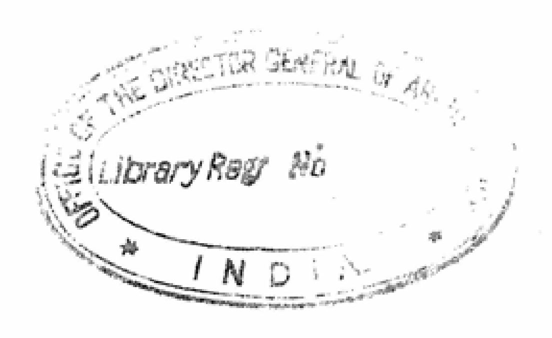

PROBSTHAIN & Co
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street
British Museum
LONDON, W.C.


Library Regr No

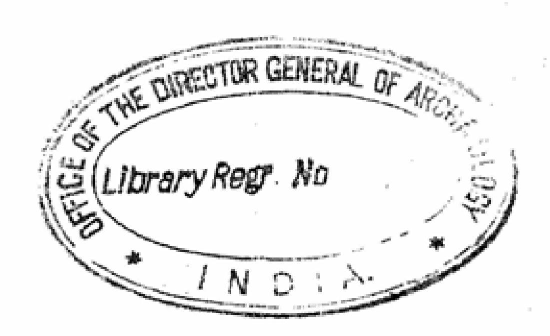
REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juin à Décembre 1879.

XXXVIII



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

VINGTIÈME ANNÉE. — TRENTE-HUITIÈME VOLUME





PARIS

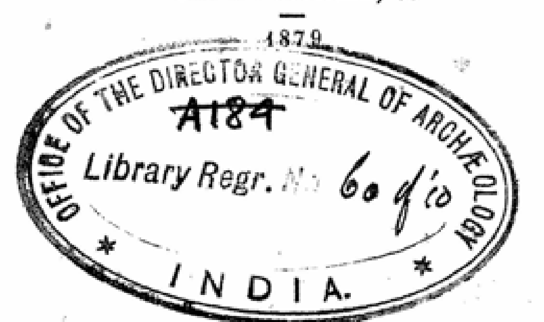
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35

—

1879



SUR L'ORIGINE

DE QUELQUES

NOTATIONS MATHÉMATIQUES

Suite (1)

Chez Diophante (2) le signe de la soustraction est un ψ *incomplet* et *renversé* (καὶ τῆς λείψεος σημεῖον ψ ἐλλιπὲς κάτω νεῦον ⋔), et non pas simplement renversé comme le figurent Nesselmann (3) et M. Hoefer (4), bien que le ψ eût souvent la forme imparfaite : ↓ (5) ; or ce signe est identique à l'abréviation de λεπτόν, *mince*, *pelé*, et par extension *diminué de* (6). Il n'est donc probablement que cette abréviation, car il est naturel d'admettre que celle-ci représenta les deux premiers sens de λεπτόν avant d'exprimer le troisième, c'est-à-dire avant d'avoir la signification mathématique.

Les papyrus nous fournissent une notation bien autrement originale. Le signe ne porte plus sur les éléments, mais sur le résultat de l'opération ; par exemple, $3 + 2 = 5$, et $3 - 2 = 1$, s'exprimeraient dans ce système sous la forme suivante : 3 2 + 5, et 3 2 — 1. La soustraction est indiquée par un ˀ (7), l'addition est représentée par les symboles / (8) et ᑭ (9).

(1) Voir le numéro de juin.

(2) Liv. I, déf. IX, p. 7 de l'édition de Bachet et de Fermat. Toulouse, 1670, in-folio.

(3) *Die Algebra der Griechen*, Berlin, 1842, in-8, p. 297.

(4) *Histoire des mathématiques*, p. 268.

(5) Kopp, *Palæographia critica*, pars tertia, p. 213.

(6) Montfaucon, *Palæographia græca*, p. 345.

(7) Ce signe est commun aux papyrus de Berlin, à ceux de Leyde et à ceux de Paris.

(8) *Papiri greco-egizi di Zoïde dell' imperiale R. Museo di Vienna illustrati da Amedeo Peyron*. Torino, 1828, p. 6, 8 et 14.

(9) Ce dernier est à coup sûr le plus intéressant des trois. Combinaison évidente du signe additif *1* et du signe soustractif ˀ, il marque cependant une addition,

L'emploi de l'oblique comme signe de l'addition ne nous paraît pas difficile à expliquer ; cette ligne est vraisemblablement l'ὀβελός des grammairiens, qui servait à indiquer les corrections, et en particulier les *additions* dans les manuscrits (1). Nous n'avons pas besoin de dire que cet usage si naturel est antérieur à nos papyrus, c'est-à-dire à la seconde moitié du IIe siècle avant J.-C. (2) ; c'est au célèbre critique Zénodote, contemporain des deux premiers Ptolémées et disciple de Philétas, qu'est attribué le premier emploi de l'*obélos* (3).

Si l'on examine le signe de la soustraction, il est difficile de ne pas voir dans le crochet l'*esprit doux* (ψιλὴ προσῳδία), le signe qui, diminuant (ψιλῶν) l'aspiration des lettres, marqua l'amoindrissement du nombre par l'extension fort naturelle d'une convention établie. On sait que c'est à Aristophane de Byzance que revient le mérite d'avoir généralisé l'usage et fixé la forme des esprits (4) : notre symbole mathématique est donc postérieur au signe par lequel nous l'expliquons.

Delambre a trouvé à la page 51 des *Œuvres d'Archimède* (édition de Bâle, 1544) (5), dans le commentaire d'Eutocius sur le *Traité de la mesure du cercle* un signe marquant le produit total dans la multiplication : c'est un θ avec deux barres transversales ; cette notation se rencontre encore dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale (6) ; mais elle ne se trouve pas dans l'édition

Que tirer de là, sinon que ceux qui ont employé le signe ± pour désigner l'addition ont dû remarquer l'identité absolue dans certains cas de la somme et de la différence, et en conséquence ont dû, bien avant Brahmagupta, avoir une notion claire des quantités négatives ? On comprend cependant la réserve avec laquelle, en l'absence de documents positifs, il faut accueillir cette déduction intéressante. Consultez pour ce signe les *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du Musée d'antiquité de l'université de Leyde*, par C. J. C. Reuvens, à Leyde, 1830, in-4, troisième lettre, p. 110-111. Sur les idées de Brahmâgupta, de Bhâscara et d'Aryabhatta, voyez le travail de M. L. Rodet, intitulé : *L'Algèbre d'Al-Khârizmi et les méthodes indienne et grecque*, dans le *Journal asiatique* de janvier 1878, p. 24-29.

(1) Montfaucon, *Palæographia græca*, p. 370.

(2) *Lettres à M. Letronne*, p. 89. (Les papyrus de Leyde datent de l'an 164 av. J.-C.)

(3) *Aristophanis Byzantii Fragmenta*, ed. Nauck, Halis, 1848, p. 16.

(4) *Aristophanis Byzantii Fragmenta*, p. 12. Voyez Franz, *Elementa epigraphices graecae*, p. 42 et suiv.

(5) Il convient d'ajouter : 3e pagination.

(6) No 2360, fol. 110 verso et 111 recto ; no 2361, p. 412 et 413 ; no 2362, folio 176 verso.

de Wallis (1). Si l'on remarque que le mot θέσις est quelquefois synonyme de σύνθεσις (2) et l'opposé de ἀφαίρεσις (3), on verra dans la notation d'Eutocius le sigle de ce mot.

M. Woepcke (4) a signalé dans un traité d'arithmétique composé vers la fin du XVe siècle par un Arabe d'Espagne, Ali ben Mohammed Alkalçâdi, un signe d'égalité figuré ainsi ل. Comme tous les autres indices trouvés dans cet ouvrage sont des sigles, il est vraisemblable que ce symbole est aussi un sigle et non le *lâm* final de la racine عدل « égaler », comme M. Woepcke a été conduit à le supposer par sa découverte d'une notation persane reposant non plus sur les sigles, mais sur les dernières radicales des mots correspondants. Ce symbole de l'égalité nous paraît être un *câf* privé du signe intérieur qui le distingue du *lâm*, et dépourvu de son *fatha*, comme il arrive dans les manuscrits, c'est-à-dire qu'il est pour nous une abréviation du mot كَ *ka*, qui signifie *comme* et marque l'identité.

Les notations modernes nous paraissent rentrer dans le même ordre de faits.

Ajouter, c'est placer les unités d'un nombre au milieu des unités d'un autre nombre, de manière à faire un tout plus grand : les véritables synonymes du mot *plus* sont donc les mots *dans*, *au milieu*, *entre*, *parmi*, *in*, *intra*, *inter*, etc. Or nous trouvons fréquemment pour ces mots le signe abréviatif $+$ (5).

Quand les copistes enlevaient à un mot un nombre variable de lettres, ils plaçaient un tiret sur le lieu de l'abréviation.

(1) ΑΡΧΙΜΗΔΟΥ ΤΟΥ ΣΥΡΑΚΟΥΣΙΟΥ ψαμμίτης, καὶ Κύκλου Μέτρησις · ΕΥΤΟΚΙΟΥ ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΟΥ, εἰς αὐτὴν ὑπόμνημα... *Cum versione et notis Joh. Wallis, SS. Th. D. Geometriae professoris Saviliani e Theatro Scheldoniano*, 1676.

(2) Par exemple dans ce texte bien connu de Simplicius : οὔτε γάρ ἡ μονὰς μένουσα ἔτι μονὰς θέσιν προσλαμβάνει οὔτε ἡ στιγμὴ μένουσα στιγμὴ τὴν θέσιν ἀποβάλλει, l'unité absolue n'admet pas la somme, tandis que le point absolu ne l'exclut pas. (*Joannis Reuchlini phorcensis... de arte cabalistica liber secundus*, p. 687 E.)

(3) *Thesaurus* de Henri Estienne, t. IV, col. 337 B.

(4) *Journal asiatique* d'octobre-novembre 1854, p. 552, et *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, tome XXXIX, séance du 17 juillet 1854.

(5) Le professeur Rigaud a vu dans le signe $+$ une corruption de l'initiale de *plus* (Davies, *Solutions of Hutton's Mathematics*, p. 11); mais M. de Morgan (*Arithmetical Books*, p. 19), auquel nous devons cette citation, puise dans le signe de l'addition employé par Stifel une objection fort juste contre cette conjecture : dans ce signe la barre verticale est beaucoup plus courte que la barre horizontale. Nous ne disons rien des singulières hypothèses de Cossali ; l'auteur ne leur attribue aucune importance (*Origine, trasporto in Italia, primi progressi in essa dell' algebra*, vol. I, p. 48-49).

Exemples : *XRI* pour *Christi*, *Silvre* pour Silvestre, *QM* pour *quum* et *quomodo*, etc. Il nous semble naturel d'admettre que l'on a employé dans les soustractions numériques le signe usité pour les soustractions littérales : le signe mathématique et le signe paléographique sont d'ailleurs l'un et l'autre aussi souvent courbes que droits (1).

Le signe de la multiplication est évidemment le chiffre romain X. Or l'association de l'idée de décuplation à l'idée de multiplication s'explique aisément si l'on recourt aux textes que M. Chasles a fait connaître (2) pour prouver que jusqu'au XVIe siècle le système appelé d'abord *abacus*, nommé ensuite *algorisme*, a été considéré comme le père de l'arithmétique vulgaire. D'après le savant géomètre, deux vocabulistes du XIIe siècle, Johannes de Balbis Januensis et Ugution, ont inséré dans leurs glossaires la définition suivante du mot *Abacus* : « *Abax interpretatur decem. Unde hic abacus decuplatio, quia in abaco sunt decem arcus sese decuplantes.* » Tortellius et Nestor, vocabulistes du XVe siècle, disent également : « *Tabella super qua decuplationes fiunt Abacus dicta est : quin etiam ipsa decuplatio.* » D'autre part, *Abacus* est synonyme d'*opus practicum numerorum*, de *peritia supputandi quam Plato* λογιστικήν *appellat*, de *ars computandi et numerandi*. La confusion des idées et des mots devait amener la confusion des signes, et par conséquent l'identification du symbole de la multiplication et du signe de la décuplation.

Le signe : est très commun dans les manuscrits; on le rencontre même dans les notes tironiennes pour exprimer le mot *in;* mais il est surtout employé pour indiquer la suppression de deux lettres dans les mots *neque*, *neq:*, *atque*, *atq:*, etc.; sa signification nous paraît avoir été, comme celle du signe —, étendue des lettres aux nombres.

Le signe $\sqrt{\ }$ est évidemment le sigle du mot *radix ;* nous n'insisterons pas.

M. Prouhet a présenté une conjecture sur l'origine du signe de l'indétermination (3). ∞ désignait *mille* chez les Romains (4). Si l'on

(1) Hérigone n'emploie que le signe ⌣ pour indiquer la soustraction. Cagnoli s'en sert pour marquer la différence positive de deux grandeurs (*Trigonométrie* traduite par Chompré, Paris, 1808, in-4°, p. 3).

(2) Dans le tome XVII des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris*, p. 145.

(3) *Bulletin de biographie, d'histoire et de bibliographie mathématique* dans les *Nouvelles Annales* de MM. Terquem et Gerono, tome XVI, p. 4.

(4) La variante CIↃ est exclusivement employée par les éditions elzéviriennes.

remarque que le mot « se dit quelquefois par emphase pour un nombre très considérable », on comprendra que le signe ait été employé pour exprimer l'indétermination.

Cette conjecture est à coup sûr ingénieuse; de plus, elle a le mérite de réduire l'inconnue à un fait dont la généralité semble avoir échappé à M. Prouhet. Nous disons à chaque instant : « Il a de l'esprit comme 2 », « Il mange comme 4 », « Il a été 20 fois, 50 fois, 100 fois dans cet endroit », « Il a vu les 36 chandelles », pour dire qu'un homme possède infiniment d'esprit, mange beaucoup, a été très souvent dans un endroit, a vu ou cru voir un grand nombre de rayons lumineux. Outre le mot *sexcenti*, les Latins employaient volontiers les expressions : « *O terque quaterque beatum* », « *Tentat mille modis* ». Les Grecs disaient d'une armée innombrable : μυρίος ὄχλος. Les Hébreux ont choisi pour synonymes de l'indétermination les nombres 30, 70 et 1000. En tibétain, on trouve les nombres 9 et 1000; en chinois, les nombres 100, 1000, 10000. Le mot qui en éthiopien signifie *mille*, celui qui chez les Égyptiens signifiait *dix mille*, et celui qu'en assyrien on traduit par *sept*, sont également indéterminés. En général, chez les peuples indo-européens et dans les langues sémitiques, les expressions communes aux puissances supérieures de dix ont une étymologie signifiant vaguement « multitude ». Dans la Genèse, les hommes entreprennent d'atteindre le ciel en construisant une tour; dans Homère, les géants réalisent presque leur but en entassant l'une sur l'autre deux ou trois montagnes; d'après Hésiode, il faudrait vingt jours à une enclume pour aller du ciel au Tartare. Toutes ces conceptions singulières et toutes ces manières de dire ont évidemment une même source.

Le signe $=$ est, dans les manuscrits, l'abréviation de *est ;* son origine ne prête matière à aucun doute.

Le signe $<$ est le signe de l'omission; il porte en paléographie le nom de *diple*. Or il nous paraît avoir emprunté à sa destination première la signification précise que la notation algébrique moderne lui donne vis-à-vis de la quantité qu'il regarde. Si l'omission est plus importante que le texte, on tourne le signe vers l'omission : l'omission est alors une parenthèse $< >$, ( ); si, au contraire, le texte est beaucoup plus remarquable que l'omission, comme il arrive dans les renvois, le signe regarde le texte, ou l'angle tourné vers le texte est reproduit en tête de la citation. C'est le principe qui a guidé les scribes dans les manuscrits du moyen âge ; c'est le principe qui nous guide encore dans nos brouillons ou dans nos

copies. Il n'y a qu'un léger changement à constater : l'angle s'est arrondi généralement dans la parenthèse.

Nous n'avons pas la prétention d'embrasser dans ce travail l'explication et l'historique de tous les symboles mathématiques. Pour les uns, par exemple pour les expressions *log.*, *sin.*, *tang.*, *sec.*, etc., $\int$, Σ, S, d, δ, etc., F, φ, f, Δ, etc., cette double tâche ne présenterait d'ailleurs aucune difficulté et serait par conséquent absolument inutile. Pour les autres, l'historique serait facile, mais une explication satisfaisante est impossible. Tel est le signe de l'équivalence ou de la congruence dans un module quelconque imaginé par Gauss (1) ...$\equiv$... (mod. n.); telle est la notation qu'ont proposée en 1860 MM. Draenert et Koep (2) pour indiquer le logarithme de x dans le système dont la base est a.

D'autres symboles s'expliquent d'eux-mêmes par leur développement historique : ainsi la notation exponentielle de Descartes. D'abord les géomètres désignent les puissances par les initiales des mots qui les expriment : Diophante, par exemple (3). Puis s'introduit dans l'*ass* des Arabes la notion claire de l'exposant (4). Plus

(1) *Recherches arithmétiques*, par M. Chr. Fr. Gauss (de Brunswick), traduites par A. C. M. Poullet-Delisle. Paris, 1807, in-4, p. 2 (note).

(2) *Revue scientifique*, Germer Baillière, 24 mars 1877.

(3) *Diophanti Alexandrini Arithmeticorum libri sex*..., Tolosae, MDCLXX, p. 2-3, définition II. Il désigne le carré (de l'inconnue) par $\delta^{\acute{\upsilon}}$ (δύναμις), le cube par $\chi^{\acute{\upsilon}}$ (κύβος), le carré carré par $\delta\delta^{\acute{\upsilon}}$ (δύναμις-δύναμις), etc. Le signe ς par lequel il marque le nombre indéterminé et qu'il traduit par le mot ἀριθμός nous paraît avoir été également un sigle, mais seulement à l'origine : celui de *στιγμά* ou de *στιγμή*, *point* ou quantité qui n'a pas de parties (Euclide), par conséquent indéterminée. A côté de cette notation, si peu favorable au développement de la notation exponentielle, les Grecs en possédaient une autre qui, bien examinée et étendue aux puissances quelconques, aurait conduit directement à la notation de Descartes. Ils appelaient comme nous *seconde*, *tierce* et *quarte*... (*δεύτερον*, *τρίτον*, *τέταρτον*... *λεπτόν*) les puissances $\left(\frac{1}{60}\right)^2$, $\left(\frac{1}{60}\right)^3$, $\left(\frac{1}{60}\right)^4$.... De plus ils connaissaient, comme les Chaldéens, la notation correspondante ; ils remplaçaient seulement les accents actuels par autant de barres exponentielles qu'il *y* a d'unités dans l'exposant de la puissance de $\frac{1}{60}$. Par exemple $7''$, $9'''$ étaient pour eux $\zeta^{\text{ıı}}$, $\theta^{\text{ııı}}$. (Manuscrit de la Bibliothèque nationale, nº 2396, fol. 88 *verso* et suivants ; *Essai sur sur un document mathématique chaldéen*, par François Lenormant, page 8.) La notation des degrés vient également de la Grèce, mais bien plus indirectement. Au lieu de 2°, par exemple, ils eussent écrit $\beta\ \overset{\circ}{\mathrm{M}}$: l'omicron *suscrit* du sigle de μοῖραι ayant été seul conservé.

(4) F. Woepcke, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXIX, séance du 17 juillet 1854, p. 3 (*tirage à part*).

tard on rapproche ce dernier de la puissance ou de l'initiale de la puissance ; Stifel (1), Pelletier (2) marquent la transition. Bientôt Stevin (3) supprime l'initiale et isole l'exposant : x^{11} se représenterait par x ⑪. Ensuite Viète (4) l'isole moins ; ce qui était cercle devient parenthèse : x ⑪ n'est plus que x (11). Enfin, Descartes (5) supprime la parenthèse, et les fondements du calcul exponentiel sont établis.

Telle notation, celle des quantités inconnues par exemple, porte l'empreinte des idées les plus étrangères à la science. Les caractères par lesquels ces quantités sont désignées chez les Indous sont des sigles de noms de couleurs ; ainsi पा, *pa*, est l'initiale de pāndu, blanc ; का, *ka*, de kālu, noir ; नी, *ni*, de nīla, bleu पी, *pi*, de pīla, jaune ; लो, *lo*, de lōhita, rouge (6). Ces expressions, dont les équivalents se retrouvent dans certains manuscrits arabes (7), se rattachent évidemment à ce vaste symbolisme qui, dans le deuxième âge de la littérature védique, identifia dans la couleur les conceptions les plus hétérogènes, forces physiques, castes, tempéraments (8), points de l'espace (9). Plus tard, Viète représenta les quantités inconnues par les voyelles, les quantités connues par les consonnes (10).

(1) *Arithmetica integra*, p. 37. Les noms correspondants des puissances sont les suivants :

1re puissance,	2e puiss.,	3e puiss.,	4e puissance,	5e puissance,	6e puissance,
res,	zenzus,	cubo,	zenzi-zenzus,	sursolid,	zenzi-cubo.

Voyez pour les signes le tableau qui termine ce travail, 3.

(2) *Algèbre*, Lion, MDLIIII, p. 8 :

1	2	3	4	5
radical,	quarré ou cancique,	cubique,	canci-cancique,	canci-cubique.

6	7	8	9	10
sursolide ou 1er relat,	....	....	...	...

Voyez pour les signes le tableau qui termine ce travail, 4.

(3) *L'Arithmétique de Simon Stevin de Bruges...* à Leyde, de l'imprimerie des Elzeviers, cIↃ IↃc xxv, p. 40, lignes 25-26.

(4) *Francisci Vietae Opera mathematica*, Lugduni Batavorum, cIↃ IↃ cxlvi, p. 305.

(5) *Discours de la méthode... plus la dioptrique, les météores et la géométrie*, à Leyde, 1637, p. 299.

(6) Ch. Hutton, *Tracts on mathematical and philosophical subjects*, tome II, p. 167.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 166.

(8) Weber, *Indische Studien, Zeitschrift für die Kunde des indischen Alterthums*, Berlin, 1850, erster Band, p. 40 et 23.

(9) H. de Charencey, *De la symbolique des points de l'espace chez les Indous*, Ext. de la *Rev. de philologie et d'ethnographie*, nos 1 et 2, Paris, Leroux, 1875, p. 9 et suiv.

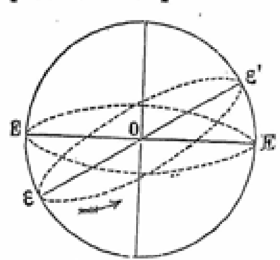
(10) *In artem analyticam Isagoge*, cap. v, 5, p. 8 de l'édition Schooten, Leyde, 1646, in-folio. Pell désignait les connues par des majuscules, les inconnues par des minuscules (Wallis, *Opera*, t. II, p. 38). Bien avant Pell et Viète, Aristote avait employé les lettres de l'alphabet pour marquer les quantités indéterminées (Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. I, p. 99).

Même dans un siècle qui compterait moins d'orientalistes éminents que le siècle de Viète (1), il serait difficile de ne pas regarder ce choix comme l'indice d'une renaissance des langues sémitiques; tout le monde sait qu'en hébreu et en arabe les consonnes seules sont connues et qu'il faut d'après elles rétablir les voyelles. Enfin, grâce à un rapport facile à saisir entre les dernières lettres de l'alphabet et les quantités inconnues ou les dernières connues, on substitua à cette notation, qui fut en vigueur pendant une grande partie du XVIIe siècle, celle des lettres x, y, z.

Peut être faut-il voir dans tel autre choix une trace d'habitudes scientifiques disparues.

Au début de la trigonométrie, on convient de regarder le point A comme l'origine des arcs et de considérer ceux-ci comme engendrés par le mouvement d'un point mobile partant de A dans le sens AB indiqué par une flèche. Il est évident que l'on pourrait choisir tout autre point pour point d'origine, le point A', par exemple, et prendre la direction précisément contraire pour compter les arcs positifs.

Dans un précédent travail, nous avons étudié le développement préhistorique de l'interprétation géométrique des signes (2); pourquoi ce choix particulier et non tel autre?



Si l'on remarque que EOE' étant le cercle de l'équateur, la circonférence εoε' ne pouvait représenter le mouvement du soleil qu'à la condition d'être décrite dans le sens de la flèche, c'est-à-dire dans le sens de nos arcs positifs, peut-être y verra-t-on une trace de la confusion primitive et si longtemps persistante de l'astronomie et de la trigonométrie.

(1) On lit dans la *Gallia Orientalis* de Paul Colomez (La Haye, 1665, in-4), p. 21-120, et dans l'*Italia et Hispania Orientalis* du même auteur (Hambourg, 1730, in-4), p. 110-170, et p. 241 et suiv., de précieuses pages pour l'histoire de l'orientalisme, si florissant au XVIe siècle.

(2) *Sur l'origine de la Convention dite de Descartes*, dans la *Revue archéologique*, numéro d'avril 1878. Aux faits que nous avons cités on peut ajouter que la *valeur de situation* a été inconnue des Syriaques. Voyez les *Anecdota Syriaca* by William Wright, London, 1863, p. 16.

L'origine chaldéenne des deux sciences n'est plus en effet contestée maintenant : le zodiaque, l'idée de la sphère céleste enveloppant la terre immobile au centre et tournant autour d'elle sur l'axe de ses pôles, la division de la circonférence en degrés, minutes, secondes, tierces, la division de l'heure en minutes et en secondes, sont des créations chaldéennes (1).

Il est d'ailleurs une habitude qui semble contemporaine des monuments les plus anciens de la trigonométrie et de l'astronomie : c'est l'emploi presque exclusif dans les figures théoriques du demi-cercle supérieur au diamètre horizontal.

Ptolémée (2), Morin (3), Snellius (4), Pitiscus (5), Briggs (6), Viète (7), Régiomonte (8), Oronce Finée (9), Sacro-Bosco (10), la

(1) On trouvera dans l'*Essai sur un document mathématique chaldéen, et à cette occasion sur le système des poids et mesures de Babylone*, par François Lenormant Paris, Lévy, 1863, p. 9-40, une indication précise des textes de Geminus et de Sextus Empiricus, de plus un résumé des travaux de Letronne, d'Ideler, de Lepsius, de Brandis et de Guigniaut qui se rapportent à ces intéressantes questions.

(2) *Claudii Ptolomaei Pelusiensis Alexandrini omnia quae extant opera, geographia excepta, quam seorsim quoque hac forma impressimus* (suit une énumération de 26 lignes), Basileae, apud Henricum Petrum, mense Martio, anno MDXLI, page 9. Voir la figure du problème suivant : « *Dato circuli diametro, latera decagoni hexagoni pentagoni tetragoni atque trianguli isopleurorum eidem circulo inscriptorum reperire.* » Il est inutile de dire que nous avons comparé les figures des imprimés et des manuscrits. Consultez entre autres, au feuillet 9 *recto*, un beau manuscrit du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale sous le nº 2391.

(3) *Trigonometriae canonicae libri III*, 1633, p. 6.

(4) *Willebrordi Snellii Doctrinae triangulorum canonicae libri quatuor*. Lugduni Batavorum, CIƆIƆCXXVII, p. 3.

(5) *Bartholomaei Pitisci Silesii Trigonometriae libri quinque*, editio tertia Francofurti, MDCXII, p. 19.

(6) *Trigonometria britannica sive de doctrina triangulorum libri duo*. Goudae, 1633. Voir le frontispice.

(7) *Opera*, Leyde, 1646, in-folio, page 234.

(8) *De triangulis omnimodis libri quinque*, Norimbergae, MDXXXIII, passim, et en particulier p. 69.

(9) *Orontii Finaei Delphinatis regii mathematicarum Lutetiae professoris de Mundi Sphaera sive Cosmographia libri V ab ipso auctore denuo castigati et marginalibus* (ut vocant) *annotationibus recens illustrati*, Lutetiae, apud Michaelem Vascosanum, MDLV, p. 432.

(10) *Textus de sphaera Joannis de Sacrobosco : Introductoria additione* (quantum necessarium est) *commentarioque ad utilitatem studentium philosophiae Parisiensis Academiae illustratus*, cum compositione Annuli astronomici Boneti Latensis et Geometria Euclidis Megarensis ; Parisiis, vacuit apud Simonum Colinaeum e regione scholae Decretorum, 1521 ; p. 3, *marge*.

Margarita philosophica (1), Menher de Kempten (2), le Commentaire de la seconde partie des Tables astronomiques d'Oloug-Beg, par Meriem (3) présentent des figures identiques à celle de nos livres élémentaires.

Saumaise a appliqué avec le plus grand succès aux signes des anciennes planètes le principe qui nous a guidé dans ces pages : il a démontré d'une manière évidente qu'ils étaient les sigles des mots Φωσφόρος (Vénus), Κρόνος, Θοῦρος (Mars), Στίλβῶν (Mercure), Ζεὺς (4). Au contraire les signes du zodiaque sont pour lui des symboles. Doit-on les considérer comme une exception absolue à la règle dont nous avons essayé d'établir la généralité ? Cette question délicate mérite d'être approfondie.

C. Henry.

(1) Ex Heydelberga iij kl. Januarias MCCCCLXXXXVI. Libri sexti tractatus I Geometriae practicae. De inscriptione mutua regularium corporum et de inscriptione omnium regularium uni et eidem spherae. Capitulum ultimum.

(2) *Practique des triangles sphériques des distances sur le globe*, etc., composée et calculée par M. Valentin Menher de Kempten à Anvers, MDLXIIII. Folio 6, recto, non numéroté.

(3) Voir les *Prolégomènes des Tables astronomiques d'Oloug-Beg*. Traduction et commentaire par M. L. P. E. A. Sédillot. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1853, p. 65-83, note.

(4) *Claudii Salmasii Plinianae Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*, tomus II, Trajecti ad Rhenum, MDCLXXXIX, p. 872 et suiv.; *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, tomus secundus, Lugduni, MDCLXXXVIII, p. 10 (2e pagination).

LE

ROMAN DE SETNA

Suite (1)

« Après cela il arriva, un jour, que Setna, se promenant dans le dromos (2) de Ptah, aperçut une femme extrêmement belle, qui n'avait pas sa pareille en beauté, et qui était couverte d'espèces d'or (3) en quantité. Des jeunes filles l'accompagnaient, ainsi que cinquante-deux hommes de service qui lui étaient assignés. Quand Setna la vit, il ne sut plus le lieu du monde où il était. Il appela son page (4) et lui dit : « Va au plus vite vers le lieu où est cette femme « et sache comment elle s'appelle. » Le page ne tarda pas à aller au lieu où était la femme. Il appela la jeune servante qui marchait après elle. Il l'interrogea en lui disant : « Qui est cette personne ? » Elle lui dit : « C'est Tabubu, la fille du prophète de la déesse Bast, « dame d'Anchta (5), qui vient ici (6) pour adorer devant Ptah, le

(1) Voir le numéro de juin.

(2) Le dromos était l'allée de sphynx située devant la porte du temple. Ce mot se trouve dans le bilingue de Canope.

(3) C'est-à-dire de monnaies d'or. Cet usage dure encore en Egypte.

(4) Mot à mot : « son jeune *setem ach* ». *Setem ach* veut dire *entendre la voix*. C'est aussi le nom de certains ministres inférieurs du temple de Ptah, dont Setna était *grand-prêtre*.

(5) *Anchta* était l'un des quartiers de Memphis, sans cesse mentionné dans les textes démotiques et hiéroglyphiques. M. Brugsch l'a, le premier, fait connaître. Plusieurs de nos contrats de Memphis en font aussi mention. M. Brugsch a parfaitement établi dans ses *Geographische Inschriften*, vol. Ier, p. 236, par un grand nombre de passages hiéroglyphiques, que, dans le quartier ainsi appelé *Anchta* (terre

« dieu grand. » Le jeune homme retourna vers Setna. Il lui raconta ce qu'elle avait dit. Setna reprit : « Va dire à la jeune fille : Setna « Kha-em-uas, fils du roi Ra-user-ma (1), m'envoie te dire : Je te « donnerai dix pièces d'or pour passer une heure avec toi. Sinon, tu « as annonce de violence ! Je l'accomplirai à ton égard ! Je te ferai « emmener dans un lieu caché où tu n'es connue de personne. » Le jeune homme retourna vers le lieu dans lequel était Tabubu. Il appela la jeune servante. Il lui parla. Elle répondit rudement, comme si c'était un blasphème qu'il avait dit. Tabubu dit au jeune homme : « Cesse de parler à cette sotte fille ! Viens ; parle avec moi ! » Le jeune homme s'approcha (2) du lieu où était Tabubu. Il lui dit : « Je te donnerai dix pièces d'or pour passer une heure avec Setna « *Kha-em-uas*, le fils du roi *Ra-user-ma*. Sinon, tu as annonce de « violence. Et puis il fera faire encore ceci : Il te fera emmener vers « un lieu caché dans lequel personne au monde ne te connaît. » Tabubu répondit : « Va ! Je dis ceci à Setna : Moi, je suis sainte. Je « ne suis pas une personne du commun (3). Est-ce que, si tu veux « faire ce que tu désires avec moi, tu n'iras pas au temple de Bast, « dans ma maison ? Il y a là tous les préparatifs nécessaires pour « que tu fasses ce que tu désires avec moi, sans que personne au « monde me reconnaisse. Car je ne parle à aucune femme dans la

de vie), à Memphis, il y avait un temple consacré à Bast, qui, comme il le dit fort bien encore, est identique à l'Aphrodite étrangère de Memphis nommée par Hérodote. Le papyrus Sallier n° 4, p. 4, nomme aussi, comme notre roman, *Bast dame d'Anchta*, et ce même titre se trouve encore dans nombre de stèles du sérapeum de Memphis, énumérées par M. Brugsch. Le même savant maître a depuis publié dans ses « Monuments », planche IV, et commenté p. 6 et suiv. une inscription trouvée à Memphis et mentionnant la déesse *Astoreth* (Astarté), maîtresse des deux mondes. « L'Astoreth de notre inscription, ajoute-t-il, n'est que Bast, la première dénomination étant le nom étranger et celle-ci l'égyptienne », et il rappelle à ce sujet ce qu'il avait dit sur la Bast de Memphis. Les papyrus grecs du sérapeum nous apprennent que Ptolémée, fils de Glaucias, habitait dans un sanctuaire de cette déesse. La ville de Bubastis se dit aussi pi-Bast, « temple de Bast » comme traduit Brugsch-Bey dans son *Dictionnaire géographique*, p. 206. Mais il serait absurde de confondre la ville appelée pi-*Bast* avec le temple memphite de Bast, dame d'Anchta, c'est-à-dire maîtresse et patronne de ce quartier de la vieille capitale de l'Égypte.

(6 *de la page précédente*) *ebnai*, en copte *emnai*, *ici*. Ce mot est très fréquent dans notre roman.

(1) C'est le prénom de Ramsès II, le Sésostris grec.

(2) C'est le verbe *bôk*, aller, du copte.

(3) Mot à mot : *une petite personne*. Le mot répondant à *petite* a toujours ce sens dans les contrats. Il est opposé à *aa*, grand. Une sœur dit ainsi dans un acte : « mon grand frère » ; et dans l'acte parallèle le frère dit : « ma petite sœur ».

« rue. » Le jeune homme retourna vers Setna. Il lui raconta tout ce qu'elle lui avait dit. Il dit, ce qui est juste : « Honte à qui-« conque est auprès de Setna ! » Setna fit amener une barque. Il y monta. Il ne tarda pas à arriver au temple de Bast. Il se dirigea à l'occident du terrain et vit une maison bien bâtie, entourée d'un mur, et au nord de laquelle se trouvait un jardin. Il y avait un péristyle devant la porte. Setna demanda : « Cette maison, à qui « est-elle ? » On lui dit : « C'est la maison de Tabubu. » Setna entra à l'intérieur de l'enceinte. Il se dirigea vers le pavillon du jardin. On en avertit Tabubu. Elle descendit. Elle prit la main de Setna. Elle lui dit : « Jure de respecter la maison du prophète de la déesse Bast, « dame d'Anchta, à laquelle tu es parvenu. Cela me sera très agréa-« ble. Viens avec moi ! » Setna monta par l'escalier de la maison, avec Tabubu, pour faire une reconnaissance de l'appartement supérieur de la maison. Il était bien propre (1), peint de couleurs variées (2), et son intérieur (3) était incrusté de lapis et de turquoises véritables. Il y avait aussi un grand nombre de lits, couverts d'étoffes de byssus. Des coupes d'or étaient suspendues dans la chambre des purifications (4). Ils (5) remplirent de vin une coupe d'or. Ils la donnèrent à Setna. Tabubu lui dit : « Qu'il te plaise de faire ton repas. » Il lui répondit : « Ce n'est pas ce que je demande. » On mit au feu la nourriture (6). On apporta de l'huile parfumée, comme c'est la coutume pour la nourriture royale. Setna passa un jour heureux avec Tabubu. Mais il ne vit pas encore sa figure. Il dit donc (7) à Tabubu : « Finissons ce pourquoi nous sommes venus ici ! » Elle lui dit : « Tu y arriveras. Ta maison est celle où tu es. Moi je suis sainte,

(1) *es-sahr*, mot à mot : « bien nettoyé ». V. Peyr., *Gr.*, p. 186 ; Brugsch, *Dict.*, p. 1280.

(2) *es nodjhh*, « colore sparsus, variegatus esse » (*Dict.* de Peyron, p. 137). M. Brugsch (*Dict.*, p. 1281) a adopté l'autre sens de la même racine : *aspergere*. Mais le contexte exige le premier sens ; car ce mot se répète plus loin et est alors suivi des mots : « de vrai lapis lazuli et de vraies turquoises », ce qui convient parfaitement à *variegatus esse*.

(3) *pes sahrau*. Ce mot est assimilé au copte *sahrou fimus ?* dans le *Dict.* de Brugsch, p. 1281 ; mais c'est, je crois, une erreur. Le déterminatif de ce mot est celui que Brugsch a donné p. 85 de sa *Grammaire*.

(4) S'agit-il ici du cabinet de toilette ? *ouab* veut dire *pur* et *purifier*, et cette racine forme ici un substantif féminin, avec le déterminatif des noms de lieux. Je dois à M. Pierret cette hypothèse.

(5) *Ils* est employé pour *on*.

(6) Conf. Brugsch, *Dict.*, p. 111.

(7) Mot à mot : « si ce n'est qu'il dit... »

« je ne suis pas une personne du commun. Est-ce que, si tu veux « faire ce que tu désires avec moi, tu ne me feras pas un *écrit d'adjuration* et un *écrit pour argent* (acte de reçu du prix pour une « vente) sur la totalité des biens qui t'appartiennent? » Il lui dit: « Qu'on amène le scribe de *la maison d'enseignement.* » On l'amena à l'instant. Il lui fit faire en faveur de Tabubu un écrit d'adjuration et un écrit pour argent sur la totalité des biens qui lui appartenaient. Une heure se passa. On annonça à Setna : « Tes enfants sont en bas. » Il dit : « Qu'on les fasse monter. » Tabubu se revêtit alors d'une tunique de byssus. Setna vit tous ses membres à travers le vêtement. Son ardeur amoureuse alla s'agrandissant bien plus encore qu'auparavant. Setna dit à Tabubu : « Que j'accomplisse ce « pourquoi je suis venu ici ! » Elle lui dit : « Tu y arriveras. Ta « maison est celle où tu es. Moi, je suis sainte. Je ne suis pas une « personne du commun. Est-ce que, si tu veux faire ce que tu « désires avec moi, tu ne feras pas écrire tes enfants sur mon écrit « (sur la donation en ma faveur), afin qu'ils n'entreprennent pas de « disputer avec mes enfants sur tes biens? » Il fit amener ses enfants. Il les fit écrire sur l'acte. Setna dit à Tabubu : « Que j'accom- « plisse ce pourquoi je suis venu ici ! » Elle lui dit : « Tu y arrive- « ras. Ta maison est celle où tu es. Moi, je suis sainte. Je ne suis « pas une personne du commun. Est-ce que, si tu veux faire ce que « tu désires avec moi, tu ne feras pas tuer tes enfants, afin qu'ils « n'entreprennent pas de disputer avec mes enfants sur ton bien ? » Setna dit : « Qu'on fasse l'abomination qui est entrée dans ton « cœur ! » Elle fit tuer ses enfants devant lui. Elle les fit jeter par la fenêtre devant les chiens et les chats. Ils mangèrent leurs chairs; et il les entendait pendant qu'il buvait avec Tabubu. Setna dit à Tabubu : « Accomplissons ce pourquoi nous sommes ici! Tout ce « que tu m'as imposé a été fait. » Elle lui dit : « Dirige-toi vers cette « chambre. » Setna entra dans la chambre. Il se coucha sur un lit d'ivoire et d'ébène, et son désir reçut encore accroissement. Tabubu se coucha sur le bord. Setna étendit sa main pour la toucher. Elle ouvrit la bouche de la largeur d'une aroure pour un grand cri (1).

(1) *as-ouôn ro-s epai p ouôten n-ou-skap aa*, dit le texte. M. Brugsch a, m'a-t-il affirmé, beaucoup d'exemples de *skap* dans le sens de *cri*. Je donne donc pour ce passage une traduction *refaite* en collaboration entre nous deux. Mais on peut aussi laisser à *ouôten* le sens d'*ouverture*, qu'il a plusieurs fois dans le roman, et traduire : « Elle ouvrit la bouche comme l'ouverture d'un grand *skap*. » Resterait à savoir ce qu'est un grand *skap*. Ce mot *skap* se trouve plusieurs fois auparavant dans le sens verbal de *sodjep*, en copte.

« Lorsque Setna s'éveilla, il était dans une étuve, et son phallus était dans un *chehi*. Il n'avait sur lui aucun vêtement au monde. Une heure se passa. Setna vit un homme grand comme une perche (1), ayant une foule d'hommes écrasés (2) sous ses pieds, et semblable à un roi. Setna allait se lever. Mais il ne put se lever par pudeur, car il n'avait sur lui aucun vêtement. Le roi lui dit : « Setna! qu'est-ce « que c'est que l'état dans lequel je te vois? » Il répondit : « C'est « Ptahneferka qui m'a fait tout cela. » Le roi (3) dit : « Va à Mem- « phis auprès de tes enfants. Voilà qu'ils t'attendent impatiemment « et qu'ils sont devant le roi. » Setna dit devant le roi : « Mon sei- « gneur grand, ô roi, à qui appartient la durée du soleil, quel est « le moyen pour moi d'aller à Memphis, puisque je n'ai aucun « vêtement sur moi ? » Le roi appela un page qui était debout auprès de lui. Il lui fit donner un vêtement à Setna. Le roi dit : « Setna, va à Memphis. Voici que tes enfants vivent et qu'ils « sont debout auprès du roi. » Setna alla à Memphis. Il embrassa ses enfants. Il les retrouva vivants. Le roi dit : « N'est-ce point « l'ivresse qui t'a (fait faire cela)? » Setna raconta tout ce qui lui était arrivé avec Tabubu et Ptahneferka. Le roi dit : « Setna, « je t'avais averti dès l'abord (4) : Ils te tueront si tu ne leur « reportes pas ce livre, au lieu de l'emporter pour toi. Tu ne « m'as pas encore écouté jusqu'à cette heure. Emporte ce livre, avec « une fourche, comme bâton, dans la main, et avec un brasier de feu « sur la tête ! » Setna sortit de devant le roi. Il portait dans la main une fourche comme bâton et un brasier de feu sur la tête. Il descendit dans la catacombe où était Ptahneferka. Ahura lui dit : « Setna ! « C'est Ptah, le dieu grand, qui te ramène bien portant. » Ptahneferka rit en disant : « Je te l'avais dit tout d'abord. » Setna bénit Ptahneferka. Il reconnut ce qu'ils lui demandaient, à savoir : « le soleil était dans la catacombe » (5). Ahura et Ptahneferka bénirent

(1) Je demande pardon d'employer cette expression triviale qui rend seule le démotique : *e-ou-makat* (conf. *makat ;* Peyr., *Dict.*, p. 93). Je dois cette lecture, ainsi que beaucoup d'autres, aux notes manuscrites de Brugsch-bey sur mon exemplaire.

(2) *djèdj* (Peyr., *Dict.*, p. 401). Brugsch-bey me conseille de lire *djadji* (Peyr., *Dict.*, p. 402). On voit en effet souvent les rois égyptiens foulant aux pieds leurs ennemis.

(3) Il s'agit ici du roi de la vision. Plus loin, il est au contraire question de Ramsès, puis du roi fantastique, etc.

(4) Mot à mot : « J'ai fait aller ma main vers toi d'abord en disant, » etc. Le signe vetatif de la main avait, paraît-il, accompagné le discours du roi.

(5) Le Soleil (que notre roman peint comme le grand dieu) était dans la catacombe, c'est-à-dire qu'il savait ce qui s'était passé entre Setna et Ptahneferka, et le vol sacrilège fait au préjudice de ce dernier.

alors beaucoup Setna. Setna dit : « Ptahneferka, ce ne fut-il pas une « chose honteuse? » Ptahneferka dit : « Setna, tu sais (1) que « Ahura et Merhu son fils (2) sont à Coptos. Qu'ils me rejoignent dans « cette catacombe, comme il convient à (ma qualité de) bon scribe ! « Qu'on les ensevelisse (3) en ta présence! Toi, prends un peu « de peine! Va à Coptos et (4) reviens ensuite ici!» Setna remonta hors de la catacombe. Il alla devant le roi. Il raconta devant le roi tout ce que lui avait dit Ptahneferka. Le roi dit : « Setna, va à « Coptos et amène-moi Ahura et Merhu son fils (5). » Il dit devant le roi : « Qu'on me donne la barque royale et son équipement. » Il monta au large. Il navigua. Il ne s'attarda pas. Il parvint à Coptos. On annonça cela aux prêtres d'Isis de Coptos et au grand-prêtre d'Isis. Voici qu'ils descendirent. Ils prirent sa main, sur les bords du rivage. Il les gravit. Il alla dans le sanctuaire d'Isis de Coptos et d'Harpochrate. Il fit un holocauste et une libation devant Isis de Coptos et Harpochrate. Il descendit dans la nécropole de Coptos, avec les prêtres d'Isis et le grand-prêtre d'Isis. Ils passèrent trois jours et trois nuits à chercher dans toutes les catacombes de la nécropole de Coptos, à visiter les stèles des hiérogrammates et à lire les écritures qui les couvraient. Ils ne reconnurent pas les lieux de repos dans lesquels étaient Ahura et Merhu son fils. Ptahneferka vit bien qu'ils ne reconnaissaient pas les lieux de repos d'Ahura et de Merhu son fils. Il prit la forme d'un vieillard très avancé en âge et qui marchait devant Setna. Setna le vit. Setna dit au vieillard : « Tu parais un homme très avancé en âge. Est-ce que tu ne « connaîtrais pas les lieux de repos dans lesquels se trouvent Ahura « et Merhu son fils? » Le vieillard dit à Setna : « Voici ce qu'a dit « le père du père de mon père devant le père de mon père, et ce « que le père de mon père a dit à mon père : Les lieux de repos « d'Ahura et de Merhu son fils sont sur le bord de la partie méri- « dionale du lieu de Phrimate. » Setna dit au vieillard : « Peut- « être que c'est pour piller ce qui se trouve à Phrimate que tu te

(1) *tuk-ar-rech-s dje :* « tu sais ceci, à savoir... » L'intensif *tuk-ar-rech* est pris ici dans le même sens que la forme simple *ak-rech*.

(2) *ahe*, « se tiennent debout »; *ahe* est souvent un vrai synonyme de *chop*.

(3) C'est le mot que nous avons trouvé plus haut lorsqu'il s'agissait de l'ensevelissement de Ptahneferka.

(4) On lit encore *ntek...*, mais la racine verbale est effacée. Elle se supplée du reste facilement.

(5) Ahura et Merhu étaient enterrés à Coptos, et Ptahneferka à Memphis. L'ombre seule d'Ahura avait pu rejoindre Ptahneferka.

« proposes pour conduire à ce lieu. » Le vieillard dit à Setna : « Qu'on me surveille et qu'on démolisse le lieu de Phrimate! Si on « ne reconnait pas Ahura et Merhu son fils à la partie méridio- « nale de ce lieu, qu'on me fasse honte ! » On surveilla le vieillard. On reconnut le lieu de repos d'Ahura et de Merhu son fils à la partie méridionale du lieu de Phrimate. Setna fit entrer ces personnages dans la barque royale. Il fit rebâtir le lieu de Phrimate comme il était auparavant. Ptahneferka fit alors savoir à Setna que c'était lui-même qui était venu à Coptos pour lui faire reconnaître le lieu dans lequel se trouvaient Ahura et Merhu son fils. Setna monta au large sur la barque royale. Il navigua. Il ne tarda pas à revenir à Memphis, avec toute la suite qui était avec lui. On annonça encore cela au roi. Il descendit au-devant de la barque royale. Il fit pénétrer ces personnages (Ahura et Merhu son fils) dans la catacombe dans laquelle reposait déjà Ptahneferka. Il fit ensuite tout recouvrir (1) de la même manière. »

Ainsi se termine le roman de Setna. Puis vient un post-scriptum analogue à celui qui nous a donné le nom de Pentaour, l'auteur du poème en l'honneur de Ramsès II, et qui est ainsi conçu : « L'écriture de ce récit (1) sur Setna Khaemuas ainsi que sur Ptahneferka, Ahura, sa femme, et Merhu, son fils, est achevée. Ce livre a été écrit en l'an 35 au mois de tybi. » De quel an 35 s'agit-il? Nous l'ignorons. J'avais d'abord grande tendance à voir dans notre roman une composition de la fin des Ptolémées ou du commencement de l'époque romaine. Autant que j'en puis juger par les fac-similés de M. Mariette (2), l'écriture en est maigre et très analogue à celle des basses époques. La langue, au premier coup d'œil, ferait incliner vers la même supposition. C'est le plus *copte* de tous les documents démotiques étudiés par moi. Il est vrai que c'est peut-être une question de style. Le genre récitatif d'un roman devait nous représenter, à un haut degré, la langue la plus vulgaire, tandis que le style des contrats était figé, en quelque sorte, comme la langue du droit l'est encore en français (3). On pourrait donc fort bien admettre que ce

(1) *Cadji*, parole, récit.

(2) Voir les papyrus du musée de Boulaq, premier fascicule, papyrus 5. Les fac-similés sont très mauvais, mais Brugsch-bey m'a communiqué les variantes de ses copies. J'ai donc maintenant un texte tout à fait correct quant aux mots, ce qui m'a permis de corriger, en plusieurs endroits, mes traductions. Cependant, au point de vue paléographique, il faudrait voir l'original.

(3) Quand je dis « la langue la plus vulgaire », c'est une question de nuances, car, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, les contrats étaient déjà rédigés en langue

roman, copié peut-être assez tardivement, avait été composé beaucoup plus tôt. Nous avons certainement affaire à une composition ptolémaïque, quoique le fond de la légende paraisse être beaucoup plus ancien, comme nous l'avons prouvé précédemment. Tous les usages légaux et autres nous trahissent cette période; mais beaucoup semblent se rapporter au début même de la dynastie. Si la date de l'an 35, transcrite ci-dessus, se rapporte à la composition même du roman, on pourrait songer à Philadelphe, qui régna 38 ans. En effet, l'histoire sentimentale de Ptahneferka et de sa sœur semble rappeler celle des *dieux frères*.

D'ailleurs, les usages légaux même se rapportent à cette époque : les donations de tous biens faites par les maris à leurs femmes ou à leurs concubines étaient alors extrêmement fréquentes. C'était presque la règle, ainsi que je l'ai établi dans un autre travail (1), depuis le règne de Soter jusqu'à celui de Philopator. Évidemment, c'est cet usage que nous peint l'aventure de Setna et de Tabubu. Quant aux assentiments faits par les enfants au bas de l'acte par lequel leurs parents les dépouillaient en faveur d'une nouvelle épouse, nous en avons beaucoup d'exemples de même date. Je citerai notamment le papyrus 2438 du Louvre, rédigé dans ces conditions et avec un assentiment de ce genre en l'an 2 d'Evergète I[er] (2). Il n'y a pas jusqu'à l'*écrivain de la maison d'enseignement* appelé par Setna pour rédiger sa donation, que l'on ne retrouve dans les contrats contemporains (3), ainsi que les monnaies citées (4), les formules consacrées de l'*écrit pour argent*, donnant la propriété des biens, dont l'*écrit de cession* cédait la *jouissance*, et dont l'écrit *d'adjuration* garantissait la possession, au point de vue religieux (5). Il va sans dire que Setna se borne à deux de ces actes et réserve pour plus tard l'*acte de cession* qui l'aurait dépossédé, de son vivant même, de la jouissance de ses

démotique vraie, c'est-à-dire en langue vulgaire. Mais le roman de Setna incline plus sensiblement encore vers le copte que les formules juridiques, toujours un peu archaïques dans leur forme, mais parfaitement compréhensibles pour le lecteur. La première condition d'un contrat c'est d'être compris.

(1) Voir les deux chapitres sur *le Mariage* et *les Droits de la femme après le mariage*, pages CXXVIII à CLXVII de mon ancienne *Chrestomathie démotique*, au sujet de laquelle j'ai maintenant un étrange procès avec l'éditeur Vieweg.

(2) *Ibid.*, p. CL et CLI, 264, 399 et 400.

(3) *Ibid.*, p. 284, col. 2, lignes 3 et 4.

(4) *Ibid.*, p. LXIII (voir aussi et surtout un article spécial sur *les Monnaies*, actuellement en cours de publication dans la *Zeitschrift* de M. Lepsius).

(5) *Ibid*, p. XLII et suiv.

biens (1). C'était encore l'usage, dans les cas analogues; et nous voyons, dans plusieurs contrats du Louvre, les maris, qui disposent de leurs biens en faveur de leurs femmes, se borner au seul écrit pour argent (2). Mais je m'aperçois que je me laisse entraîner par le sujet, et je m'arrête, en invitant ceux qui voudraient en savoir plus à consulter mon commentaire dans l'édition que j'achève en ce moment chez Leroux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon profond respect.

E. REVILLOUT.

Paris, le 6 février 1879 (3).

(1) Mon ancienne *Chrestomathie démotique*, p. XLIV.

(2) *Ibid.*, p. 290. Conf. p. CXLI (voir aussi la préface de ma *Nouvelle chrestomathie*).

(3) L'avis postal de réception de ce travail (envoyé à la Direction de la *Revue*) est du 9 février, et depuis ce temps je n'ai fait, à la traduction du Roman, qu'une seule correction notable, ainsi que le prouve ma copie : celle qui concerne la notation des première, deuxième et troisième parties de Ptahneferka avec Setna. Les chiffres, en partie effacés, avaient été d'abord mal lus par moi. Brugsch-bey n'avait du reste pas même essayé de traduire tout ce paragraphe (le jeu entre Setna et Ptahneferka), que j'ai, le premier, restitué en entier il y a plus de deux ans.

SUR UNE

VILLA DE TUSCULUM

Si l'on fait la liste des ouvrages écrits sur Tusculum et l'histoire des fouilles entreprises soit sur le sol même de la cité antique, soit dans le *Suburbanum* et l'*Ager Tusculanus*, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire ni rien à chercher. D'importants travaux commencés dès le XVIIe siècle avaient mis au jour, en 1665, le tombeau de la Gens Furia, en 1730 la villa des Aspri, et en 1741 une autre villa prise longtemps pour la villa de Cicéron. Mais c'est dans notre siècle surtout que les fouilles furent fécondes en résultats, grâce aux archéologues qui les dirigèrent, grâce aussi aux personnes généreuses et puissantes qui en prirent l'initiative et la charge. Ce fut le prince de Canino, à qui nous devons de connaître et de posséder aujourd'hui les principaux monuments publics de Tusculum ; ce furent la reine douairière de Sardaigne, Marie-Christine, et en 1831 le roi Charles-Félix, puis le marquis Biondi, et le prince Borghèse qui chargea Canina de la direction des fouilles. Celui-ci publia en 1841 une description de l'antique Tusculum (1), travail immense où tout se trouve réuni, histoire, archéologie, architecture, topographie, épigraphie, etc. C'est le plus savant des ouvrages publiés sur Tusculum, mais ce n'était pas le premier, et ce ne fut pas le dernier. Avant Canina, Volpi et Kircher, Montfaucon dans son *Itinerarium Italicum*, Matteï dans ses *Mémoires historiques*, etc., avaient longuement décrit Tusculum et les ruines que l'on en connaissait alors. Après lui, en 1873, M. de' Rossi entreprit de ce côté deux voyages successifs dont il rendit compte dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2) et dans les *Annales de l'Institut de correspondance* (3). Il commença

(1) *Descrizione dell' antico Tusculo*, dell' architetto cav. L. Canina, Roma, 1841, in-fol.

(2) Années 1872-73, p. 85 et suiv.

(3) Année 1873, p. 162 et suiv.



DISQUE EN MARBRE

Trouvé près de Tusculum

son premier voyage, tout chrétien, au 10e mille de la voie Latine, et monta pas à pas jusqu'à Tusculum, recueillant à droite et à gauche tous les souvenirs qu'avait laissés dans cette contrée le christianisme naissant. Dans sa seconde expédition, païenne cette fois, il descendit du temple de Jupiter Latialis et ne s'arrêta qu'au 9e mille, après avoir signalé, souvent retrouvé et quelquefois nommé les temples, les tombeaux et les villas dont il rencontrait çà et là les ruines sur son passage. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'aide d'inscriptions inédites il replaça la villa de Régulus un peu avant le 13e mille, celle des Vibius un peu au-dessus, entre le 13e et le 14e mille, et celle d'Asinius Pollion entre la voie Latine et la route qui s'en sépare pour monter vers Tusculum.

Il semble qu'à cet endroit l'attention du savant voyageur se soit portée vers la droite (en descendant) plutôt que vers la gauche de la voie Latine. Il ne signale pas une région qui nous a paru offrir un réel intérêt. Entre la villa des Aspri et la route moderne qui relie Frascati à Marino, le terrain s'élève à droite (en montant) et s'étend en une large plate-forme d'où la vue se prolonge, à l'occident, par-dessus la campagne romaine et la Ville, jusqu'à la mer, à l'orient sur la vallée de l'Algide resserrée par les hauts sommets que couronnaient jadis, à gauche la citadelle de Tusculum, à droite le temple de Jupiter Latialis. Aucun monument antique n'est signalé en cet endroit, ni dans les ouvrages ni sur les cartes. Il nous a semblé cependant, lorsque nous avons voulu faire avec l'Itinéraire de M. de' Rossi le voyage entrepris par lui il y a six ans, que cette vaste *area* si bien exposée, ni trop haut sur la colline ni trop bas dans la plaine, assez loin de la ville même et pourtant tout près de la voie Latine, était un emplacement tout naturel et tout indiqué pour une villa romaine. Lorsque tant d'habitations de campagne se pressaient sur l'Ager Tusculanus et devaient par conséquent finir par rendre assez rares les terrains propices aux constructions, était-il vraisemblable que cette plate-forme n'eût pas attiré l'attention d'un de ces riches Romains qui, depuis Sylla jusqu'à la fin de l'Empire, se bâtirent tout autour de Rome de somptueux asiles contre la fièvre et son cortège de noirs licteurs ? Cette supposition, toute gratuite dans le principe, s'appuie aujourd'hui sur les résultats que voici.

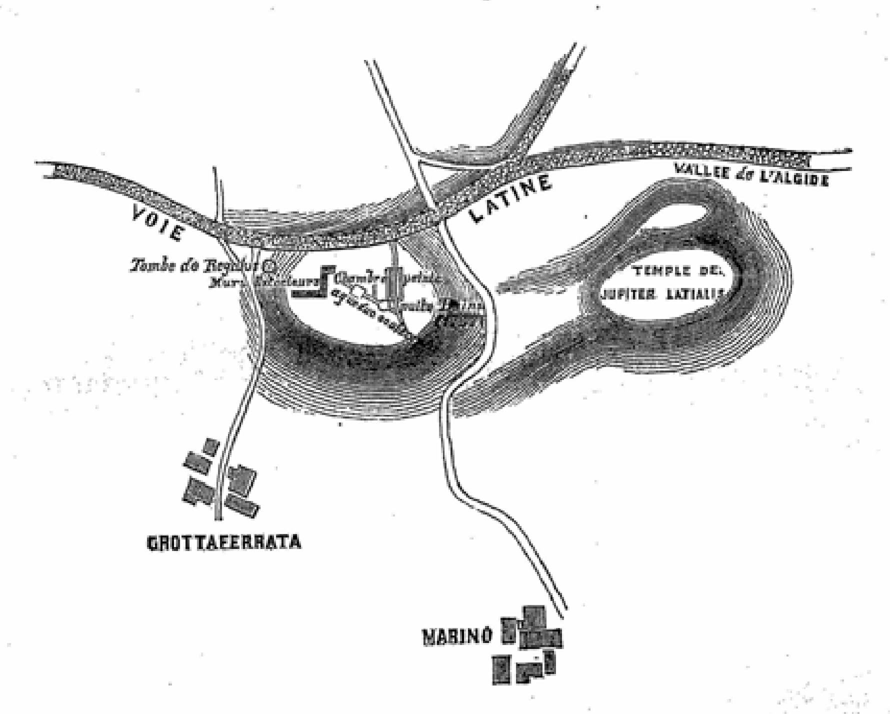
La légende d'abord se retrouve ici comme partout. Le sol des cités antiques était consacré par la religion et par la fable. Le terrain que nous voulons interroger possède, lui aussi, pour le vigneron qui le cultive et les voisins qui le connaissent, une légende et un prestige mystérieux. On raconte qu'il y avait jadis en cet endroit un

palais enchanté et un vaste souterrain. Là demeura longtemps enfermé un grand seigneur, qui, au moment de mourir, cacha quelque part dans la terre une cassette toute remplie d'or. Le propriétaire du lieu nous disait qu'il avait souvent surpris des paysans, des vieilles femmes surtout, creusant le sol avec leurs mains pour retrouver le fameux trésor. Nous aussi, nous avons voulu creuser; mais au lieu de pièces d'or nous n'avons trouvé que des monnaies antiques, toutes en bronze; au lieu de palais enchanté, des ruines qui semblent bien être les vestiges d'une vaste et somptueuse villa romaine.

On peut suivre à travers les vignes les restes importants des murs qui devaient former l'enceinte extérieure. Composées de grands blocs quadrangulaires taillés dans la pierre appelée *sperone* et disposés dans un ordre très régulier, ces murailles s'étendent sur un grand espace, puis disparaissent sous une élévation de terrain, après avoir dessiné un angle droit. Cent mètres plus haut environ nous en avons retrouvé la trace sous un chemin de traverse. Là nous avons constaté aussi l'existence d'un escalier dont les marches sont faites de cette même pierre grisâtre si facile à tailler carrément. C'est par cet escalier que nous pénétrons en quelque sorte dans la villa proprement dite. Voici encore des murs, mais cette fois-ci des murs maçonnés, faits de ciment et de tuf volcanique. A la partie supérieure ils sont recouverts de stucs qui devaient sans doute décorer le plafond; sur les côtés ils sont ornés de peintures très variées et toutes fraîches encore; enfin le pavé est formé de mosaïques en marbres noir et blanc.

Au-dessous de cette sorte de pièce, que les plantations de vigne ne nous ont pas permis de mettre au jour, nous avons retrouvé le fameux souterrain, cette prison du grand seigneur, qui n'est autre chose qu'un aqueduc. C'est un de ces nombreux canaux creusés sous l'Ager Tusculanus, et qui apportaient les eaux Tepula, Julia, Crabra et Augusta, si l'on suppose que les deux dernières ne doivent pas être identifiées l'une à l'autre. A laquelle de ces eaux servait notre canal? Ce ne peut être à l'eau Tepula, qui coulait au-dessous, vers Grottaferrata, ni à l'eau Julia, qui passait plus bas encore. Il semble plutôt que ce soit à l'eau Crabra, cette eau fameuse que buvait Cicéron. En effet notre conduit souterrain suit précisément le tracé indiqué par Canina, qui le vit plus haut, dans la plaine de Rocca di Papa, et plus bas, vers la villa Conti. De ce canal cependant se détache un autre conduit perpendiculaire qui se dirige vers les eaux Julia et Tepula. Pour en vérifier la direction, nous sommes descendu à l'intérieur des canaux au moyen d'un de ces puits étroits

destinés à l'entretien des conduits et placés à intervalles réguliers le long du parcours des ruisseaux souterrains. Ce puits, d'une profondeur de huit mètres environ, donne accès dans une petite chambre maçonnée où débouche le conduit même, d'abord horizontal et assez large pour livrer passage à un homme marchant sur les genoux, puis aboutissant à un *cuniculus* incliné et construit en briques circulaires (1). Ce cuniculus passe sous une sorte de cons-



truction étrange dont les débris ressemblent aujourd'hui à des demicercles unis les uns aux autres. Ces ruines, comme toutes celles d'ailleurs qui subsistent dans la contrée, ont reçu des paysans le nom de *bains de Cicéron*. Appellation des plus contestables. Dans le peu qui reste de ces débris informes il est bien difficile de reconnaître des bains, et les conclusions des archéologues modernes ne nous permettent pas de nous croire ici sur la propriété de l'auteur des *Tusculanes*.

(1) Pour ces canaux et ces eaux de l'Ager Tusculanus, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Canina, 2e partie, topographie ; à Fabretti, *De aquis*, et à M. de Rossi, *Annales de l'Inst. archéol.*, 1873, p. 170 et suiv.

A ces diverses constructions, vestiges certains d'un monument antique, et vraisemblablement d'une villa, il faut joindre, à titre de renseignements nouveaux, plusieurs objets trouvés dans la vigne même, soit par nous, soit par le propriétaire qui les possède encore. Ce sont des chapiteaux corinthiens, de beaux fragments de frise, deux antéfixes, un petit autel en marbre brut et plusieurs fragments de terre cuite semblables à ceux qu'avait déjà découverts et publiés Canina, et dont le recueil Campana possède un certain nombre de spécimens. Un de ces morceaux en terre cuite, fragment d'un candélabre, représente un Génie ailé, vu de face, et debout entre deux sphinx également ailés, mais accroupis et vus de profil.

Signalons surtout la découverte d'un disque en marbre, exemplaire nouveau de ces médaillons sculptés des deux côtés et destinés à être suspendus au plafond, ou fixés sur des pieds dans les entre-colonnements des portiques et des péristyles (pl. XV). Ce n'étaient pas, comme le disait Gerhard (1), des boucliers votifs, mais simplement de gracieux motifs de décoration. On peut les voir encore représentés à leur place sur des peintures d'Herculanum. Plusieurs de ces disques avaient déjà été trouvés sur le territoire de Tusculum. Canina en publie deux qu'il est intéressant de comparer au nôtre et à ceux qui proviennent de Pompéi. Les sujets figurés sur les deux faces se ressemblent presque toujours. Les deux disques trouvés à Tusculum dans la maison du consul Prastina Pacatus représentent, ici un petit Amour monté sur un bouc, là deux Satyres, un mâle et une femelle, qui se disputent une corbeille de fruits ; ailleurs un Faune faisant un sacrifice champêtre. Sur les disques publiés per Avellino (2) et trouvés à Pompéi dans une maison particulière, près du temple de la Fortune, sont figurés deux Satyres, puis un Faune jouant de la flûte, puis Bacchus, etc. Mais si les sujets sont les mêmes, la destination est différente. Les médaillons de Pompéi étaient faits pour être attachés au plafond : ils ont encore les débris de la tringle en fer qui servait à les suspendre. Au contraire, tous les médaillons trouvés par Canina à Tusculum étaient destinés à être ajustés sur un pied : on distingue encore les trous qui permettaient de les faire tourner sur des pivots. Canina suppose que d'autres disques semblables, suspendus dans le haut, devaient leur correspondre. Celui qui fut trouvé sur le sol de notre villa vient vérifier cette hypothèse :

(1) *Berlins Antike Bildwerke*, p. 66.

(2) Avellino, *Osservazioni su taluni dischi marmorei figurati trovati nel peristilio di una casa pompeiana.*

il porte encore à sa partie supérieure les restes d'un crochet de fer. Par là il se rapproche bien plus des médaillons de Pompéi que de ceux de Tusculum. Il leur ressemble aussi par les sujets sculptés sur ses deux faces : d'un côté sont figurées deux têtes grimaçantes (1), de l'autre une sorte de griffon. Le premier de ces sujets se retrouve sur le second des disques dont parle Avellino, et le griffon ou monstre marin est également figuré sur un autre médaillon de Pompéi actuellement au musée de Berlin (2). La découverte de notre disque complète donc de la manière la plus heureuse l'idée qu'on peut se faire de ce genre de décoration si gracieux et si usité dans les riches maisons romaines.

Ce n'était pas d'ailleurs le seul ornement de la villa qui nous occupe. On en devine la magnificence aux nombreux fragments de marbres, de stucs et de peintures que nous avons pu recueillir. Les stucs, ce genre de décoration fort coûteux, puisque, d'après Vitruve, il n'entrait guère dans leur composition que de la poussière de marbre, sont charmants avec leurs arabesques blanches qui courent sur un fond tantôt rouge et tantôt bleu. Quant aux peintures, elles sont, jusque dans les moindres fragments réunis par nous, très variées, très fraîches et très bien conservées; elles représentent en général des feuilles, des fleurs et des fruits fort délicatement composés et groupés. Il est curieux de remarquer que les teintes de ces morceaux coloriés se combinent admirablement avec les fragments de marbre trouvés au même endroit. Notre villa ne surpassait pas en magnificence celle de Centronius, décorée de plus de vingt-deux espèces de marbre,

Græcis longeque petitis
Marmoribus (3).

Cependant les marbres que nous avons trouvés sont d'une pureté et d'un éclat extrêmes. C'est le blanc, le rouge, le vert et le jaune, nuances qui correspondent exactement aux couleurs des peintures étendues sur les parois de notre villa. Ce n'était évidemment pas là la demeure du premier venu. C'est du reste ce que sem-

(1) Ce seraient des masques de théâtre, d'après l'hypothèse d'Avellino au sujet des disques de Pompéi. Peut-être sont-ce des personnages grotesques des *Lamiæ*. Nous préparons d'ailleurs un travail sur ces disques.

(2) *J. des Savants*, 1833, p. 755, art. de R. Rochette.

(3) Juvénal, *Sat.* XIV, 86.

blerait aussi prouver la présence de l'eau Crabra en cet endroit. Elle servait surtout aux habitations les plus somptueuses de l'*Ager Tusculanus*, et si Agrippa renonça au projet qu'il avait eu d'abord de la conduire jusqu'à Rome, ce fut seulement par égard pour les riches et puissants propriétaires qui en faisaient usage (1).

Si l'on peut aisément prouver la richesse de notre villa, il est plus difficile d'en retrouver la date. Il semble bien cependant, d'après les fragments d'architecture qui subsistent, d'après la disposition des murs extérieurs, d'après le disque, mode de décoration particulier aux villas du premier siècle de l'Empire, que cette maison avait été construite sous Auguste ou sous Tibère. On n'a pas dû attendre plus longtemps pour profiter de l'admirable emplacement qui s'offrait de lui-même. On peut, du reste, tirer un nouvel indice de la découverte de deux lampes funéraires, découverte faite par nous tout près de l'escalier et du mur dont nous avons parlé. Par leur forme, par la simplicité ou plutôt par l'absence même de dessin et d'ornement, ces deux lampes remontent au premier siècle de l'Empire. L'une d'elles était recouverte et comme protégée par deux briques horizontalement disposées. Sous la lampe avait été placé un as, l'obole de Charon, et à côté une longue dent, comme on en trouve souvent dans les tombeaux. Enfin des ossements humains, presque tous réduits en poussière blanchâtre, étaient çà et là mêlés à la terre. Qu'on ne s'étonne pas de rencontrer sur le sol même d'une villa les vestiges d'un tombeau. Ce n'est pas un fait très rare. Volpi, racontant la découverte de la villa des Aspri, située précisément au-dessous de la nôtre, dit qu'à côté de chambres élégamment décorées de stucs, de peintures et de statues on trouva une sorte de plancher en briques et, sous ces briques, des ossements humains en grand nombre. Il y avait aussi des inscriptions qui nous manquent malheureusement, à nous, pour retrouver le nom du mort. Ce n'était sans doute que quelque modeste serviteur de la villa.

Les inscriptions que nous avons trouvées près de là sont sans importance. Ce sont des marques de brique; par exemple:

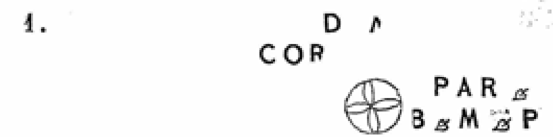
1. C · NAEVI · ASC(*ulanus*)

Ce sont aussi trois fragments d'inscriptions sur marbre. L'une de ces inscriptions se trouve sur un débris de corniche. On lit:

DEPVLS

(1) Frontin, I, 9.

Les deux autres sont des inscriptions funéraires provenant de deux tombeaux de la voie Latine, qui longeait notre villa :



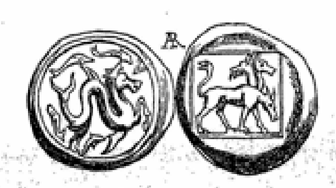
Puisque nous avons parlé de tombeau et d'inscriptions funéraires, signalons la découverte toute récente d'un sarcophage, découverte faite sur la pente méridionale de la colline de Tusculum, près de notre villa, dans la vigne Campoli. Le tombeau est taillé dans le marbre le plus blanc; la caisse est sans ornement, sans sculpture, sans inscription. Le couvercle, en forme de toit, est décoré aux quatre angles et au centre de six petits antéfixes. Ce sarcophage renfermait évidemment les restes d'une jeune fille. On devine le sexe du mort à une gracieuse paire de boucles d'oreilles trouvées à l'intérieur à côté du cadavre, et son âge à la longueur du tombeau. La tête reposait sur un petit coussin en marbre dans lequel deux trous creusés prenaient, l'un la forme de la tête, l'autre celle du cou.

MAURICE ALBERT.

DRACHME INÉDITE

FRAPPÉE DANS L'ÉTRURIE (1)

Notice suivie de remarques critiques sur les monnaies à revers lisse, attribuées à Populonia.

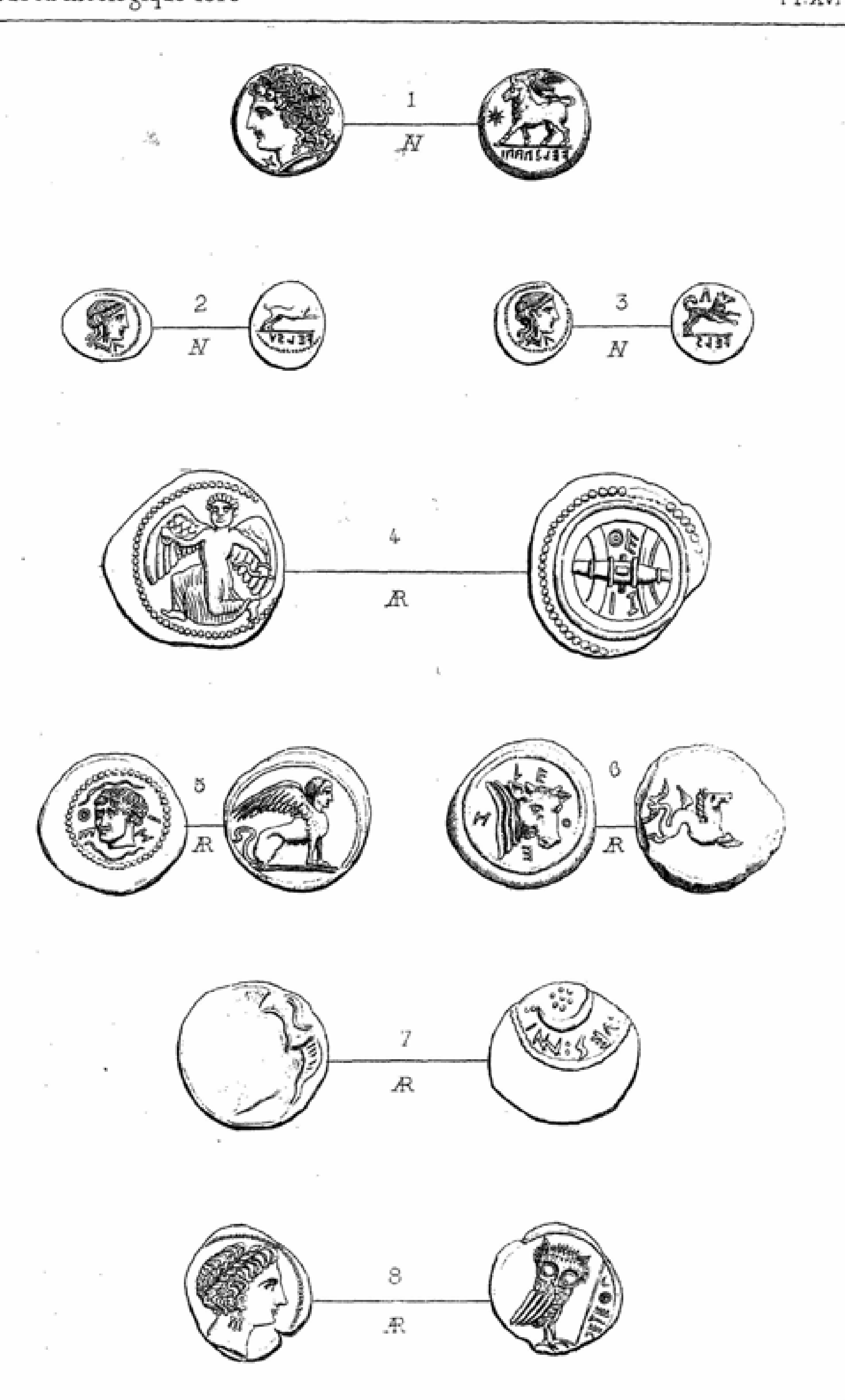


Hippocampe, ou cheval marin, tourné à droite et accompagné de cinq petits dauphins qui semblent nager autour de lui; dans le champ, à droite, la lettre ⦣; le tout renfermé dans un cercle uni et en relief.

℟. Le chien *tricéphale Kerberos* debout, à droite; l'une des têtes est fortement inclinée vers le sol (*quaerens quem devoret*); celle du milieu, immobile et les oreilles dressées, regarde à droite; la troisième, se retournant vers la gauche, a la gueule ouverte

(1) Cet article, extrait d'un volume de mélanges numismatiques que je me propose de publier prochainement, a été écrit en 1876, peu après mon retour de Londres, d'où j'avais rapporté une reproduction électrotype de la médaille qui en motive le sujet. Différentes circonstances qu'il est inutile de mentionner ne m'ayant pas permis de terminer l'ouvrage auquel je fais allusion, j'ai profité de cet ajournement forcé pour retoucher l'article et pour y introduire, avec quelques notes explicatives, la description de plusieurs médailles nouvelles qui m'ont été communiquées durant cet intervalle et qui, je le crois, pourront intéresser les numismatistes : c'est là, à peu de chose près, tout le changement que j'ai apporté à ma première rédaction.

Marzy, février 1879.



MONNAIES ETRUSQUES

et la langue pendante ; la queue de l'animal, relevée en spirale, se termine par une tête de serpent ou de dragon ayant aussi la gueule béante ; le tout contenu dans un large encadrement formé de quatre barres régulières et en relief. Champ légèrement concave.

(Æ. Module 5 de Mionnet. Poids, 82, 7 troy = 5,35. — Drachme du système perse. — British Museum.)

Cette précieuse médaille, — l'une des plus curieuses, sans contredit, de toute la série monétaire des Étrusques, et dont, en outre, on ne possède présentement que cet unique spécimen, — fait partie des riches collections numismatiques du British Museum, où, faute d'en avoir pu, jusqu'à ce jour, découvrir le vrai lieu d'émission, on la laisse reposer provisoirement parmi les *incertaines* de la contrée. Comme elle ne figure pas, même à ce dernier titre, dans le catalogue édité en 1873 par MM. Stuart Poole, Barclay Head et Percy Gardner, tout porte à croire qu'elle aura été acquise postérieurement à l'impression de l'*appendix* qui termine le tome premier de cet important ouvrage. Cette circonstance suffit, seule, à expliquer pourquoi elle n'a encore été mentionnée par aucun des principaux auteurs contemporains qui ont traité de la matière : ni par Sambon dans ses *Recherches sur les monnaies de la presqu'île Italique*, ni par M. Mommsen dans son *Histoire de la monnaie romaine*, ni par M. Deeke dans ses *Etruskische Forschungen*, 2e fascicule ; pas plus, du reste, que par M. W. Corssen dans le mémoire intéressant qu'il vient tout récemment de consacrer à l'étude des légendes étrusques (*Zeitschrift fur Numismatik*, 1875-1876, p. 1-26). Il est juste, cependant, d'ajouter que ce dernier savant peut avoir eu, tout aussi bien que moi, l'occasion de la voir en nature ou d'en obtenir une empreinte, et que s'il n'a point jugé à propos de s'en servir ou d'y faire allusion, c'est sans doute parce que, la pièce étant anépigraphe, elle ne rentrait plus, par le fait, dans le cadre spécial qu'il s'était tracé. J'ignore absolument si, en Angleterre ou ailleurs, elle a déjà fait, avant moi, l'objet de quelque dissertation particulière qui aurait pu d'autant mieux échapper à mes recherches que chacun de nous sait, par sa propre expérience, combien la plupart du temps il est difficile de connaître et de se procurer tous les écrits de ce genre qui se produisent journellement à l'étranger ou qui sont insérés dans des revues que je n'ai point, et pour cause, l'avantage de recevoir. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a

de certain c'est que, — inédite ou non dans toute la rigoureuse acception du mot, — l'existence de cette médaille est, j'ose le dire, à peu près complètement ignorée des numismatistes français : aussi ai-je pensé qu'ils me sauraient peut-être quelque gré de la leur communiquer et que, ne fût-ce qu'à raison de la nouveauté et de la haute importance de son type, elle méritait de prendre place dans le présent recueil.

La première et la principale question que soulève l'examen de cette curieuse médaille consiste évidemment et avant tout à en déterminer, s'il est possible, la véritable attribution. En d'autres mots, le point essentiel à traiter ce serait, selon mon estime, non pas tant de s'attacher à interpréter plus ou moins heureusement le caractère mythologique des types, que d'arriver à découvrir par quelle ville ou par quelle peuplade de l'Étrurie elle a pu être frappée.

Je m'empresse de déclarer que pour ma part je n'en sais rien en ce moment. Je ne ferai même, et sans qu'il m'en coûte, aucune difficulté pour convenir que le problème semble à la fois tellement épineux et embarrassant que je ne me sens ni suffisamment préparé, ni de force à le résoudre. D'ailleurs, si l'on songe que la médaille est privée de toute indication ou point de repère épigraphique ; que la composition du sujet imprimé au revers n'offre aucune ressemblance, pas même la plus lointaine analogie avec les types qui sont déjà connus ; si, en outre, on tient compte de l'extrême obscurité qui couvre et couvrira longtemps encore la numismatique de l'Étrurie, tant au point de vue du choix des types que sous le rapport essentiel des procédés techniques usités par chaque ville en particulier ; on comprendra, dès lors, combien il serait téméraire de ma part, en présence de pareilles difficultés, d'émettre, soit dans un sens, soit dans un autre, une opinion qui aurait chance de se faire accepter. C'est pourquoi, plutôt que de me livrer ici à des hypothèses de fantaisie, qui, en somme, ne sauraient guère aboutir qu'à un ensemble de données tout aussi arbitraires ou périlleuses les unes que les autres, je crois qu'il est plus sage, en cette circonstance, d'imiter la prudente réserve de mes doctes confrères du British Museum, et d'attendre qu'un autre antiquaire, mieux doué ou plus compétent que moi, réussisse dans une recherche où je pressens que j'échouerais.

Toutefois, et quoique par le fait je n'aie eu d'autre but, en publiant cette médaille, que d'appeler sur elle l'attention des hommes d'étude et de la recommander à leur sérieux examen, on voudra

bien me permettre de présenter, au sujet de ses types, quelques remarques de détail, qui plus tard, et à supposer qu'on les prenne en considération, pourront peut-être servir à mettre sur la voie et aider, dans une certaine mesure, à trouver le mot de l'énigme.

Ceux qui ont pratiqué, avec quelque esprit de suite et autrement qu'au simple point de vue de la curiosité, l'étude raisonnée des monnaies grecques (1), ceux-là savent par expérience combien il est rare, ou mieux, combien c'est chose extraordinaire et exceptionnelle d'y rencontrer l'image du chien *Kerberos*, ce monstrueux et mythique gardien des régions infernales. Je ne crois pas me tromper ni m'avancer trop loin en disant que le très petit nombre des exemples qu'on en connaît jusqu'à ce jour et qu'on pourrait citer se réduit à *trois* pour tout : encore est-il bon d'observer que chacun d'eux, envisagé séparément, n'appartient pas au même pays, ni ne procède de la même époque ; ce qui exclut, par conséquent, toute idée d'assimilation ou de rapprochement avec la contrée qui nous occupe.

Le premier et le plus anciennement connu en ce genre nous est fourni par un bronze de moyen module qui, après avoir été successivement classé à *Pisaurum* (2) de l'Ombrie, aux *Celtae-Aïdonites* de l'Épire (3), à un certain *Aïdoneos* prétendu roi des *Molosses* (4),

(1) Il va sans dire que je n'entends parler ici que des monnaies qui appartiennent à des villes libres ou à des peuples jouissant de leur autonomie.

(2) Pellerin, t. I, pl. IX, n° 40; *Museo Hedervar*, t. I, p. 17, n° 344; Mionnet, t. I, p. 104, n° 64 et suppl. IX, p. 242, n° 110; Carelli, p. 5. Voyez à ce sujet la note d'Avellino; quant à ce qui regarde le bronze au type de *Kerberos* que Sestini a attribué (Classes générales, p. 12) à *Marrubium*, dans le pays des *Marses*, le docte Millingen, d'après lequel la médaille est citée, déclare lui-même (Considér., p. 233) « qu'on n'y distingue que les lettres RVB précédées d'un point qui paraît les séparer d'une autre lettre dont on n'aperçoit que des traces, de manière que la légende se rapporte probablement à un nom de magistrat romain de la famille *Rubria* ». Et en effet ce bronze porte, sur le droit, la marque du *semis* (S). Ai-je besoin de constater qu'il ne faut pas non plus compter, autrement que pour mémoire, les *as* coulés (au type de Kerberos) publiés par Carelli (*loc. cit.*) et autres antiquaires? Il est depuis longtemps reconnu que ce sont des pièces fausses.

(3) Mionnet, suppl. III, p. 418, pl. III, n° 5.

(4) Raoul Rochette, *Choix de médailles grecques recueillies en Épire par M. Pouqueville, en 1812 et années suivantes.* Dans ce catalogue, qui, autant que je puis croire, n'a pas été imprimé, et dont je possède la copie originale écrite tout entière de la main de Raoul Rochette, on lit sous le numéro 41, avec une description de la médaille, la note suivante, qu'il m'a paru utile de reproduire ici, ne fût-ce qu'à titre de renseignement rétrospectif : « C'est la médaille attribuée à *Aïdoneos, roi des Molosses*, par M. Pouqueville, qui assure, dans une lettre à M. d'Hermand datée de Janina le 1er janvier 1813, qu'elle fut trouvée dans le temple d'*Aïdoneos* (*Pluton*)

à *Eléon* de Béotie (1), a été finalement restitué, avec juste raison, par le colonel Leake (2), à la ville d'*Eléa* dans la Thesprotie : restitution qui se trouve aujourd'hui pleinement confirmée tant par la provenance habituelle de ces bronzes que par la contexture de la légende (ΕΛΕΑΙ) qui y est inscrite au revers et qu'on avait jusqu'alors mal déchiffrée. Ajoutons que les lettres ΘΕ qu'on rencontre sur quelques-uns de ces bronzes et que l'antiquaire anglais interprète ingénieusement par le mot Θεσπρωτῶν, semblent fournir un argument de plus en faveur de son hypothèse.

Leur type, quelque étrange et inusité qu'il puisse paraître du premier abord, se conçoit très bien quand on réfléchit que la ville de laquelle ils émanent était construite près de l'endroit où l'*Achéron*, après avoir reçu les eaux de son tributaire le *Kokytos*, venait se jeter dans la mer; et que ces deux fleuves passaient, dans les croyances populaires, pour communiquer directement avec les enfers, ce lieu terrible et ténébreux dont l'entrée était sous la garde spéciale de *Kerberos*. Si, à la situation topographique d'*Elea*, on ajoute cette circonstance, digne de remarque, qu'elle possédait, suivant Pouqueville, soit dans son enceinte même, soit seulement sur le territoire y attenant, un *Ploutonion* ou sanctuaire consacré expressément à *Hadès*, il n'en faut pas davantage pour s'expliquer comment les habitants de cette ville ont pu être tout naturellement amenés à choisir de préférence comme type principal de leurs monnaies celui de tous qui, par son caractère nettement tranché, pouvait le mieux symboliser et rappeler à l'esprit le culte de *Pluton*.

Le second exemple de ce genre de type, nous le trouvons, — mais là, il est vrai, comme emblème accessoire et subordonné au sujet principal, — sur le revers d'un très rare didrachme de *Cumes*, en Campanie, lequel didrachme, gravé dans Carelli (pl. LXXI, n° 23), a été décrit plusieurs fois par différents auteurs, notamment par Millingen (*Sylloge*, p. 10, et *Considér. sur la num. de l'anc. Italie*, p. 126), par Gennaro Riccio (*Repertor. delle mon.*, p. 22), par Sambon (*Recherch.*, p. 136, n° 14), par M. Fio-

près du village de Zoukaïda, voisin du port de Glyko, au canton de Margariti, en Épire. » Puis il ajoute : « La médaille est entrée depuis au Cabinet, mais l'attribution en est encore incertaine. »

(1) Édouard de Cadalvène, *Rec. de méd.*, p. 154.

(2) W. Leake, *Numism. Hellen.*, p. 48; Soutzo, *Revue numism.* 1869-1870, p. 174, pl. VI, n° 7.

relli (*Catal. Santangelo*, p. 12, n° 802), et dans le *Catalogue of the Greek coins in the British Museum*, p. 87, n° 11).

L'image de *Kerberos* représentée sur une monnaie de *Cumes*, — encore que ce soit à simple titre de symbole accessoire, — n'a rien, non plus, qui doive le moins du monde étonner, pour peu qu'on veuille se rappeler que, dans un passage des poèmes géographiques de *Scymnus de Chios*, l'auteur raconte qu'on montrait auprès de la ville de *Cumes*, voisine du lac *Averne*, un *Kerberion* célèbre par son oracle souterrain (οὗ Κερβέριόν τι δείκνυται ὑποχθόνιον μαντεῖον), et qu'Ulysse était venu, disait-on, consulter lorsqu'il se rendit dans ces lieux après avoir abondonné *Circé* (*Scymn.*, v. 235-240). Strabon, de son côté, s'accorde avec le poète pour confirmer cette tradition lorsqu'il nous dit : « les anciens interprètes de la fable ont placé sur les bords de l'*Averne* la fameuse scène de l'*évocation des morts* de l'Odyssée : ils affirment qu'il existait là très anciennement un oracle de ce genre, un *Necyomanteion*, et qu'Ulysse était venu le consulter. » (*Strab.*, lib. V, c. IV, 5.)

Le troisième et dernier exemple qu'il me reste à signaler est de date toute récente. Il nous a été révélé, cette année même (1), par un important *cyzicène*, provenant de la trouvaille de Smyrne, et que mon savant ami M. V. Barclay Head, qui l'a publié, propose d'attribuer à la ville de *Cimmerium* du *Bosphore Cimmérien* : par la raison, dit-il, que cette ville, en constantes relations de commerce avec le district de Cyzique, s'était, suivant Pline (VI, 6), originairement nommée *Cerberium*, et que c'est peut-être dans le but de rappeler, par voie d'allusion, son ancien nom, qu'elle aurait adopté pour empreinte de ses monnaies l'image caractéristique de *Kerberos*; interprétation qui me paraît aussi ingénieuse que vraisemblable; outre qu'elle aide à confirmer, une fois de plus, le principe de la spécialité des types, en tant qu'appliquée à des villes ou à des peuples dont ces types constituent, par le fait, de vraies armes parlantes.

Sans vouloir nous appuyer, autrement que dans une mesure très limitée, sur les trois exemples qui viennent d'être cités, il est toutefois permis d'en induire que les causes qui ont présidé au choix d'un type aussi exceptionnel, tant à *Eléa* qu'à *Cumes* et à *Cimmerium*, ont dû être, à l'origine, à peu de chose près les mêmes dans l'Étrurie : je veux dire que si elles n'ont point été, rigoureusement

(1) *Notes on a recent find of Staters of Cyzicus*; London, 1876, p. 8, pl. n° 24 du tirage à part.

parlant, puisées à une source commune, toujours est-il qu'elles n'ont pu être empruntées qu'à un courant d'idées religieuses dont l'étroite consanguinité ne saurait être méconnue. Il n'y a donc, à le bien prendre, rien d'invraisemblable à supposer qu'il a dû exister, — dès une époque très ancienne mais impossible à préciser, — sur le territoire de la ville où notre médaille a été frappée, et dont le nom reste à trouver, un sanctuaire de *Pluton*, ou, comme à *Cumes*, un oracle souterrain jouissant, parmi les habitants de la contrée, d'une célébrité assez grande pour avoir motivé l'emploi d'un type aussi étroitement lié que celui-là au culte spécial des divinités *chthoniennes*.

Voyons donc si, dans l'Etrurie, il y aurait moyen de trouver une ville dont les monnaies offrissent, sous le rapport, je ne dis pas de la similitude plus ou moins accentuée des sujets représentés, mais de l'ensemble général des emblèmes religieux du même ordre, quelques points de contact assez marqués pour en tirer parti et pour les appliquer, en tant que termes de comparaison, à la question que nous poursuivons, et qu'il serait si important de pouvoir élucider.

Eh bien! parmi les monnaies d'argent qu'on attribue généralement à *Populonia*, mais dont plusieurs, j'en ai la conviction, appartiennent à d'autres villes de l'Etrurie, — ainsi, du reste, que je me propose de le montrer plus loin, — il y en a quelques-unes qui, à raison des divers sujets ou emblèmes qu'on y rencontre, au droit ou au revers, se rattachent de la façon la plus intime à l'ordre d'idées religieuses que nous venons d'indiquer, et dont on peut dire avec raison que l'image du chien tricéphale en est la personnification mythique la plus sensible comme la moins contestable.

C'est ainsi qu'un superbe tétradrachme, de cette fabrique archaïque dite à revers lisse, nous montre la terrible *Chimère* (χίμαιρα) (1) sous la figure d'un *lion cornu*, guettant une proie, et à queue terminée par une *tête de dragon* semblable à celle dont le *Kerberos* de notre médaille est muni. (Voy. pl. XVII, nº 3.)

Sur des didrachmes assez communs, mais de même époque et de fabrique identique, on voit le masque grimaçant de la hideuse *Gorgone* (2) aux cheveux de *dragon*, la noire Κήρ dont un seul regard fait mourir et que, suivant le poëte, *Perséphoné* gardait au

(1) *Catal. of coins in the British Museum*, p. 7, nº 1; Ch. Fox, *Engrav. of unedit. coins*, p. 1, nº 4; Sambon, *Recherches sur les monnaies de la presqu'île Italique*, pl. III, nº 6; Cab. nat. de France; Cab. de Florence.

(2) Carelli, pl. VII, nºs 3, 4, 5, 6, 8, 9. Voyez aussi pl. XVII, nº 10 du présent travail.

fond du *Tartare* afin d'épouvanter les mortels assez audacieux pour pénétrer dans son empire (Homère, *Odyss.*, XI, v. 633). Le duc de Luynes fait remarquer (1) que « le *Gorgonium* fut consacré par des cérémonies magiques; sa puissance pétrifiante et mortelle, le titre de Κήρ donné à *Méduse*, celui de *Gorgoniennes* appliqué aux *Furies*, sont des marques du rôle infernal assigné au *Gorgonium*. C'était aussi, dit-il, comme image de la terreur et de la mort que les Athéniens plaçaient la tête de *Méduse* au centre de leurs boucliers. »

Le *Gorgonium* peut avoir, ici, une double signification : soit qu'on le considère comme symbole funèbre en rapport direct avec le séjour des ombres, soit comme emblème de la *lune* arrivée à son plein, et à cause du visage qu'on y distingue, « διὰ τὸ ἐν αὐτῇ πρόσωπον ». Dans le premier cas, il nous offrirait la véritable tête de l'*Hécate infernale* et serait, par conséquent, en relation non douteuse avec le *Chien infernal*; dans le second cas, il ne toucherait qu'incidemment à notre objet et se bornerait à faire allusion, — ainsi, d'ailleurs, que l'a montré Eckhel (2), — au nom étrusque de la ville (PVPLVNA) : « le mot LVNA qui termine ce nom ayant pour radical, selon cet illustre antiquaire, le vocable hébreu לוּן (LVN) dont le sens se traduit par le latin *pernoctare*. » La ville de *Luna*, une des douze cités étrusques, fournit, effectivement, un argument irréfragable à l'appui de cette assertion.

Parfois aussi on trouve sur d'autres monnaies attribuées à la même ville, outre la figure du *Sphinx* (3) ailé et accroupi, étrange et mystique combinaison d'un buste de femme avec un corps de lion, on trouve, disons-nous, cet animal aquatique, du genre des mollusques, vulgairement nommé par les numismatistes *polype*, *sèche* ou *cuttle fish*, mais qui, examiné avec plus d'attention, — principalement d'après le beau spécimen du British Museum (*loc. cit.* pl. 2, n° 4) ou d'après celui de Carelli (pl. VIII, fig. 10) (4) et celui

(1) Duc de Luynes, *Etudes numismatiques sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, in-4°, Paris, 1835, p. 76.

(2) Eckhel, *Numi veteres anecdoti*, Vienne, 1775, p. 14 et suiv.

(3) Sambon, *loc. cit.*, pl. III, n° 13. La gravure donnée par l'auteur prouve clairement que cette figure est bien celle d'un *Sphinx* accroupi et non pas, comme il le dit dans sa description (p. 51, n° 41), une *Chimère posant*, à droite. (Voyez pl. XVI, n° 5.)

(4) Mionnet, en reproduisant (suppl. I, p. 201, n° 26) cette même médaille rapportée par Micali, s'est évidemment trompé dans la description qu'il en donne, en voyant dans ce type : « *un vase qui se dégorge en huit filets d'eau* ». Cavedoni (ad Carelli p. 2, n° 10) y reconnaît un polype : (Polypus, infra X). La vérité est que ce type, ainsi que le montrera un précieux tétradrachme que je décrirai plus loin, présente, en réalité, une amphore sur l'orifice de laquelle est posé un polype, ou plus exactement, l'Hydre étendant les bras à droite et à gauche.

du Cabinet national de France qu'a fait graver Mionnet (pl. LXII, n° 10), — semble plutôt devoir désigner, en même temps qu'un symbole allusif à la situation maritime de la ville, l'image de convention, et telle que très probablement on la concevait, de la fameuse *hydre de Lerne*, munie de ses huit bras ou tentacules cirrheux. On sait que ces espèces de bras, qui font l'office de ventouses, sont susceptibles de se dilater dans tous les sens et possèdent la faculté de repousser lorsqu'ils ont été coupés; de là, la fable d'*Héraclès* luttant avec l'*hydre* de la fontaine *Amymone*, et ne pouvant parvenir à s'en rendre maître qu'avec l'aide de son frère *Iolas* qui brûle les têtes à mesure qu'elles sont coupées, et les empêche ainsi de renaître. (Apollod. lib. II, c. v, 2.)

Tous ces types d'êtres hybrides et malfaisants, issus des dieux, mais qui ne sont point des dieux, expression religieuse et zoomorphique de l'idée vague ou inconsciente qu'on se faisait des forces latentes ou de certains phénomènes physiques du monde invisible, et qui, dans la théogonie particulière aux races pélasgiques, passaient, eux aussi, pour défendre les abords du royaume de *Pluton*, ces divers types peuvent d'autant mieux être invoqués ici, et rapprochés de celui de *Kerberos*, qu'ils procèdent tous, Hésiode nous l'assure, d'une seule et même famille : c'est-à-dire qu'ils sont tous, comme le chien *tricéphale* et au même degré que lui, issus du commerce de la monstrueuse *Echidna* avec le non moins monstrueux et redoutable *Typhôn*. Il y a donc là, évidemment, une intention religieuse dont le sens précis nous échappe mais dont pourtant, on ne saurait méconnaître la tendance : celle de les rattacher, en qualité d'acolytes ou de ministres, et chacun dans la mesure de son importance, au culte mystérieux d'*Hadès*, culte né de la terreur plus encore que du respect qu'inspiraient généralement les divinités infernales. Disons-le tout de suite, puisque aussi bien le sujet nous y amène : c'est à la crédulité, à l'ignorance et à la peur superstitieuse de l'inconnu que sont dus les premiers rudiments de toute mythologie. Dans les sociétés encore à leur berceau, les fétiches de divers objets se condensent d'abord en un seul être, ou mieux, en cette idée dominante que hors de nous il existe une puissance invisible qui se manifeste en toutes choses et partout; d'un côté, certains esprits se dégagent insensiblement de leur enveloppe matérielle pour devenir, sous le manteau de la poésie naissante, des individualités divines ou qu'on se plaît à croire divines. Par un phénomène de concrétion et d'abstraction, apparaissent bientôt des

conceptions bizarres d'archétypes représentant une foule d'espèces d'êtres imaginaires; de là on passe à la croyance d'un dieu de chaque espèce auquel on prête une forme symbolique et saisissable, et on arrive ainsi, de degrés en degrés, au polythéisme ou à la mythologie proprement dite. Cette évolution progressive et sans cesse en avant de la pensée humaine serait donc, à la bien prendre et si l'on peut ainsi parler, un acheminement graduel, une sorte d'introduction embryonnaire, mais encore inconsciente, aux observations scientifiques de la nature.

Pour en revenir à notre objet, il ne faudra pas non plus perdre de vue que le type de l'*hippocampe* ou cheval marin, qui figure au droit de notre médaille, se retrouve exactement dans les mêmes conditions sur quelques exemplaires, à revers lisse, qu'on attribue également à *Populonia* (1); sauf, pourtant, qu'il n'y est point comme ici accompagné de *cinq* dauphins, et qu'au lieu d'être renfermé dans un cercle en relief, il est tout uniment entouré de globules : ce qui, on en conviendra, ne saurait constituer une différence assez sensible ou appréciable pour peser d'un poids quelconque sur la solution éventuelle de la question. Quoi qu'il en soit, ce type caractéristique de l'*hippocampe* et des *dauphins* serait déjà, à lui seul, un indice formel que ce n'est point du tout chez des villes situées dans l'intérieur de la contrée qu'il faudra aller chercher le lieu d'émission de la médaille, mais bien, évidemment, près des bords de la mer.

A la vérité ce serait bien le cas de penser à *Populonia*, dont Pline a dit qu'elle était *la seule ville maritime* des Étrusques : « Populonium Etruscorum quondam, hoc tantum in littore » (lib. III, VIII); mais tout porte à croire que l'auteur latin s'est trompé en cette circonstance, ou qu'il a été mal informé : car Strabon nous apprend (lib. V, c. II, 8) que, tout le long de la côte comprise entre *Pisae* et *Populonium*, il y avait d'autres villes placées dans des conditions topographiques complètement analogues, telles que *Cosae* ou *Cossae*, *Gravisci*, *Alsium*, *Fregena*, *Pyrgi* qui servait de port à *Agylla* (*alias Caere*), célèbre par son temple d'*Ilithya*, et dont la fondation remontait, dit-on, à une époque si reculée qu'elle passait pour être antérieure au premier établissement des Etrusques dans la contrée.

(1) *Catal. of coins in the British Museum*, p. 7, n° 2; Mionnet, suppl. I, pl. XI, n° 1; Sambon, *loc. cit.*, pl. III, n° 3.

Il sera bon aussi de remarquer que la pièce qui nous occupe porte, dans le champ du droit, un signe graphique que l'on suppose être la marque de sa valeur ; je veux dire ce même chiffre ∠ qu'on ne voit guère appliqué, — du moins à ma connaissance, — qu'à quelques rares spécimens frappés d'après ce procédé de fabrication, unique en son genre, que plusieurs antiquaires estiment avoir dû être la propriété exclusive de *Populonia*, bien qu'en réalité personne ne l'ait encore démontré d'une manière positive (1).

Telles sont, pour me résumer, les différentes remarques que j'ai été à même de faire et qu'il m'a semblé utile de signaler. Je ne prétends pas, le moins du monde, en tirer la conséquence immédiate que c'est à *Populonia* plutôt qu'à *Caere*, par exemple, ou à toute autre cité du littoral étrusque qu'il faudra *hic et nunc*, et sans plus ample informé, classer notre médaille ; tout en reconnaissant qu'une telle attribution n'aurait rien par elle-même de contraire aux probabilités, puisque, en fait, nous possédons, dans la numismatique de cette ville, la preuve matérielle qu'elle a émis également des monnaies d'argent frappées des deux côtés et dont l'origine est d'autant plus certaine qu'elles sont marquées de son nom (2), PVPLV, néanmoins je n'oserais pas, pour le moment, m'avancer aussi loin ni me prononcer à ce sujet d'une façon affirmative. D'ailleurs, toute conclusion dans ce sens, eu égard à la nouveauté du type, à l'absence complète de tout point de repère épigraphique, et vu l'impossibilité presque absolue où nous sommes d'en démontrer rigoureusement l'exactitude, serait, je le crois, non moins téméraire que prématurée. Qu'il nous suffise, dès à présent et en attendant l'apparition de documents plus explicites, d'avoir indiqué aux numismatistes désireux d'approfondir le problème et, finalement, d'arriver à le résoudre, les divers points de contact qui existent manifestement entre cette médaille et quelques-unes de celles que l'opinion commune croit devoir attribuer à *Populonia* : libre à chacun d'en tenir ou de n'en tenir point compte.

FERDINAND BOMPOIS.

(1) Voyez, à ce sujet, l'appendice qui fait suite à cet article.

(2) Cabinet national de France; *British Museum*, Append. n° 1 ; Cabinet de Florence ; Collection Edward Bunbury. Voyez aussi Sambon (*Recherches*, p. 51).

CURE-OREILLE D'OR BYZANTIN

PORTANT UNE

INSCRIPTION GRECQUE (1).

Le petit monument archéologique dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie appartient à M. Argyropoulo, qui veut bien m'autoriser à le mettre sous les yeux de la savante compagnie. J'avais espéré qu'il pourrait devenir l'objet d'une communication intéressante de la part de M. de Longpérier et provoquer la réapparition parmi nous de notre savant confrère. Je suis allé le trouver dans ce but et je l'ai prié, soit de venir lui-même faire cette communication, soit de rédiger une note que je lirais en son nom, soit enfin de me donner quelques renseignements pour m'aider à expliquer ce monument devant l'Académie. Malheureusement, M. de Longpérier n'est pas en ce moment dans un état de santé à pouvoir s'occuper d'un travail quelconque. Il est encore très faible et surtout très fatigué par suite des douloureuses épreuves par lesquelles il a passé dernièrement. Je regrette vivement cette décision de notre confrère, parce qu'il s'agit d'un monument archéologique unique en son genre et qui, par cela même, échappe aux développements que permettrait une comparaison avec des objets similaires, et certainement la mémoire de M. de Longpérier lui aurait fourni des rapprochements curieux.

Réduit à mes propres ressources, je me contenterai donc de communiquer l'objet en question à l'Académie en lui soumettant les

(1) Ce petit mémoire a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 17 mai. Postérieurement à cette communication la petite inscription de notre cure-oreille a paru dans la *Gazette archéologique*, 1879, p. 120, mais pour ainsi dire sans commentaire.

quelques observations qui m'ont été suggérées par une étude attentive et du monument lui-même et de l'inscription grecque qui y est gravée.

Il s'agit d'un cure-oreille d'or, assez grossièrement fait, de l'époque byzantine, ayant 12 cent. de long. Il a la forme d'une longue épingle; la tête se termine par une petite poche dont je n'ai pas besoin d'indiquer l'usage. La partie un peu épaisse qui précède cette poche est divisée en six petites bandes plates qui forment un hexagone circulaire. Une inscription grecque est gravée sur ces bandes, dont chacune contient six lettres, de telle sorte que l'inscription entière se compose de trente-six lettres, la petite croix placée en tête comptant pour une lettre. Cette croix figure toujours ainsi sur les inscriptions byzantines, même sur celles qui, comme la nôtre, ne sont point chrétiennes. La voici :

✠ Υ Γ Ι Є Ν
Ο Υ C Α Χ Ρ
Ω Κ Υ Ρ Α Κ
Α Λ Ω Ν Κ Є
Ρ Ω Ν Α Π Ο
Λ Α Υ C Η C

C'est-à-dire : ✠ Ὑγι(αί)ν || ουσα χρ || ῶ, κύρα. Κ || αλῶν κ(αὶ) || ρῶν ἀπο || λαύσης. *Salva utere, domina. Felicibus temporibus fruaris.*

Avant de nous occuper de cette inscription, cherchons s'il n'existerait pas quelque monument analogue pouvant servir de moyen de comparaison. Parmi les objets trouvés dans les tombeaux chrétiens, M. l'abbé Martigny (1) cite des perruques, des cure-dents, des cure-oreilles d'ivoire et de métal; et renvoie à Boldetti (2), comme ayant représenté quelques-uns de ces objets. Il y a là une erreur. Dans Boldetti il est seulement question d'un pendant d'oreille, *orecchino*, qui a été confondu avec un cure-oreille. L'erreur est due à Raoul Rochette (3), qui le premier a fait cette confusion. L'abbé Martigny

(1) *Dict. des antiq. chrét.*, Paris, 1865, p. 467.
(2) *Osservazioni sopra i cimiteri*, etc., tav. VI, p. 511.
(3) *Acad. des inscr.*, Mém., etc., t. XIII, p. 737.

lui aura emprunté ce renseignement, sans vérifier la planche de Boldetti. Mais ce que le savant abbé nous dit des aiguilles à cheveux appelées *disciminalia* ou *discernicula*, quand elles servaient à séparer les cheveux sur le milieu du front, nous fournit un rapprochement intéressant. « On voit, dit-il, quatre de ces épingles les plus curieuses gravées dans Boldetti (1). » Puis il ajoute : « M. l'abbé Greppo possédait un objet de ce genre spécialement intéressant par cette inscription tracée sur trois de ses faces (l'épingle était hexagone) : ✠ ROMULA || VIVAS · IN · DEO || SEMPER · Romula est le nom de la femme chrétienne à laquelle ce bijou a appartenu. »

Comme on le voit, nous avons là un objet du même genre que le bijou byzantin ; tous deux ont une inscription, l'un sur trois, l'autre sur les six bandes d'un hexagone, avec cette différence que de ces deux inscriptions l'une est latine et l'autre grecque. C'est précisément cette différence qui donne beaucoup de prix à notre bijou byzantin, car il peut être, à ce point de vue, considéré comme un objet unique en son genre. On possède bien des anneaux d'or, des pierres précieuses avec de courtes formules grecques, mais celles-ci n'ont aucun rapport avec la nôtre. Nous dirons plus loin un mot de ces diverses formules. Je dois citer encore, d'après mon savant confrère M. Le Blant (2), un bijou d'or trouvé à Vienne. C'est une plaque qui porte l'inscription suivante : IN D̅I N · , *In Dei nomine*. A la plaque sont suspendus un cure-dent et un cure-oreille, mais l'un et l'autre sans inscription. Je me contente donc de mentionner ces deux petits monuments sans les rapprocher de celui dont nous nous occupons.

Voyons d'abord les deux premiers mots de notre inscription : Ὑγιαίνουσα χρῶ. Ils répondent à la formule latine *utere felix*, *utere feliciter*, que l'on rencontre sur un grand nombre de bijoux. On trouve même cette formule transcrite en lettres rétrogrades, *utor feliciter* (3). Les mots ὑγιαίνουσα et χρῶ, comme les mots latins *feliciter* et *felix utere*, n'ont point un sens corrélatif ; ils sont indépendants

(1) Tav. III, nos 18, 19, 20, 21.
(2) *Inscr. de la Gaule*, t. II, p. 73.
(3) Voy. le *Bulletin archéol.* de Rome, 1866, p. 232.

l'un de l'autre. On comprend en effet que l'usage de l'objet en question n'est pas subordonné à l'état de santé de la personne qui le possède. Le mot ὑγιαίνουσα exprime simplement un vœu, comme *feliciter* ou *felix* dans la formule latine. Quant à l'expression elle-même, dont l'emploi est assez rare en pareille circonstance, elle mérite d'être examinée. Elle nous rappelle le curieux traité de Lucien, traité intitulé : Ὑπὲρ τοῦ ἐν τῇ προσαγορεύσει πταίσματος, *Sur une faute commise en saluant.* On sait que les Grecs employaient pour se saluer différentes formules : le matin ils se souhaitaient le bonjour en disant χαῖρε, *réjouissez-vous, soyez joyeux;* le soir, en se quittant, ils se souhaitaient une bonne santé, ὑγίαινε. Il arriva à Lucien, en entrant le matin chez un homme de haute distinction, de le saluer avec la formule usitée pour le soir. C'est de cette faute qu'il cherche à se disculper. De ces trois souhaits *joie, santé, prospérité*, il prétend que le second doit précéder les deux autres, et il appuie son opinion par quelques exemples tirés de l'histoire ancienne. « Pythagore, dit-il, ne mettait jamais en tête de ses lettres, ni *réjouissez-vous*, ni *soyez heureux*, mais *portez-vous bien.* En effet ceux qui sont sortis de son école pensaient que la santé renferme l'idée de joie et de bonheur, tandis que ni la joie ni le bonheur ne renferment l'idée de santé.» Lucien rappelle encore la scolie citée par Platon : « La santé est le premier des biens, la beauté le second, et le troisième la richesse.»

Le vœu ὑγίαινε se rencontre aussi dans plusieurs inscriptions funéraires, mais je ne connais pas un seul bijou qui offre cette formule, ceux qui portent le nom de la déesse ΥΓΕΙΑ, Hygie, n'ayant rien à faire ici. Quant à l'expression χρῶ, qui répond à l'*utere* des Latins, on la trouve sur des pierres précieuses et sur d'autres objets. M. Le Blant (1) cite un parallélogramme de verre grisâtre recouvert d'une couche d'émail vert et percé, dans la longueur, de deux trous qui permettaient de l'assujettir. Cette petite pièce porte les mots ΕΙΡΗΝΗ ΧΡΩ, disposés sur deux lignes. La même inscription se lit sur deux autres objets représentés par Ficoroni (2), qui considérait avec raison ΕΙΡΗΝΗ comme nom propre, au lieu de le prendre pour le datif εἰρήνῃ, et qui a traduit : *Irene, utere.* Ajoutons que quelques

(1) *Bullet. arch. de l'Athenæum franç.*, févr. 1856, n° 2.

(2) *Gemm. ant. litt.*, p. 41 (pl. VI, 5). Il pense que dans l'inscription ΙΡΗΝΗ la lettre E a été oubliée. Il s'agit ici tout simplement de l'iotacisme très connu I pour EI. C'est ainsi que sur une pierre précieuse on lit ΥΓ || ΙΑ au lieu de ΥΓΕΙΑ.

critiques maladroits ont vu dans le mot ΧΡΩ une abréviation de Χριστῷ et l'ont expliqué ainsi.

Le mot suivant, ΚΥΡΑ, est une contraction de Κυρία : *salva utere, domina.* On en trouve des exemples relativement assez anciens. Cette contraction rappelle la forme masculine ΚΥΡΙ de l'inscription suivante : ΚΥΡΙ || ΧΑΙΡΕ, publiée par Ficoroni (1), qui pense qu'un A ou un E a été oublié et qu'il faut corriger Κύριε ou Κυρία, χαῖρε. Il ne faut rien changer. Le mot Κύρι est régulier ; c'est le vocatif de Κῦρις, dont l'usage remonte assez haut. Κύριος a donné l'existence aux formes κῦρ, κύρης, κῦρις et κυρός.

Les derniers mots de notre inscription, Καλῶν καιρῶν ἀπολαύσῃς expriment un vœu dont les monuments du même genre n'offrent point d'autre exemple. Ces mots signifient *felicibus temporibus fruaris.* Ce sens de καιρός se retrouve dans la phrase de Plutarque (2): Ἐν καιροῖς αἰσχίστοις καὶ δυσποτμοτάτοις ἀναδεξάμενος τὴν πόλιν, et dans celle-ci de Cicéron : *In gravissimis temporibus civitatis.* Dans toutes les inscriptions de ce genre on trouve ordinairement le présent χαῖρε, ὑγίαινε, χρῶ ; mais ici l'emploi du futur ἀπολαύσῃς est justifié par le mot καιρῶν, qui comporte l'idée d'avenir; c'est toujours le futur dont on se sert en pareil cas. Ainsi Dion Chrysostome (3) : Ἁπάντων ἀπολαύσοντας τῶν ἀγαθῶν. Et Philon (4) : Μειζόνων καὶ λαμπροτέρων ἀπολαύσειν.

L'inscription contient une faute d'orthographe, répétée deux fois, E pour AI dans les mots ΥΓΙΕΝΕ et ΚΕΡΩΝ. Cette faute, tenant à la prononciation qui confondait la lettre simple avec la diphtongue, est très ancienne. On la trouve dans une foule de textes soit littéraires, soit épigraphiques. Ainsi, par exemple, rien de plus fréquent que la forme ζήσες au lieu de ζήσαις, forme qui rappelle le PIE ZESES des inscriptions latines.

M. Rayet, à la fin de son Catalogue (5), cite une petite lampe très curieuse sur laquelle on lit : ΑΠΤΕΑΙΠΑΓΑΘΩ, inscription qu'il interprète ainsi : ἁπτέα (6) ὑπ' ou ἐπ' αγαθῷ. Je partage tout à fait l'avis de M. Le Blant qui voit là tout simplement un nouvel exemple de la

(1) *Gemm. ant. litt.* Il existe une Κυρία, χαῖρε, citée par Gori, p. 47.

(2) *Fabio comp. Pericl.* c. F. c. I.

(3) *Or.*, 30, vol. I, p. 557.

(4) T. II, p. 565, 41.

(5) *Collection* de M. Rayet, Paris, 1879, in-8.

(6) On ne connaît pas d'exemple de l'adjectif verbal ἁπτέος, « devant être allumé, » adjectif qui du reste serait régulièrement formé. Le *Thesaurus* ne donne que ἁπτέον, *tangendum.*

confusion de E avec AI, et qui lit ἅπτε ἐπ' ἀγαθῷ. La leçon adoptée par M. Rayet le force à supposer que la lettre I a été mise au lieu de E ou de Υ. Le changement paléographique de E en I s'explique peu; quant à I devenant Υ par suite de la prononciation, c'est là une confusion qui est beaucoup plus récente. Elle donnerait d'ailleurs ὑπ' ἀγαθῷ dont je ne connais pas d'exemple, au lieu de la forme usitée ἐπ' ἀγαθῷ. Il est bien plus simple d'adopter la leçon toute naturelle, ἅπτε ἐπ' ἀγαθῷ. Ce mot ἅπτε rappelle le passage d'Aristophane (1) : ἅπτε, παῖ, λύχνον, « esclave, allume la lampe. »

Reste à déterminer l'époque à laquelle a été fabriqué le petit monument archéologique que nous étudions. On peut hésiter dans une pareille appréciation. D'abord la perfection avec laquelle est gravée l'inscription en lettres microscopiques; puis la formule qui, à part la petite croix placée en tête, ne contient aucun mot, aucune inscription qui rappelle le sentiment chrétien; ces deux faits seraient de nature à faire croire que ce bijou ne peut pas être postérieur au v° siècle. D'un autre côté la physionomie, le travail grossier de cet objet ne permet pas de lui assigner une date aussi ancienne. Sans doute, la forme des lettres byzantines conserve presque toujours son caractère particulier. Mais je me demandais si la numismatique n'offrait pas quelque beau spécimen qui pût être comparé avec notre inscription. D'ailleurs le petit espace dont le graveur avait à disposer a dû occasionner une attention particulière qui a pu influer sur la finesse des caractères, et dans ce cas il ne faudrait pas y voir une indication chronologique. Porté plutôt à admettre la seconde hypothèse, je me décidai à aller voir mon ami M. de Longpérier, qui mit fin à mes hésitations en m'indiquant les règnes de Constantin Monomaque et de ses successeurs, comme pouvant me fournir les types que je cherchais. Il me signala particulièrement le beau médaillon publié par Sabatier (pl. 50, n° 50) sous le nom de Romain, et m'engagea en même temps à ne pas me fier aux publications numismatiques, mais à voir les monuments eux-mêmes. Je me rendis alors à la Bibliothèque nationale, où je trouvai, outre le médaillon mentionné plus haut, une pièce de Constantin Monomaque, qui explique très bien notre inscription au point de vue chronologique. C'est la belle monnaie d'argent qui a été publiée par Sabatier sous le n° 12 de la pl. 49. D'un côté on y voit la Vierge de Blacherne, et et de l'autre on lit cette légende :

ΘΚΕΡΘ || ΚΩΝϹΤΑΝ || ΤΙΝΩΔΕϹ || ΠΟΤΗΤΩ || ΜΟΝΟΜΑ || Χ

(1) *Nub.*, 18.

c'est-à-dire : Θεοτόκε, βοήθει Κωνσταντίνῳ δεσπότῃ τῷ Μονομάχῳ. Les caractères sont exactement semblables à ceux de notre inscription, et les *apex* des lettres y sont également très aigus. D'où nous sommes porté à croire que le cure-oreille byzantin appartenant à M. Argyropoulo, a été fait au xe siècle.

Quoi qu'il en soit, et d'après les observations qui précèdent, il est certain qu'il s'agit là d'un objet très curieux et unique peut-être en son genre. A ce titre il mérite l'attention des archéologues.

E. Miller.

P. S. — M. Argyropoulo veut bien me communiquer encore deux petites pierres gravées et montées en bagues et portant deux inscriptions grecques. Ce sont deux sardoines à deux couches qui proviennent de la collection de M. Kertz, dans laquelle ils portaient les numéros 97 et 98. Sur la première on lit : ΕΥΤΥΧΩϹΤ ΩΦΟΡΟΥΤΙ, c'est-à-dire εὐτυχῶς τῷ φοροῦ[ν]τι, « Bonheur à celui qui le porte. » Sur la seconde, d'une époque plus moderne, on distingue une main très bien dessinée, tenant une oreille. Cette main est placée entre les deux lignes de cette inscription : ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ | ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΨΥΧΗϹ, Μνημόνευέ μου τῆς καλῆς ψυχῆς, « Souviens-toi de moi ta bonne amie. »

DÉCOUVERTE

D'UN

CIMETIÈRE DES PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE

A POITIERS.

Monsieur le Directeur,

Vous annoncez dans les « Nouvelles archéologiques et Correspondance » de la *Revue* les diverses découvertes qui viennent à se produire. Permettez-moi d'appeler l'attention sur celles qui se font en ce moment à Poitiers. Leur importance avait été signalée à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne ; aussi ai-je profité d'une circonstance qui m'amenait à Poitiers pour me rendre à la résidence des pères jésuites. Là, grâce à l'extrême obligeance du père Camille de la Croix, j'ai pu, pendant plusieurs heures, voir et étudier ses trouvailles, consulter ses carnets de notes, les plans et les coupes de ses fouilles, et le lendemain de bon matin je me rendais avec lui sur le champ même de ses travaux, où il voulait bien me donner sur place tous les détails et tous les renseignements qui pouvaient m'intéresser.

Le cimetière découvert sur le plateau appelé *les Dunes*, au-dessus du faubourg Saint-Saturnin, est le second qu'a révélé le sol de Poitiers. Au siècle dernier, en plantant les arbres de la promenade de Blossac, on rencontrait des sépultures, mais aucune fouille régulière n'était pratiquée et les objets découverts sont aujourd'hui perdus.

C'est en creusant les fondations du magasin à fourrages des nouvelles casernes d'artillerie que la nouvelle nécropole a été découverte. Le terrain appartenant à l'État a été fouillé par les officiers du génie ; malheureusement les objets recueillis ont été transportés à Paris au musée des Thermes, où ils seront un peu dépaysés, tandis qu'ils eussent été si bien à leur place au musée des origines françaises à Saint-Germain. Le père de la Croix a exploré les terrains entourant cette propriété de l'État. Au 5 janvier dernier il avait fouillé 4,320 mètres carrés,

rencontré un grand nombre de sépultures et parfaitement délimité le champ funéraire. Quelques ares de cette enceinte restent seuls à explorer; l'ensemble peut donc être considéré comme complètement connu.

Les fouilles ont été faites avec intelligence et avec un soin dont on peut se rendre compte en compulsant l'énorme quantité de notes, de plans, de coupes que leur auteur a par-devers lui. Le plan général donne l'emplacement de chaque sépulture portant un numéro d'ordre, qui est celui de la découverte. Les feuilles de notes, les plans particuliers, les coupes de détails de chaque sépulture, les objets qui ont été rencontrés, reproduisent le même numéro. Il est donc extrêmement facile de saisir l'ensemble et de se retrouver dans les détails.

Ce cimetière renferme des sépultures par incinération et par inhumation, placées pêle-mêle. Leur forme et les objets rencontrés montrent qu'il a été longtemps en usage. Les peuplades préromaines y avaient construit des dolmens dont un subsiste encore. Une fouille faite devant moi a donné une fibule ansée en bronze, un collier en verroterie, ambre et émail de l'époque franque. Enfin, en 1830, la ville de Poitiers établissait à côté l'un de ses cimetières.

J'ai vu là des boîtes de pierre assez semblables à celles de la Creuse. Elles sont en petit nombre. La plupart des sépultures sont protégées par des murettes en pierres sèches; d'autres par des caisses en tuiles à rebords avec couverture à deux eaux comme celles rencontrées dans les environs de Nîmes par M. Aurès. Toutes sont dans des cavités rectangulaires creusées dans le roc, et l'urne funéraire est en général, non au milieu de cette cavité, mais à l'une de ses extrémités. Je signalerai particulièrement une de ces sépultures qui a offert une disposition intéressante et rare : l'urne en verre était recouverte d'une sorte de galgal en petites pierres traversé par un conduit formé d'une suite de deux tuiles courbes juxtaposées, atteignant la surface du sol et destiné aux libations. Les monnaies, au nombre de 37, données par ces sépultures, sont de Néron, Claude, Antonin le Pieux et Faustine jeune.

Les sépultures par inhumation sont plus intéressantes. Elles ont fourni des sarcophages en pierre dont quelques-uns contenaient des cercueils en plomb. L'un des défunts avait sur la poitrine sept moyens bronzes de Titus, Domitien, Hadrien, Antonin, Faustine l'ancienne et deux Lucius Vérus. Le linceul qui l'enveloppait était de fine toile en fil tordu, d'une beauté et d'une régularité parfaites. Un autre squelette, étendu sur une couche de paille de froment, avait été enseveli dans un cuir d'animal dont la laine était fort reconnaissable.

Des cercueils en plomb renfermés dans des caisses de bois contenaient aussi des lits de paille de froment, dont l'usage a persisté pendant tout le moyen âge, comme celui des linceuls en peau d'animal. L'un de ces cercueils a donné entre autres objets une bague en fil de bronze dont les extrémités enroulées sur elles-mêmes forment deux chatons plats accolés. Cette bague reproduit un des systèmes d'ornementation les plus ca-

ractéristiques de l'âge du bronze, bien qu'elle ne lui appartienne pas, car la forme en est plus délicate que celle des produits de cette époque.

Outre ces sarcophages rectangulaires, le père de la Croix en a rencontré en forme de gaine, plus étroits aux pieds qu'à la tête. Le squelette de l'un d'entre eux avait au cou un moyen bronze de Claude I[er] et à la main un autre moyen bronze de Domitien. Le premier, percé d'un trou de suspension, est très usé, le second presque à fleur de coin.

Les vases des sépultures par incinération ont tout l'aspect de ceux découverts en Normandie par l'abbé Cochet, et ne ressemblent en rien à ceux de la Creuse, qui ont une plus grande affinité avec l'art grec. Les urnes de verre sont plus élancées et moins ventrues que les nôtres, elles sont munies d'un couvercle et leurs anses, au lieu d'être cannelées, sont formées d'un bâton de verre rond diversement et symétriquement courbé. J'avais déjà rencontré ce modèle dans des boîtes de pierre du voisinage immédiat de Châteauroux (Indre). Les barillets de verre sont ceux de la Seine-Inférieure et signés du même nom, FRONTINVS. La poterie dite samienne y est assez commune.

Le mobilier des sarcophages est beaucoup plus restreint. Outre la bague dont j'ai déjà parlé, on y a trouvé des styles à écrire, une aryballe, des ampoules en verre très blanc et irisé ; celles qui sont plates ne portent point le monogramme du Christ qu'ailleurs on y voit fréquemment.

Par la diversité de ses sépultures ce cimetière est déjà fort intéressant, mais on retrouve ailleurs ces divers types. Ce qui paraît nouveau c'est le système de décoration d'un hypogée chrétien que ses inscriptions paraissent devoir faire rapporter au IV[e] ou au V[e] siècle de notre ère et dont on aura la date certaine, car l'une d'entre elles contient le mot ANNO suivi de sigles encore inexpliqués.

Ces inscriptions, au nombre de quatorze, sont pour la plupart liturgiques comme celle-ci :

EMMA NVHEL
NV BIS CVM$\overline{\text{D}}$S

déjà publiée dans le *Bullettino* de M. de Rossi, 1863, p. 31, comme gravée sur la plus ancienne croix pectorale connue. D'autres sont historiques.

Une de ces dernières, fort longue, inscrite sur un des montants de la porte, apprend que Mellebaudis a restauré ce monument, *speloncola ista*. Les L de ce nom ont la forme du λ grec, les C sont carrés, la plupart des lettres sont fleuries et ont un cachet tout spécial.

Dans un arcosolium, deux inscriptions malheureusement incomplètes, peintes sur le mur, sont superposées et séparées par un lait de chaux. La plus récente donne les mots MARTERVM NOMIRVM LXXII. Une inscription gravée sur pierre est encadrée par un trait avec queue d'aronde. Cette queue d'aronde, les archaïsmes et la beauté des lettres sont l'indice d'une époque reculée pour la construction de ce monument.

Comme tous les martyrium, cet hypogée est enfoncé dans le sol de près de trois mètres. Les dernières marches de l'escalier qui y conduit, les montants et le linteau de la porte, la marche du petit autel en maçonnerie analogue à celui de la place du Ralliement à Angers, sont ornés de sculptures en relief où l'on retrouve des serpents enlacés, des poissons et ces rosaces à compartiments ou en cercles centrés de l'époque franque. Mais ce qui lui est particulier, c'est que tout cela, même de singulières petites colonnettes à base carrée, est incrusté de fragments de verre, les marches aussi bien sur leur face supérieure que sur la tranche visible. Ces petits rectangles simplement cassés et non taillés sont en verres colorés et opaques comme ceux des objets mérovingiens, mais surtout en verre blanc translucide et irisé. Certainement, pour ce travail, l'ouvrier s'est inspiré des châsses en verroteries cloisonnées de l'époque.

Cette étrange décoration à aspect si original et si singulier ne me paraît pas appartenir à la première construction, mais à la restauration de Mellebaudis. Ce qui semble confirmer cette conjecture c'est que sur le jambage de la porte elle entoure symétriquement l'inscription qui parle de cette restauration; c'est que sur la marche de l'autel elle n'occupe pas les lobes des rosaces, mais les espaces lisses restés en dehors de la décoration; c'est qu'enfin, sur l'extrémité de droite de cette marche qui a été refaite, cette ornementation est identique pour la nature du verre et le mode d'agencement, quand la sculpture montre une main toute différente et moins habile, et que les lettres de l'inscription présentent des formes un peu moins anciennes.

En terminant, je dirai un mot des ossements découverts dans les sarcophages de l'intérieur de l'hypogée. A mon avis ce ne sont pas ceux des martyrs dont parle la seconde inscription donnant les mots *marterum nomirum LXXII*, recouvrant les mots Hilaire et Sosthènes et des dates en kalendes de l'inscription primitive. Cette inscription est peinte au fond d'un arcosolium placé à gauche de l'autel, au-dessus d'un sarcophage trouvé vide, brisé, sans couvercle, et sur la face duquel sont des personnages assis, sculptés en assez haut relief. A l'origine cet hypogée n'a très probablement contenu que les corps des martyrs. Ces corps étaient alors renfermés dans plusieurs sarcophages couverts, comme celui resté en place, de sculptures dont le père de la Croix a trouvé des débris dans les décombres, entre autres ce bas-relief représentant deux personnages crucifiés et qui devait être l'extrémité de l'un d'entre eux. Mais lorsque Mellebaudis recueillit leurs ossements dispersés, un seul sarcophage, peut-être le seul qui fût resté entier, était devenu suffisant pour les contenir tous, et c'est alors qu'il fit peindre sur la première inscription la seconde qui porte les mots *marterum nomirum LXXII*. Puis il réserva pour lui et les siens l'emplacement des autres sarcophages et y plaça des tombes complètement lisses pour les différencier de celle des martyrs.

Si tous les sarcophages avaient contenu des corps saints ce n'est pas au fond d'un arcosolium que l'inscription eût été peinte, mais dans le lieu

principal du martyrium, à la place d'honneur. D'un autre côté, l'une de ces tombes a donné une fibule ansée. Une seconde, placée sous un des sarcophages lisses de droite, une fibule pareille à la précédente, des boucles d'oreille en fil de bronze, un collier formé de perles de verroterie, d'ambre et d'émail comme tous les colliers francs, et du charbon de bois provenant sans doute d'un vase à charbon dont on n'avait pas encore trouvé les fragments. Est-ce que Mellebaudis en recueillant les ossements dispersés des martyrs aurait pris soin de remettre dans un tombeau tous ces objets de parure qui occupaient leur place naturelle? Est-ce que les martyrs, lors de leur passion, n'avaient pas été dépouillés de leurs bijoux? Est-ce qu'en tous cas, lors du renversement du martyrium, ceux qui dispersèrent leurs ossements ne les auraient pas emportés? Pour moi la tombe de droite, placée en face de l'arcosolium de gauche, et qui contenait les ossements d'un vieillard de soixante ans, est, suivant toute apparence, celle de Mellebaudis. Les autres, celles des membres de sa famille ou de chrétiens qui avaient obtenu de reposer auprès des cendres des martyrs. Si plusieurs corps ont été trouvés dans le même sarcophage, il n'y a là aucune impossibilité, car ce fait se reproduit dans tous les cimetières où les corps sont inhumés dans des sarcophages de pierre.

Je ne crois pas non plus à une seconde dévastation de cet hypogée. Sa situation hors de l'enceinte de la ville, en un lieu où ont campé tous ceux qui venaient attaquer Poitiers, le souvenir de ce qui était déjà arrivé, dut inspirer de bonne heure la pensée d'en retirer les corps des martyrs. Une fois privé de son glorieux dépôt, il fut abandonné et bientôt il s'effondra, ensevelissant tout ce qui y était resté. Si cet hypogée eût été saccagé nous ne retrouverions pas intactes les inscriptions, les sculptures et les incrustations de verre aussi bien que les sarcophages et les ossements en place qu'ils renfermaient. A Rome, les catacombes dépossédées des corps des martyrs par les papes à la suite des ravages des envahisseurs du VIII[e] siècle, furent bientôt négligées et tombèrent comme l'hypogée de Poitiers dans un complet oubli.

L'auteur de cette découverte importante qui deviendra, il faut l'espérer, une base moins incertaine pour le classement des rares monuments de France antérieurs au XI[e] siècle, lorsque ses inscriptions auront été lues et commentées, n'en est pas à son début. Il y a deux ans, il exhumait les anciens thermes de Poitiers. L'été dernier il fouillait l'église abandonnée de Saint-Savin de cette ville et y découvrait des restes de constructions depuis l'époque de la domination romaine jusqu'au XV[e] siècle, qui permettront de fixer un point incertain de l'histoire du Poitou. En ce moment il dégage les ruines d'un ancien monastère. Le brillant succès qu'il vient d'obtenir était donc bien dû à ses persévérantes recherches et à son zèle infatigable.

P. DE CESSAC.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN.

M. de la Villemarqué lit une note sur d'anciennes gloses bretonnes découvertes par M. Bradschaw, de Cambridge, dans un manuscrit latin du xe *siécle* appartenant à la Bibliothèque nationale. Ces gloses semblent de même temps que le texte.

M. Léon Heuzey communique un mémoire sur quelques représentations du dieu grotesque appelé Bès par les Egyptiens. Ce dieu, revêtu d'une peau de panthère et portant une coiffure de plumes, apparaît déjà sur un manche de miroir qui, suivant M. Mariette, remonterait à la *sixième dynastie.* C'était donc en Egypte une très ancienne divinité, et une divinité très populaire quoique de rang secondaire. Il passait pour un dieu étranger venu du *Pount,* c'est-à-dire d'Arabie. — Les patèques phéniciens semblent se rattacher à la même origine. Ce qu'il y a de certain c'est que la légende de ce personnage divin joue un grand rôle sur les monuments asiatiques (coupes en métal, figurines en terre) répandus dans une partie du monde ancien par le commerce phénicien. L'image de ce pygmée doué d'une force prodigieuse s'y rencontre sous mille aspects. Sur un scarabée du Louvre on le voit enlever un sanglier par la queue et en même temps porter un lion sur son épaule. Il est fort présumable que ces représentations sont le prototype de plusieurs des travaux d'Hercule. — L'étude du dieu Bès est, à ce point de vue, fort intéressante pour tous ceux que préoccupe l'origine de la mythologie et de l'art grec. Le personnage d'Hercule n'est pas le seul, d'ailleurs, qui ait emprunté quelques traits à ce mythe curieux. — La Gorgone, Silène dans son rôle de père nourricier, et d'autres personnages du panthéon hellénique, semblent avoir pris à Bès quelques-uns de leurs attributs.

M. Heuzey annonce que le Louvre, qui possédait jusqu'ici trois statuettes seulement du dieu Bès, vient d'en acquérir une quatrième, remarquable par la finesse de l'exécution et la précision avec laquelle est représentée la peau de panthère.

Conformément aux propositions de la commission du prix Gobert, l'Académie attribue le premier prix à M. Paul Meyer, professeur au collège de France, éditeur et commentateur d'un poëme sur la croisade des Albigeois. Elle maintient le second prix à M. Arthur Giry.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Tumulus de Lunkofen* (*Argovie*). — La forêt située près de Lunkofen, dans la vallée de la Reuss, au sud-ouest de Zurich, canton d'Argovie, contient un grand nombre de *tumuli*, dont quelques-uns ont été fouillés par les membres de la Société archéologique de Zurich. Au printemps de 1878, on en ouvrit un qui donna de nombreux vases d'argile et des bijoux précieux. On y rencontra aussi deux grosses perles d'ambre, un anneau en lignite de 4 cent. de diamètre, trois fibules à ressort garnies de corail, analogues à celles de Boviolles et de la Champagne, une épingle de 6 cent. de longueur et des anneaux de bronze de diverses grandeurs. Toutefois les objets les plus curieux étaient les pendeloques de bronze. Ce sont de petites figurines priapiques d'homme et de femme ayant les bras éloignés du corps, dans l'attitude de celles qui sont estampées sur les ceintures de bronze. Elles ont, de plus que celles-ci, des organes sexuels très développés, ce qui ne s'était pas encore rencontré dans les sépultures de cette époque. La femme porte au cou un collier, ou du moins il y a un renflement de métal qui semble le simuler. Les cheveux et les doigts des mains sont indiqués par des traits gravés au burin.

Les pendeloques, en forme de bottines ornées d'un chevron sur le cou-de-pied, sont encore des objets uniques qui ont dû, comme les figurines, être suspendues au collier.

Les bracelets d'argent étaient au nombre de trois. L'un d'eux, en argent massif, sans solution de continuité, était simplement un anneau rond de 8 cent. de diamètre et de 3 mill. environ d'épaisseur.

Les deux autres étaient composés d'une tige creuse qui doit être assez épaisse, à en juger par leur poids. Un fermoir en or avait été ajusté sur le point de jonction de la tige repliée pour fermer l'anneau. Sur les deux divisions extrêmes de ce fermoir ont été gravés des ornements, fort communs dans tout l'Orient, et qui rappellent le lotus ou la partie supérieure de la fleur de lys. On retrouve ce signe sur les monnaies gauloises, mais il est moins caractérisé qu'ici, et on serait tenté de

croire que ces bijoux, d'un travail très soigné, proviennent de l'Orient, avec lequel les populations aujourd'hui ensevelies sous les *tumuli* avaient certainement des relations suivies, par la voie du Danube.

Tous les objets trouvés dans les *tumuli* de Lunkofen ont été déposés au musée de Zurich. CHARLES COURNAULT.

—— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, troisième série, 4e année, n° 1 :

Suite du travail de M. de Rossi sur *la Tombe de sainte Pétronille* dans la basilique de la voie Ardéatine et sur sa translation au Vatican. Seconde partie : § 1. Translation des restes de sainte Pétronille du cimetière de la voie Ardéatine au Vatican. § 2. Le sarcophage primitif de sainte Pétronille conservé jusqu'au XVIe siècle dans la basilique vaticane. — Séances des *Cultori della cristiana archeologia in Roma.* Procès-verbaux des séances de novembre 1877 à mai 1878.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique*, livraison de juin 1879 :

O. Rayet, *Sur une plaque estampée trouvée en Grèce* (pl. XIII). — Max. Collignon, *Inscriptions de Pisidie et de Pamphylie.* — Beaudouin et E. Pottier, *Inscriptions cypriotes.* — Am. Hauvette-Besnault, *Inscription en l'honneur du poète tragique Xénocrate.* — C. Mylonas, *Nouvelles acquisitions du musée de la Société archéologique d'Athènes.* — Th. Homolle, *Dédicaces déliennes* (pl. XVI). — B. Haussoullier, *Inscriptions de Béotie.* — Correspondance. — Ar. Fontrier, *Inscription d'Erythræ.*

—— Sommaire du numéro de juin du *Journal des Savants* : *Essai sur le règne de Trajan*, par M. Gaston Boissier. *Les Mélodies grecques*, par M. Ch. Lévêque. *Découverte de deux satellites de Mars*, par M. F. Tisserand. *La Société romaine après les grandes guerres d'Afrique, etc.*, par M. V. Duruy. *L'Institut et les académies de province*, par M. Ad. Franck. Nouvelles littéraires.

BIBLIOGRAPHIE

Société archéologique de Bordeaux, tome IV, 4e fascicule, décembre 1877.

La ville de Bordeaux est d'une richesse exceptionnelle en monuments gallo-romains, et a toujours cultivé avec succès les études historiques et archéologiques. Outre les nombreux travaux dont le musée de la ville a été l'objet depuis le dernier siècle, la description d'un musée particulier appartenant à M. Dubois a été récemment publiée par M. Farine dans les *Mémoires de la Société archéologique*. Cette société, fondée à peine depuis cinq ans, a déjà rendu de grands services à la science.

Le dernier fascicule du tome IV, qui vient de paraître, comprend l'étude, avec planches, de quelques monuments importants du musée municipal. Cette étude, dont nous allons dire quelques mots, est due à M. P. Charles Robert, membre de l'Institut, qui a déjà publié ailleurs une stèle athénienne appartenant à la même collection.

Le premier article est consacré à Tutela. On connaît, grâce à une des planches du Vitruve de Perrault, les belles ruines du temple dit « Piliers de Tutelle », qui n'ont disparu que sous Louis XIV pour faire place aux glacis du château Trompette. C'est à l'emplacement de ce temple qu'ont été découverts les deux ex-voto, que décrit l'auteur. Les monuments du culte de Tutela sont assez nombreux; mais M. Robert remarque qu'ils sont jusqu'à présent à peu près localisés dans certaines parties du monde romain : la vallée inférieure du Danube, les confins germaniques, la Gaule, la Tarraconaise et la Cisalpine. En dehors de ces régions, les souvenirs écrits de Tutela, signalés jusqu'à ce jour, n'appartiennent guère qu'à Rome, mais ils y sont assez abondants pour permettre à M. Robert de supposer que ce culte y avait pris naissance. Mais pourquoi ce culte d'origine romaine se serait-il étendu presque exclusivement, sous l'empire, à des contrées où l'élément gaulois avait si longtemps dominé ou dominait encore? Ce fait de double localisation est curieux; il est à regretter que l'auteur se borne à l'établir, sans chercher à l'expliquer.

La partie de la Gaule où Tutela fut le plus en honneur est la région sud-ouest de l'Aquitaine d'Auguste. C'est en effet de Dax, d'Eause, d'Agen, du Mas-d'Agenais, de Périgueux, que proviennent les monuments les plus importants de cette personnification divine. A Périgueux comme à Bor-

deaux, la déesse possédait un temple dont les restes attestent la grandeur; c'est la célèbre tour de Vésone (1). En dehors de l'Aquitaine, à Lyon, on a découvert deux monuments épigraphiques rappelant Tutela.

Cette puissance divine, familière à la Gaule impériale, M. Ch. Robert l'a étudiée dans son origine et ses diverses transformations.

Primitivement, à Rome, le mot Tutela aurait été simplement un nom commun désignant la puissance tutélaire d'une divinité qu'on n'ose nommer. Les formules primitives qui concernent cette divinité sont essentiellement vagues : *Si deus, si dea est cui populus civitasque est in tutela. Sive deus sive dea in cuius tutela hic lucus locusque est.* Mais, peu à peu, l'idée abstraite attachée d'abord au mot Tutela prend une forme; dès les premiers temps de l'Empire, la vertu protectrice de la divinité est symbolisée par une figure déterminée et le nom de Tutela s'applique à l'un de ces types féminins qui, dans le panthéon impérial, représentent les vertus du prince. C'est ainsi qu'elle apparait sur les monnaies de Vitellius, Vespasien, Nerva et Trajan.

Puis, le mythe continuant son évolution, Tutela cessa de représenter la protection d'un dieu ou la vertu d'un empereur, pour devenir une divinité personnelle et distincte, ayant des attributs et un rôle bien définis. Tutela est alors une déesse démoniaque unie souvent à Fortuna. Elle exerce sa protection sur la destinée des hommes et sur leur séjour; c'est une sorte de génie féminin caractérisé par la corne d'abondance et la patère.

La confiance qu'on eut dans cette divinité devint telle avec le temps qu'à Rome, d'après saint Jérôme, chaque maison avait un simulacre de Tutela autour duquel brûlaient des cierges et des lampes.

M. Ch. Robert s'étonne que les représentations d'une divinité dont les images étaient si répandues ne soient pas plus nombreuses dans les musées et dans les collections. Il émet l'avis que les bustes tourelés, accompagnés d'une patère et de deux cornes d'abondance, qu'on classe sommairement, faute d'inscription, parmi les Génies de villes, sont précisément les représentations habituelles de Tutela. Cette identification parait admissible.

Les deux autels à Tutela étudiés dans cet article sont connus depuis longtemps; mais on n'en avait pas encore donné un dessin aussi exact. L'un est du consulat d'Appius Claudius Julianus et de L. Bruttius Crispinus, c'est-à-dire de l'an 224, troisième du principat d'Alexandre Sévère; l'autre n'est pas daté et porte l'inscription suivante : TVTELAE | AVG | LASCIVOS CANTI·L | EX VOTO | L·D EX DD. M. Robert pense que l'affranchi et son ancien maitre étaient Gaulois, et parmi les motifs allégués à l'appui de cette opinion il compte la forme en OS qu'affecte le nom du premier. Il est certain que les anciens noms gaulois étaient fré-

(1) Cf. E. Galy, *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, t. II, 1875, p. 45 et suiv.

quemment terminés en OS et qu'on rencontre au contraire sous l'empire *Lascivus* par un U, dans des inscriptions d'Italie et d'Espagne; mais il avait été longtemps de règle à Rome de remplacer par un O la lettre U précédée d'un V; on peut donc croire tout aussi bien que le lapicide de Bordeaux était simplement guidé par une ancienne règle de l'orthographe latine.

2° Une inscription portant: I. O. M. BOI. TERTIVS VNAGI. F et C., donne à M. Robert l'occasion de dire un mot des migrations gauloises. Il pense que les *Boii* ou *Boiates*, dont faisait partie l'auteur du vœu et qui étaient installés dans les environs du bassin d'Arcachon, avaient autrefois formé l'extrême avant-garde des hommes de leur race dans un des grands mouvements d'Orient en Occident. Les *Boii*, qui marchaient vers l'Océan lorsque César les interna chez les Éduens, ne faisaient que suivre un chemin déjà tracé.

3° Le troisième article restitue à Gordien le Vieux une inscription latine, la seule qui puisse, jusqu'à ce jour, lui être sûrement attribuée. Cette inscription, dont on ne possède guère que la moitié, donne, comme les médailles (1), à M. Antonius Gordianus le surnom d'*Africanus* qu'il reçut du peuple, au moment où il fut proclamé empereur à Tysdrus; mais ce surnom est précédé d'un autre tout nouveau, *Romanus*. On sait que le sénat apprit avec bonheur l'élévation du vieux proconsul d'Afrique, qui lui était tout dévoué, et qu'il se hâta de le proclamer auguste ainsi que son fils. Suivant l'auteur, c'est à Rome et en même temps que le titre d'Auguste, qu'on aurait décerné à Gordien le surnom de *Romanus*, qui lui convenait mieux qu'à tout autre, à lui qui était allié aux plus illustres familles, qui avait habité si longtemps la maison des Pompée et qui avait donné au peuple des jeux longtemps célèbres. Ce surnom d'ailleurs effaçait, aux yeux de Rome et du monde romain, le caractère en quelque sorte provincial que donnait au nouvel auguste le surnom d'*Africanus*.

Il y a une lacune dans le texte après *Gordiano* et avant *Romano Africano*. M. Robert fait remarquer qu'on ne peut accepter *Augusto*, attendu que les surnoms ethniques ne suivent ce titre que lorsqu'ils rappellent des victoires; il propose donc *Antonino*, qui remplit l'espace libre. Cette restitution paraît, au premier abord, un peu osée, et cependant elle se justifie par des arguments qui sont loin d'être sans valeur. Gordien, homme du sénat, opposé à Maximin, empereur imposé à Rome par l'armée, se trouvait à peu près dans les mêmes conditions politiques que d'autres augustes qui, en prenant le surnom d'Antonin, s'étaient rattachés aux bienfaiteurs de l'Italie. Alexandre Sévère, qu'on croyait tué à l'instigation de Maximin, n'avait refusé que par modestie et en raison de

(1) Les légendes monétaires, toujours abrégées, sous Gordien, avec des revers variés: IMP · CAES M · ANT · GORDIANVS AFR · AVG · P · M · TR · P · COS · P · P.

sa jeunesse d'être appelé Antonin. Gordien était allié aux Antonins par sa femme, arrière-petite-fille d'Antonin le Pieux ; il avait, de l'assentiment du sénat, donné à son fils le surnom d'Antonin ; il avait écrit une *Antoniniade* en vers et un éloge en prose de tous les Antonins ; enfin son attachement aux Antonins était tel que Capitolin y revient à plusieurs reprises. En somme, les dénominations de Gordien, données par la pierre que possède le Musée de Bordeaux, seraient :

IMP. CAES. M ANTONIO GORD[IANO ANTONINO] ROMANO AFRICAN[O INVICTO P. F. AVG] PONTIFICI MAXIMO T[R. P. COS P. P. PROCOS].

4° Un legs fait à la ville de Burdigala par un préteur a été pour M. Ch. Robert l'occasion d'étudier à son tour la préture municipale.

Cette magistrature, devenue fort modeste au temps des premiers césars, avait une haute origine. Lorsque s'accomplit à Rome la révolution qui chassa les Tarquins, le roi héréditaire fut remplacé par deux magistrats suprêmes, mais annuels, nommés d'abord préteurs, puis, plus tard, consuls. A l'exemple de Rome, certaines villes latines et les cités italiques remplacèrent les rois par des préteurs aussi investis de pouvoirs souverains. Mais lorsque Rome eut étendu ses conquêtes sur l'Italie, elle diminua successivement l'autorité régalienne des préteurs locaux, si bien que ceux-ci, dépouillés de l'*imperium*, furent définitivement réduits au rôle d'administrateurs municipaux. La loi *Julia de civitate*, faite par Sylla, consacra cet abaissement des préteurs locaux ; elle essaya même de faire disparaître tout souvenir de leur antique souveraineté en changeant leur nom « praetor » (*qui praeit*) en celui, moins expressif, de *duumvir*, qui indiquait simplement la division du pouvoir entre les deux collègues. Cette mesure, toutefois, ne put être appliquée sans réserve, car on retrouve sur certains points le titre de préteur survivant à la loi qui l'avait proscrit.

C'était en effet l'aristocratie, ennemie des libertés provinciales et jalouse de concentrer dans Rome toutes les forces de la république, qui avait, après sa victoire dans la Guerre Sociale, restreint le rôle et modifié le nom des préteurs locaux. Mais le parti démocratique devait devenir puissant à son tour et suivre une ligne de conduite toute différente. Aussi favorisa-t-il le développement provincial en donnant aux villes d'Italie et aux colonies nouvelles une sorte d'indépendance municipale. Ce fut la politique des Gracques, celle de César. Dès lors le titre de préteur, qui rappelait tout un passé d'indépendance et auquel tenaient les provinciaux, put être restauré. C'est ainsi qu'on le trouve porté par les magistrats municipaux de Narbonne, colonie des Gracques, et de Capoue, colonie de César. Plusieurs colonies latines de l'ancienne province romaine, Aix, Avenio, Vasio, Nemausus, Carcaso peut-être, eurent des préteurs. C'est dans cette série de colonies privilégiées de la Gaule que

fut comprise Burdigala, encore bien que cette ville n'eût point de passé à invoquer comme les villes de la Province et qu'elle n'eût été incorporée au monde romain que sous César. De telles faveurs s'expliquent par son importance commerciale.

Il est probable qu'à cette époque, ce titre de préteur ne comportait pas plus d'avantages politiques que celui de duumvir ; les uns et les autres n'étaient plus, sans doute, que des magistrats *minores*, sans *potestas* ni *imperium* ; mais les préteurs avaient des privilèges honorifiques, un tribunal, des licteurs et des faisceaux, tandis que les duumvirs ne faisaient porter devant eux que des baguettes. Ces avantages étaient plus apparents que réels, mais ils satisfaisaient l'amour-propre des provinciaux, en donnant à leur magistrature quelque ressemblance de forme avec celle de Rome.

Nous ne nous occuperons pas des autres inscriptions : ce sont des pierres tombales d'un intérêt moindre ; nous constaterons seulement qu'elles sont étudiées d'une manière tout à fait scientifique, qui fait désirer que M. Robert fasse de nouvelles excursions dans le musée de Bordeaux.

La Table de bronze d'Aljustrel. Étude sur l'administration des mines au 1er siècle de notre ère, par Jacques Flach, avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'École des sciences politiques et à l'École spéciale d'architecture. — Paris, Larose, 1879.

La curieuse inscription découverte à Aljustrel a jeté un jour nouveau sur l'histoire de l'exploitation des mines par les Romains. Sans doute, cette partie de leur administration était assez bien connue dans l'ensemble, et déjà elle avait fait le sujet de plusieurs études remarquables à divers titres. Il suffit de citer les dissertations spéciales de M. Hübner (*Rhein. Mus.*, XII, 1827, p. 347-371, « Roemische Bleigruben in Brittanien »), de Rossi (*Bull. crist.*, 1868, p. 17-25, « Dei cristiani condannati alle cave di marmi »), Bruzza (*Annali*, 1870, p. 166-204, « Iscrizioni dei marmi grezzi »). M. Marquardt avait résumé les notions acquises dans son *Manuel d'antiquités* (*Staatsverw.*, II, p. 252-258, 1876), et tout récemment M. Otto Hirschfeld avait consacré à la même question un chapitre de ses savantes et originales recherches sur l'administration des empereurs (*Untersuchungen auf dem Gebiete der Roemischen Staatsverwaltungengeschichte*, erster Band, « Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten », Berlin, 1876, « Die Bergwerke », p. 72-91). Quelques textes épars dans les auteurs et les jurisconsultes, et de nombreuses inscriptions, avaient fourni la matière de ces travaux. Mais on ne possédait encore aucun document juridique établissant directement les conditions d'une exploitation minière, lorsqu'un rapport de M. Soromenho, professeur d'histoire à Lisbonne (1877), apprit à l'Europe savante qu'un document de ce genre venait d'être mis au jour, en mai 1876, près d'un petit bourg du Portugal, par une société minière reprenant sur ce point des travaux interrompus depuis des siècles. Ce fut M. Giraud qui, dans un article du *Journal des Savants* (avril 1877), se

chargea de présenter au public français la nouvelle découverte due au sol fertile de la péninsule hispanique. Presque en même temps, la table d'Aljustrel était publiée dans l'*Ephemeris epigraphica* (vol. III, fasc. 3, 1877), avec des corrections au texte de M. Soromenho et un commentaire développé de MM. Hübner et Mommsen. Le texte de l'*Ephemeris epigraphica* était reproduit sans changement dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte* avec des observations de M. Brans (XIII, fasc. 2, p. 372-383) Enfin, il était réédité, sauf quelques modifications, et annoté par M. Wilmanns, dans la *Zeitschrift für Bergrechte* (XIX, 2). C'est ici que se place la nouvelle étude de M. Flach. Venu après les Allemands, M. Flach connait leurs travaux, et au besoin les rectifie. Mais le principal mérite du sien consiste dans l'alliance, trop rare en France, des connaissances épigraphiques et juridiques. Sans entrer dans les détails qu'exigerait une analyse complète de cette savante et intéressante étude, nous voudrions seulement, en nous en servant comme d'un guide, indiquer les faits essentiels dont l'inscription d'Aljustrel a enrichi la science des antiquités.

On sait peu de choses sur le régime auquel était soumise l'exploitation des mines du temps de la République. Deux textes de Pline le naturaliste (III, 24, XXXI, 12) nous apprennent qu'elle était interdite en Italie, en vertu d'un ancien sénatus-consulte et pour des raisons qu'il nous est assez difficile de pénétrer. Dans les provinces, elle était libre, en ce sens que l'État n'exigeait des propriétaires qu'une redevance dont il est question dans Tite-Live (XLV, 29), Plutarque (*Crassus*, 2), Diodore (V, 36, Tacite (*Ann.* VI, 19); mais, en même temps, il était entré en possession des mines qui, antérieurement à la conquête, étaient propriété d'Etat. Ce fut le point de départ d'un mouvement continu de concentration entre les mains des empereurs. Il n'y eut pas à proprement parler de monopole. On a des preuves qu'il exista toujours des exploitations particulières. Mais ce sont des exceptions. Par confiscation, achat, succession, l'État se rendit maître de presque toutes les mines qui avaient appartenu à des particuliers, et Dion Cassius put faire dire à Mécène, dans le fameux discours à Auguste, que ce n'était pas là une des sources les moins abondantes du Trésor (LII, 28, édit. Boissée). Il en était, avant l'Empire, de l'exploitation des mines de l'État comme de toutes les entreprises publiques. Elle était affermée tous les cinq ans par les censeurs à des compagnies qui, moyennant redevance, s'en chargeaient à leur profit, en toute liberté. L'administration impériale, jalouse d'introduire dans les finances un contrôle plus sévère, ne pouvait s'accommoder d'un système où les intérêts de l'État étaient livrés sans défense à l'avidité des publicains. Cependant, sur ce chapitre, comme sur plusieurs autres, elle ne rompit pas avec le principe du fermage, mais elle surveilla les fermiers. Un *procurator metallorum* fut institué, chargé de représenter le fisc ou la *ratio privata* dont les mines dépendaient même dans les provinces sénatoriales. L'autorité de ce fonctionnaire ne s'étendait pas à toute l'exploitation minière d'une province, mais elle pouvait comprendre dans une

même province toutes les exploitations de même nature. Le procurator, avec le personnel de bureau qu'il avait sous ses ordres (*subprocurator*, *commentariensis*, *tabularius*, *dispensator*, *arcarius*), avait pour mission, soit de passer avec les publicains le traité de location et de veiller à la perception des fermages, ainsi qu'à la stricte exécution du contrat, soit de procéder à l'exploitation directe, car les deux systèmes étaient également en vigueur. Dans ce dernier cas, il était assisté de praticiens, d'ingénieurs, quelquefois de soldats, sous la conduite d'un tribun ou d'un centurion.

L'inscription d'Aljustrel nous montre, ce qu'on ne soupçonnait pas, les deux systèmes fonctionnant simultanément, sur le même point, au premier siècle de notre ère. « Les mines sont affermées, et presque à chaque ligne il est question du *conductor*. Mais l'inscription nous prouve de plus qu'à côté de la *locatio* il y avait une exploitation directe. Elle relate, en effet (lignes 3 et 15), une vente de puits de mine faite par le *procurator*, ce qui ne permet pas de douter que certains travaux fussent entrepris, sous la conduite de ce dernier, au profit du fisc. La présence de soldats (ligne 24) peut servir d'indication dans le même sens. » Il y aurait lieu de se demander dans quelles conditions ce système mixte était pratiqué, mais notre texte est muet sur ce point. L'existence même de ce système mixte ne nous est révélée qu'indirectement, la partie de l'inscription qui a été conservée ayant trait à un objet différent.

Il y a une autre révélation que nous devons à la table d'Aljustrel et que M. Flach met en lumière. Jusqu'alors on croyait que les *conductores* faisaient eux-mêmes effectuer les extractions et le traitement des minerais pour vendre ensuite à leur compte les produits obtenus. La table d'Aljustrel nous fait connaître un mode d'exploitation différent, non pas que le premier soit exclu, mais s'il en est question, c'est dans le fragment perdu. Nous voyons par celui qui s'est retrouvé que : « le *conductor* perçoit une redevance de tous ceux qui font métier de traiter le minerai ou les ardoises... et qu'il leur est dû de même une certaine somme pour l'occupation du terrain nécessaire au forage des puits de mine. » Il y a là un système qui équivaut pour l'État au fermage d'un impôt. Les *conductores metallorum* sont les fermiers. C'est le caractère que leur attribue un texte de Gaius (L. B. pr. « De publicanis et vertig. » 39, 4; cf. L. I. pr. « quod cujuscunque univers. », 3, 4). Ce texte n'offre plus maintenant de difficulté.

L'exploitation de la mine n'était pas la seule source de revenu pour le fisc. La population des mineurs avait attiré et faisait vivre une autre population toute commerçante et industrielle. Or le fisc, propriétaire des mines, pouvait soumettre à certaines conditions et à certaines charges aussi bien l'accès des puits et des galeries que l'exercice des professions se rattachant à leur exploitation. De là à un véritable monopole de l'État il n'y avait pas loin. M. Flach compare ce monopole au droit seigneurial qui existait dans notre ancienne France sous le nom de *banalité*. Rien

ne prouve que les habitants du lieu fussent obligés à se pourvoir auprès des artisans qui avaient affermé les différents métiers, mais il suffisait qu'il y eût prohibition, sous peine d'amende et de confiscation, de faire à ces artisans une concurrence quelconque. Il est bon de remarquer que l'État, en s'arrogeant ces droits restrictifs du libre exercice des professions, n'était pas guidé par un pur intérêt fiscal. Il ne se bornait pas à exiger une redevance du fermier du monopole. Il lui imposait des tarifs en même temps que des obligations très minutieusement déterminées. C'était un système également avantageux pour les fournisseurs et les mineurs, ceux-ci pouvant se procurer à prix modique et sans crainte d'être exploités les choses indispensables à la vie, ceux-là étaient garantis, par l'absence de concurrence, contre les mauvaises chances de leur entreprise. Il est à croire que sans ces précautions le recrutement de cette double population, également nécessaire à l'exploitation de la mine, eût été difficile, sinon impossible. Les conséquences désastreuses auxquelles aboutit plus tard l'extension démesurée du monopole ne doivent pas le faire oublier.

Sur neuf chapitres que comprend l'inscription dans l'état où elle nous est parvenue, sept se rapportent à des locations de métiers tout à fait étrangers aux travaux des mines. Il est curieux de voir transporter dans cette région montagneuse, isolée, et sans doute auparavant déserte, tout l'attirail et même tout le confort de la civilisation romaine, des boutiques de coiffeurs, des établissements de foulons, des bains publics, et enfin des écoles. Chose remarquable, les maîtres d'école étaient déclarés affranchis des charges publiques. Il est vrai que les professeurs de belles-lettres jouissaient sur toute la surface de l'empire d'un privilège analogue. Tout ce monde, mineurs, marchands, soldats, esclaves, était soumis à la juridiction du *procurator metallorum*, qui tenait la place de la curie et des magistrats municipaux. Ainsi, le territoire de l'exploitation minière ne constituait pas une *civitas* et n'était pas davantage, comme les *vici* ou *pagi* ordinaires, une dépendance d'une *civitas* voisine. C'était un domaine du fisc administré par un représentant du propriétaire, c'est-à-dire de l'empereur. Le principe de son autorité était une loi fixant les règles essentielles de son administration. Tel est le caractère de l'inscription conservée par la table d'Aljustrel.

On pense bien que l'examen des différents points traités dans cette inscription suggère plus d'une observation importante pour la connaissance du droit ou simplement des usages des Romains. Nous ne pouvons que signaler au juriste une dissertation sur la *pignoris capio* du fumier, une autre sur le monopole des enchères (*centesima argentaria stipulationis*), une autre sur celui du crieur public (*scriptura praeconii*) et un rapprochement intéressant avec les tablettes de cire récemment trouvées à Pompéi. L'antiquaire, de son côté, ne lira pas sans profit ce qui concerne l'entreprise des bains, la profession de coiffeur, celle de cordonnier, et tout un chapitre plein de curieux détails techniques sur les procédés employés par les Romains pour l'extraction et le traitement des minerais.

Ajoutons, en terminant, que M. Flach donne du texte une traduction qui est aussi une interprétation, et que son travail est accompagné de quatre planches exécutées avec soin et permettant de se faire une idée exacte du monument.

G. Bloch.

Notice sur le musée du château de Rosenborg en Danemark, concluant à la création d'un musée historique de France, avec notes complémentaires sur le musée du Grüne Gewölbe, de Dresde, et sur des faïences danoises inédites, par C. Charles Casati, juge au tribunal de Lille. Gr. in-8, Didier, 1879.

Infatigable voyageur, curieux intrépide, M. Casati a visité en connaisseur à peu près tous les musées de l'Europe. Il n'est pas étranger à l'étude de l'antiquité, comme le prouve plus d'une remarque incidente; mais ce qui l'intéresse surtout c'est le moyen âge et la renaissance, leur histoire et leur art. De ses publications variées, dont la liste est assez longue, la plus importante c'est celle des *Lettres royaux et lettres missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, Bianca Capello, Sixte-Quint, etc., relatives aux affaires de France et d'Italie, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise* (2e édition, Paris, 1878, Didier). Ainsi donc, se trouvant à Copenhague, M. Casati n'a pas négligé le fameux musée du *Prinzen-Palais*, où M. Worsæ a réuni les monuments trouvés dans le sol du Danemark et appartenant aux périodes les plus reculées de la vie des populations qui se sont succédé dans ce coin du monde; il s'est intéressé à ces suites d'objets dits *préhistoriques*, qui nulle part ne sont plus riches et rangées dans un ordre plus instructif; mais ce qu'il a entrepris de faire connaître, c'est le musée qui, par les soins du même antiquaire, a été installé dans le château de Rosenborg, en dehors des murs de Copenhague, sous le nom de Collection chronologique des rois de Danemark, *De Danske Kongers Kronologiske Samling*.

En parcourant ce musée, on parcourt toute l'histoire du Danemark, histoire que nous mettent sous les yeux, à partir de la fin du quinzième siècle, des monuments de l'époque; on traverse successivement tous les règnes des souverains danois, représentés chacun ici par quelques objets, plus ou moins riches et plus ou moins curieux, qui ont appartenu au prince, qui ont été commandés par lui ou lui ont été offerts en présent, et qui témoignent ainsi des variations et des caprices du goût. Depuis *la corne d'Oldenbourg*, vase d'argent en forme de corne qui date du règne de Christian Ier (1448-1481), les plus importants de ces objets sont décrits et appréciés par M. Casati avec beaucoup de clarté et de compétence; ils sont en même temps figurés par des eaux-fortes un peu molles d'aspect, mais qui semblent présenter un grand caractère de fidélité. L'ouvrage contient une dizaine de planches qui seront précieuses pour les connaisseurs; les meilleures descriptions du monde ne remplacent jamais, en pareille matière, le témoignage de la photographie ou celui d'un crayon intelligent et fidèle.

Sous le titre de *Notes complémentaires*, M. Casati a ajouté à ce mémoire plusieurs appendices dont chacun a son intérêt. En voici la liste :

I. *Note sur le musée du moyen âge du Prinzen-Palais, Nordiske-Oldsager*.

II. *Faïences danoises inédites*.

III. *Note sur les hanaps et les vidrecomes du Grüne-Gewölbe à Dresde, et sur les vases à boire en France aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles*.

IV. *Note sur les anciennes montres et horloges, particulièrement dans la collection du Grüne-Gewölbe à Dresde*.

V. *Passage de la mer sur la glace par toute l'armée suédoise sous la conduite de Charles X*. G. P.

L'Ile de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge, par M. DE MAS-LATRIE. — Paris, Didot, 1879; 1 vol. format in-18 Charpentier, de 432 pages et une carte, 5 fr.

Ce livre renferme :

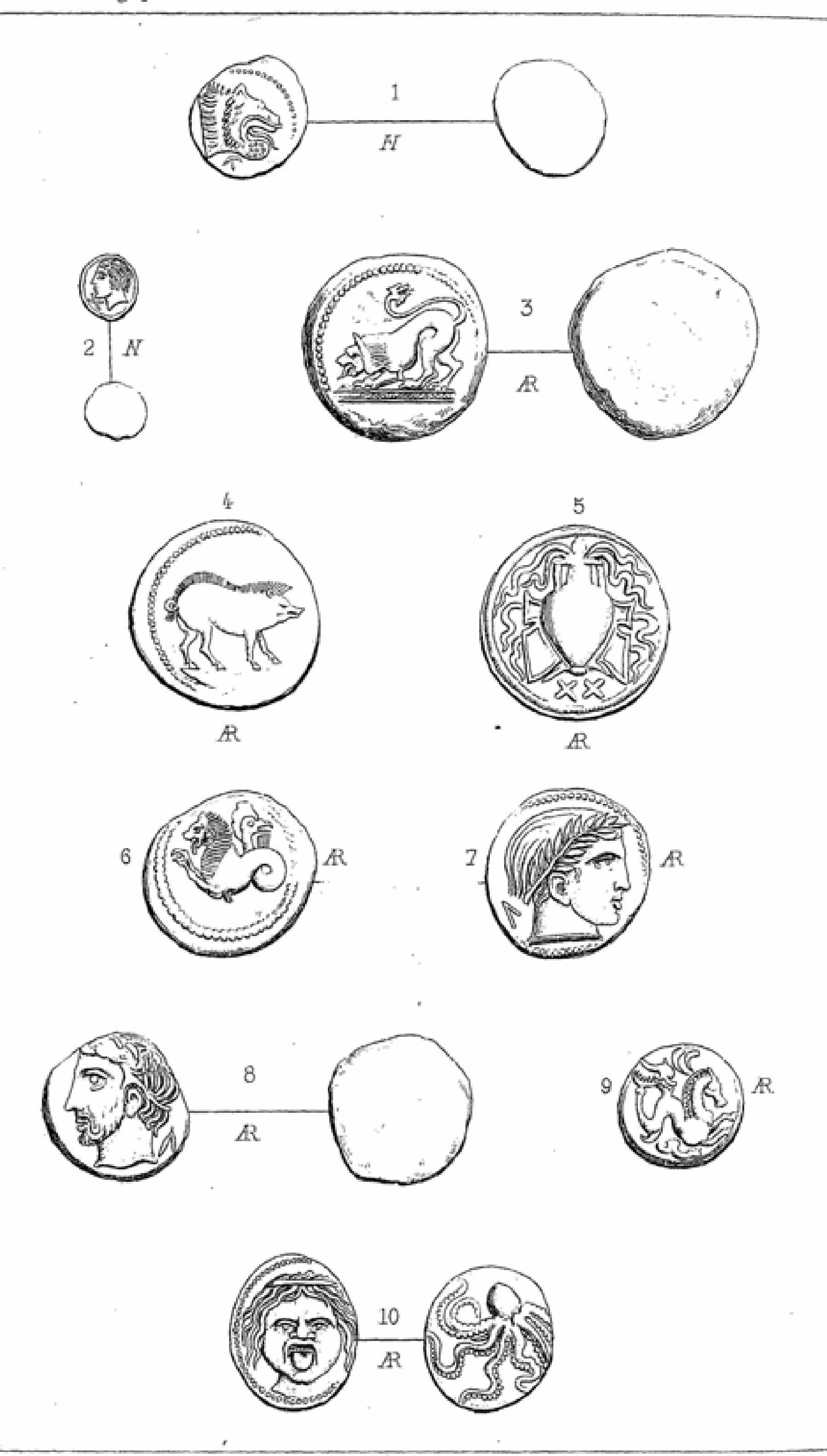
1° Un aperçu sur les conditions physiques de l'île; 2° une description des districts de l'île; 3° des données sur le commerce et l'industrie; 4° un aperçu sur les revenus de l'île et sur le gouvernement turc; 5° une histoire de l'annexion de Chypre à l'Angleterre avec le nouveau règlement constitutif du gouvernement de l'île; 6° une étude de la carte de Chypre comprenant des données sur le périmètre de l'île, une cartographie très complète du pays, des itinéraires, l'ethnographie des districts; 7° un très important chapitre sur l'onomastique géographique de Chypre avec un tableau, liste de toutes les villes et villages désignés sous leurs noms grecs, turcs et anciens français; 8° une histoire du royaume depuis le règne de Guy de Lusignan premier roi, jusqu'à la conquête turque, 1572; 9° un recueil des inscriptions du moyen âge avec des notes intéressantes et bien faites; 10° enfin, un état des terres du domaine royal et des principaux fiefs sous la domination des Français et des Vénitiens.

Ce livre est donc un recueil de renseignements sans commentaires ni dissertations inutiles. Comme tel, sa place est marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de l'archéologie de l'Orient. Et pour l'étude de celle-ci on sait que, surtout en ce qui concerne les temps antiques, on a souvent besoin de consulter la faune, la flore, la géologie, l'ethnographie et l'onomastique moderne des localités et des gens. Pour l'étude de l'archéologie médiævale, l'auteur a résumé sous le titre de *Souvenirs historiques* son bel ouvrage de l'histoire de Chypre sous le règne des Lusignan; cette partie du livre le rend utile comme *vade-mecum* au touriste, à l'artiste et au voyageur intelligent, désireux de visiter sérieusement les beaux monuments de la Messaorée, du Carpas, et les districts septentrionaux de l'île.

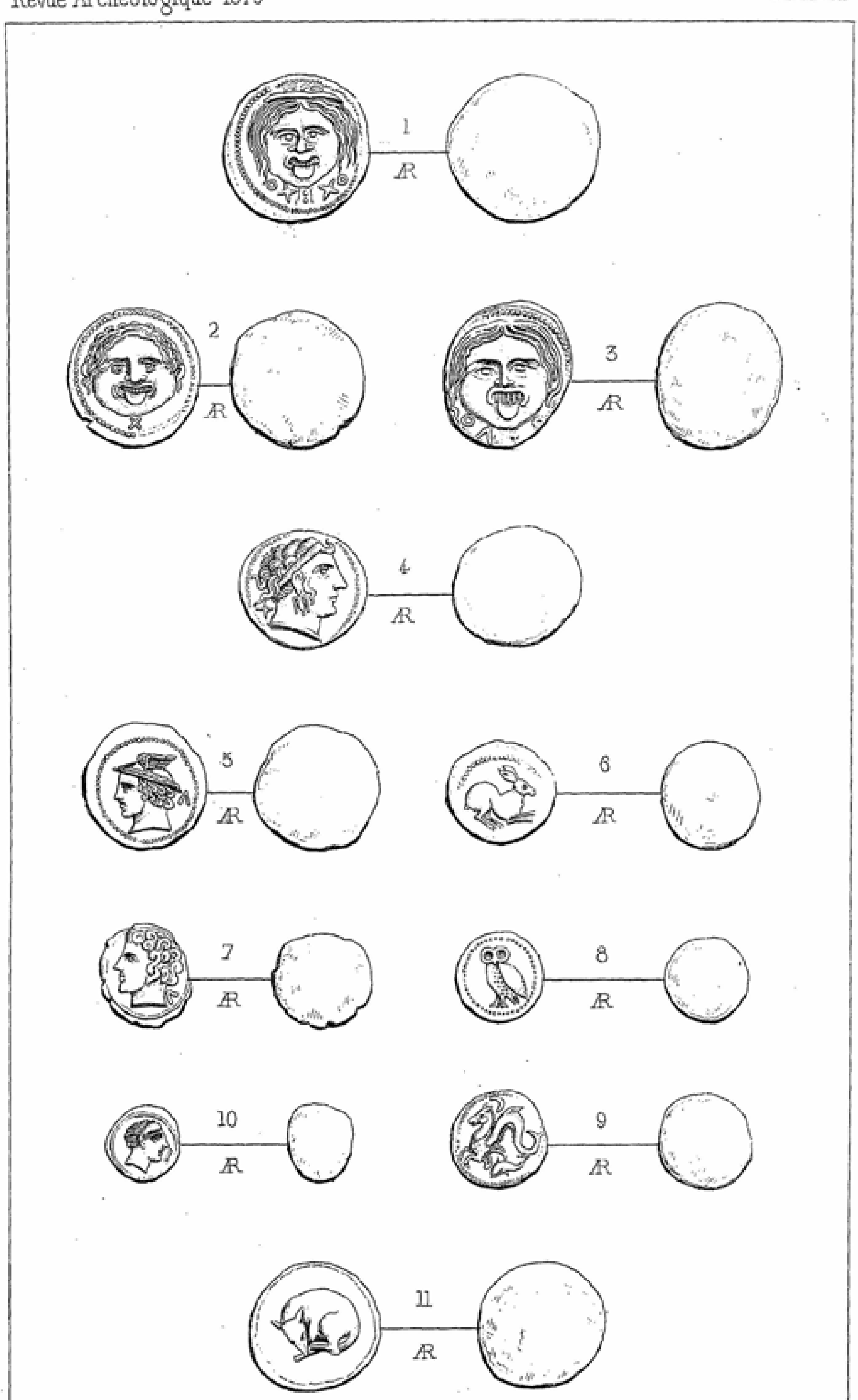
M. de Mas-Latrie n'a joint à son ouvrage qu'une seule carte: la Chypre antique dressée par M. Ch. Müller pour les *Geographi græci minores* de la collection Didot. Au point de vue graphique cette carte laisse à désirer, et puis elle est insuffisante. Il fallait au moins deux autres cartes : la Chypre

actuelle et la Chypre du moyen âge. Mais ceci est, je crois, l'affaire de l'éditeur, car certainement l'auteur n'eût pas mieux demandé que de voir ajouter même une quatrième carte physique, géologique et agricole, facile à dresser d'après les beaux travaux de MM. A. Gaudry et A. Damour.

M. de Mas-Latrie a dédié son livre à l'illustre Layard (celui-là même qui a enrichi l'Angleterre de l'île de Chypre et le British Museum des dépouilles de Babylone), et *il recommande les Maronites à Son Excellence*; pourquoi pas plutôt les monuments ? J'eusse préféré qu'en bon antiquaire il se fût réjoui de voir ce précieux placer archéologique soustrait au vandalisme des fouilleurs de rencontre de par la souveraineté intelligente de la noble Angleterre. G. C. C.



MONNAIES ETRUSQUES



MONNAIES ETRUSQUES

REMARQUES CRITIQUES

SUR LES

MONNAIES A REVERS LISSE

ATTRIBUÉES A POPULONIA

Suite (1)

Puisque j'ai été amené, par mon sujet, à parler des monnaies de *Populonia*, on voudra bien me permettre de présenter ici quelques observations qui n'ont pu trouver place dans le précédent travail et qui, jointes à celles qu'on vient de lire, auront pour effet d'en compléter l'ensemble; j'ose aussi me persuader qu'elles ne seront point considérées comme entièrement superflues.

I

Dans presque tous les catalogues ou recueils de médailles publiés depuis le temps d'Eckhel jusqu'à nos jours, les numismatistes se sont habitués, par une sorte de consentement tacite, à classer toutes les monnaies à revers lisse, et d'origine indubitablement étrusque, sous la rubrique générale et absolue de *Populonia* (2). Le docte Millingen disait même à ce propos, dans ses *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, p. 164 : « Cette ville avait un système de monnayage qui lui appartenait *exclusivement;* système selon lequel les monnaies n'étaient empreintes que d'un côté seulement, tandis que l'autre côté restait entièrement lisse, sans légende et sans types. » Puis, un peu plus loin, il ajoute (p. 165) : « C'est la *seule ville* de l'Italie centrale qui ait employé les métaux précieux dans ses ateliers monétaires. » D'où il suit, inévitablement, que toutes les mon-

(1) Voir le numéro de juillet.

(2) C'est de cette manière, pour n'en citer qu'un seul exemple, qu'on les trouve rangées dans les cartons du cabinet national de France.

naies d'or et d'argent fabriquées en Étrurie d'après ce procédé ne peuvent, selon ce savant, appartenir qu'à Populonia.

Voilà, il en faut bien convenir, deux assertions passablement arbitraires et qui ne laissent point que d'étonner sous la plume d'un homme aussi érudit et aussi expérimenté que l'était Millingen. On conçoit encore, et jusqu'à un certain point, la première, parce que, du temps de ce savant et avec les idées qu'on se faisait alors de ce genre de fabrication, elle pouvait avoir une sorte de raison d'être, et qu'elle était même, à le bien prendre, passée pour ainsi dire presque à l'état de chose jugée (1). Nous allons, cependant, montrer tout à l'heure qu'il n'en est rien, et que c'est faute d'avoir essayé d'étudier séparément chacun des types de ces monnaies et de les soumettre à un examen comparatif mieux entendu, qu'on conservait, naguère encore, sous le rapport de leur classification, une manière de voir que, pour ma part, je n'hésite pas à considérer comme erronée.

Mais quant à ce qui regarde la seconde assertion, à savoir qu'*à l'exception de Populonia*, aucune ville de l'Italie centrale n'a employé les métaux précieux, autrement dit l'or et l'argent, dans ses ateliers monétaires, il faut, ou que Millingen en ait complètement ignoré l'existence, ou qu'au moment d'écrire son livre il se soit trouvé privé de tout moyen matériel de se mieux renseigner, car sa proposition, telle qu'elle est formulée, ne saurait tenir devant la critique ni en présence des monuments numismatiques qu'on possède en ces deux métaux depuis nombre d'années déjà, et qui ont été maintes fois signalés par différents auteurs.

(1) Je crois utile de faire remarquer que Millingen n'était point le seul auteur qui professât cette opinion. Car voici comment s'exprime, sur le même sujet, feu Charles Lenormant, dans ses *Recherches sur les causes d'émission de l'ÆS grave* (*Revue numism.*, 1844, p. 188) : « Cette ville maritime de l'Etrurie (*Populonia*) paraît avoir possédé, dès la première moitié du ve siècle avant notre ère, un *système monétaire particulier* qui se *distingue de tous les autres* par la forme et la disposition du flan, relevé d'un seul côté, plat et entièrement nu de l'autre, ou décoré seulement de lettres et de symboles très peu saillants. A ces pièces d'argent uniformes quant à la disposition, mais si variées de style et de travail, se joignent des pièces frappées en bronze qui se rattachent à la dernière époque du monnayage de l'argent. Une portion notable de la mumismatique de *Populonia* a *donc dû être frappée en même temps* qu'on coulait les *AS des autres villes de l'Etrurie* et *concurremment* avec ces dernières espèces. » De cette appréciation particulière de Charles Lenormant il y a tout lieu d'inférer que, dans la pensée de cet illustre antiquaire, Populonia serait la seule qui eût émis un numéraire d'argent, tandis que toutes les autres cités de l'Etrurie n'auraient fait usage, dans le même temps, ou à peu près, que de monnaies de cuivre. Nous verrons, dans un instant, ce qu'il faut penser de cette opinion.

Telles sont, pour l'or, les deux pièces suivantes, portant des inscriptions en caractères étrusques, pièces que quelques antiquaires, dont le nom fait autorité, considèrent comme appartenant à l'atelier de *Volsinium* (nunc Bolsena).

N° 1. — Tête jeune et imberbe, à gauche, ceinte d'une couronne de myrte (Eros?); dans le champ et de chaque côté du cou, XX.

℟. Taureau marchant à gauche; au-dessus, une colombe volant à gauche avec une couronne dans son bec; devant, une étoile à huit rayons; à l'exergue, l'inscription : (VELZPAPI) en caractères étrusques.

AV. 3; poids, 4,67. British Museum.) Voy. pl. XVI, n° 1.

N° 2. — Tête de femme élégamment coiffée, à gauche; devant, Λ.

℟. Chien courant; à l'exergue : VELZY, en caractères étrusques.

(*AV*. 2; poids, 1,15. Musée de Gotha et cabinet national de France. Voy. pl. XVI, n° 2.) Sur l'exemplaire de Gotha la lettre Λ se répète au revers, au-dessus de l'animal. (Voy. pl. XVI, n° 3.)

En ce qui concerne particulièrement le numéraire d'argent, nous nous contenterons, pour le moment, de rappeler :

1° Le célèbre didrachme (1) du poids de 11,30, qui, au revers

(1) *Catal. of coins in the British Museum*, p. 12, n° 1. — Duc de Luynes, *loc. sup. laud.*, pl. XV, n° 4. — Schachmann, Catal. raisonné, p. 57; l'exemplaire gravé dans cet ouvrage appartient actuellement au musée de Gotha. — Marchi et Tessieri, *l'Æs grave*, pl. suppl., n° 9. — C'est tout à fait à tort que M. Mommsen dit (Annexe N) « que la légende ne se voit que sur l'exemplaire de Londres »; car il est certain qu'elle se lit aussi sur celui du musée Kircher, ainsi qu'en fait foi le dessin donné par les RR. PP. Je puis en signaler un troisième spécimen du même genre, c'est-à-dire avec inscription, que j'ai vu, il y a deux ans, chez M. H. Hoffmann, et qui, d'après ce qu'on m'assure, aurait été acquis par J.-P. Six d'Amsterdam. A la vérité la légende est fort usée, mais néanmoins elle se distingue encore parfaitement. Cette médaille est si rare qu'il n'est pas inutile d'indiquer, en passant, où se trouvent présentement les quelques échantillons authentiques qu'on en connaît.

Le poids de 11,30 que j'indique ici est celui de l'exemplaire de la collection de Luynes; quant à ceux qui sont conservés au British Museum et au cabinet de Gotha, le premier pèse 11,08 et le second 11,35, quoique fourré. Je ne connais pas

d'une *figure ailée de Gorgone marchant à gauche et tenant un serpent dans chaque main*, offre les quatre lettres étrusques ΘΕΙϟ inscrites entre les rayons d'une roue de forme très ancienne et toute particulière (1) (voy. pl. XVI, n° 4); didrachme que Capranesi (2), Abeken et l'abbé Cavedoni donnaient à *Faesulae* (*Fiesole*), mais que le duc de Luynes, de son côté, après avoir d'abord adopté cette opinion (*Choix de méd. gr.*, pl. I, n° 5), a préféré ensuite attribuer à *Veïes*, à cause,

le poids des deux autres. J'ai fait reproduire de préférence, sur ma planche, et à cause de sa légende, la figure de l'exemplaire de Londres.

(1) J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer ailleurs (*Eclairciss. sur le nom et la numism. de la ville de Sané*; voy. *Revue archéol.*, 1866-1867, et p. 42 et suiv. du tirage à part) que cette forme inusitée de roue, qu'on chercherait vainement chez les autres peuples de la Grèce, ne se retrouve, en dehors de l'Etrurie et exécutée exactement dans les mêmes conditions, que sur quelques monnaies thraco-macédoniennes que je proposais d'attribuer aux *Odomantes*. Depuis ce temps, déjà bien éloigné de nous, il en est apparu quelques autres exemples, mais toujours de la contrée thraco-macédonienne, et qu'il me semble utile de signaler. Cette roue se voit : 1° sur un didrachme d'*Ichnae* du cabinet de M. le docteur Imhoof-Blümer; 2° sur un autre, du même genre mais sans légende, attribué à *Therma* par Prokesch-Osten; 3° sur un didrachme nouvellement acquis par le musée de Berlin, et qui, avec un type identique, porte, de plus, l'inscription TVNTENON. Ces trois exemples, que je ne connaissais pas à l'époque où j'écrivais mon mémoire, aideraient beaucoup, ce semble, à corroborer l'hypothèse que j'émettais à ce propos, savoir: que la présence simultanée du même symbole sur la monnaie de deux peuples séparés par une distance géographique aussi grande que le sont entre eux les Thraces et les Etrusques, décèle, dans les habitudes civiles et dans les pratiques religieuses de chacun d'eux, une communauté de vue puisées à la même source et bien propre, en tous cas, à fortifier l'opinion d'Hérodote qui, autant qu'on peut se permettre de l'inférer de deux passages de ses Histoires (lib. I, 57-94), paraît incliner à considérer les *Tyrrhéniens* de la *Crestonie* comme ayant eu la même origine que les peuplades *pélasgiques* de l'Etrurie, c'est-à-dire que les uns comme les autres seraient primitivement sortis de la Lydie. Effectivement, il y a entre le nom de la ville de *Crestone* de la Thrace et celui de la ville de *Cortone* en Etrurie une affinité dont on ne peut s'empêcher d'être frappé. Ajoutons que, suivant Strabon (lib. V, c. II, 3 et 4), la ville de *Caeré* d'Etrurie, appelée d'abord *Agylla*, avait été fondée par des Pélasges venus de la Thessalie. Or, entre la Thessalie et la contrée thraco-macédonienne la distance n'est pas grande; il n'y a donc, par conséquent, rien d'invraisemblable à admettre que ces Pélasges, en émigrant de Thessalie, se sont divisés en deux courants dont l'un vient s'arrêter en Etrurie, où il fonde la ville de Caeré, probablement aussi Cortone, et dont l'autre, ramifié lui-même, s'établit à *Crestone*, à *Phlegra de Pallène*, dans l'*Elémiotide*, dans les presqu'îles de *Sithonie* et d'*Acté*, et s'étend jusqu'à l'*Epire*, où l'on retrouve sa trace.

(2) Fr. Capranesi (*Annales de l'Institut arch.*, tome XII, p. 203, pl. P, n° 1). — Abeken, *Mittelitalien*, Taf. XI, J. 4, 5, 288. — Dans un article inséré à la page 156 du *Bulletin de l'Inst. arch.* pour l'année 1842, l'abbé Cavedoni, qui accepte l'at-

dit-il, du type de la roue, et « parce que, selon Festus, le mot *Veia* ou *Veha*, chez les Osques, signifiait une charrette, *plaustrum*. » (Le nummus de Servius Tullius, *Revue numism.*, 1859, p. 367, pl. XV, n° 4.) Voy. pl. XVI, n° 4.

2° La drachme de 5,43, rapportée par Samson (*Recherches*, pl. III, n° 13), et sur le droit de laquelle on lit, autour d'une tête imberbe vue de trois quarts et accostée de deux serpents, les quatre lettres susdites ΘΕΙΙ, tandis que le revers nous montre un sphinx ailé et accroupi regardant à droite (voy. pl. XVI, n° 5). Cette rare médaille est conservée au cabinet national de France et provient de la collection du duc de Luynes.

3° Enfin, le beau didrachme de 9,33 que possédait, il y a quelques années, M. H. Hoffmann, et qui, après avoir passé de son cabinet dans celui d'Edward Wigan, est aujourd'hui conservé au British Museum. Ce didrachme, dont j'ai fait reproduire la figure sur la planche XVI, n° 6, du présent travail, est décrit de la manière suivante par les rédacteurs du catalogue (*Appendix*, p. 397, n° 1) :

ΘΕΙΙΕ (1). Head and shoulders of cow with short horns r.; head nearly facing : plain raised border.

℟. Sea-monster r., having the head of a horse (2) and

tribution à *Faesulae* proposée par Capranesi, reconnait dans la Gorgone ailée une personnification symbolique du *Destin* (Αἶσα), lequel passait pour être la divinité suprême des Etrusques. Suivant lui, cette divinité formerait en quelque sorte le type parlant de la ville de *Faesulae*, dont le nom semble être dérivé d'Αἶσα, mot auquel on aurait ajouté la lettre aspirée Φ. — Quant à ce qui concerne la forme inusitée de la roue représentée au revers de la pièce, Cavedoni la considère comme étant celle que l'on appelait *Tympanum*, et il estime que, dans l'espèce, elle convient au *Destin* tout aussi bien qu'à *Némésis* ou à la *Fortune*.

(1) Dans le catalogue manuscrit de cette célèbre collection, — catalogue que j'ai en ce moment sous les yeux, grâce à la parfaite obligeance de M. Feuardent auquel il appartient et qui a bien voulu me le communiquer, — la légende de cette médaille a été transcrite ainsi : VEO☰E. D'après une note explicative que le rédacteur a ajoutée à sa description, la première lettre de la légende ne serait, selon lui, ni un P ni un L, mais un V ; la troisième aurait la valeur d'un O et non pas d'un *théta ;* de sorte qu'au lieu de traduire le tout par PETHEZ (pour *Peithesa*) comme j'aurais été de prime abord, et en ce qui me concerne personnellement, tenté de l'inférer en commençant la lecture par le haut et en allant de droite à gauche, il faudrait lire : VEOZE, lequel nom serait celui d'une ancienne ville étrusque appelée *Veioese* ou *Veossa*. C'est sans doute parce que l'auteur de cette note croit pouvoir assimiler *Veossa* à *Veiiès* qu'il s'est décidé à classer la médaille sous la rubrique de cette dernière cité.

(2) Quoique j'aie cru devoir reproduire textuellement la description que donnent

tail of a fish, with three wing-like fins projecting from its body, one above and two below.

Je ne m'arrêterai pas à discuter quelle peut être, en définitive, la leçon qu'il conviendrait le mieux d'adopter pour ces légendes; autrement dit, s'il faut, sur les deux premières, lire OEFI, comme le proposait le duc de Luynes (1) (*loc. cit.*), ou bien THEZI ou PHEZI, et sur la troisième, OEZLE, VEOEZ, PETHEZ, THEZLE ou PHEZLE; c'est là une question de philologie encore pendante et dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Mais si l'on n'est point entièrement d'accord à ce sujet, et s'il est permis de conserver quelques doutes relativement à la manière plus ou moins juste dont certains érudits ont cru pouvoir interpréter le sens de ces légendes, il y a, en tout cas, un fait certain et que personne n'aura l'envie de contester, c'est que leur forme nettement caractérisée montre clairement qu'elles ne sauraient se rapporter, en quoi que ce soit, à *Populonia;* et c'est plus qu'il n'en faut pour prouver que cette ville n'a pas été, — ainsi que le supposaient Millingen, Charles Lenormant et autres numismatistes, — la *seule cité* de l'Étrurie qui ait employé l'or et l'argent dans ses ateliers monétaires. Je me trouve aujourd'hui, grâce à d'heureuses

de cette pièce les savants rédacteurs du catalogue anglais, je ne saurais, je l'avoue, partager leur opinion relativement au caractère de la tête du monstre marin qui figure au revers. Un examen minutieux m'a convaincu que cette tête n'est point celle d'un cheval, mais plutôt celle d'un loup, ainsi que sembleraient en témoigner les oreilles droites et raides, le crâne aplati, la partie antérieure fortement allongée et surtout la dent qui paraît sortir de la mâchoire inférieure.

(1) M. Mommsen dit, à ce propos (*loc. cit.*, p. 214, note 1) : « La légende de cette médaille avait d'abord donné lieu à quelques discussions, mais le sens paraît maintenant indubitablement fixé *par M. le duc de Luynes*, et l'on doit lire : Θεζι. » Il est possible que cette leçon soit bien effectivement la seule vraie ; et, sous ce rapport, je ne me permettrai pas de contredire un érudit aussi compétent en ces matières que l'est assurément M. Mommsen. Je crois néanmoins devoir faire remarquer que sa citation porte ici à faux, et que ce n'est point du tout le duc de Luynes qui a établi cette lecture ; car voici, textuellement, comment il s'exprime dans l'article même qu'invoque le savant berlinois : « Ce qui me fait attribuer cette pièce à *Veii*, c'est d'abord sa légende boustrophédon, et où il *me semble devoir lire OEFI ;* l'*O* a un point au milieu comme celui de *Valentia.* » Or, puisqu'il est pertinent que le duc de Luynes n'a point pris la première lettre pour un *thêta* ni la troisième pour un *zéta*, mais pour un signe d'aspiration, il s'ensuit qu'il ne pouvait pas proposer de lire Θεζι, mot qui n'a aucun rapport avec le nom de la ville à laquelle il attribue la médaille. Ne donnons à chacun que ce qui lui appartient.

circonstances, en mesure d'ajouter à ces exemples deux médailles nouvelles, appartenant à la même catégorie et dont les empreintes m'ont été récemment communiquées par M. le docteur Imhoof-Blumer; tout me donne lieu de penser qu'elles sont *inédites*, car le mémoire de M. W. Corssen, cité plus haut, ne les mentionne pas.

N° 1. — Tête de Pallas, vue de face et couverte du casque athénien. (Ce côté de la pièce a malheureusement beaucoup souffert et est très fruste.)

℞. Groupe de sept globules formant étoile, au milieu d'un grand croissant; dessous on lit une inscription en caractères étrusques; le tout renfermé dans un cercle uni et en relief, mais dont on ne voit qu'une partie, le coin n'ayant porté que très incomplètement sur le flan.

(Æ. 22 mm.; poids, 7,55. — *Propaganda fide*, à Rome.) Voy. pl. XVI, n° 7.

N° 2. — Tête de femme, à droite, avec pendants d'oreilles et ceinte d'une couronne de laurier; grènetis au pourtour.

℞. *Hibou moyen-duc* (*strix otus*), et non pas *chouette* (*noctua*, γλαῦξ), debout, à droite et regardant de face; dans le champ, à droite, et séparée par une barre, on lit une inscription en caractères étrusques; le tout dans un cercle. Très belle conservation.

(Æ. 20 mm.; poids, 3,80. — Collect. Schottenstiftes, à Vienne.) Voy. pl. XVI, n° 8.

Ces légendes sont, comme on voit, entièrement nouvelles, et j'ose dire qu'on ne saurait découvrir dans leur contexte, — quelle que soit la manière dont on arrive à l'expliquer, — aucun des éléments constitutifs du nom de Populonia. Or c'est là un point qu'il importait de constater une fois de plus.

Ce n'est pas ici le moment d'examiner pour quel motif on a remplacé sur cette médaille le type de la *chouette*, — qu'on voit quelquefois appliqué à d'autres monnaies de Populonia, — par la figure du *hibou moyen-duc*, bien reconnaissable aux deux aigrettes latérales dont sa tête est surmontée; mais cette particularité m'a semblé assez neuve et assez curieuse pour mériter d'être spécialement signalée à l'attention des numismatistes.

Cette médaille n'est point unique, ainsi que je l'avais cru dans le premier moment; le cabinet national de France en possède deux très beaux exemplaires, provenant de la collection de M. de Saulcy.

II

Examinons maintenant l'autre proposition et voyons si, en réalité, elle repose sur un ensemble de données plus solides que la précédente.

Je commence par déclarer que si j'ai, autrefois, partagé l'opinion de Millingen, il y a longtemps déjà que je ne la partage plus; bien que, pourtant, je n'ignore point qu'elle est encore professée de nos jours par un assez grand nombre de numismatistes. Plusieurs motifs m'ont amené, peu à peu, à penser que le procédé de fabrication d'où sont sorties les monnaies d'or et d'argent dites à revers lisse, procédé qu'on chercherait vainement ailleurs que dans l'Étrurie, n'a pu, de toute manière, être la propriété exclusive de *Populonia;* mais qu'il a dû, selon moi, être employé concurremment ou en commun par toutes les autres villes de la contrée, peut-être même s'étendre, — si une telle hypothèse ne semble pas, de prime abord, trop hardie, — jusqu'à quelques-unes des cités *ombriennes* limitrophes de la Tyrrhénie et qui n'en étaient séparées que par la largeur du Tibre; d'autant plus que l'*Ombrie* avait été jadis tout entière sous la domination des Étrusques, et qu'il est dès lors très probable que ces derniers, après avoir été forcés, plus tard, d'abandonner leur conquête, avaient dû nécessairement y laisser, soit dans les mœurs, soit dans les usages de la vie domestique, des traces nombreuses de leur passage et de leur ancienne prépondérance. Le mode de fabrication propre aux bronzes coulés du système dit de l'*æs grave*, qu'on rencontre à la fois dans l'Étrurie et dans l'Ombrie, ne différant en rien d'essentiel en ce qui regarde l'exécution matérielle, ce serait là, il me semble, un argument qui aiderait singulièrement à corroborer cette dernière hypothèse.

Au demeurant, pour mieux se rendre compte des divers motifs qui, petit à petit, m'ont amené à douter de l'opinion de Millingen, puis à l'abandonner définitivement, il faut d'abord revenir aux principes essentiels sur lesquels reposait la constitution de l'agrégat étrusque, et en même temps se rappeler que le district nord-ouest où se trouvait située *Populonia* comprenait un ensemble de douze

villes principales régies par autant de *lucumonies* locales; lesquelles villes formaient, depuis un temps très reculé, une confédération étroitement unie, tant par la communauté d'origine, de mœurs, de langage et de pratiques religieuses que par une entière similitude dans leurs institutions politiques, non moins, d'ailleurs, que par leurs constantes relations de bonne amitié et de commerce. N'oublions pas non plus que, de toutes ces cités confédérées, mais néanmoins indépendantes les unes des autres et ayant chacune son gouvernement particulier, *Populonia* ne passait pas, à beaucoup près, pour la plus considérable ni pour la plus importante; car Strabon, qui en parle avec quelques détails (lib. V, II, 6), ne craint pas de la qualifier de « *petite ville*, πολίχνιον, bâtie sur le sommet d'un promontoire dominant la mer », et il ajoute qu'elle possédait « un petit port creusé au pied même de la montagne ». Et de fait, s'il était raisonnablement possible, après autant de siècles écoulés, de juger du passé par ce qui subsiste dans le présent, on constaterait aisément que Strabon n'a rien exagéré et que le périmètre de la ville actuelle ainsi que du port de *Piombino*, nom moderne de l'ancienne *Populonia*, est encore aujourd'hui ce qu'il a dû être autrefois, d'une très faible étendue.

Il faudrait donc, d'après cela, et sans tenir aucun compte de ces diverses circonstances, supposer que pendant toute la période archaïque, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'a duré l'émission des pièces d'argent à revers lisse, et jusqu'au moment où l'on créa le numéraire de cuivre, à la fois si lourd et si incommode, *Populonia seule*, entre toutes ces cités confédérées, aurait eu l'idée d'en fabriquer; et que les autres, même les plus opulentes, se contentant bénévolement de s'en servir à l'occasion, n'auraient point senti, elles aussi, la nécessité de se mettre à l'unisson et d'en faire autant, de leur côté, pour les besoins réciproques de chaque localité. Une telle supposition, — très gratuite d'ailleurs, — outre que, logiquement parlant, elle semble peu admissible, va se trouver tout à l'heure matériellement démentie par les monuments numismatiques nouvellement acquis, et dont nous allons faire passer sous les yeux du lecteur quelques-uns des exemples les plus saillants.

Toutefois, avant d'y procéder, je tiens à montrer que je ne suis point le seul qui se soit préoccupé de la question, et que mon opinion, à cet égard, compte déjà plus d'un sérieux partisan.

M. Mommsen (*loc. cit.*, p. 214), tout en disant, « qu'il y a lieu de croire que *la plupart* des pièces d'argent appartenant à ce système

ont été frappées à Populonia », n'en reconnaît pas moins, malgré cela, « *qu'il est douteux* que l'on puisse attribuer à cet atelier les pièces de fabrique ancienne et positivement étrusques ayant pour type un *lion* et un *sanglier.* » Puis il ajoute : « Quant aux pièces d'or sans légende et frappées d'un seul côté, elles appartiennent probablement à *Volterra.* » Cette dernière proposition serait déjà, comme on voit, tout l'opposé de celle de Millingen, outre qu'en accordant ces monnaies d'or à l'atelier spécial de *Volterra* elle semble annoncer que dans la pensée de M. Mommsen, non seulement *Populonia* ne serait pas la seule ville de l'Etrurie qui aurait émis des monnaies d'or, mais que, bien mieux, elle n'en aurait probablement pas émis du tout. Ce serait peut-être aller un peu loin : aussi n'ai-je point, quant à moi, l'intention de le suivre jusque-là.

Il faut bien croire aussi que le duc de Luynes professait à ce sujet des idées qui se rapprochent beaucoup de celles que j'ai conçues, puisque déjà vers le temps de Millingen, ou peu après, il proposait d'attribuer à *Perusia* le tétradrachme au type de la *Chimère*, mentionné ci-dessus, et que le général Fox ainsi que d'autres numismatistes donnaient à *Populonia* (1). Cet antiquaire si éminent et si habile connaisseur (je parle du duc de Luynes) fondait son appréciation sur cette coïncidence curieuse que c'est sur le territoire de *Perusia* que fut trouvée la fameuse *Chimère* en bronze, avec inscription étrusque, conservée au musée des *Offices*, à Florence (*Revue numism.* 1859, p. 368); attribution que, pour ma part, je considère comme très vraisemblable, sinon comme rigoureusement démontrée.

Le même savant voyait encore dans les didrachmes à la tête imberbe ou barbue, diadémée ou couronnée de laurier, que l'on conserve dans différentes collections, notamment au British Museum et au cabinet national de France (2), — lesquels didrachmes, remarquons-le en passant, ne sont point rappelés dans l'annexe *N* de M. Mommsen (3), — des produits monétaires sortis des ateliers de *Tarquinii*, métropole, à ce qu'on croit, de la confédération

(1) Engrav. p. 9, n° 4; *Catal. of coins in the British Museum*, p. 7, n° 1. Il est juste, cependant, de faire remarquer que, dans ce catalogue, l'attribution à Populonia est suivie du point de doute (?).

(2) Voy. pl. XVII, n°s 7 et 8.

(3) Quoique M. Mommsen ait cité ces pièces à la page 218 de son introduction, on se demande, et non sans étonnement, pourquoi, dans le tableau qu'il a dressé (Annexe N) des monnaies d'or, d'argent et de cuivre de l'Etrurie, il s'est abstenu de les mentionner et de les joindre aux autres.

étrusque; et dans le tétradrachme au type du *sanglier marchant sur des rochers*, que Mionnet (*Suppl.* I, p. 200, n° 17) classait à *Populonia*, une monnaie frappée par les *Volsinii* (*loc. cit.* p. 367).

Que ces attributions soient justes ou non, ce n'est pas là ce qu'il importe d'examiner en ce moment; laissons-en, avec le bénéfice, la responsabilité à leur auteur. Dans tous les cas, elles prouvent que le mode de fabrication qui distingue ces monnaies et que, nonobstant la différence de leurs types, elles offrent toutes de commun, n'est point, tant s'en faut, aux yeux de tout le monde, un *critère*, un diagnostic suffisamment probatif pour les classer, *ipso facto* et sans exception, à *Populonia*, ainsi qu'on le pratiquait jadis et comme plus d'un numismatiste de notre temps serait encore, — je le sais pertinemment, — disposé à le faire. Cela est si vrai qu'au Musée britannique, par exemple, et pour ne citer que celui-là, on en maintient provisoirement une bonne partie parmi les incertaines de l'Étrurie, jusqu'au moment où il sera possible de les classer d'une manière définitive, ou du moins à peu près sûre.

Ajoutons qu'un très grand nombre de ces monnaies, à revers lisse, présentent un ensemble de types beaucoup trop variés pour qu'on ne soit point tenté d'en conclure qu'elles doivent indubitablement appartenir à des localités différentes: car il n'est guère croyable qu'une seule ville, quelque considérable et opulente qu'on la suppose, se serait avisée, dans l'intérêt même de son commerce extérieur et du crédit de ses espèces courantes, de multiplier, jusqu'à ce point, ses types monétaires. Ils sont, je le répète, à la fois trop nombreux et trop variés pour que j'en fasse ici l'objet d'une énumération détaillée, laquelle, d'ailleurs, on trouvera facilement dans les divers ouvrages qui traitent de la matière. Je me bornerai, en dehors de ceux dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, au cours de ce travail, à citer les suivants, qui sont peut-être un peu moins connus.

OR

N° 1. — Tête de lion, à droite, tirant la langue; dessous, le signe ⋒.
(Poids, 2,85. — Collection Strozzi. Voy. pl. XVII, n° 1.)

N° 2. — Même type; derrière la tête de lion, le chiffre XXV.
(Poids, 1,45. — Cabinet de Florence. Sambon, *loc. cit.*)

N° 3. — Tête de jeune homme, avec les cheveux courts, à droite; derrière, le chiffre X.
(Poids, 0,58. — British Museum.)

N° 4. — Tête jeune et nue, à gauche; devant, le chiffre X.
(Poids, 0,53. — Collection de Luynes et collect. de MM. C. Rollin et Feuardent.) Voy. pl. XVII, n° 2.

ARGENT

N° 5. — Grande amphore à deux anses, sur l'orifice de laquelle on voit un *polype*, ou plutôt l'Hydre étendant les bras à droite et à gauche; à la panse du vase paraissent attachés, en forme d'ailes, quatre ornements ou appendices (deux de chaque côté) d'un caractère assez difficile à préciser. Sous l'amphore est inscrit le chiffre XX; le tout renfermé dans un cercle en relief.
(Æ., module 29 mm.; poids, 22 grammes. — Collect. Strozzi, à Florence.) Voy. pl. XVII, n° 5.

Cette rarissime et très importante médaille rappelle beaucoup, par son type, le didrachme publié autrefois par Micali (*l'Ital. av. i Romani*, tav. LIX, n° 4) et sur lequel Mionnet, qui en a reproduit la description (*loc. cit.*), s'était imaginé de voir *un vase qui se dégorge en huit filets d'eau*. L'analogie est en effet tellement frappante qu'on ne peut s'empêcher d'en induire que l'une des deux pièces doit être nécessairement le multiple de l'autre, et qu'elles procèdent bien toutes deux du même système, sinon peut-être d'une émission absolument identique ou parallèle. Je dois la communication de cette superbe médaille, ainsi que de la plupart de celles qui suivent, à la bonne amitié de M. le docteur Imhoof-Blumer; et c'est pour moi un devoir bien doux de lui en exprimer publiquement ma vive gratitude.

N° 6. — Verrat ou sanglier marchant, à droite, sur des rochers; grènetis au pourtour.
(Æ., module 29-27 mm.; poids, 15,90. — Musée du Vatican. — Voy. pl. XVII, n° 4.)

L'exemplaire du cabinet de France décrit par Mionnet ne pèse que 15,64, quoique cependant il soit mieux conservé. Sambon, en citant un autre spécimen au même type comme appartenant au British Museum, s'est trompé ou a été mal informé, car il est certain que cet établissement ne possède pas ce tétradrachme.

N° 7. — Partie antérieure d'un lion, à gauche, réunie à la partie postérieure d'un animal marin dont la queue se termine par une tête de dragon surmontée d'une crête; le tout dans un cercle pointillé.

(Æ., module 7 de Mionnet; poids, 10,75. — Didrachme du système perse. — Musée de Gotha.) Voy. pl. XVII, n° 6.

N° 8. — Tête de femme, à droite, avec pendants d'oreilles, et ceinte d'un large bandeau; derrière, X; le tout dans un cercle perlé.

(Æ., module 20 mm.; poids, 4,22. — Collect. Schottenstiftes, à Vienne.) Voy. pl. XVIII, n° 4.

Le British Museum en possède un échantillon à peu près semblable, qui ne pèse que 3,88; et il y en a un autre au cabinet de France, dont le poids est de 4,19.

N° 9. — Hippocampe à droite; au-dessus, un dauphin et deux croissants; dessous, un symbole incertain. Bordure de points.

(Module 20 mm.; poids, 4,20. — Musée de Gotha, et British Museum; poids, 4,14.) Voy. pl. XVII, n° 9.

N° 10. — Lièvre, à droite, s'apprêtant à courir. Bordure de points.

(Module 17 mm.; poids, 4. — Musée du Vatican.) Le British Museum en possède également un exemplaire; poids, 3,95. Voy. pl. XVIII, n° 6.

N° 11. — Tête d'Hermès, à gauche, couverte du pétase ailé; derrière, le signe ∩ ou Λ.

(Module 16 mm.; poids, 3,95. — Cabinet national de France. L'exemplaire du British Museum ne pèse que 3,56.) Voy. pl. XVIII, n° 5.

N° 12. — Hippocampe tourné à gauche; au-dessus, un croissant; dessous, un dauphin.
(Module 15 mm.; poids, 2,25. — Cabinet de M. J. P. Six, à Amsterdam.) Voy. pl. XVIII, n° 9.

Un exemplaire à peu près semblable, décrit par Mionnet (*Supplém.* I, pl. XI, n° 1), ne pèse que 2,02.

N° 13. — Chouette debout, à gauche, dans un cercle perlé.
(Module 14 mm.; poids, 2,10. — Musée de Florence.) Voy. pl. XVIII, n° 8.

N° 14. — Tête jeune et imberbe, avec les cheveux courts, à droite; derrière, le signe IIΛ.
(Module 11 mm.; poids, 0,97. — British Museum.)

Avellino (*ad Carell.* p. 2, n° 2) a décrit une petite pièce du même genre, sauf que la tête est tournée à gauche et que le signe de numération est indiqué de cette manière : IIΛ. Il y en a deux également au cabinet de France, où le signe est disposé ainsi : ΛII et VII.

N° 15. — Roue à six rayons.
(Poids, 0,80. — Musée de Florence.)

N° 16. — Tête juvénile et nue, tournée à droite; devant, le chiffre I le tout dans un cercle.
(Æ. 1 1/2; poids, 0,70. — Collect. Rollin et Feuardent.) Voy. pl. XVIII, n° 10.

C'est la première fois que l'on voit figurer la marque I sur les monnaies étrusques de ce module et de ce poids. Aussi fournit-elle, par cela même, et comme au surplus nous allons le montrer tout à l'heure, un très grave argument contre le système de notation pondérale adopté par M. Mommsen.

N° 17. — Tête de *Silène* barbue, vue de face et ceinte d'un large bandeau.
(Module 9 mm.; poids, 0,51. — British Museum.)

N° 18. — Tête d'enfant (*Eros?*) vue de face, avec les cheveux séparés sur le front et flottant de chaque côté.
(Module 8 mm.; poids, 0,39. — British Museum.)

N° 19. — Tête casquée, à droite; derrière, O.
(Module 2 1/2 de Mionnet; poids inconnu. — Catalogue Badeigts de Laborde, p. 3, n° 20.)

Une pièce semblable a été décrite par Mionnet (*Suppl.*, tome I, p. 201, n° 30) d'après Micali, mais sans la lettre O derrière la tête.

N° 20. — Loup ou chien dormant.
(Module 4 de Mionnet; poids inconnu. — Micali, *l'Ital. av. i Romani*, tav. LIX, n° 7. — Carelli, *sub Tuderto*, pl. XVI, n° 10. — Mionnet, *loc. cit.*, n° 27.) Voy. pl. XVIII, n° 11.

Si cette dernière médaille, rapportée d'abord par Micali, puis décrite plus tard, et sur sa seule autorité, par Cavedoni (*ad Carell.*) et par Mionnet, — mais que je n'ai jamais rencontrée dans aucune des collections publiques ou privées que j'ai été à même de visiter, — n'est point, comme je le crains, l'œuvre habile de quelque faussaire moderne, il faut convenir que son type rappellerait singulièrement celui, si connu et si souvent reproduit, des bronzes coulés de *Tuder* : aussi est-ce bien évidemment à cause de cela que Carelli la classait sous la rubrique de cette ville. Cavedoni, ou contraire, estimait qu'en raison de *sa fabrique* il valait mieux l'attribuer à *Populonia:* « *Numus hic propter fabricam Populoniae tribuendus videtur.* » Ce qui prouve, par parenthèse, que cet illustre antiquaire ne doutait pas de l'authenticité de la pièce, et qu'en même temps il considérait le système de fabrication des monnaies à revers lisse comme appartenant en propre à *Populonia.*

Les médailles, d'or et d'argent, qui viennent d'être décrites, sont toutes, sans exception aucune, à revers lisse, et j'en pourrais, au besoin, citer bien davantage ; mais je m'arrête.

FERDINAND BOMPOIS.

(La suite prochainement.)

L'ÉPITAPHE DE LA PRÊTRESSE GALLO-ROMAINE

GEMINIA TITULLA

Lecture faite à la section d'archéologie du Congrès de la Sorbonne le mercredi 16 *avril* 1879.

En 1633, la ville libre de Besançon, menacée par les armées suédo-françaises qui allaient ravager la province de Franche-Comté, voulut renforcer son corps de place par la construction d'un ouvrage défensif que l'on appela le *fort de Saint-Claude.* Ce fortin occupait une partie de l'espace compris entre la porte de Battant et la gare actuelle du chemin de fer. Les creusages faits à cette occasion mirent à découvert, le long de la vieille route de Besançon à Strasbourg, une grande quantité d'ossements inhumés ou brûlés, des urnes cinéraires, des poteries brutes et sigillées, des fioles en verre, des lampes en terre cuite, des armilles de bronze, des monnaies d'argent et de cuivre aux effigies de Néron et de plusieurs autres empereurs. Parmi ces débris, on rencontra une pierre écrite portant l'épitaphe d'une prêtresse de l'époque gallo-romaine. C'était là, en effet, que l'édilité de Vesontio avait établi un cimetière public, à l'époque où celui qui existait dans la presqu'île était devenu le Champ de Mars municipal (1).

L'épitaphe ainsi découverte piqua vivement la curiosité des gens de lettres, alors très nombreux à Besançon : ils en informèrent Jean-Jacques Chifflet, le plus éminent d'entre eux, qui remplissait alors une mission diplomatique à Bruxelles, auprès du gouvernement général

(1) Voir notre mémoire sur le *Champ de Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique,* 2e série, t. XXI, 1870, p. 1-18, 94-104.

des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Quinze années auparavant, cet érudit avait publié, dans son *Vesontio*, toutes les inscriptions que l'on réputait sorties du sol antique de sa ville natale : c'était donc bien à lui que revenait le droit de faire connaître et d'interpréter l'épitaphe nouvellement restituée par le même sol. Jean-Jacques Chifflet accepta volontiers cette tâche, et, dès le début de l'année qui suivit la découverte, il fit imprimer à Anvers, par l'officine plantinienne de Balthasar Moret, une élégante plaquette de 30 pages in-4°, présentant en langue latine un commentaire sur l'épitaphe de la prêtresse Geminia Titulla (1). Ce commentaire, riche d'érudition et souvent judicieux dans les rapprochements qu'il établit, a malheureusement pour base une lecture fautive sur quatre points. On sait qu'il n'existait alors aucune doctrine en matière d'épigraphie, et que tout s'y interprétait par voie de conjecture.

Il n'existait pas davantage à cette époque de locaux publics pour abriter les vestiges de l'antiquité : le soin de cette récolte incombait aux seuls amateurs. Or, le hasard voulut qu'un de ces amateurs se rencontrât parmi les membres du gouvernement municipal de l'année 1633 : c'était Pierre Mareschal, seigneur de Bouclans, qui possédait à Besançon, dans la rue des Granges, un hôtel avec un vaste enclos où se voyaient déjà plusieurs monuments gallo-romains. Il ne fut pas difficile à un tel personnage d'obtenir la pierre tumulaire qui nous occupe. Une note manuscrite du XVII[e] siècle relate ainsi cette concession : « Ladite inscription, dans une table haute de deux pieds et longue de deux et demy, fut trouvée l'an 1633, dans les vignes de Battans joingnantes à la muraille de la cité, lorsqu'on y creusa les fondements du fort de Saint-Claude, et donnée en présent par messieurs les Gouverneurs de la cité audit messire Pierre Mareschal, leur confrère, la mesme année (2). » En 1672, la maison changea de maître : elle devint, par le fait d'un échange, la propriété des comtes de Saint-Amour, héritiers de la fortune des Granvelle, mais non de leur goût éclairé pour l'histoire et les beaux-arts (3). Les quatre inscriptions recueillies par le précédent

(1) « *Geminiæ matris sacrorum titulus sepulcralis explicatus : verus exequiarum ritus una detectus* ; a Ioanne Iacobo Chiffletio, equite, Philippi IV regis Catholici medico a cubiculis. *Antuerpiæ*, ex officina plantiniana Balthasaris Moreti. M.DC.XXXIV. » Cette dissertation a été reproduite par Sallengre, dans son *Novus thesaurus antiquitatum romanarum*, t. I, p. 613-628.

(2) Bibliothèque de Besançon.

(3) Voir ma *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1866, archéologie, p. 291-366, pl. XVI-XIX.

propriétaire furent traitées comme de vulgaires matériaux. Le sort qu'avait subi notre épitaphe est indiqué dans une note écrite en marge de la page 6 de l'exemplaire de la dissertation de Jean-Jacques Chifflet que possède la bibliothèque de Besançon. « Cette pierre, dit la note en question, se void à prézent dans la muraille de la maison de M. le comte de Saint-Amour, à gauche, cy-devant chez M. de Bouclans. 1715. »

L'exactitude de cette indication se vérifia en 1863, lorsque l'on démolit l'hôtel Saint-Amour pour la création d'un quartier neuf. On retrouva bien encastrée dans une muraille la pierre portant l'épitaphe de Geminia Titulla, et cette inscription fut déposée au musée des antiquités de la ville. C'était là que je l'avais examinée en 1864, pour signaler au Comité des travaux historiques sa réapparition (1), et c'est là encore que plus récemment, au mois de juillet 1878, je l'ai étudiée avec le savant concours de M. Otto Hirschfeld, professeur à l'Université de Vienne.

Voici l'aspect du monument, reproduit au dixième de sa grandeur réelle :



Notre interprétation se formule ainsi :

GEMINA · TITVLLA (2)

(1) *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 3e série, 1864, p. 20.

(2) Chifflet a lu : GEMINIA . II . IVLLA. Reinesius (*Syntagma*) propose de lire : GEMINIA TITVLLA. Spon (*Miscellanea*) n'hésite pas à lire : GEMINIA TITVLLA. Muratori (*Novus thesaurus*, p. CLXXXIII, 1) hasarde la leçon : GEMINIA TERTVLLA.

ARAVSIENSIS · MATE*r*
SACRORVM · HIC
ADQVIESCIT
D*ecimus* · IVL*ius* · P*ublii* L*ibertus* AVCTVS (1) CON*jugi* PI
ISSIMAE · ET · AVRAE
SEVERI (2) · QVEM · PRO · F*ilio*
OBSER*vavit* (3).

Ce qui veut dire :

« Ici repose Geminia Titulla, d'Orange, mère des sacrifices : Decimus Julius Auctus, affranchi de Publius, à sa très pieuse épouse et à Aura (femme) de Sévère qu'il avait adopté pour fils. »

Le monument ainsi caractérisé recouvrait donc les restes mortels de deux femmes, ceux de Geminia Titulla et ceux d'Aura, épouse de Sévère, bru adoptive de la prêtresse.

Geminia Titulla n'est pas la seule personne de son nom qui figure sur les inscriptions funéraires de la Gaule romaine. Un monument sépulcral, récemment découvert à Nîmes, nous montre Titus Geminius Titulus ayant fait graver l'épitaphe de son père Titus Geminius (4). Or, notre prêtresse étant originaire d'Orange, il ne serait pas surprenant qu'un Geminius Titulus habitant Nîmes, c'est-à-dire une localité très voisine, eût été son proche parent.

Le principal intérêt de notre inscription réside dans le qualificatif *mater sacrorum* qui accompagne les noms de Geminia Titulla. Ce qualificatif est extrêmement rare : il n'existe ailleurs, du moins à ma connaissance, que sur un autel élevé à Mercure par Pompeia

Dunod (*Mercure suisse*, janv. 1773, p. 9, et *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 363) donne : GEMINIA II IVLIA.

(1) D . IVL . PI . AVGTVS, suivant Chifflet. D . IVL . P . L . (*Publii libertus*) AVCTVS, suivant Reinesius et Spon. D . VLPIVS AVCTVS, d'après une conjecture de Muratori. D . IVL . PR . AVGVSTAL . , suivant Dunod.

(2) ET . AVRAE . SEVERI (Chifflet et Spon). ET AVRELIAE SEVERINAE (restitution de Reinesius). ET AVREL (conjecture de Muratori). ET FLAVIAE SEVERINAE (Dunod). AVREL(*io*) Severi sc. filio (conjecture d'Orelli).

(3) Chifflet : QVI . M . PRO . F . OBSCR. Reinesius : CVI*us Monumenti* PROT*hyron* OBSER*atum est*. Spon : QVI M . PRO F . OBSER. Dunod : QVAE M. PART. CONCES. Orelli (conjecture) : QVEM PRO F*ilio* OBSER*vavi* (ego Auctus).

(4) E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard en 1872* : *Mémoires de l'Académie du Gard*, ann. 1875, p. 114.

Thelegusa, autel retrouvé dans les remparts gallo-romains de Bordeaux (1). La dédicace de cet autel est ainsi conçue :

MERCVRIO
SACRVM
POMPEIA THE
LEGVSA MATER
SACRORVM
V·S·L·M

« En l'honneur de Mercure, Pompeia Thelegusa, mère des sacrifices, a érigé ce monument votif. »

Le titre de *mater sacrorum* semblerait donc avoir été particulier à la Gaule et avoir servi à désigner certaines prêtresses éminentes du culte de Mercure, c'est-à-dire de la divinité qui, selon César, était le plus en honneur chez les Gaulois. Diverses inscriptions témoignent d'ailleurs que Mercure avait plusieurs sanctuaires à Vesontio. L'un de ceux-ci occupait le sommet de Chaudane, montagne d'où la vue plonge dans la presqu'île de Vesontio et en embrasse tout l'ensemble : le nom de cette hauteur est celtique ; il paraît dériver du mot *Caledunum*, qui signifiait *montagne abrupte* (2).

Voici le texte de l'inscription qui fut trouvée sur ce sommet en 1790 (3) :

MERCVRIO·ET
APOLLINI V·S·L·M·
ALBANVS·IVL·F·

« A Mercure et à Apollon, en accomplissement d'un vœu d'Albanus, fils de Jules. »

Dans Vesontio même était un temple uniquement dédié à un Mercure que l'on qualifiait *Cissonius*, surnom analogue à celui de *Dumias*, qui distinguait le Mercure du Puy-de-Dôme. Le temple de ce Mercure Cissonius s'élevait non loin de l'amphithéâtre de Ve-

(1) Sansas, *Archéologie bordelaise*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, t. III, fascic. 2 (juillet 1876), p. 77.

(2) Calet : *durus*, *firmus* (Glück, *Keltischen Namen*, p. 43). Dunum : *mons*.

(3) Aujourd'hui au Musée d'antiquités de Besançon

sontio, dans le quartier qui a retenu le nom d'Arènes. C'est là, en effet, que fut trouvée, en 1679, une inscription portant ces mots (1) :

DEO · MERCVRIO · CISSO
NIO · DVBETRATIA · CASTVLA
NATIONE · SYRIA · TEMPLVM
ET · PORTICVS · VETVSTATE
CONLABSVM · DENVO · DE · SVO
RESTITVIT

« En l'honneur du dieu Mercure Cissonius, Dubetratia Castula, Syrienne d'origine, fit restaurer à ses frais ce temple avec portique qui tombait de vétusté. »

Si, comme l'inscription de Bordeaux semblerait en témoigner, le sacerdoce féminin des mères des sacrifices avait pour objet le culte de Mercure (2), je me figurerais volontiers notre Geminia Titulla exerçant ses fonctions sacerdotales dans ce temple de Mercure situé près de l'amphithéâtre de Vesontio et restauré aux frais de Dubetratia Castula, la Syrienne.

L'épitaphe de Geminia Titulla est d'une époque déjà assez basse. Par l'irrégularité des lettres qui la composent, par les négligences de ponctuation qui s'y remarquent, elle ne pourrait guère être attribuée qu'au IIIe siècle de notre ère. C'est d'ailleurs l'époque où les pratiques religieuses de l'Orient firent invasion dans le monde romain et y mirent à la mode le sacerdoce des prêtresses et des magiciennes.

(1) Cette inscription, que Mabillon transcrivait d'après l'original dans le cabinet de l'abbé Boisot, en 1683, a disparu. Le texte que nous en donnons a été relevé sur un exemplaire de l'*Iter germanicum* qui appartenait à l'abbé Boisot, et où celui-ci a corrigé à la plume la transcription éditée par Mabillon.

(2) Ainsi que me l'a fait judicieusement observer le savant M. Chabouillet, on pourrait également rattacher au culte taurobolique les prêtresses qui s'intitulaient *Matres sacrorum*. En effet, le titre de *Pater sacrorum*, analogue masculin de ce qualificatif sacerdotal, servait exclusivement à désigner les pontifes des cultes réunis de la Mère des dieux et de Mithra, cultes naturalistes et astrologiques qui avaient pour cérémonie essentielle le taurobole, c'est-à-dire l'ablution par le sang d'un taureau égorgé. Ces deux cultes, originaires de l'Asie, furent importés dans le monde romain en même temps que le christianisme s'y propageait, c'est-à-dire au début du deuxième siècle de notre ère. Ils se fusionnèrent rapidement pour faire concurrence à la religion du Christ : le sacrifice du taurobole avait la prétention de symboliser à la fois la régénération par l'immersion baptismale et la rédemption par le sang d'une victime (voir Orelli et Henzen, nos 2350, 2352, 2353, 2354, 6040 et 6041).

Nous considérons Geminia Titulla comme ayant été à peu près contemporaine, sinon directement antagoniste, des apôtres Ferreolus et Ferrucius, qui furent envoyés de Lugdunum à Vesontio et y subirent une mort cruelle le 16 juin de l'année 212, sous le règne de l'empereur Caracalla.

AUGUSTE CASTAN.

L'HOTEL DE SOUBISE

L'habitation des princes de Rohan-Soubise, la plus somptueuse des demeures de l'ancienne aristocratie parisienne au siècle dernier, étant devenue le dépôt général des archives de l'Etat, il nous a semblé intéressant de rechercher quels en furent les possesseurs avant l'époque où elle a reçu la destination définitive qu'elle a aujourd'hui.

Cette étude rétrospective nous a paru d'autant plus utile que les traces du vieux Paris s'effacent chaque jour davantage et que, si l'on continue à le raser comme on le fait depuis un demi-siècle, dans cinquante ans il n'en restera plus rien. Chaque année appauvrit d'un monument « ce vieux Paris si poétique, dont chaque pierre était un témoignage sensible de notre histoire et de nos traditions nationales (1). » Les archéologues regrettent vivement la disparition presque complète des monuments du moyen âge, qui, naguère encore, rendaient Paris si intéressant à parcourir. Les anciens hôtels, avec leurs portes flanquées de tourelles, leurs créneaux, leurs arabesques de pierre, leurs riches feuillages, leurs madones, leurs scènes à personnages quelquefois sérieux, souvent grotesques et plaisants, leurs animaux fantastiques, récréaient les yeux, égayaient les passants.

Mais depuis que Paris est devenu une des plus grandes villes du monde et une des plus peuplées, il a fallu faire de la place à cette masse d'habitants, à ces étrangers qui s'y pressent en foule de tous les coins de l'univers. Il a été nécessaire de compter avec l'immense accumulation de la population moderne, de rélargir les rues, d'agrandir les places publiques. Alors ont disparu pour toujours les vieilles habitations d'autrefois, les anciennes façades ornées, les cours et les jardins des anciens hôtels. Des rues entières, qui

(1) De Guilhermy, *Description archéologique de Paris*. Préface, page III, 2e édition. Paris, Bance, 1856, in-12.

avaient conservé pendant des siècles leur physionomie du moyen âge, sont tombées sous le marteau des démolisseurs. Le Marais, du moins, a eu l'heureuse fortune de garder quelques vieux hôtels. On y voit encore de ces maisons à tourelles si chères à nos pères. Rien de plus gracieux à l'extérieur que ce genre de construction, rien de plus joli à l'intérieur que ces petites pièces circulaires ou polygonales garnies de fenêtres donnant sur plusieurs rues. L'hôtel Soubise est au nombre des constructions de ce genre, au moins dans sa partie la plus ancienne : la façade de l'hôtel Clisson.

Suivant une tradition qui a passé longtemps pour authentique, le connétable de Clisson aurait élevé un hôtel sur un terrain qui lui aurait été donné par les Parisiens, en reconnaissance de ce qu'il aurait imploré *la miséricorde* du roi irrité contre eux pour avoir soutenu la cause des Flamands révoltés. De là serait venu le nom d'hôtel de *la Miséricorde* sous lequel, dit-on, on a désigné l'hôtel Clisson (1).

On ne peut que déclarer fausse une pareille tradition, qui ne concorde ni avec les dates, ni avec les faits de l'histoire (2).

L'hôtel Clisson a une origine plus historique et partant plus vraie.

Le gain de la bataille d'Auray, qui décida du sort de la Bretagne, était dû en partie à la valeur du jeune Olivier de Clisson. Malgré

(1) Piganiol de la Force, *Description hist. de la ville de Paris*. Paris, 1765, t. IV, p. 333-334. — Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724, t. II, p. 145. — Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris et de ses environs*. Paris, 1779, t. III, p. 267.

(2) Charles VI, vainqueur à Roosbeck, vient, il est vrai, consommer sur les Parisiens la défaite des Flamands, et de la manière la plus barbare ; mais ce fait se réfère à l'année 1382, date bien postérieure, comme on le verra, à la construction de l'hôtel Clisson. Parmi les personnages qui se jetèrent aux pieds du monarque, dans la cour du palais, pour implorer sa miséricorde, on ne voit pas figurer le connétable, qui avait été un des conseillers des cruautés commises contre les Parisiens par ordre du roi.

Selon un autre historien de Paris (G. Brice, *Descript. de Paris*, II, 86), la demeure de Clisson aurait porté le nom d'*Hôtel des Grâces*. A la suite d'une émeute du peuple de Paris, arrivée en 1392, au sujet d'une maltôte que l'autorité royale prétendait établir, le roi Charles VI aurait fait assembler à l'hôtel Clisson les principaux bourgeois de la ville et, après une forte réprimande, leur aurait pardonné leur révolte et fait grâce des peines encourues par eux. Le roi aurait seulement imposé une amende bien plus forte que la somme à laquelle devait s'élever le nouvel impôt. Ces faits semblent se rapporter à l'année 1382, et non à 1392 ; à cette date, qui est celle de l'attentat de Pierre de Craon contre Clisson, les Parisiens étaient fort tranquilles.

ce service signalé rendu à sa cause, le comte de Montfort se brouilla avec Olivier. Charles V profita de cette mésintelligence pour attirer Clisson à sa cour, et voulant se l'attacher d'une manière durable, il lui fit don, le 10 novembre 1370, « en récompense de ce qu'il avoit tenu en sa compagnie grand nombre de gens d'armes, » d'une somme de 4,000 fr.; et, le 15 août de l'année suivante, il lui donna pareille somme pour acheter une maison à Paris (1). Clisson fit à cette époque l'acquisition du *Grand chantier du Temple*, qui semble avoir été plutôt un emplacement pour bâtir qu'une habitation proprement dite (2). Il y fit élever l'hôtel qui depuis a porté son nom.

Ces faits se passaient vers l'époque où la vieille enceinte de Paris, dite de Philippe-Auguste, qui passait sur l'emplacement actuel de la rue des Francs-Bourgeois, fut supprimée et reportée à un millier de pas plus au nord. Alors la noblesse commençait à construire des hôtels sur les terrains laissés libres par la démolition du rempart et autres avoisinants. Elle était attirée dans *le Marais* par le voisinage de l'hôtel Saint-Paul, séjour du roi.

On comprend que Clisson choisit ce quartier pour y faire élever son hôtel. Cette construction faisait l'angle de la rue du Chaume et de deux autres voies publiques, qui s'appelèrent plus tard, l'une rue des Quatre-Fils, l'autre rue de la Roche. La porte de l'hôtel, ouverte en face de la rue de Braque, et qui existe encore, est remarquable par son architecture. Pratiquée dans un pavillon, elle est flanquée de deux tourelles élégantes et formée de deux embrasures, la plus élevée en ogive, la plus basse en cintre surbaissé, toutes deux supportées par d'élégantes colonnettes à chapiteaux légers encadrés de jolies moulures; une croix de pierre divise les fenêtres. Au-dessus du cintre de la première embrasure on a pratiqué une de ces meurtrières par lesquelles on versait de l'eau ou de l'huile bouillante, voire même du plomb fondu, sur la tête des assaillants réunis devant les maisons fortifiées. L'ensemble de cette vieille construction, unique vestige à Paris de l'architecture civile du XIVe siècle, est tout à fait remarquable (3).

(1) Elle a été depuis l'hôtel de Guise (le P. Anselme, *Hist. génér. de la maison de France*, VI, 201).

(2) Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, 5e édition, I, 109.

(3) En 1706 (*a*), la nouvelle entrée de l'hôtel Soubise étant achevée, la porte

(*a*) Cette date est donnée par l'auteur de l'article inséré dans la *Revue archéologique*, première série, IV, 712-713.

L'habitation de Clisson était vaste et solidement construite en pierres de taille. Elle comprenait, outre le pavillon d'entrée, plusieurs corps de bâtiments. Au rez-de-chaussée, salle basse avec cheminée en briques, cuisine et dépendances. A l'étage, grande et petite salle, chapelle et galerie où Clisson avait fait peindre les scènes principales de sa vie et de celle de Bertrand Duguesclin, son

gothique de l'hôtel Clisson devint inutile et fut fermée. A une époque qu'il est difficile de préciser (*a*), mais qui est antérieure à la Révolution et postérieure à 1736, date du plan de Turgot, où elle figure encore, cette jolie construction fut recouverte d'un revêtement en maçonnerie, de manière que ni du dehors, ni du dedans, on ne pouvait en soupçonner l'existence; bientôt même on en perdit le souvenir. C'est à cette circonstance heureuse qu'elle doit d'avoir, à l'époque de la Révolution, échappé aux ravages des modernes iconoclastes.

Lors de la translation de l'Ecole des Chartes dans les bâtiments des Archives du royaume, en 1846 (*b*), on chercha à procurer à cette école une entrée particulière, et, par un heureux hasard, on vit sortir de derrière les platras une porte d'un style tout à fait en rapport avec l'enseignement professé dans une école de paléographie. Cette coïncidence fut plus manifeste encore lorsque, après avoir enlevé une couche de badigeon, on vit apparaître un tympan couvert d'armoiries : à gauche le blason de la maison de Guise, à droite celui des Guise-Joyeuse, peints sur un manteau ducal déployé sur champ de gueules et semé de chiffres enlacés et couronnés; l'écusson des Guise est entouré du collier des ordres du roi et appuyé sur une ancre; celui des Guise-Joyeuse l'est de la cordelière des veuves; l'un et l'autre sont surmontés de la couronne ducale.

L'époque où ces armoiries ont été peintes n'est pas facile à déterminer d'une manière précise. L'écusson des Guise remonte-t-il à François de Guise, acquéreur de l'hôtel ? Ont-elles été exécutées par ordre de son fils, Henri le Balafré, ou sont-elles l'œuvre de Charles de Guise, son fils ? Si le blason des Guise eût été peint par ordre d'un de ces princes, il eût été placé au milieu du tympan et non à l'angle gauche. Le travail nous semble plus récent. Il est très probable qu'il fut exécuté par ordre du duc Charles, fils du Balafré. A gauche, il fit peindre les armes de sa famille, appuyées sur l'ancre que ses fonctions d'amiral des mers du Levant lui donnaient droit de porter, et placer à droite ses armes d'alliance parties de Guise et de Joyeuse. On sait, en effet, qu'il avait épousé, en 1611, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille de Henri, duc de Joyeuse, et veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

L'ancre, les chiffres enlacés du manteau H. C., la cordelière, peuvent être des additions postérieures à l'exécution des deux écussons. Henriette de Joyeuse, devenue veuve pour la seconde fois en 1640, peut avoir fait ajouter au blason des Guise-Joyeuse la cordelière des veuves, comme son mari a pu faire placer une ancre derrière les armes de sa famille à l'époque de sa promotion à l'amiralat. Les chiffres enlacés peuvent se rapporter à Henri de Guise et à sa femme Catherine de Clèves, comme ils sont peut-être ceux de Charles de Guise et d'Henriette sa femme.

Quoi qu'il en soit, l'écusson de gauche ne nous paraît pas antérieur à l'époque où

(*a*) Lorsque la porte de l'hôtel Clisson fut rouverte et restaurée, pour le service de l'École des Chartes, il y avait un siècle qu'elle était obstruée (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XX, 516).

(*b*) L'ordonnance de translation est de 1846, mais l'installation ne se fit qu'en 1847.

compagnon d'armes et son ami (1). Les dépendances de l'hôtel comprenaient les écuries, les cours et jardins (2).

Autant que l'on peut en juger par les vestiges qui restent encore ou qui restaient naguères de cette ancienne demeure seigneuriale, un certain luxe avait présidé à la décoration intérieure des appartements et de la chapelle. Dans cette dernière notamment, on voyait

Charles de Guise devint duc (1588), et celui de droite, parti de Guise et de Joyeuse, ne peut avoir été peint avant 1611, époque du mariage que nous venons de relater.

Les blasons du tympan de la porte de l'hôtel de Clisson se lisent ainsi :

Écusson de gauche : Coupé de 4 en chef et de 4 en pointe. Au 1 fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, qui est de Hongrie. Au 2 semé de France au lambel de 3 pendants de gueules, qui est d'Anjou-Sicile. Au 3 d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même, qui est de Jérusalem. Au 4 d'or à 4 pals de gueules, qui est d'Aragon. Au 5 semé de France à la bordure de gueules, qui est d'Anjou. Au 6 d'azur au lion contourné d'or, armé et lampassé de gueules, qui est de Gueldres. Au 7 d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre. Au 8 d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or à deux bars adossés de même, qui est de Bar. Sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent, qui est de Lorraine. Au lambel de 3 pendants de gueules, sur le tout en chef.

Écusson de droite : Parti de Guise et de Joyeuse. De Guise, comme ci-dessus. De Joyeuse, écartelé. Au 1 et 4, palé d'or et d'azur de 6 pièces, au chef chargé de 3 hydres d'or, qui est de Joyeuse. Au 2 et 3, d'azur au lion d'argent à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lis d'or, qui est de Saint-Didier.

Une légère restauration a suffi pour rendre à ces anciennes peintures leur éclat primitif, et il semblait qu'elle devait suffire à toutes les exigences archéologiques et qu'il eût mieux valu laisser la porte de Clisson telle qu'elle était. Letronne en jugea autrement. *Voulant compléter l'histoire du monument* (a) et *en rappeler l'illustre origine* (b), il fit sculpter sur le mur de face du pavillon, au-dessus des armoiries des Guise, en dehors de l'arc gothique, deux médaillons. Celui de gauche est la reproduction du signet ou cachet d'Olivier de Clisson, tel qu'on le voit appendu à un titre du Trésor des Chartes (c) : *Heaume surmonté d'un vol.*

L'écusson de droite figure celui du connétable tel qu'il est représenté sur son sceau gravé dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, t. II, pl. 10 : *Un lion de gueules sur champ d'azur.* Entre ces deux écussons on a figuré une M gothique couronnée et accompagnée d'une banderole où on lit la devise de Clisson : *Pour ce qui me plet.* L'inscription : *Ecole royale des Chartes,* gravée aussi dans la pierre du tympan, complète la série des additions qu'a reçues la porte de Clisson à l'époque de sa restauration.

(1) Saint-Foix, I, 116.

(2) Acte de vente de 1558 (Quicherat, p. 767).

(a) *Rev. archéol.*, 1re série (1847), IV, 713, article de M. J. Quicherat : *La porte de l'hôtel Clisson.*

(b) Quicherat, *ibid.*, 764.

(c) Obligation relative à la saisine du château de Josselin, nouvellement acquis par Olivier de Clisson, 21 juin 1370. (J. 400, no 66.)

encore, il y a une trentaine d'années, une frise d'un demi-pied de large, avec ornements bleu azur sur fond brun, du meilleur effet. Au-dessus, en saillie, des extrémités de poutres supportant les arceaux de la couverture en charpente. Ces abouts, dit un archéologue fort compétent, étaient sculptés avec un art remarquable et offraient des figures d'hommes accroupis sous un tailloir bordé d'astragales ; le tout enluminé des couleurs les plus vives. On a retrouvé aussi quelques-uns des carreaux en terre cuite servant au pavage de l'hôtel Clisson. Les uns étaient émaillés en vert, les autres en jaune de la nuance du marbre antique. Sur ces fonds étaient figurés les dessins les plus variés : feuillages, arabesques incrustés en un beau brun tirant sur le rouge et d'un riche effet (1). Mais l'ornement le plus fréquent, non seulement de ces carrelages, mais de tout l'hôtel, était une M couronnée de forme onciale, dont la signification a beaucoup intrigué les archéologues. Il se sont égarés en vaines conjectures pour en expliquer le sens, qui nous paraît cependant bien facile à pénétrer.

En examinant le sceau du connétable de Clisson, de l'année 1381 (2), on y voit la disposition de lettres suivante : O-M. Si l'on admet, ce qui nous paraît difficile à contester, que la première est la lettre initiale du nom d'Olivier, on nous concédera facilement aussi que la seconde est celle de Marguerite de Rohan, deuxième femme du connétable, à laquelle il était tendrement attaché. Cette conjecture, qui nous semble des plus vraisemblables, étant admise, la profusion des M dans l'ornementation de l'hôtel Clisson s'explique tout naturellement (3).

Après l'odieux attentat commis sur sa personne par Pierre de Craon (13 juin 1392), le connétable fut apporté mourant dans son hôtel ; mais ce n'est pas dans sa demeure de Paris qu'il devait aller

(1) Ces détails sont tirés de l'excellente dissertation de M. J. Quicherat, déjà citée. Elle est accompagnée de deux planches gravées, fort intéressantes à étudier (pl. 82 et 83).

(2) Publié par Dom Morice, *Mémoire pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, pl. X, fig. 163.

(3) On vit, à la fin du XIVe siècle, s'introduire l'usage d'ajouter aux armoiries et aux devises une *lettre* qui prit plus tard le nom de *chiffre*. C'était le souvenir d'un nom aimé, l'allusion à une aventure, galante le plus souvent. Les armoiries contenant des chiffres ne sont pas rares. Pour ne parler que de celles où l'on voit une M initiale, on peut citer les villes de Meaux et de Mende, qui ont une M gothique dans leurs armes ; celles de Limoges, où figurent une S et une M, en souvenir de saint Martial ; la maison de Roillard, qui a trois M à l'antique, couronnées d'or (Grandmaison, *Dict. héraldique*, col. 484).

de vie à trépas. Clisson mourut en son château de Josselin, dans sa chère Bretagne, le 23 avril 1407.

L'hôtel qu'il avait fait construire passa, avec une partie de sa grande fortune, à Marguerite, sa fille cadette (1), qui avait épousé, le 20 janvier 1387, Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre. Prisonnier en Angleterre depuis de longues années, par suite de l'impossibilité de payer l'énorme rançon à laquelle il avait été taxé (2), Jean de Blois aurait vraisemblablement terminé sa vie dans ce pays, si Clisson, qui tenait à cette alliance pour sa fille, n'eût fait rendre la liberté à son futur gendre en versant la somme que celui-ci devait.

Marguerite de Clisson devint veuve en 1404 (3). Elle survécut longtemps à son mari, n'étant morte qu'en 1441. Elle eut pour héritier de ses biens son fils, Olivier de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre.

Dès 1411, Olivier avait embrassé le parti du duc d'Orléans (4); mais, plus tard, on le trouve suivant celui du roi. Les Anglais, depuis longtemps maîtres de Paris, poursuivaient avec la dernière rigueur les partisans de Charles VII. En 1423, ils confisquèrent l'hôtel Clisson, propriété du comte de Penthièvre. Les commissaires préposés aux confiscations louèrent le manoir féodal des Clisson pour la somme de dix livres parisis (5).

Après l'expulsion des envahisseurs du territoire, le comte de Penthièvre rentra en possession de l'immeuble de la rue du Chaume. Bien que marié deux fois, il mourut sans postérité, le 28 septembre 1433 (6). Sa riche succession : le comté de Penthièvre, la vicomté de Limoges, d'autres propriétés et notamment l'hôtel Clisson, passèrent au fils puîné de Marguerite de Clisson, Jean de Blois, qui mourut également sans postérité, en 1454. Ses biens échurent à Guillaume de Blois, son frère, qui ne laissa que des filles. L'aînée, Françoise de Blois, porta le riche héritage des Clisson dans la

(1) De Catherine de Laval, sa première femme, le connétable de Clisson avait eu deux filles : Béatrix, l'aînée, qui épousa Alain VIII, vicomte de Rohan, et mourut en 1448, et Marguerite, dont il est ici question. L'héritage de Clisson fut partagé entre ses deux filles.

(2) Elle était de cent vingt mille livres.

(3) Le P. Anselme, VI, 103, 104.

(4) *Idem.*

(5) Sauval, II, 241.

(6) Le P. Anselme, VI, 104.

maison d'Albret (1) par son mariage, en 1470, avec Alain le Grand, sire d'Albret. En 1484 (2), Alain fit don de l'hôtel Clisson à Jean Malaisié, bourgeois de Paris et chirurgien de la reine Anne de Bretagne, sans doute comme récompense de services rendus. Le 8 août de la même année, Jean Malaisié, auquel la demeure des Clisson paraît n'avoir été donnée que sous certaines réserves, renonce, pardevant le Châtelet de Paris, en faveur du roi de Navarre, fils d'Alain le Grand, et de ses héritiers, à tout le droit de propriété sur l'hôtel Clisson, appartenances et dépendances. Cette renonciation est faite par Jean Malaisié à la condition qu'il jouira des « fruits et émoluments dudit hôtel », jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le roi de Navarre ou le comte d'Albret, *lorsqu'il sera de retour dans le royaume ;* Alain d'Albret était à cette époque en Bretagne, engagé dans le parti des princes et guerroyant contre le roi de France (3).

Ce n'est que plus tard que les d'Albret restèrent paisibles possesseurs de l'hôtel Clisson. Un procès s'était engagé entre les mêmes parties relativement à la propriété de cet hôtel; il durait encore en 1504, année où il se termina par une transaction.

Alain le Grand, qui alors était rentré en France, intervient directement dans l'acte. Jean Malaisié y paraît de son côté comme père et tuteur de ses deux filles. Jean abandonne au sire d'Albret tous ses droits sur l'hôtel Clisson (4). Il réserve, cependant, pour lui et ses filles l'habitation, leur vie durant, dans l'hôtel de la rue du Chaume. Le sire d'Albret et ses fils, le roi de Navarre et le cardinal d'Albret (5), pourront, quand il leur plaira, venir loger en ladite maison, avec leur suite (6).

L'intérêt de cet acte n'est pas seulement dans la transaction que

(1) C'est par cette alliance, et non du chef de Catherine de Rohan, femme de Jean d'Albret, père d'Alain le Grand, comme le conjecture M. Paul Raymond (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, XX, 517), que les d'Albret entrèrent en possession d'une partie de l'héritage des Clisson.

(2) Cette date est fournie par un acte de l'année 1504 dont nous parlerons tout à l'heure, et où il est dit que la donation ci-dessus avait eu lieu vingt années auparavant.

(3) Ce contrat est publié *in extenso* dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, XX, 517-518, d'après l'original conservé aux Archives des Basses-Pyrénées, fonds du roi de Navarre.

(4) On voit par cet acte que l'hôtel Clisson portait aussi, à cette époque, le nom d'Albret.

(5) Amanieu, cardinal d'Albret, plus tard évêque de Lescars et de Pamiers, mort le 2 septembre 1520.

(6) Transaction du 4 mars 1504 (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, XXI, 448-454).

nous venons de mentionner, il réside surtout dans un devis des réparations à faire à l'hôtel Clisson. Cette pièce fournit d'intéressants détails sur l'intérieur de cette résidence seigneuriale, mais donne, en même temps, la plus triste idée de l'état où elle se trouvait alors par suite de l'abandon vraiment déplorable dans lequel les héritiers de Clisson l'avaient laissée tomber depuis longtemps.

Il est à croire que les réparations urgentes, détaillées dans le devis de 1504, se firent peu après, car sans cela l'hôtel Clisson serait tombé en ruines.

Cet hôtel fut possédé, pendant quelques années, par la famille de La Bourdaisière.

Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, ancien trésorier de l'extraordinaire des guerres, en fit l'acquisition vers 1547 (1). Il était maître d'hôtel du roi et conseiller au conseil privé. Ces charges importantes nécessitaient sa présence à Paris, ce qui explique l'obligation pour lui de se pourvoir d'une habitation dans cette ville; mais ses fils, n'ayant pas les mêmes raisons, ne conservèrent pas l'immeuble acquis par leur père.

Philibert Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême, depuis cardinal et ambassadeur à Rome, troisième fils de Philibert, vendit l'hôtel Clisson le 13 juin 1553, pour la somme, considérable alors, de 16,000 francs, à Anne d'Est, duchesse de Guise, se portant fort pour son mari, le duc de Guise (2). Bien que le duc fût à Paris en ce moment, le nom seul de la duchesse figure dans l'acte, sans doute pour indiquer que l'acquisition était faite de ses deniers. C'est la seule raison que le duc paraît avoir eue pour s'abstenir d'intervenir directement dans l'acte.

Quoi qu'il en soit, le 7 octobre 1556, le duc et la duchesse de Guise se rendirent au Châtelet de Paris et y firent renonciation, en faveur du cardinal de Lorraine, leur frère et beau-frère, de la propriété de l'hôtel récemment acquis par la duchesse. Le cardinal n'accepta que pour renoncer lui-même à son tour, six mois après, à la propriété de l'hôtel Clisson, et la faire passer sur la tête de l'aîné de la famille,

(1) Sous Henri II (*Mémoires sur la cour de Henri II, Revue rétrospective*, 1re série, IV, 12). On ne peut, faute de documents, préciser la date de cette acquisition; mais elle est limitée entre les années 1547 (date de l'avènement de Henri II) et 1553, époque où Anne d'Est fit l'acquisition de l'hôtel Soubise.

(2) Les actes de cette transaction sont cités par l'auteur de l'article : *La Porte de l'hôtel de Clisson* (*Rev. archéol.*, 1re série, IV, 763), d'après des copies appartenant à Le Roux de Lincy. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, IX, 279.

son neveu, le prince de Joinville, avec transmission aux héritiers mâles de leur maison.

Par ces renonciations et transmissions successives, François de Guise avait pour but d'assurer à l'aîné de ses enfants la propriété de l'hôtel Clisson. Il est facile de deviner que les transactions ci-dessus indiquées ne sont que des actes fictifs et que le cardinal de Lorraine était tout à fait désintéressé dans cette affaire.

Le duc de Guise n'était pas riche. Pour tenir son rang de grand seigneur et soutenir son luxe princier, il puisait dans la bourse de tous ses amis, voire même, dit-on, dans celle de l'Etat; néanmoins, au témoignage de Brantôme (1), il laissa en mourant plus de 200,000 écus de dettes.

On comprend facilement qu'en présence d'une pareille situation financière, le duc de Guise ne fût pas sans une certaine crainte au sujet de la transmission de son héritage à ses enfants. Ce fut cette légitime inquiétude qui lui inspira les mesures de prudence que nous venons de relater.

Voilà les Guise en possession de l'hôtel Clisson. Mais pour recevoir les nouveaux et puissants seigneurs, la demeure du connétable était bien exiguë. Son agrandissement fut décidé. Le cardinal de Lorraine acheta, cette même année 1556, de Brinon, conseiller à la Cour, l'hôtel de Laval, situé au coin des rues du Chaume et de Paradis. Pour accroître la part de l'héritier de la famille, il en fit don à son frère, peu de temps après (2 et 3).

Quelques années après, le duc François traita avec le comte de Montbazon pour l'acquisition de l'hôtel de la Roche-Guyon, situé rue Vieille-du-Temple, en face de la rue Barbette (1560) (4).

Pendant plus d'un siècle (5), on voit les Guise acquérant les immeubles qui avoisinaient l'hôtel Clisson, démolissant d'un côté, construisant de l'autre, de sorte que bientôt, de l'ancienne demeure du connétable, il ne resta plus que le pavillon aux tourelles, la chapelle et ses dépendances.

(1) Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines*, III, 252 (édit. de 1823).

(2) Sauval, II, 119.

(3) Cabinet Le Roux de Lincy. Copies de titres (cité par Quicherat, *ibid.*, p. 764).

(4) Sauval, II, 119, appelle le vendeur Louis de Rohan, comte de Montbazon; plus loin (p. 242), il le nomme Jacques de Silli, comte de Rochefort, et met l'acquisition en 1659. Ou il y a confusion, ou il s'agit de deux acquisitions différentes.

(5) De 1553 à 1663.

A l'extinction de la branche cadette de la maison de Lorraine (1), l'hôtel de Guise fut mis en vente.

François de Rohan, prince de Soubise, s'en rendit acquéreur en 1697 (2) et lui donna son nom.

Il se contenta d'abord de faire disparaître la décoration intérieure de l'hôtel, qui n'était plus en rapport avec les habitudes de luxe et d'élégance de son temps ; mais quelques années plus tard, le prince de Soubise résolut de faire modifier l'aspect extérieur des constructions anciennes et modernes qui présentaient, dans leurs différentes parties, le style de deux époques fort distinctes.

Il s'agissait de les ramener à une apparente unité; mais le problème était compliqué; un architecte de talent pouvait seul le résoudre.

Le prince de Soubise s'adressa dans ce but à Delamaire, habile architecte, qui se chargea de cette métamorphose (3). Les travaux furent commencés en 1705. Les bâtiments de l'hôtel de Guise, outre leur défaut d'unité, n'avaient pas de façade. Delamaire en éleva une qui répondit à la richesse intérieure du palais. Il sut, par une conception de génie, masquer ainsi le vieil édifice et donner à l'ensemble des bâtiments l'aspect d'une construction moderne d'une grande magnificence.

Du vaste emplacement couvert par l'hôtel de Laval, qui s'étendait entre l'hôtel de Guise et la rue de Paradis, Delamaire fit la cour d'honneur de l'hôtel (4). La colonnade dont il l'entoura est un des chefs-d'œuvre de l'architecture française du XVIII[e] siècle. Cinquante-six colonnes corinthiennes accouplées deux à deux sur un même piédes-

(1) Le dernier des ducs de Guise est François-Joseph, décédé sans alliance le 16 mars 1675 ; mais ce n'est qu'à la mort de sa mère, Elisabeth d'Orléans, duchesse douairière de Guise, arrivée le 17 mars 1696, que l'héritage des Guise fut dispersé et leur hôtel mis en vente.

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, IX, 270.

(3) Delamaire est mort en 1745 à Châtenay, près Paris (A. Lance, *Dict. des architectes français*, I, 200).

(4) Il restait entre ces deux hôtels un tronçon de l'ancienne rue de La Roche, qui conduisait de la rue de Braque à la rue Barbette, et qui avait été en partie supprimée au XV[e] siècle par la construction de l'hôtel de la Roche-Guyon. Les Guise avaient toléré cet état de choses, qui n'avait rien de gênant pour eux. Les Soubise voulurent supprimer cette servitude; mais, malgré leur puissance, ils ne purent fermer complètement cette voie de communication. Elle devint un passage portant leur nom. Il était fermé à la nuit. On a attribué l'heureuse disposition de la cour d'honneur du palais Soubise à la nécessité de remédier à cet inconvénient; mais on a assurément beaucoup exagéré cette circonstance. Le passage Soubise a été fermé en 1808, époque où l'on a établi dans l'hôtel les archives de l'Etat.

tal carré, avec pilastres correspondants, sont surmontées d'une balustrade s'étendant des deux côtés du fronton; elles forment une double galerie couverte qui donne accès au palais. Vingt-quatre autres colonnes aussi accouplées décorent la façade au rez-de-chaussée et au premier étage. Celles du rez-de-chaussée sont surmontées des statues des *quatre Saisons*, dues à l'habile ciseau de Robert Le Lorrain. On lui attribue aussi la *Prudence* et la *Renommée* qui ornent le fronton. Au milieu de ce fronton, Le Lorrain avait sculpté les armes des Rohan-Soubise entourées de trophées militaires (1). Des groupes d'enfants et des vases complètent le monument. L'ensemble de ce beau travail est du plus magnifique effet.

L'entrée principale du palais Soubise donne rue des Francs-Bourgeois. Elle est demi-circulaire et ornée de colonnes corinthiennes accouplées, surmontées autrefois des statues d'Hercule et de Pallas, sculptées par Coustou le jeune, avec les armes de la maison de Rohan-Soubise au fronton (2).

On pénètre dans l'intérieur du palais par un vestibule d'une grande simplicité. Deux tympans sculptés en pierre surmontent les deux portes. On y a représenté divers attributs guerriers accompagnant une tête d'empereur romain encadrée dans un médaillon (3).

Les appartements du rez-de-chaussée étaient occupés par le prince de Soubise. Il y régnait une élégante simplicité, contrastant avec le luxe excessif du premier étage.

La chambre à coucher, éclairée par trois fenêtres donnant sur le jardin, était tendue de belles tapisseries (4). Au fond de l'alcôve, formée par deux colonnes cannelées (5), un lit surmonté d'un baldaquin à panaches et d'un écusson armorié; quelques portraits de famille, une table de marbre, des meubles en bois doré, formaient l'ameublement. Une cheminée ornée d'une glace surmontée d'attributs guerriers, quelques boiseries peintes d'un blanc mat, un pla-

(1) Armes et trophées ont été détruits à l'époque de la Révolution. Le reste de la décoration subsiste et vient d'être restauré. La colonnade fait l'admiration des amateurs.

(2) Statues et armes n'existent plus.

(3) Vestibule, tympans et médaillons existent encore.

(4) Les tapisseries de l'hôtel Soubise étaient renommées. Elles étaient, après celles du Louvre et du Vatican, les plus belles du monde. De Rogier était l'auteur des dessins; les figures avaient été exécutées par Jérôme Vancelai et les paysages par Toms (Sauval, III, 10).

(5) Ces colonnes existent encore dans les magasins des Archives nationales.

fond orné d'un rosace élégante, d'où pendait un lustre en cristal de roche, complétaient la décoration de la pièce (1).

A la suite de la chambre à coucher du prince, et dans l'angle du bâtiment, était son salon.

Quoique ce salon fût décoré avec élégance, on y remarquait la même recherche de simplicité qui régnait dans la chambre à coucher. Peu de dorures; des boiseries peintes en blanc grisâtre; des arcatures de portes et de fenêtres occupées par huit groupes de haut relief en stuc : *la Justice*, *la Musique*, *la Peinture* et *la Poésie*, par Adam ; *la Comédie*, *le Drame*, *l'Astronomie* et *la Navigation*, par Le Moyne (2); les portes surmontées d'attributs guerriers, entre les glaces des panneaux ornés de candélabres. De la riche rosace du plafond pendait un lustre de cristal de roche. Deux cheminées servaient à chauffer cette vaste pièce, dont les fenêtres donnaient sur le jardin (3).

Dans ce salon, dans la chambre à coucher et les autres pièces qui composaient l'appartement du prince de Soubise, on voyait quelques portraits : *le feu cardinal de Rohan*, par Rigaud ; *une jeune princesse*, par Nattier (4); deux autres portraits de femmes.

Si, quittant le rez-de-chaussée, on montait dans les appartements du premier étage, un escalier d'une grande élégance y conduisait (5).

Le peintre italien Brunetti l'avait décoré avec goût : des perspectives champêtres, des figures de toutes sortes, des colonnes et autres ornements y étaient représentés, avec un art si parfait, dit un auteur du temps, que ces figures paraissaient en relief.

(1) Boffrand, *Livre d'architecture*, p. 97 et pl. LXI-LXIII. Cette chambre a été transformée en dépôt d'archives, mais pourrait être restaurée.

(2) Ces sujets existent encore. Quoique alourdis par des couches de peinture, on peut en admirer la belle disposition. Ce salon et les pièces qui le suivent ont servi longtemps de local à l'Ecole des Chartes (1847-1866) et d'ambulance pendant e siège de Paris. Quelques dames charitables, à la tête desquelles était Mme Alfred Maury, y veillaient au chevet des blessés, et, par leurs soins affectueux, adoucissaient leurs souffrances. On y a installé depuis le Musée des documents étrangers (1878).

(3) Boffrand, p. 97 et 98, et pl. LXIV et LXV.

(4) On suppose que c'était la princesse de Rohan (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, I [ann. 1869], p. 403 ; art. de M. J.-J. Guiffrey, intitulé : *l'Hôtel Soubise*).

(5) Il a été détruit en 1838 par l'architecte du palais des Archives, qui l'a remplacé par un escalier lourd et sans grâce, conduisant aux bâtiments neufs. On pourrait remédier à cet acte de vandalisme en reconstruisant l'ancien escalier; celui de l'hôtel de Luynes, construit par Delamaire, l'architecte de l'hôtel Soubise, pourrait servir de modèle à cette restauration.

La première pièce était l'antichambre, vaste galerie jadis ornée des portraits des princes de la maison de Soubise, peints par Blanchard.

Une grande toile due au pinceau de Parrocel le père, représentant « le père du prince à cheval », en était le principal ornement. Portrait et toile ont disparu ; mais les quatre dessus de porte subsistent encore : *l'Hymen d'Hercule et d'Hébé*, par Trémolières, peinture pleine de passion et d'abandon, et qui donne du talent du maître l'idée la plus favorable ; *Mars et Vénus*, par Carle Van Loo ; *l'Aurore et Céphale*, par Boucher, jolie composition, harmonieuse et facile ; *Neptune et Amphitrite*, par Restout.

En face de la porte d'entrée de l'antichambre, s'ouvrait celle de la chapelle, qui occupait l'angle gauche de la façade, près des tourelles. Nicole dell'Abbate, artiste italien, y avait peint un plafond de toute beauté, représentant *l'Adoration des mages* ; sur les côtés de la porte, *Deux Prophètes ;* sur les murs latéraux, *les Pèlerins d'Emmaüs*, une *Résurrection*, un *Noli me tangere* et *Saint Pierre marchant sur les eaux*. De toutes ces œuvres il ne reste plus que le souvenir.

Le visiteur quittait ces sujets pieux pour admirer une décoration et des peintures d'un genre tout différent.

Traversant l'antichambre, il pénétrait dans les appartements de la princesse de Soubise, décorés avec un luxe extraordinaire.

La première pièce que l'on rencontrait, en quittant l'antichambre, était la *salle d'assemblée*. Boucher et Carle Van Loo en avaient peint les dessus de porte (1) : *Vénus au bain*, charmante composition de l'un, et *Vénus à sa toilette*, peinture non moins gracieuse de l'autre. Une corniche ornée de festons et de guirlandes, des amours portant les uns un miroir, les autres une guirlande de fleurs, quatre médaillons symbolisant *les quatre parties du monde*, complétaient cette riche et élégante décoration.

La chambre à coucher de la princesse de Rohan venait à la suite de la salle d'assemblée.

Boucher avait peint le dessus de la porte d'entrée : *les Grâces présidant à l'éducation de l'Amour ;* Trémolières, le second dessus de porte : *Minerve enseignant à une jeune fille l'art de la tapisserie*, tableau plein de noblesse et de style; un des Adam avait sculpté ces personnages en stuc qui se détachant sur le plafond : *Vénus et Mars*, *Diane et Endymion*, *Pallas et Mercure*, *Bacchus et Ariane*. Aux

(1) Ces dessus de porte et ceux des salons suivants existent encore aujourd'hui.

angles de la corniche, quatre médaillons dorés : *Léda*, *Ganymède*, *Ariane*, *Danaé*. Au-dessus de chaque figure, des trophées d'armes et autres attributs. La décoration était complétée par de magnifiques panneaux et des glaces d'une grande beauté, séparés par des médaillons dorés : *Argus et Minerve*, *Europe*, *Sémélé* et *Calisto* (1).

Le lit de parade de la princesse de Rohan, surmonté d'un riche baldaquin, était isolé du reste de la pièce par une balustrade en bois doré d'un grand effet. Au fond de l'alcôve, deux tableaux représentant des scènes de l'Ancien Testament (2) formaient un singulier contraste avec les sujets mythologiques et légers qui les entouraient. Dévotion et galanterie ne s'excluaient pas alors.

Du plafond pendait un lustre en cristal de roche. Une belle cheminée décorait cette vaste chambre, qui était éclairée par trois fenêtres donnant sur le jardin (3).

Boffrand, l'architecte habile, Natoire, le peintre des boudoirs, Adam et Lemoyne, les sculpteurs renommés, furent chargés par le prince de Soubise d'exécuter le travail de décoration du *salon ovale*. Il eût été impossible de faire un plus heureux choix d'artistes dont le talent s'harmonisât aussi bien avec le style de décoration des autres salles de l'hôtel.

Bientôt les uns et les autres se mirent à l'œuvre. Boffrand donna le plan de l'ensemble, Natoire peignit l'espace qui sépare le plafond et les arcades; Adam et Lemoyne sculptèrent les accessoires.

Architecte, peintre, sculpteurs, déployèrent dans l'ornement de ce salon toutes les ressources de leur imagination et de leur talent, tout ce que le luxe le plus somptueux peut inventer; et ils parvinrent à faire de cette partie de l'hôtel Soubise un véritable chef-d'œuvre de goût et d'élégance.

Le sujet choisi par Natoire est la légende de Psyché.

Il ne faut pas chercher, dans l'œuvre du maître du XVIII[e] siècle,

(1) Toute cette décoration, restaurée par les soins de M. Léon de Laborde, subsiste encore.

(2) Autant du moins que l'on peut en juger par les gravures de Boffrand, qui sont assez confuses, celui de gauche paraît être *Esther présentée au peuple par Mardochée* (pl. LXVII). Ils sont remplacés aujourd'hui par deux pastorales de Boucher. D'après Sauval (III, 10), quelques peintures de Messer Nicolo décoraient aussi la chambre à coucher de la princesse.

(3) Boffrand, p. 98 et pl. LXVI-LXVIII. Cette pièce, moins l'ameublement, a été conservée ; restaurée par les soins de M. de Laborde, elle donne une haute idée du luxe de ses anciens habitants.

le sens philosophique, mystérieux et profond de la fable antique (1). L'artiste n'a vu, dans le sujet qu'il avait à traiter, qu'un motif d'élégante décoration, s'alliant aux peintures des autres salons du palais Soubise; des types de femmes jeunes et belles, qu'il grouperait avec grâce. Cela suffisait pour décorer le salon d'une grande dame du règne de Louis XV, d'une élégante qui ne s'effarouchait pas des nudités; les mœurs de l'époque étaient son excuse.

Natoire s'est inspiré presque autant du poëme de Lafontaine (2) que du conte d'Apulée (3). Le poëte français était plus connu des contemporains du peintre que le romancier latin. L'œuvre de Lafontaine est plus gracieuse, et partant plus intéressante, que celle d'Apulée, et les conceptions du poëte, dans certains cas, se prêtaient mieux à la décoration artistique que Natoire était chargé d'exécuter.

Bien que connue, la fable de Psyché a besoin d'être rappelée ici brièvement pour l'intelligence de la composition.

Un roi avait trois filles; les deux aînées étaient belles, mais la cadette était d'une beauté si merveilleuse que, pour l'admirer, les adorateurs de Vénus, quittant Gnide, Paphos et Cythère, accouraient en foule dans la ville habitée par la jeune fille. La renommée de Psyché parvint jusqu'à Vénus, qui, irritée de voir ses autels déserts, jura de se venger. Elle appelle son fils, et lui ordonne d'aller inspirer à Psyché une violente passion pour le dernier des hommes, pour l'être le plus ignoble qu'il pourra rencontrer. L'Amour arrive, voit Psyché et en devient lui-même subitement épris. Ne tenant aucun compte des ordres de sa mère, il se résout de faire de Psyché son épouse.

Cependant, malgré sa beauté, Psyché n'est demandée en mariage par personne. Ses sœurs ont fait de brillantes unions et Psyché

(1) Psyché est l'emblème de l'âme (ψυχή), de son union avec le corps, des épreuves qu'elle subit sur la terre et de l'immortalité qui lui est réservée dans une autre existence. On peut voir aussi dans cette légende l'emblème de l'amour que doit inspirer la beauté de l'âme et celle du corps, les conséquences funestes qui suivent les effets d'une curiosité téméraire, et enfin la purification de l'esprit par les souffrances physiques et morales. Les philosophes épicuriens y voyaient l'image du bonheur, qui n'a de durée que celle de l'illusion elle-même. Quoi qu'il en soit, cette donnée si poétique a reçu de la part des artistes anciens et modernes mille interprétations diverses, souvent remarquables et toujours gracieuses. Nous allons voir comment elle a été rendue par un des maîtres du XVIIIe siècle.

(2) Lafontaine, *Les Amours de Psiché et de Cupidon*, 2 livres (t. III des *Œuvres de M. de La Fontaine*, Paris, J.-L. Nion, 1729, 3 vol. in-8°).

(3) *Apulei Metamorphoseon* lib. IX (Collection des auteurs latins de Nisard : *Pétrone, Apulée, Aulu-Gelle*, Paris, Dubochet, 1842, in-8°).

semble condamnée au célibat. Son père est au désespoir, il se croit poursuivi par le courroux céleste et se décide à consulter l'antique oracle de Milet. Apollon lui répond :

« Menez-la sur un roc, au haut d'une montagne
En ces lieux où l'attend le Monstre son époux.
Qu'une pompe funèbre en ces lieux l'accompagne
Car elle doit mourir pour ses sœurs et pour vous (1). »

Triste et désespéré, le père de Psyché retourne en son palais et fait part à la reine de l'arrêt funeste du destin. On pleure, on se lamente; mais il faut obéir au fatal oracle. La vierge est parée de sa robe d'hyménée et, au milieu du deuil universel, elle est conduite à l'endroit où elle doit être abandonnée. *C'est un rocher sur une montagne escarpée; on y place la victime et tout le monde l'abandonne. Psyché désolée, tremblante d'effroi, en proie au plus cruel désespoir, verse des torrents de larmes. Cependant Zéphir, par ordre de Cupidon, s'approche pour la consoler et s'apprête à l'emporter à travers les airs.* Tel est le sujet du premier tableau.

Psyché, transportée dans un palais enchanté, est accueillie par des nymphes qui s'empressent auprès d'elle et lui offrent des fleurs (2). Cette scène gracieuse, une des plus belles de la composition, forme le second tableau.

Psyché promène partout ses regards émerveillés, elle admire le magnifique palais qui lui sert de demeure. Dès la première nuit elle reçoit la visite de l'Amour, qui devient son époux. Il la quitte avant l'arrivée du jour, en la suppliant de renoncer à la curiosité de le voir. « Ce fut ce qui lui en donna davantage (3). »

Psyché se serait habituée à cette existence, si l'idée de passer sa vie loin de sa famille, loin du reste du monde, ne venait souvent troubler son bonheur. Elle obtient de son époux la permission de faire venir ses sœurs dans le palais enchanté. Elles arrivent. *Psyché fait étaler aux yeux de ses sœurs les bijoux et les riches étoffes qu'elle leur destine en présent.* C'est le troisième tableau.

Les sœurs de l'heureuse Psyché, rongées de jalousie, on le comprend sans peine, envient son bonheur et voudraient le partager.

(1) Lafontaine, *Psiché*, liv. I.

(2) C'est de Lafontaine qu'est tirée l'idée des nymphes qui s'empressent autour de Psyché ; Apulée la fait servir *par des voix*, ce qui était impossible à rendre par la peinture.

(3) Lafontaine, liv. I.

Elles interrogent leur sœur sur son époux, la pressent de leur dire son nom, sa qualité. Ne pouvant rien savoir et pour cause, elles obtiennent au moins de leur sœur, avant de la quitter, qu'elle fera tous ses efforts pour voir le mystérieux personnage. Psyché, qui brûle de ce désir depuis longtemps, se décide enfin à braver des défenses souvent répétées.

Une nuit Psyché se lève, prend une lampe et s'approche doucement de la couche où l'Amour s'abandonne au sommeil. Quel spectacle ! Elle croit voir un monstre et c'est Cupidon en personne, c'est ce dieu si beau, reposant dans le plus charmant abandon. Elle contemple avec suavité ce divin visage, cette radieuse chevelure, ces joues éblouissantes de fraicheur. Aux épaules du dieu d'amour sont de petites ailes d'une exquise délicatesse. Le reste du corps est brillant et poli comme l'ivoire. C'est le fils de Vénus dans tout l'éclat de sa divine beauté... Psyché ne peut rassasier ses yeux, la passion la trouble, et de la lampe qu'elle tient d'une main vacillante s'échappe une goutte d'huile brûlante; elle tombe sur l'épaule du dieu endormi. La douleur le réveille en sursaut. Il voit son secret trahi, s'envole et disparait (1). C'est le sujet du quatrième tableau. La curiosité et la surprise sont peintes sur le visage de Psyché ; et l'épisode est parfaitement rendu par le peintre.

Là finit de Psyché le bonheur et la gloire (2).

La scène change totalement dans le tableau suivant.

Le palais enchanté a disparu avec l'Amour. Psyché, en proie au plus violent désespoir, est résolue à en finir avec la vie. Elle se précipite dans le fleuve sur les rives duquel Zéphir l'a transportée. Celui-ci, qui a prévu à quelle extrémité le chagrin pourrait porter la belle abandonnée, était allé trouver le dieu du fleuve, qui charge ses nymphes de veiller sur Psyché. *Les nymphes retirent de l'eau Psyché évanouie et l'emportent dans leurs bras.* C'est le cinquième tableau, groupe plein de grâce et toujours admiré des connaisseurs.

Revenue à la vie par les soins des nymphes, la malheureuse Psyché ne sait où porter ses pas, elle erre à l'aventure. Enfin elle aperçoit un vieillard vénérable, s'approche de lui et lui demande sa protection. *Touché de sa jeunesse et de sa beauté, le vieillard pré-*

(1) Apulée, liv. V.
(2) Lafontaine, liv. I.

sente Psyché à ses deux filles qui font paître près d'elles quelques chèvres. Ce tableau est le sixième.

Après avoir trouvé quelque repos dans cette famille hospitalière, Psyché, lasse de sa vie errante, prend la résolution désespérée de se livrer à son implacable ennemie. Pour se venger des outrages qu'elle en a reçus et punir sa rivale de l'audace qu'elle, simple mortelle, a eue d'aimer un dieu, Vénus soumet Psyché à une série d'épreuves dont elle sort à son honneur. La plus pénible, la plus périlleuse avait été la mission délicate qu'elle lui avait donnée de se rendre auprès de Proserpine. *Psyché arrive des enfers et s'évanouit; l'Amour la soutient et cherche à fléchir sa mère courroucée.* Tel est l'objet du septième tableau.

Cependant Vénus a pardonné; Jupiter, imploré par l'Amour, consent à l'union de Cupidon et de celle qu'il aime. *L'Amour enlève Psyché dans les airs et la conduit dans l'Olympe.* L'apothéose de Psyché est le huitième et dernier tableau.

Jupiter maria les heureux amants et bientôt un doux gage de leur amour, une fille, *la Volupté,* vint couronner leur union (1).

Au dire des critiques d'art les plus éminents, Natoire n'a rien laissé de supérieur à ces gracieuses compositions; il a rempli sa tâche avec une remarquable élégance de dessin et dans un bon ton de couleur (2). « Cette suite a eu la bonne fortune de nous parvenir intacte, au milieu d'une décoration ravissante qui l'accompagne et la complète à merveille... avec l'accompagnement de ces dorures élégantes, de ces amours de fantaisie, qui s'étalent le long des murailles, se suspendent au plafond, courent sur les frises, sans autre souci que celui de récréer l'œil, d'inspirer à l'esprit des idées gracieuses et charmantes, cette peinture pittoresque et facile gagne singulièrement, et si elle ne cherche pas le but élevé de l'art, elle a du moins le mérite de répondre à l'idéal d'une époque par un style original (3). »

Pour rehausser les peintures de Natoire, Lambert-Sigebert Adam sculpta, dans l'espace séparant les arcatures des portes et des fenêtres, quatre groupes de haut relief en stuc : *la Justice, la Musique,*

(1) Apulée, p. 102 et 103. Lafontaine, liv. II, p. 215.

(2) Charles Blanc, *Dictionnaire des peintres : École française,* t. II, article *Natoire,* p. 4.

(3) J.-J. Guiffrey, *l'Hôtel Soubise* (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. Ier, 1869, p. 415). C'est au même auteur, si compétent en matière d'art, que nous avons en partie emprunté les jugements portés, dans cet article, sur les décorations artistiques de l'hôtel Soubise.

la Peinture et *la Poésie ;* et Jean-Baptiste Le Moyne, quatre autres groupes : *l'Astronomie, la Navigation, le Drame* et *la Comédie* (1).

La décoration de ce ravissant salon, tout inondé de lumière, est complétée par des glaces magnifiques et des panneaux en bois ornés de moulures dorées se détachant sur un fond blanc, des médaillons formés d'attributs des sciences et des arts, et séparant les tableaux de Natoire. Plus près du plafond, des groupes de petits génies portant les uns des fleurs et des oiseaux, les autres des flèches, des carquois. Le plafond lui-même est une merveille ; une bordure d'une grande richesse entoure une rosace superbe formée de fleurons et d'attributs dorés se détachant sur un fond bleu clair. De cette rose pendait un lustre en cristal de roche. Les panneaux de droite et de gauche de la belle cheminée en marbre étaient ornés de candélabres à trois branches (2).

Une niche surmonte la porte d'entrée ; un buste, celui du maître de la maison, y figurait jadis (3).

Ce beau salon a été conservé en entier ; il fait l'admiration des visiteurs.

La salle qui suit le salon ovale, bien que décorée avec beaucoup plus de simplicité, mérite encore que l'on signale ses quatre dessus de porte : *Mercure faisant l'éducation de l'Amour*, tableau remarquable de Boucher ; *la Sincérité*, par Trémolières ; la Vérité tenant d'une main son miroir étend l'autre sur plusieurs gros volumes ; sur un livre ouvert devant elle on lit : « Les Caractères de Théophraste », sur un autre « la Sincérité » ; *Castor et Pollux*, par Carle Van Loo, et *le Secret et la Prudence*, par Restout, tableau symbolique, qui complète la décoration de ce salon (4).

D'autres tableaux ornaient encore l'hôtel Soubise.

Restout avait peint, de sa main habile, la *Querelle de Neptune et de Pallas ; Apollon enseignant à l'Amour à jouer de la lyre ; Phébus et Borée*, d'après la fable de Lafontaine que tout le monde connaît.

Boucher, cherchant à s'inspirer plus directement de la nature et des beautés de la campagne, a peint pour l'hôtel Soubise trois *Pastorales*, dans ce genre faux en vogue de son temps. Ces tableaux existent encore.

(1) Boffrand, p. 98 et pl. LXIX et LXX.

(2) La cheminée primitive n'existe plus ; elle a été remplacée par une autre d'un modèle pareil.

(3) A en juger par la gravure de Boffrand (pl. LXIX), ce buste à rabat est celui d'un abbé.

(4) Ces dessus de porte existent encore à leur place.

On y voit des bergers en veste de satin bleu, à houlettes enrubanées; des bergères à mines langoureuses, court vêtues de jupes de soie; des moutons bien propres. Les amateurs s'extasient devant ces paysages de convention, qui n'ont de champêtre que le nom.

Carlo Van Loo a peint pour le prince de Soubise: *Jupiter et Junon; Mercure présentant des haches à un bûcheron*, sujet tiré de la fable de Lafontaine. Tremolières, un *Paysage* où il a montré qu'il savait rendre la nature; et *Diane désarmant l'Amour*, travail digne de Boucher, son maître, et qui donne de l'artiste l'idée la plus relevée. On peut l'admirer au palais des Archives, où il est conservé avec ceux qui précèdent. Le même peintre avait peint pour le prince de Soubise les *Caprices*, mais on ne sait ce que ce tableau est devenu.

Après avoir payé un juste tribut d'admiration aux peintres et aux sculpteurs qui ont, avec un incontestable talent, décoré le palais des Soubise, il serait injuste de passer sous silence un artiste plus modeste qui a concouru aussi à l'embellissement de cette splendide demeure.

Comment décrire dignement les bôiseries de l'hôtel Soubise, ces gracieuses arabesques, ces feuillages légers, taillés en plein bois, délicatement fouillés, qui décorent, avec un goût et une élégance qui échappe à toute description et qu'on n'a jamais surpassée, les nombreux panneaux et les portes du rez-de-chaussée et du premier étage? Elles sont dues à l'habile ciseau de Harpin, sculpteur du roi. Cet artiste a semé partout le chiffre des possesseurs de l'hôtel et la *macle* de leurs armes (1).

Telle était dans son ensemble et telle est encore en partie aujourd'hui cette somptueuse demeure des Rohan-Soubise.

Nulle part l'école décorative du XVIIIe siècle n'a laissé de plus beaux spécimens de son savoir faire. Si les toiles que conserve l'hôtel Soubise ne sont pas à comparer à celles des grands maîtres du XVIIe siècle, on ne peut néanmoins refuser à leurs auteurs les qualités attrayantes de grâce, de finesse, d'élégance, qui, à défaut de génie, parviennent encore à nous charmer. Les sujets mythologiques, traités avec un incontestable talent par les maîtres de l'époque de Louis XV, se prêtaient merveilleusement du reste au genre gracieux, à cette peinture de boudoir qui faisait le charme des élégantes de ce temps; et, malgré nos goûts plus sévères, nous les admirons encore. On doit les louer sans réserve. L'œuvre archi-

(1) Devise des Rohan-Soubise : *Sine macula macla.*

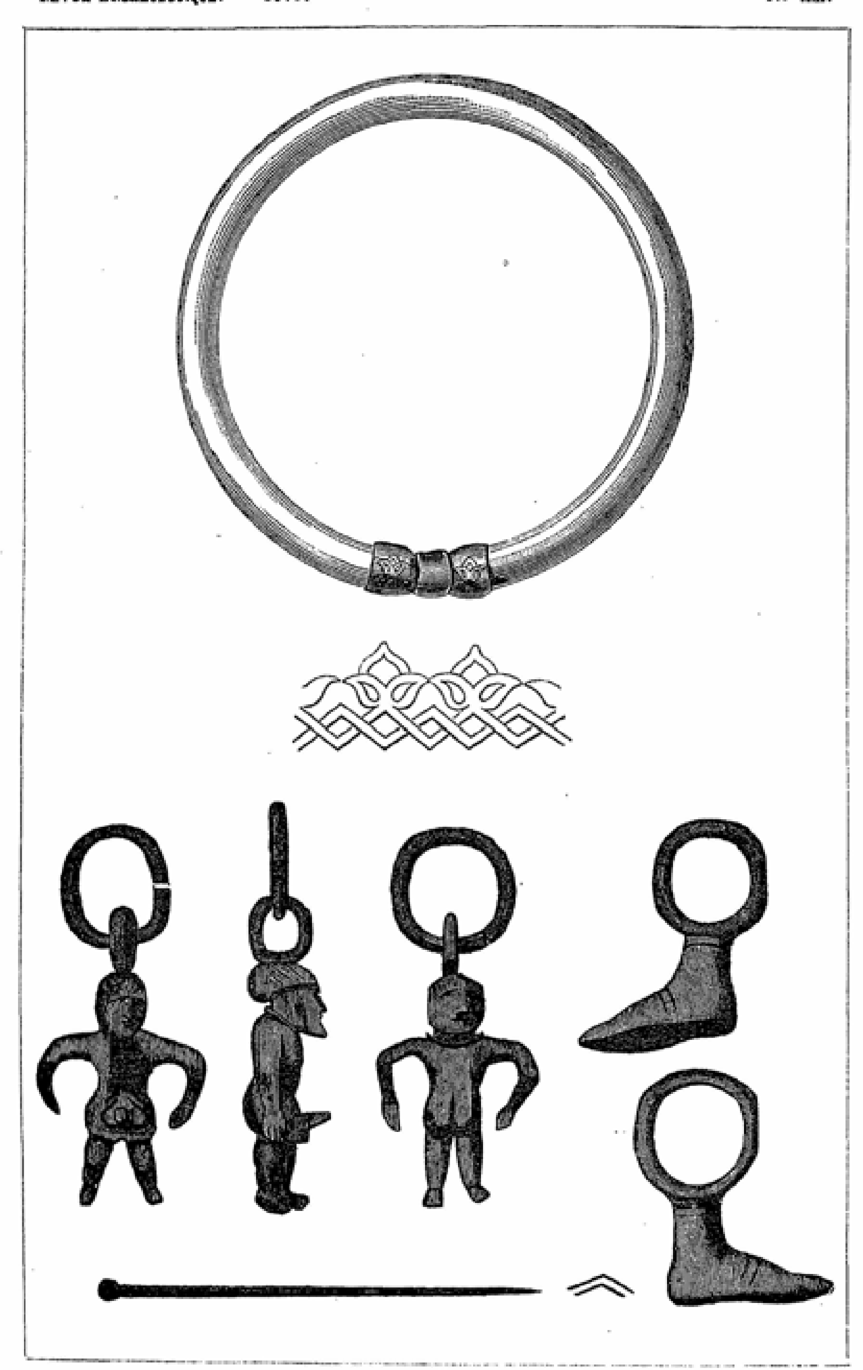
tecturale offre, de son côté, des beautés incontestables, et l'on peut dire que le palais des Archives nationales est l'un des plus beaux monuments de la capitale et des plus curieux à visiter.

L'ancien hôtel de Guise a été successivement démoli pour faire place à des bâtiments modernes appropriés au service des archives de l'Etat (1). Il n'en reste plus aujourd'hui que la partie donnant d'un côté sur la cour dite *des Maronniers* et de l'autre sur celle des Dépôts, et l'escalier dont la rampe en fer forgé a pour principal ornement *la double croix de Lorraine* et qui pour ce motif a conservé le nom d'*escalier de Lorraine*.

Si, dans ces quelques pages, nous sommes parvenu à faire revivre la curieuse et piquante originalité d'une des anciennes demeures que l'aristocratie parisienne se transmettait de père en fils, si nous avons pu donner une idée exacte d'une habitation princière au siècle dernier, si nous avons su augmenter, même dans une faible mesure, le goût que chacun doit avoir pour les merveilles des âges antérieurs et l'admiration que nous devons tous professer pour la France d'autrefois, notre but aura été atteint.

ED. GARNIER.

(1) Une première démolition de ces bâtiments, qui du reste menaçaient ruine, a eu lieu vers 1858, pour élever les constructions du palais des Archives nationales, qui font face à la rue des Quatre-Fils ; une seconde s'est faite pendant le siége de Paris. Dans la partie des communs de l'hôtel de Guise démolie vers 1858, était, à l'angle de la rue des Quatre-Fils, la fenêtre à balcon du haut de laquelle le duc de Guise fit précipiter Saint-Mégrin, surpris par lui auprès de la duchesse.



OBJETS TROUVÉS DANS LES TUMULI DE LUNKOFEN (ARGOVIE).

NOTES

SUR LES

MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE (1)

VI

DES ÉLÉMENTS ANTIQUES DANS LES MOSAIQUES ROMAINES DU MOYEN AGE

Suite (1).

En face du silence ou de l'obscurité des textes, force nous est de rechercher les indications que peut fournir le style même des mosaïques absidales du Latran, et notamment le portrait du Christ. Ayant eu l'occasion, au mois de mars 1876, d'examiner de près ces peintures, du haut de l'échafaudage dressé en vue de la mutilation de la vénérable abside (2), nous avons acquis la conviction que le portrait avait été soumis à de nombreuses restaurations, mais qu'il n'avait pas perdu tout caractère d'originalité.

Voici d'ailleurs quelques notes prises devant le monument même (3):

(1) Voir la *Revue archéologique*, septembre 1874, octobre et novembre 1875, décembre 1876, janvier et septembre 1877, juin et novembre 1878.

(2) M. de Laurière a récemment caractérisé, comme ils méritaient de l'être, ces projets regrettables, dont, à ce qu'il semble, les chanoines du Latran se sont faits les promoteurs (*Bulletin monumental*, 1879). Quand donc les droits de l'archéologie en matière de conservation des monuments seront-ils respectés!

(3) Un estampage de la tête du Christ, exécuté par les soins et sous la direction de M. Gerspach, se trouve au ministère des beaux-arts (bureau des manufactures nationales).

Portrait du Christ. Largeur, en y comprenant la chevelure, 75 cent. hauteur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'extrémité de la barbe, 1m,05. Le Christ est représenté de face. Sa tête s'enlève sur un nimbe d'or, de dimensions inusitées, simplement bordé d'un filet blanc; d'épais cheveux chatains retombent sur ses épaules et ombragent son front, qui est assez bas; le cou est nu; un manteau d'un brun violacé (pourpre), orné d'un clavus d'or, recouvre les épaules. L'expression générale est grave, majestueuse, mais sans sévérité. Le modelé de la face se distingue par sa souplesse et son harmonie; la carnation est chaude; l'artiste a indiqué avec précision les méplats, qui sont tout de convention dans les autres figures de la mosaïque. Seul le dessin de la barbe manque d'élégance et de liberté. Les cubes d'émail sont fort gros. On remarquera les touches bleues et violacées que l'artiste a introduites dans la chevelure et la barbe pour donner au coloris une force, une saveur plus grandes. Par suite des restaurations, cette image vénérable a beaucoup perdu de sa beauté primitive. C'est ainsi que l'œil gauche est devenu trop petit. La joue droite est presque entièrement refaite. De là vient que, vue d'en bas, cette partie forme tache et semble peinte, non pas incrustée. Les cubes d'or du nimbe sont de dimensions fort inégales, preuve de la multiplicité des restaurations. Mais malgré tant d'épreuves diverses l'ensemble respire encore je ne sais quel parfum antique, et on peut l'attribuer sans témérité au ve siècle environ.

De ce qui précède il résulte que la mosaïque actuelle du Latran renferme un fragment appartenant, selon toute vraisemblance, aux premiers temps de l'Église (1). Ce fait une fois établi, il est permis

(1) Il nous faut faire justice ici d'une autre mosaïque qui se trouve également au Latran et à laquelle bon nombre d'archéologues attribuent une origine, une date presque aussi ancienne qu'au portrait de l'abside. Nous parlons du portrait aujourd'hui placé au sommet de la façade. Crescimbeni (*Stato della SS. chiesa papale Lateranese nell' anno* 1723, p. 52) se borne à dire que tous les historiens de la basilique considèrent cette image comme « antichissima ». Marangoni va plus loin : « Oltre a questa, eravi un altra poco dissimile (!) faccia del Salvatore, parimente a mosaico, atta allo stesso tempo, » etc. (*Istoria dell' ant. oratorio o capella di San Lorenzo*, p. 175). Nibby, un des derniers qui aient mentionné cet ouvrage, aujourd'hui presque ignoré, dit aussi qu'il est « antichissimo » (*Roma nell' anno* 1838, parte mod., t. I, p. 243).

L'histoire de la basilique, le style du portrait, telles sont les raisons qui font rejeter l'hypothèse de ces savants. Nous savons en effet que le portique, à la décoration duquel le portrait du Christ servait à l'origine, fut restauré par Eugène III en 1153 (Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 14), que la façade elle-même fut rebâtie un siècle plus tard par Nicolas IV (Ugonio, *Historia delle stationi di Roma*, fol. 30).

de nous demander si d'autres fragments de la composition primitive ne figurent pas également dans la mosaïque refaite par Torriti au XIIIe siècle.

S'il était prouvé que l'abside n'a jamais été reconstruite en entier, notre conjecture acquerrait à coup sûr une grande vraisemblance. Même dans le cas contraire on pourrait admettre, sans trop de témérité, que des parties considérables de l'ancienne mosaïque ont été intercalées dans la mosaïque nouvelle, ainsi qu'on l'a fait de nos jours pour l'arc triomphal de Saint-Paul hors les murs.

Or la démolition de l'abside primitive du Latran n'est nullement prouvée. Les fenêtres en ogive ont pu être pratiquées dans l'épaisseur du mur, sans que Nicolas IV ait eu besoin de faire procéder à une reconstruction complète. L'expression *partem posteriorem* (1) *et anteriorem ruinatas... a fundamentis reædificari fecit*, employée dans l'inscription de la mosaïque, ne doit pas être prise dans un sens trop littéral. Bien souvent, au moyen âge, on emploie cette formule pour de simples restaurations. Sinon, il faudrait admettre que chacune des basiliques de Rome a été rebâtie une demi-douzaine de fois. Nicolas IV lui-même n'a-t-il pas dit, dans l'inscription métrique déjà citée, qu'il avait fait reconstruire une partie seulement de l'édifice :

Ante retroque levat destructa reformat et ornat
Et fundamentis partem componit ab imis.

Nous pouvons d'ailleurs établir, par un texte postérieur d'une soixantaine d'années seulement à Nicolas IV, que l'abside n'a jamais été complètement détruite. Ce témoignage, qui a jusqu'ici passé inaperçu, est rapporté par Marangoni dans son ouvrage sur le *Sancta*

Aucune inscription, aucun texte ancien ne nous dit, ainsi que cela est arrivé pour le portrait de l'abside, que l'on ait restauré ou déplacé à cette occasion une image miraculeuse remontant à Constantin, qu'on ait greffé des mosaïques nouvelles sur un fond ancien. Au contraire, l'ensemble de la décoration dont ce portrait faisait partie appartenait essentiellement au moyen âge. On y voyait saint Sylvestre enchaînant le dragon, Constantin recevant le baptême, etc., etc. Peut-on imaginer une composition plus opposée à l'esprit des premiers siècles

Si nous examinons maintenant la mosaïque elle-même, nos soupçons se changent en certitude. Rien dans cette œuvre molle, indécise, ne rappelle l'art chrétien primitif. Tout, au contraire, plaide en faveur du moyen âge, et en particulier du XIIe siècle, époque à laquelle appartient, selon toute vraisemblance, le portrait que nous venons de mentionner.

(1) La leçon « posteriorem » est douteuse. M. Barbet de Jouy a parfaitement lu « esteriorem ».

sanctorum (1). Voici en effet comment s'exprime à cet égard l'auteur cité par Marangoni, l'évêque Equilino Pietro de Natalibus, qui écrivait en 1369 : *Quæ quidem imago devotissima in ipso loco usque hodie perseverat. Et licet ecclesiæ ejusdem parietes usque ad fundamenta plerumque dissoluti fuerint, et iterum reparati, ipsa tamen tribuna cum imagine sacratissima nunquam potuit vetustate deleri, nullaque dissolvi.*

En examinant attentivement l'ensemble de la mosaïque, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, nous avons été amené à nous demander si nous n'avions pas affaire à la composition primitive elle-même, refaite, il est vrai, en grande partie, remaniée, complétée. La voûte hémisphérique de la tribune ayant été seulement restaurée, non pas rebâtie, sous Nicolas IV, cette hypothèse n'a rien que de très plausible. Mais on peut aller plus loin encore : à supposer que la mosaïque actuelle ait été complètement refaite au XIIIe siècle, il est impossible qu'elle ne soit pas, dans ses parties essentielles, la copie d'une mosaïque plus ancienne, d'une mosaïque qui existait primitivement à la même place.

Passons successivement en revue les différentes parties de la composition (2). Le bas, avec les enfants pêcheurs, présente, comme nous l'avons déjà dit, des analogies tellement grandes avec les mosaïques du IVe siècle, qu'il est impossible de ne pas le considérer comme la copie littérale d'une de ces mosaïques. Je ne crains pas d'affirmer qu'un artiste du XIIIe siècle aurait été incapable d'inventer un ensemble aussi gracieux, aussi vivant. On sait combien le moyen âge se montre inexpérimenté toutes les fois qu'il s'agit de modeler des corps nus. Ici, au contraire, malgré les dimensions des

(1) *Istoria dell' antichissimo oratorio o capella di S. Lorenzo*, Rome, 1747, p. 174. Le savant historien du Latran, M. G. Rohault de Fleury, est disposé, comme nous, à admettre que l'abside actuelle remonte, dans ses parties principales, à une époque antérieure au XIIIe siècle. Nous devons toutefois ajouter que M. Stevenson, dans son travail intitulé *Scoperte di antichi edifizi al Laterano* (Rome, 1877, p. 12, extr. des *Annales de l'Institut de Corr. arch.*), semble pencher pour l'opinion contraire : « Le fondamenta della chiesa, » dit-il, « messe al nudo dallo scavo, appartengono in gran parte al secolo XIII, allorquando parmi fosse almeno rifatto il portico detto Leonino ; e Niccolò IV restaurò i cadenti muri dell' abside. Furono allora messi in opera come materiali frantumi scritti e scolpiti, che ora in parte rivedono la luce. »

(2) L'enfant placé à l'extrême gauche, auprès d'une cage, paraît moderne. Celui qui se trouve près du Jourdain, à gauche, est beaucoup plus grossièrement modelé que les autres. Le dessin de sa jambe droite prête surtout à la critique. Par contre le portrait du frère Jacob de Camerino est d'une exécution fort satisfaisante.

figures (les enfants sont de grandeur nature à peu près), on ne peut que louer la justesse, l'aisance des mouvements; les raccourcis sont des plus heureux; le coloris est vif sans être criard (1). Par ci par là Torriti s'est permis quelque addition ou modification. C'est ainsi qu'il a refait toutes les inscriptions (*Jordanes*, etc.). La Jérusalem céleste, les agneaux, etc., etc., proviennent peut-être aussi de sa main.

Les figures colossales de la partie centrale, la Vierge, saint Pierre, saint Paul, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint André, ont été très fortement retouchées (2). Les draperies sont tourmentées, les têtes boursouflées; les gestes n'ont plus rien de la liberté, de la grandeur antiques. Et cependant il est permis de croire qu'ici encore nous nous trouvons en présence, sinon de figures du IVe-Ve siècle, du moins d'une composition dont l'ordonnance remonte à cette époque.

Ce qui nous autorise à le supposer c'est la présence, entre la Vierge, saint Jean et les apôtres, de deux personnages de très petite dimension qui ont visiblement été intercalés, saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue. Que l'on examine sur notre planche l'intervalle qui sépare les figures principales: il est uniforme. Or, si les six grandes figures et les deux petites avaient été exécutées en même temps, l'artiste n'aurait pas manqué d'espacer davantage celles des grandes figures entre lesquelles les petites devaient prendre place. Pourquoi en outre aurait-il donné des proportions presque microscopiques à ces deux saints si populaires au XIIIe siècle, saint François, saint Antoine? à saint François surtout, qui avait soutenu et redressé l'édifice chancelant du Latran! Cette disposition n'avait rien d'insolite quand il s'agissait d'un simple donateur, tel que le pape Nicolas IV agenouillé aux pieds de la Vierge. Mais nous ne craignons pas de dire que si l'artiste n'y avait pas été obligé par le manque de place, jamais l'idée ne lui serait venue de sacrifier ainsi saint François et saint Antoine.

La partie supérieure de la composition, celle où se trouve le portrait du Christ, se compose d'un fond bleu, parsemé de nuages, sur lesquels se détachent six anges et un chérubin. Plusieurs de ces

(1) Il faut toutefois distinguer entre les figures de la Vierge et de saint Jean-Baptiste d'un côté, celles des apôtres de l'autre. Ces quatre dernières sont d'un travail plus fin.

(2) Nous laissons de côté les figures placées au-dessous de la voûte hémisphérique, entre les fenêtres. Ces figures, il n'est pas permis d'en douter, appartiennent toutes au XIIIe siècle.

anges sont entièrement refaits (1), notamment celui qui se trouve à gauche, à côté du séraphin. D'autres (les deux anges placés aux extrémités inférieures) paraissent remonter au moyen âge. L'un d'eux enfin, le second à droite à partir du bas, provient peut-être de la mosaïque primitive (2). Ici encore, selon toute vraisemblance, Torriti s'est borné à compléter l'œuvre de son prédécesseur.

III

L'étude de la mosaïque absidale de Sainte-Marie-Majeure, mosaïque qui est également due à Torriti et qui renferme un certain nombre de motifs de tout point semblables à ceux du Latran, va nous permettre de contrôler les hypothèses émises ci-dessus (3).

Ces mosaïques étaient célèbres dès le moyen âge. Jean Diacre, déjà, en proclame la beauté. « Hæc absida, » dit-il en parlant d'elles, « nimis pulchra de musivo est effecta. Nam videntur a pluribus pisces ibi in floribus, et bestiæ cum avibus, inter chorum et altare (4). » Arrêtons-nous un instant sur cette description, elle a son intérêt. Pour bien la comprendre il faut se rappeler que l'abside de Sainte-Marie-Majeure renferme précisément, à côté du couronnement de la Vierge, et d'autres scènes, d'invention relativement moderne, des motifs absolument analogues à ceux que signale Jean Diacre. « Les figures et les groupes sont la répétition de ceux que l'on voit à Saint-Jean-de-Latran, et l'on retrouve égale-

(1) « La tribune exigeait impérieusement alors (en 1663) une restauration : elle s'accomplit avec tout le respect que doit inspirer un tel monument; les figures d'anges en mosaïque qui environnent la tête de Notre-Seigneur furent toutes retouchées ou reprises entièrement. » (Rohault de Fleury, *le Latran*, p. 284.)

(2) Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la peinture italienne.*

(3) On ignore généralement que Nicolas IV, ou son contemporain le cardinal Jacques Colonna, a également orné de mosaïques l'extérieur de la tribune. Ce fait est établi par les témoignages suivants : A. Fulvio, *Antiquitates Urbis*, fol. 30 : « musivo opere a fronte et a tergo, tam interius quam exterius insignita » ; P. Ugonio, *Hist. delle stationi*, p. 68 : « papa Nicola quarto et Jacomo cardinale Colonna, che ornarono parimente del medesimo lavoro (di mosaico) la parte di dietro di essa tribuna » ; de Angelis, *Basilicæ S. Mariæ majoris descriptio*, p. 90 : « in archivio reperimus Jacobum cardinalem Columnam non solum in interiori, sed etiam exteriori parte variis historiis tribunam ornasse ad gloriosam Virginem spectantibus ». Ces mosaïques, dont on aperçoit un léger croquis sur une planche (p. 66) de l'ouvrage de de Angelis, n'ont pas trouvé grâce devant le vandalisme romain des derniers siècles. Aujourd'hui il n'en reste plus le moindre vestige.

(4) Mabillon, *Museum italicum.*

ment ici, vers le milieu, la montagne et l'enceinte du paradis, deux cerfs se désaltérant, les *quadrupèdes*, les *oiseaux*, les *poissons*, représentant les êtres créés qui peuplent la terre, l'air et l'eau (1). »

De telles représentations, peu communes au moyen âge, étaient effectivement ce qui devait frapper le plus les fidèles de cette époque, et on comprend que Jean Diacre ait négligé de mentionner les mosaïques de la nef et de l'arc triomphal : elles ne contenaient que des scènes bien connues, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le document que nous avons transcrit tout à l'heure, intéressant au point de vue de l'expression des sentiments du moyen âge, acquiert une valeur capitale si l'on se rappelle que Jean Diacre écrivait longtemps avant les travaux exécutés à Sainte-Marie-Majeure par le pape Nicolas IV. D'après Panvinio (2) et Mabillon, il vivait sous le pontificat d'Alexandre III (1159-1181); d'après les auteurs de la description allemande de Rome (3), sous celui d'Alexandre IV, en 1260; Torriti, au contraire, ne commença la restauration de la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure qu'après 1290. En rapprochant ces dates on arrive, par un calcul aussi simple que rigoureux, à établir que les poissons, les quadrupèdes, les oiseaux, les fleurs, c'est-à-dire toute cette partie de la mosaïque dans laquelle domine l'influence antique, existaient avant Torriti, puisqu'ils sont mentionnés par un écrivain antérieur à lui, dans l'hypothèse la moins favorable, de trente années au moins.

Mais ici nous voyons surgir une difficulté sérieuse : un interpolateur a ajouté plusieurs chapitres au traité de Jean Diacre (4). N'est-il pas plus naturel d'admettre que le paragraphe relatif aux mosaïques de Sainte-Marie-Majeure est du nombre? Dans un ouvrage consacré au Latran il formait comme un hors d'œuvre.

(1) Barbet de Jouy, *les Mosaïques chrétiennes*, p. 105. — Quoique dans la langue informe du moyen âge il ne faille pas prendre chaque mot au pied de la lettre, il importe cependant de préciser autant que possible. « Flores », ce sont sans doute les guirlandes et les rinceaux ; « bestiæ » s'applique aux animaux de petite taille que l'on voit au milieu du feuillage, par exemple la souris placée dans la corolle du premier rinceau de droite ; « pesces », les poissons qui peuplent la rivière.

(2) *De præstantia*, passim.

(3) *Beschreibung*, t. III, Ire partie, p. 511. Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 161.

(4) *Beschreibung der Stadt Rom*, loc. cit. — Oudin, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis*, t. II, p. 1548 : « hinc colligitur in hoc libro interpolamentum adjectum duobus capitibus, cap. 2, ubi de Alexandro papa IV an. MCCLX agitur, et cap. II, ubi de Bonifacio papa VIII, anno MCCXCVII. »

Grâce aux recherches de M. L. Delisle, la solution de ce problème n'offre plus aucune difficulté. L'illustre savant a en effet signalé l'existence, à la Bibliothèque nationale, de deux manuscrits remontant tous deux au XIIe siècle et contenant la description du Latran reproduite par Jean Diacre (1). Le texte de cette description serait même plus ancien d'après M. Delisle (2). En examinant ces deux manuscrits, qui portent les numéros 2287 et 5129 (fonds latin), nous avons eu la satisfaction de trouver dans tous deux le paragraphe relatif à Sainte-Marie-Majeure, et une description des mosaïques absolument identique à celle de Jean Diacre.

Le doute n'est donc pas possible : les principaux éléments de l'ornementation, si justement célèbre, de Sainte-Marie-Majeure, sont antérieurs de plusieurs siècles à Torriti. Celui-ci n'a probablement fait que les restaurer. Son rôle a consisté tout au plus à remplacer la mosaïque ancienne par une copie plus ou moins exacte.

A Sainte-Marie-Majeure, comme au Latran, on remarque les figures de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue. Seulement, au lieu d'être placées entre les apôtres, elles sont reléguées aux deux extrémités. Ici encore les deux saints semblent avoir été ajoutés après coup. Si l'on examine bien le cep de vigne doré qui donne naissance, de chaque côté, à une double rangée de rinceaux, on est surpris de voir qu'au lieu d'être placé directement au-dessous de ces rinceaux il s'élève à la limite extrême de la mosaïque. Cette disposition est anormale ; il en résulte une courbe disgracieuse, qu'il nous paraît difficile de mettre au compte de l'auteur de la mosaïque primitive. Ne serait-ce pas plutôt Torriti qui a reculé ainsi ces ceps pour pouvoir introduire dans le bas de la composition les figures des deux saints, de même qu'il aura supprimé les

(1) *Journal des savants*, 1860, p. 575-579 : sur le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes.

(2) « C'est une description de la basilique du Latran, qui date de la fin du XIe, ou du commencement du XIIe siècle, puisque d'une part il y est question de la sépulture d'Alexandre II, mort en 1073, et que, d'autre part, l'un des manuscrits dans lesquels nous la rencontrons a été exécuté entre les années 1154 et 1159. » — L'auteur de la description mentionne d'autres œuvres d'art encore passées sous silence par Jean Diacre, sans doute parce qu'elles n'existaient plus de son temps ; c'est ainsi qu'en parlant du Latran il dit : « exterius, super... fores ecclesiæ est imago Salvatoris. Hinc et hinc imagines Michaelis et Gabrielis » (B. N., fonds latin, n° 2287, fol. 169 v°). Cette composition, ou nous nous trompons fort, existait encore du temps de Giotto. Dans son tableau du Louvre (n° 207) l'illustre peintre florentin nous montre en effet la façade du Latran ornée d'une mosaïque représentant le Christ debout entre deux archanges.

rinceaux du centre pour gagner la place nécessaire au *Couronnement de la Vierge*. En effet, cette dernière scène, il n'est pas permis d'en douter, date du XIIIe siècle, non du Ve. A l'origine les rinceaux couvraient selon toute vraisemblance l'abside tout entière, à l'exception de l'espace réservé dans la partie inférieure aux figures des apôtres.

Ces points établis pour Sainte-Marie-Majeure, on éprouvera moins de scrupules à appliquer la même solution aux parties correspondantes de la mosaïque du Latran, notamment aux enfants pêcheurs, et à revendiquer en faveur de l'antiquité chrétienne une œuvre dont on a trop longtemps fait honneur au moyen âge.

EUG. MÜNTZ.

(*La fin prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, annonce qu'une quatrième chambre peinte a été découverte dans les terrains de la Farnesine.

M. Ern. Desjardins communique une note de M. Pélagaud sur la découverte d'un métrage en pieds romains dans un aqueduc de Bologne.

M. Pierret, conservateur des Antiquités égyptiennes au Louvre, lit un mémoire consacré à l'exposé sommaire de la mythologie égyptienne.

M. Léopold Delisle lit une note de M. Castan, correspondant de l'Académie, sur le missel franc-comtois de la Bibliothèque de la Chambre des députés, qui figurait à l'Exposition rétrospective du Trocadéro.

M. Edmond Le Blant lit un mémoire dans lequel il examine quelques-unes des sources des récits anciens connus sous le nom d'Actes des Martyrs, *Acta Martyrum*.

M. de Mas-Latrie est admis à communiquer une *Etude sur les comtes de Jaffa du* XIIe *au* XIXe *siècle*.

M. Léon Renier communique à l'Académie, en l'accompagnant d'observations que nous publierons dans un prochain numéro, une importante inscription découverte à Grenoble, et dont nous donnons le texte dans les *Nouvelles*, d'après M. Florian Vallentin.

M. Michel Bréal fait part à l'Académie des observations que lui a suggérées le texte du monument dit *Table d'Agnone*, découvert en 1843 en un lieu dit *Ponte del Romito*, entre Agnone et Capracotto (ancien royaume de Naples), et aujourd'hui au British Museum; cette table de bronze porte une inscription en langue osque, mais en caractères étrusques. M. Bréal croit que le sens général n'en a pas été bien saisi par les divers savants qui s'en sont occupés, et il cherche à le déterminer d'une façon plus précise.

M. Robert Mowat est admis à lire un mémoire intitulé : *Recherches sur l'empereur Martinien*.

M. Gaston Paris, au nom de la commission des antiquités nationales, fait le rapport annuel sur les ouvrages envoyés au concours. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Aucune médaille n'est accordée cette année, mais seulement des mentions honorables aux concurrents dont les noms suivent et dans l'ordre où ils sont placés sur la liste :

1° M. Delpech : *la Bataille de Muret et la Tactique de la cavalerie au* XIIIe *siècle* ; 2° M. De Lens : *Facultés, collèges et professeurs à l'université d'Angers, du* XVe *siècle à la Révolution* ; 3° M. Hucher : *Monuments de la famille de Bueil ; l'Email de Geoffrin Plantagenet* ; 4° M. de Fleury : *Notes additionnelles et rectifications au Gallia christiana* ; 5° M. Guillouard : *Recherches sur les Colliberti*; 6° M. Arbellot : *la Vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*.

L'Académie avait à remplacer M. Ferdinand de Lasteyrie, membre libre décédé. M. Frédéric Baudry a été élu.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— On nous communique la lettre suivante :

A M. le Président de la Commission de la topographie des Gaules.

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part d'une remarque qui me paraît pouvoir s'ajouter utilement à celles auxquelles ont donné lieu les inscriptions de Hermes (Oise) et de Imtan (Syrie), portant un nom de ville gauloise, RATVMAGVS, Ῥατομάγος.

Parmi les débris de poteries rouges à reliefs provenant de Banassac et conservés au musée de Saint-Germain, il s'en trouve un, numéroté 18489, sur lequel j'ai lu très distinctement les quatre lettres R . A . T . V ; une cassure a emporté tout ce qui précédait ou suivait cette inscription ; la lettre R est même fortement endommagée, mais elle n'en est pas moins reconnaissable par les vestiges caractéristiques de la boucle et de la queue, ainsi que j'ai eu la satisfaction de le faire constater par M. le directeur du musée, à qui j'ai demandé de revoir cette poterie de près pour vérifier la lecture que j'en avais prise dans une visite précédente.

Les lettres sont disposées circulairement au-dessous d'une frise d'oves et séparées l'une de l'autre par une feuille de lierre (?) à pédoncule recourbé et très allongé. Elles ont une dimension relativement considérable et offrent une grande analogie de style et de module avec celles des inscriptions céramiques de même provenance : SEQVANIS FELICITER ; REMIS FELICITER ; LINGONIS FELICITER ; GABALIBVS FELICITER.

En raison de cette communauté d'origine et de cette similitude de style, je me hasarde à conjecturer que l'inscription mutilée RATV représente les quatre premières lettres de l'ethnique *Ratumagensibus*, qui occupait à lui seul le pourtour entier du vase ; peut-être la locution *feliciter* se lisait dans une zone inférieure : quoique les *Ratumagenses* ne nous soient connus que comme habitants d'un simple *vicus*, tandis que les

Sequani, les *Lingoni*, les *Remi*, les *Gabales* formaient des agglomérations de *civitates*, les mêmes raisons qui ont été mises en avant par M. de Barthélemy pour expliquer les inscriptions adressées à ces derniers me paraissent également applicables aux premiers : « Le potier de Banassac avait pour but, très probablement, de fabriquer des vases qui devaient être achetés de préférence dans les *civitates* (et j'ajoute dans les *vici*) dont ils portaient les noms. »

Veuillez bien agréer, etc. MOWAT. »

—— M. Florian Vallentin, correspondant de la Société des antiquaires de France à Grenoble, nous communique le texte d'une très intéressante inscription découverte à Grenoble en mai dernier. M. Léon Renier devant faire sur cette inscription un rapport à l'Académie des inscriptions, nous attendrons le texte de ce rapport pour entrer dans plus de détails et insister sur la valeur historique de ce monument.

IMP · CAESARI ·
M · AVR · CLAVDIO ·
PIO · FELICI · INVICTO ·
AVG · GERMANICO ·
MAX · P · M · TRIB · POTES ·
TATIS · II · COS · PATRI · PA ·
TRIAE · PROC · VEXIL ·
LATIONES · ADQVE
EQVITES · ITEMQVE
PRAEPOSITI · ET · DVCE
NAR · PROTECT · TEN
DENTES · IN · NARB ·
PROV · SVB · CVRA · IVL ·
PLACIDIANI · V · P · PRAE
FECT · VIGIL · DEVOTI
NVMINI · MAIESTA
TIQVE · EIVS

« Imperatori Cæsari Marco Aurelio Claudio pio, felici, invicto, Augusto, Germanico maximo, Pontifici maximo, Tribuniciæ potestatis iterum, Consuli, patri patriæ, proconsuli, vexillationes atque equites itemque præpositi et ducenarii protectores, tendentes in Narbonensi provincia, sub cura Julii Placidiani, viri perfectissimi, præfecti Vigilum, devoti numini majestatique ejus. »

—— M. Benjamin Fillon vient de faire don au musée de Saint-Germain d'un intéressant autel pyrénéen dédié au dieu ARIXO ou (H)ARIXO (lecture probable), car une brisure de l'autel s'étendant à toute la partie gauche du monument ne permet pas de distinguer la première lettre du nom. ARIXO, seul, est très visible. La dédicace est ainsi conçue, réserve faite des premières lettres de chaque ligne :

////MARTI
////ARIXONI
///RIANOS
//TRIONS
V·S·L·M·

On voit que le Harixo ou Arixo gaulois est identifié au dieu Mars des Romains. C'est une identification nouvelle à ajouter à celles déjà connues : *Mars Bolvinnus, Mars Camulus, Mars Caturix, Mars Latobius, Mars Leheren, Mars Segomon*, autels dont le musée de Saint-Germain possède des moulages ou des estampages.

Le musée de Saint-Germain s'est, en outre, enrichi de deux autres autels ou plutôt *fragments* d'autels recueillis par M. Edmond Blanc dans les Alpes-Maritimes où ils étaient menacés de destruction ; l'un est dédié au dieu MAIVRRVS ; l'autre au dieu LAVARATVS.

—— Le second numéro des *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux* contient les articles suivants :

Egger, *le Principe psychologique de la certitude scientifique*. — Couat, *Sur la biographie de quelques auteurs* (Philétas, Zénodote, Hermesianus, Théocrite). — Collignon, *Apollon et les Muses*, vase peint d'une collection d'Athènes (avec une planche gravée au trait). — Froment, *Un orateur républicain sous Auguste*, Cassius Severus. — Scheurer, *la Vie du Christ* (mystère allemand du XVIe siècle). — F. Combes, *Lettres inédites de Henri de Guise, de Catherine de Médicis et de Henri de Navarre* (tirées des archives de Lucerne). — A. Luchaire, *Sur les origines de Bordeaux : II. Le nom de Burdigala*. — Communications : R. Dezeimeris, *Lettre à M. Becq de Fouquières sur les poésies d'André Chénier*. — C. Joret, *Etymologie de Purée, Purin*. — Th.-H. Martin, *Questions connexes sur deux Sosigène*, l'un astronome et l'autre péripatéticien, *et sur deux péripatéticiens Alexander*, l'un d'Egée et l'autre d'Aphrodisias. — T. de Larroque, *Une lettre latine inédite de Geoffroy de Malvin au président de Thou*. — P. Tannery, *Sur un passage de Diogène de Laërce*. — J. Vinson, *Une découverte précieuse*.

—— *Journal de la Société orientale allemande*, XXXIII[e] volume, cahier III (1879) :

Von Stickel et von Tiesenhausen, *Explication de différents termes exprimant la valeur sur les monnaies musulmanes*. — H. Vambéry, *la Langue des*

Turcomans et le Divan du poète Makhdoûmqonli. — Joh. Klatt, *la Rishabhapañcâçikâ de Dhanapâla.* — J.-H. Mordtmann, *Inscriptions hymyarites conservées au musée de Tchinili Kieuchk, à Constantinople* (deux planches). — F. Spiegel, *Adar Gushasp.* — V. von Strauss et Torney, *Désignation des couleurs bleu et vert dans l'antiquité chinoise.* — E. Nestle, *la Durée traditionnelle de la vie humaine et l'âge de Moïse* (120 ou 125 ans). — C. Salemann, *Sur une monnaie pehlevie-arabie*, etc. — Compte-rendu important de l'édition du texte syriaque du Sindban, de Baelhgen (prototype du Syntipas grec), par Th. Noeldeke, etc.

—— Παρνασσός, recueil périodique mensuel, Athènes ; tome III, numéro de mai 1879 :

Parmi les articles que contient ce numéro, nous signalerons les suivants : Sakellaropoulos, *Introduction à l'étude de la littérature latine.* S. P. L., *les Conséquences scientifiques des fouilles d'Olympie*, traduction d'un discours d'Ernest Curtius. Constantin S. Condos, *Variétés philologiques* (suite), § 35 et § 36. Spiridion P. Lambros, *le Premier chant populaire de la langue grecque moderne.* (Restitution d'un fragment d'une chanson satirique que les historiens byzantins nous ont conservée comme ayant été chantée par le peuple de l'hippodrome contre l'empereur Maurice, à la fin du VIe siècle ; rétablissement du mètre. Dans le texte des historiens, cette chanson avait été transcrite comme de la prose.) Nouvelles archéologiques. Mordtmann fils, *Réfutation* de la nouvelle donnée par plusieurs journaux que l'on avait découvert à Chalcédoine le sarcophage d'Eutrope, le célèbre ministre d'Arcadius ; d'après l'inscription du sarcophage, il est évident qu'il s'agit d'un Eutrope obscur et inconnu.

—— Ἀθήναιον, t. VII, n° 6 (mars et avril) :

Chrysosthène Valassidis, *Du rhytme de notre poésie moderne, comparé à la poésie et à la métrique de l'ancienne langue grecque.* — Théodose Venizelos, *De la cause de la prise de Constantinople par les Latins.* — Constantin S. Condos, *Observations de critique et de grammaire.* — Et. Koumanoudis, *Inscriptions inédites de l'Attique.* (Deux bornes. Un décret au sujet de la célébration des Dionysiaques sous la surveillance de l'archonte Nicias, en 281 ; il contient quelques particularités curieuses. Un nouveau fragment des comptes de la construction de l'Erechteion. Un fragment, par malheur très mutilé, d'un contrat dont le sujet ne se laisse pas reconnaître ; il était écrit sur un tesson.) — Koumanoudis, *Dernière réponse au sujet des prétendues constructions slaves que les Allemands ont voulu trouver à Olympie.* — Bibliographie.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VI, juin 1879 (deux feuilles) :

Séance du 18 avril. Dr P. Knapp, *Mémoire sur les peintures de la maison qui a été décrite dans un article précédent de M. Mau* (Pompéi, rég. IX, *isola* 5, n° 6), avec un appendice de M. Mau. — *De quelques*

antiquités découvertes sur l'emplacement de Forum Sempronii, aujourd'hui Fossombrone, lettre de M. Auguste Vernareni à M. Henzen (plusieurs inscriptions inédites). — H. Dressel, *Monnaies romaines contresignées par les Vandales.*

—— Sommaire du numéro de juillet du *Journal des savants : Le Criminel,* par M. A. Maury. *Fragmenta philosophorum græcorum,* par M. E. Egger. *Théâtre crétois,* par M. E. Miller. *Etude sur des maximes d'Etat,* par M. G. Hanotaux. *La Question de droit entre César et le Sénat,* par M. Fustel de Coulanges. Nouvelles littéraires.

Nota. — Nous donnons, avec le présent numéro, une planche (nº XIX) qui devait accompagner l'article paru dans le numéro de juillet, page 52, aux Nouvelles et Correspondance, et ayant pour titre : *Tumulus de Lunkofen (Argovie).*

BIBLIOGRAPHIE

Inventaire descriptif des tapisseries de haute lisse conservées à Rome, par X. Barbier de Montault. Arras, 1879, in-8.

Le travail de Mgr Barbier de Montault s'adresse à la fois à l'archéologue, à l'historien d'art, et à l'artiste. Au premier, il fait connaître une longue série de monuments presque tous d'un intérêt capital pour l'iconographie du moyen âge. L'historien d'art y trouvera de nombreuses notices sur le développement, non seulement de la tapisserie, mais encore de la peinture, dont celle-ci ne fait que traduire les compositions. Quant à l'artiste, le livre du savant prélat lui fournira l'indication d'une foule de modèles précieux jusqu'ici presque entièrement inconnus.

L'*Inventaire descriptif* débute par une étude sur les tapisseries du xve siècle conservées à Rome. Nous signalerons notamment parmi ces pièces le *Combat des Vertus et des Vices* qui a été depuis transporté à Paris, où l'on a pu le voir à la vente du duc de Berwick et d'Albe, et l'*Histoire d'Alexandre*. Cette dernière nous montre la persistance, en plein xve siècle, d'une des plus curieuses légendes du moyen âge. On y voit le conquérant grec montant dans les airs sur un char attelé de deux griffons, — descendant au fond de la mer dans un tonneau de cristal, — combattant les Myrmidons. Il y a là peut-être quelques traits à ajouter à la savante dissertation que M. Julien Durand a naguère consacrée à cette légende dans les *Annales archéologiques*.

La notice relative aux tapisseries du xvie siècle nécessite quelques observations. L'historique des *Arazzi* de Raphaël devra être modifié d'après les documents que nous avons publiés dans la *Chronique des arts* et dans notre *Histoire de la tapisserie italienne*. Il en est de même de la *Cène* de Léonard. L'*Annonciation* décrite comme se trouvant chez M. Corvisieri nous paraît identique à la pièce aujourd'hui conservée chez M. Spitzer. Mgr Barbier de Montault a raison de la croire italienne ; c'est une des rares pièces du commencement du xvie siècle que l'on puisse avec certitude attribuer aux ateliers de la Péninsule. Nous accueillons avec un intérêt tout particulier la mention de deux *Triomphes de la Renommée*, appartenant au Vatican. Ce sont deux numéros à ajouter au catalogue que nous avons dernièrement dressé des tapisseries exécutées d'après les *Triomphes* de Pétrarque.

Pour le xviie siècle l'*Inventaire descriptif* nous fournit une ample moisson de renseignements nouveaux. Signalons tout d'abord la liste des tapisseries exécutées ans cet atelier des Barberini dont nous avons fait connaître

l'existence il y a quelques années. Mgr Barbier de Montault a été assez heureux pour retrouver dans le garde-meuble du palais de cette célèbre famille les pièces tissées par Me Jacques de la Riviera et ses successeurs. Ses recherches et les nôtres se complètent ainsi à souhait. Ajoutons que l'auteur ne s'est pas trompé en supposant que la série de la *Vie d'Urbain VIII* devait comprendre, outre les sujets qu'il avait eu l'occasion d'étudier, l'*Élévation de Maffeo Barberini au trône pontifical*. Nous venons de recevoir de Rome une photographie de cette pièce curieuse.

Dans la même section, Mgr Barbier de Montault nous révèle l'existence, au mont-de-piété de Rome, d'une *Histoire de Moïse* par Bernardin Van Asselt. Cette série, inconnue aux historiens de la manufacture de Florence, doit être rangée parmi les productions de cet établissement si florissant pendant près de deux siècles, grâce à la libéralité des Médicis.

Nous bornons à ces quelques citations notre analyse du travail de Mgr Barbier de Montault. Ce que nous en avons dit suffit à montrer l'intérêt multiple qui s'attache à l'ouvrage de ce savant auquel nous devons déjà tant d'utiles publications sur les monuments et les collections de Rome.

Eug. Müntz.

Del primitivo Cubito Egizio e de' suoi geometrici rapporti colle altre unità di misura e di peso egiziane e straniere. Fasciculo 1°. Studi di Pietro Bortolotti. Modena, Società typografica, antica topografia Soliani, MDCCCLXXVIII. (Dagli Atti della R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena, t. XVIII, p. 63-237. Sezione di Lettere.)

Les deux premiers chapitres de ce savant mémoire, seuls publiés jusqu'ici, mais dont la suite est annoncée, ont dès à présent l'incontestable mérite de faire connaître, en les coordonnant entre elles, les découvertes récentes que l'on doit à la lecture désormais certaine des textes égyptiens, et de fournir, à l'aide de ces documents, les moyens de rectifier les fausses idées depuis trop longtemps acceptées comme vraies par tout le monde. C'est ainsi, par exemple, que les anciens métrologues et M. Vazquez Queipo lui-même, persuadés qu'on évaluait les poids en Égypte comme chez les Assyriens et chez les Hébreux, c'est-à-dire en *sicles*, *mines* et *talents*, se sont constamment appliqués à déterminer les valeurs du sicle, de la mine et du talent égyptiens, quand il est si facile de démontrer aujourd'hui, en s'appuyant sur des textes formels, que ces unités pondérales n'ont jamais été en usage dans l'Égypte pharaonique.

Pour ce qui concerne en particulier la *coudée*, M. Bortolotti a définitivement établi l'existence, dans l'ancienne Égypte, de deux coudées distinctes, l'une *virile* ou *commune*, de 45 cent. de longueur, divisée en 6 palmes ou 24 doigts, qu'il ne faut pas confondre cependant, comme on l'a fait jusqu'ici, avec la coudée olympique; l'autre considérée comme *royale* et *sacrée*, de 525 mill. de longueur, composée de 7 palmes ou de 28 doigts, et à l'occasion de laquelle notre savant auteur a réfuté sans beaucoup de peine l'opinion de ceux qui, au lieu d'accepter comme de véritables mesures les coudées extraites dans ces derniers temps des

tombeaux égyptiens, aiment mieux en contester la valeur, en les assimilant à de simples représentations de mesures. Il lui a suffi, en effet, de faire observer à ses contradicteurs, pour leur démontrer la grande exactitude des longueurs déduites de ces coudées, qu'elles sont toutes très sensiblement égales entre elles, et qu'il est par conséquent nécessaire de les considérer au moins comme des représentations *très rigoureuses* des étalons métriques, si l'on ne veut pas aller jusqu'à les considérer comme de véritables étalons.

Discutant ensuite la question de savoir quelle peut être des deux coudées égyptiennes celle qui a été effectivement employée la première et qui a servi plus tard à créer l'autre, M. Bortolotti, après avoir soigneusement exposé les diverses hypothèses qu'il est possible d'adopter, ne se prononce formellement en faveur d'aucune d'elles, mais a néanmoins une tendance à exclure celle que M. Girard s'est cru autorisé à préférer dans son mémoire sur le Nilomètre, et qui doit être finalement considérée, si je ne me trompe, comme aussi vraisemblable, pour le moins, que toutes les autres. Car il semble bien permis de croire qu'à l'époque où l'on ne connaissait pas encore les mesures portatives réglées sur un étalon légal, celui qui voulait rapporter à la longueur de sa propre coudée les diverses longueurs qu'il avait à mesurer devait nécessairement agir, suivant les cas, de deux manières différentes.

S'il avait à mesurer un objet flexible, par exemple une étoffe, la coudée virile ou naturelle composée de 6 palmes et comprise entre les extrémités du coude et de la main ouverte, devait être forcément employée seule; tandis que lorsqu'il s'agissait d'un objet rigide, par exemple d'un mur, il fallait, pour opérer avec une exactitude suffisante, poser *à plat*, à chaque reprise, la main gauche ouverte à la suite de la coudée droite, en ajoutant ainsi un palme à chaque coudée, ce qui faisait que, dans ce cas particulier, l'unité réelle, au lieu d'être simplement une coudée de 6 palmes, était, au contraire, le *cubitus et palmus* d'Ézéchiel, en d'autres termes, la coudée septenaire elle-même, que M. Vazquez Queipo nomme, on le remarquera, « coudée des maçons », que les constructeurs des palais et des temples ont dû employer de préférence dès l'origine, et à laquelle, par conséquent, le nom de coudée royale ou sacrée convenait essentiellement.

Mais s'il en est ainsi, et si ces deux modes de mesurage ont été réellement employés avant même l'établissement d'un système métrique régulier et légal, n'est-il pas naturel de croire qu'ils ont été conservés tous les deux au moment de cet établissement et qu'ainsi les deux coudées égyptiennes ont été admises *simultanément et au même titre*, l'une aussi bien que l'autre, dans la métrologie pharaonique, dès l'époque de sa création?

A la suite de cette discussion, M. Bortolotti s'applique à déterminer aussi exactement que possible, dans l'état actuel de nos connaissances, les rapports qui ont existé, dès le principe, entre les coudées d'Égypte et

celles de Ninive et de Babylone. Mais autant il est exact de considérer, avec lui, les deux anciennes coudées égyptiennes comme définitivement connues d'une manière très précise, autant il semble permis de croire, malgré les travaux si remarquables des assyriologues modernes, qu'on ne connaît pas aussi bien les longueurs des coudées assyriennes. Sans doute la voie est déjà largement ouverte de ce côté, mais personne jusqu'ici ne l'a parcourue tout entière, et il en résulte, si je ne me trompe, quel que puisse être le mérite des travaux de notre auteur, quelles que soient surtout la valeur et l'étendue de ses recherches, que le problème qu'il s'est proposé de résoudre doit rester, pendant quelque temps encore, malheureusement soumis, au moins pour l'un de ses termes, au doute et à la controverse.

On peut, il me semble, en dire autant du système pondéral égyptien que M. Bortolotti étudie dans le 2e chapitre de son mémoire ; car ici, une fois encore, la voie, quoique déjà ouverte, n'a jamais été entièrement parcourue.

Deux faits cependant sont dès ce moment incontestables :

D'un côté il est certain que les anciens Égyptiens n'avaient, à proprement parler, qu'une seule unité pondérale, l'*outen*, en fonction de laquelle ils exprimaient tous les poids, en les comptant par 10, 100, 1,000 outens, etc., à peu près comme nous les exprimons en France en fonction du gramme, en les comptant par décagrammes, hectogrammes, kilogrammes, etc., et ce premier fait résulte notamment de divers textes où l'on trouve, par exemple, tantôt des pesages d'anneaux d'or ne s'élevant pas à moins de 36,692 outens, et tantôt des quantités de blés pesant près de 400,000 outens. Quant aux sous-multiples, les Égyptiens, qui pratiquaient, comme nous, la numération décimale, les exprimaient en dixièmes d'outen nommés *katis*, identiquement comme nous les exprimons nous-mêmes en dixièmes de gramme nommés décigrammes.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain, et M. Bortolotti a le grand mérite de l'avoir démontré, que l'outen a été réglé dans le principe en le prenant égal à la millième partie du poids d'un cube d'eau du Nil ayant une coudée virile, c'est-à-dire 45 centimètres de longueur sur chacune de ses arêtes. Mais ce double fait ne suffit pas pour résoudre toutes les difficultés, et quelques-unes subsistent encore, malgré les efforts tentés par M. Bortolotti pour les faire disparaître. Elles résultent de ce que les divers étalons de poids égyptiens que l'on conserve dans les musées sont, en fait, très loin de s'accorder entre eux et permettent, au contraire, d'assigner à l'outen des poids qui peuvent varier depuis 90 jusqu'à 100 grammes et même plus encore.

On admet volontiers, en France, que ces différences proviennent de ce fait que les poids-étalons parvenus jusqu'à nous ne se rapportent ni au même temps, ni aux mêmes lieux, et l'on est généralement porté à croire que le poids normal de l'outen a varié en Égypte suivant les temps et suivant les lieux. M. Bortolotti repousse néanmoins cette théorie, esti-

mant, au contraire, que le poids normal de l'outen, auquel il assigne 96 grammes ou environ, n'a jamais subi de variation et qu'il y a lieu, par conséquent, d'attribuer uniquement les différences qui viennent d'être signalées à l'imperfection des anciens moyens de pesage et à la confection vicieuse des étalons antiques.

Je n'ai pas à me prononcer, en ce moment, entre ces deux hypothèses, et il me suffit d'en avoir signalé l'existence. Je dois cependant faire remarquer qu'il semble permis de reprocher à M. Bortolotti de ne faire entrer dans le calcul de ses moyennes que les seules expressions des poids du musée de Boulâq, en négligeant celles que l'on peut déduire encore des poids du British Museum, très soigneusement rapportés à la page 49 de l'appendice au 9e rapport annuel présenté au parlement d'Angleterre par Mr. H. W. Chisholm, pour l'année 1874-75.

Le célèbre poids de 5 katis, provenant de la collection Harris et qui est précisément celui qui a servi de base à tous les calculs de M. Chabas, se trouve ainsi entièrement mis de côté, et cette omission peut être considérée comme regrettable.

Le mémoire de M. Bortolotti n'en reste pas moins un travail sérieux et complet, dont la suite, déjà annoncée, est attendue avec impatience par tous ceux qui s'intéressent au progrès de la science métrologique.

A. A.

Erratum. — C'est par erreur qu'à l'impression le *h* du mot Harpoc*h*rate a été supprimé dans l'article de M. Revillout (numéro de juin, p. 341, lignes 13 et 15). Il s'agissait dans le texte égyptien d'*Horus l'enfant Harpe-chrat*, nourri par sa mère Isis. C'est ce dieu égyptien qui se trouve mentionné, toujours avec un χ, en compagnie d'Osiris-Serapis, son père, d'Isis, sa mère, et d'Anubis, son frère (fils d'Osiris et de Nephthys), dans les inscriptions 2297, 2302 et 1800 du *Corpus* (copie de Boissonade), et qui a donné naissance au dérivé *Harpochration*, répété trois fois dans l'inscription gréco-égyptienne 281 de M. Lepsius. Harpocrate avec un κ est une déformation néo-hellénique de ce dieu dans lequel des Grecs peu instruits avaient vu le *dieu du silence*, parce qu'il se suçait le doigt, et dont ils avaient écrit le nom sur le modèle d'*Hippocrate*.



TOMBE PLATE DE L'EGLISE DE SAINTE-PRAXEDE

UNE TOMBE PLATE

DANS

L'ÉGLISE DE SAINTE-PRAXÈDE A ROME

L'usage des *tombes plates* ou dalles gravées à l'effigie des morts, autrefois si répandu en France, en Angleterre, en Allemagne, ne paraît pas avoir joui d'autant de faveur au de-là des Alpes. Les monuments de ce genre n'abondent point en Italie, et le petit nombre de ceux que l'on y voit en place ou dont le souvenir a été conservé appartiennent à des étrangers plutôt qu'à des personnes du pays. La pierre qui fait l'objet de la présente notice, par cela seul qu'elle recouvre la sépulture d'un Italien, est donc une curiosité. Le costume et le style du dessin de la figure représentée dessus sont d'autres particularités qui la recommandent à l'attention (voy. pl. XX).

C'est à Rome, dans l'église de Sainte-Praxède, que se trouve cette tombe. Elle est engagée dans le pavement de la nef, sous l'une des arcades du côté méridional. Les descriptions modernes de Rome que j'ai pu consulter n'en parlent pas. Je ne l'ai trouvée mentionnée que dans l'ancienne monographie de Sainte-Praxède par Davanzati, ouvrage dont l'auteur s'est borné à rapporter l'inscription du monument, et à donner pour tout renseignement sur l'image qu'elle accompagne qu'elle est celle « d'un homme habillé » (1).

La pierre est longue de $1^m,80$, sur une largeur de $0^m,72$. Elle est

(1) *Notizie al pellegrino della basilica di San Prassede* (in-4°, Rome, 1725), p. 193.

encadrée par l'épitaphe, qui court sans interruption sur les quatre côtés et qui est ainsi conçue :

ISTVD EST : SEPVLCR
VM : IOHANNIS : MONTIS : OPVLI : SPECIARII : QVOD : VOS : ESTIS : EGO :
FVI : QVOD : SVM : VOS : ERIT
IS : ORETIS : PRO : ME : PECCATORE : AGITE PENITENTIAM :

Ainsi, le défunt s'appelait Jean Montopoli ou de Montopoli et il fut, de sa profession, épicier. Le texte ne nous en apprend pas davantage ; seulement, la forme des caractères autorise à faire remonter le monument, et par conséquent le décès du personnage, à la fin du XIIIe siècle. Le même indice est fourni par l'ajustement de la figure.

Montopoli est une petite ville de Toscane, située dans le val d'Arno. Son nom a-t-il bien ici la valeur que je viens de lui attribuer en le traduisant comme nom de famille ou comme nom d'origine ? Je n'oserais pas l'affirmer, attendu qu'il peut aussi bien avoir été mis pour désigner le lieu où le défunt avait exercé son commerce. Néanmoins, il est de toute vraisemblance qu'on a devant les yeux l'image d'un Toscan. Le costume, qui est celui des pèlerins, témoigne d'ailleurs que ce personnage mourut à Rome accidentellement, dans le cours d'un voyage de piété.

Il est à peine utile de rappeler quelle affluence de pèlerins recevait la Rome du moyen âge. On s'y rendait en dévotion de tous les pays de la catholicité, soit pour accomplir des vœux, soit pour se libérer de pénitences imposées par l'Église ou de condamnations prononcées par les tribunaux. L'objet principal du voyage était d'aller prier au tombeau des saints Apôtres ; mais, ce devoir accompli, on ne manquait pas de visiter les autres églises recommandées par des reliques en renom, et Sainte-Praxède, parmi celles-là, fut au premier rang.

Outre les corps saints que le pape Pascal Ier y transporta des Catacombes par cents et par mille (1), outre un puits pratiqué dans le milieu de la nef, que la légende prétend avoir servi à recueillir le sang des martyrs, Sainte-Praxède possède la sainte Colonne.

(1) L'inscription commémorative de la translation (inscription encastrée encore aujourd'hui dans l'un des piédroits de l'arc triomphal), après avoir mentionné ceux des saints amenés là dont on savait les noms, se termine par les mots : *Sunt autem insimul omnes Sancti duo mille ccc.* Le texte a été donné par Davanzati, *Notizie del pellegrino*, etc., p. 294.

On appelle ainsi un balustre en marbre, apporté de Jérusalem en 1223 et vénéré depuis lors comme étant la colonne à laquelle on attacha le Christ pour le flageller. Rien de bizarre comme la dévotion qui s'attacha à cette relique invraisemblable (l'objet en son entier n'est haut que de $0^{m},67$). L'entrée de la chapelle où on la déposa fut interdite aux femmes ; du moins, les femmes ne furent admises à y pénétrer que les dimanches de carême. L'excommunication majeure était décernée contre celles qui en auraient franchi le seuil en tout autre temps. Il y a lieu de croire que le désir de reposer aussi près que possible de ce mystérieux sanctuaire est ce qui détermina le choix de Jean de Montopoli lorsqu'il se pourvut d'un emplacement pour sa sépulture. L'arcade sous laquelle est sa tombe avoisine la porte de la sacrosainte chapelle.

Arrivons à l'habit sous lequel ce dévôt marchand voulut que son image fût gravée. C'est la représentation la plus nette que nous ayons, pour le XIIIe siècle, d'un costume intéressant au premier chef. Comme les chrétiens de tous les États occidentaux, Français, Anglais, Allemands, n'usèrent pas d'un autre accoutrement que les Italiens lorsqu'ils allaient en pèlerinage, le type fourni à l'imagerie par la pierre tumulaire de l'église Sainte-Praxède est essentiellement européen. Il est applicable aux pèlerins de tous pays qu'on aurait à figurer, de même qu'il répond aux indications que nous ont laissées les auteurs de tous pays sur la mise des pèlerins.

Lorsque la mode du siècle exigeait que l'on eût le visage entièrement rasé et que les cheveux fussent relevés au fer sur le front et autour de la tête, le pèlerin laissait sa barbe aussi bien que ses cheveux pousser de toute leur longueur et tomber naturellement sur sa poitrine et sur ses épaules. C'était là sa marque naturelle, sans laquelle le reste n'aurait compté pour rien. Dans un exemple du roman de Blancandin, cité par Du Cange (1), un pèlerin est constaté par sa barbe et par ses « grenons » ou moustaches. A l'office des pèlerins d'Emmaüs, qui se célébrait avec l'appareil scénique à la cathédrale de Rouen, les deux clercs, en tunique et chape, chargés de représenter les disciples voyageurs, devaient, aux termes du rituel, avoir des barbes (2).

Barbu et chevelu, ainsi que le voulait la coutume, le marchand italien de Sainte-Praxède a la tête couverte d'un chapeau à larges bords. Cette forme de coiffure, désignée dans le latin de l'époque

(1) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° *Palmarius*.
(2) Du Cange, v° *Peregrinus*.

de même qu'elle l'eût été dans le bon latin, par le mot *galerus*, n'était de mise qu'en voyage. Elle a été conservée au chapeau de cardinal par une vieille habitude qui témoigne de l'époque où tous les membres du sacré collège, ayant à remplir à tour de rôle les fonctions de légat, étaient à proprement parler des voyageurs au service du saint-siège. C'est le même chapeau, mais avec des bords plus larges et bosselés par la pluie, que l'auteur de la chanson de Gaydon a voulu dépeindre, lorsqu'il a dit de Charlemagne se travestissant en pèlerin :

Prent un chapel de grand roe tortue (1).

Au chapeau de Jean de Montopoli est fixée une coquille, dont le dessin est répété sur son escarcelle. C'est l'*enseigne* du pèlerinage, une marque que l'on se procurait au lieu même de la dévotion pour laquelle on s'était mis en route. Elle était à la fois une attestation du voyage accompli et un souvenir des grâces qu'on en avait rapportées. L'enseigne du pèlerinage en Terre-Sainte était une palme; celle des pèlerinages à saint Michel et à saint Jacques, une coquille ; ailleurs ce fut un objet taillé ou découpé dans la pierre, dans le bois, dans du métal, dans de l'étoffe, etc. Les enseignes de plomb estampé ou coulé prévalurent depuis la fin du XIIIᵉ siècle. Les dragages de la Seine ont fourni des coquilles de plomb qui furent à l'usage des pèlerins du Mont-Saint-Michel (2). La coquille appliquée comme fermoir à l'escarcelle de notre Italien a tout l'air d'un objet en métal, et alors celle du chapeau aurait été dans le même cas. Quant à la signification qu'il convient d'attribuer ici à cet emblème, elle est probablement que le pieux marchand, avant de visiter les sanctuaires de Rome, était allé faire ses dévotions à quelque église italienne de Saint-Michel, par exemple celle du Mont-Gargan ; à moins qu'il n'ait été de ceux qui mettaient dans un même pèlerinage Saint-Jacques de Compostelle et Rome.

Le surtout, qui est la pièce la plus apparente de l'habillement, fut de deux sortes dans le costume des pèlerins du XIIIᵉ siècle. Ou bien c'était un sarreau en drap grossier et velu, qu'on appelait *esclavine* (il y a surabondance de textes pour établir ce point dans l'ar-

(1) Edition Guessard et Luce, p. 294.

(2) Forgeais, *Plombs historiés*, t. II, p. 79 ; Corroyer, *Description de l'abbaye de Saint-Michel*, p. 338.

ticle *Sclavina* de Du Cange), ou bien c'était un vêtement appelé *jupe*, dont la nature n'a point été encore déterminée.

La jupe fait partie de l'habillement de *paumier*, c'est-à-dire de pèlerin revenant de Jérusalem avec l'enseigne de la palme, habillement que prend le traître Aumaguin au début du roman de Parise la Duchesse :

J'aurai bordon et paume et jupe [et] autre tel (1).

Du Cange a consigné le mot *jupa* avec la définition : *vestis talaris species*. Mais les exemples allégués, loin de justifier l'idée d'un habit long, éveillent plutôt celle d'un habit écourté.

De plus, l'un de ces exemples, extrait de la règle des chanoines de l'ordre de Saint-Marc de Mantoue (la rédaction de cette règle est de 1260), fait comprendre par assimilation ce qu'était la jupe. Il y est dit que la garde-robe de chacun de ces prêtres devait se composer, pour l'habillement du corps, « de deux tuniques, plus d'un pelisson ou d'une jupe ; laquelle jupe pouvait, au gré du prieur, être remplacée par une troisième tunique (2). »

Il résulte de ce témoignage que la jupe était une tunique, et, dans l'espèce, une variété du pelisson. Or il est notoire que le pelisson fut une tunique courte, en peau de bête parée avec son poil.

Vestes que fiunt de solis pellibus, he sunt:
Pellicium, reno, quibus andromeda sociatur,

est-il dit dans les *Synonyma* attribués à Jean de Garlande (3). La jupe, par conséquent, fut aussi une tunique de pelleterie, et, selon

(1) Edition Guessard et Larchey, p. 6. Il me semble reconnaître une leçon altérée du même mot dans ce vers de la chanson de Gui le Bourguignon (p. 47) : *Karles vesti la* guige, *mist le chapel el chief.* Le mot *guige*, qui se disait de la bretelle de l'écu ou du cor, n'aurait pas comporté le verbe « vestir », en supposant qu'on l'eût employé pour désigner la bandoulière de l'escarcelle, d'autant que l'escarcelle est mentionnée dans l'un des vers suivants : *L'escharpe cordowane a à son col liée.* Probablement il y avait dans le manuscrit primitif *gupe* au lieu de *jupe*. Le mot *gipe* désignant une pièce d'habillement de même nature que la jupe, mais encore plus court, est fréquent dans les chansons de geste.

(2) « Duæ tunicæ, et unum pelliceum sive jupa ; verumtamen in arbitrio sit prioris pro jupa tertiam tunicam fratribus providere. » Il y a dans le texte du Glossaire *pelliceum* sine *jupa*, que le sens du membre de phrase suivant indique devoir être corrigé en substituant *sive* à *sine*.

(3) Du Cange, v° *Rhenno ;* Leyser, *Historia poetarum et poematum medii ævi*, p. 333.

toute apparence, celle qui répond à l'*andromeda* ou *endromide* du vers qu'on vient de lire (1). Le mérite du monument de Sainte-Praxède est de nous apprendre la façon exacte d'une jupe. C'était, ainsi que le fait voir notre planche, un fourreau ou, si l'on aime mieux, une sorte de blouse fendue sur les côtés, depuis le bord inférieur jusqu'à mi-cuisse, puis fendue encore à la hauteur du buste pour le dégagement des avant-bras ; et ces dernières fentes étaient recouvertes chacune par un rabat qui produisait l'effet d'un aileron.

J'ai eu l'occasion de mentionner tout à l'heure le sachet que notre pèlerin porte en bandoulière, et je l'ai appelé « escarcelle ». C'est le nom que cet objet eut alors dans les langues romanes du Midi ; mais en France, dans la France du centre et du nord, il en avait un autre : on l'appelait *eskerpe* ou *escherpe*. Le sens de ce mot se restreignit au XIVe siècle. Il signifia uniquement la bretelle à laquelle était suspendu le sachet, et par suite tout ornement qui se portait en façon de baudrier. *Echarpe* n'a plus d'autre acception que celle-là.

Entraîné par l'usage, D. Carpentier, dans son article *Escerpa* ajouté à Du Cange, n'a pas donné d'autre définition du mot que *fascia*, *balteus*, *zona*, bien qu'un exemple allégué par lui :

> Et c'est le pain que doivent mettre
> Li pelerin en leur esquerpe,

ne justifiât l'idée ni d'un baudrier ni d'une ceinture. Il fallait que l'écharpe fût un sac pour y mettre du pain. D'autres vers du *Pèlerinage de l'âme*, le même poème d'où sont tirés ceux qu'on vient de lire, nous apprennent que le pèlerin portait aussi dans son écharpe de quoi panser les blessures :

> Quar le cop dont je fu feru
> Mortel estoit, se n'eusse éu
> En mon escherpe avecque moy
> De l'onguement que fait le roy (2).

(1) Du Cange n'a pas aperçu l'origine de ce mot, pour lequel il a fait un article à part, *Andromeda*. Ses continuateurs n'ont pas corrigé son erreur, quoiqu'ils aient introduit dans le glossaire les formes *andromades*, *endroma*, *endromedis*, qui auraient dû leur ouvrir les yeux. Le ms. de Wolfenbuttel, d'après lequel Leyser a publié les *Synonyma*, porte *endromade*.

(2) Ms. français de la Biblioth. nat., n° 824, fol. 55, v°.

Puis il y a encore le témoignage du sire de Joinville, qui parle de l'écharpe comme d'un objet susceptible de contenir de la monnaie d'or et d'argent en quantité (1). Bref, les textes abondent pour établir que l'écharpe fut primitivement ce qu'est aujourd'hui le sachet dont se munissent les voyageurs, et que beaucoup d'entre eux portent également en bandoulière. C'est pourquoi cette pièce eut une importance capitale dans l'équipement du pèlerin. Elle était l'objet d'une consécration religieuse. Au moment du départ on faisait bénir son écharpe, moyennant rétribution au prêtre à qui l'on s'adressait, et telle fut la fréquence de cette cérémonie que la bénédiction des écharpes fut comptée dans le revenu de certaines églises (2). Le sire de Joinville, sur le point de se mettre en route pour la croisade, requit de l'abbé de Cheminon, son voisin, qu'il vînt bénir son écharpe (3). « Prendre l'écharpe et le bourdon » fut une locution qui signifiait « entreprendre un pèlerinage ».

Le bourdon était le bâton du pèlerin. Nous l'avons ici, dessiné avec une curieuse exactitude, sous la forme qu'on lui donnait au XIIIe siècle. Il consistait, comme on le voit, en un gourdin enveloppé de lanières de cuir, surmonté d'un pommeau et terminé à l'autre bout par une broche de fer. C'est bien le bourdon « dont la pointe iert aguë » du roman de Gaydon (4). Il servait de défense en cas d'attaque, ou de point d'appui pour traverser les mauvais pas. Au repos on s'accotait dessus ; en marche on le portait sur l'épaule. Le cordelier Salimbene nous représente dans cette attitude saint Louis, qu'il vit à Sens en 1248, lors de son départ pour la croisade. Voici les paroles mêmes de cet auteur : « Le roi se rendit à l'église des Frères mineurs sans nulle pompe, en simple habit de pèlerin, ayant à son cou l'escarcelle et le bourdon de pèlerinage, qui faisait le meilleur effet sur ses épaules royales (5). » Ayant les habitudes de langage d'un Italien, Salimbene n'a pas employé le mot latin *escerpa*.

J'ai signalé comme une chose digne de remarque, en commençant, la manière dont est dessinée la dalle de Sainte-Praxède. Le style

(1) Edition de Wailly, c. 407.

(2) Du Cange, v° *Escerpa*.

(3) Chap. 122.

(4) Lieu cité ci-dessus, p. 132.

(5) « Veniebat ad ecclesiam Fratrum minorum, non in pompa regali, sed in habitu peregrini, capsellam et burdonem peregrinationis ad collum, qui optime scapulas regias decorabat. » *Monumenta ad provincias Parmensem et Placentinam spectantia*, p. 94.

ne me semble pas déceler une main italienne ; c'est bien plutôt celui de quelqu'une de nos écoles de deçà les Alpes, et je ne crains pas d'avancer que si ce monument, au lieu d'être à la place qu'il occupe, figurait dans un musée sans l'inscription qui indique son origine, tous les connaisseurs y verraient un ouvrage français. C'est dire que, dans ma pensée, l'image de Jean de Montopoli a été gravée par un tombier français.

Une pareille supposition n'a rien de téméraire. Dans un temps où les Français affluaient à Rome, non seulement comme pèlerins, mais comme gens d'affaires, comme solliciteurs de bénéfices ou de procès, comme créatures de deux papes champenois qui se succédèrent sur le saint-siège à vingt ans d'intervalle (1), lorsque les rapports furent si étroits entre les deux pays que le sénat romain avait adopté pour type de ses monnaies le type des monnaies de Provins, un graveur de tombes, lui aussi Champenois ou Provinois, peut très bien avoir tenu boutique dans la Ville éternelle, et avoir eu de quoi s'y occuper rien qu'avec la clientèle de ses compatriotes ; car si on allait beaucoup à Rome, on y mourait beaucoup aussi.

Une dernière circonstance à noter est que la tombe de Jean de Montopoli date, selon toute apparence, d'un temps où l'église Sainte-Praxède, à laquelle est attaché un titre cardinalice, fut en la possession d'un cardinal français et d'un cardinal résidant, très affectionné à sa basilique, très soigneux de tout ce qui la concernait ; de sorte qu'il est permis de se demander si le praticien appelé à faire œuvre de son métier sur la sépulture du pèlerin toscan ne fut pas choisi par l'ordre du cardinal plutôt qu'en vertu des dernières dispositions du défunt.

Le cardinal dont je veux parler était le neveu du pape Urbain IV, *Ancherus* ou Ancher, natif de Troyes comme son oncle, grand archidiacre de l'église de Paris, où la juridiction fut exercée en son nom par un official jusqu'à sa mort, arrivée en 1286. Nommer ce personnage, c'est rappeler que la *Revue archéologique* a eu la bonne fortune de faire connaître aux Français et aux Romains son mausolée, qui avait disparu depuis des années sous un amas d'objets de rebut dans un coin obscur de la même église Sainte-Praxède. Nous renvoyons à l'article où est racontée cette découverte, ainsi qu'à la gravure qui l'accompagne (2). Il est bon d'ajouter, toutefois, que l'épitaphe qu'on lit sur le tombeau n'est point le seul texte épigra-

(1) Urbain IV et Martin IV.
(2) Volume de 1851 (1re série, 8e année), p. 735.

phique où ait été consigné le souvenir du cardinal français. Ses dons et fondations à son église étaient rappelés sur une plaque dont Davanzati nous a laissé une lecture que je rapporte ici à titre de document, quoiqu'elle laisse à désirer sous le rapport de la correction :

✠ IN NOMINE DNI. AMEN. ANNO INCARNATIONIS EIVS MCCLXXXI (1)
IN DIE O. SANCT. OBIIT PIE MEMORIE DN. ANCHERVS PRESBITER CARD. ISTIVS
ECCLIE. S. PRAXEDIS PRO CVIVS ANIME REMEDIO DATI SVNT EIDEM
ECCLIE. IN POSSESSIONIBVS FLORENI (2) AVREI CRVX ET CANDELABRA AR
GENTEA IN EA CAPPELLA CVM ALTARI OB REVERENTIAM OM. SANCTORVM
ET DEBET IN CAPPELLA ISTA LAMPAS ARDERE SEMPER ET TRES IN QVALI
BET SEPTIMANA MISSÆ ET INSEQVENTI DIE POST ANNIVERSA
RIVM QVOLIBET ANNO PER MONACHOS IPSIVS ECCLIE. CELEBRARI
SOLLEMNITER PRO EIVSDEM CARDINALIS ANIMA QVE REQVIESCAT IN
PACE. AMEN.

D'autres Français encore reposent à Sainte-Praxède, notamment des prélats du XVe siècle.

On voyait jadis dans la nef deux tombes semblables à celle de Jean de Montopoli, où étaient gravées les images du cardinal Raymond de Mairose, évêque de Castres, mort en 1443, et de Gabriel du Châtel, de Bretagne, évêque d'Uzès, mort en 1463 (3).

Une inscription, sans accompagnement d'aucune figure, indiquait le lieu où fut inhumé, en 1491, le fameux Jean Balue (4).

Enfin, dans une des chapelles contiguës à celle de la sainte Colonne, a été conservé un très beau mausolée de marbre blanc qui recouvre la sépulture du cardinal de Coëtivy, frère de l'amiral du même nom. Le défunt est sculpté dans l'attitude de gisant, entre sainte Praxède et sainte Sabine, dont les statues en pied décorent les montants d'un riche tableau d'architecture : tout cela exécuté vers

(1) Il faut corriger MCCLXXXVI.

(2) Une correction est ici nécessaire, je proposerais : *in possessione bis^{m} floreni*.

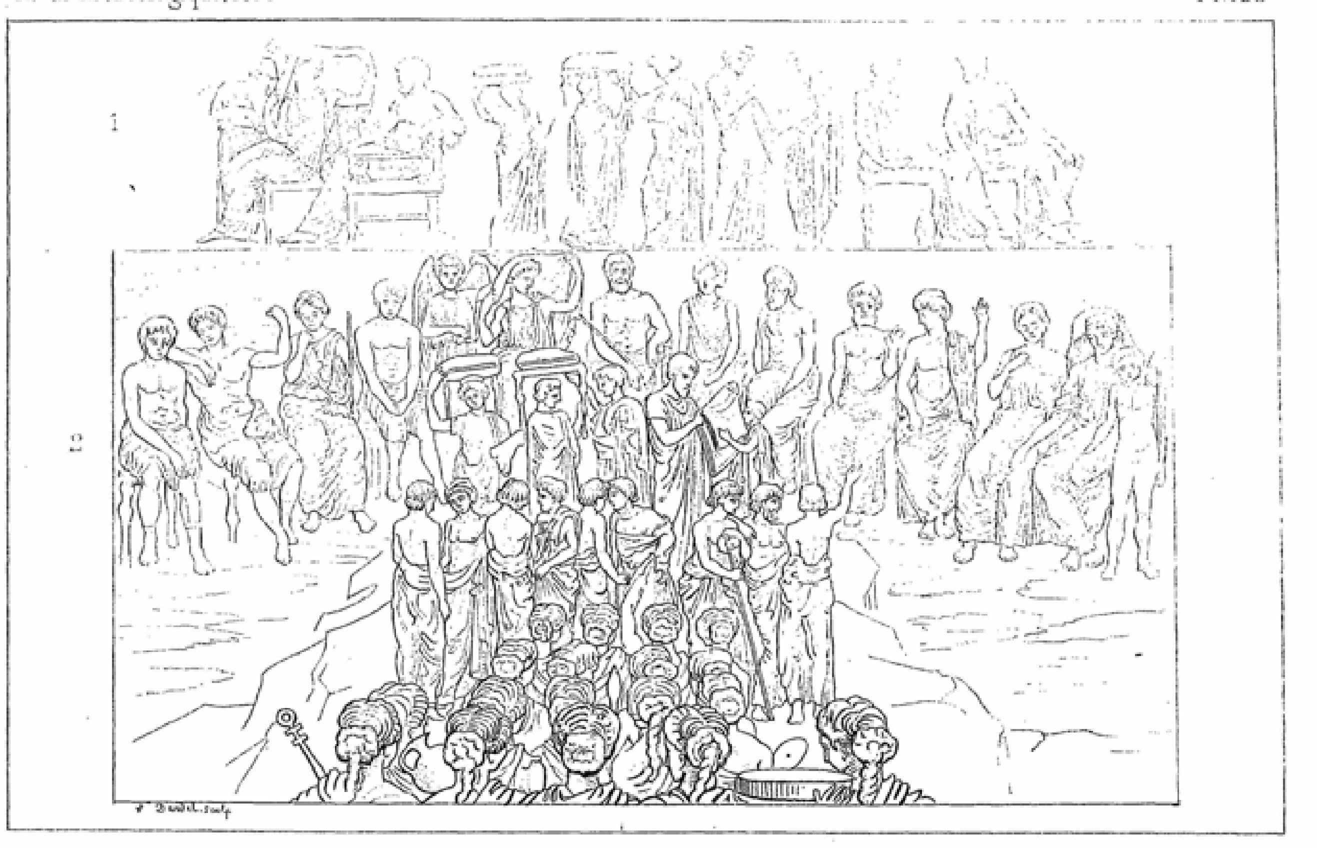
(3) Davanzati, p. 193 et 204. Les épitaphes de ces deux tombeaux sont rapportées dans le *Gallia christiana*, aux articles des évêques qu'elles concernent.

(4) Le texte de cette épitaphe donné par Davanzati, p. 210, fournit une correction utile à celui qui avait été déjà publié par Aubery, *Histoire des cardinaux*, t. II, et par Ughelli, *Italia sacra*, t. I, p. 271. Au lieu de : *Hic heros prospera et adversa usus fortuna*, qui est dans la leçon publiée par ces auteurs, Davanzati avait lu: *Hic inter prospera et adversa, varia usus fortuna ;* ce qui est plus vraisemblable que l'épithète *heros* appliquée à ce cardinal Dubois du moyen âge.

1480, par un artiste de talent, dans le goût de la première renaissance italienne.

Il y aurait lieu de publier ce monument, et de s'enquérir par la même occasion si quelques débris des autres, qui ne sont plus en place, n'existeraient point dans les magasins de la basilique. C'est là une recherche qui se recommande à la diligence des pensionnaires de l'École archéologique de Rome.

J. QUICHERAT.



FIGURES QUI FORMENT LE CENTRE DE LA FRISE ORIENTALE DU PARTHÉNON

1. Vue sculpturale de la tête du cortège.

2. Vue du même groupe tel que le représenterait un peintre.

LA

FRISE ORIENTALE DU PARTHÉNON

La frise du Parthénon, il est à peine besoin de le rappeler, représente une procession, celle des Panathénées ou une autre, qui semble s'avancer en deux files séparées ; il y a entre les deux files, malgré quelques différences de détail, une si étroite correspondance, de telles ressemblances de composition, que l'on ne saurait se refuser à regarder ces deux files séparées comme destinées à représenter en fait une seule procession continue, où marcheraient partout, l'une à côté de l'autre, au moins deux personnes, et qui serait partagée en deux dans le sens de la longueur. Pour nous représenter ce que serait dans la réalité la procession ainsi figurée, nous devons concevoir comme réunies en un seul cortège les deux files qui, sur le mur de la cella, marchent séparément ; nous devons, par la pensée, réunir en un seul corps piétons et cavaliers des deux lignes, ainsi que les victimes destinées au sacrifice. C'est là ce que nous donnerait la vie ; mais un cortège continu s'avançant en une seule file vers le but qu'il doit atteindre ne pouvait pas fournir un motif qui se développât d'une manière heureuse sur les quatre côtés d'un temple. Pour triompher de cette difficulté, l'artiste a pris le parti de supposer sa procession partagée en deux lignes dans le sens de la longueur ; car il est difficile de croire que la procession ait réellement été disposée ainsi en deux files. Si par hasard il en était ainsi, ce qui n'est guère vraisemblable, ce serait là une étrange et curieuse coïncidence entre la réalité concrète et ce que réclamaient les conditions et les exigences de la représentation figurée.

La face occidentale de la frise est occupée par les préparatifs du départ, le mouvement se faisant surtout dans une seule et même direction. C'est seulement quand nous atteignons les faces nord et

sud que commence à être appliqué le principe de la division artistique en deux files. Si le spectateur pouvait se transporter en un clin d'œil du nord au sud, il aurait le sentiment que, tout en se déplaçant, il n'a pas cessé de voir la même chose, quoique avec d'innombrables différences de détail. Sur la face orientale, les deux files apparaissent au regard, semblant partir des angles pour s'avancer l'une vers l'autre; mais si le spectateur veut retrouver la réalité à laquelle correspond cette apparence, il doit se représenter ces deux files unies en une seule masse qui continue à marcher de l'avant, comme la procession que nous offre le bas-relief de l'Apothéose d'Homère. Les personnages qui sont à la tête du cortège, qui marchent en avant des autres, ont déjà fait halte, et ces figures de la tête, réparties en deux groupes, l'un de six, l'autre de sept personnages, doivent être considérées comme formant un corps qui se tient en avant des cinq figures par lesquelles est occupé le centre de la frise. Pour le moment, on peut faire abstraction des figures assises et de l'espace qu'elles remplissent. Le spectateur peut ainsi concevoir la procession comme un corps continu et compacte qui atteint un but, un point central où se tiennent cinq figures qui se préparent à accomplir l'acte en vue duquel tout ce monde est rassemblé (1).

Si nous prenions la frise orientale sans les figures assises, nous pourrions dire qu'elle nous présente une série ininterrompue de lignes verticales. Au contraire, ce qui domine dans les figures assises ce sont les lignes horizontales. Il en résulte cet effet, que si l'œil suit les lignes verticales du cortège jusqu'aux figures assises, il passera tout naturellement et sans effort par-dessus ces figures pour aller jusqu'au groupe central, où les personnages sont debout, puis qu'après l'avoir atteint il repassera par-dessus l'autre groupe de figures assises pour rejoindre la suite de lignes verticales formée par la bande de l'autre face. Il est très possible que cet effet ait encore été accentué par des moyens artificiels; c'est ce qui serait

(1) Michaëlis (*der Parthenon*, p. 222) s'exprime ainsi : « Es ist verkehrt aus der Zweitheilung des Zuges im Friese, *die ausschliesslich auf künstlerischen Grunden beruht*, auf einen Umschreiten des Parthenon in Norden und Süden durch zwei gesonderte Zughälften zu schliessen (Leake); » mais il ne développe pas cette idée. On trouvera une discussion très claire de cette question et de plusieurs autres qui concernent la frise orientale dans l'ouvrage de Petersen intitulé *Kunst des Pheidias* (voir particulièrement p. 242). Si l'on compare à notre frise le bas-relief connu sous le nom d'*Apothéose d'Homère* (*Brit. Mus. græco-roman sculpt.*, pl. II, n° 159), on verra que la présence des divinités y est indiquée d'une manière plus pittoresque que sculpturale, et que la procession s'avance sur une seule file qui aboutit au point où un sacrifice est célébré en face d'Homère.

arrivé si, par exemple, comme on l'a supposé, les figures de la procession se détachaient sur un fond bleu et les figures assises sur un fond d'un rouge pâle. Dans ce cas, la différence de couleur aurait ainsi averti et guidé l'œil, l'aurait aidé à franchir ce passage. Les figures assises sont de bien plus grande proportion, et on ne peut manquer de remarquer que les figures debout qui sont groupées de chaque côté des figures assises, aux deux extrémités du cortège, n'ont pas l'air de s'occuper du tout des figures assises, tandis qu'au contraire, à ce qu'il me semble, elles sont en relation étroite avec les figures debout dans le centre.

Si un peintre avait eu à représenter une scène de ce genre, il aurait, je suppose, à l'aide de la perspective, placé les figures assises de manière qu'elles formassent un demi-cercle à l'arrière-plan et qu'elles fussent visibles au-dessus des têtes des personnages qui sont maintenant debout aux deux côtés des groupes assis ; mais le sculpteur n'avait pas à sa disposition les ressources de la perspective. Nous nous demandons donc si, pour suppléer à ce qui lui manquait, il n'a pas adopté un arrangement conventionnel qui, bien interprété, signifie qu'il concevait ces figures comme assises tout à fait à l'arrière-plan, rangées en demi-cercle, à peu près comme le sont les divinités de l'Olympe sur la pierre gravée ci-après (p. 143), qui représente ces divinités réunies en assemblée (ἐκκλησία θεῶν ἐν Ὀλύμπῳ). Il suffit d'un coup d'œil jeté sur la frise pour reconnaître que ces figures sont introduites comme de force dans la composition, et qu'elles semblent couper les figures centrales de celles qui, à droite et à gauche, forment la tête de la procession, séparation qui ne peut correspondre à la réalité.

A un autre point de vue, il est déraisonnable de supposer que ces figures assises formaient deux groupes. Ces figures forment évidemment une seule et même assemblée, que préside le personnage barbu assis dans le fauteuil le plus richement décoré. Maintenant, si, comme on le croit généralement, ces figures assises sont toutes des divinités, et si le personnage placé au centre n'est autre que Zeus, avec Héra assise à sa droite, voici qui ne laisse pas d'être embarrassant : c'est d'ordinaire Athéné qui occupe la troisième place dans ce groupe des divinités suprêmes ; elle est alors assise à la gauche de Zeus. Or, ici, Athéné semble séparée de Zeus, sur la frise, par cinq mortels. On verra, dans le dessin où nous essayons de rétablir la scène telle que l'aurait figurée un peintre, que ce groupe des trois grandes divinités reprend, grâce à ce mode de représentation, son unité et la place principale, quelque nom qu'il convienne

de donner à ces trois figures. Un des derniers écrivains qui aient étudié cette partie de la frise, et qui n'hésite pas à regarder ces figures comme des divinités, propose de les regarder comme invisibles aux yeux des mortels et comme assises dans l'espace découvert qui s'étend entre le peuple réuni pour la procession et les cinq figures debout du milieu de la façade (1). En ceci, il s'écarte de l'opinion généralement admise, d'après laquelle on devrait supposer que ce dernier acte de la cérémonie s'accomplit dans l'intérieur d'un temple, que ce soit le Parthénon lui-même ou bien le temple d'Athéné Polias (2). Cependant l'écrivain en question, quoiqu'il prétende à l'honneur d'être par excellence le prophète de Phidias et de pénétrer mieux qu'on ne l'avait fait avant lui tous les secrets de la composition du maître et de son génie, ne me paraît pas, dans le cas présent, justifier cette prétention. Si ces figures sont des dieux, je crois avec lui qu'elles sont invisibles ; mais où je me sépare tout à fait de lui, c'est quand j'affirme que, pour leur assigner ce caractère, le sculpteur les a conçues comme placées à distance, sur l'arrière-plan. Si ce sont des mortels, il faut se les représenter de même, assises au fond, en arrière. Voici quel était, avons-nous dit, le problème artistique : il s'agissait de savoir comment un sculpteur aurait rendu ce qu'un peintre aurait aisément représenté à l'aide de la perspective. J'espère que l'esquisse ci-jointe fera comprendre le vrai sens de la solution à laquelle s'est arrêté le statuaire qui a dessiné la frise (pl. XXI).

On traite d'ordinaire ces figures assises comme formant deux groupes, dont l'un regarderait un des fronts de la procession et l'autre le front opposé (3). Cette interprétation a un autre désavantage ; elle suppose des arrangements pris entre les dieux pour fixer les places que chacun d'eux occuperait. Mais, dans le système que je défends, rien de pareil n'est nécessaire. La disposition n'est autre

(1) Flasch, *Zum Parthenonfries* (Wurzbourg), p. 97 : « In dem freien Raume zwischen dem versammelten Volke und der Priesterschaft, da haben die Goetter unsichtbar Platz genommen. »

(2) Michaëlis, *der Parthenon*, p. 221. Parmi ceux qui, avant le docteur Flasch, ont conçu les divinités comme assistant invisibles à la pompe déployée en leur honneur, il faut compter aussi Beulé (*l'Acropole d'Athènes*, p. 280). L'idée que ces figures assises ne sont pas des dieux, mais des magistrats de la cité, prêtres et prêtresses, a été soutenue surtout par Boetticher (*Zophoros am Parthenon*, Berlin, 1875).

(3) C'est l'opinion de Flasch, qui s'exprime ainsi (p. 145) : « Alle Gottheiten einer Seite sitzen nach einer und derselben Richtung, die der rechten Seite nach Rechts, die der linken Seite nach Links. »

que celle que l'artiste avait lieu de croire la plus généralement adoptée. Si l'on admet que ces figures sont censées faire face à la procession, on reconnaît qu'entre la seconde et la troisième figure, à partir de l'extrême gauche, il n'y a pas, en réalité, cette relation intime que semble indiquer leur position sur la frise ; ainsi tombent toutes les suggestions qui ont été présentées pour rendre compte de cette intimité, et il n'y a pas lieu de s'associer aux exagérations du docteur Flasch, à son enthousiasme au sujet des combinaisons profondes qu'il découvre dans cet arrangement (1).

La cornaline gravée en creux qui est ici figurée a été trouvée à



Alexandrie et est maintenant au Musée britannique. Au centre est l'inscription : ΕΚΚΛΗΣΙΑ ΘΕΩΝ ΕΝ ΟΛΥΜΠΩ. Au centre de cette assemblée des dieux siège Zeus avec l'aigle à son côté. A sa gauche, Athéné avec son bouclier, sur lequel on distingue le Gorgoneion. A sa droite, une figure sans attributs qui est tournée vers lui et qui, d'après la position des mains, semble s'adresser à lui. Le croisement des jambes semble indiquer que c'est une figure virile ; la pose des déesses est autre ; ce pourrait être là Héphæstos. Immédiatement au-dessous de Jupiter sont Aphrodite et Eros ; mais ce qu'indique leur attitude, nous ne l'apercevons pas bien. A gauche, cinq déesses, auprès desquelles est un autel, ce qui nous ferait croire que l'une d'entre elles est Hestia ; celle-ci, sur la base de la statue de Zeus à Olympie, était séparée d'Aphrodite par Peitho (2). Une autre peut être Peitho. Il en resterait deux auxquelles il faudrait trouver des noms. Au-dessous d'Apollon est Hermès, et devant lui se trouvent

(1) Brunn, *Bildwerke des Parthenon*, p. 7 : « Abkehr von dem dem alle sich zuwenden », ou « Verwirrung in dem (le second personnage) die solenne Ordnung unterbricht ». Mais c'est surtout Flasch qui s'étend sur « die innere koerperlichen Verbindung. »

(2) Pausanias, V, II, 8.

d'abord Perséphoné, puis Déméter, la dernière portant la main à sa tête par un geste qui indique la douleur. Du côté opposé siége Arès armé de pied en cap, un genou relevé dans l'attitude familière qu'a rendue célèbre la statue de la villa Ludovisi (1); mais, par suite d'une fente dans la pierre, il est impossible de dire si ses mains sont jointes sur le genou. Plus bas sont assis, près des portes de l'Olympe, à droite Poseidon, et à gauche une figure drapée qui porte un casque et tient en main une lance, comme une déesse de la guerre. Il y a ainsi seize figures en tout, parmi lesquelles, comme nous l'avons vu, on peut reconnaître avec certitude les divinités suivantes : Zeus, Athéné, Aphrodite et Eros, Apollon, Hermès, Perséphoné, Déméter, Arès, Poseidon, peut-être aussi Hestia. Cela nous donnerait dix des douze grands dieux de l'Olympe; il n'y aurait plus à trouver de noms que pour cinq figures.

A.-S. MURRAY.

(1) Clarac, n° 1482.

REMARQUES CRITIQUES

SUR LES

MONNAIES A REVERS LISSE

ATTRIBUÉES A POPULONIA

Suite (1)

III

Le duc de Luynes, à propos de quelques-unes de ces monnaies, a émis l'opinion « qu'elles concordaient très bien, par leurs différents poids, avec le système de l'ancienne drachme *euboïque* de 3,975, qu'il assimile à l'étalon *crétois:* lequel, ajoute-t-il, aurait été introduit en Italie par les émigrations chalcidiques de l'*Eubée* et par les rapports que ces pays conservèrent avec la *Crète* depuis la thalassocratie de Minos II. » (*Loc. sup. laud.*, p. 368.)

J'ai le regret de ne pouvoir partager cette manière de voir, qui, du reste, a déjà été très sérieusement combattue par M. Vazquez Queipo (*Revue numism.* 1861, p. 180 et suiv.). Aussi, en raison de cette dernière circonstance, me bornerai-je à présenter quelques courtes remarques.

Quand on étudie avec le soin qu'il comporte le numéraire d'argent de l'Étrurie, on est bien forcé, — qu'on le veuille ou non, — de reconnaître qu'il y avait dans cette contrée deux systèmes monétaires très différents l'un de l'autre et qui, à un moment quelconque mais ignoré de nous, ont dû fonctionner, à peu de chose près,

(1) Voir les numéros de juillet et août.

simultanément ou parallèlement. Le premier, et sans doute aussi le plus ancien, procède évidemment de l'échelle attique, dont l'unité ou drachme pesait vers la fin du VIe siècle avant notre ère 4,250, et qui fut, après l'expulsion des *Pisistratides* et l'établissement de la nouvelle constitution démocratique due à l'initiative de *Kleisthénès*, élevé à environ 4,300. C'est à cet étalon que se rattachent les tétradrachmes de 16,65, 16,32 et 15,64 du général Fox, du British Museum et du cabinet national de France aux types de la *Chimère* et du *sanglier* (1); quoiqu'à vrai dire aucun des trois ne remplisse les conditions de poids réglementaire ou théorique, lequel réclamerait 17 gr. C'est également au pied attique que se rapportent les nombreux didrachmes de 8 à 8,60, à la tête de *Gorgone*, ainsi que les autres subdivisions, à types divers, qui en dérivent.

Le second système a pour point de départ, non pas, — comme on serait de prime abord tenté de le penser, — la drachme *éginétique* affaiblie, mais bien, ainsi que l'a démontré M. Mommsen (*Hist. de la monn. rom.*, tome I, p. 218 et suiv.), le pied monétaire *perse*, dont l'unité ou statère d'argent a été évalué par les métrologues les plus compétents à 5,440 (Vazquez Queipo, tome III, tab. LVII, p. 412). La belle médaille du cabinet Strozzi décrite plus haut, et dont le poids atteint 22 grammes, offre donc juste un tétradrachme de ce système : coupe monétaire qui, notons-le en passant, n'avait point encore été signalée dans le second système numismatique de l'Étrurie.

De tout ceci il ressort clairement que les pièces à la tête diadémée ou laurée, mentionnées tant par le duc de Luynes (*loc. cit.*, p. 367) que par Sambon dans sa IIIe catégorie (*loc. cit.*, p. 51, n°s 35-40), et dont le poids oscille entre 10,85 et 11,38, ne sauraient concorder d'une façon plausible avec l'ancienne *drachme cuboïque* de 3,975 telle que l'établit le duc de Luynes. Car, pour cela, il faudrait nécessairement admettre avec ce savant l'échelle proportionnelle qu'il a dressée (*loc. cit.*, p. 368), et par conséquent supposer, sans fournir aucune preuve à l'appui, qu'il a existé pratiquement, dans ce système, non seulement de véritables *tridrachmes*, mais, qui plus est, des fractions d'une *drachme* 1/2 ou pièces de 9 oboles (l'obole étant,

(1) On a vu que l'exemplaire du musée du Vatican, décrit ci-dessus, pèse 15,90 : ce qui est évidemment un peu faible, mais ce qui néanmoins s'explique si l'on réfléchit que le système attique, lors de son introduction en Etrurie, y fut légèrement abaissé pour des motifs que nous ignorons et qui, sans doute, tenaient à des convenances toutes locales.

comme on sait, le sixième de la drachme); dernière taille dont on me permettra d'autant plus de douter, qu'elle n'a jamais été, que je sache, reconnue ou matériellement constatée par aucun antiquaire. C'est donc de l'étalon perse, directement, que procède le médaillon de Strozzi, de 22 grammes, ainsi que les pièces à la tête diadémée que nous citions tout à l'heure; et c'est aussi, par conséquent, à ce système, non à un autre, qu'il convient de rattacher le didrachme de 11,30 au type de la *Gorgone ailée*, la drachme au *Sphinx* de 5,43 décrite par Sambon (*loc. cit.*, n° 41), et la monnaie inédite de 5,35 qui a motivé la première partie de ce travail.

IV

Ce n'est pas tout.

Ces médailles à revers lisse soulèvent encore, au point de vue de la métrique, une assez grave difficulté que M. Mommsen a bien, il est vrai, essayé de résoudre, mais que, selon mon humble avis, il n'a pas réussi, malgré son grand savoir, à éclaircir d'une façon entièrement satisfaisante. Elle mérite donc qu'on s'y arrête un instant et qu'on lui consacre quelques lignes.

Cette difficulté, la voici :

M. Mommsen, contrairement à l'opinion qu'il avait d'abord professée, — c'est lui-même qui le constate, — et qu'il a, depuis, abandonnée, opinion qui était celle d'Eckhel (*Numism. Vet. Anecd.*, p. 12) et que, de nos jours, M. Friedlaender a, paraît-il, de nouveau soutenue (1) (*Beiträge*, I, p. 176), M. Mommsen estime que les chiffres XX, X, V ou Λ, IIՈ, qu'on voit figurer sur un assez grand nombre de ces monnaies, et qui semblent, — il faut l'avouer, — s'échelonner entre eux on ne peut plus régulièrement, sont des signes de numération uniquement destinés à indiquer la valeur de la pièce; c'est à savoir : que la marque XX désigne le didrachme, le X la drachme, le V ou Λ l'hémidrachme, et le IIՈ ou VII un quart de drachme.

Assurément cette idée, fort ingénieuse en soi, est bien faite pour séduire, et je ne demanderais pas mieux que de m'y associer, n'était, par malheur, qu'elle entraîne avec elle d'assez graves objections, auxquelles peut-être l'auteur n'a point songé, ou qu'il a cru pouvoir mettre sans inconvénient de côté.

J'en vais noter quelques-unes.

(1) Voyez, à ce sujet, la note 2 de M. Mommsen (*loc. cit.* p. 212).

Si, en effet, ce mode d'interprétation est juste et à l'abri de toute critique, — car, pour ma part, je ne crains pas de déclarer dès à présent qu'il me paraît plus spécieux que solide au fond, — je serais alors fort désireux qu'on voulût bien prendre la peine d'expliquer comment il se fait, — sans parler des pièces de cuivre qui portent des signes identiques (X et Λ) conjointement avec les globules indicateurs du nombre des *onces* (1), ce qui en réalité constituerait un double emploi dans la notation pondérale, — comment, dis-je, il se fait qu'on rencontre parmi les didrachmes à *la tête de Gorgone*, de même style, de même époque et de même poids, tantôt le chiffre XX, tantôt le chiffre X seulement. Cette différence anormale de notation devient peu compréhensible en soi, si on se place exclusivement au point de vue de M. Mommsen. Elle ne laisse pas non plus, on en conviendra, que de donner ample matière à réflexion et d'accroître sensiblement les doutes qu'on ne peut, de prime abord, s'empêcher de concevoir relativement à la parfaite exactitude de l'interprétation proposée. L'auteur en est quitte pour dire : « que l'on doit regarder comme une *erreur* de monétaire le signe X isolé qui se trouve sur un didrachme du musée de Berlin. » *Erreur monétaire*, c'est bientôt dit ! Tourner ainsi une difficulté embarrassante au lieu de chercher à la résoudre, c'est à coup sûr infiniment plus commode et surtout plus tôt fait. Malheureusement pour la théorie du docte professeur, l'exemplaire de Berlin n'est point le seul, à beaucoup près, qui soit dans ce cas. Il y en a d'autres, que je connais, et dont la parfaite authenticité est à l'abri de tout soupçon.

(1) Voyez au sujet de ces bronzes, dans le catalogue du British Museum, pages 5-6, les numéros 26, 27, 28, sur le droit desquels on remarque le même chiffre X derrière la tête d'*Hephaistos*, tandis que le revers montre les *quatre* globules servant habituellement à désigner le *tiers de l'AS*. Voyez aussi, page 16 du même catalogue, les numéros 1 et 2, dont le premier offre au droit le signe ∠ et au revers *douze* globules qui annoncent que la pièce est un *AS* ; tandis que le second porte au revers, dans les rayons d'une roue, le même chiffre ∠ accompagné, cette fois, de *trois* globules, indices du *quadrans*. Si les chiffres X et Λ sont réellement des marques de valeur monétaire, pourquoi alors indiquer cette valeur d'une façon différente sur le revers, c'est-à-dire au moyen de globules dont le nombre variable ne saurait évidemment coïncider avec le sens que l'on prête aux chiffres X et Λ ? Ajoutez à cela qu'on conserve au cabinet de France, ainsi qu'ailleurs, des bronzes qui portent deux signes de ce genre (XX), et qu'en outre il y en a un autre, gravé dans *Carelli* (pl. VIII, n° 31), qui en porte *trois* (XXX). Du reste, M. Mommsen semble avoir lui-même prévu toute la force de cette objection, puisqu'il dit à ce propos (p. 216, note) : « S'il en était ainsi il serait clair que le chiffre X n'a aucune valeur numérale quand il se trouve réuni à des globules indiquant des onces. »

En veut-on la preuve?

Je rappellerai d'abord à M. Mommsen, dont les souvenirs sembleraient, en cette circonstance, lui avoir fait un peu défaut, les deux spécimens rapportés par Eckhel, et sur l'un desquels le chiffre X isolé se répète au revers, au-dessous de l'inscription étrusque PUPLANA (*Doctr.*, tome I, p. 93; *Numism. Anecd.*, tab. I, fig. 13) (1); j'y joindrai ceux, de la même espèce, qui ont été mentionnés, à diverses époques, dans les ouvrages suivants, et par des savants en qui on peut avoir toute confiance.

N° 3. — Caput juvenile adversum leonis exuviis tectum; in area anticae X.
℞. Sine epigraphe.
(Avellino, *Italiae veteris numism.*, p. 7, n° 2.)

N° 4. — Larva, infra X.
℞. Sine epigraphe. Tridens ut videtur.
(*Ibid.*, n° 4.)

N° 5. — Larva fere similis, infra X.
℞. Caducei duo situ contrario dispositi.
(Hunter, tab. 43, fig. XXIV.)

N° 6. — Caput Herculis obversum; infra X.
℞. Aversa pura.
(Sestini, *Descr. num. vet.*, tab. I, 3.)

N° 7. — Larva; infra X inter duos delphinos.
℞. Aversa pura.
(Carelli, pl. VII, n° 9.)

N° 8. — Polypus, infra X.
℞. Aversa pura.
(Micali, tab. LIX, n° 4. — Carelli, loc. cit., n° 10. — Mionnet, *Suppl.*, tome I, n° 26.)

(1) La description de ce dernier spécimen a été reproduite par Avellino (*Ital. vet. numism.*, p. 7, n° 1) et par Mionnet (tome I, p. 101, n° 41); preuve évidente que ces deux savants ne mettaient point en doute son authenticité et qu'en outre ils ne voyaient pas dans ce chiffre isolé une faute de monétaire; autrement ils n'eussent point manqué de le dire.

N° 9. — Head of Gorgon, bound with diadem; beneath X: border of dots.
℞. Plain.
(Catal. of Coins in the British Museum, p. 6, n° 30.)

N° 10. — Tête de Gorgone, de face, tirant la langue; dessous, X.
℞. Champ uni et lisse, sans type.
(Collection de Luynes. — Voy. pl. XVIII, n° 7, de l'édition française Mommsen-Blacas.)

N° 11. — Masque tirant la langue; dessous, X.
℞. Sans type.
(Collection Subhy-pacha, page 4, n° 40.)

N° 12. — Tête de Gorgone, de face, tirant la langue; dessous, X entre deux globules.
(Ma collection.) Voy. pl. XVIII, n° 2 du présent travail.

J'en ai vu encore un autre exemplaire avec cette même marque X dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent; et il est plus que probable que ce n'est pas tout.

Il résulte donc assez clairement, ce me semble, de tous ces exemples, qu'il n'y a plus moyen, même avec la meilleure volonté du monde, de considérer désormais, — ainsi que l'insinuait M. Mommsen, — cette importante modification entre le chiffre XX et le chiffre X comme une simple erreur monétaire, imputable à la négligence de l'artiste chargé de confectionner le coin. Le fait étant indéniable, je le constate : voilà tout.

Passons maintenant aux monnaies d'or, et voyons quel genre d'enseignement elles peuvent nous fournir, de leur côté, par rapport à la question spéciale qui nous occupe.

Prenant comme point de départ et pour guide de nos recherches la liste, — d'ailleurs très courte, — qu'en a dressée Sambon (*loc. cit.*, p. 52), qu'y trouve-t-on ? D'abord une pièce de la collection Strozzi, pesant 2,85 et marquée du signe ∩ qui, selon M. Mommsen, serait le signe de la moitié, en Etrurie. Cette pièce est suivie d'une autre, au même type, appartenant au musée de Florence, et sur laquelle on lit le chiffre XXV, bien que pourtant son poids (1,45) soit juste

de moitié moins lourd que celui de la précédente. D'un autre côté, si la théorie adoptée par le professeur berlinois est exacte et bien fondée, au point de vue de l'échelonnement régulier ou de la décroissance graduelle des chiffres XX, X, Λ et IIΛ, je demande alors qu'on me dise pourquoi la pièce d'or du cabinet de Gotha, avec l'inscription *Velzu*, — laquelle pièce pèse 1,151, — porte, au droit, la marque Λ, signe du quart, tandis que les pièces d'or à revers lisse de 0,52 et 0,58 du cabinet de France et du British Museum portent le chiffre X, signe de la moitié? (Mommsen-Blacas, page 215, note 3; et annexe N, p. 372.)

Je ne serais pas fâché, non plus, qu'on m'expliquât comment il se fait que sur les didrachmes du système perse, à la *tête barbue* ou *imberbe* (*British Museum*, p. 12 et 13, nos 2 et 4; duc de Luynes, *loc. cit.*, pl. XV, n° 3), dont le poids atteint, comme je l'ai déjà observé ci-dessus, jusqu'à 11,38, et qui sont par conséquent de près d'un tiers plus lourds que les didrachmes à la *tête de Gorgone* marqués du chiffre XX, comment, dis-je, il peut se faire qu'ils ne portent tous d'autre indication numérale que le signe Λ qui servait, — toujours suivant la théorie de M. Mommsen, — à désigner la moitié de la drachme? Il faudrait aussi tâcher de s'arranger de manière à pouvoir concilier avec l'esprit de cette théorie le fait assez étrange qui résulte de la présence simultanée de ce même signe Λ tant sur les didrachmes que nous venons de citer que sur la drachme de 5,35 au type de *Kerberos*, décrite au commencement de ce travail. Et pourtant la drachme comme les didrachmes procèdent bien du même système. Pareillement, quel rôle devra-t-on, dans ce cas, assigner au chiffre I qui figure sur une des pièces décrites ci-dessus?

Enfin, — dernière objection, — on se demandera encore pourquoi la belle médaille de 22 grammes du cabinet Strozzi, que nous avons fait connaître, est également marquée du chiffre XX, ni plus ni moins que les monnaies au *masque de Gorgone*, dont le poids oscille entre 8 et 8,60? Cependant il va de soi que la même notation pondérale ne saurait convenir à la fois et à celles-ci et à celle-là : ce qui revient à dire qu'une différence aussi tranchée entre les deux tailles monétaires doit nécessairement entraîner une différence corrélative ou parallèle dans l'emploi des signes représentatifs de leur valeur réciproque.

N'oublions pas non plus que sur ces dernières pièces le chiffre XX n'est pas toujours indiqué d'une façon identique ni surtout invariable, et qu'on le trouve parfois accosté de deux O et séparé

par deux globules, *sic :* OX : XO (collection de Luynes; voy. édit. Mommsen-Blacas, pl. XVIII, n° 6; voy. pl. III, n° 1); ou bien seulement séparé par un annelet centré, *sic :* X⊙X (collect. Imhoof Blumer). Notons en outre que Mionnet a publié un spécimen sur lequel, au lieu et place du chiffre susdit, on voit les deux lettres ΟΛ (voy. pl. III, n° 3), et qu'il y en a un autre dans Avellino où le signe affecte cette disposition : XXO (Mionnet, t. I, p. 101, n° 48; Avellino, I. C. Addenda, p. 94, n°s 22, 23).

Que conclure de tout ceci, sinon qu'il y là, évidemment, une anomalie, une inconnue qui reste à dégager ; en d'autres termes, une mystérieuse combinaison de signes graphiques nécessitée peut-être par des circonstances ou par des convenances toutes locales, mais dont le sens précis ainsi que le but final, — parfaitement clairs et très intelligibles pour les gens de l'époque, — se dérobent aujourd'hui et, j'en ai peur, se déroberont longtemps encore à notre investigation ? Quant à moi, il ne m'en coûte nullement de convenir que je n'ai pu, malgré tous mes efforts, réussir dans cette recherche ; sans doute parce qu'il me manque les qualités d'érudition et l'aptitude nécessaires.

Ce serait, du reste, se méprendre sur le fond de ma pensée et prêter, du même coup, à ces remarques de détail une portée que je n'ai pas eu l'intention de leur donner, si on en inférait que je me pose, de parti pris, en antagoniste déclaré d'un système d'interprétation qui, grâce à la haute autorité scientifique dont jouit le nom de M. Mommsen, a déjà fait son chemin dans le monde numismatique et qui y compte, — je ne l'ignore point, — des partisans très convaincus. Ce que je me permets de critiquer ici ce n'est point tant la théorie prise en elle-même que le résultat qu'on prétend en tirer en l'appliquant indistinctement à des signes monétaires dont la plupart ne s'accordent pas toujours, aussi exactement qu'il faudrait, avec le rôle très défini qu'ils seraient nécessairement censés devoir remplir. Mais, en présence des objections que soulève cette théorie, objections qui, — on l'a vu, — ne manquent ni de valeur ni d'une certaine gravité, je ne saurais, je l'avoue, me décider à l'accepter telle quelle avant d'y avoir été, au préalable, sollicité par des preuves matérielles moins équivoques, ou par des arguments plus persuasifs que ceux qui ont été produits et dont je crois avoir suffisamment montré le côté faible.

C'est pourquoi, sans vouloir rejeter d'une façon systématique ou par trop absolue l'idée, à coup sûr extrêmement ingénieuse, que

ces différents chiffres ont été employés à l'effet de désigner la valeur respective de ces monnaies, tout bien considéré, j'estime que, dans l'état actuel des choses, il vaut mieux s'en tenir, — au moins jusqu'à nouvel ordre, — à l'opinion d'Eckhel (1), et penser avec lui que tous ces signes graphiques pourraient bien, en réalité, avoir eu un autre but; partant, remplir une fonction totalement étrangère à celle qu'on leur suppose.

En résumé, s'il fallait, dès à présent, leur accorder la signification numérale qu'ont adoptée M. Mommsen aussi bien, — je dois le reconnaître, — que beaucoup d'autres numismatistes, en tout cas on ne saurait nier que la question, telle que nous la trouvons posée, ne présente encore une grande incertitude, et qu'elle ne réclame au plus vite de nouveaux éclaircissements pour être en état de passer dans le domaine des faits indiscutables et définitivement acquis.

Je laisse maintenant à ceux de mes lecteurs qui se sentiront suffisamment édifiés à cet égard le soin de tirer eux-mêmes de ces observations le genre de conséquences qui en découle.

FERDINAND BOMPOIS.

(1) Voici ce qu'il dit : « Character perpetuus est signum X ; quo quid notari voluerint non assequor. *Denarii suspicionem nemini, credo, injiciet*, nam in aeneis perinde, atque argenteis occurrit, et in illis quoque, quorum pondus aut valorem impressae unciarum notae jam definivere... » (*loc. cit.*, p. 12).

SUR

UN CACHET D'OCULISTE

DÉCOUVERT A REIMS (1)

Nous n'avons pas à traiter ici des cachets d'oculistes. Le médecin Sichel (2) et le docteur Grotefend (3) ont publié ceux qu'ils ont pu réunir ; M. Ernest Desjardins, dans cette *Revue* (4), et M. Charles Robert (5), ont repris cette question en faisant connaître de nouveaux documents ; il appartient à M. Léon Renier, qui prépare un *Corpus* complet des cachets d'oculistes, de lui donner tous les développements qu'elle comporte (6).

Le cachet que nous publions ici a été trouvé, pendant le mois de juin, à Reims, rue des Moulins. C'est une pierre ardoisière, de couleur verte, de même nature que le plus grand nombre des cachets d'ocu-

(1) Je viens d'apprendre que ce cachet, que je croyais absolument inédit, a été, tout récemment, communiqué à la Société des Antiquaires de France par mon ami M. Héron de Villefosse.

(2) *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains, pour la plupart inédites, extrait d'une monographie inédite de ces monuments épigraphiques*, par J. Sichel ; Paris, Victor Masson, 1866, in-8° (extrait des *Annales d'oculistique*).

(3) *Die Stempel der römischen Augenärzte gesammelt und erklärt* von Dr C. L. Grotefend ; Hannover, 1867, in-8°.

(4) *Deux nouveaux cachets d'oculistes romains* (*Revue archéologique*, 1873).

(5) *Nouveau cachet d'oculiste romain* (dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, Dumoulin, 1875, p. 5. Voir la bibliographie des cachets d'oculistes, dans la *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*, par M. Ernest Desjardins ; Paris, 1873, p. 66 et suiv.

(6) Il paraît que M. Robert Mowat et le docteur Sichel, le fils, préparent, en collaboration, une étude d'ensemble sur les cachets d'oculistes. Les auteurs de ce travail réuniraient ainsi les deux conditions nécessaires pour l'intelligence complète de ces monuments : la science médicale et les connaissances épigraphiques. Cf. Desjardins, *Lettre à M. le docteur Edouard Fournié*, dans la *Revue médicale*, 59e année, t. I de la nouvelle série, nos 10, 12 et 13, mars 1870 (p. 10 du tirage à part).

listes ; ses dimensions sont de 34 millimètres de longueur sur 32 de largeur et 8 d'épaisseur. Les quatre tranches portent des inscriptions en creux de droite à gauche ; l'une ne contient que quatre lettres et n'a pas été achevée ; quatre lignes, tracées pour guider la main du graveur, sont très visibles. M. Duquénelle, si connu par son goût éclairé pour l'antiquité (1) et par la remarquable collection qu'il a réunie, s'est rendu acquéreur de ce monument. Avec son obligeance habituelle, il a bien voulu me communiquer un estampage des inscriptions, en y joignant les indications qui m'ont permis de donner la description ci-dessus.

On sait que souvent des grafitti sont tracés sur les plats des cachets d'oculistes (2). Sur le monument qui nous occupe, au milieu de traits gravés en tous sens et par une main peu exercée, M. Duquénelle a cru reconnaître les lettres M || C || C N à peine accusées et disposées sur trois lignes.

Voici les inscriptions des tranches :

1° M CL·MARTINI
DI·ACHO·AD·LEV

M(arci) Cl(audii) Martini
Diacho(les) ad leu(coma).

2° M·FILONIANI
PENICILLEAL

M(arci) Filoniani
Penicil(lum) le(ne) a(d) l(ippitudines).

3° M CL MARTINI
AVTHEMLENE

M(arci) Cl(audii) Martini
Authem(erum) lene.

4° M CL M . . . . . .

M(arci) Cl(audii) M[*artini*].

(1) M. Duquénelle a publié, en collaboration avec M. E. Baudrimont, un travail dans lequel, à l'aide d'une découverte récente, il fixe d'une manière définitive le mode d'emploi des cachets d'oculistes (*Journal de pharmacie et de chimie*, janvier-juillet 1863 ; cf. Ch. Robert, *op. laud.*, p. 10.

(2) Cf. Ch. Robert, *op. laud.*, p. 20.

1° Un médecin oculiste du nom de Claudius Martinus est connu par un cachet trouvé à Nais, département de la Meuse; il ne diffère du nôtre que par le prénom :

L × CL × MARTINI × EVOD
ES × AD × ASPRITVDIN (1)

L(ucii) Cl(audii) Martini euod(es) ad aspritudin(es).

Diacho(les). Le remède nommé *diacholes* n'était mentionné jusqu'ici que sur un seul cachet d'oculiste, et sans indication du mal contre lequel on l'employait :

SEN×MATIDIANI
DIACHOLES (2)

Sen(ii) Matidiani diacholes.

C'était, comme l'indique son nom, un collyre à base de fiel (διὰ χολῆς).

Leu(coma). C'est ainsi que je lis le dernier mot de la seconde ligne. C'est la première fois que cette maladie apparait sur un cachet d'oculiste; mais elle est connue par plusieurs textes : ἄριστον δὲ τοῦτο εἰς λεύκωμα τῶν ὀφθαλμῶν (3); — καθαίρει τὰ λευκώματα (4); — ὀφθαλμῶν ἐπιχύσεις τε καὶ λευκώματα (5). Elle consiste en une taie blanche sur la cornée transparente de l'œil (6). Il semble que la même maladie soit désignée sous un autre nom sur un cachet trouvé à Saint-Albans (Hertfordshire) :

FL×SECVNDI
AT ALBAS (7)

Flavii Secundi a[d] albas (*cicatrices*).

2° M. Filonianus est un nom inconnu jusqu'à ce jour parmi les médecins oculistes.

(1) Grotefend, *op. laud.*, n° 21, p. 39.
(2) *Id.*, *ibid.*, n° 35, p. 54.
(3) *Hippiatr.*
(4) Dioscorid.
(5) Nicephorus Call. ap. Lambec., *Bibl. caes.*, t. VIII, p. 123; cf. Alexander *Problem.*, I, 114.
(6) Cf. Littré, *Dictionnaire de médecine*, au mot *Albugo*.
(7) Grotefend, *op. laud.*, n° 47, p. 69.

Penicillum. Il serait impropre de traduire ce mot par pinceau ; M. Desjardins (1) a déterminé, à l'aide d'un texte de Pline, qu'il désigne une éponge : « Mollissimum genus earum, penicilli, oculorum tumores levant, ex mulso (2). » On peut encore, à l'appui de cette interprétation, d'ailleurs indiscutable, citer un cachet où le mot *spongia* est employé à la place du mot *penicillum*, généralement plus usité :

C × CINTVS × BLAN
DI × SPONG × LENI (3)

G(aii) Cintus(mini) Blandi spong(ia) leni(s).

3° *Authemerum*. Ce mot se rencontre sur plusieurs cachets. Sichel le traduit ainsi : Collyre qu'il faut appliquer le même jour, le jour même où commence la maladie (4). L'autre sens, cité par le même auteur (5), me semble préférable : Collyre guérissant le jour même où on l'applique. Nous aurions ainsi une réclame correspondant à certaines annonces usitées de nos jours : « Guérison instantanée ». On sait, par plusieurs exemples, que les médecins oculistes ne se faisaient pas faute de vanter leur marchandise; nous avons des remèdes qualifiés de : *isotheon* (6), égal à un Dieu ; *isochrysum* (7), qui vaut son pesant d'or; *palladium* (8), etc.

Pour résumer, ce nouveau cachet nous fait connaître deux médecins, M. Claudius Martinus et M. Filonianus ; il mentionne une maladie dont le nom n'avait encore été lu sur aucune pierre, et indique un médicament, *diacholes*, qui n'était connu que par un seul cachet, et sans désignation de la maladie pour laquelle on l'employait.

H. Thédenat,
Prêtre de l'Oratoire.

Collège de Juilly, juillet 1879.

(1) *Rev. archéol.*, *op. laud.*, p. 13 du tirage à part.
(2) Pline, *H. N.* XXXIV, xxix (xii), 1, et xxxi (xii), 1-2.
(3) Grotefend, n° 15, p. 31.
(4) Sichel, *op. laud.*, p. 106.
(5) *Id.*, *ibid.*
(6) Grotefend, n° 64, p. 89.
(7) *Id.*, n° 1, p. 13 et 107, p. 125.
(8) *Id.*, n° 46, p. 67 et 98, p. 119.

MONUMENTS

DE LA

DOMINATION CELTIQUE EN HONGRIE (1)

Depuis que les souvenirs des temps préhistoriques ont excité l'attention des savants, et que tous les esprits cultivés s'y sont intéressés, beaucoup d'anciens monuments, qui autrefois étaient restés tout à fait inaperçus, ont été rassemblés dans des musées et des collections, ont été décrits dans de nombreux ouvrages, et sont parvenus à la connaissance du public au moyen de figures. Sur ce terrain, les Danois et les Suédois frayèrent la route; les Anglais, les Français et les Allemands marchèrent sur leurs traces; enfin suivirent les Italiens, qui, entourés des restes splendides de l'époque classique, ne jugèrent que tard dignes de leurs études les monuments grossiers d'une époque privée de civilisation. Aujourd'hui les découvertes préhistoriques excitent un intérêt général, et le matériel scientifique s'est tellement amoncelé sur ce terrain qu'on a pu procéder à une classification qui mît quelque ordre dans la masse des monuments. On l'a fait déjà en grande partie pour l'âge de pierre, et les savants, d'un commun accord, ont eu pour but de rechercher quels sont les plus anciens monuments, quels sont les plus récents, et de quelle manière les types se succèdent en se transformant. Les Suédois et les Danois ont aussi essayé de classer les monuments de l'âge de bronze; mais leur classification n'a pas été admise aussi généralement que celle des monuments de l'âge de pierre. Les savants suédois et danois conviennent eux-mêmes que

(1) Lu à l'Académie hongroise des sciences; traduit de l'allemand.

cette classification n'est applicable qu'aux objets de bronze trouvés dans leurs pays respectifs, où la suite de la production n'a été interrompue par aucune immigration de peuples différents et par aucune conquête du sol par des races étrangères. En France, en Allemagne, en Italie et en Hongrie, la population a souvent changé ; plusieurs nationalités se sont détachées les unes des autres à l'intérieur des frontières ; c'est pourquoi il est difficile de classer la masse des monuments restés, et d'établir leur chronologie relative. La critique a donc ici la tâche de reconnaître, par la comparaison des différentes découvertes bien constatées, ce qui appartient sûrement, ou au moins vraisemblablement, à une époque ou à une nation déterminée, afin de diminuer le nombre des monuments mal définis ou mal datés. C'est dans cette intention que j'ai essayé, dans les pages suivantes, d'indiquer les découvertes qui ont été faites des monuments laissés par la civilisation celte dans notre patrie, afin que, ceux-ci étant bien séparés des monuments de l'âge de bronze plus ancien, le type de ces derniers soit rendu aussi plus facile à déterminer.

Sous Auguste, les Romains ont connu notre patrie ; ils ont conquis la Pannonie huit ans avant J.-C., l'ont annexée comme province à leur empire universel, et l'ont entraînée dans le mouvement de l'antique civilisation. C'est alors que, d'après les idées reçues, commence l'époque historique de la Hongrie ; car à partir de ce moment, non seulement les auteurs classiques chez les Romains, mais encore de nombreuses inscriptions, des débris d'édifices, des monnaies, des armes, des statuettes et des ustensiles de ménage de toute espèce fournissent des documents si certains qu'avec eux l'historien est en état de reconstruire cette époque en toute assurance. Tout ce qui précède la conquête romaine est au contraire enveloppé dans l'obscurité préhistorique. Les anciens écrivains ne font mention que par hasard des noms des tribus barbares qui habitaient notre patrie : le Romain s'occupe peu de son sauvage voisin, de l'état de sa civilisation, de son histoire et de sa langue, et ne le trouve digne de son attention que quand il faut le combattre, quand ce sauvage franchit la frontière romaine, attaque les retranchements romains, et force les maîtres du monde à la guerre et à la conquête. C'est ainsi que cela se passa avec les habitants primitifs de notre patrie ; Polybe, Tite-Live, Strabon, Tacite, Trogue Pompée n'en parlent que fortuitement. Mais là où les écrivains se taisent, les monuments commencent à parler et appellent l'attention des antiquaires et des philologues, dont la tâche est de faire parler

les débris des anciens temps, d'éclairer l'obscurité de l'histoire primitive par la lumière de la science, et de conquérir pour l'histoire les temps préhistoriques.

Lorsque les Romains, immédiatement avant la naissance de J.-C., pénétrèrent en Pannonie (aujourd'hui le district *au delà du Danube* et la Croatie), ils n'y trouvèrent pas des barbares dépourvus de toute civilisation, des chasseurs vivant sans abri solide ou des nomades sous la tente, mais une population qui demeurait dans des villes et savait les protéger par des fortifications contre les attaques du dehors. C'est ce que le linguiste peut prouver facilement par les noms des colonies romaines, dont la minorité témoigne seule de la langue latine, et dont la majorité a plutôt une origine barbare et un son étranger; et c'est bien la meilleure preuve que ces établissements existaient déjà avant la conquête romaine et n'ont pas reçu leurs noms des Romains. Quelques-uns ont des noms incontestablement celtiques; ainsi par exemple : *Singidunum*, le Belgrade d'aujourd'hui; *Carrodunum*, dans la Croatie supérieure, et *Noviodunum*, maintenant Izakcsa, sur le Danube inférieur. Dans ces noms, le suffixe *dunum* prouve une origine celtique. Ce suffixe se montre, comme nous savons, dans beaucoup d'anciens noms de villes de France : Lugudunum, Virodunum, Uxellodunum, Augustodunum, Eburodunum (Lyon, Verdun, Yxelles, Autun, Yverdun), et d'autres encore. *Taurunum*, le Semlin de nos jours, a pris son nom des Taurisques, tribu celtique qui, suivant le témoignage des auteurs romains, s'est étendue à l'ouest depuis l'embouchure de la Save dans le Danube jusqu'en Styrie et dans l'Autriche supérieure. Taurunum remet en mémoire les Taurins des Alpes, qui ont fondé le Turin actuel, Augusta Taurinorum chez les Romains. *Alisca*, aujourd'hui Szegszard, fait penser à Alesia, la métropole des Gaulois de France; *Cornacum*, dont la situation près du Danube, dans la Bacska, ne peut pas être exactement déterminée, et *Carnuntum*, maintenant Petronell, au-dessus de Presbourg, sur le Danube, peuvent avoir reçu leurs noms des Carnes celtes, dont le souvenir continue de revivre jusqu'aujourd'hui dans les noms géographiques de la Carniole et de la Carinthie. Du reste, Pline parle aussi d'une peuplade de Cornacum; en outre, nous avons en France Gornacum, le Gournay de nos jours, et Carnac, le fameux sanctuaire celte de la Bretagne. *Bregetio*, actuellement O-Szony, est encore un mot celtique qui n'a aucun rapport avec le slave *breg* ni avec l'allemand *Berg*, mais en a plutôt avec le mot celtique *brigo*, qui signifie fortification. *Bononia*, Bodon chez les Magyars du moyen âge, aujourd'hui Widdin, sur le

Danube bulgare, porte le nom de la Bononia italienne, à présent Bologne, ancienne capitale des Boïens celtes. *Scarabantia*, actuellement Œdenburg, a bien un nom celtique.

En suivant les traces de la philologie, nous pouvons donc soutenir qu'avant la conquête romaine le bassin mitoyen du Danube a été habité par des Celtes, par cette puissante race dont le siège principal était alors la France de nos jours, qui a peuplé toute l'Angleterre et habite encore aujourd'hui l'Irlande, et qui, à l'époque romaine, s'étendant sur les pentes des Alpes, a possédé le sud de l'Allemagne et tout le cours du Danube. Cette race, puissante aussi par le nombre, a été pendant des siècles l'ennemi le plus redouté des Romains; mais à la fin, soumise, fondue avec leur empire, et pénétrée de leur esprit centralisateur et organisateur, elle est devenue l'élément principal de la nation française des temps modernes. La philologie n'est pas seule, d'ailleurs, à l'affirmer, les auteurs romains en rendent aussi témoignage, ce peuple celte, très influent dans l'antiquité, a possédé notre patrie pendant plusieurs siècles. Tite-Live (liv. V, chap. 34) raconte qu'au temps de Tarquin l'Ancien, en 590 avant J.-C., le peuple des Bituriges s'était tellement multiplié en Gaule que le roi Ambigat fit sortir de son pays deux essaims de jeunesse, sous la conduite de ses neveux Bellovèse et Sigovèse. Le vol des oiseaux fut l'unique guide des émigrants : il conduisit Bellovèse en Italie; quant à Sigovèse, ce fut par le cours supérieur du Rhin qu'il se dirigea dans les forêts hercyniennes. Ces peuples, d'après Trogue Pompée, pénétrèrent jusqu'au golfe illyrien, battirent les barbares qu'ils rencontrèrent en route, et s'établirent enfin en Pannonie (Justin, XXXV, 4). Amédée Thierry, le célèbre historien des Gaulois, fait remarquer, en en appelant aux classiques, que la troupe émigrée de Sigovèse a été la souche de ces races nombreuses et puissantes qui, dans le cours des temps, ont peuplé la rive droite du Danube et la chaîne orientale des Alpes (*Histoire des Gaulois*, I, 145). Et en effet, en Suisse, dans l'Allemagne du sud, spécialement dans la Bavière d'aujourd'hui et dans la Bohème, partout nous rencontrons des habitants celtes (1), dont la tribu la plus importante a

(1) Cæsar, *B.G.*, 24 : « Ac fuit antea tempus cum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem, agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima Germaniæ sunt, loca circa Hercynias silvas Volcæ Tectosages occuparunt atque ibi consederunt. »

Tacitus, *Germania*, 28 : « Validiores olim Galliarum res fuisse summus auctorum divus Julius tradit, eoque credibile est etiam Gallos in Germaniam transgressos. Quantulum enim amnis obstabat, quominus, ut quæque gens evaluerat, occuparet

été celle des Boïens. Ceux-ci ont donné leur nom aux pays de Boiuvaria et de Boiemum, et Tacite dit encore de ce nom : « Manet adhuc Boiemi nomen, significatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. » (*Germania*, cap. 28.)

L'histoire primitive des Celtes a, il est vrai, donné lieu aux opinions les plus diverses chez les historiens modernes, allemands et français. C'est surtout à l'égard des Celtes d'Italie et des contrées danubiennes que leurs idées diffèrent. Tous s'accordent, sans doute, à dire que le récit de Tite-Live est fondé sur une vieille tradition de l'origine commune des Celtes d'Italie et des Celtes des pays danubiens (comme chez nous, par exemple, la légende de Hunor et de Mogor sur les points d'affinité des Huns et des Magyars); mais les maîtres de la critique historique en Allemagne, Niebuhr, Zeuss, Jacob Grimm et Mommsen, n'accordent à cette tradition aucune importance au point de vue de l'histoire; ils la regardent comme une invention d'époque plus récente, et même ils contestent nettement l'immigration préhistorique des Celtes en Italie. C'est à Tite-Live lui-même qu'ils renvoient. D'après lui, les hommes de Brennus. qui, descendant jusqu'au Pô, attaquèrent les villes des Étrusques, et prirent Rome même en 391, étaient de nouveaux arrivés, en qui on ne pouvait avoir confiance ni dans la paix ni dans la guerre. Tite-Live se sert à plusieurs reprises des expressions : *Gentem invisitatam, formas hominum invisitatas et novum genus armorum*, un peuple qu'on n'a jamais vu auparavant, des figures humaines qu'on n'a jamais vues, portant des armes inconnues. D'après l'opinion des historiens allemands, l'immigration des Celtes en Italie coïncide donc avec l'expédition de Brennus au commencement du IVe siècle avant J.-C., et ne peut pas être reportée à la fin du VIe. On sait qu'en France la même thèse est soutenue par d'Arbois de Jubainville et Alexandre Bertrand. D'autres, pour tout concilier, Henri Martin, par exemple, dont Bertrand semble aujourd'hui adopter en partie les idées, établissent une différence entre les Celtes et les Gaulois. Les Celtes, dans ce système, seraient représentés par un peuple à cheveux noirs, brachycéphale, qui, arrivant d'Asie, s'étendit sur toute l'Europe septentrionale et occidentale. Une partie de ces Celtes aurait choisi ses demeures sur le Danube. Les descendants de ces Celtes brachycéphales vivent encore de nos jours en Irlande, dans

permutaretque sedes promiscuas adhuc et nulla regnorum potentia divisas. Igitur inter Hercyniam silvam, Rhenumque et Mænum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, gallica utraque gens tenuere. »

le pays de Galles, en Auvergne et en Savoie. Après eux vinrent en Europe les Gaulois à cheveux blonds ou bruns, à crâne dolichocé phale. Ils vainquirent en France les Celtes, leurs congénères, et s'y établirent, de même qu'en Irlande, en Suisse et dans l'Italie supérieure. Ce sont ces Gaulois qui descendirent en Italie ; par eux, les Insubri, ces anciens voisins des Étrusques, furent entraînés au combat contre Rome. Bertrand fait remarquer, comme les savants allemands, que les Gaulois sont, en effet, des nouveaux venus, *des hommes nouveaux*, ce sont selon lui en majeure partie des Galates du pays danubien, que les Insubri cisalpins appelèrent en Italie à leur secours. Ces *arrivants*, ainsi s'exprime le savant français, « ces terribles agresseurs qui excitaient dans l'âme des Romains une frayeur ineffaçable, n'étaient pas des *Celtes*, mais des Galates de même race, sans doute Γαλάται τοῦ κελτικοῦ γένους, selon l'expression de Plutarque, mais parfaitement distincts des Celtes primitifs et toujours désignés par Polybe sous leur nom de *Galates*, οἱ Γαισάται Γαλάται, οἱ Βοῖοι καλουμένοι Γαλάται. » Ces Galates, soit qu'ils soient venus comme mercenaires en Italie à l'appel des Insubri, soit qu'ils aient pénétré dans la péninsule de leur propre mouvement ou à l'instigation d'un chef de tribu étrusque mécontent, avaient en effet des armes nouvelles, une tactique particulière et un type distinctif qui s'écartait de celui des Celtes précédemment établis en Italie, auxquels seuls fait peut-être allusion la tradition à laquelle sont attachés les noms de Bellovèse et de Sigovèse, τῶν κατὰ τὴν Ἰταλίαν Κελτῶν (Polyb., II, 13).

Nous tenons pour superflu de nous laisser aller au plaisir de cette controverse. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'époque historique des Gaulois ne commence en Italie qu'avec la campagne de Brennus, et dans notre patrie avec la domination de Philippe, roi de Macédoine. Il est possible et même très certain que des monuments celtiques d'une époque plus ancienne existent aussi, tant dans la vallée du Pô que dans celle du Danube ; mais nous ne sommes pas en état d'en préciser la chronologie, même approximativement. Pour les temps historiques, nous avons au contraire à notre disposition des dates précises. Nous voyons que, depuis la prise de Rome en 391 avant J.-C., la guerre entre les Romains et les Gaulois cisalpins dure presque sans interruption pendant deux siècles, jusqu'à ce qu'enfin Scipion Nasica batte la plus brave de toutes les tribus celtes, les Boïens, qui avaient eu quelque temps pour capitale Felsina, enlevée aux Étrusques, et à laquelle ils avaient donné le nom de Bononia (Bologne). Scipion, donc, vainquit les Boïens dans une bataille décisive,

l'an 191 avant J.-C., et put annoncer au sénat, probablement avec l'exagération qui caractérise aussi les bulletins de batailles de notre époque, que du vieil ennemi héréditaire il n'était resté en vie aucun homme capable de porter les armes, et que le peuple boïen ne consistait plus qu'en vieillards et en enfants. A son entrée solennelle, Scipion exhiba au peuple romain un butin de 1,400 colliers d'or tordus en spirale (*torques*); en outre, 295 livres d'or et une immense quantité d'argent. Mais Strabon (V, p. 213) réfute à certains égards le rapport officiel du général romain en racontant que ce qui restait des Boïens vaincus était allé s'établir sur le Danube, dans le voisinage des Taurisques. Et en effet, nous trouvons là les Boïens, autour du lac de Neusiedel, jusqu'à l'an 40 avant J.-C., où, si on peut ajouter foi aux paroles des historiens, ils furent vaincus par les Gètes, et complètement anéantis. Il est certain que trente ans plus tard les Romains ne connaissent le pays des Boïens et n'en prennent possession qu'en l'appelant *deserta Boiorum*, déserts autrefois habités par les Boïens.

Il paraîtrait, d'un autre côté, que les Celtes, ou, comme Polybe les appelle, les Galates, ont, pendant trois siècles et demi au moins, avant l'invasion romaine, habité une grande partie de la Hongrie d'aujourd'hui. Ils ont, ce semble, pendant cette longue période de temps, constamment maintenu leurs rapports avec les Celtes d'Italie, peut-être aussi avec leurs congénères de France, car, d'après une vague indication, en 281 avant J.-C., un certain nombre de Celtes serait parti de Tolosa (Toulouse) en se dirigeant vers les forêts hercyniennes, sur le Danube pour de là prendre part aux expéditions d'Asie. Nous devons, en tout cas, sur le Danube, distinguer deux sortes de Celtes : les premiers occupants, qu'ils soient considérés comme un reste des primitifs immigrants d'Asie qui avaient dédaigné de suivre leurs compagnons jusqu'à l'Océan Atlantique, ou comme les descendants des compagnons de Sigovèse, et les Boïens, venus plus tard d'Italie, fixés dans les environs du lac de Neusiedel. Les premiers, soit dans la paix, soit dans la guerre, ont eu des points de contact avec la civilisation grecque; les seconds ont apporté avec eux d'Italie les germes de la civilisation étrusco-romaine. Malgré cela, ces deux peuples ont le même caractère; les influences venues de l'extérieur n'ont pas changé à cette époque le type national. Les Celtes, sur le Danube, pas plus que sur le Pô, sur le Rhône et sur la Loire ne supportent une royauté centrale; c'est pourquoi ils ne forment pas de grand État, se subdivisant partout en États indépendants, dont chacun est

soumis à un chef de tribu. Polybe donne cependant quelquefois à ces chefs de tribus le nom de rois. Ce n'est que pour la guerre offensive que les Celtes savent se réunir ; ils obéissent pour la durée de cette guerre à un chef commun qui porte le titre de *Brenn*. Il n'est donc pas étonnant que nous rencontrions aussi chez les Galates ou Celtes de la vallée du Danube beaucoup de tribus : Testosages, Tolistoboïens, Taurisques, Skordisques, Carnes, Ambisontes, etc., mais surtout des Boïens. Il est merveilleux que nous retrouvions ce nom autour du Bordeaux de nos jours et sur les rives du Pô, aussi bien qu'en Bavière et dans les montagnes de Bohême; partout il annonce une tribu guerrière, marquante, du peuple celtique, et c'est pour cela que nous trouvons naturel que les Boïens de la contrée du Pô, dès qu'ils se virent hors d'état de défendre leur patrie italique, se soient décidés à émigrer vers leurs congénères dans le pays danubien, plutôt que de se fondre avec le peuple romain, comme l'ont fait les Insubri.

De tout temps ce fut un trait saillant du caractère des Celtes, qu'ils n'avaient jamais assez de place à l'intérieur de leurs propres frontières, et qu'à cause de cela ils se mettaient volontiers à la solde d'États et de rois étrangers. Ainsi les Gaulois cisalpins prennent un engagement avec Denys pour aller à Syracuse, et accompagnent Annibal jusqu'à Carthage même, où ils deviennent tantôt les soutiens de ceux qui jouent les principaux rôles, tantôt aussi les victimes de ce grand fait historique de la révolte des mercenaires. Nos Galates de Hongrie aussi eux se distinguaient par leur goût pour les voyages; ils n'étaient pas fermement attachés au lieu de leur naissance, et de même que ceux de France dans les anciens temps paraissent s'être répandus, les uns par la vallée du Pô, les autres par la vallée du Danube, depuis la Suisse jusqu'aux Portes de Fer, de même ceux de Hongrie ne restèrent pas longtemps tranquilles. Nous les voyons s'étendre d'abord du côté de la Grèce et entrer en relation de commerce avec les Macédoniens. Non seulement ils introduisent chez eux la monnaie de commerce de ce dernier peuple, le tétradrachme thasique, qu'ils imitent d'une manière barbare, mais quand ils imitent les monnaies d'autres villes grecques, ils ne le font que pour les villes qui frappaient monnaie d'après le titre macédonien. Les plus recherchées parmi celles-ci étaient les monnaies de Philippe II, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, ce qui montre que c'est avec l'État macédonien que nos Celtes avaient le plus de relations. Lorsque Alexandre le Grand, au commencement de son règne, dans son expédition contre les Triballes, vint au Danube

inférieur, et qu'il s'efforça de mettre dans ses intérêts les peuplades voisines, les Celtes parurent aussi dans son camp. Alexandre, qui aima toujours à soutenir le prestige de sa grandeur par une magnificence princière, les invita à sa table : il espérait pouvoir les déconcerter en étalant à leurs yeux toute la pompe de la royauté. Mais les Celtes ne se montrèrent étonnés de rien, ni de son or ni de sa phalange, et quand le roi leur demanda ce qu'ils craignaient, ils lui répondirent fièrement : Rien que la chute du ciel. Ils ajoutèrent qu'ils sauraient cependant estimer l'amitié d'un aussi grand roi. Sur quoi Alexandre se tournant vers ses courtisans ne put s'empêcher de leur dire que ces Celtes étaient un grand peuple.

Les Celtes ne se mirent pas, il est vrai, à la solde d'Alexandre le Grand ; mais après sa mort, beaucoup d'entre eux sous le nom de Galates prirent du service chez ses successeurs ; dans l'armée de Pyrrhus surtout, il y en avait beaucoup qui périrent avec lui à Argos, à son coup de main manqué. Quand les Galates connurent bien les relations et les guerres qu'avaient les rois grecs, et qu'ils eurent appris à mépriser leur faiblesse, ils assaillirent, en 281 avant J.-C., la presqu'île des Balkans, et traversant la Macédoine avec meurtre et pillage, ils descendirent jusqu'à l'isthme de Corinthe. En 279 avant J.-C., ils cherchent à enlever le trésor renfermé dans le sanctuaire de l'oracle de Delphes ; un orage nocturne qui les remplit d'effroi, et l'héroïque résistance des habitants, les chassèrent du temple d'Apollon. Le dieu, à ce que racontèrent les Grecs, uni à ses sœurs Artémis et Athéné, défendit lui-même son sanctuaire. Un chef-d'œuvre de la statuaire antique, l'Apollon du Belvédère, a immortalisé cette victoire d'Apollon et la défaite des Galates. L'année suivante (278 avant J.-C.), ils arrivèrent au Bosphore en changeant leur direction, passèrent le détroit et inondèrent l'Asie Mineure ; mais Antiochus, roi de Syrie, les battit (277) et, dans le sentiment de l'importance de sa victoire, prit le nom de Soter, sauveur. Cependant les Galates, malgré leur défaite, opprimèrent encore trente-six ans les rois d'Asie, tout en cultivant l'amitié des villes démocratiques, jusqu'à ce qu'enfin Attale, en 241 avant J.-C., les mit en déroute dans une bataille décisive, et les repoussât dans les montagnes de Phrygie, où ils fondèrent un État en règle. Le point de départ de toutes ces expéditions était certainement la vallée du Danube.

Il est évident, puisque l'apôtre saint Paul a écrit son épître aux Galates en langue grecque, qu'ils entendaient et parlaient le grec ; saint Jérôme, toutefois, rend témoignage que de son temps, au IVe siècle après J.-C., ils étaient encore fidèles à leur vieille langue celtique.

Quoique la plupart des Celtes des pays danubiens aient ainsi gaspillé leurs forces dans de nombreuses et lointaines aventures, les Boïens émigrant d'Italie dans notre patrie y rencontrèrent encore, en 191 avant J.-C., de nombreux et puissants congénères. Nous voyons en 114 avant J.-C. les Skordisques battre C. Portius Caton dans la Serbie actuelle, et anéantir son armée. Les Romains, comme on sait, compensaient toujours chacune de leurs défaites par de nouvelles victoires, et quatre ans plus tard, 110 avant J.-C., la fortune de la guerre changea en effet; M. Minucius vainquit les Skordisques et étendit les frontières de l'empire romain jusqu'au Danube. Ceci n'amena cependant aucun changement dans les rapports entre Romains et Celtes; les Celtes restaient toujours les voisins des Romains, depuis l'Océan Atlantique et les Pyrénées, le long des Alpes, jusqu'au Danube inférieur, même jusque dans les monts phrygiens. Ce déploiement universel des Celtes fait connaître le caractère que prennent dans l'histoire du monde les conquêtes de César en Gaule, et en outre il explique comment certaines armes et certaines formes d'ornement se sont répandues partout antérieurement à l'influence romaine. En effet, des Celtes habitaient l'Irlande, l'Écosse et l'Angleterre; des Celtes habitaient la France, l'Helvétie, et pendant quelque temps toute la vallée du Pô; des Celtes habitaient la Bavière, la Bohême et la Hongrie; des Celtes habitaient la Galatie sur le plateau de l'Asie Mineure. Il est vrai que ce peuple n'a jamais obéi à un seul prince, n'a jamais été d'accord pour former un grand État, qu'il s'est subdivisé toujours et partout en nombreuses tribus, qui parfois se faisaient la guerre. Ces tribus, qu'elles nous apparaissent sous les noms de *Celtes* ou sous celui de *Galates*, avaient ensemble des rapports de commerce; elles avaient conscience de leur affinité de race, et leur caractère restait toujours le même par toute l'Europe. Leur civilisation différait seulement en ce que sur le Danube et dans le voisinage de Massilia (Marseille), la colonie grecque, elles avaient plus de relations avec les Grecs, tandis qu'en Italie elles en eurent d'abord avec les Étrusques, plus tard avec les Romains. Nous ne pouvons donc pas nous étonner si le type des armes, fibules et objets de parure trouvés dans les anciens tombeaux de Hongrie, du sud de l'Allemagne, de Suisse, d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Irlande est très souvent identique et n'offre qu'accidentellement des formes particulières, et encore ces formes particulières conservent-elles la marque d'une certaine affinité de race témoignant seulement de variétés provinciales. Nous nous occuperons d'abord des monnaies.

Parmi les monuments du peuple celte trouvés dans notre patrie, ce sont, en effet, les *monnaies* qui se montrent en plus grand nombre. Elles peuvent se diviser en trois groupes. Au premier groupe appartiennent ces monnaies d'argent qui, sur leur avers, offrent seulement une protubérance elliptique, et sur leur revers n'ont que quelques points. Leur poids oscille entre 10,05 et 11,75; les plus petits exemplaires, avec un poids de 2,26, 2,65 et même 3,07, forment le quart des plus grands. Les fouilles en ont donné à Lapujtö, dans le comitat de Néograd; le musée en a reçu quelques-uns de la collection de Benko, à Rimaszombat, où probablement ils étaient arrivés aussi du voisinage. A cause de la simplicité de leur coin, je tiens ces monnaies pour les plus anciennes et les plus primitives des monnaies celtiques, d'autant plus que des monnaies semblables pour l'empreinte se rencontrent aussi en France, par exemple au musée de Rouen.

Plus nombreux sont les tétradrachmes d'argent qui forment le second groupe. Ils s'accordent parfaitement pour le poids avec les philippes macédoniens, et sont pour la plupart imités des monnaies d'argent de Philippe II, avec la tête de Jupiter barbu sur le côté principal et le cavalier sur le revers. Sur quelques-uns d'entre eux est aussi assez fidèlement imitée l'inscription grecque ΦΙΛΙΠ-ΠΟΥ, ou du moins les premières lettres du nom, ce qui fait conjecturer que ces monnaies auraient été frappées du vivant du roi (359-336 avant J.-C.). C'est un fait bien connu des numismates que les philippes qui furent frappés avec l'argent pris dans les mines de l'île de Thasos se sont répandus dans toute l'Europe; par contre, les monnaies d'Alexandre le Grand ont eu cours de préférence seulement en Asie. Donc, on trouve les philippes et leurs imitations, ou au moins celles des monnaies frappées au titre macédonien, partout où le commerce grec s'est étendu par l'entremise du peuple celte. La vogue de cette sorte de monnaie a duré longtemps au delà du règne du roi Philippe. Chez nous aussi, l'imitation des philippes pendant le règne d'Alexandre le Grand a continué à être en usage, avec une empreinte toujours plus barbare; même ici, les monnaies du grand roi n'ont pas eu cours après celles de son père; ce sont les imitations des monnaies de son successeur Philippe Arrhidée, qui ont paru jusqu'en 317 avant J.-C., la tête d'Apollon imberbe et la figure du cavalier. Celles-ci sont encore plus grossières que les imitations des premiers philippes; cependant toutes s'accordent pour le poids. La nature complètement illisible de l'inscription imitée met hors de doute que les Celtes des pays danubiens ne

savaient pas lire, ne connaissaient pas les lettres grecques, les prenaient même pour des ornements, et les imitaient comme telles toujours plus grossièrement. Il est probable qu'ils ne les copiaient même pas sur des originaux grecs, car le caractère plus que barbare du dessin ne se peut expliquer que par la supposition qu'une mauvaise imitation a été imitée toujours plus mal. Les monnaies découvertes à Kudzsir, en Transylvanie, sont les modèles les plus choquants de cette grossièreté ; elles s'accordent à la vérité en poids avec les philippes, mais la Méduse imitée de la ville de Larisse n'a plus traits de figure humaine, et le cheval qui se trouve sur le revers ne peut être reconnu comme tel que par l'homme dont la course studieuse a poursuivi à travers beaucoup d'exemplaires, toujours plus défigurés, les chevaux des monnaies celtiques, si joliment gravés à l'origine. Il ressort de tout ceci que les Celtes des pays danubiens connaissaient déjà le fer au temps florissant du royaume macédonien, au milieu du IVe siècle avant J.-C., parce que pour graver l'empreinte de la monnaie le burin de fer est nécessaire ; qu'ils connaissaient également l'argent, qui ne paraît nulle part avant l'âge de fer ; qu'ils connaissaient aussi, par conséquent, les mines, la séparation chimique de l'argent d'avec les autres métaux, et l'art de graver une empreinte; enfin, qu'ils ont eu à l'intérieur un commerce si étendu que les monnaies apportées de l'étranger n'y suffisaient pas, et qu'ils furent obligés de frapper monnaie dans leur propre pays. Que ceci témoigne d'un degré plus élevé de civilisation, nous le croirons volontiers, si nous nous rappelons que les Germains, jusqu'à Charlemagne, n'ont pas eu de monnaie à eux, et les Huns d'Attila pas davantage ; les Avares eux-mêmes n'ont pas battu monnaie, les Slaves non plus jusqu'au XIe siècle, quoique tous ces peuples aient été des voisins limitrophes des Romains et des Grecs byzantins. Dans la civilisation, les Celtes les ont précédés tous d'un millier d'années, quoiqu'ils ne se soient pas élevés assez haut pour connaître les lettres de l'alphabet grec, et qu'en conséquence ils les aient prises pour un ornement.

Le troisième groupe des monnaies trouvées sur le territoire hongrois vient, d'une époque plus récente, et est probablement un héritage des Boïens émigrés ici d'Italie et s'établissant, comme nous avons dit, sur le lac de Neusiedel. Dans le voisinage de ce lac furent découvertes, en 1846, à Presbourg, quarante-quatre monnaies d'argent avec les noms des chefs de tribus Biatec, Cobrovomarus et Nonnus, et en 1855, à Altenbourg hongrois, sur le territoire du village de Jarendorf, cent une monnaies d'argent, la plupart

avec le nom de Biatec et de Nonnus, mais quelques-unes aussi avec les noms de Cobrovomarus (qu'on a lu également Sobisomarus), de Bussumarus, d'Evojurix et de Lavomarus (1).

Une partie de ces deux découvertes parvint dans le Musée national hongrois, une autre dans le Cabinet des antiques de Vienne, où on voit en outre d'autres monnaies celtiques portant les noms de Devi, Suicca et Coisa. M. Kupido (Egger, *Publications mensuelles sur la numismatique*, Vienne, II, 98-106) a voulu, d'après le poids de ces monnaies, préciser leur chronologie, en partant de ce principe inattaquable de la numismatique que les monnaies les plus légères appartiennent toujours à une époque plus récente que les plus lourdes. Pourtant, la date qu'il fixe pourrait à peine soutenir une critique un peu sévère, car il ne nous est resté, en fait de monnaies de plusieurs chefs de tribus, que très peu d'exemplaires en état de conservation, et les monnaies qu'on trouve en plus grand nombre offrent de très fortes différences de poids. Ainsi, parmi les monnaies celtiques du Musée national hongrois, le poids des vingt-sept monnaies de Biatec flotte entre 16,80 et 17,50; la plupart de ces mêmes monnaies pèsent de 17,20 à 17,30 ; le poids des vingt-six monnaies de Nonnos varie entre 16,86 et 17,59, et la grande majorité pèse aussi de 17,20 à 17,30 ; parmi les trois monnaies d'Evojurix, deux pèsent 16,80, une 17,11 ; le Cobrovomarus 16,80, le Lavomarus 17 (voir Mommsen, *Système monétaire des Romains*, 688 et 695). Vu l'infinie variété qui se trouve dans le poids des monnaies les plus nombreuses, et vu la quantité restreinte des exemplaires des autres, il serait bien inconsidéré de vouloir fonder une chronologie exclusivement sur le poids si variable de ces monnaies.

A ce groupe appartiennent encore les monnaies découvertes principalement en Styrie, portant l'inscription Adnamati, Eccaio, Nemet et Atta, et ce qu'on appelle les petites écuelles d'or à l'arc-en-ciel, qu'on rencontre en Bavière et en Hongrie, mais surtout en Bohême, et qui, d'après la croyance populaire, sont trouvées à l'endroit où l'arc-en-ciel touche la terre. Streber, conservateur du Cabinet des médailles de Munich, les a décrites en 1860. Leur surface concave porte une empreinte qui ressemble à une coquille ; mais sur leur surface principale, qui est convexe, nous voyons souvent une étoile,

(1) Seidl, *Essais*, V, 65. Pour le nom de Lavomarus, Seidl et Romer ont lu Jantomarus ; Duchalais, tout aussi inexactement, a lu Lanorvarus.

quelquefois le nom de Biatec. Selon Mommsen, elles égalent toutes le quart des philippes d'or. Dans ces monnaies, ce ne sont pas seulement les lettres romaines qui indiquent leur origine, d'époque assez récente; l'empreinte des monnaies d'argent de Cobrovomarus est une imitation bien arrêtée des deniers d'argent de T. Carisius, qui a fait graver son nom sur les monnaies romaines entre 45 et 41 avant J.-C., au temps de Jules César; ces monnaies sont donc des témoins contemporains de la catastrophe des Boïens, causée par les Gètes.

Cependant les Celtes se montrent encore dans notre patrie après cette époque. Ils y furent rencontrés par les Romains, quand ceux-ci conquirent la Pannonie et la transformèrent en province romaine. Ceci est prouvé par les monuments, surtout par les découvertes de monnaies, et ne fait pas l'ombre d'un doute. En 1796, on trouva à Bia 600 deniers, dont 80 marqués des noms de Ravis et de Rausci; quant aux autres, c'étaient des noms de familles romaines (il y avait quelques exemplaires des empereurs Auguste et Tibère, et un de Caligula). A l'unanimité, les numismates ont attribué ces légendes à la tribu des Éravisques ou Aravisques, qui, au dire d'écrivains romains, demeuraient au delà du Danube; la nationalité celtique de ces Éravisques paraît être prouvée par une inscription trouvée en 1855 à Alsó-Szt-Iván, dans le comitat d'Albens. Voici l'inscription : « Bato Trantonis fi(lius) Araviscus ann(orum) L h(ic) s(itus) e(st) et Firmus h. s. e. Mogitmarus t. m. p. (titulum merito posuit). » Ce dernier nom est celtique, sans aucun doute ; or, à Duna-Pentele, par conséquent dans le voisinage, on rencontre sur une inscription romaine le nom celte de Brogimara. La découverte de Szt.-Ivan nous remet en mémoire que l'héroïque général qui conduisait les Pannoniens contre les Romains, celui que Tibère et Drusus ne purent vaincre qu'au bout de sept ans de guerre, a porté également le nom de Bato; c'était donc bien probablement un Celte de la tribu des Aravisques. En outre, nous remarquons que sur la *gemma augustalis* du Cabinet des antiques de Vienne la figure du héros est immortalisée. On l'y voit accroupi, enchaîné sous le trophée qui s'élève au-dessus de sa tête, et vêtu d'un pantalon, comme les tribus de la Gallia braccata, et au cou du second prisonnier pannonien nous voyons, en effet, le torques celte.

Donc, avant la conquête romaine et immédiatement ensuite, des Celtes ont demeuré dans notre patrie, non plus sous l'influence grecque, mais tellement transformés par la civilisation romaine qu'ils connaissaient l'alphabet romain, comprenaient et parlaient la

langue romaine, et qu'enfin ils se fondirent aussi facilement avec l'empire romain que leurs congénères transpadans et transalpins. La civilisation de tous ces Celtes est naturellement celle de l'âge du fer.

François von Pulszky.

(Traduit de l'allemand.)

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT.

M. le baron de Witte lit un mémoire sur le mythe de Mélampos et des Prœtides. Il y donne l'explication d'un petit camée de travail grec, sur lequel est représentée l'expiation des trois filles du roi Prœtus, frappées de folie pour avoir méprisé les mystères de Bacchus et pour avoir offensé Junon et Vénus. Ce sujet est très rarement représenté sur les vases.

M. Th. H. Martin communique la suite de ses recherches sur les hypothèses astronomiques des anciens.

M. Miller lit des extraits d'un travail préparé par lui sur une collection d'inscriptions grecques inédites du musée de Boulâq.

M. Paul Violet commence la lecture d'un mémoire sur les caractères des coutumes de Touraine et d'Orléans au XIIIe siècle ; cette étude a pour but de distinguer les éléments germaniques, romains et canoniques qui ont eu quelque influence dans la formation de ces coutumes.

M. Léopold Delisle communique des observations sur un psautier du VIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Lyon.

M. Adrien de Longpérier annonce, de la part de M. Gustave Schlumberger, actuellement à Constantinople, la découverte de cent quatre-vingts pièces d'argent recueillies dans le Yemen par un officier turc. Ces pièces appartiennent à l'autonomie arabe antérieure à l'islamisme ; elles sont fort curieuses. M. Schlumberger propose de les diviser en sept groupes déterminés par la nature des monogrammes.

M. Henri Weil signale à l'Académie la découverte d'un papyrus égyptien du IIe siècle de notre ère, contenant des fragments inédits de poètes grecs et entre autres quarante-quatre vers d'Euripide. M. Weil a pu établir le texte de ces vers d'une manière à peu près certaine. D'autres fragments sont malheureusement bien plus altérés ; l'un semble être d'Eschyle. Ce papyrus paraîtra, grâce à l'obligeance de M. Alfred Didot, auquel il appartient, dans l'*Annuaire* de l'Association des études grecques.

M. Eugène de Rozière commence la lecture d'un mémoire sur l'administration et la législation de Théodoric, à partir de la prise de Ravenne en 493. Il y montre le relâchement des liens qui attachaient encore Théodoric à Constantinople, et fait saisir, sous l'apparence de la soumission, le caractère d'indépendance de plus en plus prononcé du vassal vis-à-vis de l'empereur.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

A M. Alexandre Bertrand, directeur de la Revue archéologique.

Cher collègue,

J'étais, le 12 août, au Congrès anthropologique de Strasbourg, et, ne sachant pas assez d'allemand pour prendre une part bien vive aux travaux de nos savants voisins, je me suis particulièrement occupé de la belle collection d'antiquités lacustres réunie par le docteur Gross, à Neuveville, sur les bords du lac de Bienne. J'en ai dessiné les principales pièces, qui figuraient au nombre des plus intéressantes curiosités présentées au Congrès. Il y en avait surtout d'Auvernier et d'Estavayer, au lac de Neuchâtel; toutefois c'est à la petite station de Locras, au lac de Bienne, que j'ai donné une attention particulière, en raison de l'importance des objets qu'elle a fournis. Découverte depuis deux ans seulement, elle s'étend sur un espace d'un arpent. La couche archéologique a de 10 centimètres à 80 d'épaisseur, et est recouverte d'une couche de sable de 30 à 40 cent. de profondeur. Par suite de l'abaissement du lac de Bienne, nécessité par le dessèchement de marais voisins, son emplacement a été mis à sec, en sorte que les ouvriers ont pu y travailler avec la plus grande facilité.

Cette station nouvelle appartient à la dernière époque de la pierre polie et a donné en même temps qu'un grand nombre de haches, deux cents en pierre et dix en néphrite, jadéite, etc., un poinçon et deux lames de poignard en cuivre pur, ce qui vient à l'appui de la théorie de l'emploi du cuivre pur antérieurement à celui du bronze. Toutefois on y a trouvé aussi une épée de bronze, et ces quatre objets sont les seuls en métal qui y aient été découverts. On n'a pas trouvé de fer.

La lame d'un des poignards a une arête médiale relevée dans toute sa longueur. L'autre lame est plate. La première a 14 centimètres de longueur, la seconde 10 centimètres seulement. La lame de l'épée a 68 cen-

timètres de longueur y compris la poignée, qui a un peu plus de 10 centimètres. A sa naissance elle est fortement relevée par une arête qui lui donne 11 millimètres d'épaisseur, puis la lame va en s'élargissant et l'arête en s'aplatissant de sorte qu'elle atteint 6 millimètres d'épaisseur. La pointe est très légèrement obtuse. A la naissance de la lame il y a une triple série de points gravés, suivis d'une double ligne gravée parallèlement à l'arête médiale. La poignée de bois était fixée par six rivets, quatre grands et deux très petits. Elle était formée de deux pièces que retenait encore une série d'encoches pratiquées sur les rebords latéraux.

Parmi les haches de pierre trouvées à Locras, il y en a une longue de 38 centimètres et épaisse de 2 à 4 centimètres. C'est la plus grande hache trouvée en Suisse. Elle est marbrée de grandes taches vertes et veinée de blanc. Elle est en serpentine. Il y en avait d'autres que j'aurais prises pour du jade vert, tant leur transparence au tranchant était parfaite; mais les géologues n'entendaient pas raison à cet égard, et leur accordaient tout au plus d'être des jadéites. Leur longueur variait de 4 centimètres à 15.

Un charmant petit croissant fermé, d'un vert clair e transparent, était-il une pendeloque de collier ou de boucle d'oreille? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, c'était un délicieux bijou, digne d'être monté en or par quelque lapidaire de Corinthe.

Les instruments en silex n'étaient pas très communs dans un pays qui ne fournissait pas cette matière. On a cependant ramassé des lames de silex blond, pointes de lance ou poignards, qui avaient 23 centimètres de longueur; quatre pointes de flèche, des grattoirs fixés dans leur emmanchement de bois d'if par de l'asphalte, et une scie dans un andouiller de cerf.

Une pièce de bois de la forme du battoir des blanchisseuses était percée de petits trous régulièrement espacés et remplis d'asphalte. Involontairement on pensait qu'une brosse, privée de ses crins, présenterait cet aspect.

Comme dans toutes les stations lacustres, les os et les bois de cerf, employés à divers usages, n'étaient pas rares. Il y avait de nombreux emmanchements de haches, des os rendus pointus et employés comme poignards ou pointes de zagaies, un couteau formé par une omoplate de cerf emmanchée dans un andouiller, soixante marteaux en corne de cerf et emmanchés parfois dans du bois d'if. L'un d'eux était orné de quatre entailles parallèles. Les marteaux de pierre perforés, qui apparaissent au déclin de l'usage de la pierre, étaient représentés par quelques beaux échantillons. L'un d'eux avait son noyau central encore en place. Les trous des marteaux étaient pratiqués au moyen de sable fin trituré par un petit instrument d'os, de corne ou de bois dur qu'on mettait en mouvement par un archet. Le docteur Ferdinand Keller, de Zurich, qu'il faut toujours citer quand il s'agit de quelque découverte due à une saga-

cité constamment en éveil, a obtenu de bons résultats par l'emploi de ce procédé, qui ne demande pas un temps bien long.

L'ethnographie a tiré aussi un bon parti de ces fouilles du docteur Gross. Deux portions importantes de crânes ont été découvertes. L'une d'elles comprenait les deux pariétaux et partie de l'occipital. Ce crâne avait été taillé par la main de l'homme, et le docteur Gross pense qu'il a bien pu servir de coupe à boire.

Le second, trouvé brisé, est dolichocéphale. La suture frontale indique un jeune individu. A l'occipital se trouve une ouverture faite artificiellement. C'est une espèce de trépanation.

Les stations d'Auvernier et d'Estavager ayant été mises à sec, comme celle de Locras, à la suite d'un abaissement de dix pieds du lac de Neuchâtel, ont pu être exploitées facilement. On y a trouvé de nombreux couteaux en bronze, d'une forme très élégante, qui avaient été coulés dans des moules. Chez les uns les ornements avaient été obtenus par le moulage, tandis que chez les autres ils avaient été gravés au burin. Il y avait des lames qui présentaient des côtes en saillie aussi finement exécutées que celles des poignards actuels de la Perse et de l'Inde. L'un de ces couteaux, ayant eu sa soie brisée, avait été rattaché au manche par une pièce de bronze découpée très élégamment, selon les formes de fleurs de lis coupées qui sont encore en usage aujourd'hui chez les peuples d'Orient.

Un seul rasoir ou tranchet a été trouvé. Il était orné, sur une de ses faces, d'une double ligne d'encoches ou croissants gravés.

Les bracelets étaient pleins ou évidés, avec des ornements moulés ou gravés. L'un d'eux, travaillé au marteau, avait été adroitement raccommodé comme on le fait aujourd'hui pour les pièces repoussées qui ont éclaté sous le choc de l'outil.

On n'a pas trouvé de moules en terre, mais un beau moule, en bronze, de hache à ailerons, qui diffère très peu de celui de Morges, au lac Léman, appartenant au professeur Forel. Très peu d'armes : deux pointes de lance, une lame de poignard. En revanche, beaucoup d'épingles, depuis la modeste pièce d'attache encore en usage chez nous jusqu'aux tiges de près d'un mètre de haut, dont les archéologues sont bien embarrassés, faute d'en déterminer l'emploi. On a voulu en faire des fermoirs de vêtements de cuir; mais alors il eût été difficile de se mouvoir sous un appareil aussi rigide. Ce qui avait pu suggérer cette idée, c'est qu'en Alsace on en avait trouvé de moins grandes, croisées sur la poitrine des morts. Les épingles de coiffure employées par les lacustres sont, en quelque sorte, innombrables. Leur sommet affecte les formes les plus diverses : boules simples ou ornées d'incrustations d'étain, premier essai du cloisonné; rouelles, croix simples et doubles. Il y en a qui sont munies d'une bélière à leur sommet. On y passait un cordon ou une chaînette et elles servaient à retenir les vêtements. La chaînette empêchait qu'on les perdît. Les Bédouines en font encore usage. On a trouvé

un grand nombre d'épingles de petite dimension et toutes semblables. Celles qu'on a découvertes dans les tumuli en font foi, elles étaient disposées sur la tête en forme d'auréole, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui dans les campagnes de la Lombardie, ou chez les femmes serbes de la Hongrie, qui les piquent à leur bonnet brodé.

Une jolie coupe en bronze mince était couverte d'ornements gravés, du genre de ceux des bracelets; mais la coupe paraît avoir été usée par le frottement, et il est fort difficile d'en suivre les délinéaments.

Les vases en terre présentaient aussi quelque intérêt. L'un d'eux était formé de trois petits vases en forme d'urne, reliés entre eux par des cylindres creux. C'est le second exemplaire que l'on rencontre. Le docteur Gross suppose que c'était une lampe.

Vous connaissez la pièce de bronze trouvée à Chevroux, en 1866. Elle est semblable à celle qu'on a découverte en 1875 à Estavager. C'est un manchon orné, replié sur lui-même, dont le milieu est traversé par une tringle à laquelle sont enfilés quatre anneaux. Dans le numéro de janvier 1879 de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, le docteur Ferd. Keller en détermine l'usage. C'était une des poignées qui se trouvaient à l'arrière des chars de guerre. Le docteur Gross a présenté plusieurs tubes analogues qui formaient le pourtour du char. De ces tubes les uns sont droits, les autres cintrés. En les unissant bout à bout, ils forment un demi-cercle allongé qui circonscrit le pourtour du char. La seule objection qu'on puisse présenter à cette attribution, c'est que, dans ce cas, l'espace où se tenait le guerrier était fort étroit. Il n'a guère que 50 centimètres de largeur.

J'ai trouvé, parmi les objets innommés de la collection du docteur Gross, un petit cône de 45 millimètres de hauteur, terminé par un anneau allongé de 2 centimètres de hauteur. Il a dû être placé au sommet du collier du cheval, et il servait à passer les rênes. On en connaît de nombreux exemplaires de l'époque gallo-romaine. Ces derniers ont pris, avec le temps, un développement qu'ils n'avaient pas primitivement. Il y avait aussi deux tubes terminés par un renflement et une ouverture buccale. On a rencontré ces objets au nombre de quatre, à Vaudrevanges et à Frouard, près de Nancy. Ceux de M. Gross ont été agglutinés par un feu violent; mais ils offrent cette particularité bien remarquable d'avoir deux anneaux qui sortent de l'ouverture buccale. Le feu les a fixés là et nous donne une indication précieuse qui pourra aider à déterminer leur fonction. Je suis disposé à croire que c'étaient des pièces de harnais destinées par leur rapprochement à produire un bruit analogue à celui des grelots ou clochettes encore en usage aujourd'hui. Ces deux tubes étaient amalgamés à des débris de fonte provenant probablement de deux autres tubes semblables. Dans la trouvaille de Vaudrevanges, acquise par le musée gallo-romain, il y a quatre tubes et deux petits anneaux dans lesquels il en est passé trois autres. Dans celle de Frouard, que possède le Musée lorrain, il y a quatre tubes et quatre anneaux dans lesquels il en

est passé un autre. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité des tubes dont ils viennent compléter le système. D'autres tubes ont été trouvés isolément à Nidau, à Bienne (musée Schwab), à Mœringen (collection Gross) et ailleurs.

Le docteur Gross nous a présenté aussi diverses pièces bien conservées, soit en bronze, soit en andouillers de cerf poli, ayant fait partie de mors de chevaux.

Les pendeloques n'étaient pas rares aux stations lacustres du lac de Neuchâtel. Il y avait une rouelle, munie d'une bélière et de deux anneaux latéraux de suspension, qui contenait treize pendeloques de formes diverses. La plupart étaient composées d'une pièce de métal terminée par deux jambages. Quelques-unes avaient aussi des appendices latéraux, ce qui les faisait ressembler à une imitation grossière et très sommaire du corps humain. D'autres étaient en forme de sachets, de croissants et de disques. Une rouelle en étain, de 43 millimètres de diamètre, est aussi une pièce à noter. Deux bagues, l'une en or, composée d'une tige cinq fois tournée autour du doigt, l'autre en bronze gravé, ont été trouvées à Auvernier ainsi que la rouelle précédente. Il y avait aussi une belle fibule de 9 centimètres de longueur, formée d'un seul fil de bronze.

Je termine par la mention d'une découverte inespérée et qui aurait un grand intérêt d'originalité, si les moulages exécutés à Pompéi ne nous avaient pas familiarisés avec ce genre de trouvailles.

Parmi les vases recueillis récemment à Corcelettes et conservés au musée de Lausanne, M. Morel-Fatio en remarqua un qui présentait, à l'intérieur, des anfractuosités singulières. Désireux de s'en rendre compte, M. Morel-Fatio y coula du plâtre, et, à sa grande surprise, il vit, en le retirant, les extrémités de quatre doigts faisant saillie un peu au-delà de l'ongle. Ce sont incontestablement des doigts de femme, aux ongles délicats, mais usés par le travail. Ils ne sont pas amaigris, tout au contraire, ils sont ronds et dénotent chez cette femme un certain embonpoint.

Cette découverte vient à l'appui de l'opinion du docteur Keller, qui me disait un jour que les vases si élégants des stations lacustres devaient avoir été modelés par des mains de femmes. Au centre de l'Afrique, chez les Bongos, Schweinfurth affirme que la poterie est du ressort des femmes. Il y a bien d'autres points de rapport entre des peuples étrangers les uns aux autres, qui sont arrivés à un degré égal de civilisation.

Il y avait aussi au Congrès une belle collection d'instruments de silex recueillis dans la Haute et la Basse-Égypte par M. Haiman. M. Arcelin nous avait déjà fait connaître de beaux échantillons recueillis par lui en Égypte ; toutefois il ne faut pas se hâter de les déclarer tous d'une époque préhistorique. On sait que les gens préposés à l'embaumement des cadavres, pendant toute la durée de l'empire égyptien, se servaient d'instruments de silex pour ouvrir les corps. Il n'y a pas encore bien longtemps que la circoncision se pratiquait, chez les musulmans d'Égypte, avec un couteau de silex. C'est le rasoir aujourd'hui qui facilite cette opération.

Parmi les autres objets antiques présentés au Congrès, il n'est pas permis d'oublier un joli plateau de terre, à figure peinte, monté en or, et une corne d'or ciselé ayant servi de pied à un vase, d'une grande délicatesse de travail. Ces beaux spécimens de provenance étrusque ont été trouvés, à ce que je crois, dans le Wurtemberg, et nous ont été communiqués par le président de la Société anthropologique de Stuttgard, M. le professeur Fraas.

Tels sont, cher collègue, les souvenirs archéologiques que m'a laissés ma visite au Congrès de Strasbourg. D'ici à quelques jours, je vous enverrai des dessins qui compléteront mes notes.

Votre tout dévoué CHARLES COURNAULT.

—— Le célèbre médaillon de la mosaïque d'Autun : *Bellérophon vainqueur de la Chimère*, qui, comme on sait, faisait l'admiration de nos grands maîtres Ingres et Horace Vernet, est enfin restauré et vient d'être placé dans une des salles du rez-de-chaussée du musée de *nos antiquités nationales* à Saint-Germain-en-Laye. La restauration a été exécutée dans les ateliers de la manufacture de Sèvres, par M. Poggezi. Elle a parfaitement réussi. Sous très peu de jours le public pourra admirer ce chef-d'œuvre de l'art antique. La salle *B* où se trouve la mosaïque fait partie d'une série de salles nouvelles dont l'inauguration aura lieu prochainement. Cette salle contient, outre le *Bellérophon*, divers moulages représentant les trophées de l'arc d'Orange, qui intéressent d'une manière si particulière notre histoire nationale. — Six autres salles seront ouvertes en même temps, savoir : salle VII, *Cimetières gaulois des départements de l'Aube et de la Marne*; salle XIII, *Siége d'Alésia, la Gaule au moment de la conquête*; salle XVII, *Voies romaines et bornes milliaires*; salle XVIII, *Inscriptions celtiques et romaines concernant les cités, les pagi et les vici de la Gaule*; salle XIX, *Divinités gauloises à l'époque romaine*; salle XX, *Les légions romaines en Gaule*. La salle XXI sera ouverte peu de temps après. Cette salle comprendra tout ce qui a trait aux *arts et métiers de la Gaule*, et sera une des plus intéressantes. C'est, on le voit, toute notre histoire qui peu à peu se déroulera matériellement devant nous.

—— Sommaire du numéro d'août du *Journal des Savants* : *La morale anglaise contemporaine*, par M. Ad. Franck. *Inscriptions gréco-égyptiennes*, par M. E. Miller. *Etude sur la géographie comparée*, par M. F. de Saulcy. *Etude sur des maximes d'Etat*, par M. G. Hanotaux. Nouvelles littéraires.

———————

BIBLIOGRAPHIE

Handbuch der Archæologie der Kunst, von Doctor Carl Bernhard STARK, Professor zu Heidelberg. Erster Band, einleitender und grundlegender Theil. Erste Abtheilung, Systematik und Geschichte der Archæologie der Kunst. Leipzig, Engelmann, 1878, in-8. — Prix : 6 mark 75 (8 fr. 60).

Il y a trente ans que F. G. Welcker publia, en troisième édition, ce célèbre *Manuel de l'archéologie de l'art* qui n'est pas un des moindres titres d'Ottfried Müller à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité. Welcker mit le livre au courant des découvertes importantes qui avaient été faites, surtout sur le terrain de l'archéologie orientale, depuis la composition du manuel; ces additions assurèrent à cet important ouvrage toute une période nouvelle de succès et de services rendus. Depuis lors, les découvertes ont continué et elles ont ouvert de nouveaux points de vue; la liste de chaque catégorie de monuments n'a pas cessé de s'allonger par des trouvailles souvent de premier ordre. L'édition de Welcker une fois épuisée, les éditeurs ont donc cherché quelque savant qui pût compléter la quatrième édition comme Welcker avait fait la troisième; mais personne ne voulut se charger de cette tâche. Il a donc fallu se résigner à réimprimer le livre tel quel, sans aucun changement, même avec son *Errata*; c'est ainsi qu'il a reparu en 1877 chez Heitz, à Stuttgart.

Il est aisé de comprendre pourquoi tous les archéologues allemands qui comptent dans la science ont l'un après l'autre refusé leur concours à cette entreprise. Ottfried Müller a rédigé son livre avant que les investigations de la mythologie comparée eussent montré jusque dans quel lointain passé il fallait aller chercher le sens de beaucoup des mythes dont se compose la religion grecque, avant que l'Égypte eût dit tous ses secrets, avant que Ninive eût livré ses trésors et que l'Assyrie eût aidé à comprendre la Médie, la Perse, la Phénicie, la Lydie et la Phrygie, avant que l'on fût en mesure de se faire une idée exacte de la puissance et des ressources de cette civilisation égypto-assyrienne qui a précédé de tant d'années la civilisation grecque et qui lui a servi d'institutrice et de maîtresse, qui a rendu plus courte pour elle la période des essais et des tâtonnements. Nous savons aujourd'hui que les Grecs sont des continuateurs et des disciples, qui ont conduit jusqu'à la perfection classique les arts dont les procédés leur avaient été transmis par l'intermédiaire des peuples

de la Syrie et de l'Asie Mineure : Ottfried Müller les regardait comme des inventeurs. Leur originalité consiste dans la transformation qu'ils ont fait subir aux conceptions qui leur avaient été fournies soit par leurs ancêtres reculés, soit par les nations qui les avaient précédés, vers le sud et l'est, dans les chemins et le travail de la vie policée ; c'est chez eux que tous les germes sont arrivés à la libre et pleine floraison, que l'art et les lettres ont créé des formes achevées, qui ne pouvaient plus périr et qui devaient servir d'éternels modèles à quiconque aime la beauté et veut penser librement. Ottfried Müller se représentait autrement leur rôle. Il ne s'exagérait pas leur supériorité, que l'on ne peut proclamer trop haut ; mais il se l'expliquait mal. On eût dit que sa Grèce s'était développée entre ciel et terre, ou bien dans une île que l'Océan entourait en tous sens d'espaces infranchissables; il ne la montrait pas plongeant par toutes ses racines dans le milieu qui l'enveloppait, dans ce sol fécond, tout plein de semences gonflées de vie, qui n'est autre que la civilisation de l'Égypte et de l'Asie antérieure. Sa Grèce était une *proles sine matre creata* ; les phénomènes qui s'y produisent ne s'y rattachaient pas d'une manière organique à toute une série de phénomènes antérieurs. Cette insuffisance du point de vue n'est point chez lui un manque de science ou de réflexion et de pénétration ; elle trouve sa justification dans l'époque même où il écrivait, où il menait à bien cette puissante et forte synthèse de toute l'histoire de l'art ancien. Son cadre est trop étroit; à vouloir l'élargir après coup, on aurait risqué de le briser. Jamais les notions nouvelles que l'on aurait cherché à y faire entrer ne s'y seraient commodément réparties et distribuées ; il y aurait eu encombrement et disproportion, contradiction latente entre les paragraphes ajoutés et ce que l'on aurait voulu garder de l'œuvre du maître.

C'est ce qu'avait très bien senti M. Stark. Cet érudit s'était proposé de bonne heure, comme but principal de sa carrière scientifique, une exposition complète de l'archéologie classique, de sa méthode et des principaux résultats qu'elle avait obtenus jusqu'à nos jours. Dès 1852, il avait tracé le plan de cette exposition, tel qu'il le comprenait, dans un article où il rendait compte de l'édition de Welcker. Depuis lors il n'a cessé de suivre avec un intérêt particulier toutes les publications archéologiques; il amassait des matériaux et préparait tous les détails du livre dont il avait déjà fixé depuis longtemps les grandes lignes. En 1872, il était en mesure de donner un prospectus où étaient indiquées toutes les divisions et subdivisions de l'ouvrage dont la première livraison vient enfin de paraître. Elle répond, croyons-nous, à l'attente qu'avait excitée cette première annonce et que justifiaient d'ailleurs les travaux antérieurs de M. Stark (1).

(1) Son principal ouvrage est le livre intitulé *Niobe und die Niobiden* (1863), mais il a depuis fourni un grand nombre de mémoires intéressants à l'*Archæologische Zeitung*, aux *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* et à d'autres recueils savants. On a beaucoup remarqué l'analyse qu'il a donnée dans le

L'ouvrage aura la même forme, le même aspect typographique que celui d'Ottfried Müller. C'est un de ces *Manuels* comme l'Allemagne en a dans tous les ordres d'étude; c'est un de ces instruments de travail dont l'existence explique certains des caractères de la prodigieuse activité scientifique qui ne cesse pas de se maintenir de l'autre côté du Rhin. L'ouvrage se partage en paragraphes où sont rapidement exposées les idées de l'auteur et indiqués les faits principaux; chaque paragraphe est suivi de notes copieuses, en petit texte, où celui qui voudrait approfondir la question traitée dans le paragraphe même trouverait l'indication de toutes les sources anciennes ou modernes, les passages principaux des auteurs allégués, les moyens de se procurer tout le détail des faits. C'est à l'aide de pareils livres que l'on évite le défaut qui a souvent été reproché aux érudits français, celui de perdre leur temps à refaire ce qui a été fait avant eux et à discuter les questions tranchées, au lieu de se servir du travail de leurs devanciers pour aller tout droit aux problèmes non encore éclaircis, aux points obscurs, aux cantons inexplorés de la science. Chacun de ces manuels représente, pour ceux qui l'emploieront, une grande économie d'efforts et de temps; il contribue à garantir cette division du travail qui, dans les recherches scientifiques comme dans la production industrielle, est une des conditions du succès et de la perfection relative qu'il s'agit d'obtenir. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas encore trouvé une grande maison de librairie française qui se chargeât d'entreprendre, en vue des études de médecine, d'histoire, de droit, de philologie, d'archéologie, etc., une collection de manuels analogue à celle que la librairie Roret avait jadis donnée pour l'industrie et les métiers de tout genre, collection à laquelle nous avons dû de voir traduit le seul à peu près de ces utiles ouvrages qui ait passé dans notre langue, le manuel d'Ottfried Müller (1).

Nous exposerons le plan de l'ouvrage d'après le prospectus même auquel nous avons fait plus haut allusion.

Le premier volume contiendra *l'introduction* et les *principes de l'archéologie* en trois livres. La première partie, la seule qui ait encore paru (256 pages), ne va pas tout à fait jusqu'à la fin du premier livre, auquel il manque encore un long et important paragraphe, celui qui conduira jusqu'à nos jours l'histoire des études archéologiques. Ce livre I se divise en trois chapitres. Le premier, intitulé *Introduction*, comprend les paragraphes suivants : 1. Définition de l'archéologie de l'art; 2. La position de l'archéologie par rapport à la philologie classique; 3. L'archéologie

Jahresberichte de Bursian des livres et articles ayant trait à l'archéologie classique qui avaient été publiés pendant le cours de ces dernières années un peu partout; il a fait preuve, dans ce vaste dépouillement de tant de travaux allemands et étrangers, d'une grande sûreté de jugement et d'une très libre impartialité.

(1) La librairie Vieweg vient de publier une traduction de l'excellent manuel de littérature latine de Teuffel.

classique dans ses relations avec l'histoire générale de l'art; 4. L'archéologie classique dans ses rapports avec la connaissance générale de l'antiquité et avec l'histoire de la civilisation ; 5. Nomenclature et système d'une science de l'art antique dans son développement historique.

Le chapitre second a pour titre *Divisions de l'archéologie;* il renferme les paragraphes suivants : 6. Partie propédeutique; introduction et méthodologie; 7. Partie systématique; théorie de l'art (*Kunstlehre*); 8. Partie historique; histoire de l'art; 9. Partie typologique; connaissance des monuments, symbolique de l'art et iconographie; 10. Sciences accessoires qui fournissent leur concours à l'archéologie.

Nous craignons que les termes mêmes de cette nomenclature, avec leur aspect pédantesque et insolite, ne causent quelque effroi au public français. L'auteur y tient beaucoup, comme le montre une phrase du prospectus(1), et toute cette partie témoigne d'un grande puissance de réflexion; c'est elle qui a dû coûter à M. S. le plus d'effort et de peine. Nous serions pourtant bien étonné que, même en Allemagne, cette portion de l'ouvrage échappât à la critique; quant à nous, dût-on nous accuser de frivolité, nous trouvons qu'il y a là trop de définitions et de distinctions, trop de divisions et d'abstractions. Cette introduction aurait beaucoup gagné, selon nous, à être moins scolastique de forme, à exiger du lecteur une moindre tension d'esprit. Sans doute il fallait définir les termes qui seraient employés dans le courant de l'ouvrage et indiquer les divisions entre lesquelles seraient répartis les faits et les idées qu'il contiendrait; mais cela ne pouvait-il se faire dans une langue courante et claire, sans composés tirés du grec ni terminologie kantienne?

Passe encore pour les idées qu'expose l'auteur sur l'étendue et les caractères de la science qu'il étudie, sur les différents chapitres qu'elle comporte quand on veut l'embrasser sous tous ses aspects; certaines intelligences, qui se plaisent à l'abstraction, aimeront à trouver ainsi définis et classés tous les phénomènes qui se rattachent à l'art, c'est-à-dire à la faculté que l'homme possède d'exprimer ses idées par des formes sensibles. Où il y a décidément abus, selon nous, c'est dans le développement donné aux notes de ces deux premiers chapitres, dans la critique des définitions et des classifications jusqu'ici proposées. Les premiers écrivains qui ont touché à ces matières ne pouvaient, cela se comprend, avoir à ce sujet des idées aussi nettes que le seront aujourd'hui celles de l'historien de l'art. Etait-il bien utile de discuter par le menu toutes leurs théories, de relever leurs erreurs, de faire des citations empruntées à des travaux où nous

(1) « On trouvera peut-être l'aperçu des principes de l'esthétique d'après Winckelmann trop long ou même superflu ; mais l'auteur croit cette partie nécessaire pour exposer et son point de vue à lui et les tendances particulières des savants éminents qui l'ont précédé. Il ne se contentera jamais de l'empirisme pur; il ne fera pas non plus une esthétique populaire, mais il suivra la méthode des grands philosophes allemands, inaugurée par Leibniz et par Kant. »

n'avons pas maintenant grand'chose à prendre? Toute cette première moitié du premier livre est philosophique et dogmatique ; or, quand il s'agit de faire la théorie d'une science, ce qui importe surtout c'est que cette théorie s'applique à tous les faits connus et établisse entre eux des rapports faciles à saisir. Qu'elle s'accorde plus ou moins avec les théories antérieures, cela n'a qu'un intérêt très secondaire. M. S. aurait eu grand avantage, croyons-nous, à beaucoup élaguer dans les notes de ces deux chapitres, à ne toucher qu'aux plus considérables des tentatives qui avaient été faites avant lui. Il a prodigieusement lu; mais c'eût été tout profit qu'il égarât quelques-unes des notes prises dans ses lectures. On serait arrivé plus vite et avec moins de fatigue à ce qui est le vrai sujet du livre, l'histoire de l'art antique.

Nous ne pouvons, au contraire, qu'approuver le développement donné à l'*Histoire des études archéologiques* (chapitre III du livre I, § 12-14). Comme le fait remarquer M. S., « c'est là un chapitre tout nouveau de la science; c'est seulement dans ces dernières années que l'attention a été appelée de ce côté et que les matériaux de cette histoire ont été recueillis. Il eût été peut-être plus agréable à l'auteur de publier séparément ses nombreuses recherches sur certaines personnes et sur certaines époques; mais ceux qui savent vraiment à quoi s'en tenir sur l'importance et l'intérêt de ces études lui sauront gré d'avoir fait l'essai d'une exposition complète. Il mettra un soin particulier à combler les lacunes de cette partie, si une seconde édition lui en fournit l'occasion. Un aperçu de l'histoire de la science offre par lui-même de grands avantages; de plus, il nous enseigne à apprécier les efforts des hommes qui ont avant nous travaillé à constituer la science que nous aimons. Enfin, en mettant à sa place chronologique chaque érudit et en nous fournissant les moyens de juger son rôle et ses ouvrages, il permettra d'alléger une autre partie du livre, la description des monuments et l'histoire de leur découverte; il nous débarrassera ainsi de cette foule de citations et de titres d'ouvrages qui, dans le livre d'Ottfried Müller, nous empêchent si souvent de poursuivre l'idée générale. » M. S. aurait pu ajouter que pour former l'archéologue, pour l'aiguillonner et le retenir tout à la fois, il n'est rien de meilleur que cette étude de l'histoire de la science; l'expérience des générations qui se sont succédé s'ajoute ainsi à celle de l'individu et supplée à ce qu'elle a de nécessairement insuffisant et borné; les fautes commises par ses prédécesseurs et leurs coups de bonheur ou de génie contribuent également à lui montrer la vraie voie, à lui enseigner la méthode à suivre. Le passé l'aide à prévoir et à préparer l'avenir.

Nous ne pouvons donc que louer une innovation qui suffirait, ce nous semble, à justifier la publication de ce manuel et à en assurer le succès. Pour pouvoir réunir autant de données exactes et précises, dont beaucoup ont été tirées d'ouvrages devenus aujourd'hui très rares, il a fallu des recherches qui ont dû être poursuivies avec une rare patience pendant bien des années; nulle part ailleurs on ne trouverait un pareil ensemble

de faits bien classés, de documents authentiques et bien digérés. Nous ne doutons pas que le livre n'arrive bientôt à la nouvelle édition sur laquelle l'auteur compte pour insérer en leur lieu les noms et les œuvres qui auraient pu lui échapper dans un si long travail; il aura alors bien des renseignements précieux à tirer de l'ouvrage que M. Müntz publie sur *les arts à la cour des papes*. Quelque précieux que puissent être les renseignements qu'il gagnera ainsi, on a là dès maintenant l'esquisse, le canevas très serré d'une histoire de l'archéologie qui irait depuis le premier éveil de la Renaissance jusqu'à nos jours.

Pour ce qui est de la suite de l'ouvrage, nous ne pouvons mieux faire que de continuer à traduire les indications du prospectus :

« La seconde partie du premier volume contiendra le livre II et le livre III, d'abord les sources où l'on puise les connaissances archéologiques, la *critique* et l'*herméneutique*, puis la *théorie de l'art antique*. La critique et l'herméneutique partent des témoignages littéraires et passent ensuite aux témoignages épigraphiques, c'est-à-dire à ceux qui ont trait, d'une manière quelconque, aux ouvrages de l'art; elles traitent enfin, en détail, des monuments de tout genre qui relèvent des arts du dessin; elles nous informent de leur distribution locale et nous apprennent où aller les chercher (*topographie* et *muséographie*). Les principes de l'herméneutique archéologique seront démontrés par quelques exemples frappants; on y fera voir comment la recherche archéologique va à son but par l'emploi méthodique de tous les documents qui ont trait à l'art ancien et à ses productions les plus intéressantes.

« Dans la théorie de l'art antique, on trouvera la théorie de la technique, celle du style, des formes, de la composition et des idées de l'art, enfin quelques données sur l'éducation et les études des artistes ainsi que sur les habitudes et les exigences du public pour lequel ils travaillaient. Ce sont là les points de vue principaux auxquels on peut se placer pour envisager les objets d'art, en corrigeant par la critique les erreurs auxquelles pourrait entraîner une interprétation trop servile des textes anciens acceptés en bloc et sans contrôle; autant que possible, on conservera pourtant, dans cette exposition, les termes spéciaux que les anciens employaient. L'auteur s'occupe, sans se laisser distraire par d'autres travaux, de la composition de ces deux livres; ce sont là justement des domaines de l'archéologie auxquels Ottfried Müller n'a pas touché, et qui, après lui, n'ont pas fourni la matière de travaux spéciaux.

« Le second volume de l'ouvrage contiendra l'*histoire de l'art antique* dans le sens spécial de ce mot. Aucune date n'y sera assignée à un monument qui ne soit confirmée par des textes ou suggérée par des inductions plausibles. Le tableau de chaque époque sera précédé d'une introduction où sera exposé, pour la même époque, l'état de la civilisation. L'exposé historique se divise en trois parties :

« Première époque de l'art antique : exposé de l'art grec primitif et de

l'art italique, de leurs rapports entre eux et avec l'art européen en général, ainsi qu'avec l'art sémitique et l'art oriental en général.

« Deuxième époque : l'art hellénique proprement dit (la période archaïque, les siècles de Périclès et d'Alexandre).

« Troisième époque : l'art hellénistique, comme on dit aujourd'hui, et celui de l'empire romain.

« Le troisième volume contiendra la *typologie* (statistique des monuments d'après les idées qu'ils représentent et mythologie de l'art). On se fondera sur les résultats de l'histoire et de la théorie de l'art pour ramener tous les monuments connus à leurs types principaux; une fois ces types définis et classés, il sera plus facile d'assigner aux monuments nouveaux, qui se découvriront d'année en année, leur place dans les séries ainsi établies; on pourra se dispenser de longues explications souvent nécessaires aujourd'hui. Pour tout ce qui concerne l'illustration, au moyen de figures, des idées exposées dans cette partie, sur les variations des types que l'art a successivement adoptés pour chaque divinité, on renverra à l'ouvrage d'Overbeck, qui est maintenant en cours de publication chez le même éditeur (1). »

M. Stark termine cette annonce en nous informant de sa volonté bien arrêtée de consacrer au prompt achèvement de son livre tout ce que lui laisseront de loisir des devoirs multiples et une santé que le travail a déjà souvent ébranlée; nous ne pouvons que prendre acte de ces promesses et souhaiter vivement que rien ne vienne en retarder l'accomplissement. Nous ne croyons pas que le nouveau manuel fasse tomber dans l'oubli celui d'Ottried Müller, dont le plan est plus simple et qui, malgré ses lacunes et ses défauts, gardera toujours le caractère et les mérites d'une œuvre supérieure, née dans une heure propice; mais il n'en deviendra pas moins indispensable à quiconque voudra s'initier aux études archéologiques et se mettre au courant de la science. Nous ne pouvons juger les parties encore publiées; mais l'étude de ce premier fascicule nous autorise à adresser une prière à l'érudit qui a entrepris cette tâche si lourde et qui s'y est préparé avec une si religieuse conscience. Quand il s'agira de définir soit les différents styles de l'art, soit les différents types divins créés par l'imagination grecque, qu'il se rapproche, autant que possible, du style simple et ferme qu'Ottfried Müller garde partout en pareille matière; qu'il évite cet excès d'abstraction qui doit rendre pénible, même pour un Allemand, la lecture de ses premiers chapitres, qui en tous cas rebutera plus d'un étranger et présenterait de grandes difficultés à qui voudrait entreprendre la traduction d'un ouvrage que sa

(1) *Griechische Kunstmythologie*, besonderer Theil. — Il n'avait encore paru de l'ouvrage d'Overbeck, à la fin de l'année dernière, que quatre livres, consacrés à Zeus, Hera, Poseidon, Déméter et Kora. L'atlas, très riche, mais d'un format bien incommode (grand in-folio impérial), marche de pair avec la publication du texte.

sérieuse valeur rend digne d'être mis, par de fidèles versions, à la portée des savants de l'Europe entière. G. PERROT.

Petit manuel de Mythologie, comprenant les mythologies indo-européennes et sémitiques (hindoue, zende, grecque, romaine, gauloise, scandinave, assyrienne, phénicienne, arabe, égyptienne), et suivi d'un index alphabétique, par M. PAUL PIERRET, conservateur du Musée égyptien ; Paris, librairie académique Didier et Cie.

Nous ne saurions recommander assez la lecture de ce petit livre, indispensable dans la bibliothèque de tout érudit et même de tout homme lettré. Jusqu'ici, en fait de mythologie, comme le remarque fort bien l'auteur, on en était resté en France aux *Lettres à Emilie* et au Dictionnaire de *Chompré*. Il semblait que toutes les découvertes faites depuis le commencement du siècle en égyptologie, en assyriologie et dans le déchiffrement des diverses littératures orientales aient été peine perdue. Personne n'avait songé à résumer les données religieuses qu'elles contiennent dans un court manuel à la portée de tous. Cette œuvre, le savant conservateur de notre Musée égyptien vient de l'entreprendre, et le public savant doit lui en savoir gré. Il est temps, en effet, de faire cesser la vieille routine. L'histoire ancienne doit être complètement renouvelée d'après les documents originaux et contemporains qui nous ont été révélés. Et qu'on ne croie pas que cette histoire dont nous parlons se compose seulement de dates et de règnes, de faits de guerre et de traités de paix. Tout cela n'est que l'enveloppe extérieure de l'histoire et, disons-le hautement, la partie la moins intéressante et la moins certaine. Les récits de guerre que nous possédons sont généralement peu véridiques. Chaque parti et chaque peuple fait le sien, et quand on n'en possède qu'un seul on peut être sûr qu'il est plus ou moins inexact. J'en dirai autant, à plus forte raison, des dates antiques. Car, la plupart du temps, nous n'avons aucune ère, aucun jalon fixe qui nous serve de guide. Pour l'Egypte, par exemple, quand on a dépassé le VIIe siècle avant Jésus-Christ, on peut se tromper de plusieurs centaines d'années et peut-être plus, comme le montre du reste l'écart considérable des diverses chronologies émanant des hommes les plus spéciaux. Ce qui fait la véritable histoire d'un peuple ce sont ses croyances, ses idées, ses mœurs publiques et privées, sa législation, son économie politique, etc. Or, ici, nous nous trouvons sur un terrain beaucoup plus solide, les documents abondent et on peut sans cesse les comparer et les confronter. Tout ce qui fait connaître la vie intime des peuples doit donc être étudié avec soin, consciencieusement, sans parti pris, avec le scrupule d'un honnête homme et la délicate analyse d'un vrai savant. M. Pierret est l'un et l'autre, ce qui est plus rare qu'on ne se le figure. Ce n'est point un de ces vulgarisateurs qui enseignent aux autres ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes, c'est un érudit qui a longtemps médité, longtemps scruté les textes originaux, et qui nous donne le résultat de ses réflexions. Rien de plus *honnête*, par exemple, et en même temps de plus curieux que le

long chapitre qu'il a consacré à la mythologie égyptienne. Hâtons-nous de dire, du reste, que les autres chapitres relatifs aux mythologies orientales et occidentales ne sont pas moins bien soignés. Tout au plus pourrait-on regretter parfois une certaine tendance à tout expliquer par symboles, tendance qu'ont naturellement tous ceux qui se sont occupés en ce temps de mythologie. Il semble que la réaction contre l'école évhémériste de Chompré se soit trop accentuée dans la nouvelle école mythologique. Mais tout ceci dépend un peu du point de vue où l'on se place, et j'avoue que, par nature, je suis peut-être un peu trop positiviste ou trop peu mystique, si l'on préfère. Il n'en est pas moins vrai que j'ai lu avec un vif intérêt cet ouvrage, qui comble une lacune universellement regrettée. J'irai même plus loin et j'émettrai le vœu de voir M. Pierret rédiger, à côté du « Petit Manuel », un grand dictionnaire de mythologie dans lequel il donnerait à ce sujet si intéressant tous les développements convenables, et referait complètement, à nouveau, ce « Panthéon égyptien » qu'avait entrepris, avant l'heure, l'illustre fondateur de l'égyptologie, l'immortel Champollion, dont notre cher confrère tient si dignement la place au musée du Louvre. EUGÈNE REVILLOUT.

Mythologie de la Grèce antique, par PAUL DECHARME, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Nancy, ancien membre de l'École française d'Athènes ; Paris, Garnier frères, 1879.

Malgré les lumières que l'érudition et l'induction répandent, depuis une vingtaine d'années, sur la science mythologique, il est encore un grand nombre d'esprits qui s'en tiennent, avec une confiance crédule, aux traditions classiques de Boileau et du XVIIe siècle, aux revendications poétiques de Santeul et de P. Corneille, au *Dictionnaire* de Chompré et aux mièvreries épistolaires de Demoustier. Il n'est plus possible d'en demeurer là. L'heure est venue où les travaux de nos savants français Guigniaut, Maury, Bréal, L. Ménard, des Anglais Max Müller et Cox, des Allemands Gerhard, Welcker, Preller, Kuhn, Schwarz et Mannhardt, doivent sortir des régions circonscrites de la science spéciale, et pénétrer dans les établissements d'instruction publique, chez les gens du monde, au foyer de chacun, partout. Les documents recueillis chaque jour par l'activité patiente et ingénieuse des voyageurs, des artistes, des épigraphistes, des philologues, ne peuvent rester à l'état de lettres mortes, sans valeur ni profit. Quelles conquêtes, au contraire, pour les études appliquées à l'histoire, à l'archéologie, à l'esthétique et à la littérature, quand la raison, substituant ses méthodes d'investigation sûre et de démonstration évidente aux conjectures évhémériques, aux partis pris des railleurs, aux foudres même de la morale orthodoxe, entre au cœur et dans le vif de la mythologie, saisit l'idée génératrice, la conception réelle du mythe, en découvre et en dégage le sens, et explique par des faits humains, par des lois mentales ou par le mécanisme du langage les symboles et les théogonies, que la routine ou la légèreté du jugement trouve tout simple d'imputer aux caprices de l'imagination et aux naïvetés

puériles de l'ignorance! A quoi bon se mouvoir dans la nuit, errer à tâtons, en aveugle, quand on a pour s'éclairer les pleines affirmations de la science? Envisagée, en effet, par son côté rationnel, c'est-à-dire comme une des premières évolutions du génie des races antiques, la mythologie devient une des choses les plus intéressantes de l'histoire intellectuelle et morale des peuples aryens et du monde hellénique. Le mythe cesse d'être le produit d'une imagination enfantine ou d'une crédulité complaisante : c'est un fait collectif ou individuel, un sentiment religieux, un élan du cœur, une légende touchante, la constatation d'une loi physique, d'un phénomène météorologique, d'un trouble accidentel dans l'équilibre des forces du monde extérieur, un mouvement de tendresse ou de regret pour une personne aimée, transportés par un effort soudain de la pensée dans les sphères du surnaturalisme et dans la vie mystérieuse d'outre-tombe. Car voilà, en réalité, comment le mythe se manifeste. Création légendaire, d'abord spontanée, puis réfléchie, il revêt successivement et même simultanément, ainsi que le démontre l'analyse délicate de la science moderne, la forme symbolique et la forme poétique. Sous la première de ces deux formes, il tend, par une sorte de jet et d'emportement, vers les hauteurs contemplatives, il personnifie et divinise les forces de la nature; sous la seconde, il se dirige davantage vers les sentiments intimes, animés, vivants, actuels, de la personnalité humaine. Grâce à cette modification, il quitte, en quelque sorte, le ciel pour la terre, se fait humain, populaire, familier, et gagne non seulement en développements progressifs, mais en beautés multiples, par son contact avec les diverses expressions du beau physique et du beau moral; de la théologie il passe dans l'esthétique : ce n'est plus une idée vague, incertaine, c'est l'idéal même.

On le voit, tout le sens de la mythologie est perdu, si on ne la comprend ni ne l'explique telle qu'elle est dans son essence, et si on l'accepte comme on se l'est trop longtemps figurée. J'aime mieux qu'on me montre dans Déméter la Terre, notre mère commune, qui, dépouillée de sa végétation par les ardeurs de l'été ou par les vents humides de l'automne, la voit renaître, au renouveau, sous l'action bienfaisante du soleil, que d'apprendre à rire des machines légendaires qui fournissent à Claudien les décors et les personnages de son *Enlèvement de Proserpine*, à savoir le Styx, le Ténare, les prés de la Sicile, Cérès, Proserpine, Pluton et Jupiter. Loin donc de considérer la mythologie comme la manifestation d'un surnaturalisme sans limites, il convient d'affirmer et de prouver qu'elle est le produit effectif de ressorts intellectuels et moraux, inhérents à la nature même de l'homme, et que tout ce qui est émané d'elle dans le monde grec, sciences, lettres, beaux-arts, philosophie, n'est pas une suite de visions incohérentes, écloses dans des cerveaux hallucinés, mais une série logique de faits incontestablement réels, pris dans la nature et dans la vie sociale, dont il est possible de rendre compte à l'aide du raisonnement et de la clairvoyance de l'érudition.

Nous ne connaissons pas de livre qui serve mieux cet essor de propagande intelligente et sensée que l'ouvrage de notre jeune collègue et ami, Paul Decharme. Nourrie, en effet, de saines et fortes études, dirigée par une science aussi variée que profonde, conduite par une méthode ennemie des conjectures et des hasards, maintenue dans la ligne sérieuse du bon sens par un jugement solide et impartial, réservée dans ses hardiesses, prudente dans ses contradictions, exacte dans ses contrôles, la critique de M. Decharme a cela d'excellent qu'elle considère les faits sous leur angle juste, rejette les hypothèses, n'admet que les affirmations authentiques de l'observation et de l'expérience, et revêt l'évidence de ses assertions d'un style clair, limpide, aimable.

L'auteur, séparant tout d'abord, et d'une manière vive et franche, la mythologie de la religion, leur assigne à chacune leur domaine propre, et fait voir que le mythe, acte naïf et inconscient de l'humanité à son enfance, n'est que le produit concret et vivant d'une impression physique ou morale. Dès lors il n'est pas limité au monde hellénique seul. Fruit d'une faculté créatrice de l'intelligence humaine, il se manifeste aussi bien dans l'Inde, dans la Perse, dans l'Italie, dans l'Europe septentrionale que parmi les peuplades grecques ; on le rencontre partout où il y a des hommes. L'œuvre du mythologue est donc de remonter aussi près que possible vers les types primitifs, d'où sont émanés les dieux mêmes. Ce point solidement établi, rien n'est plus simple, plus intelligible que la mythologie surprise dans son éclosion tout humaine. L'homme met du divin dans tout ce qui se meut et vit autour de lui. La nature est comme un immense théâtre, où les actes du drame journalier sont joués par des personnages en qui se fait un curieux mélange des phénomènes physiques, transformés en acteurs surhumains, et des passions tirées du cœur même des auteurs de la pièce. Le mécanisme du langage y joue aussi un rôle important, qu'on aurait tort peut-être d'exagérer, mais qui fournit, à l'aide des épithètes caractéristiques, des indices utiles à l'explication des mythes. On voit poindre également dans cette interprétation naturelle des créations mythiques l'anthropomorphisme, à la fois religieux, poétique et artistique, du monde grec. « Comment en effet, dit très justement M. Decharme, une race née avec le sentiment de l'art, amoureuse de la lumière, de la couleur, de la forme, de tout ce qui fait le charme et la joie de la vie sensible, une race nullement rêveuse et contemplative, eût-elle pu, en son premier âge de vie féconde et d'actives sensations, se contenter de concepts abstraits pour exprimer ce sentiment du divin qui débordait en elle, au merveilleux spectacle des choses? Comment, en présence de la vie de la nature, de la variété et de la perpétuité de ses phénomènes, eût-elle pu lui supposer pour auteur et pour maître un être sans forme, sans mouvement, sans place déterminée dans l'univers, perdu dans un abîme insondable, fait pour donner le vertige aux intelligences les plus fermes? Partout, en ce monde, les Grecs crurent apercevoir l'action toujours présente d'êtres mystérieux, et, dans la surabondance

d'un sentiment religieux poussé jusqu'à l'excès, ils firent la divinité aussi multiple que les phénomènes dont leurs yeux étaient chaque jour frappés. Comme, en même temps, ils avaient conscience de leur dignité et de leur noblesse, ils prêtèrent à ces fantômes divins la forme humaine, c'est-à-dire les traits mêmes de la race hellénique, la plus belle qui ait vécu sous le ciel. »

On ne saurait mieux dire, et l'on est certain de ne pas s'égarer dans les nombreux sentiers de la mythologie grecque, guidé par un observateur aussi judicieux, par un savant aussi net et aussi précis. Tout l'ouvrage se développe ainsi, dans sa contexture volumineuse, avec la même vivacité de lumière et la même fermeté de raison. Distribué en quatre livres, il suit, sans confusion et sans digressions oiseuses, l'histoire complète des divinités du monde païen, prises à leur berceau mythique et engagées dans les phases diverses de leur existence imaginaire. Ce sont d'abord les divinités du ciel, puis celles des eaux et celles de la terre, et enfin les héros, tres mixtes, supérieurs aux hommes, inférieurs aux dieux, classe de privilégiés et d'élus, que leurs vertus et la faveur du ciel appellent à une félicité éternelle dans le palais de l'Olympe ou dans l'Ile des Bienheureux. Est-ce l'attrait de cette clarté sagement répartie, la grâce poétique de ces légendes toujours jeunes et fraîches, l'agrément d'une phrase dégagée, coulante, en harmonie continue avec le sujet, qui captive et retient le lecteur du livre de M. Decharme? Je ne puis l'affirmer, mais je sais qu'on ne s'en sépare pas aisément, et qu'on y revient sans peine. Il faut aussi lui savoir gré d'avoir rompu avec la routine qui s'obstine à peupler le ciel hellénique de dieux italiens et d'affubler de noms romains les divinités de la Grèce, appelant Zeus Jupiter, Héra Junon, Artémis Diane, Hermès Mercure. C'est un procédé suranné, contre lequel la science moderne fait bien de réagir. Quand nous sommes dans le monde romain, rien de mieux, gardons aux dieux de Rome les dénominations qu'un syncrétisme irréfléchi, involontaire, leur a imposées. Par exemple, que la Ménerfa étrusque ou la Minerva latine soit la déesse de la sagesse et des combats! Mais conservons à la divinité protectrice d'Athènes le nom expressif d'Athéna, « la déesse de l'éclair ». Autrement on ne comprend plus rien aux productions des poètes et des artistes grecs. Il en est de même de Neptunus ou Consus, dieu des chevaux, dans les tribus latines. Les Romains ont fini par le confondre avec le Poséidon pélasgique, personnification du principe humide, source de toute fécondité, et regardé par les Ioniens comme le dieu de la mer. Mais il est essentiel, quand on est en pleine mythologie grecque, de ne pas altérer le nom de Poséidon, identique au mot sanscrit *Idaspati*, qui signifie « le maître des eaux ». Rome, souveraine de l'univers, a pu imposer aux nations conquises le culte et le nom des divinités dont elle avait dressé les statues dans le temple d'Agrippa, et pendant de longs siècles la science, soumise à la domination de la législation et de la langue romaines, n'a pas protesté contre cette confusion fâcheuse : elle le doit aujourd'hui, et elle a raison de le faire.

L'impression favorable que le livre de M. Paul Decharme a produite sur nous, et dont nous venons d'esquisser les principales causes, ne nous est point particulière. Proposée, parmi plusieurs ouvrages remarquables, au concours du prix Zographos, donné chaque année par l'Association pour l'encouragement des études grecques, la *Mythologie grecque* a été portée au premier rang par l'unanimité des suffrages du comité, dont j'ai été plus que jamais heureux de faire partie.

EUGÈNE TALBOT.

GAULE
Epoque Mérovingienne

Ech. de 1:5.500.000

50 100 200 kil.

MER DU NORD

LA MANCHE

OCÉAN ATLANTIQUE

Pas de Calais

FRANCIA

BVRGVNDIA

GOTTHIA

Rhin
Weser
Meuse
Seine
Loire
Garonne
Rhône
Danube
Tamise
Pô

Linton Heath
Gilton
Leulinghen
Envermeu
Douvrend
Hericourt
Neuville
Cambronne
Lizy
Chelles
Champlieu
Jouy-le-Comte
Jaulzy
Arcy-St-Restitue
Caranda
Mouliherne
Œstrich
Bingen
Abenheim
Kahlbach
Darmstadt
Nierstein
Dürkheim
Deux-Ponts
Waiblingen
Nordendorf
Ulm
Langenenslingen
Beire-le-Châtel
Ste Sabine
Pommard
St Jean-de-Losne
Vuillecin
Bofflens
Yverdon
Echallens
Daillens
Orgelet
Charnay
Lavigny
Sillingy
La Balme

● Fibules : Type Jouy-le-Comte

● Boucles de ceinturon : Type Daniel dans la fosse aux Lions

Gravé par Erhard. Imprimerie Erhard, 12 rue Duguay-Trouin, Paris.



BIJOUX MÉROVINGIENS

LES

BIJOUX DE JOUY-LE-COMTE

(SEINE-ET-OISE)

ET LES

CIMETIÈRES MÉROVINGIENS DE LA GAULE

(*Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*)

L'Académie sait que depuis une dizaine d'années je m'efforce de reconstituer à l'aide des données archéologiques, pour les époques où les textes font défaut, les traits généraux de l'histoire primitive de la Gaule et des contrées environnantes avec lesquelles notre pays a été de bonne heure en contact.

J'ai cru pouvoir dresser, ainsi, une carte de l'Europe au IVe ou Ve siècle avant notre ère, que j'ai eu déjà l'honneur de mettre sous vos yeux (1).

Le refoulement des populations indigènes dans l'Ouest par des

(1) Une réduction de cette carte est déposée sur le bureau, ainsi que la réduction de la carte des dolmens. Cette dernière carte est celle qui accompagnait le mémoire couronné par l'Académie en 1862. La distribution des dolmens sur la surface de la Gaule indique la situation des populations indigènes au moment du plus grand développement de leur civilisation originale, caractérisée par les monuments mégalithiques. La carte archéologique de l'Europe est celle qui accompagnait la conférence faite à la Sorbonne, au nom de l'Association scientifique de France, le 25 avril 1878 (voir les bulletins de l'Association).

conquérants dans lesquels il m'a paru difficile de ne pas reconnaître les *Galates* ou Gaulois nos pères, qui selon moi occupaient à cette époque plus particulièrement les deux rives du Rhin et une partie de la vallée du Danube, y était rendu sensible par des teintes répondant à la diversité des faits archéologiques.

Les conclusions auxquelles ce *groupement des faits archéologiques* m'avait conduit ont trouvé, au sein même de cette compagnie, des contradicteurs à l'opinion desquels j'attache trop de prix pour ne pas m'être fait un devoir de chercher par de nouveaux arguments à légitimer à mes propres yeux, comme aux yeux des autres, la valeur de la méthode par moi suivie jusqu'ici.

Je me suis donc mis en quête d'une époque où des *faits archéologiques analogues* à ceux que j'avais mis en œuvre pussent être soumis au contrôle de textes précis et indiscutés.

Cette époque, je l'ai trouvée dans la période de notre histoire nationale s'étendant du IVe au IXe siècle de notre ère et connue sous le nom d'*ère mérovingienne.*

Les Francs, les Burgundes, les Goths ont, durant cette période de *quatre* siècles, envahi peu à peu nos plus belles provinces, s'y sont établis et maintenus en groupes plus ou moins compacts et distincts, en conservant sur notre sol une grande partie de leurs usages et de leurs mœurs d'Outre-Rhin.

Leurs usages funéraires, surtout, ont été par eux maintenus avec soin.

Comme les Celtes, comme les Gaulois, les Francs tenaient à honneur de paraître devant leurs dieux, quand il leur faudrait rendre compte de leur vie terrestre, en grand costume, parés de leurs plus beaux bijoux, de leurs plus belles armes. Les familles se faisaient gloire de ces brillantes funérailles.

Les petits en cela imitaient les grands.

La conversion des Francs au christianisme toucha peu à ces usages. A une époque où les évêques étaient inhumés dans leurs plus riches habits sacerdotaux, l'aristocratie militaire n'avait aucun motif de renoncer à ses coutumes traditionnelles. La seule modification fut que dans la tombe était parfois déposé quelque signe de la nouvelle religion du défunt. Les Barbares *convertis* se distinguent par ce seul trait des Barbares *païens.*

Si donc nous avons fait parler à bon droit les Gaulois, *nos pères,* évoqués de leurs tombes, nous pouvons aussi légitimement interroger les sépultures de leurs conquérants fils de Mérovée. Nous examinerons, ensuite, si cette voix des morts est ou non conforme au langage

des *chroniqueurs*, dont, cette fois, nous possédons le témoignage conservé fidèlement.

L'abbé Cochet a reconstruit ainsi l'armement complet du guerrier franc, en prenant pour point de départ la tombe de Chilpéric. Il a peint l'individu, nous allons essayer par les mêmes procédés de délimiter les groupes.

Un travail de ce genre exige la réunion d'un très grand nombre de faits. Si nous l'avons pu entreprendre, l'honneur en revient à la *Commission de la topographie des Gaules* et à ses zélés correspondants. Cinq cent cinquante-huit cimetières ou sépultures importantes de l'époque mérovingienne nous ont été signalés sur le territoire de l'ancienne Gaule (1).

M. le docteur Hamy, au nom de la Commission, en a dressé une première carte, exposée l'année dernière au Champ-de-Mars à côté de la salle des Missions. Quelques-uns de ces cimetières, comme celui d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), comptent de cinq à six mille tombes.

Les documents abondent donc. Le moment était venu de les classer. Je me suis chargé de ce soin.

L'achat récent, fait pour le *Musée des antiquités nationales*, de bijoux mérovingiens du plus beau travail découverts à Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise), le désir de vous présenter ces bijoux entourés de renseignements qui pussent vous en faire aprécier dignement la valeur historique (2), m'ont déterminé à hâter ce travail.

Mon premier devoir, comme archéologue, était de rechercher où et dans quelles conditions s'étaient rencontrés des bijoux analogues.

La collection du musée de Saint-Germain et les notes par moi recueillies durant mes voyages m'apprirent que 34 cimetières, dont 24 en *Gaule*, 5 en Angleterre, 5 en Allemagne, avaient fourni, aux divers musées ou collections que j'avais visités, des fibules semblables à celles de Jouy-le-Comte. Le nombre de ces fibules à nous con-

(1) J'ai déposé sur le bureau la liste de ces cimetières classés par ordre alphabétique. Le lecteur trouvera cette liste à la suite de la présente note.

(2) Ces bijoux sont déposés sur le bureau. Ils consistent en :

Une bague en or ciselé du plus beau travail, avec une émeraude au chaton;

Deux grandes fibules en argent plaqué de feuilles d'or avec filigranes d'or soudées et incrustations de grenats, de verres et de perles fines;

Deux petites agrafes en forme de griffons en argent avec filigranes d'or ;

Une épingle à tête ajourée en filigrane d'or avec une pierre précieuse incrustée ;

Plusieurs plaques de verre grenat serties de feuilles d'or, ornement d'un objet perdu, probablement un poignard en fer ;

Des fils d'or ayant appartenu à une coiffure ou à un manteau

nues (fibules du même type) approche de CENT (1). J'ai fait marquer sur une carte, en les faisant précéder d'un *point rouge*, les localités où ces fibules se sont rencontrées. (Voir pl. XIII, ce type de fibule.)

Au premier coup d'œil, on voit que le champ que ces localités y occupent est limité et que, chez nous, le centre où florissait cette orfèvrerie est confiné entre Seine et Rhin. (Voir la carte, pl. XXII.)

La concentration de ces 24 cimetières français (2) au type de *Jouy-le-Comte*, géographiquement délimitée avec netteté, fut pour moi, passez-moi le mot, une révélation. J'eus le soupçon qu'il y avait là des groupes archéologiques indiquant des groupes politiques.

La lecture du beau travail de votre confrère M. Edmond Le Blant sur les sarcophages chrétiens d'Arles me mit sur une autre piste.

M. Le Blant signalait comme particulière à la Savoie et à la Suisse la représentation de *Daniel dans la fosse aux lions*. Or ce symbole est un de ceux qui ont été le plus remarqués sur certaines boucles ou plaques de ceinturon mérovingiennes en bronze. Troyon, de Lausanne, et M. Gosse, de Genève, ont fait sur ce sujet des mémoires spéciaux (3).

Le musée de Saint-Germain possède deux magnifiques spécimens de ce genre. Je les ai fait photographier. Vous pouvez constater qu'ils constituent un type tout à fait original, tant en raison du sujet que de la disposition des personnages et de la nature du travail (4). (Voir pl. XXIII.)

J'ai fait le relevé des cimetières où des boucles semblables se sont rencontrées.

Disons d'abord qu'aucun des cimetières au type de *Jouy-le-Comte*

(1) Cette liste est nécessairement très incomplète. Nous espérons que la publication de notre travail contribuera à en hâter le complément.

(2) La liste des cimetières situés en Gaule est la suivante, par ordre alphabétique : Abenheim (Hesse rhénane) ; Arcy-Sainte-Restitue (Aisne) ; Bingen (Prov. rhénanes) ; Brochon (Côte-d'Or) ; Cambronne (Oise) ; Champlieu (Oise) ; Chelles (Oise) ; Cierges [cim. de Caranda] (Aisne) ; Deux-Ponts (Prov. rhénanes) ; Douvrend (Seine-Inférieure) ; Durckheim (Prov. rhénanes) ; Envermeu (Seine-Inférieure) ; Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure) ; Jaulzy (Oise) ; Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) ; Lulinghen (Pas-de-Calais) ; Lizy (Aisne) ; Moult (Calvados) ; Nesle-Hodeng (Seine-Inférieure) ; Ville-Ferrière (Seine-Inférieure) ; Nierstein (Hesse rhénane) ; Œstrich (Prov. rhénanes) ; Sainte-Sabine (Côte-d'Or) ; Zahlbach (Hesse rhénane).

(3) La difficulté dans le genre de recherches que nous poursuivons est de trouver des objets réellement typiques. Les boucles dont nous parlons ont, au plus haut degré, ce caractère.

(4) La photographie de cinq de ces plaques est déposée sur le bureau.

ne renfermait de boucles semblables. — Les cimetières au type de *Daniel* occupent une tout autre région.

Ces cimetières sont les suivants, marqués d'un *point bleu :* Allens (Suisse), Arnex (Suisse), Blye (Jura), Courlaoux (Jura), Daillens (Suisse), Lavigny (Suisse), Marnens (Suisse), Orgelet (Jura), Saint-Maur (Jura), Sévery (Suisse), Vuillecin (Doubs) ; plus : le cimetière ou les deux cimetières du *Chalonnais* (sans autre désignation plus précise) d'où sont sorties les boucles de la collecton *Febvre* (de Mâcon) aujourd'hui au musée de Saint-Germain et dont j'ai déposé les photographies sur le bureau.

Soit douze ou treize cimetières *appartenant tous* à la même région (1).

Un autre sujet également signalé par M. Le Blant se remarque sur des plaques ayant le plus grand rapport avec les plaques du *type de Daniel.* Ce sujet, que je désignerai sous le titre d'ADORATION (*adoration de la croix ou homme en prière*), rentre naturellement dans la même série.

Un des cimetières précités, *Marnens*, a fourni une de ces plaques. Elles se sont rencontrées en outre dans les huit cimetières suivants :

La Balme (Suisse), Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), Bofflens (Suisse), Echallens (Suisse), Montgifi (Suisse), Montillier (Suisse), Tolochenaz près Morges (Suisse), Vellechevreux (Haute-Saône) : *toujours dans la même région.*

Ensemble vingt-deux ou vingt-trois cimetières de même caractère (au point de vue où nous nous sommes placés) et formant un second groupe géographiquement distinct du premier, qu'il touche seulement par un point, du côté de *Brochon* (Côte-d'Or).

Notons que le sud et le sud-ouest de la Gaule, la Narbonnaise et l'Aquitaine d'Auguste, ne possèdent aucun cimetière de l'un et de l'autre type (2). Voir la carte spéciale indiquant par des teintes le groupement de ces faits. *Points rouges* pour le premier groupe, *points bleus* pour le deuxième.

Les faits de statistique sont toujours sujets à contrôle.

Bien que les résultats obtenus ne fussent aucunement le fruit d'une théorie préconçue et découlassent simplement du *classement* méthodique et *naturel* des faits recueillis, sans aucune préoccupation étrangère à l'exactitude des faits eux-mêmes, je crus devoir,

(1) Ces cimetières sont marqués d'un point bleu sur la petite carte. (Pl. XXII.)

(2) Je rappelle que ces résultats sont le fruit de l'étude de plus de cinq cent cinquante cimetières.

avant toute publication, faire appel à l'expérience des deux archéologues qui, aujourd'hui, connaissent le mieux ces questions : M. le docteur Lindenschmit, de Mayence, et un jeune savant *danois* qui fait du mérovingien son étude spéciale, M. Sophus Muller (1).

Aucune plaque *originale* représentant *Daniel* ou l'*adoration* ne se trouve au musée de Mayence, me répond le docteur Lindenschmit. Cinq moulages seulement y existent (deux de Daniel, trois de l'adoration), pris au musée de Lausanne et dans la collection Bonstetten de *Thun*.

Le savant directeur du Musée *central-germanique* ajoute :

« En général, les boucles ou plaques avec représentation de sujets « symboliques semblables sont extrêmement rares, pour ne pas dire « inconnues, dans la *Francia orientalis*. Je ne connais aucune découverte de ce genre signalée dans les pays allemands. Nous sommes « contraints de les chercher sur la rive gauche du Rhin, particulière en Bourgogne. »

M. Sophus Muller, qui parcourt en ce moment, dans un but analogue, les musées d'Allemagne et d'Angleterre, n'est pas moins explicite.

« Ces plaques (*Daniel* et *adoration*), m'écrit-il, ne se sont jamais « rencontrées ni en *Scandinavie*, ni en *Angleterre*, ni en *Irlande*, ni « en *Ecosse*, ni en *Allemagne*. »

Des réponses conformes au groupement des fibules au type de *Jouy-le-Comte*, tel qu'il a été dessiné d'après mes notes, m'ont été également adressées par les savants que j'ai pu consulter (2).

La satisfaction que j'éprouvai en présence de ces premiers résultats, tous ceux qui se sont livrés à de pareilles recherches, fruit d'un long et aride travail de détail, la comprendront facilement.

Je n'hésitai plus, dès lors, à proposer à la *Commission de la topographie des Gaules* de faire dresser sur le même plan la carte générale des cimetières mérovingiens non seulement de la Gaule, mais de l'Europe entière.

La première de ces cartes est seule achevée ; elle est ici devant vous (3).

La distribution des cimetières y est des plus éloquentes. Quatre

(1) Le fils du numismate bien connu de Copenhague.

(2) Il y aurait cependant à faire plus de réserves de ce côté.

(3) La carte de l'Europe est en cours d'exécution. La Commission de la topographie des Gaules espère être en mesure de l'achever prochainement, grâce au concours amical du docteur Lindenschmit et de quelques autres archéologues étrangers.

zones se dessinent sur cette carte avec une parfaite netteté, dont deux ont pour centre les deux groupes restreints dont nous nous sommes d'abord occupés.

Nos *six cents* cimetières, vous le voyez, se répartissent très inégalement entre ces zones.

Au *nord-ouest*, première zone (blanche) ; la Bretagne tout entière est vierge de cimetières *mérovingiens*.

Au *nord-est*, un ensemble imposant de sépultures se montre à nous entre *Seine* et *Rhin*, avec annexes en Normandie et dans le Maine, espèces d'îlots représentant des colonies isolées.

Au *sud-est*, groupe compact dans le Jura, la Savoie, la Suisse occidentale, avec annexes dans la Côte-d'Or et la Haute-Saône.

Au *sud-ouest*, concentration des cimetières en *Languedoc*, autour de Béziers, avec annexe dans le *Rouergue*.

Très peu de cimetières entre la Garonne et la Loire.

Ces groupes ne sont pas seulement *géographiquement* séparés, ils se distinguent aussi par des variétés dans le mobilier funéraire, dont je vous ai signalé deux frappants exemples : *le groupe* A (entre Seine et Rhin) ayant pour caractéristique les fibules au type de *Jouy-le-Comte* (1); le groupe B (Savoie, Suisse et Jura), caractérisé par les plaques *à symbole religieux* (2) ; le groupe C (Languedoc), avec ses verroteries cloisonnées d'un type spécial, dont j'aurai l'occasion de vous parler un autre jour.

Les sépultures nous apprennent encore que chacun de ces groupes avait son *aristocratie militaire*. Un grand nombre de tombes, parmi les plus riches, renferment des armes.

La constatation de cimetières analogues reconnus à l'étranger prouve, de plus, que deux de ces groupes y avaient des représentants : le groupe A en Angleterre et en Allemagne, particulièrement dans la Bavière et le Wurtemberg ; le groupe C en Espagne ; le groupe B reste jusqu'ici isolé.

Chaque groupe, à côté d'un fond d'industrie commun à l'ensemble, est donc en possession d'un art ou, si l'on veut, de *variétés artistiques* à lui propres. On se sent en présence de frères, mais de frères ayant suivi des destinées diverses.

Il faudrait assurément, Messieurs, que les lambeaux de textes qui

(1) J'ajouterai la francisque et l'angon en nombre plus considérable que dans les autres groupes.

(2) Il est légitime d'en conclure que ce groupe jouait relativement aux autres, sous le rapport de l'attachement à certaines idées religieuses, un rôle particulier. — Nous verrons que les textes confirment cette conjecture.

dans notre hypothèse nous seraient seuls parvenus fussent bien peu nombreux, bien mutilés, pour que, dans ces trois groupes A, B, C, un historien perspicace, doublé d'un archéologue, ne reconnût pas les Francs, les Burgundes, les Goths. L'archéologie pourrait, ici, suppléer en partie à l'histoire. Mais ces textes que j'ai supposé perdus, nous les possédons.

Voyons dans quelle mesure ils s'adaptent aux faits dénoncés par l'étude des sépultures.

Mon collègue (1) et ami M. Longnon, auquel vous avez récemment donné une si haute récompense à propos d'un livre portant sur l'époque même que nous étudions, vous le dira bientôt (2). (M. Longnon a obtenu le grand prix Gobert en 1878.) En attendant, je l'ai prié de vouloir bien tracer sur la carte archéologique des cimetières les divisions territoriales dont la lecture des textes lui a donné une si intime connaissance. L'identité des documents écrits et des renseignements archéologiques lui a, comme on dit vulgairement, pardonnez-moi l'expression, de prime abord sauté aux yeux. Les limites tracées par lui des trois grandes branches du tronc germanique implantées chez nous, *Francia*, *Burgundia*, *Gothia*, contournent avec une merveilleuse justesse les trois groupes A, B, C, déterminés par les cimetières. Les contrées restées blanches sur la carte sont bien, d'après les textes, les parties inoccupées par les conquérants.

Il y a plus : mettant le doigt sur la colonie du Bessin, M. Longnon s'est immédiatement écrié : « Voilà la *Saxonia*. »

Puis passant aux cimetières du Maine : « Les Francs, me dit-il, se sont établis, un instant au Mans, sous la conduite d'un chef nommé *Regnemer*. «J'avais douté jusqu'ici de l'importance de cette occupation, voilà qui me convertit. »

Passant aux cimetières de la Côte-d'Or : « Là était le *pagus Attuariorum* mentionné encore au xe siècle. L'accord avec les textes est parfait. »

Le groupe des cimetières de la Savoie ne pouvait manquer d'attirer l'attention de M. Longnon. « Les Burgundes, m'écrivit-il dans une note que je lui avais demandée, n'occupaient d'abord dans la Gaule *rhodanienne*, de 443 à 457, que la *Sapaudia* à eux concédée par Aetius. La teinte vert foncé de la carte, indiquant la contrée où

(1) A la Commission de la topographie des Gaules et au Comité des travaux historiques.

(2) Antérieurement à la mort de Clovis. Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 83, note 5.

les cimetières sont le plus nombreux, donne les limites assez exactes de ce premier royaume de Bourgogne. Le vaste groupe de sépultures s'étendant du lac de Neuchâtel à l'Isère indique bien le pays colonisé par les Burgundes et d'où ils s'étendirent sur le reste de la Bourgogne (1). »

« Ramasse et Corveissiat (Ain) [je copie toujours la note de M. Longnon] rappellent la présence en ce pays des *Scutingi*, mentionnés au VIIe siècle par le chroniqueur bourguignon désigné sous le nom de *Frédégaire*.

« Les sépultures de Poligny et contrées voisines doivent appartenir aux *Warasci*, dont le *comitatus Warascus* conservait encore le nom au moyen âge. »

La rareté des cimetières au sud de la Loire m'inquiétait un peu.

« Cette rareté, me répond M. Longnon, est très naturelle. Les Goths ont occupé le pays entre Loire et Garonne *une quarantaine d'années tout au plus*, de 475 à 507. Ils ont dû y laisser peu de traces. Il y a accord complet entre les textes et l'archéologie. Je ferai sur ce sujet un mémoire spécial. »

Je suis autorisé à vous annoncer cet intéressant travail.

Les cimetières du *Rouergue* et de la *Septimanie* furent pour M. Longnon l'objet de réflexions analogues. Partout les sépultures réveillaient en lui le souvenir de textes précis. Je veux lui laisser l'honneur de vous faire part lui-même de ses judicieuses observations.

Mon but, Messieurs, me semble atteint. Le langage des cimetières d'époque mérovingienne, pour qui sait les interroger et les faire parler, est identique à celui des vieux chroniqueurs. *Les documents archéologiques et les documents écrits sont, pour la période s'étendant de* 450 *à* 800, *absolument d'accord*.

J'ajouterai : *A eux seuls les documents archéologiques permettraient de reconstruire, en l'absence des textes, les grandes lignes de l'histoire de la conquête franque*.

Si je ne me trompe, vous penserez que les documents du même genre, aussi riches, plus riches même, appartenant à l'époque gauloise, bien qu'isolés des textes, ont aussi leur valeur, et vous m'accorderez le droit d'en faire usage.

Je vous demanderai à user prochainement de ce droit, laissant

(1) On sait que les Burgundes étaient très attachés à l'arianisme et furent une des populations germaniques qui les premières embrassèrent le christianisme. La présence chez eux des *boucles* à symboles religieux s'explique ainsi naturellement. La carte dont il s'agit est aujourd'hui exposée au Musée de Saint-Germain, *salle de numismatique*.

désormais aux spécialistes à explorer la période mérovingienne ou franque, en les priant de m'excuser d'avoir un instant empiété sur leur domaine.

ALEXANDRE BERTRAND.

LISTE DES PRINCIPALES

SÉPULTURES ET CIMETIÈRES MÉROVINGIENS

DE LA GAULE ET DES CONTRÉES VOISINES

Dressée par commune
d'après les dossiers de la Commission de la topographie des Gaules.

GAULE DE CÉSAR.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
A	
1. Abbeville.	Somme.
2. Abenheim.	Hesse rhénane.
3. Achène.	Belgique.
4. Albig.	Hesse rhénane.
5. Allain-aux-Bœufs.	Meurthe.
6. Allens.	Suisse.
7. Alphen.	Hollande.
8. Altwies.	Grand-duché de Luxembourg.
9. Amancé.	Meurthe.
10. Ambrines.	Pas-de-Calais.
11. Amenucourt.	Seine-et-Oise.
12. Amfreville-la-mi-voie.	Seine-Inférieure.
13. Amiens.	Somme.
14. Ampin.	Belgique.
15. Andilly.	Meurthe.
16. Angy.	Oise.
17. Annecy-le-Vieux.	Haute-Savoie.
18. Appeville.	Seine-Inférieure.
19. Archamp.	Haute-Savoie.
20. Arcy-Ste-Restitue	Aisne.
21. Argœuvres.	Somme.
22. Argueil.	Seine-Inférieure.
23. Arlon.	Grand-duché de Luxembourg.
24. Arnay-le-Duc.	Côte-d'Or.
25. Arnex.	Suisse.
26. Arques.	Pas-de-Calais.
27. Artins.	Loir-et-Cher.
28. Auberive.	Marne.
29. Aubonne.	Suisse.
30. Audincthun.	Pas-de-Calais.
31. Auffargis.	Seine-et-Oise.
32. Ave.	Belgique.
33. Avernas.	Belgique.
34. Avesnes-en-Bray.	Seine-Inférieure.
35. Avignon.	Vaucluse.
B	
36. Baelen.	Belgique.
37. Baigneville.	Seine-Inférieure.
38. Bailleu-sur-Therain.	Oise.
39. Bailleul-Neuville.	Seine-Inférieure.
40. Baillolet.	Seine-Inférieure.
41. Bainville-sur-Madon.	Meurthe.
42. Baissan.	Hérault.
43. Balme (la).	Savoie.
44. Banteaux.	Nord.
45. Barby.	Savoie.
46. Barentin.	Seine-Inférieure.
47. Bar-le-Nassau.	Hollande.
48. Barly.	Pas-de-Calais.
49. Basècles.	Belgique.
50. Bassecourt.	Jura bernois.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
51. Bavay.	Nord.
52. Beausaint.	Belgique.
53. Beausault.	Seine-Inférieure.
54. Bec-de-Mortagne.	Seine-Inférieure.
55. Beire-le-Châtel.	Côte-d'Or.
56. Bel-Air.	Suisse.
57. Belfort.	Haut-Rhin.
58. Bellencombe.	Seine-Inférieure.
59. Bénerville.	Calvados.
60. Benouville.	Calvados.
61. Bercète.	Belgique.
62. Beroltes.	Suisse.
63. Besançon.	Doubs.
64. Beuvrière (la).	Pas-de-Calais.
65. Béziers.	Hérault.
66. Bezoncourt.	Seine-Inférieure.
67. Biache.	Pas-de-Calais.
68. Bingen (environs de)	Hesse rhénane.
69. Blainville.	Meurthe.
70. Blandecques.	Pas-de-Calais.
71. Blangy.	Seine-Inférieure.
72. Blye.	Jura.
73. Boekel.	Hollande.
74. Boffiens.	Suisse.
75. Boppard.	Prusse rhénane.
76. Bourg.	Ain.
77. Boursin.	Pas-de-Calais.
78. Bouvines.	Nord.
79. Bouxières.	Meurthe.
80. Bozouls.	Aveyron.
81. Brelenières.	Côte-d'Or.
82. Brive.	Corrèze.
83. Brochon.	Côte-d'Or.
84. Broussy-le-Petit.	Marne.
85. Brumath.	Haut-Rhin.
86. Bulgnéville.	Vosges.
87. Buissière (la).	Pas-de-Calais.

C

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
88. Cambronne.	Oise.
89. Canoncles.	Nord.
Caranda (voyez Cierges).	Aisne.
90. Carcassonne.	Aude.
91. Castelnaudary.	Aude.
92. Casterlé.	Belgique.
93. Castries.	Hérault.
94. Catus.	Lot.
95. Caudebec-lès-Elbeuf.	Eure.
96. Cersel.	Hollande.
97. Cesancey.	Jura.
98. Chaffois.	Doubs.
99. Champlieu.	Oise.
100. Chapelle (la).	Marne.
101. Charmes.	Ardèche.
102. Charnay.	Saône-et-Loire.
103. Chartres.	Eure-et-Loir.
104. Charvounex.	Haute-Savoie.
105. Chatenois.	Doubs.
106. Chaussin.	Jura.
107. Chavannes.	Jura.
108. Cheilly.	Saône-et-Loire.
109. Chelles.	Oise.
110. Cherbourg.	Manche.
111. Chouy.	Aisne.
112. Cierges.	Aisne.
113. Ciney.	Belgique.
114. Clères.	Seine-Inférieure.
115. Cloyes.	Eure-et-Loir.
116. Coizard.	Marne.
117. Colleville.	Seine-Inférieure.
118. Commes.	Calvados.
119. Conflans-sur-Seine.	Marne.
120. Conlie.	Sarthe.
121. Conneré.	Sarthe.
122. Conteville.	Eure.
123. Conty.	Somme.
124. Corent.	Puy-de-Dôme.
125. Corgoloin.	Côte-d'Or.
126. Cortel-Noirmont.	Belgique.
127. Corveissiat.	Ain.
128. Coulemont.	Somme.
129. Courfaivre.	Suisse.
130. Courlaoux.	Jura.
131. Couvron.	Aisne.
132. Crécy.	Somme.
133. Criel.	Seine-Inférieure.
134. Criquebœuf-sur-Seine.	Eure.
135. Croisille (la).	Tarn.
136. Cruseilles.	Haute-Savoie.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
D	
137. Daillens.	Suisse.
138. Dampierre.	Haute-Saône.
139. Dampierre.	Seine-Inférieure.
140. Delle.	Haut-Rhin.
141. Desschel.	Belgique.
142. Deux-Ponts.	Bavière rhénane.
143. Deville.	Seine-Inférieure.
144. Dieppe.	Seine-Inférieure.
145. Dijon.	Côte-d'Or.
146. Doignies.	Pas-de-Calais.
147. Domart-en-Ponthieu.	Somme.
148. Donzacq.	Landes.
149. Dour.	Belgique.
150. Douvrend.	Seine-Inférieure.
151. Dreux.	Eure-et-Loir.
152. Drucat.	Somme.
153. Duranville.	Eure.
154. Duras.	Lot-et-Garonne.
155. Durkheim.	Palatinat du Rhin.
156. Durval.	Belgique.
E	
157. Echadens.	Suisse.
158. Echallens.	Suisse.
159. Echinghen.	Pas-de-Calais.
160. Egelhofen.	Suisse.
161. Eletot.	Seine-Inférieure.
162. Emancé.	Seine-et-Oise.
163. Emerange.	Luxembourg.
164. Engers.	Prov. rhénane.
165. Envermeu.	Seine-Inférieure.
166. Epagny.	Haute-Savoie.
167. Épône.	Seine-et-Oise.
168. Ergny.	Pas-de-Calais.
169. Ervillers.	Pas-de-Calais.
170. Esclande.	Seine-Inférieure.
171. Esch-s.-Alzetté.	Grand-duché de Luxembourg.
172. Eslettes.	Seine-Inférieure.
173. Esnes.	Nord.
174. Esquermes.	Nord.
175. Essey.	Meurthe.
176. Estrée-Cauchy.	Pas-de-Calais.
177. Eterpigny.	Pas-de-Calais.
178. Etichove.	Belgique.
179. Étoile (l').	Jura.
180. Etretat.	Seine-Inférieure.
181. Eu.	Seine-Inférieure.
182. Evrange.	Moselle.
183. Evrecy.	Calvados.
F	
184. Fabrègues.	Hérault.
185. Fampoux.	Pas-de-Calais.
186. Farébersviller.	Moselle.
187. Faverges.	Haute-Savoie.
188. Férebrianges.	Marne.
189. Ferques.	Pas-de-Calais.
190. Ferrière-la-Grande	Nord.
191. Flavion.	Belgique.
192. Fleury.	Oise.
193. Flobecq.	Belgique.
194. Floreffe.	Belgique.
195. Floriffoux.	Belgique.
196. Folx.	Belgique.
197. Fontaine-au-Pire	Nord.
198. Fontaine-en-Bray	Seine-Inférieure.
199. Framerville.	Somme.
200. Freilaubersheim	Hesse rhénane.
G	
201. Gamaches.	Somme.
202. Gamay.	Côte-d'Or.
203. Gancourt-Saint-Etienne.	Oise.
204. Geligny.	Suisse.
205. Gestel.	Hollande.
206. Germinon.	Marne.
207. Gerpinnes.	Belgique.
208. Ghéel.	Belgique.
209. Glageon.	Nord.
210. Gosne.	Belgique.
211. Gonville.	Seine-Inférieure.
212. Grand-Couronne.	Seine-Inférieure.
213. Graves.	Haute-Savoie.
214. Groisy.	Haute-Savoie.
215. Grusse.	Jura.
216. Guéprei.	Orne.
217. Gueres.	Seine-Inférieure.
218. Guzargues.	Hérault.
H	
219. Haucourt.	Aube.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
220. Hanouard (le).	Seine-Inférieure.
221. Hardecourt - aux - Bois.	Somme.
222. Hardinghen.	Pas-de-Calais.
223. Hardinthun.	Pas-de-Calais.
224. Haudricourt.	Seine-Inférieure.
225. Hauchin.	Belgique.
226. Haussy.	Nord.
227. Haut-Clocher.	Meurthe.
228. Haute - Allemagne.	Calvados.
229. Havelange.	Belgique.
230. Heerson.	Belgique.
231. Henin-Liétard.	Pas-de-Calais.
232. Hénonville.	Seine-Inférieure.
233. Héricourt-en-Caux.	Seine-Inférieure.
234. Hermes.	Oise.
235. Héronchelles.	Eure.
236. Herrlisheim.	Haut-Rhin.
237. Herpérange.	Grand-duché de Luxembourg.
238. Heverlé.	Belgique.
239. Heythugsen.	Hollande.
240. Hocquinghen.	Pas-de-Calais.
241. Hodeng-en-Bore.	Seine-Inférieure.
242. Hodent.	Seine-et-Oise.
243. Houdan.	Seine-et-Oise.
244. Hougitracten.	Belgique.

I

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
245. Issoudun.	Indre.
246. Ittervoort.	Hollande.
247. Izet-les-Esquerchins.	Pas-de-Calais.
248. Izier.	Belgique.

J

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
249. Jauche.	Belgique.
250. Jaulzy.	Oise.
251. Jemont.	Belgique.
252. Jette.	Belgique.
253. Jonay.	Jura.
254. Jouy-le-Comte.	Seine-et-Oise.
255. Juvelise.	Meurthe.

K

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
256. Kerkhom.	Belgique.

L

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
257. Lamberville.	Seine-Inférieure.
258. Lande (la).	Seine-Inférieure.
259. Landreville.	Aube.
260. Langres.	Haute-Marne.
261. Lans-le-Villars.	Savoie.
262. Lantzenberg.	Belgique.
263. Lavigny.	Suisse.
264. Lède.	Belgique.
265. Lens.	Pas-de-Calais.
266. Lesdin.	Nord.
267. Lessive.	Belgique.
268. Leulinghem.	Pas-de-Calais.
269. Liège.	Belgique.
270. Lillebonne.	Seine-Inférieure.
271. Liverdun.	Meurthe.
272. Lizy.	Aisne.
273. Loizy-en-Brie.	Marne.
274. Londinières.	Seine-Inférieure.
275. Lons-le-Saunier.	Jura.
276. Lorentzen.	Bas-Rhin.
277. Lorentzwiler.	Grand-duché de Luxembourg.
278. Lorquin.	Meurthe.
279. Lugrin.	Haute-Savoie.
280. Lucy.	Seine-Inférieure.
281. Lully.	Haute-Savoie.
282. Lummen.	Belgique.
283. Luzian.	Aisne.

M

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
284. Macornay.	Jura.
285. Maëstricht.	Hollande.
286. Mainal.	Jura.
287. Maisnières-Harcelaines.	Somme.
288. Maizières-le-Vic.	Meurthe.
289. Manneville.	Calvados.
290. Marcinelle.	Belgique.
291. Marcoing.	Nord.
292. Marest.	Pas-de-Calais.
293. Marnens.	Suisse.
294. Marnoz.	Jura.
295. Mareuil.	Pas-de-Calais.
296. Martainneville.	Somme.
297. Martot.	Eure.
298. Martres-de-Veyre	Puy-de-Dôme.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
299. Maulette.	Seine-et-Oise.
300. Mauny.	Seine-Inférieure.
301. Meerhout.	Belgique.
302. Meirelbeke.	Belgique.
303. Melin.	Belgique.
304. Melsbroeck.	Belgique.
305. Melun.	Seine-et-Marne.
306. Menneval.	Eure.
307. Menotey.	Jura.
308. Mesigny.	Haute-Savoie.
309. Mesnières.	Seine-Inférieure.
310. Mianney.	Somme.
311. Mieussy.	Haute-Savoie.
312. Misery.	Somme.
313. Mitelbronn.	Bas-Rhin.
314. Modave.	Belgique.
315. Moll.	Belgique.
316. Mondemont.	Marne.
317. Mondorf.	Luxembourg.
318. Monségur.	Gironde.
319. Monsheim.	Hesse rhénane.
320. Montbazin.	Hérault.
321. Mont-Cauvaire.	Seine-Inférieure.
322. Montérollier.	Seine-Inférieure.
323. Mont-Gauthier.	Belgique.
324. Montgifi.	Suisse.
325. Monthellet.	Saône-et-Loire.
326. Montillier.	Suisse.
327. Mont-Louvaire.	Seine-Inférieure.
328. Mont-N.-Dame.	Marne.
329. Montivilliers.	Seine-Inférieure.
330. Montrichard.	Loir-et-Cher.
331. Montrozier.	Aveyron.
332. Montville.	Seine-Inférieure.
333. Morgny.	Seine-Inférieure.
334. Moulineaux.	Seine-Inférieure.
335. Moult.	Calvados.
336. Moutiers-en-Tarentaise.	Savoie.
337. Murzon.	Marne.
338. Mussbach.	Bavière rhénane.

N

339. Nambsheim.	Haut-Rhin.
340. Neftenbach.	Suisse.
341. Nernetçau.	Suisse.
342. Nerigeon.	Gironde.
343. Nesle-Hodeng.	Seine-Inférieure.
344. Nesle-Normandie	Seine-Inférieure.
345. Neufchâtel.	Seine-Inférieure.
346. Neufuy.	Oise.
347. Neuville-Champ-d'Oisel.	Seine-Inférieure.
348. Neuville-Ferrière	Seine-Inférieure.
349. Nieawtadt.	Hollande.
350. Niederbronn.	Bas-Rhin.
351. Nierstein.	Hesse rhénane.
352. Ninove.	Belgique.
353. Noordwyk.	Hollande.
354. Notre-Dame-de-Bliquetuit.	Seine-Inférieure
355. Nœux.	Pas-de-Calais.
356. Notoye.	Belgique.
357. Noyelles-Vion.	Pas-de-Calais.

O

358. Odratzheim.	Bas-Rhin.
359. Oestrich.	Prov. rhénane.
360. Ogneville.	Meurthe.
361. Oolen.	Belgique.
362. Orgelet.	Jura.
363. Orival.	Seine-Inférieure.
364. Ormoy.	Seine-Inférieure.
365. Ouville.	Seine-Inférieure.
366. Oyes.	Marne.

P

367. Pagny-la-Ville.	Côte-d'Or.
368. Paley.	Seine-et-Marne.
369. Panassac.	Gers.
370. Parfondeval.	Seine-Inférieure.
371. Paris.	Seine.
372. Pecy.	Seine-et-Marne.
373. Petit-Appeville.	Seine-Inférieure.
374. Petites-Dalles.	Seine-Inférieure.
375. Petit-Huningue.	Haut-Rhin.
376. Petit-St-Vincent.	Meurthe.
377. Pezeux.	Doubs.
378. Pin (le).	Jura.
379. Pincthun.	Pas-de-Calais.
380. Planques.	Pas-de-Calais.
381. Plivot.	Marne.
382. Plombiers-lès-Dijon.	Côte-d'Or.
383. Poitiers.	Vienne.
384. Poligny.	Jura.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
385. Pommard.	Côte-d'Or.
386. Pommiers.	Aisne.
387. Pompey.	Meurthe.
388. Pont-Arcy.	Aisne.
389. Port-Galand (le).	Ain.
390. Port-le-Grand.	Somme.
391. Pouan.	Aube.
392. Pouilly-s.-Saône.	Côte-d'Or.
393. Pourville.	Seine-Inférieure.
394. Pouget.	Hérault.
395. Praines.	Aveyron.
396. Precy-sur-Oise.	Oise.
397. Presles.	Belgique.
398. Pringy.	Haute-Savoie.
Q	
399. Quévreville.	Seine-Inférieure.
R	
400. Ramasse.	Ain.
401. Rebets.	Seine-Inférieure.
402. Rebourceaux.	Yonne.
403. Reccy-sur-Ource.	Côte-d'Or.
404. Remenecourt.	Meuse.
405. Remich.	Grand-duché de Luxembourg.
406. Renaix.	Belgique.
407. Renève.	Côte-d'Or.
408. Resay.	Seine-Inférieure.
409. Rethy.	Belgique.
410. Reumont.	Nord.
411. Revels.	Belgique.
412. Riccy.	Aube.
413. Riel.	Hollande.
414. Riethoven.	Hollande.
415. Roche.	Haute-Savoie.
416. Roclincourt.	Pas-de-Calais.
417. Rocroi.	Ardennes.
418. Rodez.	Aveyron.
419. Rogeville.	Meurthe.
420. Romelfing.	Bas-Rhin.
421. Rotton.	Belgique.
422. Rouen.	Seine-Inférieure.
423. Rue-Saint-Pierre.	Oise.
S	
424. Saconin.	Aisne.
425. Saint-Aubin.	Côte-d'Or.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
426. Saint-Aubin.	Seine-Inférieure.
427. Saint-Bernard.	Ain.
428. Sainte-Colombe.	Yonne.
429. Saint-Denis.	Belgique.
430. Saint-Etienne.	Seine-Inférieure.
431. Saint-Etienne-au-Temple.	Marne.
432. Saint-Etienne-de-Coldres.	Jura.
433. Sainte-Geneviève.	Seine-Inférieure.
434. Saint-Germain-lès-Arlay.	Jura.
435. St-Gilles-Waes.	Belgique.
436. Saint-Hilaire-la-Cotte.	Pas-de-Calais.
437. Saint-Jean-de-Losne.	Côte-d'Or.
438. Saint-Joire.	Meuse.
439. Saint-Jorioz.	Haute-Savoie.
440. Saint-Léonard.	Pas-de-Calais.
441. Ste-Marguerite.	Seine-Inférieure.
442. Saint-Martin-Brethancourt.	Seine-et-Oise.
443. Saint-Martin-du-Tilleul.	Eure.
444. St-Martin-Église.	Seine-Inférieure.
445. Saint-Martin-aux Buneaux.	Seine-Inférieure.
446. Saint-Marcel-de-Crussol.	Ardèche.
447. Saint-Maur.	Jura.
448. Saint-Max.	Meurthe.
449. Saint-Pierre-de-Maillé.	Vienne.
450. Sainte-Sabine.	Côte-d'Or.
451. Salles-la-Source.	Aveyron.
452. Samoëns.	Haute-Savoie.
453. Samson.	Belgique.
454. Santhoven.	Belgique.
455. Saulges.	Mayenne.
456. Saussay.	Eure-et-Loir.
457. Savy.	Pas-de-Calais.
458. Saxon.	Meurthe.
459. Scey-sur-Saône.	Haute-Saône.
460. Schaffen.	Belgique.
461. Schwebsingen.	Luxemb. Holl.
462. Scrupt.	Marne.
463. Scy.	Belgique.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
464. Selzen.	Hesse rhénane.
465. Septeuil.	Seine-et-Oise.
466. Séraing.	Belgique.
467. Serquigny.	Eure.
468. Serrigny.	Yonne.
469. Severy.	Suisse.
470. Sigy.	Seine-Inférieure.
471. Sillingy.	Haute-Savoie.
472. Sluse.	Belgique.
473. Sommery.	Seine-Inférieure.
474. Son.	Hollande.
475. Sormery.	Yonne.
476. Souain.	Marne.
477. Souchez.	Pas-de-Calais.
478. Soyons.	Ardèche.
479. Sponton.	Belgique.
480. Sprendlingen.	Hesse rhénane.
481. Spiennes.	Belgique.
482. Steensel.	Hollande.
483. Strée.	Belgique.
484. Suippes.	Marne.
485. Sussen.	Belgique.
T	
486. Taninges.	Haute-Savoie.
487. Tegelen.	Hollande.
488. Thionville.	Moselle.
489. Thuillies.	Belgique.
490. Tiergeville.	Seine-Inférieure.
491. Tolochenaz.	Suisse.
492. Toul.	Meurthe.
493. Tourlaville.	Calvados.
494. Tournai.	Belgique.
495. Tréport.	Seine-Inférieure.
496. Tressan.	Hérault.
497. Triel.	Seine-et-Oise.
498. Tronche-Belon.	Suisse.
499. Tugny (14).	Aisne.
U	
500. Useldange.	Grand-duché de Luxembourg.
501. Uzelle.	Doubs.
502. Uzelot.	Pas-de-Calais.
V	
503. Vauciennes.	Marne.
504. Valmeray.	Calvados.
505. Vanvey.	Côte-d'Or.
506. Varney.	Meuse.
507. Vatteville.	Seine-Inférieure.
508. Védrin.	Belgique.
509. Vellechevreuse.	Haute-Saône.
510. Vendhuile.	Aisne.
511. Vendœuvre.	Meurthe.
512. Verdun.	Meuse.
513. Verlée.	Belgique.
514. Vermand.	Aisne.
515. Vernier.	Haute-Savoie.
516. Verrières.	Aube.
517. Versoix.	Suisse.
518. Vesvres.	Côte-d'Or.
519. Vetteren.	Belgique.
520. Veules.	Seine-Inférieure.
521. Veulettes.	Seine-Inférieure.
522. Viala.	Aveyron.
523. Vic-de-Chassenay	Côte-d'Or.
524. Vicq.	Seine-et-Oise.
525. Vidy.	Suisse.
526. Villedomange.	Marne.
527. Villeneuve-les-Maguelonne.	Hérault
528. Villeseneux.	Marne.
529. Villette-lès-Arbois.	Jura.
530. Villevenard.	Marne.
531. Vimy.	Aisne.
532. Vitteaux.	Côte-d'Or.
533. Vitry.	Pas-de-Calais.
534. Vlytingen.	Belgique.
535. Voiteur.	Jura.
536. Volvic.	Puy-de-Dôme.
537. Vron.	Somme.
538. Vuillecin.	Doubs.
W	
539. Waben.	Pas-de-Calais.
540. Waerloos.	Belgique.
541. Waldwisse.	Moselle.
542. Wanquetin.	Pas-de-Calais.
543. Warlus.	Pas-de-Calais.
544. Wasselonne.	Bas-Rhin.
545. Wasserbillig.	Grand-duché de Luxembourg.
546. Wazemmes.	Nord.
547. Wecker.	Luxembourg.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS
548. Wermeldange.	Grand-duché de Luxembourg.
549. Wertemboz.	Doubs.
550. Willernesse.	Pas-de-Calais.
551. Witrange.	Moselle.
552. Wizermes.	Pas-de-Calais.
553. Worleghem.	Belgique.
X	
554. Xanten.	Grand-duché de Luxembourg.
Y	
555. Yeulles.	Pas-de-Calais.
556. Yverdun.	Suisse.
Z	
557. Zahlbach.	Hesse rhénane.

PAYS ÉTRANGERS A LA GAULE (1).

A	
1. Aham.	Bavière.
2. Arneck ou Arnegg	Wurtemberg.
3. Ash, près Greenwich.	Angleterre.
B	
4. Billesdon.	Angleterre.
5. Brighton.	Angleterre.
C	
6. Caenby.	Angleterre.
7. Coombe.	Angleterre.
D	
8. Darmstadt.	Hesse.
9. Driffield.	Angleterre.
F	
10. Fairford.	Angleterre.
11. Faversham.	Angleterre.
G	
12. Geisslingen.	Wurtemberg.
13. Gilton.	Angleterre.
14. Gœppingen.	Wurtemberg.
H	
15. Harnham.	Angleterre.
16. Hedingen.	Sigmaringen.
17. Hœhenstadt.	Wurtemberg.
I	
18. Ingarsby.	Angleterre.
19. Iworth.	Angleterre.
L	
20. Laiz.	Sigmaringen.
21. Langenenslingen.	Sigmaringen.
22. Linton-Heath.	Angleterre.
23. Little-Wilbraham	Angleterre.
24. Londres.	Angleterre.
M	
25. Minster.	Angleterre.
N	
26. Nordendorf.	Bavière.
O	
27. Oberflacht.	Wurtemberg.
28. Oberolm.	Bavière.
29. Oxford.	Angleterre.
30. Ozengell.	Angleterre.
P	
31. Pfullendorf.	Près Reutlingen.
32. Pfullingen.	Wurtemberg.

(1) Quoique les listes de nos correspondants étrangers ne nous soient pas encore parvenues, nous donnons le petit nombre de localités recueillies jusqu'ici dans le cours des travaux particuliers des membres de la Commission, tout en sachant que cette dernière liste est des plus incomplètes.

R

33. Riedlingen. — Wurtemberg.

S

34. Sandwich. — Angleterre.
35. Sarr. — Angleterre.
36. Sillinbourne. — Angleterre.
37. Sinzheim. — Grand-duché de Bade.
38. Sporte. — Angleterre.
39. Sprendlingen. — Hesse rhénane.
40. Strood. — Angleterre.
41. Saint-Laurance. — Angleterre.

U

42. Ulm. — Souabe.

W

43. Wiesbaden. — Grand-duché de Nassau.
44. Wiesenthal. — Bavière.
45. Wurmlingen. — Wurtemberg.

RÉSUMÉ :

En Gaule	557
Hors de Gaule.	45
Total.	602

MONUMENTS

DE LA

DOMINATION CELTIQUE EN HONGRIE

Suite (1)

Les monuments de fer ont pendant longtemps échappé à l'attention des antiquaires et des collectionneurs. Les objets rongés par la rouille, privés de leur figure primitive, furent, règle générale, rejetés pendant les fouilles, et, même lorsque cela n'arriva pas, ne furent pas admis dans des musées pour la plupart resplendissants de dorures et de peintures. Aujourd'hui même, nous cherchons en vain l'équipement des légionnaires romains dans les magnifiques collections de l'Italie, ou au Louvre et à l'Ermitage, ou encore dans les fameuses collections d'armes du château de Turin, à l'Arsenal de Vienne, dans le Donjon de Dresde, au Kremlin de Moscou et à la Tour de Londres. Il y a vingt ans, nous ne connaissions encore le parazonium, le pilum, le casque et le bouclier des soldats romains que par des sculptures, et non par des exemplaires originaux ; même de notre temps, les collectionneurs ne savent pas estimer les monuments de fer de l'antiquité. Quand, de nos jours, l'Epirote Karapanos tira des ruines du palais de Dioclétien, à Nicomédie, un grand char de triomphe, il fit scier et jeter les morceaux de fer rouillés et déformés qui appartenaient au train du char, et ne rassembla, pour les exposer au Trocadéro, que les ornements de bronze. Les savants regrettèrent vivement cette mutilation, parce que c'est précisément en conservant les morceaux de fer qu'on aurait pu reconnaître la

(1) Voir le numéro de septembre.

construction réelle du char. Le fer a commencé d'être estimé depuis que l'attention des antiquaires s'est étendue sur les monuments de l'époque préhistorique, et que les musées de Copenhague, de Stockholm et de Dublin ont jugé dignes de leur étude les objets primitifs en fer. Enfin, depuis que les restes de pilotis et de terramares sont devenus l'objet de recherches scientifiques, tous les musées ont ouvert leurs salles au fer rouillé. C'est le mépris où ce dernier était tenu depuis si longtemps qui a surtout mis obstacle à la connaissance et à l'étude de la civilisation celte primitive, civilisation attestée principalement par des ustensiles, des instruments et des armes de fer.

Si nous voulons étudier les produits de l'industrie des Celtes, il faut naturellement que nous les cherchions surtout dans les pays où la race celte a séjourné sans se mêler avec d'autres races, par conséquent en Irlande, en Angleterre, en France et en Suisse, et en seconde ligne seulement dans l'Italie septentrionale, dans l'Allemagne du Sud et de l'Est, et le long du cours du Danube. Mais les grands musées, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont très pauvres en objets de fer.

La découverte de La Tène, en Suisse, sur le lac de Neuchâtel, fut comme une révélation. Le colonel suisse Schwab y avait trouvé un important établissement sur pilotis, de l'âge de fer; il rassembla avec soin et précaution tous les objets de fer, sans oublier même le plus petit, et mit en ordre toute la découverte dans sa propre maison. Keller, le solide et circonspect commentateur des pilotis, a publié cette découverte dans la seconde partie des célèbres rapports de la Société des antiquaires de Zurich; il n'a pourtant pas osé exprimer une opinion précise à l'égard de la nationalité des objets trouvés, et il dit même de leurs ornements qu'ils n'ont pas le caractère celtique. On ne peut pas en savoir mauvais gré à un savant qui ne connaissait alors ni les objets celtiques des collections de Londres, ni l'édition de luxe intitulée : *Horæ ferales*, publiée à ce sujet par Kemble et Francks, où les auteurs s'occupent particulièrement des ornements celtiques qui, en effet, sont identiques à ceux qu'on a trouvés en Suisse. Les archéologues danois, suédois, français et anglais ont reconnu sur-le-champ l'origine celte et en même temps l'importance hors ligne des objets de fer découverts à La Tène; ces objets ont servi de point de départ à Hildebrand, conservateur du musée d Stockholm, quand il a écrit son traité sur les fibules, qui a paru dans la *Revue d'antiquités suédoises*, et qu'il a

étudié spécialement le caractère du type celtique dans son extension (1).

Ces recherches des antiquaires aidèrent aussitôt à voir clairement que les mêmes types qui distinguent les fibules de fer de La Tène se rencontrent aussi en bronze. Il en est de même dans les terramares italiens de la vallée du Pô, surtout à Marzabotto, à Villanova, à la Chartreuse de Bologne, dans le vaste cimetière de Hallstädt, en Autriche, et souvent dans les vieux tombeaux d'Angleterre, de France, de Hongrie. Ces tombeaux, tous ensemble, représentent cette époque de transition où le fer commence à supplanter le bronze. Les ustensiles, formés de deux sortes de métaux, sont souvent rencontrés pêle-mêle; souvent, c'est tantôt un métal, tantôt l'autre qui est trouvé exclusivement dans ces tombeaux, mais dans les deux métaux on ne peut méconnaître le type celte. On y voit la preuve qu'en deçà des Alpes, des Pyrénées et du Balkan, le peuple qui, après avoir vécu longtemps dans l'âge de bronze, entra dans l'âge de fer, après la colonisation de la vallée du Pô et de la vallée du Danube, c'étaient les Celtes. Ils se trouvèrent alors en contact avec la civilisation étrusque, romaine et grecque; ce contact n'est certainement pas antérieur au VIe siècle avant J.-C., ni postérieur au IVe, où nous voyons souvent chez eux des signes exclusifs et nombreux du plein âge de fer, particulièrement les monnaies d'argent. Du reste, nous ferons remarquer que les types de bronze celtiques se distinguent fortement des types de bronze plus anciens de la Hongrie et de la péninsule scandinave. Dans cette dernière ne s'égarèrent que rarement et isolément quelques objets celtes de l'époque de transition; dans l'Allemagne du nord, en revanche, les formes celtiques et septentrionales se montrent mélangées. D'ailleurs, les Celtes ont des formes d'armes et de bijoux autres que celles des peuples septentrionaux, loin derrière eux en fait de civilisation; autres aussi que celles du style étrusque et romain, et, quoique ce style ait exercé de l'influence sur les Celtes, il ne les a pourtant pas dépouillés de leur originalité. La capitale des Boïens, Bononia, était voisine de l'Etrurie; elle avait dans l'origine appartenu aux Étrusques, et des découvertes grandioses démontrent son industrie à l'époque celte. Il semble que Bononia ait été un des centres les plus importants de l'industrie celtique du mé-

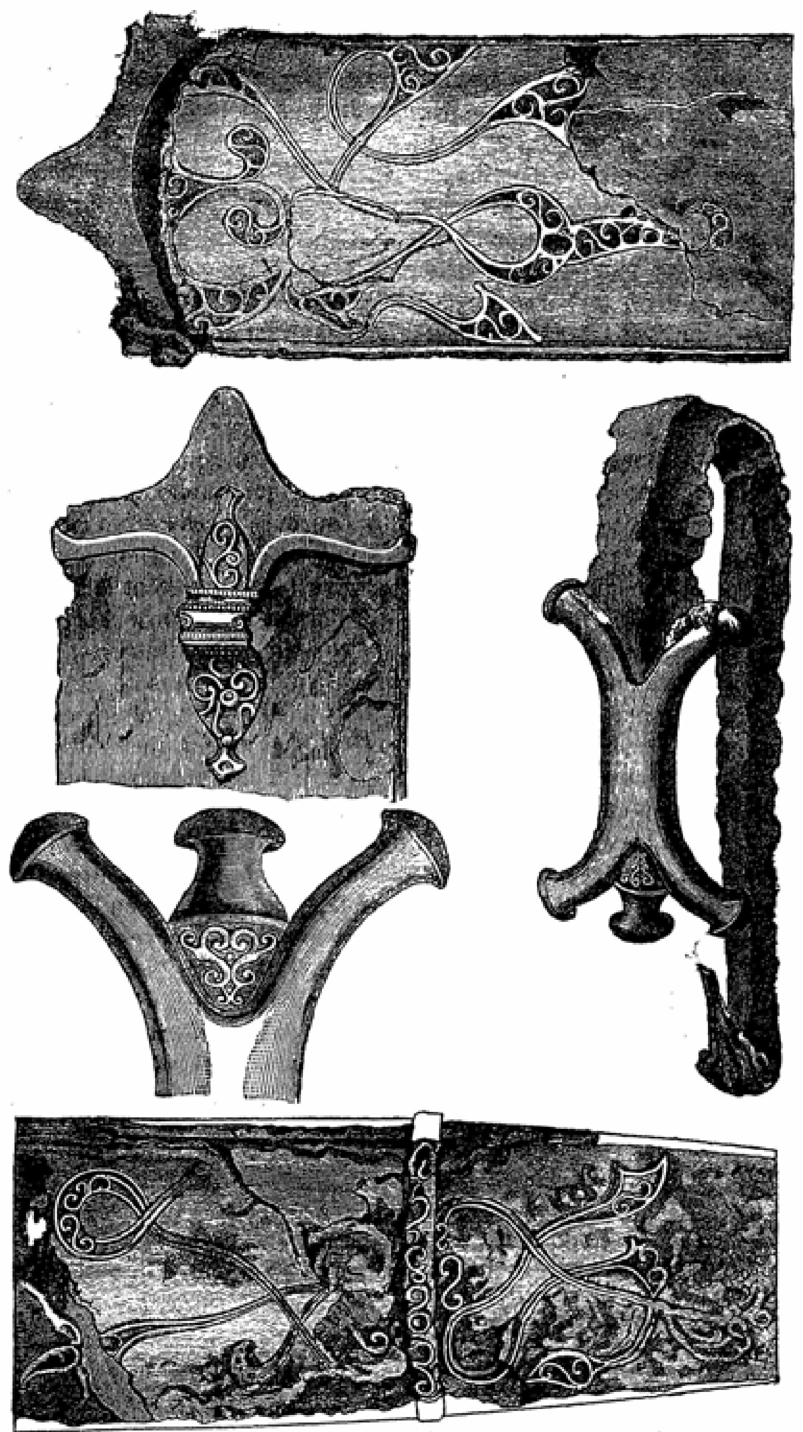
(1) Docteur Hams H. Hildebrand, *Studier Jamforande fornforskning-Bidrang till Spannets Historia*, Stockholm, 1872.

tal. Ces découvertes n'offrent cependant aucune ressemblance avec l'art étrusque ; en revanche, elles s'accordent avec les découvertes celtiques de la Suisse, de la Hongrie, de la France et de l'Angleterre.

Les types celtiques primitifs les plus renommés sont à peu près les suivants :

I. — *Le glaive celtique.*

Nous savons par Polybe que le glaive des Galates était plus long que celui des légions romaines et, n'étant pas pointu, était surtout propre à frapper du tranchant. Dans un autre passage, le même historien fait remarquer que leur glaive se tordait facilement, en sorte que, pendant la bataille, ils le redressaient avec le pied, ce qui veut seulement dire qu'il n'avait pas été bien trempé. Ces remarques conviennent parfaitement à tous ces glaives qu'on peut voir à présent dans beaucoup de musées et de collections, et qui sont pareils à ceux de la Tène. Au Musée national hongrois se trouvent quatre exemplaires complètement conservés et, tandis que le parazonium romain trouvé à Ménfo a 0,58 de longueur avec sa poignée, et sa lame 0,43, la longueur du glaive celtique trouvé à Szob sur les bords de l'Eipel est de 0,86 avec la poignée, et sa lame a 0,718; la longueur du glaive de Bacska avec la poignée est de 1,02, et sa lame a 0,84; la longueur du glaive de Pilin est de 0,845 et de 0,71 ; celle du glaive trouvé près d'Aszod est de 0,86 et de 0,65. Dans les exemplaires découverts à la Tène, aussi bien que dans ceux de France et de Hongrie, le glaive ne se termine pas en pointe, mais en demi-cercle, ce qui est tout naturel pour une arme mal trempée. C'est pour cela aussi que cette arme n'est pas faite pour frapper de pointe, parce qu'en heurtant le bouclier ou la cuirasse



Détails des glaives et fourreaux *celtiques* du musée de Pesth.

elle se serait tordue plus aisément qu'en frappant avec le tranchant. Que les Celtes en effet n'aient pas exécuté leurs glaives en acier, et les aient forgés en fer, c'est ce dont témoigne la forme que nous voyons souvent à ces glaives dans les tumuli. Ils sont presque toujours complètement repliés, afin que personne ne puisse plus s'en servir; c'est ainsi que selon la coutume féodale, aux obsèques du dernier rejeton mâle d'une famille, l'écu brisé est déposé à côté du cercueil. Le glaive de Pilin du baron Eugène Nyari, déposé dans le Musée national hongrois, et celui de Bacska, étaient repliés une fois; le poignard de Szendo l'était même deux fois; le glaive de Szob est également recourbé, et tous sans exception le sont d'une façon impossible à un glaive d'acier, parce que l'acier se rompt plutôt que de se plier. Francks a déjà fait cette remarque dans sa publication intitulée *Horæ ferales*. Rœmer, qui oublie les paroles de Polybe, ne peut expliquer cette courbure particulière qu'en supposant que les glaives avaient été au feu, et repliés étant rougis. Il faut encore faire observer qu'on trouve le plus souvent le glaive celtique dans un fourreau de fer, qui porte à sa partie supérieure des ornements gravés. Le parazonium romain au contraire est toujours trouvé nu, parce que le fourreau était probablement en bois revêtu de cuir; mais le bois pourrit dans le sol humide, et ne peut se conserver pendant des milliers d'années que tout au plus dans un pays sans pluie comme l'Égypte, et au milieu des circonstances les plus favorables. Au Trocadéro étaient exposés beaucoup de ces glaives celtiques; il y en a encore plusieurs à voir au musée de Saint-Germain. Quelques-uns ont été découverts à la Tène ou tirés des tombeaux de Hallstädt; à un de ceux-là, le fourreau est en bronze; à quelques autres, c'est la poignée. Ce dernier cas s'observe aussi dans le poignard de Szendrö au Musée national hongrois, seulement la forme de la poignée s'écarte de celle des poignards de Hallstädt. Nous trouvons des figures du glaive celtique dans Lindenschmidt (1), Francks (2), Keller (3), Bertrand (4), dans les *Archæologiai Kozlemények* (communiqués archéologiques) (5), dans le *Kalauz* (guide) (6), et dans beaucoup d'autres ouvrages.

(1) *Antiquités de notre passé païen*, I, 1re livraison, 5, pl. II, III, IV, V; II, 7e iv., 6, pl. III; 2e liv., 1, pl. II, XIV, la chaine, V, XVII.

(2) *Horæ ferales*, XIV, pl. II *a*, 2, 6; XV, II *a*, 26; XVIII, planche.

(3) *Pilotis*, second rapport, III, planche, et sixième rapport, VII, planche 15, 16; X, planche; XI, planche.

(4) *Archéologie celtique et gauloise*, 362.

(5) *Atlas* V, planche.

(6) 62e feuillet, figure 109.

II. — *La chaîne celtique.*

Quand nous rencontrons un glaive dans les tombeaux celtiques, il y a régulièrement à côté une courte chaîne de plusieurs anneaux, faite d'un double et épais fil de fer habilement tordu. Dans le Musée national hongrois on voit quatre chaînes semblables; deux viennent



des découvertes de Szob et de Pilin. En France, ces chaînes sont très nombreuses; à La Tène aussi on en a trouvé. Elles ont d'abord été regardées comme des ceintures; mais le jeune archéologue français Joseph de Baye a démontré dans un article spécial (1) que ce ne pouvait pas être des ceintures, et que c'étaient probablement des baudriers; et en effet, d'après Diodore de Sicile (V, 30), les glaives des Celtes étaient longs et attachés à leur côté droit au moyen de chaînes de fer ou de cuivre.

III. — *La poignée du bouclier celtique.*

Selon Tite-Live, le bouclier celte était plus long et plus étroit que le romain, et n'était pas en état de couvrir complètement le guerrier qui se trouvait derrière (2). Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé un

(1) *Chaînes et ceintures gauloises*, année 1876, dans la *Revue archéologique*.

(2) Livius, XXXVIII, 21 : « Scuta longa et ad amplitudinem corporum parum lata, et ea ipsa male tegebant Gallos. »

pareil bouclier dans les tombeaux celtes de notre patrie. Cependant deux boucliers (1) du Musée britannique répondent à la description de Tite-Live; l'un a été tiré de la Tamise, l'autre du Witham. Ces boucliers sont en bronze, enrichis de corail et d'ornements celtiques frappés avec goût, et semblent plutôt avoir servi de parure que de défense. Le « gladiateur celte mourant » de la fameuse statue du Capitole, ainsi que le « gladiateur celte mort » d'Atalle (*Monumenti del Instituto*, IX, XX, 3), sont au contraire gisants sur de grands boucliers ovales dont la forme ne répond pas exactement à ce que dit Tite-Live. Il est donc possible que cet auteur se borne à décrire l'armure distinctive de quelque tribu celte, qui n'était pas en usage chez toute la nation. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé dans les tombeaux de boucliers complets. Seulement on trouve d'ordinaire à côté du glaive et de la chaîne une large poignée de bouclier qui ressemble à la moitié d'un bracelet. On en peut voir deux dans notre Musée national. Des dessins de poignées semblables se rencontrent dans Lindenschmidt, et souvent dans les collections françaises. Pendant longtemps les archéologues n'ont pas su à quoi ce singulier objet pouvait avoir servi, jusqu'à ce qu'enfin on trouva dans l'argile humide d'un tombeau l'empreinte du bouclier de bois qui, lui, avait complètement pourri. Sa forme était un cercle entier, de deux pieds et demi à peine de diamètre. Au milieu était le demi-bracelet, et il fut bien prouvé par là que c'était une poignée de bouclier.

IV. — *La fibule celtique.*

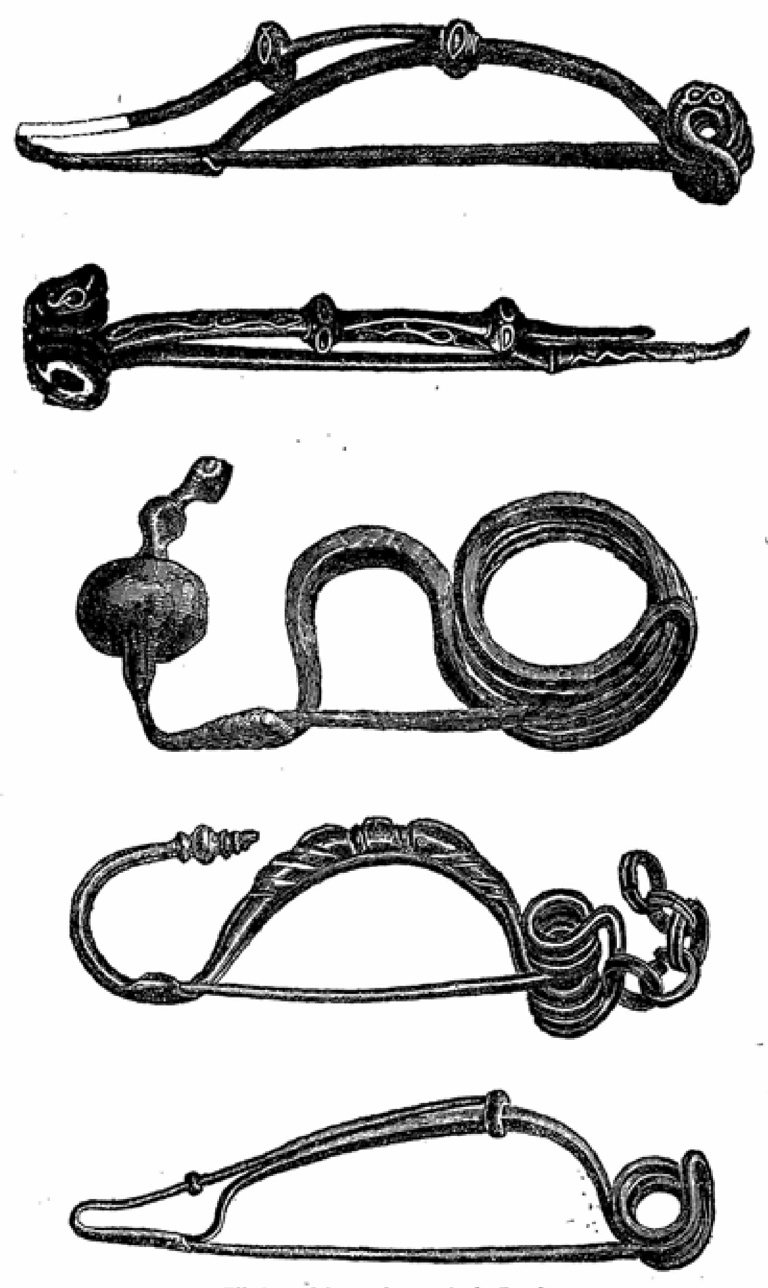
Un quatrième objet est joint au long glaive à pointe émoussée, au court baudrier semblable à une chaîne, et à la poignée de bouclier des Celtes; on le trouve dans les tombeaux ordinairement réuni aux trois autres objets : c'est l'épingle celtique (fibula), qui se distingue autant de la fibule de l'âge de bronze des pays septentrionaux et de la Hongrie que de l'agrafe étrusque et romaine. Elle est faite d'un épais fil de métal qui forme en avant un ornement tourné en spirale, et se recourbe à sa partie postérieure du côté de l'arc que figure sa partie supérieure. Ceci est le type fondamental qui a donné naissance à plusieurs variétés bâtardes. La partie postérieure est quelquefois attachée à l'arc, tantôt tout simplement, tantôt au moyen de petits anneaux et de boutons; quelquefois, sans toucher l'arc, elle se

(1) Francks et Kemble, *Horæ ferales*, XIV-XV.

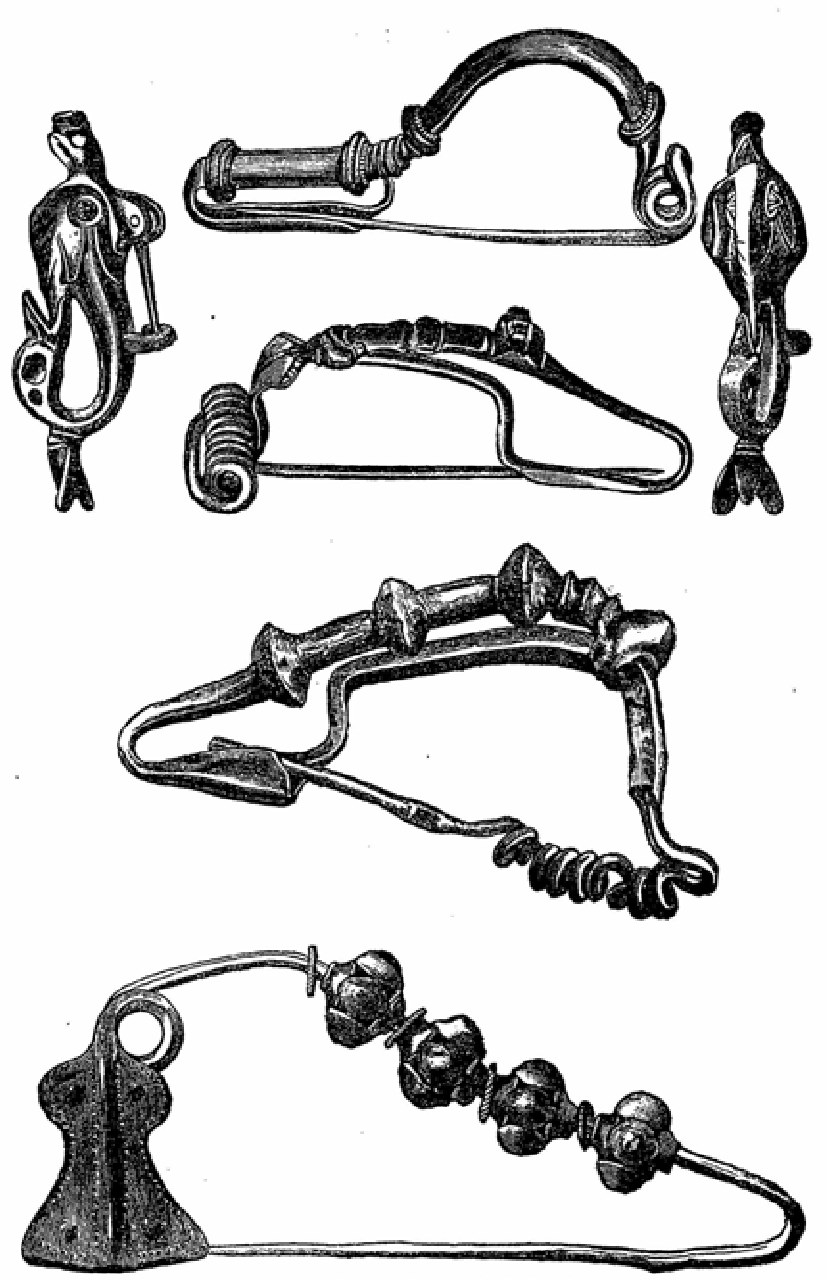
termine par un bouton; à côté ou sur le milieu de l'arc, elle a quelquefois un autre petit bouton à son extrémité un peu infléchie vers le haut. Ces trois variétés bâtardes sont les principales, et il y en a encore une infinité d'autres. Le plus bel exemplaire de bronze est conservé dans le Musée national hongrois. Il a la forme d'un *dauphin* qui se frappe le dos avec sa queue; les yeux du dauphin sont incrustés de grenats. Ces épingles diffèrent les unes des autres, non seulement dans la forme, mais encore dans la matière. Il y a des fibules de ce genre en or dans la collection Campana au Louvre; il y en a en argent surtout au Musée national hongrois, en nombreux exemplaires; dans le cabinet des antiques de Vienne, en *un seul* exemplaire qui y est arrivé de Transylvanie : il y en a en bronze dans toutes les collections, en innombrables exemplaires; en fer, en moindre quantité, par la seule raison que les découvertes de fer jusqu'ici ont été rarement jugées dignes d'une attention suffisante.

Cette fibule, dans sa forme la plus simple, que nous voyons réunie dans les tombeaux celtes avec le glaive et ce qui l'accompagne, a été trouvée chez nous à Szob et à Pilin, exécutée en fer. Elle se rencontre souvent aussi en fer, dans l'Allemagne du Nord, la France, le Tyrol et la Suisse, mais, partout, encore plus souvent en bronze. Hildebrand, dans son ouvrage cité plus haut, reconnait cinq variétés principales pour les fibules découvertes à la Tène, et les a dessinées sous les lettres A, B, C, D, E, F. A celles-ci il ajoute encore seize variétés de France, des pays rhénans, de Thuringe, Bohême, Irlande, Angleterre, Hongrie et Suède, ainsi que du nord de l'Allemagne. Cependant il n'a pas pris garde à cette forme toute particulière qu'on trouve, en bronze et en argent, exclusivement en Hongrie, et qui est souvent surprenante par sa grandeur extraordinaire; il y a, dans le nombre, des exemplaires longs d'un empan. Dans ces fibules aussi, le fil d'argent forme en avant un long ornement tourné en spirale. Par derrière, où le fil s'élargit pour la boîte de l'épingle, il se recourbe de nouveau vers la partie supérieure de l'arc, et est orné tantôt de trois, tantôt de quatre et même de plus de quatre grands boutons, et d'autant de petits. Le Musée national hongrois possède cinq exemplaires complets et huit mutilés de fibules celtiques de cette forme en argent, et un exemplaire en bronze.

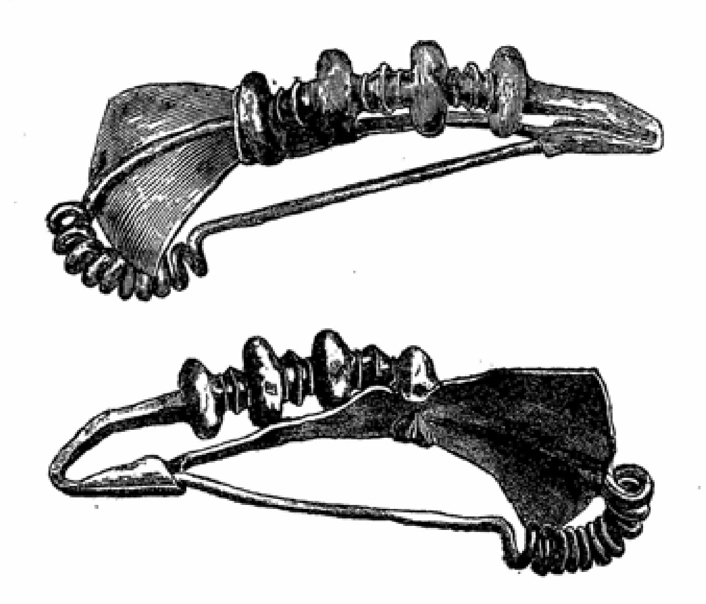
Nous n'avons pas encore épuisé tous les genres de la fibule celtique. Hildebrand cite quelques exemplaires tirés de Marzobotto, de Villanova et de la Chartreuse de Bologne, qui se rencontrent aussi chez nous, quoique plus rarement. C'est aussi une forme caractéristique que celle de ces deux fibules d'or qui ont été trouvées avec



Fibules celtiques du musée de Pesth.



Fibules celtiques du musée de Pesth.



le trésor de Fokoru, et qui sont ornées de perles d'or dans leur longueur. Les anciennes fibules étrusques, telles qu'elles ont été trouvées par exemple dans les environs de Pérouse et qu'elles ont été publiées par le comte Carlo Connestabile, sont la base de toutes ces formes de la fibule celte. Cependant la forme celte est une continuation particulière de l'ancien type étrusque. L'analogie entre les formes celtes et les types étrusques s'explique facilement par le voisinage des Boïens avec les villes étrusques (1). En effet, de même que les Celtes ont imité dans notre patrie les monnaies de la Macédoine voisine, qui eurent cours chez tous les Celtes, les Celtes italiens ont imité la fibule et le bracelet des Etrusques, et les ont répandus depuis l'Océan jusqu'au Danube inférieur.

FRANÇOIS VON PULSZKY,
Intendant général des musées et des bibliothèques de l'État.

(Traduit de l'allemand.)

(La suite prochainement.)

(1) Dans l'ouvrage de Lindenschmidt cité plusieurs fois, les fibules I, IV, 3; II, V, 2; VI, 3; VII, 3; XI, 2. Dans Keller, sixième rapport, XIV, pl. I-VII.

LES

BAS-RELIEFS DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS

ET LES

LITURGIES FUNÉRAIRES (1)

Parmi les explications dues aux anciens docteurs de l'Église, les moins cherchées sont à coup sûr celles qui ont pénétré le plus facilement dans l'esprit des masses ; celles-là que la foule a bien connues ont pu seules inspirer les œuvres d'art, ces livres des simples, des illettrés, comme parlent unanimement les Pères, et dont l'intelligence devait dès lors être accessible au plus grand nombre. L'idée de salut, de résurrection, qui s'imposait à tous devant les tombes, et dont les écrivains ecclésiastiques nous montrent tant de figures dans les Livres sacrés, voilà celle que les sculpteurs me semblent avoir le plus souvent exprimée pour les yeux ; les images de Jonas, de Lazare, de Daniel entre les lions, du fils de la veuve de Naïm, de la fille de Jaïre, de la vision d'Ézéchiel (2), de Noé sauvé du déluge, en fournissent tout d'abord une preuve. J'essayerai d'en apporter d'autres, et si l'interprétation de quelques sujets reste à chercher en dehors de celles que je propose, on se souviendra que, dans le système suivi jusqu'à cette heure, il est de même plusieurs tableaux dont le sens demeure fermé pour qui veut chercher au

(1) Fragment de l'introduction du livre intitulé : *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles.* Ce chapitre est accompagné ici des gravures représentant les sujets mentionnés.

(2) Bottari, tav. XXXVIII, CXXXIV. Cf. Hieron. *in Ezech.* c. XXXVII. Les autres sujets sont d'une fréquence extrême.

delà d'une représentation purement historique, et dont on n'a pas même tenté de faire comprendre, dans cet ordre d'idées, la raison d'être.

Les épitaphes, je l'ai dit ailleurs, présentent plus d'une fois des formules empruntées aux liturgies funéraires. Des textes de Job et de saint Jean récités aux offices des morts se retrouvent ainsi sur des marbres antiques, à Vercelli, à Naples, à Comachio, à Rimini; il en est de même, en d'autres lieux, pour des passages de la *Mémoire des morts*, de psaumes chantés aux funérailles. Mentionnée dans les oraisons que l'on prononçait aux obsèques des religieuses, la parabole des Dix Vierges est rappelée sur les marbres de leurs sépultures. Les invocations liturgiques qui demandent l'admission du défunt avec les saints dans les tabernacles des justes et dans le sein des patriarches prennent place au formulaire des lapicides; les mots : VT INTER ELECTV.... d'un fragment retrouvé à Lyon sont tirés de notre antique prière : *Ut...... inter electos jubeas adgregare*. Je me suis étendu déjà sur ces sortes d'emprunts faits aux *Ordines* funèbres (1); et c'est chose facile que d'en apporter ici de nouveaux exemples.

J'en rencontre un premier dans cette acclamation d'une épitaphe mutilée :

DOMINE..... SVSCIPE ANIMA*m* (2)

formule qui se lit dans les Sacramentaires de saint Gélase, de saint Grégoire le Grand (3), et dans de très anciens offices des morts donnés par Dom Martene (4).

Un autre marbre, également trouvé à Rome :

SOLVS DEVS ANIMAM TVAM
DEFENDAD ALEXANDRE (5)

me rappelle l'antique prière du prêtre administrant l'extrême-

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nos 392, 473 et 546; *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 93, 94.

(2) Buonarruoti, *Vetri*, p. 106.

(3) Muratori, *Liturgia romana*, éd. de Venise, 1748, t. I, p. 747, 748, 749; t. II, p. 214, 216.

(4) *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, éd. in-fol., 1736, t. II, p. 1075, 1076, etc.

(5) Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LXXV.

onction : « Dominus Jesus Christus apud te sit ut te defendat (1). »

Les mots REQVIESCIT..... IN SPE RESVRE*ctionis* VITE AETERNAE, inscrits sur une tombe de Merlas-en-Viennoise, c'est-à-dire dans un pays où le christianisme est d'importation grecque (2), nous offrent un fragment de la liturgie orientale : Μνήσθητι πάντων τῶν προκεκοιμημένων ἐπ' ἐλπίδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου (3).

Plusieurs épitaphes qui portent les mots SPIRITVS TVS IN BONO, ISPIRITVS TVS IN BONO SIT, ISPIRITVS IN BONV QVESCAT, SPIRITVS TVVS IN BONO (4), me semblent reproduire l'acclamation des offices funéraires : « Suscipe, Domine, animam famuli tui in bonum ; anima ejus in bonis ; » ψυχὴ αὐτοῦ ἐν ἀγαθοῖς (5).

La prière contenue dans une inscription de l'an 409 :

....................ΤΑΥΤΗΝ
ΚΑΤΑΞΙⲰϹΟΝ ΚΑΤΑϹΚΗΝⲰϹⲈ
ΔΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΚΑΙ ΦⲰΤΑΓⲰΓΟΥ
ΑΡΚΑΝΓⲈΛΟΥ ΜΙΧΑΗΛ
ⲈΙϹ ΚΟΛΠΟΥϹ ΤⲰΝ ΑΓΙⲰΝ ΠΑΤⲈΡⲰΝ
ΑΒΡΑΑΜ ΙϹΑΚ ΙΑΚⲰΒ ΟΤΙ ϹΟΥ ⲈϹΤΙΝ
Η ΔΟΞΑ ΚΑΙ ΤΟ ΚΡΑΤΟϹ ⲈΙϹ ΤΟΥϹ ΑΙⲰΝΑϹ
ΤⲰΝ ΑΙⲰΝⲰΝ ΑΜΗΝ (6)

rappelle de nombreuses formules d'oraisons grecques (7) et, en

(1) S. Gregor. Magn., *Liber sacramentorum* (*Opera*, t. III, p. 539).

(2) Voir mon *Manuel d'épigr. chrétienne*, p. 93, 94.

(3) *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 465. Cf. Goar, *Euchologium*, 2e éd., p. 78, *Divina missa S. Joh. Chrysost.*

(4) Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 119 ; Marini, dans Mai, *Scriptorum veterum nova collectio Vaticana*, t. IV, p. 446, n° 8 ; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XXVI ; Martigny, *Dictionnaire*, art. *Paradis*.

(5) Dom Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 1076, 1077, 1078, 1081 ; Goar, *Euchologium*, p. 454, 455.

(6) Ἀττικὸν Ἡμερολόγιον, janvier 1872 ; Néroutsos-Bey, *Bull. de l'Inst. égyptien*, 1871-1873, p. 110 ; Miller, *Mélanges de philologie et d'épigraphie*, 1re partie, p. 70.

(7) Goar, *Euchologium*, p. 439 : Ἀκολουθία τοῦ ἐξοδιαστικοῦ · Κατασκήνωσον ἐν σκηναῖς δικαίων. Dion. Areop. *Hierarch. eccles.* VII, III. *Contempl.* § 4 : ..... Ἡ μὲν οὖν εὐχὴ τῆς θεαρχικῆς ἀγαθότητος δεῖται..... κατατάξαι αὐτὸν εἰς κόλπους Ἀβραάμ, καὶ Ἰσαάκ, καὶ Ἰακώβ. (Cette dernière formule se rencontre à chaque instant dans les liturgies funéraires, comme dans les épitaphes antiques.) Une prière d'un autre ordre, publiée par Goar, p. 39 (cf. p. 40), se termine par ces mots, semblables à ceux

même temps, une *Oratio ad sepulchrum* et une *Commendatio animæ* du Sacramentaire de saint Gélase :

Adsit illi angelus tui Testamenti Michael ;.... in sinum transferatur Abrahæ.

Te supplices deprecamur ut suscipi jubeas animam famuli tui *illius* per manus sanctorum angelorum deducendam in sinum amici tui patriarchæ Abrahæ (1).

Une recherche faite avec suite dans les monuments de l'épigraphie mettrait sans doute sous nos yeux un grand nombre de formules ainsi empruntées à des prières liturgiques dont l'antiquité, trop peu sûrement connue, s'établirait ainsi. L'utilité pratique de ce travail, pour lequel le temps me fait défaut, ressort de l'épitaphe suivante, découverte à Colasucia (2), en Nubie, et qui est datée de l'ère des martyrs. Je la transcris d'après la copie du comte de Vidua (3) :

† Α̅ † Ω̅ †
ΟΘ̅C̅ΤωΝΠ̅Ν̅Α̅ΤωΝΚΠΑCΗC
CΑΡΚΟCΟΤΟΝΘΑΝΑΤΟΝΚΑΙΤΑΡΓΗ
CΑCΚΑΙΤΟΝΑΔΗΝΠΑΘΑCΗCΚΖω
ΗΝΤΟΥΚΟCΜΟΥΧΑΡΙCΑCΜЄΝΟC
ΑИΑΠΑΥCΟΝΤΗΝΨΥΧΗΝΤΗ̂Ν . . Π
CΙΝ. . .Є. . .ΚΟΛΠΟCΙΑ. . . . .Μ
ΚΑΙΙCΑΚ. . .ΙΑΚ. . .ЄΝΤωΦωΤΙΝΟΝ
ЄΝΤωΠωΚΛΟΝЄΝΤωΠωΑΝΑΨΥ

de notre inscription : Ὅτι σοῦ ἐστιν ἡ βασιλεία καὶ δυνάμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Je les relève également dans une oraison funéraire grecque dont on trouvera plus bas une double leçon (p. 228) ; voir encore, à l'office des morts, Goar, *Euchol.*, p. 424, 436, 451, 478.

(1) Muratori, *Lit. rom.*, t. I, p. 750 et 752.

(2) La date, difficile à reconnaître, a été diversement interprétée. Notre illustre Letronne propose d'y voir l'an 692 (*Analyse du Recueil d'inscr. du comte de Vidua*, p. 14) ; M. Kirchoff (*C. I. G.*, n° 9121) fait remonter le monument à l'année 492. L'aspect des caractères et, de plus, une identité de formule avec un marbre de l'an 708 (de Clarac, *Inscr. du Louvre*, pl. LIX, n° 859 ; Letronne, *Inscript. de l'Egypte*, t. II, p. 223 ; *C. I. G.*, n° 9134), montrent que notre inscription est postérieure au v° siècle.

(3) *Inscriptiones antiquæ, in Turcico itinere collectæ*, tab. XX.

ΤѠЄΝΤΑΠЄΔΡΑΟΔΗΓΙϹΑϹΚΑΙΑΝΑ
ⲘΑΡΤΙΤѠΝΠΑΡΑΥΤΟΥΠΑΡΑΧΘЄΝ
ΤΑΛΟΑΝЄΡΓΟΝΗΚΑΤΑΔΗΑΝΟΙ
ΑΝΑΝΙϹΑΦЄϹΟϹΑΓΑΘѠΝΚΑΙΦΙ
ΛΑИΟϹΚΑΙϹΥΝΧѠΡΗϹΟΝΟΤΙΟΥ
ΚΟΥΙϹΤΙΝΑΝѠΝѠϹΖΗϹЄΤΑΙΚΑΙ
ΧΟΥΚΑⲘΑΡΤΙϹЄϹΥΓΑΡⲘΟΝΟϹ
ΟΘϹΠΑϹΗϹΑⲘΑΡΤΙΑϹЄΚΤΡϹΥΠΑ
ΡΧΗϹΔΚΟϹΥΝΗΚΑΙΗΔΗΚЄΟϹΥΝΗ
ϹΥΓΑΡΟΙΑΝΑΠΑΥϹΚϹΤΗΝΟΥΛϹ
ΤΑⲘΗΡЄΠΙϹΠΑΧѠΡΑϹΘΥΓΟΥΤ7
ΤΑϹΟΧѠΝΧΠΘΠΑΚѠΡΑϹ
ΚΑΙΑΝΑϹΤΑϹΙΝΚΑΙϹΟΝΤΗΝΔΟ
ΡΑΝΑΑΝΑⲘЄΠΟⲘЄΝΤѠΠΡΚΤѠ
ΥѠΚΤѠΑΓΙΑѠΠΝΙΝΥΝΚΑЄΗ
ЄΙϹΤΟΙϹΟѠΝΑϹΑΝΤѠѠΝѠΝѠΝϛΔ
ΤΑΗΤΗΤΗϹΖѠΗϹЄΠΙΤΗϹΓΗϹ
ΗⲘЄΡΑ : Ο : ΑΝΑΠΑΖϹΟΝ ΦΑΡ
: Δ : ΑΠΟⲘΑΡΤΥ : Ϥ :

Quelque désordre que les fautes du lapicide et sans doute aussi les erreurs de copie aient jeté dans ce texte, j'y reconnais la transcription d'une prière de l'office des morts, publiée par Goar, d'après un ancien manuscrit (1), et qui est demeurée en usage dans l'Église grecque (2). Mis en regard, le texte moderne, celui de Goar et l'épitaphe nubienne que je viens de reproduire montreront, à l'appui de la thèse que j'aurai à développer plus loin, comment les formules liturgiques se sont maintenues et perpétuées (3) :

(1) *Euch____log.*, p. 424 ; cf. p. 431, 433 ; et Renaudot, *Liturg. orient.*, t. II, p. 305.

(2) Εὐχολόγιον τὸ μέγα· ἐν Ῥώμῃ, ἐκ τῆς πολυγλώττου τυπογραφίας· ἔτει αωόγ (1873), p. 252.

(3) Au moment où me sont envoyées les épreuves de cette partie de mon travail, e reçois, de M. Albert Dumont, un très intéressant article, où mon savant confrère rapproche, de même, des liturgies funéraires grecques, une épitaphe du VII[e] siècle, trouvée en Egypte et publiée par M. Néroutsos-Bey (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1877, p. 320).

TEXTE DE GOAR.

—

Ἀκολουθία τοῦ ἐξοδιαστικοῦ.

Ὁ Θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκὸς (1), ὁ τὸν θάνατον καταπατήσας, τὸν διάβολον καταργήσας, καὶ ζωὴν τῷ κόσμῳ σου δωρησάμενος, αὐτὸς Κύριε, ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τοῦ κεκοιμημένου δούλου σου τοῦδε ἐν τόπῳ χλοερῷ (2), ἐν τόπῳ ἀναψύξεως, ἔνθα ἀπέδρα ὀδύνη, λύπη, καὶ στεναγμός (3). Πᾶν ἁμάρτημα τὸ παρ' αὐτοῦ πραχθὲν ἐν λόγῳ, ἢ ἔργῳ, ἢ διανοίᾳ, ὡς ἀγαθὸς καὶ φιλάνθρωπος Θεὸς συγχώρησον, ὅτι οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος ὃς ζήσεται καὶ οὐχ' ἁμαρτήσει. Σὺ γὰρ μόνος ἐκτὸς ἁμαρτίας· ἡ δικαιοσύνη σου δικαιοσύνη εἰς τὸν αἰῶνα, καὶ ὁ λόγος σου ἀλήθεια. Ὅτι σὺ εἶ ἀνάστασις, ἡ ζωὴ καὶ ἡ ἀνάπαυσις τοῦ κεκοιμημένου δούλου σου τοῦδε, Χριστὲ ὁ Θεὸς ἡμῶν. Καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν, σὺν τῷ ἀνάρχῳ σου Πατρὶ, καὶ τῷ παναγίῳ, καὶ ἀγαθῷ, καὶ ζωοποιῷ σου Πνεύματι· νῦν, καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

TEXTE MODERNE.

—

Ἀκολουθία τοῦ ἐξοδιαστικοῦ.

Ὁ Θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκὸς, ὁ τὸν θάνατον καταπατήσας, καὶ ζωὴν τῷ κόσμῳ σου δωρησάμενος, αὐτὸς Χριστὲ, ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν τοῦ κεκοιμημένου δούλου σου τοῦδε ἐν τόπῳ φωτεινῷ, ἐν τόπῳ χλοερῷ, ἐν τόπῳ ἀναψύξεως. Ἔνθα ἀπέδρα ὀδύνη, λύπη καὶ στεναγμός· πᾶν ἁμάρτημα τὸ παρ' αὐτοῦ πραχθὲν ἐν λόγῳ, ἢ ἔργῳ, ἢ διανοίᾳ, ὡς ἀγαθὸς καὶ φιλάνθρωπος Θεὸς συγχώρησον, ὅτι οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος ὃς ζήσεται καὶ οὐχ' ἁμαρτήσει. Σὺ γὰρ μόνος ἐκτὸς ἁμαρτίας. Ἡ δικαιοσύνη σου δικαιοσύνη εἰς τὸν αἰῶνα. Καὶ ὁ λόγος σου ἀλήθεια. Ὅτι σὺ εἶ ἡ ἀνάστασις, ἡ ζωὴ καὶ ἡ ἀνάπαυσις τοῦ κεκοιμημένου δούλου σου τοῦδε, Χριστὲ ὁ Θεὸς ἡμῶν. Καὶ σοὶ τὴν δόξαν ἀναπέμπομεν, σὺν τῷ ἀνάρχῳ σου Πατρὶ, καὶ τῷ παναγίῳ, καὶ ἀγαθῷ, καὶ ζωοποιῷ σου Πνεύματι. Νῦν, καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

(1) Ce même début se lit sur d'autres épitaphes antiques (Vidua, *op. cit.*, tab. XIX, n° 2; de Clarac, *Inscriptions du Louvre*, pl. LIX, n° 859; Lumbroso, *Rivista di filologia*, 1873, p. 213).

(2) L'inscription de Colasucia que je viens de transcrire porte en cet endroit : ΕΝ ΤΟΠΩ ΚΛΟΝ. M. Kirchoff me paraît se tromper en proposant de lire : ἐν τόπῳ καλῷ. On le voit par notre prière, par la suivante et par les mots d'une ancienne liturgie : εἰς τόπον χλόης (Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 72 et 113).

(3) Cette formule, très fréquemment employée dans la liturgie funéraire (*Const. apost.*, VIII, 41; *Eccles. Hierarchia*, VII, III, 4; Renaudot, *Lit. orient.*, t. I, p. 72 et 113; t. II, p. 339; Goar, *Euchol.*, p. 427; cf. S. Ephrem, *Sermo de S. Mariæ laudibus*, éd. Quirini, t. III, p. 576), se retrouve sur ce fragment de marbre antique découvert à Athènes et que je donne ici d'après la copie de M. Coumanoudis :

ΧΜΓ [monogramme] ΟΘΕΝ [ἀπέδρα] ΛΥΠΗ ΣΤΕΝΑΓΜΟΙ ΕΚΕΙ ΑΝΑΠΑΥΣΟΝ.. ..[Κ]ΥΡΙΕ ΜΟΥ ΔΟΥΛΟΥΣ [Θ]ΕΟΥ ΤΑΛΕΠΩ[ρους] Ο ΓΕΝΟΙΤΟ ΑΜΗΝ (Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι, p. 418, n° 3622).

Que l'on retrouve ainsi, sur les marbres funéraires, des passages de prières prononcées aux obsèques, aux derniers moments de ceux qu'ils recouvrent, rien de plus naturel, on le comprend, et le fait se reproduit d'ailleurs avec une telle fréquence que l'on ne saurait le méconnaître.

Ces mêmes textes dont s'inspiraient les rédacteurs des épitaphes ont-ils pu guider également les sculpteurs des sarcophages? Je n'estime pas que tout d'abord il soit téméraire de le penser, et cette sorte de connexité entre des monuments de même nature me semble d'ailleurs facile à établir.

Au chevet des agonisants, l'Église prononce une suite de prières qu'il importe de rappeler ici : c'est l'*Ordo commendationis animæ, quando infirmus est in extremis* (1).

Après une longue litanie débutant par l'acclamation répétée, « Kyrie eleison, Christe eleison, » viennent les paroles suivantes :

Suscipe, Domine, servum tuum in locum sperandæ sibi salvationis a misericordia tua.

Libera, Domine, animam ejus ex omnibus periculis inferni, et de laqueis pœnarum et ex omnibus tribulationibus.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam de communi morte mundi.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Noe de diluvio.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Abraham de Ur Chaldæorum.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Job de passionibus suis.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Isaac de hostia, et de manu patris sui Abrahæ.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Lot de Sodomis et de flamma ignis.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Moysen de manu Pharaonis regis Ægyptiorum.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Danielem de lacu leonum.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti tres pueros de camino ignis ardentis et de manu regis iniqui.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Susannam de falso crimine.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti David de manu regis Saul, et de manu Goliath.

(1) *Breviarium romanum.*

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Petrum et Paulum de carceribus.

Et sicut beatissimam Theclam virginem et martyrem tuam de atrocissimis tormentis liberasti, sic liberare digneris animam hujus servi tui, et tecum facias in bonis congaudere cœlestibus.

A quelle époque peut remonter cette *commendatio animæ*, dont le nom même est de forme antique (1)?

Le premier manuscrit où je la retrouve est le Pontifical donné, au IX[e] siècle, par saint Prudence à l'église de Troyes, et que l'on s'accorde à reconnaître comme antérieur à cet évêque (2). Au chapitre IV, sous le titre *De agonizantibus*, le Pontifical dont il s'agit porte cette indication sommaire, mais facile à reconnaître :

Sequitur oratio post litaniam.

Suscipe, Domine, animam famuli tui N. in bonum. Libera eam ex omnibus periculis infernorum, et de laqueis pœnarum et ex omnibus tribulationibus tartari.

Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam, etc.

Sauf quelques légères variantes dans l'expression, nous retrouvons donc ici les paroles mêmes par lesquelles on recommande encore aujourd'hui les mourants à la clémence de Dieu. Au XI[e] siècle, un *Ordo in exitu animæ,* au XII[e] un autre encore, présentent des textes de même forme, qui se récitaient également à l'heure de l'agonie et de la mort (3) :

Libera, Domine, animam servi tui de omnibus periculis infernorum, et de laqueis pœnarum et de omnibus tribulationibus.

Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Enoch et Eliam de communi morte mundi (4).

Kyrie eleison, Christe eleison.....

(1) *Constit. apost.*, VIII, 43; *Sacramentarium Gelasianum*, « Commendatio animæ » (Muratori, *Liturg. rom.*, t. I, p. 751). *Codex can. Eccl. afr.*, CIII, etc.

(2) D. Martene, *De antiquis Eccl. ritibus*, t. I, *Syllabus ritualium ; Hist. litt. de la France*, t. V, p. 253.

(3) Grancolas, *l'Ancien Sacramentaire de l'Eglise*, t. II, p. 535, 536; cf. S. Greg. Magn., *Antiphonarium*, t. III, p. 726.

(4) Dom Martene, t. II, p. 1095.

Suscipiat eam, etc.
Libera, Domine, animam famuli tui, etc. (1).

J'ai dit que l'on incline à croire antérieur à saint Prudence le Pontifical qui porte son nom. Aucune preuve n'en a été produite ; mais si l'on examine par le détail l'*Ordo de agonizantibus*, il est, je crois, permis de déduire du rapprochement d'un monument antique que, comme l'oraison de l'Église grecque dont j'ai parlé plus haut (2), et comme tant d'autres encore (3), le texte qui nous occupe remonte aux premiers siècles du christianisme.

Libera, Domine (est-il écrit dans la *Commendatio animæ*), animam ejus sicut liberasti *Danielem de lacu leonum*.
Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti *tres pueros de camino ignis* ardentis.
Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti *Susannam de falso crimine*.

La riche collection de M. Basilewsky contient une coupe de verre gravé du v[e] siècle, récemment découverte dans une tombe antique à Podgoritza, en Albanie (4), alors qu'après une rixe sanglante, entre Turcs et Monténégrins, on creusait une fosse pour ensevelir un mort. Sur cette coupe, que je reproduis ici d'après un excellent calque de M. Basilewsky, se groupe une série de sujets relatifs aux miracles sauveurs (5).

Des légendes jointes à chaque scène indiquent ce qu'elle représente (6), et le texte de ces légendes est conforme à celui de l'*Ordo* de saint Prudence :

(1) Dom Martene, t. II, p. 1080.
(2) Ci-dessus, p. 226 à 228.
(3) De Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 21 ; Bunsen, *Christianity and mankind*, t. VII, p. 113 et 225 ; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 33.
(4) L'ancienne *Dioclea*. Cet objet a été publié par M. Albert Dumont, qui nous l'a fait connaître (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1873, p. 71), et, depuis, par M. de Rossi (*Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 153).
(5) Planche XXIV.
(6) Une seule de ces légendes présente des difficultés de déchiffrement ; c'est celle qui accompagne la figure symbolique de saint Pierre frappant le rocher. Renonçant à interpréter la deuxième ligne, on avait d'abord vu dans les autres : *Petrus virga perc[utit]*.... *fontes ciperunt quo[e]rere*. J'ai proposé, et tel est également aujour-

DANIEL DE LACO LEONIS
TRIS PVERI DE ECNE CAMI (*de igne camini*)
SVSANNA DE; FALSO CRIMINE

Une quatrième inscription :

DIVNAN DE VENTRE QVETI LIBERATVS EST

rappelle le mot *libera* de notre prière, en même temps qu'elle offre, par les mots *de ventre ceti*, une expression inscrite aux Constitutions apostoliques (1) et, comme on le verra plus bas, dans les Actes des Martyrs.

Que les légendes dont je parle reproduisent des formules de prières, j'en vois la marque dans les liturgies que je viens de citer, dans ce passage d'un autre *Ordo* du XIe siècle :

Libera eum, Domine, sicut liberare dignatus es *Suzannam de falso crimine..... Jonam de ventre ceti.... tres pueros de camino ignis..... Danielem de lacu leonum* (2).

Cette preuve se retrouve encore, bien que d'une façon moins directe, dans une série de textes, à coup sûr d'une plus faible autorité, mais qui procèdent d'écrits antiques dont parfois même ils nous gardent des passages (3) : je parle des Actes des Martyrs. Souvent

d'hui l'avis de mon savant ami M. de Rossi, de lire plutôt *quorere* pour *currere*, qui me paraît mieux satisfaire au sens. L'expression *currere* est, comme on le sait, classique en parlant du cours des eaux. (*Comment. de bello Hispan.*, c. XIX : « Rivus... currens erat ad dextrum » ; Virg., *Æn.*, XII, 524 : « Amnes in æquora currunt » ; Ovid., *Amores*, III, VI : « Damnosus pecori curris, damnosior agris » ; *Fasti*, II, 274 : « Quique citis Ladon in mare currit aquis »; etc.) J'ajoute que la fin de la première ligne PERQ et les caractères VOVSET de la deuxième peuvent contenir le mot *Percussit*, défiguré par le graveur. QV pour C se retrouve sur les marbres (Passionei, *Iscr. ant.*, 123, 75, QVOIVGI pour *conjugi*), et OV pour V paraît dans des textes latins d'époques diverses. Voir Gruter, 499, 12 : INDOVCEBAMVS ; Rein., XI, 75 : POSOVIT ; Festus, éd. Lindemann, t. II, p. 216, *Perplouere* ; Lupi, *Epit. Severæ*, p. 191 : ΑΝΝΩΡΟΥΜ, ΜΗϹΩΡΟΥΜ.

(1) V, 7 : Ἐκ τῆς κοιλίας τοῦ κήτους. Cf. VII, 37.

(2) *Ms. Pontificale ecclesiæ Salisburgensis : Ordo ad visitandum vel unguendum infirmum* (D. Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 899).

(3) Voir mon Etude sur les *Acta Martyrum* non insérés dans le recueil de Ruinart (sous presse).

nous y voyons les saints implorant le Seigneur, et, s'il est difficile d'admettre comme authentiques les termes mêmes des oraisons, nous y retrouvons du moins la forme de celles qui étaient en usage lorsque ces écrits ont vu le jour. Cette forme est exactement celle dont témoignent les *Ordines* que je viens de rappeler et les légendes gravées sur la coupe de Podgoritza :

« Délivre-nous, Seigneur, comme tu as délivré les trois jeunes gens de la fournaise, Daniel de la fosse aux lions, Moïse des mains de Pharaon, Suzanne de ses calomniateurs, Jonas des entrailles du monstre. »

Libera nos (1) sicut liberasti (2) tres pueros de camino ignis (3), Danielem de lacu leonum (4), Mosem de manu Pharaonis (5), Suzannam de falso crimine (6), Jonam de ventre ceti (7).

Déjà donc nous voyons invoquer, comme types de l'assistance divine, de préservations miraculeuses, une part des sujets représentés sur les sarcophages en même temps qu'ils sont mentionnés dans les liturgies, surtout dans celles des agonisants et des morts :

Daniel,
Les trois jeunes Hébreux,
Suzanne,
Jonas.

Là ne se bornent point les concordances entre les représentations funéraires des premiers chrétiens et les anciennes prières de l'Église. Les faits bibliques rappelés par toutes deux se présentent en grand nombre ; le relevé suivant montrera la constance de ce remarquable parallélisme.

(1) *Acta S. Ananiæ et Petri*, § 13 ; *Acta S. Aureæ*, § 4 (Boll., 25 feb., 24 aug.).
(2) *Ibid.* et *Passio S. Viti*, § 13 (Boll., 15 jun.).
(3) *Vita S. Basilisci*, § 15 ; *Acta L. Terentii*, § 4 ; *Acta S. Timothei et Mauræ*, § 7 ; *Passio S. Viti*, § 13 ; *Acta S. Aureæ*, § 4 (Boll. 3 mart., 10 april., 3 maii, 15 jun., 24 aug.).
(4) *Acta S. Timothei et Mauræ*, § 7 ; *Acta S. Aureæ*, § 4 ; *Martyrium S. Miniatis*, § 2 (Boll., 3 maii, 24 aug., 25 oct.).
(5) *Acta S. Terentii*, § 4 (Boll., 10 april.).
(6) *Acta S. Erasmi*, § 2 ; *Acta S. Aureæ*, § 4 ; *Martyrium S. Miniatis*, § 2 (Boll., 2 jun., 24 aug., 25 oct.).
(7) *Acta S. Ananiæ et Petri*, § 13 (Boll., 25 feb.). Ces invocations sous forme d'appel au souvenir des miracles sauveurs se lisent également dans les *Acta sincera* de Ruinart, p. 417, et dans des prières grecques (Goar, *Euchol.*, p. 343) d'origine probablement antique. (Voir ci-dessus, p. 227.)

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

FIGURES DE LA SORTIE DE CE MONDE

SORTIE D'ÉGYPTE, représentée par le passage de la Mer Rouge (1).



(*Etude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXXI.)

TYPES D'ASSISTANCE DIVINE

NOÉ SAUVÉ DU DÉLUGE (2).



(Sarcophage au musée de Latran.)

(1) Cf. *Etude sur les sarcophages d'Arles*, p. 51. L'Égypte est souvent présentée, par les Pères, comme une figure de la vie terrestre. S. August., *In Psalm. CXXIII*, § 3 : « Ægyptus autem, quoniam interpretatur Afflictio, vel Affligens, vel Comprimens, sæpe in imagine ponitur hujus sæculi. » Cf. *In Psalm. LXXII*, § 5. S. Gregor. Nyss. *Oratio habita in funere Meletii, ep. Antiochiæ :* Κατέλιπε τὴν Αἴγυπτον, τὸν

PRIÈRES FUNÉRAIRES

FIGURES DE LA SORTIE DE CE MONDE

SORTIE D'ÉGYPTE, représentée par le passage de la Mer Rouge.

Sacramentarium Gelasianum. Oratio post sepulturam : « Obsequiis rite celebratis..... post Israhelis Exitum ex Ægypto, deprecemur clementiam Dei Patris pro anima cari nostri, quem Dominus de laqueo hujus mundi liberavit. » (Muratori, *Liturgia romana*, t. I. p. 751.) — *Ordo ex ms. codice Romaricense* : « Deinde lavetur corpus ; cantentur hi responsi... *Psal.* In exitu Israel. » — *Ordo ex ms. pontificali Salisburgensi* : « *Antiphona post exitum animæ. Psal.* In exitu. Antiphonæ et lectiones ac responsoria ad vigilias defuncti. Oratio. Exequiis rite celebratis... post Exitum Israel de Ægypto, deprecamur clementiam Dei Patris pro spiritu cari nostri N... quem Dominus de laqueo hujus mundi liberavit. » — *Ordo ex ms. codice Gemmeticense* : « Deinde lavent corpus et inter lavandum hæc resp. canantur... *Psal.* In exitu Israhel. Postea elevatur corpus de ecclesia et portetur ad tumulandum, ita dicendo... *Psal.* Ad te, Domine, levavi ; aut istum *Psal.* In exitu Israhel. » — *Ordo ex vetusto rituali monasterii S. Eligii Noviomensis* : « Incenset diaconus similiter corpus defuncti... *Psal.* In exitu Israel. » (Dom Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 1080, 1085, 1092, 1096, 1098, 1108.) — Cf. ci-dessous, p. 238.

TYPES D'ASSISTANCE DIVINE

NOÉ SAUVÉ DU DÉLUGE.

Commendatio animæ quando infirmus est in extremis : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Noe de diluvio. »

ὑλώδη βίον · ἐπέρασεν οὐχὶ τὴν ἐρυθρὰν ταύτην, ἀλλὰ τὴν μέλαιναν ἐκείνην καὶ ζοφώδη τοῦ βίου θάλασσαν (t. III, p. 594). Ainsi que je l'ai fait observer ailleurs, ce dernier texte peut conduire à penser que l'image de Moïse déliant sa chaussure a, sur les tombes, comme tant d'autres sujets, un sens purement funéraire. (*Gazette archéologique*, 1876, p. 93.)

(2) On sait que, sur les monuments, la figure du défunt, et même de la défunte, est parfois substituée dans l'arche à celle de Noé sauvé des eaux (Perret, *Catacombes*, V, pl. XL ; Garrucci, *Vetri*, 2e éd., p. 29 ; *Storia dell' arte cristiana*, *Dichiarazione*, t. I, p. 36 et 56).

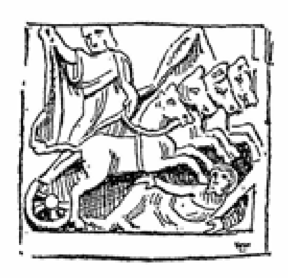
SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

ISAAC PRÉSERVÉ.



(*Etude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXI.)

ÉLIE ENLEVÉ AU CIEL.



(*Etude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XVIII.)

PRIÈRES FUNÉRAIRES

ISAAC PRÉSERVÉ.

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut libérasti Isaac de hostia et de manu patris sui Abrahæ. »

ÉLIE ENLEVÉ AU CIEL.

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam de communi morte mundi. » — *Constitutiones apostolicæ*, lib. VIII, c. 41. *Oratio pro mortuis* : Ὁ τὸν Ἐνὼχ καὶ τὸν Ἠλίαν θανάτου πεῖραν μὴ ἐάσας λαβεῖν, ὁ Θεὸς Ἀβραὰμ, ὁ Θεὸς Ἰσαὰκ καὶ ὁ Θεὸς Ἰακὼβ..... αὐτὸς καὶ νῦν ἔπιδε ἐπὶ τὸν δοῦλόν σου τόνδε, ὃν ἐξελέξω, καὶ προσελάβου εἰς ἑτέραν λῆξιν... καὶ κατάταξον αὐτὸν ἐν τῷ κόλπῳ τῶν πατριαρχῶν καὶ τῶν προφητῶν καὶ τῶν ἀποστόλων καὶ πάντων τῶν ἀπ' αἰῶνός σοι εὐαρεστησάντων. — *Pontificale Prudentii, Trecensis episcopi. Ordo de agonizantibus* : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam. » — *Codex Gemmeticense. Ordo in exitu animæ* : « Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Enoch et Eliam de communi morte mundi. » (Dom Martene, *De ant. Eccl. ritibus*, t. II, p. 1075 et 1096.)

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

LES HÉBREUX QUITTANT L'ÉGYPTE.



(*Étude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXXII.)

JOB.



(Sarcophage dans les cryptes du Vatican.)

PRIÈRES FUNÉRAIRES

LES HÉBREUX QUITTANT L'ÉGYPTE.

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Moysen de manu Pharaonis regis Ægyptiorum. » — Cf. ci-dessus, p. 234.

JOB.

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Job de passionibus suis. »

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

DAVID ET GOLIATH (1).

Sarcophage de Reims (Dom Marlot, *Histoire de Reims*, t. I, p. 602).

SAINT PIERRE DÉLIVRÉ DE SA PRISON.



Sarcophage de Fermo (De Minicis, *Monumenti di Fermo*, et Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, tav. 310).

(1) Même sujet sur une tombe à Marseille, copiée par Peiresc (ms. n° 6012 du fonds latin de la Biblioth. nation., fol. 99). — Les reproductions que nous possédons de ces marbres sont, par malheur, des plus informes. Le premier, peut-être d'époque

PRIÈRES FUNÉRAIRES

DAVID ET GOLIATH,

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti David de manu regis Saul et de manu Goliath. »

SAINT PIERRE DÉLIVRÉ DE SA PRISON.

Commendatio animæ, etc. : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Petrum et Paulum de carceribus. »

EDMOND LE BLANT.

(*La suite prochainement.*)

basse, a été vu par Maffei, qui écrit au sujet de nos sarcophages d'Arles : « On conserve encore à Marseille, à l'abbaye de Saint-Victor, des cercueils semblables. A l'un on voit David qui combat avec le Géant ; les deux figures sont de même taille, suivant l'erreur commune de la plupart des anciens ouvriers dans les proportions ; derrière Goliath, il y a un Ange en l'air ; de l'autre côté, l'on voit David qui présente au Roy la tête qu'il avoit coupée. » (Lett. à Mme la marq. de Caumont, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, p. 151.) = Dom Marlot parle comme il suit du sarcophage de Reims, qui aurait, d'après la tradition, reçu les restes de saint Nicaise et de sainte Eutropie : « Le coffre, posé sur des colonnes ornées de chapiteaux corinthiens, a sept pieds de longueur et deux en largeur, et sur l'une des faces, qui est de marbre blanc, se voit la figure du Bon Pasteur, avec celles de David et de Goliath, d'un prophète qui reçoit un livre présenté par une main venant du ciel, et de Job visité par ses amis. » — Le même sujet se trouve peut-être encore sur un fragment indiqué à Vienne par Millin, et qu'il importerait d'examiner. « Sur la façade de la maison d'un horloger, nous vîmes, dit-il, deux bas-reliefs en marbre enchâssés dans le mur. L'un est composé de quatre figures : la première est vêtue d'une longue robe, la seconde tient un panier de la main droite et un *pedum* de la main gauche, la troisième est armée d'un bouclier. » (*Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 47.)

LES

COLLECTIONS D'ANTIQUITÉS

DE

LAURENT LE MAGNIFIQUE

Dès le premier tiers du xve siècle les Médicis, ainsi que je l'ai fait voir ici même (1), se mettent à la tête du mouvement archéologique qui ne devait pas tarder à transformer l'art italien, et recherchent, avec une ardeur souvent fébrile, les marbres, les gemmes, les monnaies antiques. Cosme le Vieux fut le fondateur d'une collection qui, au moment de sa mort, était déjà d'une grande richesse. Son fils Pierre poursuivit ses traces. Son petit-fils Laurent, enfin, auquel l'histoire a si justement décerné le surnom de Magnifique, donna au musée médicéen une extension vraiment extraordinaire. La mort du plus grand collectionneur, du plus grand curieux du xve siècle, le pape Paul II (Barbo), ne le délivra pas seulement d'un rival tout-puissant, qui avait tenu souvent en échec son père et son aïeul ; elle lui permit encore de conquérir une notable partie des trésors réunis par ce pontife. J'ai prouvé ailleurs (2), pièces en mains, que c'était à lui qu'était échue, du moins dans ses éléments principaux, grâce à la libéralité de Sixte IV, l'inestimable succession artistique de Paul II. Il ne sera pas hors de propos de dire aujourd'hui en quoi consistaient ces collections qui ont exercé une influence si grande sur le développement de la Renaissance, et de faire connaître à nos lecteurs la composition de ce musée, qui était certainement alors le plus riche de l'Europe tout entière. Voici, avant d'aller plus loin,

(1) *Revue archéologique*, septembre 1878, janvier et février 1879.
(2) *Les arts à la cour des papes*, t. II, pp. 154 et suiv.

le texte même de l'inventaire dans lequel sont enregistrés tant de trésors (1) :

1512

Questo libro d'inventarii e chopiato da un altro inventario el quale fu fatto alla morte del mag^co Lorenzo de Medici, chopiato per me prete Simone di Stagio dalle Pozze oggj questo 23 di dicembre 1512, per chommissione di Lorenzo di Piero de Medicj.

Yhs

Inventario del palazzo di Firenze et sua masseritie.

. . . .

Segue nello schrittoio.

Uno rinfreschatoio di diaspro grande chon dua manichi fornito d'argento dorato, pesa lb. 13 1/2, vale fior. 2000 (2).

Uno rinfreschatoio mezano di diaspro, simile al detto, sanza manichj, fornito d'ariento... pesa lb. 5, vale f. 500.

Uno rinfreschatoio mezano di diaspro fornito similmente chome il detto di sopra, sanza manichi, pesa lb. 4 1/2, vale f. 500.

Uno bochale di sardonio chol manicho di detta pietra, chol pie et bechuccio d'ariento dorato, pesa lb. XI, o(ncie) 3, vale f. 2000.

Uno bochale chol manicho et choperchio et bechuccio di christallo fornito d'ariento dorato, pesa lb. VIIII, vale f. 800.

Una choppa cho manichj di sardonio marezata chol pie d'ariento dorato, pesa lb. 2, o. 9, f. 600.

Segue in detto schrittoio.

Una choppa d'aghata et sardonio grande cho manichj chol pie et choperchio d'ariento dorato, pesa lb. 5, vale f. 650.

Uno bichiere di christallo chol choperchio di christallo leghato in oro drentovj nel pie 6 zaffinj, 6 balasci, et intra questi, dodicj perle grosse et

(1) Cet inventaire, conservé aux Archives d'État de Florence, remplit 120 feuillets in-folio. Il contient la description, non seulement des œuvres d'art de Laurent (tableaux, avec les noms des artistes qui les ont peints, statues modernes, ouvrages d'orfèvrerie, livres), mais encore celle des meubles, du linge, etc., de l'opulent palais de Florence. On trouvera dans la *Chronique des Arts* de 1876 et dans mon *Histoire de a tapisserie italienne* la liste des tapisseries et des toiles peintes décrites dans l'inventaire.

(2) La plupart de ces gemmes se trouvent aujourd'hui encore à la Galerie des Offices. Elles portent presque toutes l'inscription : LAV · R. (*sic*) MED. — M. le baron C. Davillier possède également deux coupes, d'un travail admirable, ornées de la même épigraphe.

piu tre balascj chon tre perle per uno in tre fighure d'oro smaltato et nel choperchio 2 zaffinj et balasci 7 et 14 perle grosse et 27 rubini et fra rubinj 12 perle, et in cima una punta di diamante, pesa lb. 3, o. 4, vale f. 800.

Una choppa di christallo in su tre piedj fornita d'ariento smaltato, lavorato alla tedescha, chol choperchio simile, pesa lb. 6, vale f. 150.

Una chòppa a spichj di cristallo, intaglato di foglamj, fornita d'ariento, pie e choperchio bugnolato et bianchito, pesa lb. 2 1/2, vale f. 50.

Una choppa d'aghata e sardonio f(ornit)a d'ariento dorato, pesa lb. 1ª, o. 5, f. 50.

Una coppa chol choperchio di diaspro et amatista, fornita d'oro, entrovj nel pie 12 rubinj, 18 perle nel choperchio, 18 rubinj et 18 perle, pesa lb. 2, o. 4, vale f. 400.

Uno oriuolo di christallo chol choperchio di christallo fornito d'ariento dorato, pesa lb. 2, o. 5 1/2, f. 80.

Una choppa cho manichj et choperchio di diaspro fornita tutta d'ariento dorato, pesa lb. 5, o. 4, f. 400.

Una schodella di diaspro chol pie et orlo d'ariento dorato, pesa lb. 2, o. VIII, f. 60.

Uno bochale cho manichj et choperchio di diaspro fornito tutto d'ariento dorato, pesa lb. 8, f. 600.

Una ciotola d'amatista, pesa lb. 2, f. 20.

Seguita in detto schrittoio.

Uno infreschatoio d'aghata fornito d'orlo, manichj et pie d'ariento dorato a ellera, pesa lb. 9 1/2, f. 400.

Una taza di diaspro, chalcidonio et amatiste choll orlo et pie d'ariento dorato, pesa lb. 2, o. 4, f. 150.

Uno bichiere di diaspro machiato di giallo et di chalcidonio chol choperchio et orlo et pie fornito d'ariento e d'oro e 1ª perla in cima del choperchio, pesa lb. 2, o. 3, f. 200.

Uno infreschatoio di diaspro non troppo grande chol pie et orlo d'arento dorato a spichj, pesa lb. 5, o. 1, vale f. 200.

Una coppa di diaspro et amatista col orlo et pie d'ariento, pesa lb. 5, o. 10, f. 50.

Uno bichiere chol choperchio di christallo in su 3 bambinj picholi per pie fornita d'argento dorato, pesa lb. 1, o. 3 1/2, f. 80.

Una choppa di diaspro verde et sardonio chol choperchio, orlo et pie d'ariento dorato bugnolato, pesa lb. 1, o. 8, f. 150.

Una choppa chon dua manichi di diaspro machiato di biancho chol pie et orlo d'ariento dorato, pesa lb. 3, o. 10, f. 300.

Una schodella di sardonio et chalcidonio et aghata, entrovj piu fighure et di fuori una testa di Medusa, pesa lb. 2, o. 6, f. 10,000 (1).

(1) C'est là le joyau dont Laurent parle dans ses *Ricordi* et qu'il avait acheté à Rome (voir *Les arts à la cour des papes*, t. II, p. 156, note 2).

Uno corno d'unichorno lungho br. 3 1/2, stimianllo f. 6,000.

Piu chammej.

Uno chammeo leghato in oro chon 4 fighure, storia d'Icharo (?) e Dedalo, punzechiato da roveschio diamante et arme e lett., di stima fiorini 400.

Uno chammeo leghato in oro, entrovi 3 fighure ch' eschono di una selva, da rovescio intagliato bronchone et rose, f. 100.

Uno chammeo leghato in oro, entrovi donne che menono uno bambino in su n' uno lione, puncheziato con diamante, penne lett. da rovescio, f. 450.

Seguita in detto schrittoio piu chammej.

Uno chammeo leghato in oro entrovi uno huomo et una donna che si fanno motto, intagliato da rovescio a bronchoni et fiamme, f. 120.

Uno chammeo leghato in oro, entrovi uno huomo che jacie in ginochioni et una donna a sedere che s'apoggia et uno bambino a pie di quella donna, da rovescio intagliato di bronchonj e rose, f. 100.

Uno chammeo leghato in oro suvj 2 spiriteglj, una cholonna nel mezo, al lato all uno uno ghallo et 1ª palma in mano dall altro 1° altro ghallo, campo rosso e rovescio, foglamj intaglatj, f. 100.

Una corniuola leghata in oro intagliata di chavo suvj uno mostro marino chon una femina in groppa sanza fondo dirieto, di stima f. 50.

Una matista leghata in oro, suvj una fighura intagliata di chavo chon cetra, e ignuda chon uno panno adosso e dall altra mano 1° pilo chon una fighurina sanza fondo trasparente, f. 60.

Una matista intagliata di chavo gnuda in su dua mostri marinj in aqua chon busti di chavallo trasparenti sanza fondo, f. 80.

Uno chammeo leghato in oro chon fighure ad jacere et 2 bambinj li mettono in mezo et 2 na da piedj che s'abracciono et versura verde champo nero sanza fondo con lett. di oro in champo nero, f. 30.

Un aghata verde biancha et nera chon uno mostro di femina ad jacere chon uno bambino in aqua con lett. da rovescio, f. 25.

Uno chammeo leghato in oro drentovj tre bambinj che lavorano artificj di mano chon una tenda di sopra apichati varij strumenti atti a l'opera loro, campo rosso, da rovescio intagliato in cervia (*sic*) di niello, f. 200 (1).

Uno chammeo leghato in oro con 2 1/2 fighure, una d'uno fauno, l'altra d'uno giovane, champo nero, bronchonj et rose, intagliato da rovescio, f. 30.

Seguita in detto schrittoio di più chammej.

Uno chammeo leghato in oro, dentrovi uno centauro di sardonio nel

(1) Sans doute identique au camée de Paul II : « cameus cum tribus pueris allatis qui laborant in arte cerdonis et sunt nudi » (*Les arts à la cour des papes*, t. II, p. 223).

champo biancho, chon uno vaso di frutte in sulla spalla, vestito in pelle di lione, uno truffio in mano, punzonato da rovescio uno diamante, penne brievi, f. 500.

Uno zaffino leghato in oro chon una testa di femina in chavo vestita di pelle salvaticha, trasparente, sanza fondo, f. 100.

Uno chammeo leghato in oro, con 2 femine meze gnude, l'una a sedere chon bambino in chollo, l'altre (*sic*) ritte apoggiate a uno albero, punzonate da rovescio diamante, penne e brievj, f. 300.

Una matista leghata in oro suvi una testa di femina intagliata di chavo, gnuda chon piu chapelli, trasparente, sanza fondo, f. 100.

Uno chammeo leghato in oro, suvi una figura intagliata di più di mezo rilievo ginocchione risante e uno bambino chon una pelle di lione a dosso, champo nero, rovescio intagliato bronchonj e rose, f. 150.

Uno chammeo leghato in oro, dua fighure più che mezo rilievo, una femina apoggiata a uno schoglio gnuda cho panni da 1/2 in giù con 2 bambinj a pie e 1° mostro gnudo rittolli innanzi chon un po' di vela in mano, punzonato da rovescio chon diamanti e penne, f. 200.

Uno chammeo grande leghato in oro chon dua figure intagliate di mezzo rilievo, 1° maschio e una femina, chon un albero in mezo che hanno a pie 2 serpe, champo nero punzonato da rovescio falchone, diamante e brieve, f. 800.

Uno chammeo grande leghato in oro, chiamato l'archa, entrovi 8 figure, 4 maschi e 4 femine, 1° agnolo in aria, 1ª choppia di chavagli, 2 lioni, et piu altri animali, punzonato da rovescio cho fogliami, f. 2,000.

Uno chammeo leghato in oro con due fighure, una leghata a uno albero cholle mani dirieto che si tiene sia Prometo(?), l'altra al l'alie a piedj, et uno chaduco (*sic*) in mano, gnudi amedua, punzonato da rovescio co foglamj, f. 150.

Seguita in detto schrittoio piu chammej.

Uno chammeo leghato in oro, chon 2 figure, e uno chavallo intagliato più che mezzo rilievo, una gnuda ritta chon una mano a chrini del chavallo, e l'altra uno bastone, l'altra figura in terra a piedi e vestita, champo nero, rovescio punzonato, bronchone et rose, f. 500.

Uno chammeo leghato in oro chon dua fighure e uno lione et una Venere suvi a sedere, chon una vela in mano e uno Chupido a pie che mena il detto lione per la briglia e una frustra in mano, champo nero, punzonato da rovescio fogliami, f. 300.

Uno chammeo leghato in oro, suvi 1ª testa di rilievo di giovane, pelle di lione in testa, in champo nero, rovescio punzonato con fogliami, f. 200.

Uno chammeo leghato in oro, suvi 4 fighure, 2 femine e 2 maschj, uno maschio a sedere chon uno chane ritto al grembo, l'altra figura con un aste in mano, apogiate a uno albero e una delle femine chon uno mantello di serdonio adosso e l'altra vestita di sardonio e chalcidonio nero, rovescio punzonato, diamante, penne e breve, f. 500.

Uno chammeo leghato in oro suvj una aquila tagliata chon uno monstro in mano chon una femina gnuda adosso uno specchio in mano, campo nero, rovescio intagliato fogliami et banbini, f. 200.

Uno chammeo leghato in oro, chon una aquila drentrovj uno bucho suvj una femina gnuda chon uno panno a vela, uno bambino apichato alla coda el (*sic*) detto animale, champo nero, rovescio punzonato overo tagliato bronchone e rose, f. 250.

Uno chammeo con 2 figure, 1º maschio e una femina abracciatj insieme leghati in oro con frutte in braccio, campo rosso, rovescio punzonato e (*sic*) fogliami, f. 80.

Seguita in detto schrittoio di varie gioie.

Uno chammeo leghato in oro intagliato in chavo, suvi una fighura gnuda chon uno albero alle spalle, uno bambino alla ruota, una fighura al lato al braccio ritto uno spiritello in sul timone che getta fuocho tirato da dua fighure fra nude e vestite di veli, rosso, intagliato di bronchoni, f. 1,000.

Una chorgnuola grande con tre fighure intaglate di chavo et più che mezzo rilievo, una parte gnuda et ritta, chon una lira in mano con una fighura ginocchionj gnuda a piedi, l'altra testa di vechio a sedere cholle manj dirieto leghato a uno albero sanza fondo trasparente, leghato in oro, f. 1,000 (1).

Uno chalcidonio chon una fighura intagliata di chavo meza a sedere in su uno altare chol piè sotto e la ghamba mancho distesa, uno braccio adrieto chon uno choltello in mano, uno panno in sulla spalla et braccio ritto e in mano una fighura armata di oro (?), in chavo trasparente sanza fondo (2), f. 1,500.

Una chorgnuola leghata in oro, entrovi intagliato di chavo uno charro, suvj una fighura tirato da 4 chavagli che vanno allansu (*sic*), sottovi dua fighure, una a ghiacere, l'altra meza ginochionj, trasparente sanza fondo, f. 1,000.

Uno chammeo leghato in oro, intagliatovi una fighura gnuda e più che mezo rilievo sopra sedente in su uno piè apogiata a uno schoglio, uno banbino in sulla spalla, mancha dal braccio ritto, uno grembo di frutte a piedj, in sudetto schoglio una maza da pastori e una zampogna di zufolj, champo nerò punzonato e diamante e arme, f. 800.

Uno chammeo legᵗᵒ in oro intagliatovi di mezo rilievo una fighura bachante chon una pelle di lione e testa in sul braccio mancho e una testa et una asta di Bacho nel dirieto, punzonato da rovescio et di suo (*sic*) fogliamj, f. 400.

(1) C'est là sans doute la fameuse corniole de Jean de Médicis : Apollon et Marsyas (*Les arts à la cour des papes*, t. II, p. 167).

(2) Cette pièce nous paraît identique à la calcédoine qui passa de la collection de N. Niccoli dans celle du cardinal Scarampi, puis dans celle de Paul II (*Les arts*, II 169, 170).

Segue nello schrittoio di varie gioie.

Uno chammeo leghato in oro, entrovi una fighura tirata da dua chavagli, punzonato da r(ovesci)o uno foglame, f. 500.

Uno chammeo leg^{to} in oro, intagliatovj una fighura d' uno vechio che siede chol chapo chinato e in sulle mani uno spiritello al quale un' altra fighura d'uno altro vechio pure sedente porge una aste, da rovescio niellato di fogli e una testa, f. 400.

Uno chammeo leghato in oro entrovi uno carro suvj dua fighure tirato da dua lioni in su uno de' quali siede uno spiritello, da r(ovesci)o punzonato uno cervio, f. 500.

Uno nicholo leghato in oro ottanghulare drentovi intagliato in chavo una testa di Vespasiano, f. 40.

Una corgniuola drentovi una testa d' uno giovane di chavo per insino al chominciare delle spalle leghata in varchio d'oro, f. 25.

Uno chammeo entrovi uno lione rosso in champo biancho leg^{to} in oro da rovescio intagliato bromchoni *(sic)* e rose, f. 20.

Una corgniuola intagliata in chavo una testa d' una donna per insino a mezo petto legata in oro, da rovescio intagliata d'uno mostro et suvi una fighura, f. 40.

Una chorgniuola intagliata una testa di donna chon certe pelle in chapo insino a finire del chollo legata in varchio d'oro, f. 20.

Una corgniuola suvi una testa di chavo insino al chominciare delle spalle dove apparisce segno di vestimento chon una tenda a' chapegli, legata in varchio d'oro, f. 15.

Una corgniuola pichola suvj più chose minute, legata in varchio d'oro, f.... *(en blanc)*.

Una prieta verghata di più cholori intagliata in chavo, 1° chaprichorno chon uno corno di copia, legata in oro, pulita da rovescio, f. 10.

Seguita nel detto schrittoio deglj anellj.

Uno anello d'oro entrovi legato una prasma intagliatovi una testa di vechio per insino al finire del chollo dove comincia aparire segno di vestimento in chavo, f. 30.

Uno anello niellato entrovi legato una corgniuola intagliata di chavo d' una testa chon tutto el chollo, f. 30.

Uno anello niellato drentovi una prasma nella quale è intagliato di chavo una testa sanza barba con tutto il collo che ha una foglia sotto el mento, f. 20.

Una verghetta d'oro drentovi legato una prasma nella quale è intagliato di chavo il porto d'Ostia, f. 10.

Uno anello a serpe drentovi legato una corgniuola nella quale è intagliato di chavo dua fighure che une *(sic)* a chavallo in s' uno becho, l'altra lo mena per la briglia, f. 20.

Uno anello d'oro dentrovi una chorgnuola intagliata di chavo una fighura che siede a piè d' una colonna in su che è 1° idolo, f. 15.

Una verghetta d'oro dentrovi legato una corgnuola dove è intagliato in chavo uno Peghaso con 5 lettere, f. 15.

Uno anello d'oro entrovi niellato uno L. o leghatovi uno calcidonio o nicholo in che è intagliato di chavo una fighura d'uno huomo che ha in mano destra uno corno di chopia alla fine del chulo è una fede et dua mani che si piglano, f. 12.

Una verghetta di oro entrovi legato una corgnuola et intagliato una fighura d'una femina che siede e apoggiasi a uno albero et un altra fighura ginochioni d'uno ginochio gli porgie una fighuretta più pichola, f. 20.

Uno anello d'oro entrovi legato una corgniuola intagliatovi di chavo uno porto d'Ostia, f. 10.

Seguita in detto schrittoio deglj anellj.

Una verghetta d'oro entrovi legato uno chammeo in che è intagliato una fighura di chavo che jacie e una altra che si gli getta a dosso, f. 10.

Uno anello d'oro entrovi legato uno giacinto suvi intagliato in chavo una testa d'Antonino per insino al chominciare delle spalle dove apariscie segno di vestimento, f. 10.

Una verghetta avolta d'oro entrovi legato una corgniuola dove è intagliato di chavo una testa che ne mostra sei, f. 25.

Uno anello d'oro entrovi legato uno chammeo in su che è intagliato di rilievo una maschera anticha in profilo, f. 10.

Una verghetta d'oro entrovi legato uno chammeo in che è intagliato di rilievo uno bambino che siede in s' uno panno in aqua, f. 20.

Uno anello d'oro entrovi legato uno chammeo in che è intagliato di rilievo una donna insino a cintola chon uno panno armachollo et prieme el latte in s' uno chono, f. 20.

Uno anello d'oro smaltato leghatovi drento uno chammeo in che è intagliata una testa di chavallo di rilievo, f. 10.

Uno anello d'oro leghatovi uno chammeo intagliatovi una testa di vechio di pocho rilievo calva e tutta la charnagione rossa et velli biamchi (*sic*), f. 40.

Uno anello d'oro entrovi legato uno chammeo intagliato una maschera in faccia, f. 20.

Uno brochetta entrovi legato uno chammeo in che è intagliato di più che mezo rilievo uno mostro marino in sul quale chavalcha uno bambino cho l'alie e attiensi (?) al chapo, f. 20.

Una verghetta d'oro entrovi legato 1° chammeo in su che è intagliato di rilievo una lira anticha, f. 10.

Seguita detto inventario.

Una chorgniuola sciolta suvj intagliato in chavo una testa che ne mostra 3, f... (*en blanc*).

Uno diaspro sciolto suvi intagliato in cavo 1ª testa d' una Vittoria insino a cintola e ha in mano una palma e l'alie, f....

Una corgniuola sciolta intagliata in testa in chavo insino a mezo spalle, f....

Uno nicholo sciolto intagliato di chavo una testa che na un' altra nella chollottola, f....

Anzi una Fort[a] chon uno corno di chopia e uno timone in mano, f. 10.

Uno suggello d'ariento entrovi legato uno (*sic*) corgniuola intagliata di chavo, una testa che n'a un altra nella chollotola, f. 10.

Una verghetta d'oro entrovi legato una luna naturale di pietra fine, f. 10.

Una amatista in uno cerchio d'oro chon una ghocciola, in uno mezo di uno diaccio che si tiene sia (?) aria, f. 25.

Uno nicholo legato in anello con 2 bambini che cholghono uve di rilievo, fecie leghare Piero, f. 15.

EUG. MUNTZ.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE.

M. le baron de Witte lit une notice sur une plaque d'argent doré trouvée à Galaxidi, dans l'ancienne Locride, et acquise par le musée du Louvre. Le sujet se compose de deux personnages seulement, *Aphrodite sortant des flots de la mer et reçue au moment de sa naissance dans les bras d'Eros*. On sait que si dans certaines théogonies Éros est appelé fils d'Aphrodite, dans d'autres l'Amour (Éros) est considéré comme une des divinités primordiales. Pausanias nous apprend qu'un bas-relief d'or décorant la base du trône de Jupiter à Olympie représentait la naissance de Vénus au milieu d'une nombreuse réunion de divinités. La petite plaque de Galaxidi pourra être d'un certain aide à ceux qui voudront essayer de reconstituer l'œuvre de Phidias.

M. Eugène de Rozière continue la lecture de son mémoire sur l'administration et le gouvernement de Théodoric en Italie. M. de Rozière arrive à la conclusion que, contrairement à l'opinion généralement reçue, la politique de Théodoric n'a point consisté à fusionner les deux races, *Romains* et *Goths*, soumises à sa domination. Il tenait, au contraire, à ce que la dualité des nations juxtaposées ne s'effaçât pas. L'éminent académicien le démontre à l'aide de nombreuses citations. Il croit de plus pouvoir affirmer que cette séparation, systématiquement maintenue entre les Romains et les Goths, fut pour ces derniers une sérieuse cause de faiblesse et prépara leur ruine.

M. Thurot commence la lecture d'un mémoire intitulé : *De l'orthographe française au seizième siècle*.

M. Michel Bréal revient sur le texte de la table de *Bantia*, et donne des explications concernant un vocable qui n'avait pas été compris jusqu'à ce jour et dont il croit avoir découvert le sens.

M. Gaston Paris communique un extrait d'une étude sur les serments prêtés à Strasbourg, en 842, par Charles le Chauve, Louis son frère et leurs principaux fidèles. Le texte de ces serments nous a été conservé par l'historien Nithard. M. G. Paris croit que le manuscrit que nous possédons est postérieur d'au moins cent cinquante ans à l'original et par conséquent peut contenir des fautes. L'original, croit-il, était écrit en français; le texte allemand en serait seulement la traduction. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous recevons de M. Henri Martin la lettre suivante :

« Mon cher Directeur,

Je viens de lire, dans la *Revue*, le très intéressant et très instructif article de M. le comte Pulsky. Il nous donne bien des lumières sur nos Gaulois orientaux ; j'y remarque, entre autres, cette indication qui me semble précieuse pour la numismatique, à savoir : que le type du *Zeus* adopté par les Gaulois orientaux, et le type de l'*Apollon* adopté par nos Gaulois d'Occident, correspondraient à des dates séparées environ par deux générations, l'introduction des monnaies imitées de la Macédoine ayant naturellement commencé par les Gaulois orientaux.

Dans cette même étude, M. le comte Pulsky a bien voulu mentionner mon opinion sur les questions d'origines. Il y a eu là un malentendu que je vous demande la permission d'expliquer en quelques lignes. Je n'ai pas dit et je ne pense pas que les Celtes primitifs fussent un peuple brachycéphale aux cheveux et aux yeux noirs : cette race brune brachycéphale était pour moi les Ligures et leurs congénères ; les Celtes primitifs étaient pour moi de grands blonds dolichocéphales aux yeux bleus, frères aînés de vos Gaulois ou Galates, et arrivés bien des siècles avant eux en Occident. Quant aux populations de la Celtique de César, Arvernes, Séquanes, etc., beaucoup moins brachycéphales et moins bruns que les Ligures et mêlés de blonds, ils me paraissent des sang-mêlés issus du croisement des vrais Celtes avec les Ligures ; ce mélange s'était opéré dans des temps bien antérieurs à vos Gaulois ou Galates. La vieille civilisation mégalithique appartient à ces Celtes qui ont dominé partout les Ligures et les ont plus ou moins celtisés. Les Bretons, qui ont introduit parmi eux une sorte de réforme religieuse, ce second druidisme qu'ont connu les Grecs et les Romains, sont intermédiaires entre ces premiers Celtes et les Gaulois du Danube. Les Insubres, et en général les Ombriens, me paraissent avoir appartenu à ces vieux Celtes, quoiqu'ils eussent adopté un dialecte italique à l'époque de leurs inscriptions parvenues usqu'à nous.

Tout à vous cordialement. Henri Martin. »

— M. Cazalis de Fondouce nous adresse la lettre qui suit :

« Monsieur le Directeur,

La *Revue archéologique* a publié, au mois de mai 1878, la *Liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule*, classés par départements, d'après les documents recueillis par la Commission de la topographie des Gaules. Ainsi que vous aurez pu le voir en examinant la *carte archéologique du département de l'Hérault* que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a quelque temps, cette liste doit être sensiblement modifiée en ce qui concerne ce département. D'après l'état actuel de mes recherches, le nombre des monuments mégalithiques de l'Hérault doit être presque doublé. En voici, du reste, le détail commune par commune :

Bédarieux	1	
Bosc.	1	
Brissac	1	au moins.
Cazevieille	5	
Félines-Hautpoul	10	
Frontignan.	1	
La Livinière	1	et peut-être 4.
Minerve	25	
Montpeyroux.	4	
Parlatges.	6	
Puéchabon.	1	
Saint-Guilhem-le-Désert. .	4	
Saint-Guiraud	1	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	1	
Saint-Maurice.	12	
Saint-Michel-d'Alajou . . .	1	
Saint-Pargoire	3	
Saint-Privat	12	et peut-être 13.
Sorbs.	2	
Soumont	1	
Vailhauquès	3	et probablement plus.
La Vacquerie.	17	et peut-être 19.

(22 communes ; 113 monuments, et peut-être 119 et plus.)

Dans ce nombre ne sont pas comptés les menhirs qui sont signalés dans plusieurs communes. Il se pourrait que trois des dolmens de Saint-Privat dussent être rangés dans la commune d'Usclas ; ils sont sur la limite des deux communes et il ne m'a pas été possible de vérifier positivement à laquelle ils appartiennent, mais comme M. l'abbé Vinas les avait signalés comme se trouvant sur le territoire de Saint-Privat, je les y ai provisoirement maintenus. Cela augmenterait d'une le nombre des communes, mais ne changerait en rien celui des monuments.

Avec ses 113 ou 119 dolmens, le département de l'Hérault prend le sixième rang dans la liste publiée par la *Revue archéologique*. Avant lui se

trouvent le Lot (287), l'Aveyron (285), le Morbihan (268), l'Ardèche (227), la Lozère (161); après viennent le Finistère (112), les Côtes-du-Nord (104), la Vendée (104). Tous les autres départements ont moins de 100 monuments mégalithiques.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, il me semble qu'il faudrait, à côté du monument mégalithique de la commune de Fontvieille, inscrire les quatre allées couvertes qui se trouvent sur le même territoire, et qui se rattachent, comme je l'ai établi ailleurs, d'une façon intime au groupe des constructions dolméniques. Cela porterait à six le nombre des sépultures mégalithiques de ce département.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. P. Cazalis de Fondouce. »

— Nous extrayons des numéros des 21, 24 et 26 septembre du *Libéral de la Vendée* d'intéressants détails sur une découverte d'objets en or, d'époque gauloise, faite en 1759 dans l'étang de Nesmy (Vendée). Ces objets sont perdus, mais des pièces de procédure, découvertes par M. Benjamin Fillon, nous ont conservé de précieux renseignements touchant ce remarquable trésor. L'habile archéologue de la Vendée a étudié ces pièces avec soin et a donné, sous forme de lettre à M. J. Quicherat son ami, le résultat de ses conjectures. Nous avons pensé qu'on nous saurait gré de reproduire ici les passages les plus intéressants de sa lettre.

Enumération des objets en or vus par un des témoins.

« 1° Plus de trente rollets, cochés d'un côté, les plus gros ayant plus de coches que les autres ;

2° Une serpe ;

3° Deux couteaux, un large de trois doigts et pignolé, l'autre plus effilé ;

4° Quantité d'objets tortillés en rond aux deux bouts et aplatis au mitan, et d'autres tordus en rond et noués ;

5° Quartier de lune, tout pignolé, avec un crochet à chaque corne ;

6° Un gros anneau plat et trois bagues ;

7° Une passette ;

8° Un grand tortillon fait comme une manche, avec un anneau au gros bout ;

9° Une grande tasse sans anses, très pesante, enjolivée de pignolures ;

10° Une bête sur ses quatre pattes, avec un creux au-dessous, comme à une ferée (pelle de jardin) ;

11° Une hache double ;

12° Une grande main coupée au poignet, avec un creux au-dessous et un crochet en retour de chaque côté ;

13° Une corde tordue, avec des boules aux bouts ;

14° Quantité de boudines, toutes pignolées, en façon de fers à chevaux ;

15° Six ou sept grands claviers, dont pas deux pareils ;

16° Quantité de petits torsis ou bobines ;

17° Une planchette carrée, remplie d'images et d'écritures, avec des chaînes aux quatre coins ;

18° Un petit bâton en verre ou pierre verde avec un quartier de lune au bout ;

19° Un cercle plat, large de deux doigts, couvert de ronds engravés et de trous, avec un crochet à un bout et une prise à l'autre ;

20° Une cuillère ronde avec le manche plat et le bout tortillé ;

21° Plusieurs autres menues barrasseries (petits objets) dont la dite Madeleine Roblin (le témoin cité) ne se souvient pas assez pour en dire la forme.

Le tout jaune de louis d'or, reluisant comme si c'était du neuf. Mis dans les deux poches d'un grand doublet (bissac), la femme Laydet en avait tout son faix. » (La dame Laydet était la femme de l'entrepreneur des travaux soupçonné d'avoir détourné ce trésor.)

M. Benjamin Fillon fait sur chacun de ces objets les réflexions suivantes :

« N° 1. — *Rollets*, etc.

L'idée m'est venue de diviser par 12 le poids de 2 onces 7 gros 12 grains qu'avait celui portant douze coches (dont il avait été précédemment question dans l'enquête). Ce calcul m'a donné 1 et 67 grains pour chaque douzième. Partant de là, je n'ai pas tardé à reconnaître que ce dernier poids est précisément celui qu'avaient, une centaine d'années avant la conquête, les statères d'or de l'ouest de la Gaule ; d'où j'ai conclu que les rollets en question étaient des lingots employés comme monnaies de compte, ayant valeur d'autant de statères qu'on y avait fait de coches.

N° 2. — *Une serpe.*

Qui ne reconnaîtrait dans cet instrument tranchant celui qu'employaient les Druides pour certains usages religieux ?

N° 3. — *Deux couteaux*, etc.

Je n'ai rencontré aucun similaire de ces objets dans les collections ou les recueils de gravures d'armes, d'instruments ou d'ustensiles gaulois, bretons, germains ou scandinaves. Je constate seulement que le premier de ces couteaux, par la largeur de sa lame et ses *pignolures*, devait avoir quelque analogie avec les poignards de bronze dont le musée de Dublin possède de nombreux spécimens.

N° 4. — *Quantité d'objets tortillés en rond*, etc.

C'étaient des ornements de tête et des bracelets analogues à ceux décrits dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, année 1873, planche XXIII, n° 6, et 1876, p. 521.

N° 5. — *Quartier de lune*, etc.

Ici, pas de doute possible ; il s'agit bien d'un hausse-col (v. *Matériaux*, 1867, p. 334). Un autre a été découvert à Bourneau (Vendée), en 1833.

N° 6. — *Un gros anneau plat et trois bagues.*

Un anneau d'or plat, pesant presque 34 grammes, a été exhumé de

terre en 1862 aux environs de Chinon. Il était sans ornements, sans suture ni soudure, et semblait avoir été exécuté au marteau.

N° 7. — *Une passette.*

Sans doute un instrument de sacrifice.

N° 8. — *Un grand tortillon fait comme une manche, avec un anneau au gros bout.*

Brassard? Cf. *Matériaux*, 1868, p. 232 ; v. aussi les *Sépultures de Saint-Jean-de-Belleville* (Savoie), décrites par M. le comte Costa de Beauregard.

N° 9. — *Une grande tasse sans anses, très pesante.*

Je ne pense pas qu'une autre coupe de cette nature ait été signalée.

N° 10. — *Une bête sur ses quatre pattes.*

C'était une enseigne ayant probablement la forme d'un sanglier, avec sa douille, telle qu'on en voit figurées sur l'arc d'Orange.

N° 11. — *Une hache double.*

Dans une découverte présentant quelque analogie avec celle de Nesmy, faite aux environs de Rennes, et qui est passée sous les yeux de M. Charles Robert, membre de l'Institut, il y avait une hache d'or à double tranchant.

N° 12. — *Une grande main.*

Encore une enseigne, dont les statères poitevins en *electrum* de la dernière période gauloise nous ont conservé une représentation fidèle. On y distingue même les crochets en retour qu'elle avait de chaque côté à sa base.

N° 13. — *Une corde*, etc.

Ceinture?

N° 14. — *Quantité de boudines.*

Bracelets renflés dits sangsues?

N° 15. — *Six ou sept grands claviers.*

Fibules?

N° 16. — *Quantité de petits torsis en bobines.*

Le musée de Saint-Germain possède plusieurs de ces torsis venus d'Alsace. Ce devaient être des monnaies de compte, des valeurs, utilisables au besoin pour faire des bijoux.

N° 17. — *Une planchette*, etc.

Elle était, à n'en pas douter, un ornement pectoral du genre de celui que le grand prêtre des Israélites portait dans les cérémonies d'apparat.

N° 18. — *Un petit bâton*, etc.

Je reconnaîtrais dans ce singulier objet un sceptre en jade. Il est bon de rapprocher de ce bâton terminé par un quartier de lune un croissant de grès trouvé à Ebersberg, canton de Zurich (*Matériaux*, 1875, p. 249).

N° 19. — *Un cercle plat*, etc.

M. Henri Martin croit reconnaître ici un bandeau du genre de ceux conservés au musée de Dublin et recueillis en Irlande.

N° 20. — *Une cuillère*, etc.

Une pièce d'argent de même genre a été trouvée, en avril 1853, aux environs de Chatetaillon (Charente-Inférieure). »

M. B. Fillon conclut ainsi :

« Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur l'importance de cette magnifique trouvaille, composée de pièces servant à des usages différents et plus certainement encore d'âges divers. Les unes avaient une destination religieuse ; quelques autres se rattachaient à la vie politique et guerrière de la peuplade à laquelle appartenait ce trésor. Les enseignes sacrées, *les immobiles*, qui ne sortaient que dans les dangers nationaux extrêmes, reposaient à côté des insignes du sacerdoce. Le surplus était formé d'*ex-voto*, d'offrandes, de dépouilles de vaincus. Pour ce qui était des lingots et des bobines en fils d'or, inscrits sous les numéros 1 et 16, ce devait être une sorte de réserve en cas de besoin. »

(*Extrait du travail de M. Fillon sur la découverte de Nesmy.*)

—— L'excellent recueil dirigé par MM. Koumanoudis et Kastorchis commence sa huitième année par une petite préface d'un ton un peu triste ; les deux directeurs constatent que si leur recueil a acquis à l'étranger des sympathies qui l'honorent, s'il y est très lu, en revanche il trouve peu de souscripteurs en Grèce, où il ne paraît pas assez amusant, et se voit ainsi condamné à mener une existence précaire, qui n'est jamais sûre du lendemain. Espérons que cet appel sera entendu ; il serait fâcheux de voir disparaître cette revue savante, comme ont disparu le *Philistor* et la *Nouvelle Pandore*.

Voici la liste des articles que contient ce numéro :

Chrysostène Balassidès, *Du rhytme de notre versification dans ses rapports avec la prosodie et la métrique anciennes.* — Jean Pantasidès, *Notes critiques et herméneutiques.* — Théodose Vénizélès, *Sur les causes de la prise de Constantinople par les Gaulois.* — S. Condos, *Notes de critique et de grammaire.* — E. Kastorchis, *Bibliographie : la Mythologie grecque* de Decharme ; *La définition et la situation actuelle de la philologie*, par Bernard Schmid ; Μιχαὴλ Ἀκομινάτου τὰ σωζόμενα, par Lambros. — Koumanoudis, *Inscriptions inédites de l'Attique ; fouilles du Dipylon.* — Nouvelles archéologiques : *Antiquités trouvées dans la plaine thriasienne.* (Le tombeau très ancien qui vient d'être fouillé près d'Acharnes se rattache à la même série que les tombeaux de Mycènes, de Nauplie et de Spata ; il sera publié par l'Institut archéologique allemand, aux frais duquel se sont faites les fouilles.) — *Le lion de Chéronée.* (On en prépare la restauration.) — *Musée archéologique.* (On bâtit une nouvelle aile.) — Liste de livres récemment publiés. — Observations météorologiques.

—— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 7ᵉ année, seconde série, n° 2 :

Henri Dressel, *D'un grand dépôt d'amphores trouvé dans le nouveau quartier du camp prétorien*, suite (planches XVII-XVIII). — Giuseppe Gatti,

Inscription sépulcrale de formule singulière. — C. Ludov. Visconti, *D'une statue presque colossale qui représente l'empereur Trajan Dèce* (planches XIX et XX.)

—— Nous trouvons dans les numéros de juin et de juillet du Παρνασσός les articles suivants qui sont de nature à intéresser nos lecteurs :

Constantin Condos, *Variétés philologiques.* — P. Lambros, *Monnaies inédites de Viénos de Crète.* — Nouvelles archéologiques : *Les fouilles de Tégée. Le lion de Chéronée. Nouvelles découvertes à Rome.*

—— La Société archéologique d'Athènes vient de publier le compte-rendu annuel des travaux qu'elle a poursuivis et des résultats qu'elle a obtenus pendant le cours de l'année 1878 (Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ Ἰανουαρίου 1878 μέχρι Ἰανουαρίου 1879, 8°, ἐν Ἀθηναῖς, τύποις I. Ἀγγελοπούλου). Du rapport de son secrétaire, lu dans la séance du 21 janvier 1879, il ressort qu'elle a continué à faire, pour la découverte et la conservation des antiquités, tout ce que comportent les faibles moyens dont elle dispose. A Athènes, elle a continué à déblayer es abords du théâtre de Bacchus et y a dégagé un portique, couvert en marbre, auquel on ne sait encore quel nom donner; elle a refait, avec des matériaux anciens, l'angle du mur nord-ouest de l'Acropole, au-dessous de la Pinacothèque, qui menaçait de s'écrouler.

A Mycènes, elle a nettoyé les abords du *trésor d'Atrée*, elle l'a entouré d'une grille ainsi que la Porte des Lions.

A Nauplie, les fouilles entreprises dans des tombes creusées à même le roc et où se trouvaient des objets analogues à ceux de Mycènes et de Spata ont été suspendues, par suite de la mauvaise volonté des propriétaires du sol. En revanche, près de l'Héræon d'Argos, elle a ouvert une tombe qui appartient à cette même période primitive et qui reproduit, en plus petit, le type du trésor d'Atrée.

Dans plusieurs endroits, quelques faibles sommes ont été dépensées avec grand profit afin de mettre en sûreté, dans les petits musées locaux qu'elle a fondés en plusieurs endroits, des antiquités éparses qui, sans ces précautions, auraient couru grand risque d'être, un jour ou l'autre, emportées ou détruites. Des soins de ce genre ont été pris, dans le courant de cette année, à Argos, à Thespies où l'on a transporté, non sans peine, les monuments qui provenaient du bois sacré des Muses sur l'Hélicon, à Tanagre enfin où plusieurs stèles funéraires avec inscription ont été récemment ainsi recueillies. A Delphes, la Société a nettoyé la fontaine Castalie, qui avait été comblée par des rocs éboulés du Parnasse, et elle a acquis une des maisons qui touchent au soubassement du temple. A Eleusis, elle a fait de même l'achat de plusieurs maisons situées sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire, ce qui lui fournira toute facilité pour en poursuivre le déblayement lorsqu'elle entreprendra ce grand travail, auquel elle songe depuis longtemps.

N'oublions pas qu'à Athènes la Société a négocié un emprunt qu'elle conclurait avec le gouvernement en vue de construire une seconde aile au musée national. La brochure que nous analysons ne donne pas encore de

détails sur cette négociation, qui a été conduite dans le courant de la présente année par le bureau de la Société et qui devra, croyons-nous, pour avoir son effet, être ratifiée par la Chambre. G. P.

—— Le numéro du 31 août 1879 de la *Revue savoisienne* contient le *Compte-rendu de la deuxième session du congrès des sociétés savantes savoisiennes*, congrès qui s'est ouvert le 25 août, à deux heures, dans les salons de l'hôtel de ville d'Annecy, sous la présidence de M. Louis Pillet. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Camille Dunant. M. Pillet a lu un rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie, M. Mottard un rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

Le même numéro annonce la découverte d'un camp celtique sur la crête boisée qui se dresse entre la combe du Châtelard et le cours de l'Arve, dans la commune de Servoz. C'est, dit M. Ducis, une enceinte polygone marquée par des restes de murs en larges dalles de micaschiste. Les passages de ronde, étagés inférieurement du côté de l'Arve, sont formés par des murs de même nature et de même dimension. Sur les flancs on rencontre d'énormes blocs erratiques de granit, calés et disposés en demi-dolmens.

—— *Bullettino di archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista de Rossi, 4e année, nº 2 :

Le numéro est presque tout entier rempli par une curieuse dissertation en huit chapitres, intitulée : *Les quatre saints couronnés et leur église sur le Célius*. L'auteur y dégage et y détermine, avec sa sagacité habituelle, trois groupes qui étaient arrivés à se confondre, les cinq martyrs panноniens, ouvriers dans les carrières de marbre, les quatre *cornicularii* martyrisés à Rome et les quatre frères albains ; il débrouille ainsi un écheveau qui avait jusqu'ici embarrassé tous les commentateurs des actes.

Le cahier se termine par quelques renseignements sur les fouilles qui, dans le courant de l'année, ont été faites dans les catacombes romaines et particulièrement dans le cimetière de Domitilla.

—— *Le Musée archéologique*, publié sous la direction de M. Caix de Saint-Aimour, volume II, 5e livraison :

H. Mazard, *Céramique ; De la connaissance par les anciens des glaçures plombifères* (3 planches hors texte et plusieurs figures dans le texte). — *Les costumes de guerre*, nouvelle galerie du Musée d'artillerie (2 planches hors texte). — J. Geslin, *Etudes sur l'art chypriote* (suite); *la statuaire, troisième époque et types étrangers* (13 figures dans le texte, dessinées par Geslin). — Barbier de Montault, *La croix de Charles le Téméraire, à Rome.*

—— Sommaire du numéro de septembre du *Journal des Savants : Fragmenta philosophorum græcorum*, par M. E. Egger. *Musée des archives départementales*, par M. A. Maury. *Etude sur la géographie comparée*, par M. F. de Saulcy. *Le Secret du roi*, par M. E. Caro. *Etude sur des maximes d'Etat*, par M. G. Hanotaux. *Lettres inédites de La Grange*, par M. Ch. Giraud. Nouvelles littéraires.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, par H. Wallon, secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doyen de la Faculté de Paris. Deuxième édition, 3 vol. in-8, Hachette.

En réimprimant aujourd'hui son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, M. Wallon défère à un vœu qui avait déjà été bien souvent exprimé ; il met à la disposition de tous les travailleurs un ouvrage depuis longtemps épuisé, qui atteignait un haut prix dans les ventes et qu'avaient peine à se procurer tous ceux qui n'étaient pas à portée des grandes bibliothèques. L'ouvrage, dont aucune autre publication spéciale sur la même question n'est venue diminuer la valeur et l'utilité, était bien ancien ; il était né de l'un de ces programmes académiques qui, en appelant l'attention des jeunes esprits sur des problèmes historiques ou scientifiques encore mal étudiés, ont provoqué la composition de tant de bons livres et donné un heureux retentissement aux premiers essais de plus d'un savant destiné à un brillant avenir. Combien de vocations nous pourrions citer qui ont été ainsi décidées par ces appels que les compagnies savantes adressent à toutes les bonnes volontés, à toutes les curiosités, à toutes les ambitions légitimes ! C'est peut-être encore là le plus grand service que rendent les Académies, celui qui les défend le mieux contre leurs détracteurs : ce qu'elles font est bien ; ce qu'elles font faire, par les conseils et les encouragements qu'elles distribuent, vaut encore mieux, profite plus encore aux progrès de la science et de la civilisation.

En 1837, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours cette double question :

1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli ?

2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe ?

Le prix fut décerné, en 1839, au mémoire présenté par MM. J. Yanoski et Wallon, tous deux anciens élèves de l'Ecole normale. Le sujet, comprenant deux époques, se prêtait à la division ; aussi, après s'être entendus sur la méthode d'exposition et de recherche, chacun des deux collaborateurs avait-il pris une part distincte dans l'œuvre poursuivie en commun.

M. Wallon s'était réservé l'étude de l'esclavage antique et des causes qui en avaient amené l'abolition ; M. Yanoski s'était chargé du moyen âge et de l'analyse des conditions du servage. Une fois le prix remporté par le mémoire que les deux amis avaient composé de concert, chacun

des jeunes historiens, reprenant son indépendance, avait entrepris de développer son travail et d'exposer pour son propre compte, non seulement le fait de la transformation, mais l'histoire entière de l'esclavage, sous sa double forme antique et médiévale; mais l'entreprise était bien vaste, et ni l'un ni l'autre des émules ne put arriver à remplir le cadre trop étendu. L'un, M. Yanoski, fut arrêté par la mort, et nous n'avons de lui qu'un fragment; la partie dont il était l'auteur dans le mémoire couronné a été publiée sous ce titre : *De l'abolition de l'esclavage ancien au moyen âge et de sa transformation en servitude de la glèbe* (Paris, impr. imp., IV et 154 p., in-8°). M. Wallon, plus heureux, put développer et compléter l'essai qu'il avait présenté au jugement de l'Académie. Distrait par les devoirs d'un professorat laborieux à l'École normale, puis à la Faculté des lettres; attiré vers d'autres sujets par les tentations d'un enseignement qui ne permet pas au professeur de s'enfermer longtemps dans une même étude, et qui le contraint à sans cesse explorer de nouveaux domaines; enfin obligé, dès 1848, de donner une part de son temps aux travaux de la politique, l'historien dut renoncer à réaliser l'espérance qu'il avait caressée de conduire l'histoire de l'institution servile jusqu'à cette abolition de l'esclavage dans les colonies françaises que décréta l'Assemblée constituante de 1848, sur le rapport d'une commission dont M. Wallon avait été nommé secrétaire; mais au moins l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, qu'il publiait dès 1847, était-elle alors et reste-t-elle encore aujourd'hui l'ouvrage le mieux ordonné et le plus riche de faits, le plus complet en tout genre que l'on ait publié sur ce sujet.

C'est cet ouvrage que M. Wallon réimprime, trente-deux ans après sa première apparition. Il formera trois volumes in-8°, dont deux ont déjà paru (1). En tête du premier volume figure une introduction, où étaient étudiées les conditions de l'esclavage moderne, tel qu'il subsistait encore avant 1848, dans les colonies françaises. Ces pages s'appliquent, comme le fait remarquer l'auteur dans l'avertissement de sa nouvelle édition, « à une chose qui n'existe plus chez nous et qui, grâces à Dieu, est à la veille d'avoir entièrement disparu du monde civilisé. Supprimé dans l'Amérique du Nord, éteint dans les colonies du Portugal et des Pays-Bas, tari dans ses sources au Brésil, où il ne reste que quelques années d'une vie d'homme à vivre, l'esclavage n'existe plus que dans l'île de Cuba et aux îles Philippines, où l'Espagne, si elle est prudente, ne peut manquer de l'abolir bientôt. » Ces pages pourront donc paraître, au premier moment, un hors d'œuvre; mais nous croyons qu'aucun de ceux qui les liront ne regrettera de les trouver reproduites; elles donnent à une génération nouvelle une idée du régime colonial et de l'état de l'opinion au moment précis où le débat fut tranché, beaucoup plus tôt qu'on ne l'aurait pu croire. On y trouve aussi un examen sommaire des origines de l'esclavage et des

(1) Le troisième a été mis en vente après que ce compte-rendu était déjà composé et prêt à paraître.

théories dont il se couvrait, théories dont l'historien se trouve ainsi dispensé d'avoir à faire justice dans le reste du livre. Pour donner à cette étude, qui laissait la question pendante, sa conclusion naturelle, il n'a pas paru sans intérêt d'y joindre le décret d'abolition de l'esclavage, voté par l'Assemblée constituante de 1848. Cette entrée en matière donne à ce livre d'érudition un petit air d'actualité qui ne lui messied point ; on sent dans tout ce début de quel esprit chrétien et moderne en même temps l'auteur était animé dans son entreprise, et comment il a été soutenu dans sa longue tâche tout à la fois par la curiosité scientifique et par le désir de contribuer, pour sa part, à émouvoir l'opinion et à préparer l'avènement d'une juste et généreuse réforme.

Le tome I comprend ensuite le livre I[er], intitulé : *De l'esclavage en Orient et en Grèce*. Un seul chapitre, d'une soixantaine de pages, est consacré à l'esclavage en Orient, où les Israélites occupent la place principale, mais où il est aussi question de l'Inde et de la Chine, de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Perse. Cette partie est peut-être la moins complète ; l'auteur, en la revoyant comme tout le reste de son ouvrage, n'a tiré qu'un médiocre parti des grands progrès qui ont été faits depuis une quarantaine d'années dans la connaissance de l'Orient, et des découvertes de l'égyptologie et de l'assyriologie ; il a sans doute craint que la matière ne s'étendît à l'infini, et s'est contenté d'une esquisse sommaire, intéressante pourtant dans sa rapidité. Pour la Grèce, au contraire, il a tenu à profiter de presque tous les documents ayant trait à l'institution servile qui ont été fournis pendant ce même laps de temps par les textes épigraphiques ; il a consulté à cet effet les grands recueils épigraphiques dont la publication était à peine commencée au moment où avait paru sa première édition, il a profité des mémoires spéciaux qui ont été donnés sur différents points auxquels il avait touché jadis, ainsi, par exemple, des recherches si approfondies de M. Foucart sur l'affranchissement par voie de vente simulée à un temple.

Le second volume comprend le livre II, qui a pour titre : *De l'esclavage à Rome depuis les origines jusqu'à l'époque des Antonins*. Il porte aussi partout la trace d'une révision intelligente et consciencieuse. Nous aurions aimé que pour toutes les inscriptions citées qui avaient été empruntées par M. Wallon à Gruter et aux anciens recueils, il substituât, toutes les fois qu'elles ont reparu dans un des volumes déjà publiés du *Corpus* de l'Académie de Berlin, la mention du volume et du numéro du *Corpus* à celle de ces ouvrages dont l'autorité est aujourd'hui périmée ; il aurait ainsi rendu les vérifications plus faciles et il aurait été sûr de ne pas employer des textes altérés, douteux ou apocryphes. Cela lui aurait été d'autant plus aisé que bien des passages, et surtout les notes et éclaircissements qui terminent le volume, nous prouvent que l'auteur n'a rien négligé pour tirer de nouvelles lumières de tous les textes intéressants qui ont été mis au jour dans ces dernières années.

Le troisième et dernier volume est sous presse. Lorsqu'il sera complet,

l'ouvrage, sous sa forme nouvelle, aura sa place marquée dans toutes les bibliothèques historiques.

On ne saurait trop remercier l'érudit laborieux qui, au milieu des lourdes occupations d'une vie si remplie, a su trouver le temps de tenir ce livre de sa jeunesse au courant des progrès de la science, et l'a ainsi développé, rajeuni et complété de la manière la plus honorable et la plus heureuse.

G. Perrot.

Catalogue of Greek Coins, Macedonia, etc., by Barclay V. Head. Edited by Reginald Stuart Poole, Correspondent of the Institute of France. With Map. London, 1879.

Il y a six ans que l'on a commencé la publication des monnaies antiques conservées au Musée Britannique, grâce au zèle des administrateurs (*trustees*) et à l'activité de M. Reginald Stuart Poole, aidé de ses collègues les autres conservateurs du Musée, MM. Barclay V. Head et Percy Gardner. Le premier volume, dans lequel sont décrites les monnaies de l'Italie, a paru en 1873 ; le second, consacré à la Sicile, en 1876 ; en 1877 a paru la Thrace ; en 1878 on a publié les rois de Syrie. Le catalogue des médaillons romains, par M. Gerbert A. Grueber, un vol. in-4°, a été livré à l'étude des savants en 1874.

Le beau volume que nous annonçons ici est consacré aux monnaies de la Macédoine ; c'est le cinquième des monnaies grecques. Il est en tout digne des volumes précédents. Les descriptions des monnaies sont faites avec le plus grand soin ; les explications sont courtes, mais empreintes d'un vrai caractère scientifique. L'introduction est fort intéressante et remplie de détails puisés aux meilleures sources. Je donnerai ici un aperçu qui fera connaître le plan et les vues de l'auteur. Cette introduction commence par un coup d'œil jeté sur la monnaie des tribus thraces du mont Pangée et des régions situées entre l'embouchure du fleuve Strymon et celle du Nestor. Ces peuplades tiraient un riche produit de leurs mines d'or et d'argent, produit qui alimentait leur commerce. Ce fut, selon M. Head, vers l'an 600 avant J.-C. que ces tribus reçurent de la Phrygie, alors sous la domination du roi de Lydie, Alyatte, l'étalon d'argent babylonien, qui devint la base de leur système monétaire. Le culte de Bacchus, adoré au mont Pangée où ce dieu avait un oracle célèbre (Hérodote, VII, 111 ; Apollod., III, 5), fut également apporté de la Phrygie en Thrace. Du mont Pangée la monnaie de ces peuplades, ainsi que l'étalon babylonien, s'étendirent peu à peu vers le couchant dans la Macédoine, et jusqu'aux villes de Lété, d'Ichnæ, d'Ægæ, par l'ancienne route de commerce qui allait de la Thrace à la Macédoine et qui, plus tard, fut suivie par l'armée de Xerxès.

Cet ancien système monétaire paraît avoir été remplacé par un autre tout à fait différent, quant à la fabrique et à l'étalon, et dont l'importante ville d'Abdère fut le centre et le point de départ. Ce système, connu sous le nom de gréco-asiatique, fut d'abord adopté par les Bisaltes, les Édoniens et les Odomantes, ainsi que par Alexandre Ier, roi de Macédoine, lorsque

celui-ci s'empara des mines d'argent que possédaient les Bisaltes, environ vers l'an 480 av. J.-C.

Pendant ce temps-là, les colonies grecques établies sur les côtes de la Chalcidique se servaient exclusivement du système euboïque, qui est le même que le système attique.

Plus tard, vers le temps de l'expédition de Brasidas, toutes les villes chalcidiennes qui se déclarèrent en faveur du général athénien semblent avoir abandonné le système attique pour adopter l'étalon gréco-asiatique.

Lors de la formation de la ligue chalcidienne (392 av. J.-C.) sous la direction de la ville d'Olynthe, cet étalon devint général, les monnaies de la ligue étant émises au nom de la confédération des Chalcidiens. Ce monnayage dura probablement jusqu'au règne de Philippe II, qui, en réorganisant les monnaies de l'empire macédonien, fit battre sa nouvelle monnaie sur le même pied, les rois de Macédoine qui avaient régné entre les années 413 et 359 av. J.-C. ayant émis leurs espèces d'après un autre étalon qui se trouve simultanément dans les villes d'Abdère et de Maronée, et qui est connu dans la numismatique sous le nom d'étalon *perse*.

Dans la carte qui accompagne le catalogue de M. Head, on a indiqué les divers systèmes monétaires au moyen de lignes de couleurs différentes, tracées au-dessous des noms des villes qui en faisaient usage. Par là on apprend, par un coup d'œil synoptique, quelles voies suivait le commerce dans ces régions, autant qu'il est possible d'obtenir par l'étude des espèces monétaires une connaissance plus ou moins exacte d'une question entourée de tant d'obscurités.

M. Head a réuni dans ce volume les monnaies de la Macédoine jusqu'à l'avènement de Philippe II. Les monnaies de ce roi et celles de ses successeurs jusqu'à la chute du royaume de Macédoine (168 av. J.-C.) sont réservées pour un autre volume. Quant aux monnaies qui furent frappées dans ce pays sous la domination romaine, on les trouvera décrites dans le volume que nous annonçons. M. Head s'accorde avec M. François Lenormant (*la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 144) dans la classification de ces pièces et regrette l'ordre récemment proposé par M. Ferdinand Bompois, dans son *Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens avant, pendant et après la conquête romaine*, Paris, 1876.

Enfin, en terminant, je dirai que les catalogues des monnaies antiques publiés par les conservateurs du Musée Britannique, en faisant honneur aux savants qui les rédigent, rendent un très grand service à la science.

J. DE WITTE.

ERRATA :

Dans le dernier numéro, page 178, lignes 24 et 26, au lieu de : *M. Morel Fatio*, lisez : *M. Forel de Morges*, à qui est due cette curieuse observation.

MONUMENTS

DE LA

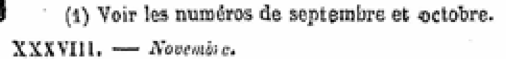
DOMINATION CELTIQUE EN HONGRIE

Suite (1)



V. — *Pointe de lance, couperet, pointe de flèche, poignard des Celtes.*

Dans les tombeaux celtes de la Hongrie, la pointe de lance, la pointe de flèche, le poignard et le couperet manquent rarement à côté du glaive. La pointe de lance en fer a une douille longue et large, afin qu'une solide hampe en bois puisse s'y adapter. Dans notre musée, on peut voir plusieurs pointes de lance semblables, parmi lesquelles les plus caractéristiques sont celles de Szob, de Pilin et du pays d'Aszod. Le poignard celtique est dans sa forme tout différent du poignard de l'âge de bronze; il est plus étroit et plus pointu que celui-ci. La pointe de flèche a deux grandes ailes en forme de crochet. La forme du couperet est également caractéristique, surtout le manche court et recourbé. On a trouvé des armes semblables en Angleterre et en France, en Suisse, à Hallstadt et en Espagne, et même parmi les découvertes de Karapanos à Dodone se voit un couperet votif



(1) Voir les numéros de septembre et octobre.

du même genre, dont la forme n'est nullement grecque. Des casques celtes, comme on les rencontre en plusieurs exemplaires au musée de Saint-Germain, au Louvre et à Munich, n'ont pas été trouvés jusqu'à présent en Hongrie.

VI. — *Le torques celtique.*

Le torques d'or est cette chaîne qui, faite d'un épais fil d'or tordu, était la parure favorite des Celtes. Nous voyons cette chaîne au cou du gladiateur celte mourant. Tite-Live et Polybe la citent comme la parure caractéristique des guerriers celtes; Manlius l'enlève du cou du général gaulois tué par lui en duel, et reçoit par là le surnom de Torquatus; Scipion Nasica par elle donne de l'éclat à son triomphe. Le professeur Blackie d'Édimbourg, dans son mémoire sur le sarcophage de la Vigna Amandola (1), a rassemblé tous les passages des anciens auteurs qui font mention du torques, et a trouvé qu'il est toujours question de cette chaîne à propos des Gaulois; dans un seul texte, il vit que cet ornement du cou se rencontrait aussi chez les peuples germains. En effet, jusqu'ici le torques d'or a été trouvé exclusivement en France et en Hongrie; en revanche, on l'a rencontré aussi en argent et en bronze en Allemagne et en Scandinavie, mais dans ces colliers la forme de la torsade est autre que dans le torques d'or. Notre musée n'a possédé jusqu'en 1878 qu'un exemplaire d'un collier d'or semblable, et il a été trouvé à Miava, dans ce défilé des Karpathes qui conduit en Bohême, dans l'ancienne patrie des Boïens (Boiemum). Celui-ci avait été redressé et cassé en trois morceaux; pour cette raison, Romer le prit pour une épingle à cheveux et le fit dessiner comme tel. Or cette année, avec le trésor de Fokoru, le musée entra en possession de dix-sept exemplaires de torques différents de grandeur et de poids, mais semblables de forme, plus minces au bout, plus épais au milieu, tandis que l'exemplaire de Miava se termine par un bouton à son extrémité. Dans la grande quantité d'or trouvée à Czofalva, on rencontra aussi un torques pareil, redressé, qui fut pris pour une bride. Un torques d'argent semblable, redressé de force, se trouve aussi dans notre musée avec quelques colliers d'argent du genre des torques, dont on ne peut pas dire avec certitude qu'ils soient d'origine celtique, car ils sont plutôt tressés ou taillés que tordus.

(1) *Annali del Istituto*, 1831, p. 307.

VII. — *Le bracelet celtique.*

Un joyau saillant dans la découverte de Fokorú, ce sont les deux lourds bracelets d'or qui se terminent à chacune de leurs deux extrémités en deux spirales de fil métallique. Tout à fait pareils, mais un peu plus légers et de meilleur goût, sont les trois bracelets d'Acsád, dont deux sont un don du baron Joseph Vécsey; le troisième a été acheté à Vienne. Le bracelet de Baranyhegy surpasse encore ceux-ci en finesse; il est parvenu également dans notre musée par voie d'achat. Lorsque j'exposai au Trocadéro ces six bracelets trouvés dans notre patrie, je vis que dans la vitrine voisine étaient exposés, comme venant d'une découverte française, deux bracelets semblables encore plus élégants que les miens; l'un d'eux était tiré de la riche collection Gréau. Il n'y a guère besoin d'une preuve plus forte que ne l'offre cette circonstance fortuite pour faire reconnaître cette forme comme celtique, et admettre que la filiation entre les Celtes de France et ceux de Hongrie n'a pas été interrompue.

Les bracelets et colliers en bronze enjolivés de fèves, qu'on trouve en plusieurs variétés, tant en France que chez nous (1), peuvent sans doute être également attribués à l'époque celte. Baye, à la vérité, les croit d'origine étrusque; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour les fibules, les réminiscences du style étrusque chez les Celtes peuvent être expliquées d'une manière toute naturelle par le voisinage des Etrusques, vu le degré de civilisation plus élevé où étaient ces derniers. D'ailleurs, dans notre musée nous avons aussi un bracelet embelli d'ornements, de cette forme que Lindenschmidt déclare étrusque; mais ce bracelet s'accorde parfaitement pour le style des ornements avec les ornements qu'on a vus à la Tène d'une part, et d'autre part avec ceux qui distinguent les monuments celtiques d'Angleterre.

De l'époque celtique proviennent encore ces bracelets de verre qu'on rencontre dans les tombeaux français et hongrois; ils sont semblables à ceux qui sont en usage jusqu'aujourd'hui chez les tribus africaines.

VIII. — *La ceinture celtique.*

On n'a trouvé chez nous jusqu'à présent qu'une seule ceinture cel-

(1) Lindenschmidt, *Antiquités*, I, VI, 3; IX, 1; pl. II, V, 1; pl. VI, 2; pl. X II, 4.

tique; il est vrai qu'elle est en or. Elle vient du trésor de Fokorú. Ses ornements s'accordent avec ceux d'une ceinture de bronze trouvée par Karapanos à Dodone, et avec le dessin de plusieurs ceintures de bronze découvertes dans le cimetière de Hallstädt, dont l'origine celte n'offre pas le moindre doute. Le baron de Sacken lui-même, qui a décrit avec tant de circonspection les découvertes des tombeaux de Hallstädt, après mille et mille raisonnements, arrive enfin à la conviction que ce cimetière a appartenu aux Taurisques celtes depuis le troisième siècle environ jusqu'au premier avant Jésus-Christ, mais en tout cas qu'il est plus ancien que la conquête romaine.

Avec le trésor de Fokorú, on a trouvé encore d'autres objets de parure : des boutons d'or petits et grands, et des viroles en or dont les ornements sont pareils à ceux des ceintures.

Il faut noter que tous les bijoux dont nous avons parlé sont faits en or pur, jaune. Les Celtes de l'âge du fer connaissaient donc la séparation de l'or d'avec l'argent, tandis que l'or de l'âge de bronze qu'on découvre chez nous est toujours pâle (electrum). C'est de l'or dont l'argent n'est pas encore séparé, et qui à l'analyse chimique est reconnu identique à l'or de bon aloi qu'on rencontre jusqu'aujourd'hui à Vöröspatak et à Nagyag. Donc, conformément à cette observation, nous pouvons regarder comme d'origine celtique et appartenant à l'âge du fer, ces plaques d'or rondes, au milieu desquelles s'élèvent trois bosselures repoussées, tandis que leur bord est orné tantôt de deux, tantôt de trois rangs de perles repoussées, et qui sont percées en deux endroits afin de pouvoir être cousues. Il n'y a jusqu'à présent, à ma connaissance, que huit de ces plaques d'or. On en a trouvé deux en Autriche à l'endroit appelé la Longue muraille ; l'une est parvenue au Cabinet des antiques de Vienne ; l'autre, à notre musée. Deux furent trouvées à Cépin en Slavonie ; elles sont maintenant, l'une à Berlin, l'autre dans notre musée. Un exemplaire trouvé à Steinamanger est la propriété du musée de Steinamanger. Enfin on peut voir dans notre musée trois exemplaires dont le lieu de découverte est inconnu.

Ces objets de parure, précieux autant par leur poids que par leur dimension, témoignent du luxe des Celtes, surtout en bijoux d'or, dont les auteurs de l'antiquité parlent si fréquemment. Un tel luxe est toujours le signe d'un désordre dans la situation politique et d'un manque de sécurité. Dans des pays où la richesse ne pouvait pas être placée d'une manière fructueuse, et dans des temps où les peuples vivaient continuellement en guerre et ne pouvaient pas



serrer leurs trésors dans des coffres solides, l'instinct naturel poussait chacun à porter sur soi sous la forme d'or massif son superflu de fortune, pour le défendre aussi en cas de nécessité. Au contraire le Grec et le Romain pouvaient acheter pour leur or des champs, des maisons et des esclaves, et serrer leurs bijoux; aussi ne les aimaient-ils pas lourds et massifs. Il leur fallait des bijoux ennoblis par l'art, qui l'emporte toujours de beaucoup chez eux sur le prix du métal. Au moyen âge également, les familles nobles ont possédé chez nous bien plus de bijoux, or et pierres précieuses, que ce n'est d'usage aujourd'hui, parce que c'était un capital mort, il est vrai, mais pourtant utile en cas de besoin, avec lequel elles pouvaient se sauver des Turcs et des Allemands, et que par cette raison elles regardaient souvent comme plus sûr que la propriété foncière, exposée à la dévastation et à la confiscation par l'ennemi.

IX. — *Autres monuments de l'époque celte.*

Outre les armes et les bijoux que nous avons cités, il faut encore renvoyer à l'époque celte tous ces monuments, produits incontestables de l'art étrusque, qui ont été apportés d'Italie par les tribus celtes, ou qui sont évidemment des imitations barbares de l'art étrusque. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré dans notre patrie ni trépieds de bronze, ni coupes ou vases étrusques en argile pour les festins, provenant du temps où florissait l'art étrusque, tels qu'ils ont été découverts en Allemagne et en France dans les tombeaux celtes. En revanche, nous avons trouvé aussi chez nous des vases en bronze repoussé, qui avaient eu anciennement quelques parties dégradées, et qu'on avait réparés d'une manière très grossière. La réparation maladroite de ces vases prouve que ce ne sont pas leurs propriétaires qui les avaient faits, et qu'ils ont été introduits dans la contrée par l'étranger, probablement par l'Etrurie, qui était le pays du bosselage. Ces vases ont été trouvés en grand nombre dans le cimetière de Hallstädt et dans l'Allemagne du sud surtout, ils se montrent fréquemment. Ils n'ont apparu chez nous qu'à la découverte de Hajdu-Boszormény, et même ils étaient accompagnés de *glaives de bronze* qui précèdent l'âge de fer, et prouvent par conséquent que la domination des Celtes sur ce sol avait déjà commencé plusieurs siècles avant l'époque de Philippe de Macédoine. Cependant ces vases ont une si grande simplicité d'ornementation que nous devons admettre que leur exécution est du commen-

cement de l'art étrusque, au moins du VIe siècle avant Jésus-Christ. Nous avons aussi chez nous d'autres produits de l'industrie étrusque qui ont été importés d'Etrurie à une époque plus récente. Il y a, par exemple, la bride trouvée à Sohl (au Musée transylvanien), qui a son pendant en Italie. De l'influence étrusque témoignent encore ces statuettes d'animaux et d'hommes, qui ont été trouvées différentes fois dans notre patrie et se rencontrent souvent aussi dans l'Italie supérieure. Toutes sont des imitations de ces statuettes étrusques tant aimées de l'antiquité. La première place parmi elles appartient pourtant au char trouvé à Judenburg (Styrie), qui a été publié plusieurs fois en figures. Un char pareil, actuellement au Cabinet des antiques de Vienne, a été trouvé à Hermannstadt. Il ne faut pas oublier non plus ces bœufs de bronze à longues cornes qu'on peut voir dans notre musée. Le cavalier du Musée national hongrois, et surtout le sanglier du Musée transylvanien, qui se rencontre si souvent sur les monnaies celtes et semble avoir été l'emblème du peuple celte, comme la louve celui des Romains, le veau celui des peuples italiques, tous sans exception vous reportent à l'art étrusque. Rangeons encore ici le chamois de bronze qui se trouve en la possession de Benjamin Kellay, le chevreuil et le cygne du Musée national hongrois, le loup du baron Eugène Nyury, et d'autres statuettes de bronze assez informes, appartenant à des collections publiques et privées.

Nous nous sommes efforcé de rassembler dans ce qu'ils ont de caractéristique les types celtes qui se rencontrent dans notre patrie, et de collaborer par là à cet essai par lequel Kemble et Francks, planches XIV-XX, feuillets 162-204 de leurs *Horæ ferales*, ont jeté la lumière sur les types celtes les plus remarquables, surtout sur ceux qui ont été trouvés en Angleterre. Cette étude, à d'autres égards, conduit aussi à des résultats intéressants. Les types celtiques, ceux dont on ne peut douter qu'ils appartiennent à l'âge du fer, ont un rapport étroit avec les monuments de l'âge du bronze avancé, car les Celtes de Hongrie, aussi bien que ceux de Suisse, de l'Italie supérieure, de l'Allemagne du sud, de France et d'Angleterre, ont vécu aussi dans cette période de transition où le bronze a été peu à peu supplanté par le fer. Dans la plupart des tombeaux celtes, surtout à Hallstadt, habité par les Taurisques, à la Chartreuse du pays boïen et à Marzabotto, à Golasecca et à Villanova, le fer et le bronze se rencontrent mêlés. Dans quelques endroits, les bronzes sont en plus grand nombre ; dans d'autres, les objets en fer l'emportent ; cependant les formes restent les mêmes dans les deux métaux. Cette cir-

constance pourrait, à ce qu'il nous semble, avoir induit en erreur quelques savants français qui n'admettent pas l'âge du bronze dans leur pays, et plusieurs archéologues allemands qui nient en général l'existence d'un âge du bronze à part, et ne veulent pas reconnaître que la connaissance du fer est plus récente que celle du bronze. Ces savants perdent de vue cette circonstance, que, tandis que les types de l'âge du bronze, ce qu'on appelle par erreur Palstaben et Celten, ne se rencontrent que *par exception* dans les tombeaux celtes de l'âge de fer et de la période de transition, les types celtiques ne se trouvent *jamais* dans les découvertes plus anciennes de l'âge du bronze. Mais Lindenschmidt et ses amis Cohausen et Hostmann nient en général l'existence de l'industrie supérieure du métal dans les pays situés au nord des Alpes, et sont d'avis qu'on n'a fabriqué là que les ustensiles les plus grossiers, et qu'en fait de glaive, de marteau, d'armes plus fines, de diadème, de fibule, tout avait été introduit d'Étrurie en Allemagne, en France, en Hongrie, en Danemark, en Suède, en Angleterre et en Irlande. Pour appuyer leur opinion, ils allèguent ces produits nombreux et évidents de l'art étrusque qui ont été découverts en France et surtout dans le sud de l'Allemagne et dans les pays rhénans, et en outre ils citent plusieurs vases et coupes de type étrusque. Une telle hypothèse admet cependant une situation industrielle comme il est impossible qu'elle ait existé dans l'antiquité étrusque, c'est-à-dire des fabriques spéciales qui auraient produit leurs articles d'exportation exclusivement pour la Hongrie; ensuite d'autres, pour l'Allemagne; encore d'autres, uniquement pour le Nord scandinave, et enfin d'autres, pour l'Angleterre et l'Irlande. En effet, une étude minutieuse a prouvé que tous ces pays ont des types *particuliers* de l'âge du bronze qui ne se rencontrent pas dans d'autres contrées. L'Allemagne seule forme une exception, car là deux ou trois courants se rencontrent, ce qui fait que des types distinctifs et tout spéciaux ne s'y montrent nulle part. Le glaive, la fibule, le brassard, le marteau d'armes de l'âge du bronze ont en Hongrie des formes toutes particulières, et ne ressemblent pas du tout aux glaives, fibules, boucliers et marteaux d'armes scandinaves, pas plus qu'aux anglais. Chacun de ces pays a dans les ornements *un style marqué*, qui diffère de celui des autres pays, quoique des formes simples, en petit nombre, soient toujours les mêmes partout. C'est justement pour cela qu'un problème capital de l'archéologie préhistorique, qui attend sa solution dans l'avenir le plus prochain, consiste à déterminer séparément les types particuliers de chaque pays; le Dr Joseph Hampel l'essaye pour la Hongrie avec

beaucoup de succès. Les antiquités celtes se distinguent à cet égard des antiquités de l'âge du bronze. Le peuple celte a des types semblables et même identiques pour la plupart en France, en Angleterre, dans le sud de l'Allemagne et en Hongrie, en Italie et en Suisse. Il est donc naturel que, si nous comptons aussi ces types dans les découvertes de l'âge du fer, nous perdions de vue facilement les particularités et les différences nationales des types de l'âge du bronze, qui dans un classement général passent seulement pour des exceptions.

L'unité de langue des tribus celtes, leurs alliances fréquentes et leurs rapports de commerce, ainsi que le souvenir de leur commune origine, toutes choses qui vivent encore dans leurs légendes, expliquent suffisamment la ressemblance qu'on voit dans toute l'Europe centrale entre les armes, les bijoux et les ustensiles de ménage de ces tribus. Mais leur voisinage avec les Étrusques, plus avancés qu'elles en civilisation, les a rendues capables d'une part d'imiter les produits de l'industrie étrusque (par exemple les fibules et les bracelets), et d'autre part de les répandre dans les contrées qu'elles habitaient : tels sont les vases de luxe qu'on trouve de temps en temps en Allemagne, en Hongrie et en France. La capitale des Boïens, Bononia (Bologne), dans l'origine la Felsina des Étrusques, était une commune aisée, civilisée, où la conquête celte n'avait pas étouffé l'activité de l'industrie étrusque pour le métal ; cela est prouvé par les découvertes remarquables qui ont fait tant de sensation dans les temps modernes. Ici la civilisation celte et la civilisation étrusque se rencontraient ; de là se répandaient ces magnifiques vases étrusques, ces statuettes et ces trépieds qui ont été découverts çà et là en Allemagne ; de là peuvent être venus ces douze casques du Cabinet des antiques de Vienne, trouvés en Styrie, dont l'un porte une inscription étrusque. Là les Celtes ont aussi appris à exécuter eux-mêmes des statuettes, quoique informes ; telles sont celles qui sont conservées au Musée national hongrois, au Musée de Graz, dans le Cabinet des antiques de Vienne et dans d'autres collections. Le peuple celte était intelligent ; il s'assimilait facilement la civilisation ; il imitait en France les monnaies de Marseille ; chez nous, les philippes macédoniens ; dans la vallée du Pô, les produits de l'art étrusque. Mais autant sa civilisation était au-dessous de celle de l'Étrusque, son voisin et ennemi, autant il s'élevait au-dessus des peuples germaniques, qui au nord lui étaient limitrophes, et les surpassait en industrie. Ceux-ci à leur tour recevaient donc des Celtes les objets nécessaires à la vie supérieure de la civilisation ; quoi de

plus naturel? Or, de même que les Celtes avaient imprimé aux formes étrusques le sceau de leur propre nationalité, les Germains aussi ont gravé sur les types celtes l'empreinte de leur originalité. Seul le Nord scandinave n'a pas subi l'influence celtique. Ici la civilisation de l'âge du bronze a duré plus longtemps, et s'est développée d'une manière plus indépendante que dans les parties plus méridionales de l'Europe.

Il est donc injuste de ne voir dans les Celtes que des barbares : Les Celtes étaient des peuples intelligents, d'un esprit subtil, sur lesquels la civilisation des Étrusques, des Grecs et des Romains a fortement agi, chaque fois qu'ils furent en contact avec elle comme voisins, ennemis ou mercenaires. C'est grâce à leur entremise qu'une civilisation plus avancée est arrivée chez leurs voisins des frontières du nord et de l'est; ils ont été notamment les premiers précepteurs de la barbarie germaine. Ils ont, dans toute l'Europe du centre, mis fin à l'âge du bronze, au milieu du ve siècle environ avant J.-C., à l'époque où ils se sont rencontrés dans la vallée du Pô, à Marseille et sur le Danube inférieur avec la civilisation avancée des Étrusques, des Romains et du monde grec, et que probablement ils ont appris d'elle la préparation et l'emploi du fer. C'est la dernière période de l'époque celte; c'est pourquoi Francks désigne par ces mots les monuments celtiques qu'il décrit : *late celtic implements*. Jusqu'à présent, nous ne pouvons répondre ni oui ni non à cette question. La première apparition des Celtes en Europe a-t-elle coïncidé avec le commencement de l'âge du bronze? L'opinion des philologues est cependant digne d'être prise en considération. Ils croient que les Celtes se sont arrachés du berceau du peuple âryen, leur souche commune, avant les Romains, les Grecs, les Germains et les Slaves. Cette hypothèse est appuyée aussi du côté de la géographie; car les Celtes habitent la partie la plus occidentale de l'Europe. Ils sont comme le flot extrême, par conséquent le plus ancien de cet océan qui renferme toutes les races dans son sein, et ils ont été poussés toujours plus loin par les flots successifs des autres peuples, au bord le plus reculé du continent.

Comme résultat de nos études nous pouvons donc noter que l'âge du fer et l'époque de transition en Hongrie, les découvertes de Érd, Hatvan, Godollo, Szob, Szécsény, Dolány, Fokorú, Acsád, et une partie de la découverte de Pilin, sont des monuments de la domination celte en Hongrie, et que cette domination a duré au moins depuis l'époque de Philippe le Macédonien dans la première moitié du IVe siècle avant Jésus-Christ jusqu'à l'empire romain, en

tout cas aussi longtemps que la domination romaine dans les contrées situées au-delà du Danube, et plus longtemps que celles des Avares. Nous ne pouvons donc pas nous étonner que la plus grande partie de nos antiquités, celle qui date des temps antérieurs à la conquête magyare, appartienne aux monuments de ces trois peuples, et qu'ils aient laissé dans notre patrie des traces plus durables que nos historiens ne sont habitués à le reconnaître. Les Celtes ne peuvent pas plus être passés sous silence dans l'histoire de la Hongrie que les Romains et les Avares.

François von Pulszky,
Intendant général des musées et des bibliothèques de l'État.

(Traduit de l'allemand.)

LES

BAS-RELIEFS DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS

ET LES

LITURGIES FUNÉRAIRES

Suite et fin (1).

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

DANIEL.



Sarcophages d'Arles, pl. VIII.

(1) Voir le numéro d'octobre.

PRIÈRES FUNÉRAIRES

DANIEL.

Commendatio animæ : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Danielem de lacu leonum. » *Vita Sancti Simeonis Stylitæ*, c. IX : « Domine qui duos leones humiliasti, suscipe animam ejus in pace. » (Rosweyde, *Vitæ Patrum*, p. 172.)

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

SUZANNE.



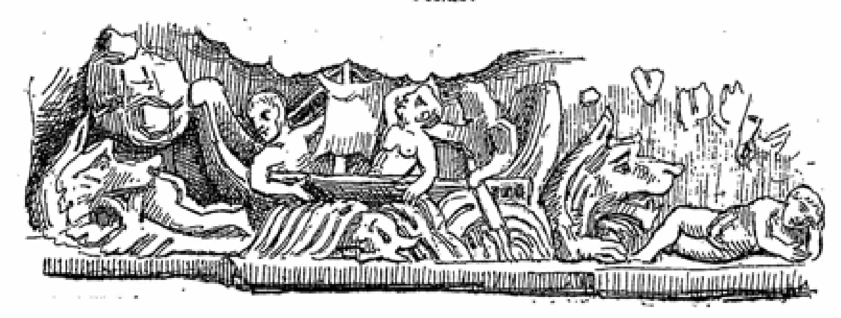
Sarcophages d'Arles, pl. VIII.

LES TROIS JEUNES HÉBREUX DANS LA FOURNAISE.



Sarcophage au musée de Latran.

JONAS.



Sarcophages d'Arles, pl. VI.

PRIÈRES FUNÉRAIRES

SUZANNE.

Commendatio animæ : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Susannam de falso crimine. »

LES TROIS JEUNES HÉBREUX DANS LA FOURNAISE.

Commendatio animæ : « Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti tres pueros de camino ignis ardentis et de manu regis iniqui. » *Vita Sancti Simeonis Stylitæ*, c. IX : « Domine, qui fortia Chaldæorum incendia mitigasti servis tuis, suscipe animam ejus in pace. » (Rosweyde, *Vitæ Patrum*, p. 172.)

JONAS.

Voir ci-dessus, p. 232, 233 (1).

(1) Rapprocher des textes qui mentionnent les quatre traits miraculeux relatifs à Daniel, à Suzanne, aux trois jeunes Hébreux et à Jonas, la prière suprême prêtée à saint Cyprien d'Antioche (*S. Cypriani opera*, ed. Oxon., 1682, t. III, p. 39, 40). Voir pour cette oraison, que donnent de très anciens manuscrits, les Bollandistes, au 26 septembre, t. VII, p. 216, et dom Maran, *Vita S. Cypriani*, § 37.

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

TYPES DE LA MISÉRICORDE DIVINE

LE BON PASTEUR.



Sarcophages d'Arles, pl. XXXIV.

Parmi les nombreux monuments funéraires où figure le Bon Pasteur, j'en signalerai un sur lequel une circonstance particulière appelle mon attention. On conserve au musée de Latran l'épitaphe suivante, dont la formule finale, assez fréquente sur les marbres païens, a été ingénieusement expliquée par le R. P. Garrucci (1) :

ΒΙΙΡΑΤΙΟΥϹ · ΝΙΚΑΓΟΡΑϹ | ΑΑΖΑΡΙΗ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΗ | ΚΑΙ ΟΝΗϹΙΜΗ ΚΟΝ
ΦΙΛΙΟΥϹ | ΒЄΝЄΜЄΡЄΝΤЄϹ | Ο ΒΙΟϹ ΤΑΥΤΑ

Sur ce marbre, l'image du Bon Pasteur est gravée entre un lion et la tête du monstre rejetant Jonas. Cette double représentation me paraît appartenir à la catégorie de celles que je signale. Les antiques liturgies qui rappellent la parabole de la Brebis perdue contiennent également, en effet, l'adjuration faite au Seigneur de protéger le mort contre les attaques du lion et du dragon, types du démon et de l'enfer : « Non se ei opponat « lisons-nous dans le *Sacramentarium Gallicanum,* » leo rugiens et draco devorans, miserorum animas rapere consuetus (2). » On peut rapprocher de ce passage la prière attribuée, dans un écrit antique, à saint Joseph sentant sa fin prochaine : « neque irruant in me leones (3) »,

(1) Garrucci, *Monumenti del museo Lateranense*, tav. L, fig. 3, et la photographie de la collection Parker, n° 2952. Aux exemples donnés par le savant père, de la formule philosophique qui termine l'inscription, j'en puis ajouter d'autres, donnés par Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 170 ; Froehner, *Inscriptions grecques du musée du Louvre*, n° 278 ; Perrot, *Revue archéol.*, janvier 1877, p. 59.

(2) Mabillon, *Museum Italicum*, t. I, p. 385.

(3) *Historia mortis Josephi*, c. XIII (Thilo, *Codex apocr. Novi Testamenti*, t. I, p. 25 ; cf. Præfat., p. XIX).

PRIÈRES FUNÉRAIRES

TYPES DE LA MISÉRICORDE DIVINE

LE BON PASTEUR.

Sacramentarium Gelasianum. Oratio post sepulturam : « Deum deprecemur ut (defunctum)... boni Pastoris humeris reportatum... sanctorum consortio perfrui concedat. » (Muratori, *Liturgia romana*, t. I, p. 751.) — Goar, *Euchologium*, p. 425. *Officium exequiarum* : Τὸ ἀπολωλὸς πρόβατον ἐγώ εἰμι, ἀνακάλεσόν με, Σῶτερ, καί σῶσόν με.

---

et le récit où saint Grégoire le Grand nous montre les pécheurs saisis et engloutis par un dragon (1). L'Église dit encore aujourd'hui, à l'office des morts : « Libera eas (animas) de ore leonis. » C'est aux textes de cette nature que me reporte l'image du lion gravée sur l'épitaphe romaine, et dont la présence a paru difficile à expliquer ; quant au dragon, que je retrouve, auprès de lui sur deux lampes antiques (2), et qui de même symbolise l'enfer, j'incline à le voir dans le poisson de Jonas, monstre auquel l'Évangile et les Pères attribuent de même cette signification mystique (3). Son nom seul pourrait m'arrêter, car les Livres saints le nomment *Piscis* et *Cetus* (*Jon.*, II, 1 ; Matth., XII, 40) ; mais plusieurs passages de saint Jérôme identifient en cet endroit les mots *Piscis, Cetus, Leviathan, Draco*. Pour l'illustre Père, ces appellations désignent toutes le démon. Le *draco* dont parle le psaume CIII est, dit-il, le même être que le *piscis* de Jonas, que le *leviathan* marin ; dans sa pensée, comme dans celle des Juifs, ce dernier n'est autre que le *draco* terrestre qui trompa notre première mère (4). D'autres que lui, me paraît-il, partageaient cette croyance, car, sur un sarcophage et sur une fresque antiques, la tête du dragon tentateur est la même que celle du monstre de Jonas (5).

(1) *Dialogi*, t. IV, c. XXVIII.

(2) De Rossi, *Bull.*, 1867, p. 12 ; Héron de Villefosse, *Lampes chrét. inéd.* (extr. du *Mus. archéol.*, 1875, p. 114). Pour la réunion, sur un monument antique, du lion et du dragon, voir encore un sarcophage de Ravenne publié par Ciampini, *Vet. monim.*, t. II, tab. III.

(3) Matth., XII, 40 ; S. Zeno, II, XVII, 3 : « Cetum esse non dubitatur infernum ; sicut enim Jonas tribus diebus et tribus noctibus fuit in ventre ceti, evomitusque Ninives se intulit civitati, ita Dominus postridie ab inferno resurgens, se civitati Jerusalem intulit antequam cœlo. »

(4) *Comment. in Jonæ cap.* II, § 1 : « *Et præparavit Dominus piscem grandem ut deglutiret Jonam...* Porro quod ait *præparavit* vel ab initio quod conderet, de quo et in psalmo scribitur : *Draco iste quem formasti ad illudendum ei.* » — *Breviarium in Psalterium*, Psalm. CIII, v. 26 : « *Draco iste quem formasti ad illudendum ei.* Judæi dicunt : Draconem magnum fecit Deus qui dicitur Leviathan, et est in mari et quando, aiunt, recedit Oceanus, draco vertitur. Nos autem dicamus : Iste draco est qui de paradiso ejectus est, qui decepit Evam et datus est in hoc mundo ad illudendum nobis. » Voir aussi *Comment. in Isaiæ cap.* XXVII ; S. Augustinus, *Sermo I, de prima parte psalm. LXXXVIII*, § 11.

(5) Bottari, tav. XV, LI et LX. Rapprocher ces images des images dites *Dracones* figurées sur la colonne Trajane (éd. S. Bartoli, pl. XL, XLI) et sur la colonne Antonine (éd. De Rubeis, pl. XXXVII, XXXVIII).

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

TYPES D'ADMISSION AVEC LES SAINTS ET LES BIENHEUREUX

LE DÉFUNT ENTRE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL.



Sarcophages d'Arles, pl. VII.

ADMISSION AU BANQUET CÉLESTE (1).



Bottari, *Roma sotterranea*, t. III, tav. CLXIII.

(1) Un fragment de couvercle de sarcophage au musée Calvet, d'Avignon, présente le même sujet. Il porte cette inscription inédite :

ANTODONI.....
ANIMAE D*ulci*
IN PACE QVI *v*

PRIÈRES FUNÉRAIRES

TYPES D'ADMISSION AVEC LES SAINTS ET LES BIENHEUREUX

LE DÉFUNT ENTRE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL.

Sacramentarium Gelasianum. Oratio post obitum hominis : « Tu, Deus, (animam defuncti) laudes tibi cum cæteris redditturam, et ad corpus quandoque reversuram, sanctorum tuorum cœtibus adgregare præcipias. » *Oratio post sepulturam :* « Deum fideliter deprecemur ut... ejus (defuncti) animam sanctis et fidelibus jubeat adgregari. » (Muratori, *Liturgia romana*, t. I, p. 747, 748 et 751.)

ADMISSION AU BANQUET CÉLESTE.

Renaudot, *Lit. orient.*, t. II, p. 196 : « Vocati ad convivium » ; p. 164 : « Dignos effice convivio tuo beato » ; p. 520 : « Fac eos invitatos esse ad convivium tuum, » etc.

XIT ANN XLV M
VIII D XVI.....

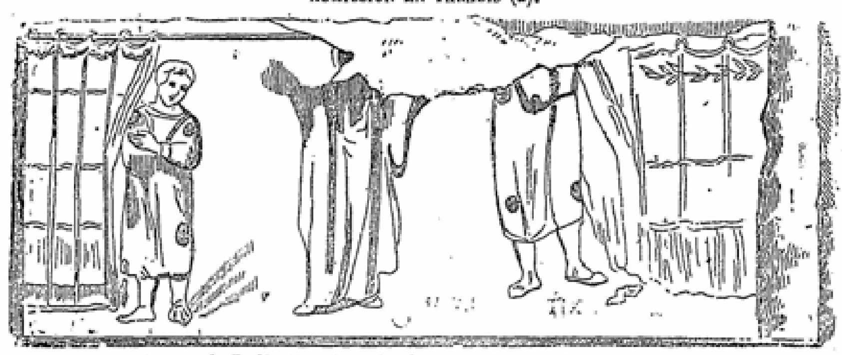
Les antiquaires s'accordent à reconnaître, dans ces scènes de festins figurées sur les tombes, une image du banquet céleste, qui, selon l'Évangile (Matth., VIII, 11 ; Luc., XXII, 30), et dans la pensée des premiers chrétiens (*Passio S. Jacobi et Mariani*, § 11, Ruinart, *Acta sinc.*, p. 228 ; Pseudo-Esdras, IV, II, 38, etc.), symbolise les joies du paradis. (Cf. de Rossi, *Bull.*, 1865, p. 46 ; Martigny, *Dictionnaire*, aux mots *Paradis* et *Repas*.)

ADMISSION DANS LE TROUPEAU CÉLESTE (1).



Sarcophages d'Arles, pl. IX.

ADMISSION EN PARADIS (2).



De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 76 et 79.

(1) Pour d'autres représentations du troupeau céleste, voir *Sarcophages d'Arles*, p. 33, et un tombeau chrétien de Pise (*la Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique, Revue archéologique*, décembre 1877, pl. XXIV).

(2) Fresque d'un *arcosolium* publié par M. de Rossi; elle représente une vierge

PRIÈRES FUNÉRAIRES

ADMISSION DANS LE TROUPEAU CÉLESTE.

Sacramentarium Gregorianum : « In ovium tibi placitarum benedictionem æternam numerentur ad regnum. » (Muratori, *Lit. rom.*, t. II, p. 356.)

ADMISSION EN PARADIS.

Sacramentarium Gelasianum : « Portas cœlestis Hierusalem apertas reperiat. » (Muratori, *Lit. rom.*, t. I, p. 748, 749.) — Goar, *Euchologium*, p. 430 : Χριστός σε ἀναπαύσαι ἐν χώρᾳ ζώντων, καὶ πύλας παραδείσου ἀνοίξαι σοι. P. 446 : Τὴν ψυχὴν τοῦ δούλου σου ἀνάπαυσον ἐν σκηναῖς τῶν δικαίων. Cf. p. 429, 430, 463, 472, etc. — Renaudot, *Lit. orient.*, t. II, p. 196 : « Da illis spiritum gaudii in tabernaculis umbræ et quietis. » Cf. *Liturg. mozar.*, éd. Migne, t. I, p. 1021 : « His tabernaculis conlocatus quibus gratiarum ubertas jucundo splendore inluminatur, æternam beatudinem possideat ac sanctorum cœtibus sociatus, futuri judicii diem cum voto gratulationis expectet. »

en prière, derrière laquelle se tiennent debout deux personnages, ouvrant, pour la recevoir, des tentures qui figurent l'entrée du paradis (De Rossi, *Bull.*, p. 18 ; cf. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, p. 61). Ce tableau parait répondre à la ormule ἐν σκηναῖς, si fréquente dans les liturgies funéraires et dans les épitaphes (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 87, 88). Je rapprocherai, en outre, des prières où on parle des portes du paradis, une fresque des catacombes de Naples publiée dans e même recueil du R. P. Garrucci, tav. C et . II, p. 116.

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

TYPES DE LA RÉSURRECTION ATTENDUE

JOB.



Sarcophage dans les cryptes du Vatican.

LAZARE.



Sarcophages d'Arles, pl. VII.

PRIÈRES FUNÉRAIRES

TYPES DE LA RÉSURRECTION ATTENDUE

JOB.

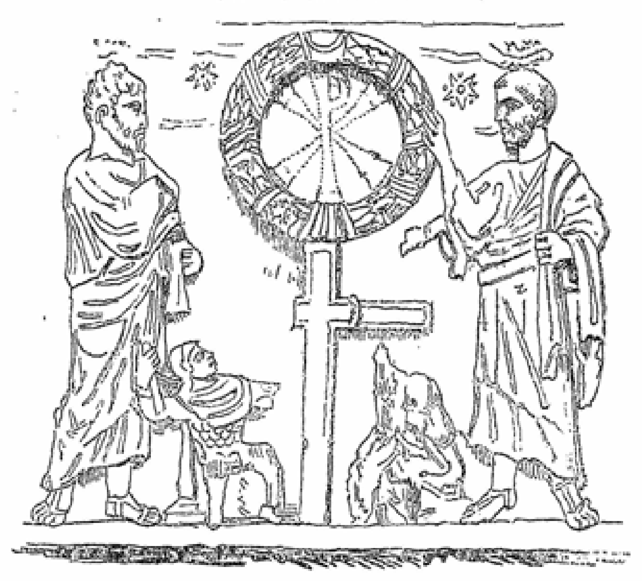
Voir, avec les documents épigraphiques cités dans les *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 34, *Liturgia mozarabica*, éd. Migne, t. I, p. 1017, *Missa pro uno sacerdote defuncto. Lectio libri Job :* « In illis diebus locutus est Job dicens : Scio enim quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum. Et rursus circumdabor pelle mea et in carne mea videbo Dominum. Quem visurus sum et ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius : reposita est hæc spes mea in sinu meo, » etc. P. 1023, *Missa de uno defuncto. Prophetia :* « Locutus est Job dicens... » (*même texte*). — *Liber Comitis. Lectiones defunctorum :* « Scio enim quod Redemptor meus vivit, *usque* hæc spes mea in sinu meo. » (Baluze, *Capitular*. t. II, p. 1351.)

LAZARE.

Antiphonæ et responsiones ac responsoria ad vigilias defuncti : « Qui Lazarum resuscitasti de monumento fœtidum, tu eis, Domine, dona requiem. » (Dom Martene, t. II, p. 1088.)

SUJETS REPRÉSENTÉS SUR LES TOMBES

RÉSURRECTION DU CHRIST.



Sarcophages d'Arles, pl. XIV.

D'autres marques se rencontrent du rapport qu'offrent les scènes représentées avec les mentions contenues dans les liturgies funéraires.

Sur les sarcophages de Rome, de Ravenne, de Pise et de la Gaule, nous voyons fréquemment l'image du Christ remettant à saint Pierre les clefs du ciel ; c'est la traduction faite pour les yeux des mots célèbres : « Et tibi dabo claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum in cœlis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis. » (Matth., XVI, 19.) Les mêmes paroles sont invoquées par le *Missale Gothicum* et le *Sacramentarium Gallicanum*, dans un texte qui leur est commun : je veux parler de l'oraison intitulée *Post nomina*, et qui suit, comme ce titre l'indique, la commémoration des morts : « Deum qui beato Petro tantam potestatem discipulo contulit ut si ipse ligaverit non sit alter qui solverit, et quæ in terra solverit item cœlo soluta sint, precibus imploremus ut, eductis a tartaro defunctorum spiritibus,

PRIÈRES FUNÉRAIRES

RÉSURRECTION DU CHRIST.

Sacramentarium Gregorianum. Missa plurimorum defunctorum : « Quippe qui fecisti quæ non erant, potes reparare quæ fuerant, et resurrectionis futuræ nobis documenta non solum per Propheticam et Apostolicam doctrinam, sed ejusdem Unigeniti tui, Redemptoris nostri, resurrectionem dedisti, ut quod per Prophetas est nuntiatum, per Apostolos traditum, ipsius resurrectionis exemplo sit firmatum... » (Muratori, *Liturgia romana*, t. II, p. 356.)

---

non prævaleant sepultis infernæ portæ per crimina, quas per Apostoli fidem vinci credit Ecclesia (1). » A ces textes occidentaux je



Sarcophages d'Arles, pl. II.

dois joindre une mention contenue dans le chapitre de l'*Ecclesias-*

(1) Muratori, *Liturgia romana*, t. II, p. 564 et 807.

tica Hierarchia relative aux funérailles. L'hiérarque appelant sur le mort la clémence d'en haut s'autorise, y est-il expliqué, des paroles du Christ : « Quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis (1). » La même référence se retrouve dans un office grec funéraire qu'a publié Goar (2).

Il ne paraîtra peut-être pas trop téméraire d'ajouter encore aux nombreux bas-reliefs funéraires dont je viens de parler l'image fréquente du Christ baptisé dans le Jourdain et au-dessus duquel plane la colombe. Les prières autrefois prononcées sur les agonisants repro-



Sarcophages d'Arles, pl. XV

duisent fréquemment, en effet, les mots qui suivent : « Benedicat te Spiritus sanctus, qui in similitudine columbæ in flumine Jordanis requievit in Christo (3). » Un lien de plus se montrerait ainsi entre les prières suprêmes de l'Église et les types de l'iconographie funéraire.

L'espoir dans la miséricorde de Dieu, dans son assistance contre l'enfer, la foi en la renaissance future, voilà ce que les représenta-

(1) VII, III, *Contemplatio*, § 7 (Dionys. Areop., *Op.*, t. I, p. 371, ed. Lutet., 1644).

(2) *Euchologium*, p. 546.

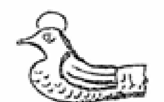
(3) Dom Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 855 et 867.

tions de l'art chrétien me paraissent affirmer, comme le font, nous venons de le voir, les prières funéraires.

Quelques figures dont je n'ai point encore trouvé mention dans ces textes, mais que présentent les sarcophages, la vision d'Ézéchiel, le Phénix (1), la résurrection de la fille de Jaïre, celle de



Bottari, tav. XXXIV.



De Rossi, *Inscriptiones christianæ*, t. I, p. 155. Cf. t. II, p. 313, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, n° 398.



Sarcophages d'Arles, pl. XVIII.

(1) Clem., I. *Cor.*, xxv, etc.

Tabithe, rappellent de même au fidèle qu'il se relèvera du tombeau (1).



Sarcophages d'Arles, pl. II.

D'autres sujets procèdent, à coup sûr, d'un autre ordre d'idées, car les artistes chrétiens n'ont point conçu une pensée rigoureusement suivie. Bien souvent, en effet, ces hommes n'ont voulu que montrer aux yeux des sujets historiques, comme nous le voyons, par exemple, sur le sarcophage d'Arles représentant la vie du Christ (2). Mais, je le répète, ce qui me semble dominer dans le cycle des représentations figurées sur les tombes, c'est l'idée même dont s'inspirent les liturgies funéraires et qui fit mettre aux lèvres du preux Roland ce cri suprême : « O notre vrai Père, toi qui ressuscitas saint Lazare d'entre les morts, et qui défendis Daniel contre les lions, sauve mon âme et protége-la contre tous les périls (3). »

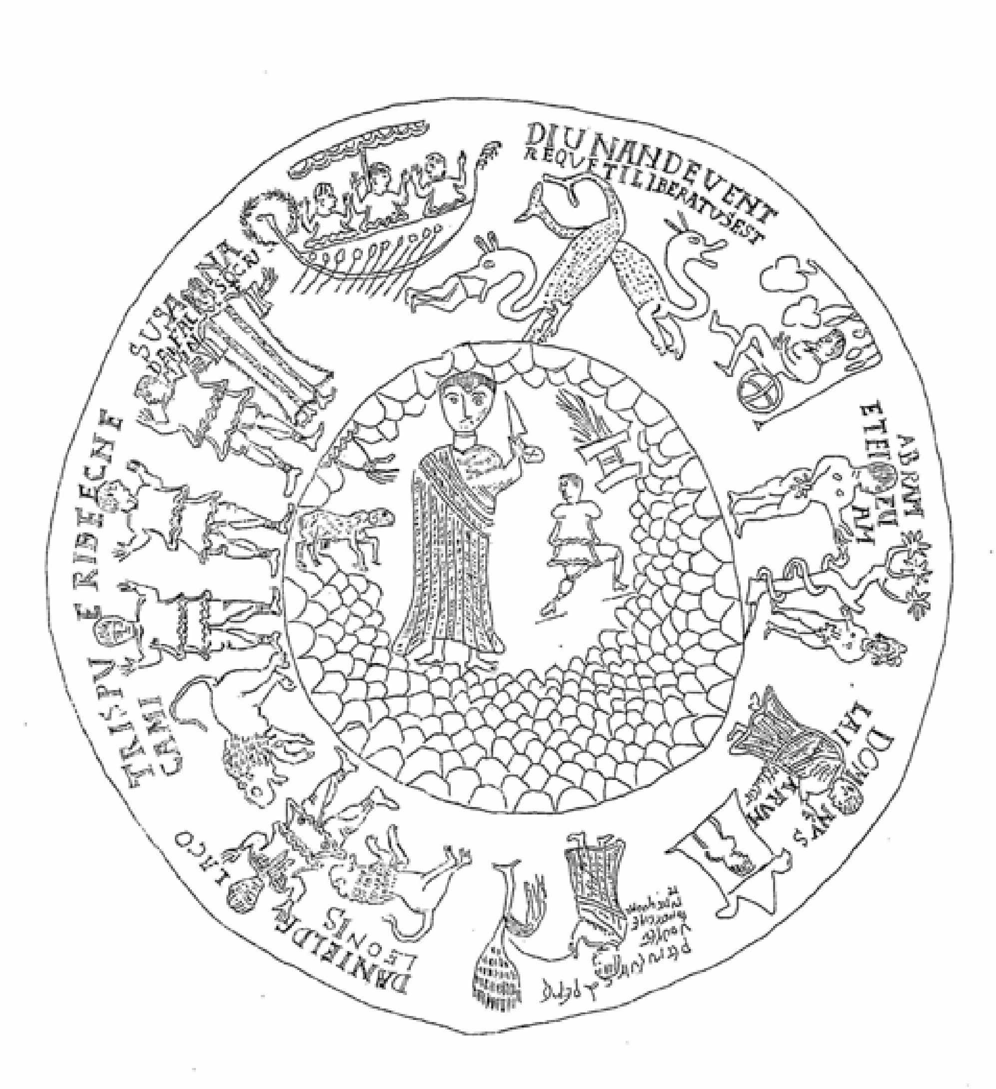
EDMOND LE BLANT.

NOTA. — La planche n° XXIV, donnée avec ce numéro, se rapporte à un monument dont il a été question dans le précédent article de M. Le Blant, page 233.

(1) *Const. apost.*, V, 7 : Πρὸς δὲ τούτοις πιστεύομεν τὴν ἀνάστασιν γίνεσθαι, καὶ ἐκ τῆς τοῦ Κυρίου ἀναστάσεως. Αὐτὸς γάρ ἐστιν ὁ καὶ Λάζαρον ἀναστήσας τετραήμερον, κα τὴν θυγατέρα Ἰαείρου, καὶ τὸν υἱὸν τῆς χηρας καὶ ἑαυτὸν προστάγματι τοῦ Πατρὸς διὰ τριῶν ἡμερῶν ἀνεγείρας, ὁ ἀῤῥαβὼν τῆς ἀναστάσεως ἡμῶν.

(2) *Etude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXIX.

(3) *La Chanson de Roland*, strophe CCIII.



COUPE DE VERRE
TROUVÉE À PODGORITZA

PEINTURES INÉDITES

DE

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS, A SAINT-VICTOR

PRÈS DE S. GERMANO-CASSINO (ITALIE).

Aux environs du Mont-Cassin, dans la commune de Saint-Victor, le hasard a fait découvrir en 1876, sur les murailles d'une église dédiée à saint Nicolas et transformée depuis longtemps en chapelle de confrérie, l'existence de vieilles peintures que dissimulaient plusieurs couches de chaux. M. l'abbé Paolo Pizioli, archiprêtre de Saint-Victor, s'est empressé de pourvoir à l'enlèvement du badigeon, et, bien que cette opération lente et délicate ne soit pas encore terminée, on peut dès à présent en apprécier les résultats. Les fresques se dégagent de leur suaire, altérées par les ans et mutilées par les modifications que l'architecture de l'édifice a subies au moyen âge ; quelques-unes d'entre elles sont palimpsestes, et là où les plus récentes, s'effritant, laissent revivre les plus anciennes, celles-ci apparaissent dégradées par le piquetage auquel a donné lieu l'application du second enduit. Néanmoins toutes ces reliques du passé ont un prix incontestable en ce qu'elles intéressent l'histoire de l'art (1).

L'église de Saint-Nicolas n'avait qu'une seule nef au commence-

(1) Ces peintures n'ont encore été l'objet d'aucune publication. Pendant une trop courte visite que je faisais au Mont-Cassin, Dom Anselme Caplet O. S. B. a eu l'obligeance de me les signaler, et M. l'archiprêtre de Saint-Victor m'a procuré, avec une grâce infinie, toute facilité de les étudier (8 mai 1879). A mon grand regret, le temps m'a manqué pour les dessiner, même en partie ; j'ai dû me borner à relever, en face des monuments eux-mêmes, les appréciations que leur examen me suggérait, et je suis forcé de présenter mes notes sans l'appui de planches justificatives.

ment du XIIe siècle, époque à laquelle il faut reporter sa décoration primitive. Cette décoration dut revêtir intégralement les deux parois latérales. Mais au début du XIVe siècle, selon toute probabilité, on s'avisa d'élargir le monument en ajoutant à droite, sur la longueur de la nef, un collatéral qui fut mis en communication avec le vaisseau principal au moyen d'une série d'arcades percées dans le mur. L'ouverture des baies, le remaniement des pleins convertis en piliers, la restauration des maçonneries supérieures, ont entraîné la destruction de la peinture la plus importante, un Jugement dernier, qui se développait sur la paroi droite en remontant de l'entrée vers le chœur. De cette grande page il n'a été épargné que le Christ, dans une *vesica piscis* à fond bleu, laquelle occupe le tympan de l'archivolte entre deux arcades; en outre, à une époque inconnue, la toiture ayant été abaissée, une des poutres transversales qui la soutiennent a perforé le sommet de la *vesica* et enlevé la tête du Christ; il ne subsiste donc réellement que le bras gauche et le corps presque entier du Sauveur assis et drapé de rouge à très petits plis. Après le Jugement venait une composition dont les vestiges sont indéchiffrables, puis une scène où l'on distingue vaguement un assez grand nombre de personnages et, à l'extrême gauche, le Christ assis de profil et tournant de trois quarts sa tête. On discerne mieux ensuite, quoique le bas de son corps soit ruiné et quoique les chairs aient perdu leur coloris, une Vierge assise tenant l'Enfant; près d'elle et terminant la file à l'entrée du chœur, un archange debout, vu de face et armé d'une baguette dans la main droite, est assez bien conservé.

Les peintures de la paroi gauche contemporaines des précédentes consistent en un saint Calixte pape, dont le corps est effacé, et au-dessus de lui, un saint Paul très détérioré vis-à-vis d'un saint Pierre qui porte un livre sur lequel on lit, à travers les abréviations : *Ego sum pastor ovium, princeps apostolorum, mihi tradidit Deus claves regni cœlorum.* L'écriture de cette inscription procède de la calligraphie usitée dans la première moitié du XIIe siècle, et elle s'accorde avec les indices tirés de leur style pour fixer la date des peintures vers l'époque où l'abbé Oderisius gouvernait le Mont-Cassin.

Ces fresques ont une évidente parenté avec celles dont l'illustre abbé Didier, prédécesseur d'Oderisius, avait enrichi l'église de Sant' Angelo *in formis*. Tout accuse cette affinité, la disposition des vêtements du Christ dans le Jugement dernier, la forme carrée de sa tête dans la scène suivante, la silhouette de la Vierge, la figure de l'archange, le visage du saint Calixte, dont les traits aboutissent à une

physionomie réellement humaine bien que sommairement indiqués, car les yeux se réduisent aux prunelles et à une seule ligne qui circonscrit leur globe sans indication des paupières; enfin, le galbe de la tête du saint Pierre, malgré l'ouverture excessive des yeux e la fixité du regard. Sans doute, au lieu du cycle entier des Evangiles, depuis leur premier jusqu'à leur dernier épisode, on ne rencontre ici que des sujets juxtaposés sans enchaînement ni solidarité; on sent chez les artistes de Saint-Nicolas une initiative et une puissance moindres que chez leurs devanciers de Sant' Angelo *in formis*. Mais on ne saurait méconnaître que les uns et les autres appartiennent à la même école.

M. D. Salazaro, à qui revient l'honneur d'avoir renouvelé l'étude des monuments de l'Italie méridionale (1), a victorieusement réclamé pour les maîtres nationaux, à l'exclusion des Byzantins, la paternité des peintures de Sant' Angelo *in formis;* et encore a-t-il omis d'invoquer en faveur de sa cause un argument que je crois décisif. Dans toutes leurs représentations du jugement dernier, les Byzantins ont introduit, comme élément essentiel et central, l'allusion aux mystères de la Passion et de la Rédemption qu'ils désignent sous le nom d'*Etimacia :* un trône royal contre lequel s'appuient la croix, la lance et l'éponge au bout d'un roseau ; sur les coussins du siège, un livre ; une colombe blanche planant au-dessus du trône; enfin, de chaque côté, Adam et Eve prosternés et adorant la croix. Cette commémoration des dogmes fondamentaux du christianisme, les peintres et les sculpteurs de l'Occident eux-mêmes l'ont souvent agréée; mais ils n'ont eu nul scrupule de la négliger quand mieux leur semblait, tandis que leurs confrères d'Orient en ont fait un article inéluctable de leur catéchisme artistique. Or le Jugement dernier de Sant' Angelo *in formis* est dépourvu d'*etimacia,* et il porte sur lui par cela seul un brevet d'origine italique. Dès lors, si, comme je le tiens pour flagrant, les peintures de Saint-Nicolas sont de même famille que celles de Sant' Angelo *in formis*, il faut les attribuer à l'école indigène.

Voilà donc un nouveau témoignage de l'activité que cette école a déployée en Campanie à l'instigation des bénédictins du Mont-Cassin. Qu'est-ce à dire? A-t-on besoin d'un supplément de preuves pour continuer à croire que, dans la seconde moitié du XI[e] siècle, l'abbé Didier s'est attaché à faire du Mont-Cassin un foyer artistique

(1) *Studi sui monumenti dell' Italia meridionale*, par M. D. Salazaro, vice-directeur du musée de Naples ; en cours de publication. Naples, Detken et Rockoll.

autant que littéraire, et que ses successeurs ont pieusement suivi ses exemples? Assurément non; mais, à exagérer la portée d'une phrase déjà hyperbolique du chroniqueur Léon d'Ostie, on est arrivé à poser en axiome que Didier n'avait pu raviver la culture de l'art sans appeler à grands frais de Constantinople les maîtres nécessaires à la réalisation de sa pensée, et que les œuvres écloses sous son patronage et sous celui des bénédictins qui s'inspirèrent de son esprit doivent être mises au compte de l'école byzantine. Contre cette assertion, qui n'avait rencontré jusqu'à nos jours aucun antagoniste, M. D. Salazaro a protesté naguère, invoquant l'autorité des monuments eux-mêmes. L'examen des peintures auxquelles le temps a fait grâce vient incessamment attester en principe la justesse des revendications élevées par le vice-directeur du musée de Naples au nom de l'école italique.

Toutefois ces revendications ne sauraient être illimitées. Que l'abbé Didier ait recruté ses mosaïstes sur les rives du Bosphore, que l'admiration causée par les travaux de ces étrangers ait induit les peintres de la Campanie et de l'Apulie à imiter dans une certaine mesure la manière grecque, il me semble impossible de le contester, malgré les dénégations de M. D. Salazaro, dont, sur ce point comme sur plusieurs autres questions capitales, les théories historiques sont, à mon avis, trop absolues pour ne pas motiver les réserves les plus expresses. Jamais le goût exotique n'a prévalu en Italie au point d'étouffer le goût national; même en y sacrifiant, les indigènes n'ont le plus souvent abdiqué ni leur méthode ni leur style, et l'école byzantine n'a exercé sur l'école italique qu'une influence secondaire; mais cette influence a été réelle en maintes circonstances; et elle se reflète notamment sur les figures du saint Pierre et du saint Paul que j'ai mentionnées parmi les peintures les plus anciennes de Saint-Nicolas.

Une deuxième série de fresques occupe la paroi gauche de l'église, t comme le champ lui manquait, elle a été superposée à la décoration primitive, qui reste ainsi masquée, sauf le saint Pierre, le saint Paul et le saint Calixte rendus à la lumière par la chute des images sous lesquelles ils avaient disparu. Les monuments de cette deuxième série sont encore en partie voilés par le badigeon. Mais on peut affirmer déjà qu'ils ont graduellement usurpé leur place pendant la seconde moitié du XIIIe et la première moitié du XIVe siècle.

En commençant près de l'autel, on voit d'abord un saint François stygmatisé, debout, de grandeur naturelle, et, au-dessous de lui, un buste de Christ bénissant. L'anatomie du saint François est faible;

les plis de sa robe sont très menus et très nombreux. La tête du Christ, quoique très endommagée, garde un fond de beauté; mais elle se termine un peu trop en pointe. Ces deux ouvrages remontent évidemment à la seconde moitié du XIII[e] siècle et on y notera quelque transaction avec le genre byzantin, quoiqu'ils ressortissent l'un et l'autre à l'école italique.

Une Vierge assise, tenant l'Enfant debout sur son genou droit, remplit l'espace compris entre ces deux effigies et une porte latérale. L'Enfant est vêtu d'une tunique blanche dont les plis sont énoncés au moyen de raies noires; ses traits et ceux de la Vierge, cerclés de lignes brunes, s'écartent des types convenus. Cette peinture trahit un effort moins heureux que sincère vers le naturalisme, et accuse la main d'un artiste indépendant et chercheur, mais médiocrement expert pour son temps, c'est-à-dire pour la fin du XIII[e] siècle.

Au-delà de la porte latérale, dans la nef, une autre Vierge, assise et tenant l'Enfant habillé de la tunique et du manteau, est une œuvre également pleine d'une saveur toute locale, à classer au commencement du XIV[e] siècle. Son auteur hésite entre les traditions du passé qui ne le satisfont plus et les innovations du jour qui ne lui sont pas familières. Le ton rose des carnations dénonce une évolution de procédé, et il est tellement prononcé que l'on croirait à une restauration de la fresque si la touche ne rendait pas l'hypothèse inadmissible. Les mêmes caractères se remarquent, nonobstant un travail moins fondu, dans une figure de martyre à laquelle j'assigne la même date. La sainte, dont la robe est ornée d'un galon gemmé à l'encolure et aux poignets, et d'une plaque en losange gemmée sur la poitrine, a sur la tête une couronne et un voile de gaze ourlé d'une légère broderie; ses yeux sont allongés en amande et sa physionomie, quoi qu'un peu effarée, n'est pas déplaisante.

Enfin une dernière Vierge, donnant le sein à l'Enfant, offre un visage doux et gracieux. On y reconnaît aisément une production de la première moitié du XIV[e] siècle, due au pinceau d'un maître qui, sans être enrôlé cependant sous la bannière de Giotto, suivait le mouvement des trécentistes.

Reste à signaler une troisième catégorie de peintures dont, sur la paroi droite de la nef principale, près de la grande porte, un saint Jean-Baptiste très ruiné et un saint Jean l'Évangéliste à tête charmante donnent un échantillon isolé, et dont la masse est réunie sur la paroi droite de la basse nef. Une inscription tracée au-dessous de deux petits personnages en costume ecclésiastique, qui échangent un serrement de main, est ainsi conçue : *Hoc opus fieri fecit post mortem*

suam Nicolaus de Raterio, rector ecclesiæ S. Nicolai.....; le surplus est effacé. On estime que des deux personnages, l'un est Niccolà de Raterio, l'autre le recteur qui lui succéda et qui assura l'accomplissement de ses volontés posthumes. Or, dans les archives du Mont-Cassin, M. l'archiprêtre de Saint-Victor a relevé la mention d'un legs fait en 1348 pour le salut de son âme par le recteur de Raterio, déjà avancé en âge. Les fresques dont la libéralité de son défunt pasteur a doté l'église de Saint-Nicolas ont donc été, suivant toute présomption, exécutées vers le milieu de la seconde moitié du XIVe siècle, et leur style en effet est celui de l'école florentine durant la période qui court de Taddeo Gaddi à Spinello Aretino. Elles forment deux groupes, qui se divisent chacun en huit compartiments étagés sur deux rangs; malheureusement elles ont beaucoup souffert des injures des siècles, et elles laissent deviner leur valeur plutôt qu'elles ne l'exhibent.

Sept compartiments du premier groupe représentent les œuvres de la miséricorde. J'imagine que le donateur en aura lui-même désigné les sujets, afin de perpétuer par les voies de la plastique l'enseignement des préceptes qu'il se plaisait à prêcher à ses ouailles: nourrir les indigents, soulager les prisonniers, ensevelir les morts, etc. Le huitième compartiment (troisième du rang supérieur à partir de la gauche) contient un Christ bénissant, entre deux anges, tous les trois nimbés, debout et vus jusqu'aux genoux. Ce panneau est le mieux conservé. Les têtes du Christ et des anges sont belles, et les draperies, simples et naturelles, ont de l'ampleur.

Sur les huit compartiments du deuxième groupe, deux sont encore recouverts par le badigeon. Les six autres retracent la vie de sainte Barbe ou celle de sainte Marguerite. Les légendes des deux saintes ont tant d'analogie qu'il est difficile de décider laquelle a servi de thème. De prime saut, on incline pour sainte Barbe à raison de la dévotion particulière dont elle était l'objet dans le pays ; mais, d'autre part, l'un des épisodes paraît être celui du dragon, qui appartient exclusivement à la vie de sainte Marguerite. Quoi qu'il en soit, la tête de la sainte, dans les deux compartiments où l'on peut bien l'étudier, est fort élégante et fort jolie.

En résumé, les peintures murales de l'église Saint-Nicolas méritent l'attention des archéologues. On doit remercier M. l'archiprêtre de Saint-Victor du soin qu'il prend de les exhumer, et l'encourager à poursuivre jusqu'au bout son entreprise. Il n'est pas indifférent d'arracher à l'oubli les vestiges de monuments qui affirment la persistance et l'intensité de la passion pour les arts, aux temps encore

rudes du moyen âge, dans les moindres cités de l'Italie. Il n'est pas surabondant de grossir la collection des matériaux qui permettent d'observer sur pièces les métamorphoses par lesquelles la peinture a passé avant d'arriver à la renaissance.

L'église de Saint-Nicolas ne possède aucun morceau de sculpture. Mais on voit dans l'église paroissiale de Saint-Victor un ambon du XIIe siècle, dont la face antérieure, exempte de restaurations, est chargée d'une mosaïque ornementale entre deux paons à queue ployée. Sur le côté gauche, une figurine d'ange, nue, soutient le livre des Évangiles; cette statuette un peu plate et faible de dessin, quoique notablement détaillée d'après nature, a un cachet tout à fait occidental. La caisse de l'ambon s'appuie sur quatre colonnes de marbre, une jaune et trois blanches, qui reposent chacune sur un lion. Les quatre lions, ceux de la première ligne en marbre jaune, ceux de la seconde en marbre blanc, marchent tous en avant. Les deux colonnes de la première ligne sont à pans multiples, les deux autres rondes. Quant aux quatre chapiteaux, ils présentent les rudiments d'un corinthien très grossier. Malgré ses défauts, cette chaire est d'un agréable effet décoratif, et indique une certaine habilité de ciseau.

LOUIS LEFORT.

HISTOIRE

DES

BLANCS DE 15 DENIERS TOURNOIS

FRAPPÉS AU NOM DU ROI JEAN

(*Après les blancs de 2 sols 6 deniers tournois, à l'étoile*)

Après avoir usé et abusé de la fabrication des blancs dits à l'étoile, au point de les avoir amenés à être émis sur le pied 500e, c'est-à-dire de s'être procuré la mise en cours de 2,500 sous tournois avec un seul marc d'argent-le-roi, il fallut renoncer au plus vite à ce monnayage vraiment scandaleux, et revenir à la création d'une monnaie plus acceptable.

Le 27 mars 1359 (1360 n. st.), des lettres patentes du régent, apportées le lendemain à la chambre des monnaies, abaissèrent la valeur courante du blanc à l'étoile, de 2 s. 6 d. t. à 2 d. p. la pièce, ou 2 d. et obole t. En même temps était décrétée la fabrication d'une monnaie nouvelle, dans les termes suivants : « Et que tantost et sans delai l'on face faire et ouvrer gros deniers blancs, à 4 deniers de loy A. R., et de 5 s. 4 d. (64) de poids au marc de Paris, qui auront cours pour 12 deniers parisis la piece, » etc.

A. N., reg. Z, 1^{B} 56, 31 r°.

C'était une monnaie sur le pied 48e; et d'un marc d'A. R. on ne devait plus tirer que 240 s. t., au lieu de 2,500.

L'exécutoire des généraux maîtres est daté du 31 mars 1359. Il est expédié avec les patrons « des droits, du fort et du foible » de ce nouveau blanc.

Le 1er avril, il est envoyé à Rouen, Poitiers, La Rochelle, Bourges,

Tours et Angers ; le 2 avril, à Troyes, Saint-Pourçain, Mâcon et Limoges.

Le ms. 5524, 89 r°, et le registre de Lautier, 78 r°, placent au 27 mars 1359 « les blancs deniers aux fleurs de lis, à 4 d. de loy, de trois deniers ou environ de pois, au feur de 64 pieces au marc, ayans cours pour 15 d. t. Le marc d'argent à ladite loy, 11 l. t. »

Le ms. 4533, 81 r° et v°, nous apprend qu'à Paris les gros blancs de 15 d. t., à 4 d. de loy A. R., et de 64 au marc, ont été émis du 27 mars 1359 au 23 avril suivant (1360), c'est-à-dire pendant vingt-six jours, dont il en faut retrancher quelques-uns, puisque l'exécutoire n'a été rédigé que le 31 mars, et qu'il a fallu nécessairement un certain temps, quelque court qu'il ait été, pour graver les coins.

Entre le 22 mars 1359 et le 30 avril 1360, Jehan Hazart, de Paris, a frappé à Troyes 115,000 de ces blancs de 15 d. t., à 4 d. de loi.

Rappelons-nous que l'exécutoire créant cette monnaie n'est parti pour Troyes que le 2 avril. La monnaie en question n'a donc pu être frappée à Troyes dès le 22 mars, comme tendrait à le faire croire le registre de fabrication Z, 1375, du carton Z, 1B 1005, des Archives nationales.

La même restriction doit s'appliquer à l'indication que nous fournit le registre Z, 1371, du carton Z, 1B 985 à 987, relatif à la fabrication de Saint-Pourçain. Nous y lisons, en effet, que du 24 mars 1359 au 6 mai 1360 Jehan Baillet a émis dans cet atelier 156,000 blancs de 15 d. t., et à 4 d. de loi. En effet, l'exécutoire n'a été expédié que le 2 avril aux gardes et au maître particulier de Saint-Pourçain.

A Bourges, du 2 avril 1359 au 23 avril suivant (1360), Jehan de la Lande a émis 70,000 blancs de 15 d. t. L'exécutoire ayant été expédié le 1er avril à Bourges, la fabrication n'a pas pu y commencer dès le 2 avril.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

Nous ne connaissons pas la date d'expédition de l'exécutoire à Chaumont, et cependant nous trouvons que du 3 avril 1359 au 3 mai 1360 il y a été émis par Nicolas le Convers 38,000 gros blancs de 15 d. t., à 4 d. de loi.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

Au rouleau contenant l'inventaire fait à la monnaie de Mâcon, après l'arrestation de Jehan Taschier, est cousu le compte des délivrances faites à Jehan le Fondeur; nous y trouvons : blancs de

15 d. t., à 4 d. de loi, et de 64 au marc, 12,000 pièces frappées, dont la première délivrance a eu lieu le 8 mai 1360 (A. N., rouleau de la liasse Z, 1B 893, carton Z, 1B 893-897).

Nous avons vu que l'exécutoire fut expédié à Mâcon le 2 avril 1359.

Du 23 avril au 4 mai 1360, le ms. 4533, 81 v°, place la fabrication de blancs deniers de 15 d. t., à 3 d. de loi A. R., et de 64 au marc.

A Bourges, du 23 avril au 23 mai 1360, Jehan de la Lande a émis 145,000 blancs de 15 d. t., à 3 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

Ces dates ne sont pas suffisamment correctes, puisque c'est du 25 avril 1360 seulement que sont datées les lettres patentes, apportées le lendemain à la chambre, ordonnant la fabrication dans toutes les monnaies, « excepté en celles de la Langue d'Och », de gros deniers blancs à 3 d. de loy A. R., et de 5 s. 4 d. de pois au marc de Paris (64 pièces), pour 12 d. parisis la pièce, « en mettant en iceus telle differance comme bon vous semblera ». Cette monnaie était sur le pied 64e.

A. N., reg. Z, 1B 56, 32 r°.

L'exécutoire, daté du 27 avril 1360, contient ce qui suit :

« En mettant en iceux telle difference comme elle est ès patrons que nous vous envoyons avec ces présentes, c'est assavoir : devers la pille, dedanz le O rond qui est en FRANCORVM, un petit point, et devers la croix, en le O rond qui est en IOhES, un autre petit point. »

Ibidem, 32 r°.

Cet exécutoire fut envoyé le 28 avril 1360 à Bourges, Saint-Pourçain et Mâcon ; le 27, à Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle et Rouen ; le 28, à Troyes, Chaumont et Châlons.

Ibidem.

Leblanc place au 27 avril 1360 les gros blancs à 3 d. de loi.

A Rouen, du 29 avril au 9 mai 1360, Jehan Cornevales (ou Cornevalois) a frappé 218,000 blancs de 15 d. t., à 3 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Troyes, du 30 avril au 10 mai 1360, Jehan Hazart a émis 49,000 blancs, à 3 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

Entre les 30 avril et 27 mai 1360, le même a émis 337,000 blancs de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

Ibidem.

Nous verrons plus loin à quelle date ce nouveau blanc fut ordonné.

Le 2 mai 1360, l'ordre fut donné aux généraux maîtres de faire ouvrer, à Paris, Rouen et Troyes seulement, « gros deniers blancs, tielz et samblables en poids, taille, façon et en cours, comme ceux que nous faisons faire à present esd. mon^es, lesquelx vous ferez alloyer à 2 d. 12 gr. de loy A. R. tant seulement, sans y mettre ni faire aucune difference de ceus que l'on a faiz à 3 de loy, car ainsy l'avons-nous ordonné, afin de tenir la chose plus secrette . . .
. . . .
Et en toutes autres monnoyes de la langue d'oc et d'oil, où l'on œuvre les gros deniers à 3 d. de loy, faittes et mandez faire aucune petitte difference, telle comme vous verrez que bon soit, affin que l'on puisse connoître (ceux) à 2 d. 12 gr., comme dit est. » Cette monnaie était sur le pied 76e et 4/5 (ou 76,8).

A. N., reg. Z, 1^B 56, 32 v°.

A Troyes, du 30 avril au 6 juin 1360, Jehan de Gisors a émis 291,000 blancs de 15 d. t., à 2 d. 12 gr., et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1^B 1005.

A Chaumont, Nicolas le Convers, pour Jehan de Preigny, maître particulier, frappe 23,000 blancs de 15 s. t., à 3 d. de loi, du 3 au 17 mai 1360.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1^B 1005.

A La Rochelle, du 3 mai au 4 juin, Thévenin Braque frappe 260,000 blancs à la fleur, de 15 d. t., à 3 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1^B 935-936.

Leblanc place au 4 mai 1360 les gros blancs à 3 deniers de loi.

Le ms. 4533, 81 v°, nous apprend que du 4 au 29 mai 1360 on a frappé des blancs deniers de 15 d. t., à 2 d. 12 gr. de loi, et de 64 au marc.

A Saint-Pourçain, du 6 au 20 mai, Jehan Baillet a frappé 135,000 blancs de 15 d. t. à 3 d. de loi.

A. N., reg. 1371, carton Z, 1^B 985-987.

A Mâcon, du 8 au 31 mai 1360, Jehan le Fondeur a frappé 61,000 blancs de 15 d. t., à 4 d. de loi (?), et de 64 au marc.

A. N., rouleau de la liasse Z, 1^B 893, carton Z, 1^B 893-897.

A Rouen, du 9 au 29 mai 1360, Jehan Cornevales a frappé 455,000 blancs de 15 d. t., à 2 d. 12 gr., et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Troyes, du 9 mai au 6 juin 1360, Jehan de Gisors a frappé 291,000 blancs de 15 d. t., à 2 d. 12 gr. de loi.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A Saint-Pourçain, du 20 mai au 19 juin 1360, Jehan Baillet a émis 115,000 blancs de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

A Bourges, du 23 mai au 4 juillet 1360, Jehan de la Lande a émis 202,000 blancs de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

Ibidem.

Le 26 mai 1360, lettres-patentes ordonnant de frapper, à Paris seulement, des blancs de 15 d. t., à 2 d. de loi A. R., et de 64 au marc, « en mettant en iceuz telle difference comme bon vous semblera ».

A. N., reg. Z, 1B 56, 33 r°.

Leblanc place à cette même date des gros blancs à 2 deniers de loi.

Le 28 mai 1360, le régent, à la prière et requête du prévôt des marchands et des échevins de Paris, ordonna de frapper dans toutes les monnaies, excepté celles de la langue d'oc, des blancs « sur le coing et forme de ceus que l'en fait à présent, lesquels seront à 2 d. de loy A. R., et de 64 au marc, ayant cours pour 6 d. parisis la piece ; en mettant en iceus telle difference comme bon vous semblera. » Le prix de tout marc d'argent sera de 7 l. t.

A. N., reg. Z, 1B 56, 33 r°.

Du 28 mai au 6 juin 1360, Jehan de la Marche, pour Jehan de Preigny, a frappé à Chaumont 14,000 gros à la *fleur de lis*, de 15 d. t., à 3 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

L'exécutoire de l'ordonnance du 28 mai 1360 est daté du 29 mai. Il y est dit : « Faites faire blanz deniers samblables à ceus que l'en fait à present, lesquelx seront à 2 d. de loy A. R., et de 5 s. 4 d. de pois au marc de Paris, et auront cours pour 6 d. parisis la piece ; en mettant en iceulx telle difference comme elle est ès patrons que nous vous envoyons, c'est à sçavoir : devers la pille, aux deux costés de la fleur de liz qui est dessus le chastel, à chascun un point, et devers

la croix, aux deux costés de la fleur de liz qui est en la lettre, un petit point. »

Cet exécutoire fut expédié le 30 mai 1360 à Saint-Pourçain, Mâcon, Bourges, Limoges, Tours, Poitiers, La Rochelle, Troyes, Chaumont, Angers, Châlons et Rouen.

A. N., reg. Z, 1B 56, 33 r°.

Le ms. 4533, 81 v°, mentionne, du 29 mai au 2 juin 1360, des blancs deniers de 15 d. t., à 2 d. de loi, et de 100 au marc.

Ce chiffre 100 est manifestement faux ; il faut le remplacer par 64.

A Rouen, du 29 mai au 10 juin 1360, Nicolas Ysebarre a émis 166,000 blancs de 6 d. parisis, à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Poitiers, du 30 mai au 4 juillet 1360, Simon Morand a émis 340,000 blancs de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc. La première délivrance a eu lieu le 9 juin.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

Du 2 au 16 juin 1360, le ms. 4533, 81 v° et 82 r°, place les blancs deniers de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

Leblanc place au 2 juin des blancs à la fleur de lis, à 2 d. de loi, et de 64 au marc, valant 6 d. parisis.

A La Rochelle, du 4 au 30 juin 1360, Thévenin Braque a émis 201,000 blancs à la fleur, de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

Le 6 juin 1360 fut crié à Paris le blanc denier qui valait 12 d. parisis, à 6 d. parisis la pièce.

A. N., reg. Z, 1B 56, 38 v°.

A Chaumont, du 6 au 27 juin 1360, Jehan de la Marche, pour Jehan de Preigny, a émis 82,000 blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 2 d., et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A Troyes, du 6 au 27 juin 1360, Jehan Hazart a émis 337,000 blancs, de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

Ibidem.

A Rouen, du 10 juin au 2 juillet 1360, par Pierre Courtois, il a été émis 573,000 blancs de 6 d. parisis, à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

Le même registre nous fournit une rectification de l'article précédent ; elle est ainsi conçue :

Monnaie 48e.

Par Pierre Courtois, du 10 juin 1360 au 17 juin, deniers blancs, de 7 d. ob. t., à 2 d., et de 5 s. 4 d. (64 au marc) ; mis en boîte 15 s. 11 d. (191 pièces). 191,000 pièces frappées.

Du 17 juin 1360 au 2 juillet suivant, mêmes blancs ; mis en boîte 31 s. 10 d. (382 pièces). 382,000 pièces frappées.

Ce double emploi prouve simplement que cette énorme émission s'est faite en deux fois.

Du 17 au 22 juin 1360, le manuscrit 4533, 81 vo et 82 ro, indique la fabrication des blancs deniers de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A Saint-Pourçain, du 19 juin au 4 juillet, Sanson Stancon a frappé 156,000 blancs de 6 d. parisis, à 2 d. de loi, et de 64 au marc.

A. N., reg. Z., 1371, carton Z, 1B 985-987.

Du 22 juin au 24 juillet 1360, le manuscrit 4533 (82 ro) place la fabrication de blancs deniers de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr. de loi, et de 80 au marc.

Le 27 juin 1360, lettres patentes ordonnant de frapper partout, excepté en Languedoc, « deniers blancs semblables à ceux que l'on fait à présent, lesquelx seront à 2 d. A. R., et de 6 s. 8 d. de poix (80 pièces) au marc de Paris, ayant cours pour 6 deniers parisis la pièce, sans y mettre aucune différence à ceux de présent, et pour cause. » (C'est une monnaie sur le pied 60e.)

A. N., reg. Z, 1B 56, 34 vo.

L'exécutoire est daté du 28 juin 1360 ; il fut expédié à Saint-Pourçain, Mâcon, Châlons, Chaumont, Saint-Quentin, Tournai, Saint-Lô, Angers, Poitiers et La Rochelle.

Ibidem.

Le 27 juin 1360, lettres patentes ordonnant d'ouvrer à Paris, Rouen, Troyes, Bourges, Limoges et Tours seulement, des blancs deniers à 1 d. 12 gr. de loi A. R., et de 6 s. 8 d. de pois au marc de Paris, ayant cours pour 6 d. parisis la pièce ; « et faites mettre en iceux telle différence comme bon vous semblera. » (C'est une monnaie sur le pied 80e.)

A. N., reg. Z, 1B 56, 34 vo.

L'exécutoire est daté du 28 juin ; il contient ceci :

« En mettant en iceux telle différence comme elle est ès patrons que nous vous envoyons, c'est à sçavoir : devers la croix, au lieu des deux trèfles qui sont en la lettre, deux points rons, et devers la pille, au lieu d'un trèfle qui est en la lettre, un autre point rond. Et si aucun demande à combien ils sont, si maintenez qu'ils sont à 2 d. de loi, et que la différence n'y est mise que pour cause de la taille, afin que les monnoyers ne puissent mesler les forz avec les foibles. »

A. N., reg. Z, 1B 56, 35 r°.

Leblanc place au 27 juin des blancs à la fleur de lis, à 2 d. de loi, et de 80 au marc, valant 7 d. ob. t.

A Chaumont, du 27 juin au 19 juillet, par Jehan de la Marche, pour Jehan de Preigny, blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 2 d., et de 80 au marc. 51,000 pièces frappées.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

Leblanc place au 28 juin 1360 des blancs à la fleur de lis, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A Troyes, du 28 juin au 11 juillet, Pierre de Noiers a frappé 105,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A La Rochelle, du 30 juin au 14 juillet 1360, Thevenin Braque a frappé 24,000 blancs à la fleur, à 2 d., et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

Le 1er juillet 1360 la monnaie de Saint-Lô est rétablie.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Saint-Lô, du 1er au 4 juillet 1360, Drouet Caltot a émis 33,000 blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 2 d., et de 64 au marc.

Ibidem.

A Rouen, du 2 au 8 juillet, Perrinet Courtois a émis 160,000 blancs de 6 d. p., à 2 d., et de 80 au marc.

Ibidem.

A Saint-Lô, du 4 au 18 juillet 1360, Drouet Caltot a émis 129,000 blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 2 d., et de 80 au marc.

Ibidem.

A Saint-Pourçain, du 4 au 24 juillet 1360, Jauson Stancon a émis 221,000 blancs de 6 d. p., à 2 de loi, et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

A Poitiers, du 4 au 28 juillet 1360, Simon Morrand (*sic*) a frappé 219,000 blancs de 7 d. ob. t., à 2 d. de loi, et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

A Bourges, du 4 au 31 juillet 1360, Jehan de la Lande a émis 273,000 blancs, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A. N., reg. 1371, carton Z, 1B 985-987.

A Rouen, du 8 juillet au 13 août 1360, Perrinet Courtois a émis 1,512,000 blancs de 6 d. p., à 1 d. 12 gr. de loi, et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Troyes, du 11 au 17 juillet, Jehan Hazart le jeune a frappé 120,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A La Rochelle, du 14 juillet au 6 août 1360, Thévenin Braque a frappé 196,000 blancs à la fleur, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

A Troyes, du 17 au 21 juillet 1360, Pierre de Noiers a frappé 64,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A Saint-Lô, du 18 juillet au 15 août 1360, Drouet Caltot a frappé 252,000 blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc.

29,000 de ces pièces furent reconnues hors des remèdes, et mises à part, pour être refondues, par les gardes.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Chaumont, du 19 juillet au 15 août 1360, Jehan de la Marche, pour Jehan de Preigny, a émis 14,000 blancs aux fleurs de lis (*sic*), de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

A. N., reg. Z, 1375, carton Z, 1B 1005.

A Troyes, du 21 juillet au 6 septembre 1360, Pierre de Noiers a émis 405,000 blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

Ibidem.

Le 22 juillet 1360 une ordonnance du régent prescrivit de frapper à Saint-Pourçain et à Mâcon, « et là où vous verrez que bon sera », des blancs à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc, valant 6 d. parisis, et d'y mettre « telle différence comme bon vous semblera ».

« Par vertu desquelles lettres, lesdits généraux maîtres ordonnent 2 paires de lettres à envoier ès monnoies de Saint-Poursain

et de Mascon, en semblable fourme à celles ci-devant escriptes. » (Du 27 juin 1360.)

A. N., reg. Z, 1B 56, 35 v°.

Le manuscrit 4533, 82 r°, signale, du 24 juillet au 10 août 1360, la fabrication de blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr. de loi, et de 120 au marc.

A Saint-Pourçain, du 22 juillet au 25 septembre 1360, Jauson Stancon a émis 227,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

Le 27 juillet 1360, mandement pour faire frapper à Poitiers des deniers semblables à ceux qui se frappent à Paris, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc, « en mettant en iceulx telle différence comme bon vous semblera ».

A. N., reg. Z, 1B 56, 35 v°.

A Poitiers, du 28 juillet au 15 août, Simon Morand a émis 88,000 blancs, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc. La première délivrance a eu lieu le 7 août.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

Le 30 juillet 1360 l'ordre est donné de payer, à Poitiers, le marc d'argent 30 sols de plus.

A Bourges, du 31 juillet au 12 septembre 1360, Jehan de la Lande a émis 227,000 blancs, à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

A. N., reg. Z, 1371, carton Z, 1B 985-987.

Le 6 août, ordre aux généraux maîtres de faire frapper dans toutes les monnaies de la Langue d'oyl, excepté Tournai, des blancs deniers à 1 d. 12 gr., comme paravant, et de 8 s. 4 d. de poids au marc de Paris (100 pièces), pour 6 d. parisis, donnant aux changeurs 14 l. t.

A. N., reg. Z, 1B 56, 36 r°.

L'exécutoire, daté du même jour, dit : « sans y mettre aucune différence à ceux de présent, pour ce que la loy n'est point muée. »

Ibidem.

Cet exécutoire fut envoyé le 7 août à Tours, Poitiers, La Rochelle, Saint-Quentin, Rouen, Saint-Lô, Angers, Bourges, Limoges, Saint-Pourçain, Mâcon, Troyes, Chaumont et Châlons.

A La Rochelle, du 6 août au 20 septembre 1360, Thévenin Braque

a émis 136,000 blancs à la fleur, de 7 d. ob. t., à 1 d. 6 gr. (?), et de 100 au marc. (Il faut sans doute corriger 1 d. 6 gr. en 1 d. 12 gr.)

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

Leblanc place au 7 août 1360 des blancs à la fleur de lis, à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

Le manuscrit 4533, 82 r°, signale, du 12 au 22 août 1360, la fabrication de blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

A Rouen, du 13 au 18 août, Perrinet Courtois a émis 133,000 blancs de 6 d. parisis, à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Saint-Lô, du 15 au 20 août, Drouet Caltot a émis 76,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc.

Ibidem.

A Poitiers, du 15 août au 16 septembre 1360, Simon Morand a émis 351,000 blancs, à 1 d. 12 gr., et de 100 au marc. La première délivrance a eu lieu le 19 août.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

(A Chaumont, du 15 août au 14 novembre 1360, Simon Hure a frappé des gros à la couronne, de 10 d. t.)

Leblanc place au 18 août 1360 des blancs à la fleur de lis, à 1 d. 12 gr., et de 120 au marc.

A Rouen, du 18 au 27 août 1360, Perrinet Courtois a frappé 302,000 blancs de 6 d. parisis, à 1 d. 12 gr., et de 120 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

A Saint-Lô, du 20 août au 12 septembre 1360, Drouet Caltot a émis 378,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 120 au marc.

Ibidem.

Le manuscrit 4533, 82 r°, signale, du 22 août au 10 septembre 1360, la fabrication des blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 120 au marc.

A Rouen, du 27 août au 10 septembre 1360, Perrinet Courtois a émis 714,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr., et de 120 au marc.

A. N., reg. Z, 1372, carton Z, 1B 963-967.

Une ordonnance du régent, datée de Boulogne-sur-Mer le 30 août 1360, met les blancs deniers de 6 d. parisis à 1 d. parisis seulement.

Il y est dit de plus de frapper :

« Bons gros deniers d'argent que l'en fait et que l'en fera, pour

8 deniers parisis la pièce (ou 10 d. t.), et que pour 30 des gros dessusdits, l'on s'en puisse acquitter pour un royal. »

A. N., reg. Z, 1B 56, 36 v°.

Du même jour est daté un mandement adressé aux généraux maîtres, leur prescrivant de « faire ouvrer, dans toutes les monnoyes de la Langue d'Oyl, gros deniers blancs, sous telle forme que les généraux verront bon à faire, à 4 d. de loy A. R., et de 5 s. 6 d. de poids au marc de Paris (66 pièces), qui auront cours pour 8 d. t. la pièce. » (C'était une monnaie sur le pied 33e.)

Ibidem, 37 r°.

L'exécutoire est du 7 septembre 1360.

Il est accompagné des patrons de la nouvelle monnaie, avec le droit, le fort et le faible.

Ibidem, 37 v°.

Il fut expédié, le 8 septembre 1360, à Rouen, Saint-Lô, Troyes, Châlons, Chaumont, Saint-Pourçain, Mâcon, Poitiers, Angers, La Rochelle, Bourges, Limoges, Tournai, Saint-Quentin et Paris.

Ibidem, 38 r°.

A La Rochelle, du 20 au 30 septembre 1360, Thévenin Braque a émis 69,000 blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. de loi, et de 120 au marc. (C'était une monnaie sur le pied 180e.)

L'emploi de ce pied de monnaie fut ordonné par le maréchal de France sire d'Auduneham, et par sire Richard Dangle, sénéchal de Saintonge.

A. N., reg. Z, 1369, carton Z, 1B 935-936.

F. DE SAULCY.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE.

M. Gaston Paris continue la lecture de son mémoire relatif à l'étude philologique du serment de Strasbourg.

M. Bergaigne est admis à communiquer un travail *sur la rhétorique des Védas*. Un pareil travail ne saurait se résumer en quelques lignes.

M. Germain communique un chapitre inédit de son *Histoire de l'université de Montpellier*. Ce chapitre a trait à l'enseignement de la médecine du XIIIe au XVIIIe siècle.

M. Léopold Delisle donne d'intéressants renseignements touchant les deux exemplaires de la traduction française des *Ethiques*, des *Politiques* et des *Economiques d'Aristote* de Nicole Oresme, exécutés pour Charles V, et qui avaient fait partie de la *librairie* du Louvre. Ces exemplaires, qui figurent sur l'inventaire dressé par Gilles Mallet, paraissaient perdus. On ne savait ce qu'ils étaient devenus. M. Léopold Delisle les a retrouvés : 1° dans la collection de M. Louis de Waziers ; 2° à la bibliothèque royale de Bruxelles, n° 9505 du catalogue de cette bibliothèque ; *premier exemplaire*. Le *second exemplaire*, d'un format portatif et orné de peintures très délicates, se composait de deux volumes. L'un de ces volumes appartient à M. Wostremen (à la Haye) ; le second, comme une partie du premier exemplaire, à la bibliothèque de Bruxelles, n° 11201. L'ingéniosité des recherches de M. Delisle, à la poursuite de ces manuscrits perdus, donne à cette communication un véritable attrait.

M. Auguste Mariette développe devant l'Académie le programme des fouilles nouvelles à opérer en Egypte. Cette revue rapide et claire des richesses à explorer encore sur cette terre privilégiée excite à un haut degré l'intérêt de l'Académie.

M. Maury propose qu'une démarche soit faite auprès du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'instruction publique, au nom de l'Académie, en vue de recommander officiellement ces fouilles au gouvernement égyptien. Cette proposition est acceptée par l'Académie et le bureau est chargé de faire la démarche demandée.

M. Ernest Desjardins communique un mémoire où il étudie la borne milliaire romaine découverte en 1877 dans l'ancien cimetière Saint-Marcel et conservée aujourd'hui au musée Carnavalet. Ce mémoire sera publié dans un des prochains numéros de la *Revue*.

M. de Longpérier fait, à la lecture proposée par son honorable confrère, diverses objections qui paraissent sérieuses à M. Desjardins lui-même et auxquelles il promet de répondre.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Un de nos collaborateurs nous communique la lettre suivante, écrite par M. de Sainte-Marie, consul de France à Raguse (Dalmatie) :

« Sur vos indications, j'ai été visiter les ruines de *Doclea*. Cette cité antique est située à une heure au nord de Podgoritza et au confluent de la Moratcha et de la Zéta. Jadis une partie de cette dernière rivière avait été détournée et formait avec les deux cours d'eau précités trois barrières entourant la ville, à l'est, au sud et à l'ouest. Le côté nord était défendu par un large mur, long d'environ 600 pas et précédé d'un double fossé que j'ai très bien reconnu. J'ai constaté l'emplacement d'un temple sur le côté nord de la ville (dans l'intérieur s'entend) et j'ai fait le tour des remparts; en beaucoup d'endroits ils sont encore debout; ils mesurent 3,000 pas de circonférence. La forme de Dociéa est à peu près celle d'un parallélogramme. Au centre on remarque une vaste ruine que les gens du pays nomment *le palais*. Presque tout le sol de la ville est aujourd'hui en culture. Au nord-ouest on remarque de nombreux tumuli. J'ai fouillé l'un d'eux d'une façon barbare, par le haut, parce que je n'avais que quelques heures à rester à Dociéa. Après avoir enlevé l'humus j'ai rencontré trois grosses dalles en terre cuite, au-dessous desquelles se trouvait un tombeau en pierres dures, maçonné, long de $1^m,80$, large de $0^m,60$ et haut de $0^m,85$. Il renfermait deux crânes, des tibias, un fragment d'épée en fer et des échantillons de verrerie : les restes d'une bouteille à large panse et d'un grand plat, également en verre, sans aucun ornement. Les eaux pluviales étaient entrées depuis longtemps dans ce tombeau, et, en entraînant avec elles de petites pierres, elles avaient brisé ces objets. Il y a une trentaine de tombeaux semblables à fouiller, dans lesquels on serait sûr de faire une ample moisson. »

— Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros l'ouverture prochaine de nouvelles salles au *Musée des antiquités nationales* de Saint-Germain. Cette ouverture a été retardée par le désir d'ouvrir toutes les salles en même temps, y compris la salle XXI. Mais un certain nombre de savants, d'artistes et d'amateurs ont été déjà admis à visiter ces salles. Notre éminent historien Henri Martin a donné, dans *le Siècle* du 29 octo-

bre, ses impressions sur le profit que l'*histoire* peut tirer de cet ensemble de faits archéologiques. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ces réflexions d'un érudit dont personne ne contestera la compétence en pareille matière :

« Il y a peu d'années encore, la France ne possédait, en ce qui concerne l'archéologie du vieil Occident, aucune collection à mettre en regard, non seulement du magnifique musée de Copenhague, mais du musée de l'*Irish Royal Academy* de Dublin. Le musée de Saint-Germain a comblé cette lacune. Il ne cesse de s'accroître. Il présente, à l'heure qu'il est, un vaste et riche ensemble sur le passé le plus lointain de la France, et réunira les vestiges de tous les âges qui s'étendent depuis l'apparition de l'homme sur notre sol jusqu'à l'établissement des Francs, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée du moyen âge.

« Les grossiers instruments des hommes primitifs, les nombreux débris de ces siècles inconnus rassemblés par les courageux pionniers d'une science nouvelle, par Boucher de Perthes et Edouard Lartet, par leurs émules et leurs successeurs ; les restes de l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire de la civilisation primitive, les modèles des principaux monuments mégalithiques, les armes, les ornements, les objets de tout genre caractérisant les diverses époques de la société celtique et gauloise, depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à celui du fer ; les armes et les machines de guerre des Romains, les moulages et les bas-reliefs antiques qui nous montrent les costumes et les usages des peuples en contact avec Rome, fournissent aux historiens et aux archéologues tout un monde de précieux renseignements.

« Plusieurs salles nouvelles vont être ouvertes au public. Elles donneraient matière à de longues dissertations. Nous voulons seulement signaler quelques points intéressants pour notre histoire nationale. Deux de ces salles se rapportent, l'une à la période qui a précédé l'invasion romaine, la seconde à l'époque même de cette invasion et de la résistance des Gaulois. La première de ces deux salles comprend les objets qui proviennent des cimetières gaulois des départements du Nord et principalement de la Marne et de l'Aisne. Ces Gaulois-Belges des trois ou quatre siècles antérieurs à César ont été trouvés ensevelis sous la terre avec leurs glaives de fer, leurs ornements et les débris de leurs chars de guerre ; ils n'avaient pas l'usage des dolmens, bien que de leur temps on en construisît encore, du moins en Armorique et dans les Iles Britanniques.

« On a découvert, dans une de leurs tombes, une preuve touchante de ces fraternités d'armes dont nous parlent les historiens grecs et latins. Deux grands squelettes étaient couchés, côte à côte, avec leurs épées au flanc, et le bras droit de l'un et le bras gauche de l'autre passés dans le même anneau de bronze. Ceux qui les avaient inhumés avaient voulu témoigner par là qu'ils ne devaient être séparés ni dans la vie ni dans la mort.

« Il est très remarquable qu'on ait rencontré dans ces tombes deux casques assyriens ; c'étaient sans doute des trophées de famille conservés

des anciennes expéditions cimmériennes. Les Gaulois-Belges descendaient de ces Cimmériens du Pont-Euxin qui sont mentionnés, dans une inscription récemment découverte, en tête des peuples alliés de Cyaxare à la prise de Ninive.

« La seconde salle que nous mentionnions réveille une question qui a suscité une vive et longue polémique entre les érudits et enfanté toute une bibliothèque de mémoires et de dissertations. C'est le fameux problème d'Alésia. Nous n'entreprendrons pas d'ajouter ici à cette bibliothèque un volume de plus. En tout cas, la nombreuse collection d'armes et d'objets divers appartenant aux derniers jours de l'indépendance gauloise garde tout son intérêt pour tous, pour les partisans d'Alaise aussi bien que pour ceux d'Alise.

« Nous nous bornerons à indiquer la salle qui contient ce qui se rapporte aux voies romaines et aux bornes milliaires ; celle qui renferme les inscriptions celtiques et romaines concernant les cités et leurs subdivisions, et aussi la salle des légions romaines. Ces indications suffisent à faire pressentir ce qu'il y a là de notions utiles pour la science.

« Deux autres salles présentent un intérêt spécial et nous suggèrent quelques observations. La première comprend, en originaux ou en moulages, les divinités gauloises. Nous n'avons point de statues, point de bas-reliefs représentant des dieux gaulois avant l'invasion romaine. Les seuls types mythologiques provenant de la Gaule indépendante se trouvent exclusivement sur des médailles. Les figures de nos musées représentent en général ou des divinités topiques, des génies locaux, ou des grands dieux gaulois et romains associés sur les mêmes autels, soit par leurs noms, soit par leurs représentations. La politique romaine avait travaillé avec une extrême habileté à confondre les deux mythologies : elle persécutait les druides, mais non leurs dieux, qu'elle cherchait tant bien que mal à s'approprier. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que l'identification tentée entre telle divinité romaine et telle divinité gauloise est fort superficielle ; plus on découvre de monuments, plus il y a d'indices que les mythes druidiques étaient moins rapprochés des mythes latins ou homériques que de ceux des Orientaux, surtout des Égyptiens. Ainsi, nous avons les preuves surabondantes d'une Triade, qui très vraisemblablement se résorbait, comme en Égypte, en Unité suprême. Tantôt cette Triade est représentée par trois figures distinctes, tantôt par une triple tête, une tête à trois visages. Esus, assimilé à Jupiter sur l'autel de Paris, semblerait être le centre de cette Triade. Une autre divinité a été signalée par César dans un passage auquel on n'a pas attribué toute l'importance qu'il mérite : c'est le dieu qu'il appelle *Dis*, c'est-à-dire Hadès ou Pluton. Les Gaulois, d'après César, se disaient issus de ce dieu de l'abîme et fils de la Nuit. On sait maintenant qu'il s'agit ici de Taranis, dont les attributs sont bien autrement étendus que ceux de Pluton, et qui semble se confondre avec d'autres grands dieux. Il y aurait à faire sur ce personnage toute une dissertation dont ce n'est point ici le lieu : il suffit

de remarquer que cette idée de l'homme éclos *tout en bas*, au fond de l'abîme ténébreux, pour monter de là dans les sphères supérieures et lumineuses, se retrouve jusque dans la doctrine secrète des bardes gallois du moyen âge.

« Il importe seulement de bien distinguer ces monuments vraiment gaulois d'avec les figures isiaques, mithriaques et autres types orientaux de basse époque, introduits dans la Gaule comme dans tout l'empire romain, et qui n'ont rien à faire avec nos vieilles traditions nationales.

« La dernière salle sur laquelle nous voulions attirer l'attention nous fait passer de la mythologie à la réalité historique la plus positive, mais à une réalité sur laquelle plane encore plus d'un nuage. On y voit tout ce qui se rapporte aux arts et métiers de la Gaule romaine, aux usages, aux costumes, etc. Il y a deux points historiques à constater. Toutes les collections publiques et particulières, aussi bien que le musée de Saint-Germain, attestent combien il est chimérique d'imaginer que la Gaule antique ait disparu tout entière du jour au lendemain, pour devenir absolument, radicalement romaine, quant à la langue, aux costumes, à toutes les habitudes de vie. Cela est contraire aux lois de l'histoire, et cela est démenti par toutes les découvertes de l'archéologie. La Gaule romaine a gardé une physionomie originale, précisément par le mélange de ce qui lui était propre, de ce qu'elle conservait de son passé, avec ce qu'elle empruntait à Rome et à la Grèce.

« Ceci pour les usages, les costumes, les symboles, etc.

« Maintenant, quant à ce qui regarde l'état social, la salle XXI du musée de Saint-Germain suggère une observation frappante. Cette multitude de monuments funéraires consacrés à des hommes de métier, à des industriels, à des artisans, représentés avec les instruments de leurs professions, atteste que pendant un certain temps il a existé en Gaule une classe nombreuse de travailleurs aisés et libres, qui se faisaient honneur de leur profession ; qu'il y avait autre chose que de grands propriétaires, des parasites vivant de leurs libéralités, et des esclaves artisans ou laboureurs. Ceci coïncide avec la période intermédiaire entre la tyrannie des premiers Césars et l'ère malheureuse qui recommença au troisième siècle de l'ère chrétienne. Il y eut là un intervalle de plus d'un siècle, où l'influence du droit romain et de la philosophie grecque, le progrès des idées, les qualités personnelles d'hommes qui portèrent ces idées au pouvoir, suppléèrent, dans la mesure du possible, au défaut des institutions, et où la *paix romaine*, comme on disait, fut jusqu'à un certain point une vérité. Cette paix n'était cependant qu'une trêve ; ni la philosophie, ni le christianisme naissant ne purent guérir le mal interne qui minait la société antique et qui finit par la livrer aux barbares. Ce premier *tiers-état* de la Gaule, dont nous parlions tout à l'heure, actif et prospère au deuxième siècle, se ruina et s'écroula du troisième au quatrième sous le despotisme fiscal.

« Le musée de Saint-Germain nous a mené loin : il peut mener loin

dans toutes les directions ; car il y a là matière à réflexion sur bien des phases de l'histoire et de ce qui précède l'histoire, et de bien nombreux éléments pour aider à les comprendre.

« Les limites de l'histoire reculent dans les profondeurs du passé à mesure des progrès de la science. HENRI MARTIN. »

—— Nous lisons dans le *Journal de Genève*, du 28 septembre 1879 :

« *Les fouilles des Allemands à Pergame.* — Les journaux ont gardé jusqu'ici le plus grand silence sur les fouilles faites à Pergame pour le compte du gouvernement allemand. C'est peut-être une raison pour que je vous en dise deux mots.

Il y a trois ans environ, un ingénieur allemand, M. Hummann, avait été chargé par les autorités locales de faire à forfait une route carrossable allant de Pergame à l'une des stations du chemin de fer de Cassaba. Les ouvriers employés par M. Hummann avaient attiré l'attention de leur chef sur certains bas-reliefs en marbre trouvés sur le parcours à une faible profondeur. L'ingénieur, qui est aussi, paraît-il, un archéologue distingué, fit les observations nécessaires et adressa secrètement et sans perte de temps un rapport à l'ambassade allemande à Constantinople. Il paraît que ce rapport était accompagné de quelques marbres ornés de certaines inscriptions qui mirent une commission de savants réunis à Berlin sur les traces de véritables trésors archéologiques enfouis dans cet endroit et que l'on croyait perdus pour la science. Obtenir un firman de la Porte et mettre M. Hummann en position de commencer immédiatement des fouilles à Pergame fut pour le cabinet de Berlin chose facile. L'ingénieur se mit résolument à l'œuvre, et, aidé par ses connaissances et de larges crédits qui lui furent ouverts à la Banque ottomane, il ne tarda pas à obtenir des résultats inespérés. Les statues de prix, les bas-reliefs, les médailles, les colonnes de marbre ornées d'inscriptions qui gisaient là depuis des siècles surgirent comme par enchantement et en nombre prodigieux.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre sur la valeur et sur la quantité des objets trouvés, ne voulant pas compromettre la personne qui m'a fourni ces détails à Dikili même, où je me trouvais il y a quelques jours. M. Hummann a tout intérêt à ce que la Porte soit aussi peu au courant que possible de ce qu'il fait et de ce qu'il découvre.

Mais ce que le sympathique ingénieur ne pourra jamais cacher, c'est que plus de 250 caisses de grande dimension et contenant les objets les plus rares ont été déjà embarquées à bord de bâtiments de guerre allemands envoyés à Dikili, et que ces objets garnissent à l'heure qu'il est le Musée de Berlin.

D'après une convention passée avec la Porte, les gouvernements qui reçoivent l'autorisation de faire des fouilles sur le territoire ottoman prennent l'engagement suivant : s'ils découvrent deux statues représentant le même individu, l'une des deux doit être envoyée à Constantinople, et ainsi de suite pour les autres objets. Vous devinez s'il y a là matière à

contestation, et si surtout des querelles, je n'ose dire d'Allemands, peuvent surgir.

M. Wood, l'archéologue anglais, qui avait dirigé les fouilles faites à Ephèse pour le compte du *British Museum*, était pourtant parvenu à tourner la difficulté :

« Je n'ai découvert qu'un seul temple de Diane, disait-il aux Turcs ; si je parviens à en découvrir un autre, je vous l'enverrai sûrement à Constantinople. »

A qui la faute si le Musée turc n'a pas été enrichi dans ces dernières années ? Bien entendu aux anciens qui avaient eu la maladresse de limiter le nombre des merveilles du monde à sept et non à quatorze. Gageons que M. Hummann n'hésiterait pas à prendre l'engagement d'expédier à Constantinople tout Pergame, si, par aventure, il en découvrait un second. En attendant, une somme de 20,000 marks a été remise aux autorités turques, qui ne soufflent mot, à la grande joie de l'heureux M. Hummann.

Pour voir Ephèse, les Anglais n'ont qu'à se rendre au Musée britannique.

L'Allemand n'aura, dans quelque temps, pour voir les merveilles de Pergame, qu'à aller à Berlin. »

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, troisième année, n° 7 (juillet 1879) :

Th. Homolle, *Sur quelques monuments figurés trouvés à Délos* (intéressante description d'une forme nouvelle du type, rare d'ailleurs, de l'Artémis ailée ; la figure où il croit retrouver ce type lui paraît du VIe siècle avant notre ère). Pl. XIV, XV, XVII, *Statues archaïques de Délos*. — A. Anagnostakis, *Trois compte-gouttes antiques. Bulle de Constantin Paléologue.* — O. Rayet, *Dédicace à la déesse Syrienne Atergatis* (c'est le premier monument épigraphique grec où le nom de cette déesse se lise complètement et sans incertitude). — E. Muret, *Tétradrachme de Sparadocos, roi des Odryses.* — B. Haussoullier, *Inscriptions d'Aptère* (Crète). — Paul Girard, *Corne sacrée du sanctuaire d'Amphiaraos.* — O. Riemann, ἑστός *ou* ἑστώς. — Jules Martha, *Inscriptions du vallon des Muses.* — C. D. Mylonas, *Nouvelles inscriptions du musée de la Société archéologique d'Athènes.* — P. Foucart, *Inscriptions d'Orchomène* (dédicace des cavaliers ayant fait l'expédition d'Asie sous Alexandre ; pièces relatives à un prêt fait par une femme de Thespies à la ville d'Orchomène). — Nouvelles et correspondance : Aristide Fontrier, *Décret de la ville de Tralles.* — J. Martha, *Inscription archaïque de Phigalie.* — Th. Homolle, *Fouilles de Délos.*

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, juillet 1879, 2 feuilles :

A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — Francesco Marcelliani, *Fouilles de Vulci.* — Von Duhn, *Fouilles de Suessula.* — Henri Dressel, *Un graffito de Pompéi.*

—— Παρνασσός. — Le numéro du mois d'août contient, entre autres articles, les suivants, qui rentrent dans nos études :

Sp. P. Lambros, *Le lendemain de la bataille de Platée.* — C. S. Condos, *Remarques sur la langue.* — Isidoridis Skilizzi, *De l'ornementation des édifices dans la Grèce moderne.* — Nouvelles archéologiques. *Fouilles de Tégée.* — Séances du syllogue le Παρνασσός.

—— Le numéro de septembre du Παρνασσός contient, entre autres articles, une courte communication de M. Cavvadia sur *les fouilles de Tégée*, entreprises aux frais et par les soins de l'Institut allemand. Il résulte de cette note que l'on a bien retrouvé les fondations d'un temple d'ordre dorique, qui paraît avoir été un périptère hexastyle ; les dimensions en auraient été de 47 mètres de long sur 21 de large ; mais est-ce le temple d'Athéné Aléa ? Il y a de fortes raisons d'en douter. Pausanias déclare que ce temple était le plus grand de tous les temples du Péloponèse ; or celui de Jupiter Olympien a environ 64 mètres de long. On a trouvé de nombreux fragments d'architecture, d'un bon style; mais aucune inscription, aucune sculpture. — Dans le même numéro, M. Meletopoulos publie, sans commentaire et en caractères courants, le texte très bien conservé d'un *décret des Orgéons* en l'honneur d'un Chéréas, fils de Dionysos, du dême d'Athmonée, qui avait été leur secrétaire. Il est daté de l'archontat de Théoxénos.

—— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 7e année, n° 3 (juillet à septembre) :

Henri Dressel, *D'un grand dépôt d'amphores trouvé dans le nouveau quartier du camp prétorien* (suite et fin). Pl. VII à XVIII. — Ch. Louis Visconti, *D'un antique sceau de bronze, à inscription, découvert récemment*. Pl. XXI.

—— *Journal de la Société orientale allemande*, volume XXXIII, cahier 4 (dernier de l'année 1879) :

Emile Schlagintweit, *Sur les castes des Indes orientales.* — Ignaz Goldziher, *les Chansons enfantines et populaires au Caire.* — Adolphe Holtzmann, *les Apsaras d'après le Mahâbhârata.* — Hermann Ethe, *le Ronchenaï-nâmé, poëme persan de Nâsir Khosran.* — Friedrich Baethgen, *Un hymne syriaque (melkite) à la Vierge* (avec le fac-similé d'une page du manuscrit). — K. Himly, *le Jeu d'échecs japonais* (une planche). — Du même, *Sur le jeu persan du nerd.* — A. Socin, *Sur un manuscrit* (arabe) *du Mofassal* (pris à Plewna et donné à la bibliothèque de Sigmaringen par le prince de Roumanie). — Th. Noeldeke, *Observations sur la langue et la numismatique pehlevies.* — Puis, quelques notices de moindre importance, parmi lesquelles nous signalerons une protestation judicieuse, signée : *X. Y.*, contre l'attribution à Plaute des prétendus vers : *Diva Astarte hominum deorumque vis*, etc. Cette invocation, trop souvent citée depuis Fr. Floridus Sabinus, à titre d'indication sur les croyances phéniciennes, n'est pas en vers et n'est pas de Plaute. Déjà, en 1642, G. J. Vossius dénonçait cette tirade apocryphe du Mercator comme le résultat d'une in-

terpolation, et cette opinion a été ratifiée par la critique moderne (1), qui voit là l'œuvre de quelque faussaire italien du xve siècle.

—— M. G. Perrot, professeur d'archéologie à la Sorbonne, commencera son cours le samedi 13 décembre, à trois heures de l'après-midi (salle Gerson). Le samedi, il traitera des origines de l'art grec en étudiant les monuments de Rhodes, de la Lycie, de la Cappadoce, de la Phrygie et de la Lydie. Le mercredi, à dix heures et demie, il continuera l'histoire de la statuaire grecque pendant le siècle de Périclès.

—— *Appel.* — M. F. Blass, professeur à l'université de Kiel, a trouvé à Berlin, parmi divers manuscrits provenant d'Égypte, une bande de parchemin découpée dans un volume qui contenait, ce semble, les odes de Sapho. Le parchemin est des plus fins, l'écriture est très distincte ; onciales penchées à droite ; Є, C et les lettres analogues très grêles ; encre tirant sur le rouge. Les particuliers et les conservateurs de collections publiques qui ont acquis dans ces dernières années des parchemins de provenance égyptienne sont instamment priés d'examiner si le hasard ne les aurait pas mis en possession de fragments du même volume et de se mettre, s'il y a lieu, en communication avec M. Blass.

—— Sommaire du numéro d'octobre du *Journal des Savants : Le Secret du Roi*, par M. E. Caro. *La Morale anglaise contemporaine*, par M. A. Franck. *Etude sur les fonctions physiques des feuilles*, etc., par M. E. Chevreul. *La Maréchale de Villars*, par M. Ch. Giraud. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques*, par M. G. Boissier. *Rapport sur le prix biennal à décerner en* 1880, par M. Ch. Giraud. Nouvelles littéraires.

(1) Cf. Ritschl, *Opuscula*, II, 1868, p. 56 sq.

BIBLIOGRAPHIE

Le Costume au moyen âge d'après les sceaux, par G. Demay, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. 1 vol. grand in-8 jésus, contenant 600 gravures et 2 chromolithographies. Paris, Dumoulin et Cᵉ.

L'imprimeur qui donne ses soins à la *Revue archéologique* et lui prête le concours de son expérience, attestée déjà par de belles publications bien connues des amateurs, a préparé et met en vente, comme éditeur, un ouvrage dû tout ensemble à la plume et au crayon de M. Demay, à la fois érudit et artiste, l'un des membres les plus actifs de la *Société des antiquaires de France*, qui, dans son *Bulletin* et ses *Mémoires*, a publié bien des notes et plusieurs dissertations étendues par lesquelles a été établie sa compétence en matière de sigillographie. Pour donner l'idée du sujet traité par M. Demay et de la manière dont il l'a compris, ainsi que de l'intérêt que présente cette étude, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le prospectus dans lequel l'éditeur expose le programme de l'entreprise. Nous y ajouterons ensuite quelques courtes observations.

« Divisions de l'ouvrage : I. *Les Sceaux*. Leur matière, leur couleur, leur forme, leur dimension, leurs rapports avec les actes. — Les matrices des sceaux. — II. *Le Costume*. Costume des rois. — Costume des dames. — Costume chevaleresque (costume de guerre et d'apparat). — Type héraldique (origines du blason et son application). — Costume de chasse. — Costume des maires et des échevins. — Type naval. — Costume sacerdotal. — Type divin (les trois Personnes divines). — Les Anges. — La Vierge. — Les Saints.

« L'Histoire du Costume est aujourd'hui considérée avec raison comme une partie intégrante de l'Histoire des nations. Pour bien comprendre la vie des anciens peuples, il ne suffit pas de savoir la date des batailles qu'ils ont livrées et des révolutions qu'ils ont subies : il faut encore s'initier aux détails de leur vie privée, entrer dans leurs maisons, s'asseoir à leurs foyers, descendre avec eux sur la place publique, les entendre parler, les voir agir. Mais il est particulièrement intéressant de connaître la façon dont ils s'habillaient. Il y a entre la civilisation et le costume d'un

peuple une harmonie nécessaire, que notre époque a très bien comprise. On peut juger un peuple sur la manière dont il s'habille.

« Ce point de vue de l'histoire a été déjà mis en lumière avec un légitime succès. Mais, si les écrivains qui s'en sont occupés ont mis largement à contribution les verrières et les miniatures, les tapisseries et les tombes, il est un témoignage que l'on n'a pas utilisé, le plus sûr peut-être et le plus précieux, de l'avis de l'illustre Vitet : ce sont les sceaux. Ces petits bas-reliefs, véritables œuvres d'art, qui, par milliers, ont authentiqué les actes durant tant de siècles, reproduisent avec une scrupuleuse exactitude le costume des personnages de l'époque. Exécutés sous le regard même de ceux qu'ils représentent, les sceaux offrent dans tous leurs détails une fidélité incomparable.

« Le moyen âge, aux prises avec la barbarie, dut appliquer tout son temps et toutes ses forces à la lutte, aux armes ; aussi, bien peu de personnes, à part les gens d'église ou de robe, savaient alors écrire, et le soin de signer, laissé à la main du rédacteur de l'acte, n'offrait plus qu'une garantie tout à fait illusoire. Pour attester la véracité d'un écrit, pour en assurer la validité, on le scella, on le munit d'un sceau. La reproduction, en cire ou en métal, d'un signe propre et spécial à celui qui s'en servait, voilà ce qu'on appelle un sceau.

« L'oubli de cette source importante d'éléments positifs laissait une lacune que nous avons voulu combler.

« Il fallait trouver un érudit vraiment préparé à cette tâche : nous l'avons rencontré en M. G. Demay, qui depuis trente ans bientôt rassemble et contrôle les matériaux de son livre. Ce travail, longuement mûri, complétera toute histoire du costume ; mais il forme par lui-même une œuvre indépendante, qui a sa valeur propre et entière.

« Avant d'aborder dans ses détails l'étude du Costume d'après les sceaux, l'auteur a jugé indispensable de faire connaître la nature spéciale des monuments dont il s'est servi. Il les décrit au point de vue de la matière, de la forme, de la dimension, de la couleur, et de l'extrême importance que le moyen âge attachait à leur emploi.

« Les sceaux une fois connus du lecteur, M. Demay examine les sujets que l'on y voit figurés. Il passe en revue le costume royal, le costume féminin, le costume militaire, civil, religieux. Il consacre aussi quelques pages au blason, qui se lie d'une manière intime à l'habillement des dames et des chevaliers, et se rattache en outre à l'histoire des grandes familles françaises. Tout un monde disparu revit dans ce livre.

« Après avoir démontré ce que les sceaux enseignent, l'auteur conclut qu'on ne peut faire une histoire complète du costume sans les avoir consultés. Il n'y a guère en effet, pour certaines époques, d'autres documents, et ils sont alors absolument indispensables.

« Les éditeurs n'ont reculé devant aucun sacrifice pour donner à l'ouvrage tout le relief qu'il mérite et pour en rehausser la valeur. Six cents dessins et deux chromolithographies y reproduisent le costume de toutes

les classes de la société..... Ceux qui auront lu ce livre pourront aisément résumer en quelques idées fort nettes toute l'histoire de l'habillement en France. C'est de la vulgarisation vraiment intelligente.

« Notre but, en publiant ce travail, a été aussi d'attirer le regard de la France d'aujourd'hui sur la France d'autrefois. Si nous voulons être une nation vraiment digne d'un long et honorable avenir, il faut que nous redevenions une nation traditionnelle, une nation qui connaisse et aime son passé. On dit que Godefroi de Bouillon s'oubliait durant de longues heures à contempler les verrières des églises et que ces images naïves enflammaient sa piété. Contemplons à notre tour la physionomie et les costumes de nos pères, étudions leurs institutions et leurs mœurs, et nous aimerons notre pays d'un amour encore mieux justifié, plus vif et plus durable. »

L'introduction est fort intéressante ; l'auteur y résume avec beaucoup de netteté les notions préliminaires et générales qui sont indispensables à l'étude des sceaux. C'est seulement dans les premières lignes que nous trouvons quelque vague. M. Demay n'y fait pas une distinction qui serait utile à marquer, ce semble, entre l'empreinte que l'anneau laisse sur le document même et celle qui, comme le sceau du moyen âge, préparée à part, y est rattachée par des fils ou des rubans. Le principe est sans doute le même, celui que définit très bien M. Demay : « la reproduction en cire ou en métal d'un objet propre et spécial à celui qui s'en sert, fixée à un acte pour l'authentiquer, est ce qu'on appelle un sceau. La personnalité et la permanence, c'est-à-dire l'usage répété, voilà ses caractères essentiels. » Il y a pourtant une différence dans l'usage, dans le mode d'apposition. Le cylindre assyrien ou l'anneau grec, imprimant directement l'image qu'ils portent sur la tablette d'argile ou sur la feuille de papyrus, ne s'emploient pas tout à fait de la même manière que la matrice de ces sceaux que connait et décrit si bien M. Demay.

« L'Égypte des Pharaons nous a transmis des papyrus portant des traces évidentes de sceau. » Là encore nous aurions voulu plus de précision. S'agit-il de sceaux imprimés dans la cire sur le papyrus ou de sceaux appendus ? M. Demay aurait pu aussi renvoyer aux ouvrages spéciaux ou aux vitrines de musée qui lui ont fourni les éléments de cette assertion. Puisqu'il tenait à montrer l'antiquité du sceau, pourquoi ne pas rappeler, par un mot, tous ces contrats sur tablettes de terre cuite qui nous ont été laissés par la Chaldée, l'Assyrie, la Perse, et où se voit l'empreinte du cachet des parties contractantes et des témoins?

Enfin ces dernières lignes du même paragraphe laissent encore à désirer pour l'exactitude : « Les Grecs, et après eux les Romains, donnèrent aux contrats la double consécration de leur signature et de leur anneau. » L'usage de signer, c'est-à-dire d'écrire son nom au bas d'un document pour en certifier l'authenticité, ne paraît pas avoir existé chez les Grecs. Jamais, ni dans les orateurs grecs où sont discutées tant d'hérédités testamentaires, ni dans les lois athéniennes, il n'est question d'une signa-

ture proprement dite, qui vienne donner à un acte quelconque sa force et sa valeur ; c'est leur cachet qu'emploient les particuliers et plus tard les rois pour imprimer à un document la marque de leur volonté personnelle. A Rome, il en fut longtemps de même, et nous ne croyons pas que la littérature contienne aucune allusion à la signature apposée, imitée et falsifiée. Il est vrai que là pourtant la signature apparaît, comme garantie d'authenticité, dans la dernière période du droit romain, à côté du cachet apposé extérieurement sur l'acte. Aux *Institutes* (l. II, tit. 10, *De testamentis ordinandis*), dans la description des formes du testament dit *tripertitum*, il est question des *subscriptiones testatoris et testium*. C'est à ces habitudes de la Rome impériale que les Carolingiens ont pu emprunter ce double usage de l'anneau et de la signature que mentionne M. Demay. En tout cas il y aurait, en cette matière, une différence à faire entre les Grecs et les Romains ; on pourrait rappeler qu'à Rome même, l'utilité, la nécessité de la *subscriptio* est de date relativement récente.

Nous n'insisterons pas ; une fois que M. Demay est entré dans son vrai sujet, il nous paraît y porter toute la précision sévère que peut exiger la critique la plus rigoureuse. Le livre est admirablement imprimé, et rarement la fidélité dans la reproduction du style des monuments originaux a été poussée aussi loin. L'ouvrage fait le plus grand honneur à l'auteur et à l'habile éditeur qui n'a rien négligé pour le rendre digne en tout point du genre de succès qu'il peut, qu'il doit obtenir auprès d'un public compétent et restreint. G. P.

Cyprus, its history, its present resources and future prospects, by R. Hamilton Lang. 1 vol. gr. in-12. London, Macmillan and C°, 1878. VIII-370 pp.

Les huit premiers chapitres du volume traitent de l'histoire de Chypre, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. Comme l'ouvrage tout entier a un caractère plutôt agricole, commercial et administratif qu'historique, je crois que l'auteur eût pu retrancher cent quatre-vingt-cinq pages de son livre et prendre l'histoire de l'île à la conquête turque. Un tableau de l'administration ottomane depuis 1571 eût servi de transition pour passer aux chapitres économiques qui font tout le prix de l'ouvrage.

Les produits agricoles, les questions de la sécheresse et des sauterelles, les minerais, le sol, l'administration turque et celle qui lui succède, forment autant de sujets traités avec une rare compétence par M. Lang, qui met sous les yeux des lecteurs des faits nombreux et d'intéressantes données statistiques. Le dernier chapitre, intitulé : *My farm in Cyprus*, est un manuel du parfait métayer cypriote.

Au chapitre XIV l'auteur raconte ses pérégrinations dans l'île et montre dans ses remarques de tous genres l'esprit judicieux, critique, épris de la vérité et de l'exactitude, que j'ai personnellement connu. Les chapitres XV, XVI, XVII, trop courts, forment la partie archéologique de l'ouvrage. L'auteur donne d'exacts et précieux renseignements (importants

pour les questions de provenance) sur les fouilles faites de son temps et spécialement sur les siennes.

Ces chapitres, intéressants à lire, sont le résumé des articles publiés par l'auteur dans différents périodiques anglais. Dans ses notes, M. Lang mêle l'humour à la précision scientifique. Elles élucident et complètent tout ce qui a été dit sur les fouilles des années 1866-76.

L'ouvrage contient quatre cartes : une de position, une de la Chypre agricole (frontispice), une de la Chypre géologique (ces deux cartes sont des réductions de celles de M. A. Gaudy), et une très bonne carte de l'île, réduite, pour les contours, de celle du capitaine Graves, R. N., et pour les détails intérieurs de celles de MM. de Mas-Latrie et Kiepert. L'auteur y a en outre mis l'identification des localités antiques avec leurs noms modernes, et joint dans des cartons les plans du Larnaca, Limasol, Kyrenia, Nicosie, Famagouste, Salamine. Cette carte est la meilleure qu'on puisse consulter en attendant celle de l'état-major anglais.

M. Lang n'a point perdu son temps pendant son séjour à Cypre. Il a étudié l'île d'une manière intelligente et fructueuse sous tous les rapports et je ne serais pas étonné que le gouvernement britannique lui offrît un jour une haute position officielle à Nicosie. G. C. C.

Cyprus, its ancient cities, tombs and temples. A narrative of researches and excavations during ten years residence in that island, by general Louis Palma di Cesnola. 1 vol. pet. in-8 de xx-456 pp. New-York, 1878. Harpers and Brothers, ed., Franklin-square.

Après avoir retracé succinctement, dans une introduction, l'histoire de l'île, l'auteur raconte d'une manière humoristique et familière, et fort intéressante ma foi, les péripéties de ses voyages dans l'intérieur de Chypre et de ses recherches archéologiques. Aucun recoin de l'ancien royaume des Lusignan n'est resté ignoré du général, comme on peut s'en assurer sur une élégante petite carte où l'itinéraire du voyageur est marqué ; et des descriptions consciencieuses font de ce volume un curieux guide qui complète ceux qui ont été faits sur cette partie de l'Orient.

Mais ce livre est surtout précieux pour les archéologues à cause des renseignements qu'il contient. On y trouve :

Une carte générale de l'île (état moderne), dressée d'après les cartes du cap. Graves, R. N., et de H. Kiepert ;

Une carte itinéraire ;

Des vues pittoresques de sites archéologiques ;

Un *grand nombre* de bonnes gravures d'antiquités de tous genres et qui ont été faites soit d'après nature, soit d'après les photographies exécutées par l'auteur ;

La reproduction, en onze planches, de toutes les gemmes du musée Cesnola ;

Enfin toutes les inscriptions grecques, phéniciennes et cypriotes recueillies par l'auteur.

Certes cet ouvrage n'est pas complet. Il ne donne qu'une idée approxi-

mative de l'ensemble de merveilles dont les unes ont passé dans des collections particulières, les autres sont allées enrichir le musée de New-York. Tel qu'il est, cependant, il sera consulté avec intérêt en attendant la grande publication, *absolument complète pour ce qui regarde le musée métropolitain*, que prépare le général de Cesnola.

Dans de savants articles, parus dans la *Revue des Deux Mondes*, M. G. Perrot a raconté l'histoire des fouilles de Chypre où M. Lang et surtout M. de Cesnola ont trouvé gloire et fortune. J'ai personnellement pris un peu part à cette brillante odyssée et puis témoigner ici que c'est bien plus à son activité surhumaine et à son énorme capacité de travail qu'à sa *chance* seule que le général a dû ses trouvailles. Ce ne sont pas les antiquités qui sont seulement venues à lui, mais aussi lui qui est allé à elles. Il s'est, dès l'origine, improvisé photographe pour les faire connaître. Les produits des premières découvertes ont payé les fouilles suivantes, et permis de multiplier les recherches. Le général a pu ainsi subvenir aux frais énormes du déblayement de Golgos et conserver tous les objets qu'il y a trouvés. Le musée du consulat américain à Larnaca était accessible à tous. Pendant mes séjours chez mon frère, alors consul de France à Chypre, j'ai pu étudier *à fond* tous ces trésors. Avec une intelligente et chevaleresque courtoisie le général me confiait les clefs de ses vitrines et m'autorisait à en *tout publier*, n'aimant point mettre, comme certains collectionneurs, la lumière sous le boisseau. Je renouvelle ici à l'éminent directeur du jeune musée de New-York l'expression de mon affectueuse gratitude.

Le succès de l'ouvrage dont je viens de parler a été très grand en Amérique, en Angleterre et en Allemagne. Il serait à désirer que, traduit en français, il devînt, conjointement avec les beaux ouvrages de M. Schliemann sur Mycènes et sur Troie, le point de départ, la base d'une bibliothèque archéologique populaire. G. COLONNA CECCALDI.

De titulis Atticæ christianis antiquissimis commentatio historica et epigraphica, auctore C. BAYET, Scholæ normalis olim alumno, Gallicæ Romæ et Athenis scholæ nuper socio. 1 vol. in-8, Thorin.

Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient, avant la querelle des iconoclastes. 1 vol. in-8, Thorin (fait aussi partie de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).

M. Ch. Bayet, ancien élève de l'Ecole normale et membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, vient de donner au public savant une étude sur les plus anciennes inscriptions chrétiennes de l'Attique. Cette étude, écrite en latin, a été récemment présentée et discutée en Sorbonne comme thèse de doctorat.

Elle comprend, après une courte préface, une partie historique sous le titre de prolégomènes, puis la suite des textes épigraphiques accompagnés de sobres commentaires; enfin plusieurs planches contiennent le *fac-simile* des inscriptions les plus intéressantes.

M. Bayet, dans sa préface, exprime le regret que les inscriptions chré-

tiennes de langue grecque se trouvent noyées et comme perdues dans le *Corpus Inscriptionum Græcarum*, et souvent indiscrètement mêlées à des inscriptions byzantines avec lesquelles elles n'ont rien de commun. Avec grande raison, il souhaite qu'elles soient tirées de ce chaos, mises à part et publiées séparément. Le nombre des textes est assez grand pour fournir la matière d'un volume d'une juste étendue. M. de Rossi a fait en partie quelque chose d'analogue pour les inscriptions chrétiennes de langue latine. Il eût été désirable même que l'illustre archéologue romain embrassât dans son œuvre élargie toutes les inscriptions chrétiennes latines. Il a fait à Rome une ample moisson. La Gaule, — nous le savons par le bel ouvrage de M. Edmond Le Blant, — l'Afrique, l'Espagne et les autres provinces de langue latine lui eussent offert de quoi élever un monument complet, auquel son activité et sa science eussent suffi. Le pendant comprendrait toutes les inscriptions chrétiennes de langue grecque.

En attendant que cette entreprise tente un savant de bonne volonté, M. Bayet nous donne un chapitre de cette œuvre. C'est l'étude dont nous parlons ici : *De titulis Atticæ christianis antiquissimis*.

Ces inscriptions n'étaient pas inédites, mais éparses en divers recueils. Ce n'est pas rendre un médiocre service que de les réunir après une vérification personnelle et consciencieuse, et de les donner telles qu'elles sont venues jusqu'à nous, avec les restitutions et les lectures les plus probables et les plus sûres, et les commentaires les mieux appropriés.

Nous avons peu de chose à dire de la partie littéraire de ce travail qui porte sur les inscriptions mêmes. Les considérations de M. Bayet sur les dates des inscriptions, sur les cimetières et les églises d'Athènes, sur les noms et les métiers des fidèles désignés dans les épitaphes, sur les formules et les symboles en usage, prêtent fort peu à la critique. Nous louerons sans réserve l'extrême prudence de l'auteur dans ses affirmations. Rien n'est plus sage en face de monuments de date incertaine. Il dit, par exemple, que le monogramme constantinien, qu'on retrouve à Rome au commencement du IVe siècle, dut être employé en Orient avant Constantin, mais il ajoute qu'on ne saurait jusqu'ici le démontrer par aucune inscription précisément datée. Dans l'état de la science, en effet, les plus anciens monuments qui portent ce symbole sont de la fin du premier quart du IVe siècle. Il est permis de supposer que l'usage de ce symbole et aussi celui de la croix monogrammatique ou de la croix nue et isolée fut antérieur au IVe siècle, mais cela n'est pas établi en fait.

La première partie historique de l'introduction du livre de M. Bayet offre, au contraire, plusieurs assertions qui peuvent être contestées.

Il s'agit des origines et des premiers progrès du christianisme dans l'Attique. On a fait avec insistance à M. Bayet cette objection, que cette partie ne se rattache que par un lien fragile et artificiel à son sujet. Il avait lui-même été au-devant de l'objection et y avait suffisamment répondu, à notre avis, dans la page où il résume son travail : « Potuissem

in hac commentatione quam epigraphicam esse maxime volebam, antiquissima Ecclesiæ fata ut a proposito aliena omittere; nec tamen feci, ne mancum opusculum proferre viderer; sed utilius judicavi res ab ipso initio repetere et ecclesiæ de qua agebatur origines et incrementa describere (p. 61). »

C'est fort bien dit. Il est imprudent sans doute d'encourager à l'excès la tendance française à courir aux généralités; sans doute il convient que dans les thèses de Sorbonne on s'attache plutôt à creuser un sujet qu'à se perdre en considérations vagues et superficielles. Mais ce n'était pas le cas. Il n'est pas beaucoup d'esprits plus sobres, plus nets, plus amis du solide et du positif que celui de M. Bayet. L'épigraphie, bien qu'elle vaille par elle-même et qu'elle puisse revendiquer justement une certaine autonomie, n'est en somme que la servante ou, si l'on veut, l'auxiliaire de l'histoire, et il était utile, dans l'espèce, de faire connaître le milieu où le christianisme s'est affirmé sous la forme d'inscriptions gravées sur la pierre, de marquer quels furent ses commencements et ses premières vicissitudes.

M. Bayet l'a fait d'une façon satisfaisante en général, eu égard à la rareté, à la stérilité et à l'incertitude des documents antiques. Il nous permettra cependant quelques observations de détail.

Saint Paul est arrivé de Macédoine à Athènes, avec quelques amis de Barée. Il a laissé Silés et Timothée en arrière, avec ordre de le rejoindre. Il ne se rend pas seulement à Athènes pour les attendre, comme dit M. Bayet, mais pour y faire son œuvre, là comme ailleurs, c'est-à-dire pour y prêcher librement la doctrine du salut. Il parle aux Juifs dans la synagogue, et à tous ceux qui veulent l'entendre sur les places publiques, les marchés, ou sous les portiques. Il cause un certain émoi parmi ce peuple de beaux esprits avides de nouveautés, mais de fine culture. Il excite les sourires des philosophes. Qu'est-ce que ce couple nouveau Jésus et l'*Anastasis?* Que veut-il ce semeur d'étranges discours, ce charlatan (1)?

On peut se demander, dit ici M. Bayet, pour quelles causes Paul fut arrêté et traduit devant l'Aréopage, — « quas ob causas comprehensus sit et ad Areopagum traductus », p. 2.

Mais nous demanderons à M. Bayet sur quoi il se fonde pour parler ici de l'arrestation de Paul et de sa comparution en justice, où il a vu qu'il y ait eu dans la circonstance une accusation d'*asebeia* intentée contre l'apôtre et que ce fut pour y répondre qu'il prononça le discours qu'on lit au chap. XVII des *Actes des Apôtres*? Le texte et le contexte ne nous paraissent ni justifier, ni autoriser l'interprétation qu'il leur donne.

Les premiers discours ou entretiens de Paul avaient excité la curiosité

(1) Edouard Reuss dans sa nouvelle traduction de la Bible, *Hist. Apostol.*, p. 175, traduit ce passage avec quelque liberté : « Qu'est-ce que ce blagueur prétend nous dire ? »

et provoqué des railleries, non des craintes sérieuses à l'endroit des institutions religieuses. Les liens de la vie municipale étaient alors fort relâchés, et les Athéniens, si chatouilleux jadis sur le chapitre de leurs dieux et de leur culte, étaient devenus d'une facilité qui frisait l'indifférence. Les idées courantes étaient à Athènes plus mêlées que partout ailleurs, et les esprits plus larges et plus tolérants. La parole mieux qu'ailleurs y était aiguisée contre la parole. Le judaïsme, qu'on n'eût sans doute pas souffert au temps de Périclès, avait alors ses franchises dans la cité de Minerve, et les sophistes de tout les genres y affluaient, comme chez nous les chanteurs à la mode. Paul y parut un virtuose tel qu'on n'en avait pas encore entendu de semblable. On ne voit pas qu'il ait excité colère ni scandale, moins encore qu'il ait mis en mouvement la police locale. On le mène à l'Aréopage comme on fait à un étranger de marque les honneurs de l'Académie. On l'y entendra plus commodément que dans le tumulte d'une place publique. Les curieux d'Athènes se sont ménagé une séance amusante pour eux et leurs amis. « Il ne s'agit, dit Reuss, ni du tribunal, ni d'un jugement. »

M. Bayet fait entendre qu'il fut renvoyé, c'est-à-dire absous, comme insensé. « A judicibus tanquam vesanus dimissus. » Où peut-on découvrir cela dans le récit du livre des *Actes ?* « Quand ils entendirent parler de la résurrection des morts, les uns s'en moquèrent, les autres disaient Nous t'entendrons là-dessus une autre fois. » C'est ainsi que Paul quitta cette réunion. οὕτως ὁ Παῦλος ἐξῆλθεν ἐκ μέσου αὐτῶν. Il n'y a pas trace ici d'un jugement rendu, pas plus qu'il n'y a trace ailleurs d'une accusation intentée ni de rien de semblable.

M. Bayet glisse rapidement sur Denys l'Aréopagite. Avec grande raison car ce n'est qu'une ombre, c'est-à-dire un personnage dont on ne sait certainement que le nom seul. Une légende fort touffue a été greffée tardivement sur saint Denys, mais elle n'est pas plus sérieusement défendable que l'authenticité des écrits qu'on lui a prêtés. M. Bayet dit bien que sur ce point la cause est vidée depuis longtemps ; cependant il semble vouloir retenir une partie de cette légende, à savoir le martyre de l'Aréopagite sous Hadrien. Il ne nous dit pas, il est vrai, où ce martyre a eu lieu, ni s'il le place à Paris, ni s'il admet les circonstances bizarres dont on l'illustre. Il n'est pas troublé de l'objection qui ferait mourir en 124 un personnage qui en 52 ou 53 était membre de l'Aréopage, c'est-à-dire apparemment arrivé à la pleine maturité de l'âge. Mais on voudrait savoir sur quelle autorité considérable il appuie ce prétendu martyre d'un homme exceptionnellement parvenu à l'âge de cent vingt ans. A-t-il sur ce sujet un texte d'Eusèbe ou de saint Jérôme ?

De même, M. Bayet pense qu'Apollos l'Alexandrin, dont il est parlé dans les *Actes* et dans les *Épîtres* de saint Paul, est venu à Athènes. L'auteur des *Actes* ne le dit ni ne le laisse deviner nulle part et le passage auquel M. Bayet renvoie vise non l'Attique, mais l'Achaïe.

Et comment M. Bayet accorde-t-il le martyre de Denys l'Aréopagite en

124 avec ce qu'il dit, que la persécution cessa en 123 ou 124 par l'effet du rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus? Et quand donc alors Publius, qu'on nous donne, — Eusèbe ne le dit pas, — pour le successeur immédiat de l'Aréopagite sur le siège épiscopal d'Athènes, serait-il mort martyr, comme Eusèbe le rapporte, puisqu'en 125 Quadratus lui avait déjà succédé? Tout cela n'est-il pas quelque peu brouillé? Si l'évêque Publius, prédécesseur de Quadratus, évêque d'Athènes en 125, est mort martyr, c'est avant 124, puisque alors Hadrien avait donné la paix aux chrétiens. Denys n'a donc pas subi le martyre en 124, et pour la même raison et parce qu'on nous le présente comme évêque d'Athènes avant Publius. Il y a là comme un nœud plus aisé à couper qu'à dénouer. A un moment où la persécution était éteinte, selon M. Bayet lui-même, deux évêques d'Athènes seraient morts martyrs, et le successeur, Publius, avant son prédécesseur, Denys.

En fait, à l'exception de quelques noms propres, tels que ceux de l'Aréopagite, de Publius, évêque et martyr selon Eusèbe, de Quadratus, d'Aristide et d'Athénagore, sur lesquels il est difficile de rien bâtir, il faut avouer que nous ne savons rien de certain sur l'histoire du christianisme dans l'Attique pendant les trois premiers siècles. On en peut dire autant des années qui suivirent jusqu'au moment où les écoles philosophiques furent officiellement fermées. Là où manquent les renseignements, c'est-à-dire la matière même de l'histoire, l'esprit le plus ingénieux perd ses droits.

Voilà peut-être la raison pour laquelle, en Sorbonne, on objectait à M. Bayet que la première partie de ses prolégomènes historiques ne tenait guère à son sujet. Il eût bien fait de l'y attacher, à notre avis; mais l'historique en cette partie fait défaut, d'où suit que cette partie est un peu vide, non par la faute de l'auteur, mais à cause de l'indigence absolue des documents et de la mauvaise qualité des seuls qu'on possède. Dès la seconde partie des prolégomènes on commence à se trouver sur un terrain solide, et les textes épigraphiques qui suivent sont des données irréfragables et d'un grand prix.

La thèse française que M. Ch. Bayet a présentée à la Sorbonne nous paraît un travail excellent de tout point, riche de faits, d'une érudition à la fois très abondante, très précise et puisée aux meilleures sources. Il s'agit de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes. M. Bayet, qui a passé quatre ans en Italie, en Grèce et en Orient, n'a pas été réduit à travailler sur des pièces de seconde main, sur des mémoires ou des livres. Il connaît sans doute fort bien toute la littérature de son sujet : ce qui vaut mieux, il a vu de ses yeux un grand nombre des morceaux dont il parle, et rien ne remplace les inspirations qu'on tire des choses mêmes.

Cette étude se divise en deux parties d'inégale étendue. La première, forcément plus courte à cause de la pénurie des monuments, a pour titre :

l'Ancien art symbolique, et comprend l'art chrétien pendant les trois premiers siècles.

La seconde se rapporte aux œuvres de peinture, de sculpture et de mosaïque chrétiennes depuis Constantin jusqu'à l'apparition de ce qu'on appelle l'art byzantin. Cette seconde période, qui embrasse à peu près trois siècles, moins importante peut-être pour l'historien des origines chrétiennes, fournit un bien plus grand nombre de monuments et tient une bien plus grande place dans le livre de M. Bayet. On le comprendra facilement si l'on veut se souvenir que pendant les trois premiers siècles le christianisme a vécu d'une vie furtive, clandestine et à demi souterraine, tandis qu'avec Constantin il a commencé à jouir de la pleine lumière et a pu s'épanouir au grand jour avec une entière liberté ,sous l'impérieuse et souvent indiscrète tutèle des chefs de l'empire.

« Jusque vers le quatrième siècle, dit M. Bayet, l'art est presque exclusivement symbolique. Il ne se produit d'abord que sous les formes les plus simples : des objets, des animaux qui rappellent aux fidèles ses dogmes et ses croyances. Il suffit d'une ancre, d'un poisson gravé sur le chaton d'une bague, ou sur une épitaphe, pour éveiller en lui l'idée du Christ ou l'espoir de la vie nouvelle. Ces images élémentaires forment comme un cycle à part et ce ne sont pas les moins intéressantes à étudier, car la popularité en fut très grande et se maintint longtemps. De bonne heure cependant on aborde de véritables compositions, dont les sujets sont empruntés aux livres saints. Dans ces œuvres nouvelles le même esprit domine : la fresque ou le bas-relief n'est encore que la traduction symbolique des vérités de la foi et comme un catéchisme figuré. Les prédicateurs citaient dans leurs homélies les faits de l'Ancien Testament qu'ils considéraient comme les « types » des dogmes nouveaux. Ils commentaient les événements de la vie du Christ ; l'artiste se pénétrait de ces enseignements et s'attachait à les reproduire fidèlement, sans qu'il fût besoin, comme on l'a cru quelquefois, d'une surveillance directe du clergé. Aussi les monuments de cette époque s'interprètent-ils facilement à l'aide des œuvres de la littérature sacrée : ce sont les mêmes pensées traduites dans une autre langue... En Occident on conservait encore les traditions de l'art, mais on les modifiait insensiblement ; en pliant ces formes anciennes à des inspirations nouvelles, on arrivait quelquefois à produire des œuvres vraiment originales. En Orient, malgré le petit nombre des monuments qui nous restent, il semble qu'il en ait été de même.

« A partir du règne de Constantin commence une seconde période : l'art se transforme en même temps que changent les destinées de l'Eglise. Il ne s'agit plus maintenant de décorer les galeries obscures d'une nécropole souterraine ou les murs d'un pauvre oratoire; de superbes basiliques s'élèvent de toutes parts : il faut que les peintures et les sculptures qu'on y trouve soient dignes de la majesté du lieu et de puissance du christianisme victorieux. Aussi voit-on bientôt apparaître une ornementation d'un caractère plus riche ; à cette extrême simplicité

qu'on remarquait auparavant dans les vêtements et les accessoires succède un luxe royal, une profusion de riches étoffes, d'or et de gemmes. Les personnages eux-mêmes ne conservent plus leur ancien aspect : aux traits indécis et impersonnels qu'on donnait aux fondateurs et aux héros du christianisme, on substitue des types précis, individuels, dont on prétend trouver l'origine dans des traditions primitives. Les sujets enfin ne sont plus les mêmes. On s'écarte peu à peu du vieux cycle symbolique et de ces allégories d'un charme si pénétrant auxquelles se plaisait le chrétien des premiers âges... A mesure qu'on avance vers le VI[e] siècle on sent qu'un autre art grandit et triomphe. Il en est de même si l'on consulte le style des œuvres de cette époque. On s'éloigne de ce naturel et de cette vie qui caractérisent les fresques antérieures ; on incline vers une manière plus conventionnelle et plus raide, qui n'exclut pourtant pas la grandeur. C'est ainsi que naît ce style connu sous le nom de byzantin, dont nous aurons à rechercher l'origine. »

Dans ce passage que nous empruntons à son introduction, M. Bayet explique fort précisément le caractère des deux périodes qu'il a successivement étudiées et résume par avance les résultats de cette étude.

On pourrait tout d'abord regretter que l'auteur, au lieu de se borner à l'Orient, n'ait pas compris dans le plan de son travail les monuments que l'Occident lui fournissait. Les matériaux eussent été plus nombreux et plus variés, et l'unité de l'art chrétien se fût mieux dégagée d'une comparaison qui se fût imposée d'elle-même et dont l'un des termes n'eût pas été supposé connu.

C'est une opinion assez généralement répandue que l'art, au commencement, ne fut pas en fort bonne odeur auprès des premiers chrétiens. La culture en suppose une société bien assise, non seulement libre, mais riche, prospère, florissante, amie des délassements de l'esprit. Telle ne fut pas, comme on sait, la condition des chrétiens dans les trois premiers siècles de l'empire. De plus la culture de l'art suppose des préoccupations mondaines, un certain goût du luxe, l'amour de la nature et de la vie. Or ces dispositions n'étaient guère en général celles de la communauté chrétienne, austère, triste, sombre, ennemie de la lumière, comme on disait. Enfin l'art et ses pompes sentaient l'idolâtrie. N'étaient-ce pas spectacles de perdition et œuvres de pestilence ? La communauté n'avait guère d'édifices à décorer. Les églises, au premier âge, ne sont pas des monuments de pierre, mais des assemblées d'hommes et des unions d'âmes et de cœurs. Les tombes où les fidèles reposent sont cachées, portent à peine leurs noms.

Il est peu douteux que plusieurs partis chrétiens, les sectes judaïques comme les ébionites et les elkésaïtes et les montanistes, répudiaient l'art. Ceux-ci consentaient à lire dans l'Écriture la parabole du Bon Pasteur, mais réputaient indigne la prétention de le représenter sur les calices.

Avec grande raison, M. Bayet écrit que « ce ne fut pas sous l'influence des docteurs que naquit l'art chrétien ». Les docteurs, en effet, étaient

plus portés à le proscrire qu'à l'encourager. Ceux mêmes qui avaient une certaine complaisance pour la culture hellénique et faisaient à la philosophie profane l'honneur de la regarder comme une forme inférieure de révélation et un acheminement à la foi, saint Justin, Clément d'Alexandrie et Origène ne faisaient nulle grâce à l'art. La tradition écrite des trois premiers siècles est unanime à le condamner. L'art dans l'Église chrétienne sortit des entrailles populaires, fut une éclosion spontanée, née du milieu païen où le christianisme se recrutait; il fut comme un reste indéracinable de paganisme. Le sang aryen imposa son caractère à l'Église. Les races foncièrement imaginatives et raisonneuses en se faisant chrétiennes restèrent imaginatives et raisonneuses, et créèrent l'art chrétien et la philosophie chrétienne. Les objets représentés, et les types changèrent, mais l'instinct ou le besoin de traduire l'idée et d'en fixer le souvenir par une forme sensible et matérielle demeura, et, quand la chose fut possible, timidement d'abord, puis avec plus de liberté se déploya et se donna carrière. Les premiers symboles figurés, le poisson sacré ΙΧΘΥΣ (Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ), l'ancre, la colombe, ne rentrent selon nous que très indirectement dans la classe des monuments artistiques. Ce furent au commencement des signes de reconnaissance, des phylactères, parfois pour quelques-uns des amulettes, mais non des objets d'art proprement dit. M. Bayet l'entend bien ainsi. Ce qu'on recherchait c'était moins la beauté que la traduction visible des croyances.

Plus tard, vers la fin du premier siècle en Occident, et en même temps sans doute en Orient, on commença à orner les tombes des fidèles de motifs décoratifs peints ou sculptés, des grappes de raisin et des rameaux de vigne entrelacés, des oiseaux, des enfants ailés. Ce sont des décorations qui semblent communes aux chrétiens et aux païens. Les génies ailés s'appellent des anges, la vigne rappelle une parabole de l'Écriture. Plus tard on commencera à peindre ou à sculpter des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces représentations étaient comme le redoublement de l'histoire sacrée écrite à l'aide du pinceau ou du ciseau, avec le mélange de liberté et de fidélité traditionnelle que comportaient de semblables monuments. Nous ne croyons pas que dans le plus grand nombre des cas aucune intention de signification symbolique ait inspiré ces œuvres. M. Bayet paraît être d'une opinion différente, bien qu'il n'y appuie pas. On sait qu'à Alexandrie, dès la fin du deuxième siècle avec Clément, et un peu après avec Origène, la méthode allégorique fut très subtilement appliquée aux récits de l'Ancien Testament et à quelques paraboles du Nouveau. Mais il est difficile que les artistes inconnus qui décoraient les *arcosolia* des cimetières souterrains ou sculptaient les parois des tombes songeassent à mettre dans leurs œuvres autre chose que ce que les yeux y voyaient, à savoir des scènes que l'absence de critique faisait regarder comme purement historiques, des scènes telles que le sacrifice d'Abraham, ou Jonas avalé par le gros poisson, ou les

trois Juifs dans la fournaise, etc. C'est leur prêter plus d'esprit qu'ils n'en avaient, ou tout au moins un autre esprit, que d'imaginer chez ces artistes primitifs l'idée d'un enseignement mystique à l'aide de ces monuments figurés. M. Edmond Le Blant, ici même, a d'une plume très discrète solidement réfuté la thèse des symbolistes à outrance. Nous n'avons nul droit, du reste, de soutenir que M. Bayet ait donné dans cette thèse. On peut voir combien il la réduit et l'atténue dans les pages où il marque les caractères généraux de la première période de l'art chrétien.

L'étude de la seconde période de l'art chrétien, depuis Constantin jusqu'à la fin du VIe siècle, et la formation du style byzantin, est pleine d'aperçus ingénieux et délicatement exprimés. Je n'oserais souscrire peut-être à cette assertion de M. Bayet que « l'art chrétien procède de l'art antique, et non de l'art dégénéré de l'époque impériale, mais de l'art considéré dans les qualités qui distinguent le génie grec ». Ce qui suit continue sans doute ce qui a précédé, mais il y a des périodes de déclin et d'amoindrissement, et comme des extinctions de force et d'originalité dans l'histoire de la littérature et de l'art. L'art chrétien procède peut-être de l'art classique comme Dion Cassius ou Procope procède de Thucydide ou de Xénophon. De plus la révolution chrétienne m'a toujours paru, dans l'art plus qu'ailleurs, avoir moins cultivé les traditions antiques qu'avoir rompu avec elles. Cependant les considérations qu'expose M. Bayet et dont quelques-unes atténuent, ce semble, ce que son assertion a de trop absolu, sont incontestablement fines et justes.

En somme les deux ouvrages dont nous venons de parler font le plus grand honneur à M. Ch. Bayet, et seront lus avec plaisir et profit par tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à la question chaque jour élargie et mieux étudiée des origines chrétiennes.

B. AUBÉ.

Γαλλικῶν συγγραφεῖς ἑλληνικοί. **Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules.** Texte et traduction nouvelle publiés pour la Société de l'histoire de France, par EDM. COUGNY, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis. Tome I (géographes). Paris, Renouard, Loones successeur, 1878. (Tome 187 de la collection publiée par la Société.) 1 vol. in-8 de v-421 pages. 9 fr.

Dans la livraison de mars 1869, la *Revue* signalait la réimpression du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*, dont le premier volume venait de paraître. On notait brièvement la « sérieuse amélioration » introduite dans la partie grecque de cette réimpression, et cependant M. Cougny a encore le droit de dire qu'un grand nombre de documents compris dans le recueil de dom Bouquet ont dû beaucoup, depuis son époque, aux soins de la critique, et que d'autres se sont ajoutés à son spicilège déjà si riche. On ne saurait trop applaudir à l'idée réalisée par la Société de l'histoire de France, de rassembler une fois de plus les sources de notre histoire, et au choix qu'elle a fait d'un savant tel que M. Cougny pour accomplir cette œuvre d'érudition patriotique. Nous voyons avec une vive satisfaction cette société vulgariser les textes par la traduction française et dans des conditions de saine critique qui ne laissent rien à désirer.

On sait que les *Monumenta Germaniæ*, vaste entreprise établie sur le plan de nos *Historiens des Gaules et de la France*, ont donné lieu à des publications in-8°, classiques, presque populaires en Allemagne. Nous appelons de tous nos vœux une série de publications analogues à l'usage des écoliers et des gens du monde, chez qui, trop souvent, le seul aspect d'un volume in-folio, grec ou latin, suffit pour ôter toute curiosité. Il ne faut pas leur faire un reproche de cette impression. La vérité est que l'auteur de cette notice, qui avait eu l'occasion de lire d'un bout à l'autre, la plume à la main, plusieurs volumes des *Historiens*, notamment celui dont procède le livre qui nous occupe, a trouvé dans la lecture de ce dernier beaucoup plus de charme que dans celle de la partie qui lui correspond chez dom Bouquet. Évidemment, cette différence en faveur du livre publié par M. Cougny tient en majeure partie à l'excellente traduction qui est son œuvre, aux notes très courtes mais nombreuses et substantielles dont il a orné le texte grec et cette traduction; mais le choix du format, du caractère typographique, du papier, contribuera encore, avec la modicité du prix, à répandre dans la masse du public studieux des milliers de notions historiques et géographiques rassemblées depuis plus d'un siècle et demi pour l'usage exclusif des savants et des faiseurs de résumés. La Société de l'histoire de France a circonscrit la publication qu'elle inaugure dans la limite de trois volumes, exclusivement consacrés aux écrivains grecs. Ce premier volume correspond aux pages 1-146 du tome Ier de dom Bouquet.

« Comme les auteurs latins sont généralement répandus et on peut dire presque dans toutes les mains, on a cru devoir se borner à reproduire les textes grecs en y joignant une traduction française. »

Espérons que le succès de cette première entreprise modifiera ce plan et que les auteurs latins auront leur tour. Autre chose est de lire un polygraphe où l'on rencontrera çà et là quelque mention soit de nos ancêtres, soit des localités qui nous intéressent, autre chose de voir toutes ces mentions se succéder dans une série continue. L'esprit libéral qui a conçu l'idée de publier et traduire les grecs ne doit pas en rester là. Je dirai plus : après avoir fait paraître près de 190 volumes dont la plupart sont consacrés à l'histoire moderne, notre société historique par excellence aura bien mérité du pays quand elle aura résolu et commencé l'exécution d'un plan qui comprendrait la vulgarisation de nos annales. Nous ne tiendrions pas à la reproduction du texte latin, pourvu que la traduction française fût, comme celle de M. Cougny, absolument *littérale* en même temps que d'une bonne langue.

Cette traduction, que nous citons volontiers comme un modèle à suivre dans ce genre d'écrits, appelle cependant quelques réserves sur un point important. Observons tout d'abord que le traducteur lui-même est hors de cause et que la critique doit passer, ce dit-on, au-dessus de lui pour atteindre la société-éditeur. Quoi qu'il en soit, on lit dans la préface : « Cette recherche de l'exactitude a été appliquée à la traduction ou plutôt à la transcription des noms propres. A cet égard nous avons cru devoir

aller plus loin que nos devanciers. » Il est très vrai que « les différentes formes sous lesquelles se montrent successivement ou en même temps les mêmes noms de peuple, de pays, etc., ne sont pas sans importance historique ». Il est bien vrai aussi qu'après avoir lu tout le volume on supporte avec plus de résignation cette invasion de néologismes tels que Bretanides, Brettanique, Grande Bretanie, la Pyrène, le Secoanas, le Rhodan, Narbon, Massalie, Némause, Tolosse, Carchedonie, etc. Mais il semble que le traducteur aurait pu réserver cette « transcription » pour les cas où elle avait une réelle « importance historique ». Il regrette de n'avoir pas traduit Ῥωμαῖοι par « les Romées ». Loin de partager son regret, nous le remercions de n'avoir pas été jusque-là. Un moyen de concilier l'intérêt de la philologie historique avec des habitudes respectables, c'était selon nous de placer à côté du nom propre traduit de la façon ordinaire, et entre parenthèses, la transcription du mot grec en italiques, par exemple : « les Sicambres (*Sougambroi*) » et non pas « les Sougambres ». Même en admettant l'innovation introduite dans ce volume, il y a encore à protester contre certaines transcriptions en désaccord avec les analogies grammaticales, et par suite pouvant nous induire en erreur, telles que Narbonésie substantif, qui traduit l'adjectif grec Ναρβωνησία. Autre cause de confusion causée par ce système : le mot Γαλάται étant toujours traduit par Galates, on ne voit plus si l'auteur parle des Gaulois occidentaux ou de ce que nous appelons habituellement les Galates.

La correction typographique est irréprochable, ce qui n'est pas un mince détail quand il s'agit comme ici d'une publication hérissée de noms propres. Dans les extraits de la Géographie de Ptolémée, au début, on trouvera un très utile tableau de concordance pour la notation des longitudes et des latitudes chez les Grecs et chez nous ; mais pourquoi l'indication des demi-degrés ou plutôt de la fraction $\frac{1}{2}$ est-elle figurée par le sigma final ς″ et non par le sigma lunaire Ϲ″ ou l'S romaine, signes ordinaires de cette fraction ?

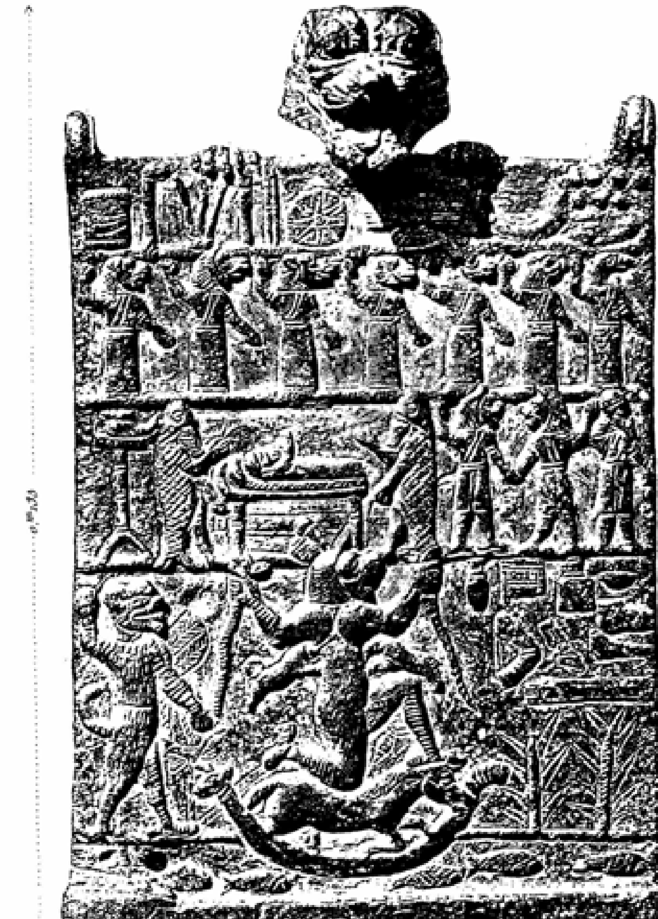
Ce qui donne un prix particulier à cette publication, ce sont les textes ajoutés à ceux que dom Bouquet avait réunis sur la géographie des Gaules. Il n'eût pas été inutile de les désigner par une marque de convention.

M. Cougny a placé en tête des extraits de chaque auteur de courtes informations biographiques et chronologiques. Nous goûtons beaucoup cette innovation. On aimerait à trouver dans ce premier volume l'engagement de donner une table onomastique à la fin de la collection grecque. Il est probable que cela ne fait pas même une question.

A



B



Imp. Chardon. Photograv. Dujardin.

Bonfils phot. Beyrouth

TABLETTE DE BRONZE ASSYRIENNE

L'ENFER SÉMITIQUE

L'ENFER ASSYRIEN

(PREMIER ARTICLE)

I

M. Péretié, secrétaire interprète de l'État et premier drogman du consulat général de France à Beyrouth, qui a déjà rendu à l'archéologie de si grands services, vient de faire sur le terrain des antiquités orientales une nouvelle conquête d'une importance hors ligne, à notre avis. Grâce à l'aimable attention de M. Péretié, qui s'est empressé de nous faire part de sa précieuse trouvaille, grâce aussi à la courtoisie de M. de Clercq, qui veut bien nous autoriser à publier un objet dont la place est déjà marquée dans sa merveilleuse collection, nous sommes heureux de pouvoir donner aux lecteurs de la *Revue archéologique* la primeur d'un monument qui nous paraît jeter sur l'une des questions les plus obscures et les plus controversées de l'histoire des idées sémitiques une lumière inespérée. Voici d'abord la lettre de M. Péretié, où l'on trouvera sur la provenance du monument, et sur le style et le mérite artistique de l'exécution, d'intéressants renseignements, et d'excellentes observations, marquées au double coin d'un goût sûr et d'un jugement éprouvé :

Cher Monsieur,

Merci mille fois pour votre lettre et pour la brochure que vous avez bien voulu m'adresser en même temps. Ce travail m'a vivement intéressé,

et je suis heureux, en vous en remerciant, de pouvoir vous faire faire connaissance, le premier, avec un petit monument dont je viens de faire tout récemment l'acquisition, et qui me semble avoir quelque analogie avec ceux dont vous vous occupez dans votre *Mythologie iconographique.*

Ce monument, dont vous trouverez la photographie ci-incluse, consiste, en une plaque de bronze gravée sur ses deux faces. Il me vient de Hama, où il a été apporté et vendu par un paysan de Palmyre à un marchand du pays, de qui je le tiens. Je ne puis vous donner aucun autre renseignement sur cette intéressante trouvaille ; mais, quelle que soit sa provenance, il me semble que l'origine du monument est assyrienne, mélangée peut-être de phénicien. Au surplus, personne ne pourra mieux que vous décider la chose, et interpréter la scène qu'il représente. Il est du reste d'une conservation parfaite, même dans ses moindres détails, et le travail n'en est pas sans un certain mérite. Je ne sais s'il existe quelque autre monument de ce genre, mais c'est le premier que je vois en Syrie. Je désire vivement qu'il puisse être utile à vos savantes recherches, et je vous laisse d'ailleurs entièrement libre de le publier si vous jugez qu'il en vaille la peine.....

I

DESCRIPTION DU MONUMENT.

Je commencerai par décrire, aussi exactement que possible, le monument dont il s'agit, car j'estime qu'un monument figuré bien décrit est un monument à moitié expliqué.

La plaque de bronze en question forme sensiblement un rectangle allongé dans le sens de la hauteur, d'assez petites dimensions :

Hauteur de l'original,	y compris la tête du monstre,		$0^{m},135$
Id.	id.	sans la tête.	$0^{m},115$
Largeur			$0^{m},050$

L'on remarque à sa marge supérieure, aux deux angles, deux sortes de bélières en saillie prises dans la masse même du métal et destinées à recevoir soit un cordon, soit des anneaux, soit tout autre engin de suspension. L'axe des trous des bélières est dirigé dans le plan de la plaque, c'est-à-dire que pour les apercevoir il faudrait regarder la plaque par le côté, par la tranche. Par conséquent, notre gravure montrant le monument de face, ces trous demeurent invi-

sibles. La présence de ces trous était suffisamment indiquée sur les excellentes photographies de M. Bonfils, jointes à la lettre de M. Pérétié, par l'existence d'un fil qui les traversait et qui avait servi à fixer le monument pendant l'opération photographique, fil que nous avons dû, pour plus de clarté, faire disparaître à la gravure avec le fond sur lequel il se détachait (Planche XXV).

Dans sa région inférieure la plaque offre, sur ses deux faces A et B, une espèce de renflement, de léger rebord, en forme de base, ce qui pourrait faire supposer que le monument, suspendu par en haut, devait être en même temps appuyé par en bas. Enfin la plaque est percée de part en part dans son angle inférieur (de droite pour la face A, de gauche pour la face B), par un petit trou circulaire qui paraît ancien et qui contribuait peut-être à compléter l'assujettissement du monument.

Quelle que soit la disposition que l'on imagine, il ne faut pas perdre de vue que la plaque était faite pour demeurer visible des deux côtés, *recto* et *verso* (A et B).

La face A est occupée tout entière par le corps d'un quadrupède fantastique, de style tout à fait assyrien, d'un travail remarquable, mi-partie ciselé en léger relief, mi-partie gravé. Le monstre est figuré debout. La moitié inférieure de son corps se présente de profil (à droite); la moitié supérieure, au contraire, tourne complètement le dos au spectateur. Dressé sur ses pattes de derrière, il semble vouloir s'élancer au-dessus de la plaque contre laquelle il est appliqué. Il appuie ses deux pattes de devant, levées à la hauteur de sa nuque, sur le bord supérieur de la plaque, et sa tête, dont l'on n'aperçoit naturellement que la partie postérieure, passe par-dessus le bord comme par-dessus la crête d'un mur. Le bout des pattes de devant et la tête, faisant complètement saillie hors du cadre de la plaque, sont traitées en pleine ronde-bosse. Il suffit donc de retourner le monument pour voir la face du monstre, une face hideuse et féroce, au crâne déprimé, aux yeux flamboyants, à la gueule rugissante, dont le rictus formidable est celui du lion ou de la panthère. Les griffes, qui étreignent la crête de la plaque, ne démentent pas le caractère félin de la face.

La bête est munie de quatre ailes. Deux grandes ailes, à deux rangs de pennes imbriquées, viennent s'attacher à ses épaules; elles sont abaissées et retombent symétriquement à droite et à gauche de son corps en s'arrêtant au niveau des cuisses. Dessous sont deux ailerons beaucoup plus courts, et relevés, dont les extrémités seules sont visibles. Le corps, svelte et efflanqué comme celui d'un léopard,

est orné d'une ciselure réticulée figurant peut-être des écailles, ou des taches. La queue en trompette, courte et robuste, terminée par une sorte de protubérance ou de renflement, vient presque s'arc-bouter contre les reins. Les pattes de derrière, qui s'appuient sur le rebord inférieur de la plaque, et qui sont écartées comme si la bête était en marche, ne sont pas des pattes de quadrupède, mais plutôt des pattes d'oiseau, des pattes armées d'ergots et de serres puissantes. Elles sont marquées de stries transversales. Enfin, dernier détail sur lequel j'appelle tout spécialement l'attention, la verge du monstre, qui s'élève en suivant le contour de la partie antérieure et inférieure de l'abdomen, offre exactement l'image d'un serpent. L'artiste a souligné expressément son intention en donnant au gland lui-même, qui s'écarte de la paroi de l'abdomen et s'infléchit presque horizontalement, la forme et l'aspect de la tête du reptile (1). Sur la photographie l'on distingue même l'œil placé latéralement.

Je reviendrai sur le rôle et la personnalité de ce monstre, dont le type se retrouve à peu près identique sur plusieurs monuments assyriens.

Passons maintenant à la description de la face B.

L'on aperçoit tout d'abord, en haut, se dressant entre ses deux griffes cramponnées au bord de la plaque, la tête du monstre dont le corps se cache de l'autre côté. Cet être menaçant domine l'ensemble des scènes figurées au-dessous, et il semble tenir dans ses griffes le tableau sur lequel elles se déroulent, et où son rugissement permanent jette une note de terreur.

Ce tableau se divise en quatre bandes horizontales ou registres superposés, d'inégale hauteur, séparés les uns des autres par des filets en relief.

Cette superposition n'est pas arbitraire; elle correspond, comme je l'expliquerai plus loin, à une conception réelle de la situation relative des régions où se jouent les diverses scènes que nous allons discuter, régions qui ne sont autre chose, je puis le dire d'avance, que les *cieux*, la *terre* et l'*enfer*.

Constatons tout d'abord qu'il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître le caractère et le style nettement assyriens de ces scènes, ciselées en léger relief et par endroits gravées en creux. L'examen des détails et les comparaisons ultérieures ne feront que confirmer cette impression.

(1) Cf. entre autres, sous ce rapport, le monstre d'un bas-relief de Nimroud, *ap.* Layard, *Monum. of Nineveh*, série II, pl. V.

PREMIER REGISTRE.

Le premier registre, en commençant par le haut, est le plus étroit de tous. Il se compose uniquement de représentations symboliques des *astres*, selon les conventions assyriennes bien connues. Nous rencontrons successivement, en procédant de droite à gauche :

1° Les sept globules planétaires ou stellaires ainsi groupés: ⁘⁘⁘• (1) ;

2° Un grand croissant lunaire reposant sur sa convexité, les cornes en l'air ;

3° Le disque solaire ailé, avec sa queue d'oiseau et ses deux ailes déployées horizontalement ;

4° Une étoile à huit branches inscrite dans un cercle ;

5° Une tige ou hampe verticale, creusée par un sillon longitudinal ; on ne distingue rien à sa partie supérieure, au moins sur la photographie ; vers le milieu, deux petits traits parallèles sont tracés transversalement ;

6° Autre hampe verticale, sans sillon, surmontée d'un objet indistinct ;

7° Une sorte de trident ou d'aigrette à trois brins ; la branche du milieu est verticale, les deux branches latérales sont obliques et, parties d'un pied commun, montent en s'écartant de la branche centrale ;

8° Une autre hampe verticale, surmontée apparemment d'une tête d'animal dépassant à droite, à la façon d'un bec de corbin ;

9° Une tiare cylindrique (*cidaris*, *tiara recta*), vue de profil, avec ses deux cornes d'applique.

Je ne m'attarderai pas à étudier par le menu la signification propre de chacun de ces symboles. Je me bornerai à rappeler qu'on les retrouve à peu près identiques sur d'autres monuments assyriens, notamment sur les fameux bas-reliefs de Bavian (2), au-dessus de la tête des rois. Il me suffit, pour le rapide examen

(1) Au-dessous l'on aperçoit, en outre, les traces d'une barre horizontale, et peut-être encore, sous cette barre, un trait courbe comme la panse d'un vase.

(2) Layard, *Discoveries*, etc., p. 210, 59. *Cf.* encore sur une grande stèle aujourd'hui au British Museum (Layard, *Nineveh*, 2e série, pl. IV). Là les symboles, réduits à cinq, se succèdent dans l'ordre suivant, en commençant par la droite : étoile, fourche *bidens*, croissant, disque solaire ailé, tiare.

auquel je soumets aujourd'hui notre monument, d'établir que ces symboles divins ont une valeur sidérale manifeste. La présence seule du croissant de la lune et du disque solaire ailé nous conduit tout naturellement à cette conclusion sommaire.

Les symboles du bas-relief de Bavian nous aident à reconnaître quelques-uns des nôtres moins nettement figurés. Aussi je crois bon d'en donner ici une reproduction.



L'on retrouve sans peine :

1° Les sept globules semblablement disposés ;

2° Le croissant ;

3° A côté, le disque solaire ailé, traité un peu plus succinctement ;

4° L'étoile, ici à quatre branches au lieu de huit (1), inscrite dans un cercle ;

5° et 6° douteux ;

7° Le symbole tricuspide (2), à branches plus arrondies ;

8° La hampe à tête de bélier, avec la tête tournée à gauche, au lieu de l'être à droite ;

9° La tiare, répétée trois fois et vue de face.

L'identification des symboles 5 et 6 est quelque peu obscure, parce que dans le bas-relief de Bavian nous avons *trois* hampes distinctes, correspondant aux *deux* hampes de la plaque : ce sont les trois hampes placées à côté du trident et sur le même piédestal que lui. Une de ces hampes est surmontée d'une pomme de pin (thyrse) ; il est loisible de la reconnaître dans le numéro 6 de la plaque (hampe

(1) Une véritable croix de Malte. Je prends acte dès maintenant de cette équivalence des quatre branches et des huit branches, dont j'aurai à parler un jour.

(2) Foudre ? Se retrouve comme arme aux mains d'un dieu assyrien, combattant un monstre proche parent de notre monstre du revers.

sans sillon, surmontée d'un objet indistinct). Quant à notre hampe numéro 5, je serais tenté d'y voir l'équivalent de la hampe surmontée des deux protomés de taureaux adossées. A ce compte, il nous manquerait, sur la plaque, la hampe sans ornement, placée entre la hampe à la pomme de pin et la hampe aux protomés. On pourrait à la rigueur considérer notre hampe numéro 5 comme jouant un double rôle, et comme formée par la *juxtaposition de deux hampes conjuguées :* dans cette hypothèse, le sillon longitudinal que nous y avons constaté serait l'intervalle séparant les deux hampes, tandis que les deux petits traits transverses seraient une ligature les réunissant en faisceau (1).

Il est intéressant aussi de constater que sur le bas-relief de Bavian et sur notre plaque les signes ne sont pas associés de même. J'estime que ces différences ne sont pas fortuites; elles doivent servir à exprimer des *états différents du ciel sidéral* et particulièrement *planétaire.* Mais laissons de côté ces considérations accessoires, et tenons-nous-en, pour le moment, à ce simple point, qui me paraît hors de conteste : le premier registre nous montre les espaces supérieurs où résident, où se meuvent les corps célestes, le soleil, la lune, les planètes, les étoiles, et les êtres divins qui leur sont respectivement associés, d'où même peut-être descend la foudre.

En un mot c'est le *ciel*, ou plus exactement, selon les idées orientales, ce sont les *cieux*.

SECOND REGISTRE.

Le registre situé immédiatement au-dessous comprend une file de sept personnages à têtes d'animaux, vus de profil, et passant de gauche à droite. Ils sont vêtus uniformément de longues tuniques serrées à la taille par une ceinture et cachant leurs pieds, si tant est qu'ils aient des pieds. Une sorte de baudrier, à cheval sur l'épaule gauche, traverse obliquement leur poitrine. Ils ont tous le bras gauche étendu obliquement, la main en bas; le bras droit, au contraire, est relevé et plié, la main à la hauteur de la tête, comme pour supporter le registre du dessus. Chacun d'eux a une tête d'a-

(1) Peut-être, au contraire, est-ce la hampe n° 6 qui correspond à la hampe aux protomés de taureaux. Par moment on croirait, sur la photographie, apercevoir quelques traits favorables à cette conjecture. C'est une vérification à faire sur l'original, que je n'ai pas à ma disposition. Dans ce cas les deux hampes conjuguées représenteraient l'assemblage du thyrse et de la hampe acéphale.

nimal différent. Malheureusement il est difficile d'arriver à les identifier avec le seul secours de la photographie. L'examen de l'original serait ici absolument nécessaire. Il me semble distinguer les têtes d'un lion, d'un dogue, d'un ours, d'un bélier, d'un âne ou cheval, d'un oiseau et d'un serpent. Mais je ne garantis rien, et il faut mettre, jusqu'à nouvel ordre, un point d'interrogation à côté de chacun de ces rapprochements. Ces sept personnages nous représentent sept êtres surnaturels, sept espèces de génies dont je dirai tout à l'heure quelques mots. Le registre où ils circulent exprime une région mitoyenne entre les espaces célestes proprement dits et la région terrestre sise immédiatement au-dessous (troisième registre).

TROISIÈME REGISTRE.

Le troisième registre contient une scène funéraire qui nous transporte sur la terre. Tout à fait au bout, à gauche, s'élève une sorte de candélabre qui consiste en une longue tige reposant sur un pied fourchu, vraisemblablement un trépied, bien qu'on n'aperçoive que deux des pieds. Le fût élancé de ce candélabre est coupé, à distances égales, par de petits traits doubles horizontaux. Il supporte une sorte de large tablette ou plinthe, sur laquelle est posé ce qui paraît bien être une lampe à bec, avec un large rebord (ou un couvercle?). On pourrait encore y voir une sorte de brûle-parfums, mais il paraît bien plus rationnel de considérer le tout comme un véritable candélabre, une *nebrachtha*, tout à fait analogue à celle qui éclairait le festin de Balthasar (1).

Puis vient un premier personnage à tête humaine, barbu, coiffé d'une grande enveloppe de poisson qui retombe jusqu'à ses pieds en laissant passer ses jambes. C'est un type bien connu dans l'iconographie assyrienne, et l'on a depuis longtemps proposé d'y voir l'Oannès dont Bérose nous a laissé un signalement en effet assez approchant. Appelons donc, pour plus de commodité, cet acteur un Oannès, tout en faisant des réserves sur la question de savoir si nous avons bien là réellement l'image d'un dieu, ou celle d'un personnage jouant un rôle soit symbolique, soit même liturgique. Cet Oannès, debout, la jambe droite en avant, tient suspendu de la main gauche ce petit cabas de jonc ou de lanières d'écorce tressée que nous trouvons très souvent aux mains de certaines divinités assyriennes. Son bras droit est infléchi, la main ouverte, ou tenant peut-

(1) Daniel, V, 5.

être (et secouant en même temps) un objet fort indistinct (herbes, fleur?), au-dessus de la tête d'un second personnage, couché sur un lit. Ce second personnage, barbu, est étendu tout de son long, la tête à gauche, les pieds à droite. On ne distingue ni les jambes, ni les pieds. Il est comme emmailloté dans une sorte de suaire, ou même de gaine à momie, avec une base correspondant à la pointe des pieds et dépassant le lit. Le bras droit est dégagé, relevé contre la poitrine, la main en l'air et ouverte. Le lit est d'une forme curieuse et intéressante. Il est très élevé et rappelle singulièrement les lits funéraires étrusques. Le dossier se recourbe du côté de la tête, de façon à faire un chevet très prononcé. On voit fort bien le matelas et le traversin. Dessous est représenté quelque chose de difficile à reconnaître (vase? réchaud?).

Au pied du lit se tient un second Oannès, pendant exact, en tout point, de celui qui se tient au chevet : même aspect général, même peau de poisson, même pose des jambes, mêmes gestes de bras, même petit cabas tenu de la main gauche, etc. Seulement ce second Oannès est tourné symétriquement en sens inverse du premier. L'un et l'autre ont des pieds humains.

Ensuite vient un groupe de deux hommes léontocéphales, rugissants, vêtus de tuniques courtes serrées à la taille par une ceinture. Un baudrier, passant sur leur épaule, soutient la gaine d'un poignard. Ils se font face. La main gauche du premier, abaissée, touche ou saisit la main droite du second. Les deux partenaires lèvent l'un et l'autre à la hauteur de leur tête la main qui leur reste libre. Ils semblent se menacer, et leur main doit être armée d'un poignard, qu'on n'aperçoit pas, il est vrai, sur la photographie, mais dont la présence, indiquée par l'existence du fourreau, est confirmée par la comparaison d'autres monuments que je citerai tout à l'heure, et où cette scène épisodique est reproduite textuellement. Les deux joueurs de couteau ont des pieds en forme de pattes d'oiseaux. Ils offrent une certaine ressemblance avec les génies à têtes d'animaux du registre supérieur. Ils ont comme eux le baudrier et le ceinturon, seulement leur tunique est plus courte et laisse à découvert leurs jambes et leurs pieds.

Enfin un dernier personnage, complètement humain des pieds à la tête, barbu, coiffé d'une tiare ovoïde, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille par un ceinturon avec baudrier, la main droite levée à la hauteur de la tête, le bras gauche pendant en avant, tourne le dos à cette scène de combat et semble s'en éloigner en marchant vers la droite.

QUATRIÈME REGISTRE.

Le quatrième et dernier registre est beaucoup plus élevé que chacun des trois autres ; il dépasse même la hauteur des registres 1 et 2 réunis. C'est évidemment la partie essentielle du monument. J'y vois, pour des motifs qui seront donnés plus loin, la *région infernale* située *au-dessous* de la terre.

Tout le bas du registre est occupé par cinq poissons figurés horizontalement à des distances et des niveaux variables. Ces êtres sont là pour nous renseigner sur le milieu dans lequel ils se meuvent : ce milieu c'est naturellement de l'eau. Cette eau n'est pas une eau stagnante, c'est un fleuve, car les cinq poissons nagent tous dans la même direction, la tête à droite, et nous marquent ainsi le sens même du courant : le fleuve coule de gauche à droite. Nous apercevons la rive gauche de ce fleuve, figurée par un listel régnant d'un bout à l'autre du registre. Sur cette rive solide sont implantés, à l'extrémité droite du registre, deux arbres ou arbrisseaux (roseaux ?), à branches ascendantes ; celui de gauche a son tronc lisse, celui de droite l'a strié obliquement.

A l'extrémité opposée du registre, à gauche, marche de gauche à droite un être monstrueux. Il est debout sur la rive et semble passer en suivant le cours de l'eau derrière une barque dont il va être question dans un instant. La tête semi-bestiale, semi-humaine de ce monstre est hideuse. Le crâne est aplati et en même temps déformé par des protubérances invraisemblables. Un nez camard, une gueule fendue jusqu'aux oreilles par un effroyable rictus, viennent heureusement compléter l'ensemble de ces traits repoussants. La partie supérieure du corps a une forme quasi humaine, bien qu'elle soit ponctuée, comme tout le reste du corps d'ailleurs, de petits traits verticaux indiquant de longs poils, ou une fourrure assez épaisse ou une peau mouchetée. Le bras droit est levé à la hauteur de la tête, le bras gauche abaissé obliquement et tendu en avant, comme celui des génies de la zone 2. Au-dessous de la main gauche fermée, qui le tient peut-être, est un objet (1) difficile à distinguer parce qu'il est seulement gravé au trait sur le fond du métal. Le monstre est muni d'une queue en trompette, comme celui du *recto*.

(1) Oiseau ? insecte ailé ? appartient *peut-être* à la proue de la barque ? ou bien fleur sur une longue tige ?

Ses pattes sont des pattes d'oiseau. Il a des ailes dont on aperçoit les extrémités au-dessus de son épaule gauche et derrière ses reins. Il offre, dans son ensemble, avec le monstre de l'autre face, de telles ressemblances qu'on se demande par moment si l'on n'aurait pas affaire au même être répété. Mais pour se prononcer il faudrait pouvoir comparer le *profil* du monstre du *recto*, dont la photographie ne nous fait connaître que la face.

Sur le fleuve, occupant le centre même du registre, et en constituant évidemment la scène principale, est représenté le sujet suivant : Une barque, extrêmement mince, recourbée en forme d'arc, dont la poupe se termine par une tête de quadrupède, et la proue par une tête d'oiseau (1), glisse en suivant le fil du courant. Elle coupe en deux le groupe des poissons qui signalent sa marche : trois à l'avant, deux à l'arrière. Dans cette barque est un cheval, vu de profil, la tête à droite, le genou droit fléchi. Cette attitude de l'animal, qui semble plier sous un poids écrasant, s'explique par le reste de la composition. En effet, il porte sur son dos une divinité gigantesque et formidable, qui se sert de lui non pas comme d'une monture ordinaire, mais comme d'un support : elle appuie sur les reins de l'animal son genou droit complètement ployé, tandis que sa jambe gauche, relevée, vient poser sur la tête même du cheval un pied armé d'une large griffe (serre d'oiseau, comme toujours). Les jambes, de forme humaine, sont striées transversalement jusqu'aux genoux. Le corps est sensiblement anthropomorphe, mais il est ponctué, comme celui du monstre marchant sur la rive, de petits traits verticaux exprimant la villosité.

Entre le pied droit de cette divinité et le pied gauche du monstre marchant derrière, s'étend une bande très étroite, bâtonnée transversalement (une sorte de chaîne? d'amarre?).

Cette divinité a une tête de lion, ou plutôt, comme je le prouverai, de *lionne*. La tête s'offre de profil, à droite ; elle dépasse en partie le filet supérieur du registre, et l'oreille aiguë pénètre dans la scène située immédiatement au-dessus (sous le lit funéraire). La gueule est ouverte, c'est-à-dire que la divinité rugit à l'unisson du grand

(1) Cygne ou oie ? A la rigueur on pourrait y voir une tête de serpent. L'hésitation que nous éprouvons dans la *lecture de ce détail figuré* nous la notons avec d'autant plus de complaisance que (nous le montrerons à une autre occasion) la légende populaire de l'antiquité l'a éprouvée elle-même, en interprétant de la façon la plus curieuse certaine image mythologique où apparaît une barque terminée à l'une de ses extrémités par une tête décorative prêtant à la même amphibologie.

monstre du *recto*, des deux combattants léontocéphales et du monstre de la rive. J'insiste à dessein sur le rugissement général, sur cette grande clameur qui se dégage de ces images. Il y a là une intention expresse de l'artiste.

La divinité présente sa poitrine de face et étend symétriquement ses deux bras à droite et à gauche, les mains à la hauteur de la tête. Chaque main tient serré par le cou un long serpent, dont le corps retombe verticalement avec quelques légères flexions marquant la vie du reptile qui se débat sous cette étreinte.

A droite et à gauche de la divinité deux petits lionceaux s'élancent vers sa poitrine. L'un d'eux, celui de gauche, a la queue en trompette. Je démontrerai tout à l'heure que cette divinité, dont le sexe pourrait demeurer ici douteux, est une *déesse*, et que les deux lionceaux viennent *téter ses mamelles*.

Dans le vide circonscrit par la cuisse et la jambe gauches, et la cuisse droite de la déesse, d'une part, et, d'autre part, par la crinière du cheval, est gravé légèrement au trait quelque chose d'indistinct qui ressemble vaguement à un scorpion (??).

Enfin, à l'extrémité droite du registre, au-dessus des deux arbres, est représenté un groupe d'objets qui ne sont pas moins obscurs. Sont-ce des objets d'offrandes? des symboles ayant une espèce de valeur idéographique? On y reconnaît assez aisément, entre autres choses, des vases, des flacons, un coffret ou un peigne (?), etc., et surtout un pied de cheval coupé à la jonction du boulet et du canon : le boulet, le paturon, la couronne et le pied proprement dit, ou sabot, sont dessinés avec une exactitude remarquable.

Telle est la description succincte de ce monument, dont il nous reste maintenant à aborder l'interprétation.

Cette interprétation, nous essayerons de la tirer d'abord du monument lui-même, puis de la comparaison des monuments assyriens congénères, où se retrouvent à l'état isolé la plupart des scènes groupées ici dans un tout logique et suivi; enfin du rapprochement de certains monuments égyptiens offrant avec celui-ci les plus frappantes analogies. Nous montrerons en outre brièvement que les idées eschatologiques exprimées plastiquement par ces scènes ont été, jusque dans leurs détails les plus bizarres, des idées communes non seulement aux Égyptiens, aux Assyriens et aux autres peuples orientaux, y compris les Hébreux, mais aux Grecs eux-mêmes, à tout le monde antique, en un mot; et que la propagation de ces idées (encore vivantes aujourd'hui), en quelque sens que se soit opérée cette propagation, a eu pour principal véhicule l'*imagerie*.

Je terminerai cette description préliminaire par l'extrait d'une nouvelle lettre de M. Péretié, que j'avais prié de vouloir bien vérifier quelques points de détail sur l'original même :

« ..... Voici, après examen attentif, et en me faisant aider par des yeux meilleurs que les miens, ma réponse à vos questions, en suivant l'ordre dans lequel vous me les posez :

Registre n° 1. — Les derniers personnages à droite ont en effet l'un une tête d'oiseau, l'autre une tête de serpent.

N° 2. — Le personnage poisson me semble, comme à vous, tenir une branche de la main droite.

N° 3. — Je n'ai pas pu distinguer l'objet que tient, de sa main gauche, l'être monstrueux marchant sur la rive à la suite de la barque. Il me semble douteux même qu'il tienne quelque chose de cette main.

N° 4. — L'objet qu'on voit sous la jambe de la déesse léontocéphale me paraît être un scorpion.

N° 5. — Je ne puis pas me rendre compte de l'objet, ou du membre, qu'on voit à côté du sabot de cheval. Ne serait-ce pas un bras sans main?

N° 6. — Le gland de la verge du monstre du revers est figuré en effet en forme de tête de serpent. »

Ch. Clermont-Ganneau.

(La suite prochainement.)

HISTOIRE

DES

BLANCS DE 15 DENIERS TOURNOIS

FRAPPÉS AU NOM DU ROI JEAN

(*Après les blancs de 2 sols 6 deniers tournois, à l'étoile*)

Suite et fin (1).

Maintenant que j'ai rassemblé tous les renseignements relatifs aux gros blancs à la fleur de lis, je vais résumer ces renseignements, de façon à permettre de les apprécier en très peu d'instants.

Voici d'abord la série des ordonnances qui concernent ces gros :

27 *mars* 1359 (1360 n. st.).

Monnaie 48e. — Gros blancs, à 4 d. de loi, et de 64 au marc, ayant cours pour 12 d. parisis, ou 15 d. t. Poids, 4,0632.

L'exécutoire, du 31 mars, est envoyé avec les patrons.

25 *avril* 1360.

Monnaie 64e. — Ordre de frapper dans tous les ateliers, excepté dans ceux du Languedoc, les gros blancs à la fleur de lis, à 3 d. de loi, et de 64 au marc, avec la même valeur courante. Même poids, 4,0632.

(1) Voir le numéro de novembre.

L'exécutoire, du 27 avril 1330, prescrit de mettre pour différence un point dans l'O rond de FRANCORVM, et un point dans l'O rond de IOhES.

2 *mai* 1360.

Monnaie 76e et 4/5. — Ordre de faire frapper, à Paris, Rouen et Troyes seulement, les gros blancs à la fleur de lis, à 2 d. 12 gr. de loi, et de 64 au marc, avec la même valeur courante. Même poids ; on n'y mettra aucune différence.

Dans tous les autres ateliers de la Langue d'Oc et de la Langue d'Oyl on continuera les gros blancs à 3 d. de loi, avec une petite différence qui permette de les reconnaître. Même poids, 4,0632.

26 *mai* 1360.

Monnaie 96e. — Ordre de frapper, à Paris seulement, les gros blancs de 15 d. t., à 2 d. de loi, et de 64 au marc, avec une différence. Même poids, 4,0632.

Cette ordonnance, spéciale à Paris, n'a pas été exécutée et a été remplacée immédiatement par la suivante.

28 *mai* 1360.

Monnaie 48e. — Ordonné par le Régent, à la prière et à la requête du prévost des marchands et des échevins de Paris, de frapper partout, excepté dans les ateliers de la Langue d'Oc, des gros à la fleur de lis, à 2 d. de loi, et de 64 au marc, mais qui ne courront que pour 6 d. parisis, ou 7 d. obole tournois, avec différence. Même poids, 4,0632.

L'exécutoire, daté du 29 mai 1360, prescrit d'y mettre pour différence, aux deux côtés de la fleur de lis qui est sur le châtel, un point ; et à croix, aux deux côtés de la fleur de lis placée en tête de la légende, un point.

Le 6 juin 1360 fut crié, à Paris, que le gros blanc qui valait 12 deniers parisis n'en vaudrait plus que 6.

27 *juin* 1360.

Monnaie 60e. — Ordre de faire ouvrer partout, excepté en Languedoc, des gros blancs à la fleur de lis, à 2 d. de loi, et de 80 au marc, sans y mettre aucune différence. Poids, 3,2505.

L'exécutoire est du 28 juin 1360.

27 *juin* 1360.

Monnaie 80°. — Ordre de faire frapper, à Paris, Rouen, Troyes, Bourges, Limoges et Tours seulement, les mêmes blancs à la fleur de lis, de 6 d. parisis, à 1 d. 12 gr. de loi, et de 80 au marc, avec une différence. Poids, 3,2505.

L'exécutoire, du 28 juin 1360, prescrit de remplacer des deux côtés les trèfles, insérés dans les légendes, par des points ronds.

22 *juillet* 1360.

Monnaie 80°. — Ordre de frapper à Saint-Pourçain et à Mâcon les gros blancs de 6 d. parisis, à 1 d. 12 gr., et de 80 au marc. Poids, 3,2505.

L'exécutoire est copié sur celui de l'ordonnance du 27 juin 1360.

27 *juillet* 1360.

Monnaie 80°. — Même ordonnance pour l'atelier de Poitiers, et même exécutoire. Poids, 3,2505.

6 *août* 1360.

Monnaie 100°. — Ordre de faire ouvrer par tous les ateliers de la Langue d'Oyl, excepté Tournai, des blancs de 6 d. parisis, à 1 d. 12 gr. de loi, et de 100 au marc. Poids, 2,6004.

L'exécutoire, du même jour, dit que l'on n'y mettra pas de différence, parce que le titre reste le même.

Monnaie 120°. — Enfin le manuscrit 4533 signale la fabrication effectuée à Paris, du 12 août au 10 septembre 1360, de gros blancs de 7 d. ob. t., à 1 d. 12 gr. de loi, et de 120 au marc. Poids, 2,1670.

Nous trouvons en effet que ce gros blanc a été frappé à Rouen et à Saint-Lô.

Leblanc le place au 18 août 1360. Nous ne connaissons pas la date de l'ordonnance officielle qui a créé cette monnaie.

20 *au* 30 *septembre* 1360.

Monnaie 180°. — Ordre du maréchal d'Auduneham de frapper, à La Rochelle, des blancs à la fleur de lis, de 7 d. ob. t., à 1 d. de loi, et de 120 au marc. Poids, 2,1670.

Nous n'en connaissons pas la différence.

Résumons maintenant les résultats connus des fabrications locales :

PARIS (d'après le ms. 4533).

Sur le pied 48e, du 27 mars 1359 au 23 avril 1360.

Sur le pied 64e, du 23 avril au 4 mai 1360.

Sur le pied 76e et 4/5, du 4 au 29 mai 1360.

Sur le pied 150e, des blancs de 15 d. t., à 2 de loi, et de 100 au marc (renseignement très probablement faux), du 29 mai au 2 juin.

Sur le pied 48e, du 2 au 16 juin 1360.

Puis du 17 au 22 juin 1360.

Sur le pied 80e, du 22 juin au 24 juillet 1360 ; ordonnés à Paris seulement, le 27 juin 1360.

Sur le pied 120e, du 24 juillet au 10 août 1360.

Puis du 12 au 22 août 1360.

Puis du 22 août au 12 septembre 1360.

Rappelons toutefois que le manuscrit 4533, quoique généralement bien informé, n'est nullement officiel.

Nous allons maintenant enregistrer des renseignements dignes de toute confiance.

TROYES.

Monnaie 48e, 22 mars 1359 au 30 avril 1360.........	115.000
Monnaie 76e et 4/5, 9 mai au 6 juin 1360............	291.000
Monnaie 80e, 28 juin au 14 juillet 1360..............	105.000
Monnaie 80e, 11 au 17 juillet 1360.................	120.000
Monnaie 80e, 17 au 21 juillet 1360.................	64.000
Monnaie 100e, 24 juillet au 6 septembre 1360........	405.000

SAINT-POURÇAIN.

Monnaie 48e, 24 mars 1359 au 6 mai 1360...........	156.000
Monnaie 64e, 6 au 20 mai 1360.....................	135.000
Monnaie 48e, 20 mai au 19 juin 1360...............	45.000
Monnaie 48e, 19 juin au 4 juillet 1360..............	156.000
Monnaie 60e, 4 au 24 juillet 1360..................	221.000
Monnaie 100e, 24 juillet au 25 septembre 1360..... .	227.000

BOURGES.

Monnaie 48ᵉ, 2 au 23 avril 1360..................	70.000
Monnaie 64ᵉ, 23 avril au 23 mai 1360...............	145.000
Monnaie 48ᵉ, 23 mai au 4 juillet 1360...............	202.000
Monnaie 80ᵉ, 4 au 31 juillet 1360..................	273.000
Monnaie 100ᵉ, 31 juillet au 12 septembre 1360.......	227.000

MACON.

Monnaie 48ᵉ, 8 mai 1360..........................	12.000
Monnaie 48ᵉ, 8 au 31 mai..........................	61.000

ROUEN.

Monnaie 64ᵉ, 29 avril au 9 mai 1360................	218.000
Monnaie 76ᵉ 4/5, 9 au 29 mai 1360.................	455.000
Monnaie 48ᵉ, 29 mai au 10 juin 1360................	166.000
Monnaie 48ᵉ, 10 juin au 2 juillet 1360..............	573.000
Monnaie 60ᵉ, 2 au 8 juillet 1360...................	160.000
Monnaie 80ᵉ, 8 juillet au 13 août 1360..............	1.512.000
Monnaie 100ᵉ, 13 au 18 août 1360..................	133.000
Monnaie 120ᵉ, 18 au 27 août 1360..................	302.000
Monnaie 120ᵉ, 27 août au 10 septembre 1360..........	714.000

CHAUMONT.

Monnaie 64ᵉ, 3 au 17 mai 1360.....................	23.000
Monnaie 64ᵉ, 28 mai au 6 juin 1360.................	14.000
Monnaie 48ᵉ, 6 au 27 juin 1360....................	82.000
Monnaie 60ᵉ, 27 juin au 19 juillet 1360.............	51.000
Monnaie 100ᵉ, 19 juillet au 15 août 1360............	14.000

Du 15 août au 14 novembre 1360, on y frappe des blancs à la couronne.

LA ROCHELLE.

Monnaie 64ᵉ, 3 mai au 4 juin 1360..................	260.000
Monnaie 48ᵉ, 4 au 30 juin 1360....................	201.000
Monnaie 60ᵉ, 30 juin au 14 juillet 1360.............	24.000
Monnaie 80ᵉ, 14 juillet au 6 août 1360..............	196.000

Monnaie 80e, 6 août au 20 septembre 1360........... 136.000
Monnaie 180e, 20 au 30 septembre 1360............. 69.000
(Frappé par ordre du maréchal d'Auduneham.)

POITIERS.

Monnaie 48e, 30 mai au 4 juillet 1360............... 310.000
1re délivrance le 9 juin.
Monnaie 60e, 4 au 28 juillet 1360.................. 219.000
Monnaie 80e, 28 juillet au 15 août 1360.............. 88.000
1re délivrance le 7 août.
Monnaie 100e, 15 août au 16 septembre 1360......... 351.000

SAINT-LÔ

(Atelier rétabli le 1er juillet 1360).

Monnaie 48e, 1er au 4 juillet 1360.................. 33.000
Monnaie 60e, 4 au 18 juillet 1360.................. 129.000
Monnaie 80e, 18 juillet au 15 août 1360............. 252.000
Dont 29.000 non mis en circulation.
Monnaie 100e, 15 au 20 août 1360.................. 76.000
Monnaie 120e, 20 août au 12 septembre 1360......... 378.000

Résumons en un tableau synoptique toutes les fabrications dont nous venons de nous occuper :

Nº D'ORDRE	PIED de MONNAIE	TITRE	TAILLE au MARC	VALEUR	DIFFÉRENCES
1	48e	4 d.	64	15 d. t.	»
2	64e	3 d.	64	15 d.	O ronds pointés.
3	76e 4/5	2 d. 12 g.	64	15 d.	Pas de différence ; Paris, Rouen et Troyes.
4	64e	3 d.	64	15 d.	Avec une différence (*inconnue*) dans *tous* les autres ateliers.
5	96e	2 d.	64	15 d.	Avec différence; à Paris seulement ; ordre non exécuté.
6	48e	2 d.	64	7 d. ob. t.	Partout, excepté en Languedoc ; les fleurs de lis accostées de points.
7	60e	2 d.	80	7 d. ob. t.	Partout, excepté en Languedoc ; pas de différence.

8	80e	1 d. 12 g.	80	7 d. ob. t.	A Paris, Rouen, Troyes, Bourges, Limoges et Tours; les trèfles des légendes remplacés par des points. — Ordonnés le 22 juillet à Saint-Pourçain et à Mâcon; ordonnés le 27 juillet à Poitiers.
9	100e	1 d. 12 g.	100	7 d. ob. t.	Partout en Langue d'Oyl, excepté à Tournai; pas de différence.
10	120e	1 d. 12 g.	120	7 d. ob. t.	Différence inconnue, l'ordonnance et l'exécutoire manquant.
11	180e	1 d.	120	7 d. ob. t.	Différence inconnue. — Frappé à La Rochelle, par l'ordre du maréchal d'Auduneham.

TABLEAU DES POIDS DES DIFFÉRENTES ESPÈCES

Nos D'ORDRE	PIED DE MONNAIE	POIDS
1	48e	4,0632
2	64e	4,0632
3	76e et 4/5	4,0632
4	64e	4,0632
5	96e	4,0632
6	48e	4,0632
7	60e	3,2505
8	80e	3,2505
9	100e	2,6004
10	120e	2,1670
11	180e	2,1670

Je suis en mesure maintenant de décrire les espèces de gros blancs à la fleur de lis que j'ai eu jusqu'ici la chance de rencontrer.

1re *émission*, *monnaie* 48e.

A 4 d. de loi, de 64 au marc, valant 15 d. t. Poids, 4,0632.

Fleur de lis IOhĀNNES (trèfle évidé) DEI (trèfle) GRĀ. En légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOMЄ ⁝ DNI ⁝ DEI ⁝ IhV ⁝ XPI. Croix.

℟. FRANCORVM (trèfle) REX. Châtel surmonté d'une fleur de lis. Bordure de douze cartouches, contenant chacun une fleur de lis.

Bon billon. Poids, 3,80. Ma collection.

2e *émission, monnaie* 64e (*et* 3e ?).

A 3 d. de loi, de 64 au marc, valant 15 d. t. Poids, 4,0632.

Mêmes types généraux. Les trèfles des légendes ne semblent pas évidés ; les O ronds sont pointés ; les mots de la légende extérieure sont séparés par deux points seulement.

Bon billon. Poids, 3,50. Ma collection.

Un second exemplaire, quoique mutilé, pèse 3,10 ; il lui manque un assez large morceau à la tranche. Il paraît de meilleur billon que le premier, qui pourrait bien être un spécimen de la troisième émission sur le pied 76e et 4/5.

4e *émission, monnaie* 64e.

A 3 d. de loi, de 64 au marc, valant 15 d. t. Poids, 4,0632.

Avec différence indéterminée. Frappé partout ailleurs qu'à Paris, Rouen et Troyes.

Mêmes types généraux. Entre les mots des légendes, gros losanges au lieu de trèfles ; à la légende extérieure, les mots séparés par trois points ; les O ronds pointés.

Bon billon ; rognée. Poids, 3,55. Ma collection.

C'est probablement l'emploi du losange au lieu de trèfle, qui a caractérisé cette émission des ateliers provinciaux autres que Rouen et Troyes.

5e *émission, monnaie* 96e.

A 2 d. de loi, de 64 au marc, valant 15 d. t.

Nous avons vu que, suivant toute probabilité, cette émission n'a existé que sur le papier.

6e *émission, monnaie* 48e.

A 2 d. de loi, de 64 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 4,0632.

La fleur de lis du châtel, et celle de la légende, accostées de deux points.

7e *émission, monnaie 60e.*

A 2 d. de loi, de 80 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 3,2505.

Les spécimens de ces deux émissions n'ont différé que par leur poids.

Mêmes types généraux. Trèfles évidés entre les mots des légendes principales ; ceux de la légende extérieure séparés par trois points ; la fleur de lis du châtel et celle de la légende royale, accostées de deux points.

Mauvais billon. Poids, 3,10. Ma collection.

Je crois cette pièce de la sixième émission parce que, vu son état, il n'est pas possible qu'elle n'ait perdu que 0,15 de son poids primitif.

8e *émission, monnaie 80e.*

A 1 d. 12 gr. de loi, de 80 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 3,2505.

Les trèfles des légendes remplacés par des points.

Je n'ai pas encore rencontré cette monnaie.

9e *émission.*

A 1 d. 12 gr., de 100 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 2,6004.

Pas de différence. Frappé partout en Langue d'Oyl, excepté à Tournai.

Je ne connais pas de spécimen de cette émission.

10e *émission.*

A 1 d. 12 gr., de 120 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 2,1670.

Différence inconnue.

Je n'ai jamais vu cette monnaie.

11e *émission.*

A 1 d. de loi, de 120 au marc, valant 7 d. ob. t. Poids, 2,1670.

Frappé à La Rochelle, par l'ordre du maréchal de France d'Audunebam.

Différence inconnue.

Je n'ai jamais rencontré cette monnaie.

F. DE SAULCY.

Paris, 27 août 1879.

AVARICUM

FRAGMENTS D'ARCHITECTURE (1)

Bien que les édifices dont les vestiges ont été retrouvés en place dans l'Avaricum antique soient de peu d'importance, nous savons, par des découvertes d'un autre ordre, que des monuments singulièrement plus grands et plus beaux ornaient la métropole des Aquitaines, et, bien que nous ignorions leur emplacement, nous pouvons du moins reconnaître leur importance, leur nature, leur style, et présumer approximativement leur date et leur destination.

Ces fragments proviennent en général des bases de l'enceinte de la décadence romaine, celle que nous croyons devoir attribuer au ve siècle, et sous laquelle ils forment cinq, six ou sept assises de pierres sèches, sans mortier. Plusieurs ont été mutilés et brisés pour tenir sur ce lit de Procuste; mais d'autres, enfouis intacts, nous sont parvenus sans altération, grâce à ce mode barbare de préservation.

Depuis longtemps déjà, ces bases, exploitées comme carrière, ont révélé leurs trésors, généralement utilisés de suite comme moellon : quelques fragments cependant ont été décrits et dessinés dans plusieurs recueils. Un certain nombre, extraits et recueillis par les soins de M. Bourdaloue, adjoint au maire de Bourges, sont restés longtemps dans le jardin de l'Archevêché, exposés à toutes les intempéries, mais ont trouvé en 1870, grâce à la *Société des Antiquaires du Centre*, dans le musée lapidaire, un abri modeste, suffisant pour assurer leur conservation et permettre leur étude.

(1) Cette note, détachée du manuscrit de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers intitulé : *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, a été lue par l'auteur à la Sorbonne, à la session de 1879.

Nous allons examiner ces débris et voir ce qu'ils nous indiquent sur les monuments auxquels ils ont appartenu.

GRAND ORDRE.

En premier lieu, nous reconnaissons un ordre corinthien de grandes dimensions et d'excellent style, auquel ont dû appartenir les fragments suivants :

a. — Une assise de colonne peut-être engagée, de $1^m,20$ de diamètre, avec cannelures et rudentures, appartenant par conséquent au tiers inférieur du fût. (Musée lapidaire, n° 20.) Un autre fragment, de $1^m,15$ de diamètre, seulement cannelé, a été mesuré par M. de Barral, préfet du Cher, en 1812 (1) : ce fragment doit être la partie supérieure du même fût, ainsi que l'indique la cessation des rudentures. Catherinot parle d'une colonne de quatre pieds de diamètre, mais il ne se piquait pas d'exactitude, et sa colonne doit avoir été analogue aux nôtres.

b. — Une assise de chapiteau engagé, très mutilé, donnant une rangée de feuilles d'acanthe, et de diamètre concordant avec le fût ci-dessus décrit : probablement l'assise moyenne du chapiteau. (M. L., n° 21.)

c. — Quelques parties d'architrave à deux bandeaux seulement: première arête ornée d'un boudin à ruban tordu avec perles entre les torsades, filet, premier bandeau haut de $0^m,25$, chargé de feuilles inclinées et recourbées à l'extrémité supérieure ; deuxième arête chargée de feuillages retombants, deuxième bandeau orné de rinceaux du plus beau style et du plus large modelé ; troisième arête martelée, mais qu'on reconnait avoir été semblable à la seconde. Cette architrave devait être complétée, soit par un troisième bandeau, soit au moins par une cymaise ; mais nous n'en avons pas reconnu de spécimen. Comme l'architrave était ordinairement nue, cette ornementation est un fait exceptionnel, presque excessif. Le dessous de l'architrave n'est pas sculpté ; nous en pouvons conclure

(1) *Notice sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges*, d'après les manuscrits du général vicomte de Barral, ancien préfet du département du Cher, publiée par M. Octave de Barral ; Bourges, Jollet-Souchois, 1852. Cette notice, de peu de valeur critique, par suite des illusions de l'auteur, qui veut voir dans ces débris des vestiges antérieurs à la conquête romaine, n'en a pas moins quelque intérêt pour nous par les renseignements qu'elle donne sur les fouilles opérées alors.

qu'elle reposait sur un mur plein. (M. L., n° 3.) Dessiné pl. III, fig. 1 (1).

d. — De beaux fragments de frise. Un d'eux présente des enroulements, en volute, qui s'épanouissent en feuillages et en fleurons admirablement modelés. Pl. III, fig. 2 (2). Un autre nous donne un fleuron à cinq feuilles, de travail analogue et superbe. Pl. III, fig. 3 (3). A cette frise doit appartenir encore une sculpture représentant la tête d'un aigle colossal, que tient un petit génie ailé, moins grand que lui. Ce fragment porte au sommet des oves, qui peuvent avoir été le membre inférieur de la corniche ; en complétant par le bas le corps du personnage, on a pour la hauteur de la frise 0m,80 à 0m,90 environ, soit un module et demi, ce qui est normal. (M. L., nos 6, 7 et 15.) Pl. III, fig. 4 (4).

D'autres fragments de frise ont été dessinés dans la brochure de M. Barral ; ils représentent des trophées divers et la jambe nue d'un personnage couché ; nous ignorons ce qu'ils sont devenus.

e. — Un magnifique spécimen de corniche dont le modillon a 0m,42 de saillie, 0m,25 de hauteur et 0m,32 de largeur. Un quart de rond enveloppé de feuilles abaissées le rattache à la plate-bande du dessus. Il est chargé de rinceaux du plus beau style, ainsi que les surfaces verticales et plafonnantes. Au-devant est un bandeau faisant saillie, muni d'un larmier au-dessous et d'une grecque sur le devant; la cymaise ou doucine supérieure nous est connue par un autre morceau du même ordre, visible dans la cave de la cure, rue Porte-Saint-Jean ; elle est chargée de feuillages retombants. Nous ne trouvons nulle part de denticules qui puissent concorder avec cette corniche, soit qu'il n'en ait pas existé, soit que le hasard n'en ait pas fait apparaître. (M. L., n° 1.) Pl. III, fig. 5 et 6 (5).

En ajoutant à l'architrave un troisième bandeau ou seulement une cymaise, on a pour la hauteur de l'entablement quatre modules et demi ou cinq modules, soit 2m,60 à 3 mètres, ce qui s'accorde avec la colonne précédente. Nous avons pour l'ordre entier 14 à 15 mètres de hauteur. Ces proportions sont plus considérables que celles de la Maison carrée de Nîmes, dont les colonnes n'ont que 2 pieds 3 pou-

(1) De l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

(5) *Idem.*

ces de diamètre, et même que celles du temple de Livie à Vienne, qui ont 1 mètre. On peut supposer que ces colonnes étaient portées par un stylobate ou soubassement; mais nous n'en avons pas retrouvé de fragments bien accusés : une pierre du musée lapidaire, n° 64, qui présente des moulures de belle dimension, convenant à une cymaise de soubassement et chargées de fleurons et de cordons de perles, répugne par le caractère grossier de ses sculptures à être rapprochée de cet ordre de bon style. Nous la dessinons, pl. VI, fig. 1 (1).

La dimension restreinte des pierres, l'irrégularité des assises, le lit de pose sous l'architrave nous montrent que le temple auquel appartenaient ces débris était de ceux que Vitruve appelle *pseudodiptères*, c'est-à-dire que les colonnes y étaient engagées dans les murs. Ce qui n'empêche pas, du reste, que des colonnes dégagées aient pu exister à une de ses extrémités.

Si ce n'était attacher trop d'importance à un détail épisodique, nous conclurions de la représentation colossale de l'aigle que ce temple était consacré à Jupiter, ce qui sied du reste à ses magnifiques dimensions.

L'excellence un peu banale du style, la beauté suprême des sculptures et certains autres détails indiquent, comme date de sa construction, une haute époque, quoique l'abondance, la prodigalité même de l'ornementation ne permette pas de le faire remonter plus loin que la fin du Ier siècle ou le commencement du IIe.

f. — A cette série se rattache, par l'analogie du style, un morceau de pilastre orné de superbes rinceaux ; à côté est un personnage tenant un arc. (M. L., n° 8.) Pl. IV, fig. 1 (2).

g. — Nous en rapprochons des colonnes cannelées de 0m,55 de diamètre, à chapiteaux corinthiens. (M. L., n° 21.)

A cet ordre moindre se rapporte une belle architrave à trois bandeaux, dont les saillies sont ornées de rubans tordus et de perles : le deuxième bandeau est orné de feuillages horizontaux ; le troisième, d'une belle grecque ; la cymaise, de feuilles renversées. (M. L., n° 9.) Pl. III, fig. 7 (3).

Du reste, l'immense quantité de ces fûts que nous trouvons répandus dans toute la ville nous fait penser qu'ils ont constitué des édifices multiples et variés.

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem*.
(3) *Idem*.

h. — Nous y rattachons encore un claveau d'archivolte à trois bandeaux chargés de feuilles de chêne et de glands, séparés par des rangs de perles. Epaufré par la gelée, il nous est connu par un excellent dessin de M. Dumoutet, dans la collection de lithographies publiée par la Commission historique du Cher, sur les monuments gallo-romains de Bourges (1). (M. L., n° 24.) Un analogue est dessiné dans la brochure de M. de Barral.

i. — Une autre corniche, peut-être cintrée, avec ce caractère particulier qu'au-dessus de la cymaise supérieure règne une sorte de frise portant des rinceaux et des roses bien modelées, dont il ne reste qu'un fragment. Pl. VI, fig. 2 (2). Une corniche analogue, mais droite et sans frise au-dessus, existe au musée lapidaire.

j. — Un fragment d'archivolte dont le bandeau est composé des membres suivants : premier bandeau plat, torsade plate avec perles entre les rubans, autre bande plate longée par deux filets, frise de 0^{m},08 ornée de fleurons modelés, de même style que les fragments ci-dessus, mais avec négligence; enfin autre bandeau plat au-dessus avec retraite pour creuser le tympan ; une forte rainure pratiquée sur le joint permettait l'insertion d'une cale, probablement en fer, pour empêcher le glissement (trouvée en 1879, sur l'emplacement du cercle, rue Moyenne, 15). Pl. VI, fig. 3 (3). Auprès était un fragment d'archivolte à deux bandeaux inclinés et à doucine. Pl. VI, fig. 15 (4).

A l'ornementation intérieure de ces beaux monuments doivent avoir appartenu les fragments suivants :

k. — Une colonne cylindrique, à base toscane (doucine au-dessus d'un tore), dont le fût est orné de caissons carrés, avec des fleurons plats aux points de croisement des bandes séparatives. Dans ces caissons, des fleurs épanouies, des rinceaux, des enfants un genou en terre, le tout de très bas relief et de très doux modelé. (M. L., n° 41.) Pl. III, fig. 8 (5).

(1) Ces belles lithographies, dues au crayon habile de MM. Romagnesi, Dumoutet, de Lachaussée, et dont nous sommes heureux de faire ici l'éloge mérité, nous paraissent cependant avoir trop souvent suppléé à l'incorrection libre et originale des modèles par l'habileté classique des dessinateurs, ce qui a entraîné quelques graves modifications de style et de caractère.

(2) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.

(3) *Idem*.

(4) *Idem*.

(5) *Idem*.

l. — Un pilastre plat ou ante, aussi divisé en caissons carrés, où sont des enfants ailés paraissant se livrer à divers jeux. (M. L., n° 40.) Pl. III, fig. 9 (1).

m. — Un fragment, malheureusement mutilé, de pilastre d'angle, représentant d'un côté une femme élégamment drapée et de l'autre une tige de fleur épanouie, admirable d'élégance et de modelé. (M. L., n° 66.) Pl. VI, fig. 1 (2).

n. — Une assise de bandeau vertical représentant une fleur d'où sort une femme les bras relevés au-dessus de la tête ; à ses côtés sont deux animaux naissant aussi de fleurs épanouies. Des animaux sortant de fleurs se retrouvent dans une frise dessinée dans la brochure de M. de Barral. Ce motif se retrouve dans une pierre au tombeau de Cecilia Metella, à Rome (Piranesi). Nous ne pensons pas qu'il soit traité nulle part avec plus d'élégance que dans la sculpture que nous possédons. (M. L., n° 42.) Pl. V, fig. 2 (3).

o. — La partie supérieure d'un tympan arrondi, représentant un Silène jouant de la double flûte ; au-dessus règne une corniche cintrée, comprenant une doucine chargée de rinceaux, un rang de denticules et une cymaise ou doucine fleuronnée, supportée par une gorge où sont des feuilles penchées. (M. L., n° 19.) Pl. IV, fig. 2 (4).

PORTE TRIOMPHALE.

Absolument au même style, au même âge, que nous supposons celui d'Adrien, aux mêmes ouvriers, aux mêmes artistes, se rattache un monument d'une nature plus spéciale ; c'est une vaste archivolte dont on a retrouvé plusieurs fragments chargés, disons mieux, surchargés de sculptures.

p, q. — Deux existent au musée lapidaire ; ils peuvent se juxtaposer et appartiennent à la partie supérieure de l'arc, près de la clef ; ils comprennent, outre les moulures de l'archivolte, l'angle aigu du tympan et même un rang d'oves, qui peuvent avoir porté l'entablement supérieur. Les bandes qui contournent la voûte sont chargées de très fins rinceaux et sont elles-mêmes encadrées par un

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

rang d'oves formant cymaise. Le tympan porte sur une face l'extrémité d'une aile immense devant laquelle est étendu un bras plus grand que nature et dont la main fermée tient un petit cylindre : ce bras est peut-être celui d'une Victoire ; le cylindre serait-il un morceau de la hampe d'une enseigne ? tout à fait dans l'angle sont deux marteaux. Pl. IV, fig. 3 (1).

Ces claveaux formaient parpaing : l'intrados est divisé en deux bandes par des rubans tordus, et ces bandes portent des rinceaux du même travail large et puissant que nous avons déjà vu plus haut. Pl. IV, fig. 4 (2).

La face opposée porte aussi de délicats rinceaux encadrant l'archivolte ; au-dessus, l'angle du tympan est garni de trophées : une cuirasse, un bouclier, des haches, des épées. Cette décoration prouve que nous sommes en présence d'un monument triomphal, et le peu d'épaisseur de la construction, seulement 0m,75 environ, trop faible pour un arc de triomphe, ne peut convenir qu'à une porte ouverte dans un mur de cette même épaisseur. Ce mur peut certes avoir été celui d'édifices fort divers, théâtre ou autres ; cependant la plus plausible et la plus naturelle des hypothèses est qu'il n'a été autre que le mur de la ville même, cette enceinte murée que nous pensons avoir existé autour d'Avaricum, comme autour de toutes les villes antiques. (M. L., nos 16 et 17.) Pl. IV, fig. 5 (3).

M. de Barral a donné le dessin d'un claveau dont il est facile de reconnaître l'étroite parenté avec les nôtres.

r. — Une pierre de corniche formant aussi parpaing, et dont l'épaisseur correspond à celle de nos claveaux, a dû appartenir au couronnement du même édifice. Une des faces est bien conservée. Nous y observons l'absence de denticules ; la partie postérieure est mutilée et n'a conservé que les oves inférieures. (M. L., n° 12.)

Des portes analogues ont existé dans les villes de la Gaule. Si celles d'Arou à Autun, de la Cavalerie (?) à Arles, d'Auguste et de France à Nîmes, sont d'un style plus simple, la porte de Saintes est, elle aussi, surchargée d'ornements, et nous sommes ici à une époque où l'ornementation fut poussée jusqu'à l'abus.

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

COLONNES FOLIÉES.

Une autre série de monuments nous a laissé des débris nombreux attestant leurs dimensions vastes et leur ornementation riche et fine à l'excès.

s. — Ce sont d'abord des colonnes dont le diamètre est d'environ $0^m,85$ à la base, chargées d'imbrications de feuilles à pointe renversée, les unes simples, c'est-à-dire avec seule nervure médiane, alternées avec d'autres découpées en trois folioles, retaillées elles-mêmes en trois pointes par une rainure étroite nettement coupée. Ces feuilles sont très sobrement mais très élégamment modelées. (M. L., n° 23.) Pl. IV, fig. 6 et 6 *bis* (1).

t. — A ces colonnes, dont nous n'avons pas le chapiteau, se rattache par ses proportions un morceau de corniche, analogue à ceux que nous venons de voir, mais de travail un peu plus grossier. (M. L., n° 2.) Pl. V, fig. 3 (2).

Ce type de colonne a des dégénérescences que nous pouvons dire innombrables, consistant en colonnes revêtues de feuilles imbriquées, de dimensions moindres et de travail moins fin, et en chapiteaux à trois rangs de feuilles d'acanthe, souvent aussi fort grossiers.

On trouve de ces débris dans tous les vieux murs de la ville, où ils ont été employés comme moellon, et même dans les campagnes. Beaucoup de villas romaines avaient des colonnes de ce genre.

u. — Il existe un élégant morceau de chapiteau dorique d'un fût de petite colonne à feuilles imbriquées; son profil est un filet, un cavet, un autre filet, une doucine et le tailloir. Ces membres, revêtus de rosaces et de feuilles bien modelées, sont élégants. (Galerie Saint-Guillaume.) Pl. VI, fig. 4 (3).

v. — Nous avons pu reconstituer un pilastre d'angle considérable, chargé de sculptures d'assez grand effet mais de médiocre exécution. On y reconnait deux guerriers nus et casqués, de bon style, — deux belles têtes de grandeur naturelle coiffées de bandeaux ou de casques à hautes aigrettes, — d'énormes fleurs, des tiges, des rinceaux

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

fantaisistes ; mais tout cela bien loin de la noblesse et de la science que nous avons signalées plus haut. (M. L., n°s 44 à 53.) Pl. V, fig. 4 et 4 *bis* (1).

Cette infériorité est-elle le fait de l'ouvrier ou de l'époque ? Peut-être des deux. En tout cas, nous avons là des œuvres tout à fait distinctes des premières, avec lesquelles l'œil le moins exercé ne peut les confondre. Nous serions même disposé à y voir des monuments de décadence et à les attribuer à une plus basse époque, la fin du IIe siècle où le commencement du IIIe au plus tard. La Gaule à partir du règne de Gallien nous semble avoir été trop troublée pour avoir pu produire de si riches édifices.

ORDRES DIVERS.

A une assez haute époque, nous reporterions volontiers quelques fragments, malheureusement trop rares, d'un ordre de modestes dimensions, mais de proportions et de caractères fort heureux. Nous mettons dans ce groupe :

x. — Un charmant chapiteau dont la corbeille, rayée de stries verticales, se dégage de feuilles d'acanthe portées elles-mêmes sur un cavet qui repose sur l'astragale : des tiges gracieuses et dégagées soutiennent l'extrémité de la volute. Le tailloir est orné d'oves élégantes. Le tout est malheureusement très mutilé. Nous avons trouvé des chapiteaux à stries analogues dans un portique du Forum d'Arles. Certaines feuilles paraissent d'olivier : les parties de l'arc de Constantin à Rome qui remontent à Trajan portent des feuilles d'olivier ou de laurier (2). (M. L., n° 34.) Pl. IV, fig. 7 (3).

y. — Le sommet d'un chapiteau de colonne engagée : deux larges feuilles soutiennent les volutes, en corne de bélier très saillantes ; deux autres les accompagnent et en couvrent le dessus ; la corbeille, arrondie, un peu saillante sur le creux du tailloir, est aussi revêtue de feuillages ; le tailloir est formé d'un cavet portant un rang d'oves au milieu est une forte rose. (M. L., n° 35.) Pl. IV, fig. 8 (4).

z. — Une pierre de corniche très complète, comprenant les mem-

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.

(2) *Revue archéologique*, nouvelle série, IVe vol., p. 246, article de M. Rohaut de Fleury.

(3) *Idem*.

(4) *Idem*.

bres suivants : doucine fleuronnée ; — cordon de perles longues séparées par deux rondes ; — bandeau nu, au-devant duquel s'avance le modillon, nu aussi et carré ; — filet, — quart de rond avec oves contournant le modillon ; — doucine avec rinceaux courants ; — larmier et bandeau supérieur nus. (M. L., n° 36.) Pl. V, fig. 5 (1).

Cet ordre, d'un modelé moins savant que le premier que nous avions étudié, est moins chargé d'ornements. Le module ou demi-diamètre du chapiteau est de 0m,17, ce qui suppose une hauteur totale d'environ 5m,50 : il nous faut donc reconnaître qu'il constituait un monument restreint, mais exquis ; serait-ce ce temple de Minerve et Drusille qui exista à Bourges dès les premiers temps de l'empire, comme on pourrait l'induire d'une inscription que nous reproduirons plus bas?

α. — D'autres fragments à peu près de mêmes proportions, d'un travail très fin et très serré, méritent d'être signalés d'une façon particulière :

Un chapiteau de pilastre et quelques chapiteaux de colonnes nous montrent, avec des formes à peu près classiques, des variations très fines et un travail extrêmement soigné. Les feuilles y sont découpées à l'excès ; leurs nervures sont accusées et suivies avec précision : les arêtes en sont vives, les reliefs très accusés. On peut remarquer encore que plusieurs feuilles ont leur extrémité rabattue et comme brisée. Ces sculptures, peut-être destinées à l'intérieur, et dont les arêtes se sont bien conservées là où elles n'ont pas été martelées, empruntent à la netteté de leur ciselure une dureté qui frappe. Pl. V, fig. 6 (2). Plusieurs chapiteaux semblables, mais mutilés, existent au musée lapidaire, nos 30 à 33 ; un autre, dans la cave de M. Massé, rue de l'Équerre, engagé dans les bases d'une tour romaine. Celui-ci a été dessiné par M. Thiollet (3).

β. — Un modillon mutilé, mais dont le relief et les refouillements paraissent presque exagérés, a dû appartenir au même ordre, qu'il serait bien intéressant de compléter par les membres de l'entablement que malheureusement nous ne distinguons pas. (M. L., n° 39.)

γ. — Mentionnons encore un pilastre d'angle, où un enfant cueille une grappe de raisin qu'il reçoit dans une corbeille ; sur

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.

(2) *Idem*.

(3) Congrès archéologique tenu à Bourges en 1849.

l'autre face sont des rinceaux assez grossiers; malheureusement la figure de l'enfant est enlevée. (M. L., n° 67.) Pl. V, fig. 7 (1).

δ. — Une colombe becquetant une grappe de raisin. (Caves Saint-Guillaume.) Pl. VI, fig. 5 (2).

ε. — Une statue plus grande que nature, drapée, affreusement mutilée et brisée en deux morceaux. (M. L., n° 68.)

ζ. — La base d'un pilastre cannelé et rudenté, large de $0^{m},71$. Cette base se compose de la plinthe, d'un tore, d'un filet, de la scotie, d'un autre filet et du tore supérieur, mais sans congé. Nous en donnons le profil, pl. VI, fig. 6 (3). (M. L., n° 58.)

η. — La base d'une autre colonne est constituée ainsi qu'il suit : plinthe, doucine élevée, filet, cavet, partie cylindrique, boudin refendu par un trait, filet, cavet servant de congé. Ce profil, un peu altéré, pourrait convenir à un chapiteau ; le deuxième boudin serait l'astragale. Pl. VI, (M. L.) fig. 6 (4).

θ. — Une corniche de stylobate, formée de filet, talon renversé, deux filets, autre talon, filet, bandeau étroit. Pl. VI, fig. 8 (5).

ι. — Une base, dans la cave de la cure, formée de plinthe, tore, scotie, filet, tout petit tore ou boudin, filet, doucine aplatie. Pl. VI, fig. 9 (6).

κ. — Autre base, dans la tour appartenant à M. Massé : plinthe, tore aplati, filet, autre tore aplati, filet, congé, fût cannelé. Pl. VI, fig. 10 (7).

λ. — Architrave, trois bandeaux inclinés, la partie supérieure retirée en arrière, au-dessus une doucine verticale et une bande verticale étroite. Pl. VI, fig. 11 (8). Cette architrave peut, nous l'avons dit, convenir aux pilastres des arcades, sous la salle du palais.

μ. — Autre architrave de moindres proportions, analogue, mais à deux bandeaux seulement. Fig. 12.

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem*.
(3) *Idem*.
(4) *Idem*.
(5) *Idem*.
(6) *Idem*.
(7) *Idem*.
(8) *Idem*.

ν. — Autre architrave, trois bandeaux verticaux en retraite ; les deux supérieurs ont l'arête garnie d'un boudin ; au haut, doucine et bandeau étroit. Pl. VI, fig. 12 (1).

ξ. — D'autres bandeaux taillés sur une seule face et qui donnent un bandeau étroit d'où partent de chaque côté une doucine, un bandeau creux, un autre doucine et un bandeau saillant. Nous ignorons la destination de ces parties chargées de moulures et assez nombreuses. Pl. VI, fig. 12 (2). La connaissance de ces membres d'architecture pourra servir de points de comparaison pour l'avenir.

ο. — Un groupe représentant deux personnages assis sur un banc ou trône à coussin ; l'un, à droite du spectateur, a le torse nu avec une draperie sur les jambes, le pied gauche relevé sur une marche ; à la jambe est attachée une sorte de guêtre ou courroie à oreillettes retombantes ; un manteau est jeté sur ses épaules ; la tête et le buste manquent. A sa droite, gauche du spectateur, est un autre personnage assis et vêtu. Largeur du groupe, $0^m,34$. Chez M. Tarlier, à qui nous adressons ici nos remerciements pour ses intéressantes communications.

Ainsi donc, nous pouvons dès à présent, par l'examen des débris que nous possédons, et qui sont pour la plupart réunis au musée lapidaire de Bourges, regarder comme constatée, presque avec certitude, l'existence des monuments suivants, dont nous ignorons encore l'emplacement :

1° Un temple pseudodiptère de vastes dimensions et de la plus savante époque sculpturale, peut-être consacré à Jupiter (fragments *a* à *o*), avec des annexes à colonnes cannelées de moindres proportions.

2° Une porte triomphale de même style et de même époque (fragments *p*, *q*, *r*).

3° Un monument de dimensions presque aussi vastes que le premier, à colonnes dégagées, le fût revêtu de feuilles imbriquées, dont l'influence et les dérivés se répandent dans toute la province. A ce monument semblent se rattacher des antes ou pilastres sculptés d'une extrême richesse, quoique moins excellents de style et de facture (fragments *q* à *v*).

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.
(2) *Idem.*

4° Un édifice de goût sobre et exquis, dont les différents membres portent des feuilles d'acanthe et d'olivier, peut-être d'une haute époque, peut-être même un temple à Minerve et Drusille (fragments x, y, z).

5° Un édifice à sculpture fine, serrée, trop serrée même, où quelques feuilles ont la pointe renversée (fragments α, β, γ).

Si on ajoute à ces édifices les deux immenses monuments dont nous connaissons l'existence, la place et la nature, savoir :

6° Les Arènes, qui servaient encore aux représentations scéniques des Actes des Apôtres au XVIe siècle ;

7° Et cette longue série d'arcades séparées par des pilastres et qui forme une ligne longue de 80 mètres, encore debout sous la grande salle du palais du duc Jean ;

Si l'on constate que des ordres moindres, épars dans toute la ville, attestent l'existence d'édifices plus petits mais fort intéressants encore ;

Nous voyons que l'Avaricum antique était riche en monuments primordiaux dignes de rivaliser avec les plus beaux et les plus somptueux du monde romain.

Cette classification que nous essayons ne saurait avoir, on le comprend, la prétention d'être définitive : nous espérons seulement qu'elle servira de cadre aux découvertes ultérieures qui pourront se classer dans ses séries en les complétant ou les rectifiant.

INSCRIPTIONS.

De ces mêmes bases murales sont sorties quatre épigraphes, que nous reproduisons.

L'une, qui n'existe plus, a été trouvée en 1687, probablement sous la tour n° 44 qui devait exister devant la terrasse de la Préfecture et que nous pensons avoir été détruite à cette époque. La Thaumassière et Catherinot l'ont lue :

SOLIMARÆ
SACRVM
ÆDEM CVM SVIS
ORNAMENTIS
FIRMANA
C. OBRICII E.
MATER
D. S. D.

Il n'entre pas dans notre sujet de faire de longs commentaires sur ce monument perdu et qui a été l'objet des plus savantes discussions. Rappelons que la plupart des auteurs, notamment Orelli (1) et autres, et tout récemment M. Boyer, ont lu F la dernière lettre de la cinquième ligne et ont vu, dans Solimara, le nom d'une divinité locale, et dans l'épigraphe, la consécration d'un temple par Firmana, fille de C. Obricius. Le mot *mater* demeurait inexpliqué ou médiocrement expliqué. M. de Longpérier et M. Chabouillet, à propos du mémoire de M. Boyer (2), ont vu dans *Solimara* le nom d'une simple mortelle à laquelle *Firmana* sa mère, fille de C. Obricius, élève un tombeau. En l'absence du monument original, qui rend la lecture même incertaine, il nous suffira d'énoncer ces systèmes savants, sans choisir entre eux.

M. Raynal a recueilli et déposé au musée de Bourges une pierre portant une inscription du plus haut intérêt, inscrite dans un cartouche carré :

PRO SALVTE
CAESARVM ET PR
MINERVÆ ET DIVÆ
DRVSILLAE SACRVM
IN PERPETVVM
C. AGILEIVS PRIMVS
IIIIII AVG. CCRDSPD

Qu'on peut lire : *Pro salute Cæsarum et populi Romani Minervæ et divæ Drusillæ sacrum in perpetuum C. Agileius primus sevir augustalis curator civium Romanorum de sua pecunia dicavit.*

Plusieurs des hastes et des contours sont élégamment infléchis, plusieurs lettres sont liées, comme le fait voir la figure héliogravée que nous en donnons, pl. VIII, fig. 1 (3).

Le mot *sacrum* peut signifier autel ou sacrifice : en tous cas nous avons ici une trace de culte divin rendu à Drusille, sœur bien-aimée, et, suivant certains auteurs, trop aimée de Caligula. Le triple nom du consécrateur nous indique un citoyen romain. Ce monument curieux ne peut guère avoir été élevé qu'après la mort de Dru-

(1) *Inscrip. lat. amp. coll.*, 2,050.
(2) *Revue des Sociétés savantes*, mars-avril 1875.
(3) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers.

sille et avant celle de Caligula, entre les années 38 et 41. Cette date reculée, cette introduction dans la Gaule centrale des cultes et des mœurs romaines, donnent à ce monument le plus haut intérêt; les abréviations, fort rares à cette époque, ont aussi un sérieux intérêt épigraphique.

Une autre épigraphe, malheureusement incomplète par le haut, a été découverte dans les soubassements de la tour Parceval ou Saint-Michel, démolie en 1867. M... AIITIONI MAMERCI LVPI FILIAE. Le deuxième I d'*Aiitioni* est plus haut que le premier. Si on lit le premier M *memoriæ*, nous avons là un monument funéraire; toutefois, bien que le tableau soit ici plane, l'encadrement du cartouche pourrait le faire rapprocher de la plaque suivante que nous attribuons aux Arènes. (M. L., n° 74.) Pl. VIII, fig. 2 (1).

La quatrième, trouvée dans les bases du mur barbare près de l'Archevêché et actuellement au musée lapidaire, paraît avoir fait partie d'une des précinctions des Arènes et y avoir indiqué la place d'une dame romaine de qualité. Cette pierre, légèrement arrondie verticalement, était certainement à l'intérieur d'une paroi circulaire; elle porte un cartouche encadré d'une doucine, large de 0m,485. Sa partie inférieure est brisée : l'inscription est en six lignes, les trois dernières incomplètes à gauche :

CAVIÆ QVIETÆ
ÆMILI AFRI II VIRI
FILIÆ
....I BLÆSI
...BIT. CVB
..OCVS

Place de Cavia Quieta, fille d'Emile Afer, duumvir, épouse de... Blæsus... des Bituriges Cubi.

Une épaufrure de la pierre nous empêche de savoir quelle était la fonction de Blæsus chez les Bituriges.

Cette inscription qui nous donne le nom d'un duumvir et d'un autre magistrat de la cité des Bituriges Cubi est du plus sérieux intérêt. On retrouve à Narbonne le nom de Gavia Quieta. (M. L., n° 75.) Pl. VII, fig. 1 (2).

A. Buhot de Kersers.

(1) Planches de l'ouvrage de M. Buhot de Kersers. — (2) *Idem*.

LES

DRUIDES EN GAULE

SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Dans un mémoire récent et rempli à la fois de science et de vues ingénieuses (1), M. Fustel de Coulanges a prétendu prouver que les Druides de Gaule n'ont pas eu de persécution à subir sous l'empire romain. Suivant moi la doctrine contraire est la vraie, et le savant auteur est arrivé à un résultat inexact, parce qu'il a classé d'une façon arbitraire, quoique méthodique, les textes si nombreux qu'il a réunis.

Pour se faire une idée précise de l'histoire des Druides après la conquête de la Gaule transalpine par les Romains, il faut commencer par ranger dans l'ordre chronologique les documents que nous possédons sur eux à partir de cette date.

Ces documents sont :

1° Dans les Commentaires de César *de Bello Gallico,* écrits vers l'an 50 avant J.-C., les chapitres 13 à 19 du livre VI, texte fondamental et bien connu, dont il faut rapprocher les passages où il est question du druide Divitiacus, partisan des Romains, et le chapitre 32 du livre VII, où l'on voit que César comptait sur l'appui du clergé gaulois pour empêcher les Éduens de se joindre à Vercingétorix.

2° Les quelques lignes consacrées au druide Divitiacus par Cicéron, *de Divinatione*, lib. I, c. 41, vers l'an 44 avant J.-C. Il y

(1) *Comment les Druides ont disparu*, mémoire inséré dans la *Revue celtique*, t. IV, et dans le *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*. Un tirage à part a été publié chez Thorin.

est question des relations amicales du prêtre gaulois avec Quintus Cicéron, un des lieutenants de César dans la guerre des Gaules.

3° Le chapitre 31 du livre V de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile, compilée vers l'an 40 avant J.-C., texte de la plus haute importance, qui comble une grave lacune de l'exposé de César : la classe lettrée, que l'écrivain romain désigne par le nom de Druides, se compose des bardes, des druides et des *vates*. Tout le peuple obéit aux *vates*.

4° La traduction donnée par Ammien Marcellin, XV, 9, d'un passage de Timagène écrit vers la même époque ou quelques années plus tard. Né entre les années 80 à 75 avant J.-C., Timagène arriva à Rome l'an 55 ; il vivait encore au temps de la toute-puissance d'Auguste et mourut au plus tard vers le commencement de l'ère chrétienne.

Timagène paraît avoir dit à peu près la même chose que Diodore ; seulement dans la traduction d'Ammien Marcellin les verbes sont au passé ; probablement Timagène les avait mis au présent. Jusqu'ici, aucune trace d'actes par lesquels le gouvernement romain aurait restreint l'autorité et l'action du clergé gaulois.

5° La mention par Suétone, *Claude*, 25, d'une mesure législative prise par Auguste entre l'année 28 avant J.-C. et l'an 14 après J.-C. pour interdire aux citoyens romains la pratique de la religion dont les Druides étaient ministres.

6° Les paragraphes 4 et 5 du chapitre IV du livre IV de Strabon, écrit vers l'an 20 de notre ère. Le second de ces deux paragraphes mentionne une mesure administrative ou législative prise par les Romains pour empêcher les sacrifices humains, dont il parle au passé, tandis que Diodore, comme César, en parle au présent. Ainsi ces sacrifices déjà n'étaient plus qu'un fait historique vers l'an 20 de J.-C.

7° La mention par Pline l'Ancien, XXX, 4, 13, d'un sénatus-consulte rendu sur la proposition de Tibère, entre l'an 14 et l'an 37 après J.-C., et qui aurait légalement supprimé les Druides : *Tiberii principatus sustulit druidas eorum et hoc genus vatum medicorumque.*

8° La mention par Suétone, *Claude*, 25, d'un acte législatif de l'empereur Claude, qui régna de l'année 41 à l'année 54 et qui aurait complètement *aboli* la religion cruelle des Druides, *penitus abolevit :* ce verbe n'aurait-il pas été emprunté par Suétone au document dont il rappelle le souvenir ?

9° Un passage de Méla, III, 2. Ce géographe écrivait sous Claude, après l'expédition de ce prince en Bretagne l'an 43, et avant son triomphe qui eut lieu l'an 44 (l. III, c. 6). Il nous montre les Druides

toujours entourés d'élèves, comme le rapportait déjà plus de quatre-vingt-dix ans avant lui César, *de Bello Gallico*, VI, 14, mais maintenant leur enseignement se donne en secret au fond des bois, dans des cavernes. Leur culte, prohibé par Tibère et Claude, subsiste aussi quoique adouci : *manent vestigia feritatis jam abolitæ*, — répétition du verbe que nous supposons avoir été emprunté par Suétone à l'acte législatif émané de Claude, — mais au lieu d'immoler des victimes humaines avec les rites terribles dont César et Diodore parlent au présent vers le milieu du premier siècle avant J.-C., et dont Strabon parle au passé vers l'an 20 de notre ère, les Druides se bornent à faire couler quelques gouttes du sang de l'homme auquel autrefois ils auraient ôté la vie.

10° Les vers 444-465 du livre Ier de la *Pharsale* de Lucain. Ce poète, racontant environ 60 ans après J.-C. les évènements des années 48 et 49 avant J.-C., emploie souvent, pour donner plus de vie à son récit, le présent au lieu du passé. C'est au présent qu'il parle des sacrifices humains, qui depuis environ quarante ans avaient cessé de se célébrer. Il est dans son droit. Mais il y a un passage où il se trompe : comme, de son temps, les Druides étaient obligés de se cacher au fond des forêts, c'est au fond des forêts qu'il les fait habiter :

. . . . nemora alta remotis
Incolitis lucis . . . . .

s'écrie-t-il en s'adressant à eux. Dans ce passage il s'agit d'évènements qui eurent lieu en l'an 48 avant notre ère. C'est un anachronisme. Les Druides ne se réfugièrent au fond des bois qu'après avoir été proscrits par Tibère. Ni César, ni Diodore, ni Timagène, ni Strabon ne leur attribuent cette résidence incommode, dont il est pour la première fois question dans Méla, c'est-à-dire près d'un siècle après la conquête. Je ne veux pas dire que les Druides n'eussent des bois sacrés comme la plupart des peuples anciens. Tacite, *Annales*, XIV, 30 (cf. Lucain, III, 445-446), leur en attribue formellement. Mais pour exercer de l'influence sur un peuple qui habite des villes comme les Gaulois du temps de César, c'est dans les villes qu'il faut habiter.

11° Malgré la date à laquelle Tacite a écrit ses *Histoires* et ses *Annales*, j'intercale ici la mention des deux passages où ce grand écrivain nous parle des Druides : il s'agit de faits dont il a été contemporain, bien qu'il ne les ait pas immédiatement racontés. Dans

ses *Annales*, XIV, 30, il nous montre, en 61, les Druides à la tête des Bretons qui, dans l'île d'Anglesey, tiennent tête à Suétonius Paulinus et se font exterminer par lui, versant ainsi leur sang pour l'indépendance de leur patrie. Dans ses *Histoires*, IV, 54, on voit, en 71, les Druides de Gaule encourager par des prédictions les espérances de ceux de leurs compatriotes qui veulent se délivrer du joug romain. Ce n'est pas l'attitude des Druides au temps de César.

12° Nous arrivons à l'*Histoire naturelle* de Pline, 71-79 avant J.-C. Il est question des Druides, chez Pline, en quatre endroits : aux livres XVI, XXIV, XXIX et XXX. Nous y voyons les Druides occupés de la récolte, 1° du gui auquel ils attribuent de puissantes propriétés médicinales (XVI, § 249-251) ; 2° d'une autre plante dont la fumée guérirait tous les maux d'yeux (XXIV, § 103); 3° d'une herbe très utile contre les maladies des vaches (XXIV, § 104). Ils procurent des œufs de serpent aux plaideurs qui craignent de perdre leurs procès (XXIX, § 52-54). Enfin Pline rappelle, comme nous l'avons dit, la mesure législative prise contre eux par Tibère, et se réjouit de ce que la Bretagne est le seul pays où les Druides puissent encore faire des sacrifices humains (XXX, § 13). Vrais maîtres de la Gaule au temps de l'indépendance, si nous en croyons Dion Chrysostome (1), les Druides, dont alors les rois n'étaient que les serviteurs, ne sont plus au temps de Pline l'Ancien que des médecins et des vétérinaires. Encore les recettes de ces médecins et de ces vétérinaires ressemblent-elles plus à de la sorcellerie qu'à de la science. L'eau de gui a toutes sortes de vertus : par exemple, elle rend fécondes les femmes et les vaches stériles, mais c'est à condition qu'avant de la faire boire on célèbre un sacrifice aux dieux. Voilà ce qui reste aux Druides des fonctions sacerdotales sur lesquelles jadis était assise leur puissance politique.

Après Pline l'Ancien, mort en l'an 79 de notre ère, il n'est plus nulle part question des Druides de Gaule autrement qu'au passé. Quelques diseuses de bonne aventure se parent de ce nom, mais aucun homme ne le porte plus. Toutefois le nom des Druides reste grand dans les souvenirs. Un Druide en tête d'une généalogie gauloise au quatrième siècle de notre ère faisait le même effet que de nos jours un croisé dans une généalogie française.

(1) Dion Chrysostome, *Oratio* 49, édition donnée chez Teubner par Louis Dindorf, t. II, p. 147. Cet auteur écrivait au commencement du second siècle avant J.-C. Comparez les textes de César et de Diodore cités plus haut et, dans les monuments du cycle de Conchobar et de Cûchulain, ce qui concerne le druide irlandais Cathbad.

César, dans sa guerre des Gaules, avait triomphé des chevaliers gaulois, grâce à l'appui du sacerdoce qu'il était parvenu à détacher de la cause nationale (1). Après la conquête, la politique romaine changea. Le vainqueur combla de faveurs les guerriers vaincus et consacra ses efforts à détruire l'influence du clergé, dont les immenses prérogatives, tant judiciaires que politiques, étaient incompatibles avec le fonctionnement régulier de l'administration nouvelle. Le pays chartrain était le centre du gouvernement druidique. A Chartres, Auguste opposa Lyon, qui dès l'an 12 avant J.-C. était officiellement devenu le centre politique et religieux de la Gaule (2). Mais ce qui au-dessus de tout contribua à ôter tout prestige aux Druides fut la concurrence faite à leurs écoles par l'enseignement des maîtres grecs et romains.

Rome, capitale du monde civilisé, avait ouvert toute grande aux Gaulois la porte des honneurs et les appelait à venir partager la puissance de ses anciens citoyens. Mais elle ne les y appelait qu'à une condition: c'était de partager préalablement la culture littéraire de la société polie où elle leur offrait une place. Étrangers à cette culture, les Druides ne pouvaient la transmettre à d'autres. Par conséquent, on vit peu à peu diminuer le nombre de leurs élèves. Enfin leurs écoles, que depuis Tibère il fallait aller chercher dans les cavernes et au fond des forêts, et qui ne menaient ni à la puissance, ni aux honneurs, ni à la fortune, restèrent silencieuses et vides. En 71, leur désespoir éclate en vaines prédictions. Ils annoncent la ruine prochaine de leurs persécuteurs. Mais la révolte qu'ils provoquent est étouffée. Les armes de César avaient en dix ans soumis les corps des Gaulois au joug de Rome, puis, en cent vingt ans d'efforts continus, l'habileté des administrateurs romains finit par enlever aux Druides l'empire des intelligences. Sur ce point je partage les doctrines de M. Fustel de Coulanges dans son mémoire aussi élégant qu'érudit; mais, quoique le savant auteur ait connu et discuté tous les textes que je cite, je ne puis admettre avec lui que la persécution n'ait pas été au nombre des moyens mis en œuvre par Rome impériale pour arracher la Gaule aux Druides. Le sénatus-consulte voté sur la proposition de Tibère entre les années 14 et 37

(1) Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas eu aussi des amis des Romains dans la noblesse gauloise au temps de César; voir E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 549.

(2) Dion Cassius, l. LIV, c. XXXII; cf. Strabon, l. IV, c. III, § 2. L'importance de ce fait a été fort bien mis en lumière, par Amédée Thierry dans son *Histoire des Gaulois*, et par M. Henri Martin dans son *Histoire de France*.

de J.-C., confirmé par Claude vers 42, est formel; le passage de Méla, qui en 43 nous montre les Druides professant dans les cavernes et au fond des forêts, nous apprend comment le sacerdoce gaulois put échapper quelque temps aux actes de violence qui furent nécessairement la conséquence de cette mesure législative. En disposant les documents par ordre chronologique on rend claire la suite des événements que l'ordre méthodique le mieux entendu laisse parfois dans l'obscurité.

H. d'Arbois de Jubainville.

LA

TOMBELLE GAULOISE D'APREMONT

(HAUTE-SAÔNE)

Le village d'Apremont, situé sur la rive séquanaise de la Saône, commande un gué de ce fleuve qui a souvent été disputé, durant les guerres, comme point de passage des armées. « Apremont, disait un érudit du siècle dernier, place forte du comté de Bourgogne, sur les frontières du royaume de France, était, par sa situation, la trouée des Français pour faire invasion dans ce pays. » A plus forte raison en avait-il été ainsi du temps de la Gaule indépendante, quand cette partie du cours de la Saône était une frontière commune aux deux peuplades souvent rivales des Lingons et des Séquanes. En raison de cette importance stratégique, le poste d'Apremont devait être alors l'apanage de quelque grande famille séquanaise, et il n'y a pas lieu d'être surpris qu'une sépulture gauloise de haute distinction s'y soit rencontrée.

La tombelle qui vient d'être fouillée sur ce territoire occupe un point culminant : elle y forme un tertre artificiel de 70 mètres de diamètre et de près de 4 mètres de hauteur au-dessus du sol environnant; la carte de l'état-major en indique le relief. On l'appelle *la Motte*, et la croyance populaire est qu'elle résulte du travail des fées.

La fouille en a été faite sur l'initiative et par les soins de M. Eugène Perron, de Gray, auteur de bonnes études de géologie et d'archéologie préhistorique, qui, dès 1859, constatait la présence du gui sacré des Druides sur une branche de chêne. Cette fouille a duré huit jours, du 20 au 28 octobre dernier. M. Perron a bien voulu me convier à l'assister dans le moment le plus intéressant de l'opération, et depuis il a pris la peine de venir m'initier à tous les détails de sa découverte.

La tombelle d'Apremont se compose d'environ 5,000 mètres cubes de terre argilo-sableuse, apportés sur ce point d'une distance de quatre à cinq cents mètres. Elle n'avait été édifiée que pour une seule sépulture, placée très approximativement au centre du tertre, déposée sur une aire

de 60 centimètres d'épaisseur, puis recouverte par 2 mètres 40 centimètres de terre.

La nature exceptionnellement adhérente et perméable de ce sable argileux avait occasionné la destruction absolue du corps inhumé. On a cru néanmoins pouvoir déterminer l'emplacement de ce corps, au moyen de la position relative des objets de parure retrouvés : d'après ces éléments de probabilité, la tête aurait été au nord-est et les pieds au sud-ouest.

L'ensemble de la sépulture occupait une surface rectangulaire mesurant $3^{m},30$ dans le sens de la longueur, et $2^{m},80$ dans celui de la largeur. Cette surface avait pour encadrement les débris d'un char à quatre roues. Ce char était en bois, mais ses membres actifs avaient des revêtements en fer, notamment les essieux, les moyeux et les rayons des roues : ces derniers consistent en des sortes de tubes ayant chacun trois renflements annulaires ; leur intérieur conserve encore des traces du bois qu'ils étaient destinés à protéger. Les roues avaient quatre rayons ; leur diamètre était de 90 centimètres et leurs jantes avaient 4 centimètres de largeur. Quelques détritus noirâtres semblaient témoigner qu'il y avait eu du cuir employé dans la confection de ce char.

Dans la région du nord-est, un peu plus bas que l'emplacement probable de la tête du personnage inhumé, se trouvait une collerette en or pur du poids de 232 grammes, laquelle consiste en une feuille d'or repliée sur elle-même, ayant l'allure d'un double ruban continu, fermé seulement par en haut : la circonférence de cet objet, avant son écrasement, était de 72 centimètres ; sa hauteur courante est de 43 millimètres. Les deux faces visibles sont ornées d'une ligne de menus losanges et d'une ligne en pointillé, alternant avec des groupes de filets en relief. Immédiatement au-dessus de cette belle pièce étaient quatre forts grains de collier en ambre rougeâtre. A deux ou trois centimètres plus bas que la collerette, on recueillit les morceaux de trois fibules mignonnes en or, du travail le plus délicat. Plus bas, vers l'emplacement possible du poignet gauche, on récolta huit ou dix annelets en ivoire, dont l'ensemble avait pu former un bracelet.

Entre les deux roues de la ligne nord-ouest, c'est-à-dire à la droite présumée du personnage, gisait un grand bassin en bronze, muni de deux fortes anses de fer en forme d'anneaux. Ce récipient avait la forme ovale ; il mesurait 50 centimètres dans le sens de sa plus grande longueur et n'avait guère plus de 10 centimètres de profondeur ; son pourtour supérieur paraissait évasé et avoir été muni d'un léger rebord. Cette espèce de plat métallique avait été renversé et aplati par le poids des terres ; son oxydation était telle qu'on n'en a pu recueillir que des fragments.

En contact avec ce bassin, on trouva un petit plateau en or pur, à bord vertical, de 12 centimètres de diamètre et du poids de 50 grammes. Aucun ornement ne décore cette pièce. La partie centrale du fond est

une pièce circulaire rapportée, qui fait capsule par-dessous et dans laquelle s'emboîtait sans doute un pied.

La même région a fourni une petite tige en ivoire faite au tour et sectionnée par des renflements couverts de stries.

Par-dessus et par-dessous tout cet ensemble, on a constaté les traces d'une enveloppe générale de forte toile. De nombreux débris de ce tissu adhèrent aux pièces de fer provenant du char, et comme plusieurs doubles s'y superposent, on peut croire que les pièces principales du véhicule avaient été spécialement enveloppées de bandelettes.

A 25 centimètres en dehors de la surface rectangulaire déterminée par le char, on voyait les traces d'un nouvel encadrement, ayant par conséquent 3m,55 de hauteur sur une largeur d'environ 3 mètres. Cet encadrement, qui paraissait formé de madriers d'une épaisseur de 15 centimètres, témoigne que le corps et son mobilier funéraire avaient été renfermés dans une grande caisse en bois, ou peut-être dans une sorte de cage garnie intérieurement de forte toile. C'est au fléchissement de cette bâtisse qu'il faut attribuer la fracture du char et la déformation par écrasement de tous les objets placés autour de la personne inhumée.

Plus bas que le plancher de la bâtisse, on remarquait une mince couche de cendres mélangées de parcelles de charbon, couche qui paraît avoir été répandue sur toute la surface de l'aire de la tombelle. Quelques fragments de poterie grossière se sont trouvés dans cette couche, ainsi que des éclats de silex, et parmi eux un joli dard de lance en silex, taillé par petits éclats, pourvu de ses deux pointes latérales, mais ayant perdu sa pointe de combat. Cette arme, qui est d'un âge fort antérieur à la sépulture proprement dite, ne doit pas être considérée comme ayant fait partie du mobilier de la sépulture. Sa présence, motivée sans doute par une prescription du rituel funéraire des Gaules, avait dès lors une signification purement symbolique. Plusieurs constatations du même genre s'étaient produites dans le cours de nos fouilles d'Alaise : les plus importantes tombelles de cette région, bien que nous ayant fourni des armes de fer et des objets de parure en bronze, finissaient par rendre une hache rudimentaire, en marbre, en porphyre ou en silex, sorte de première pierre de la construction du tombeau. Dans les couches inférieures de ces mêmes tombelles, nous trouvions également des traces de foyers éteints, résultant des sacrifices qui précédaient la cérémonie des funérailles et dans lesquels, suivant l'attestation de César, on brûlait les animaux qui avaient été chers au défunt. Ce rite n'avait pu manquer d'être observé lors des solennelles obsèques qui motivèrent l'édification de la tombelle d'Apremont : en effet, vers le point où avait dû reposer le pied gauche de la personne inhumée, se trouvait un dépôt de menus ossements calcinés et ayant mieux résisté aux agents destructeurs que n'avaient pu le faire les ossements non brûlés du cadavre humain.

De l'amalgame formé par ces ossements calcinés, M. Perron a dégagé un objet en fer qui se trouve être une épée enroulée sur elle-même. Cette

épée à soie plate, à deux tranchants, à pointe mousse, avec arête médiane sur la lame, est conforme au type décrit par M. Alexandre Bertrand comme caractérisant le passage de l'épée de bronze à l'épée de fer. A peu près complète, car il ne lui manque qu'une petite partie de la soie, cette arme mesure, telle qu'elle est, 80 centimètres.

M. Eugène Perron n'hésite pas à considérer la tombelle d'Apremont comme ayant été la sépulture d'une femme. Cette opinion, qui tout d'abord ne m'avait pas séduit, me semblerait aujourd'hui difficilement conciliable avec la présence d'une épée dans la tombelle. Que cette arme, intentionnellement déformée lors de la cérémonie des funérailles, ne caractérise pas la sépulture d'un guerrier mort à l'ennemi, je l'admettrai sans peine. D'ailleurs, la voiture à quatre roues remisée dans la tombelle n'était pas un char de guerre (ceux-ci n'avaient que deux roues), mais un luxueux véhicule de transport; de plus, tous les objets portés en terre par le cadavre lui-même sont du domaine de la parure. Mais comme il n'entrait dans une tombe gauloise que des objets ayant été possédés par le défunt durant sa vie, il n'est guère supposable que l'on ait alors introduit, même accessoirement, une épée dans la sépulture d'une femme.

L'heureux investigateur de la tombelle d'Apremont s'est hâté d'offrir à la ville de Gray, moyennant remboursement des frais de la fouille, le beau groupe d'objets recueillis par ses soins. Le conseil municipal de Gray a accepté cette offre avec gratitude, et il en a pris texte pour décider l'ouverture d'une salle destinée à mettre sous les yeux du public les objets archéologiques qui pourront désormais être acquis par cette ville.

A. Castan.

GEORGES COLONNA-CECCALDI

(NOTICE NÉCROLOGIQUE)

C'est avec un vif sentiment de regret que nous faisons part aux lecteurs de la *Revue archéologique* de la mort d'un jeune savant dont ils ont été à même d'apprécier maintes fois les remarquables travaux. M. Georges Colonna-Ceccaldi a succombé le 3 septembre dernier à une longue et cruelle maladie, sur l'issue fatale de laquelle ses parents et ses amis ne pouvaient plus, depuis des années, conserver d'illusion.

M. Georges Colonna-Ceccaldi n'était âgé que de trente-neuf ans. Il avait longtemps résidé en Orient. Les fatigues supportées sous un climat déprimant, dans des recherches qui le passionnaient, n'ont pas été sans influence sur l'origine et le développement du mal qui l'a emporté, et contre lequel il a lutté jusqu'au dernier jour avec le courage d'une nature d'élite. Il avait la souffrance concentrée et discrète, autant par une rare énergie de volonté que par affection pour les siens. Il se rendait cependant un compte exact de la gravité de son état. Il savait depuis longtemps que ses jours étaient comptés et il ne craignait pas de mesurer d'un œil stoïque l'étendue de la tâche qu'il s'était imposée au court espace de temps qui lui restait à vivre. Cette tâche, il n'a pu l'accomplir entièrement; mais s'il ne lui a pas été donné de rendre à la science archéologique tous les services qu'elle était en droit d'attendre d'un esprit aussi bien doué, il lui en a néanmoins rendu assez pour que son nom reste définitivement attaché à l'histoire des antiquités chypriotes et syriennes.

M. Georges Colonna-Ceccaldi a été le premier à faire connaître en France les belles trouvailles faites à Chypre par le général P. di Cesnola et par M. Lang. Grâce à la position qu'il occupait au consulat général de France à Beyrouth, grâce aussi à la présence de son frère, le comte T. Colonna-Ceccaldi (1), consul de France à Chypre (de 1866 à 1869), il avait pu suivre

(1) On doit aussi à celui-ci quelques communications intéressantes sur les fouilles de Chypre, *Revue archéologique*, XVIII, p. 367 ; XIX, p. 257, pl. V et VI ; XX, p. 208, pl. XVI.

de très près les excavations et recueillir sur les lieux mêmes une foule de renseignements et d'observations qui ont aujourd'hui un grand prix. Les articles de la *Revue archéologique* où il a consigné une partie de ses recherches et de ses découvertes sur ce terrain si intéressant et si neuf sont des documents que les archéologues consulteront toujours avec fruit. Ils y trouveront, à côté de vues pénétrantes et justes alliées à une certaine hardiesse d'interprétation, la plus scrupuleuse précision dans la description des monuments, et des reproductions d'une exactitude toujours rigoureuse. Et cependant c'est d'une main demi-paralysée, mais commandée par une volonté sans défaillance, qu'ont été relevés beaucoup de ces dessins si nets, si consciencieux.

M. Georges Colonna-Ceccaldi était né à Paris le 7 janvier 1840. Il avait fait ses études au collège Rollin. Son premier séjour en Orient date de 1860, époque à laquelle il se rendit à Alexandrie, où il résida près de deux ans, de mars 1860 à mai 1862. C'est en Egypte qu'il prit le goût de l'archéologie et des langues orientales. Il s'occupa activement d'organiser la bibliothèque et le petit musée de l'Institut égyptien. Entre autres recherches, il essaya de retrouver les traces du canal d'Alexandrie, qui faisait communiquer dans l'antiquité cette ville avec le Nil. Il ne perdit jamais de vue, depuis lors, cette difficile question de topographie, sur laquelle il avait rassemblé une foule de données et de matériaux dont la mort l'empêcha de faire usage. C'est l'Égypte qui lui fournit la matière de son premier mémoire archéologique (sur l'inscription du camp de César à Nicopolis). La copie qu'il prit de ce texte important est citée avec raison comme autorité par les éditeurs du *Corpus inscriptionum latinarum* (vol. III, n° 14, p. 7). Un peu plus tard, il tira de ses notes et croquis, recueillis alors, la matière d'un intéressant mémoire sur le temple de Vénus Arsinoé au cap Zéphyrium.

Revenu à Paris en 1862, M. Georges Colonna-Ceccaldi suivit les cours de l'école des Jeunes de langue et se livra avec ardeur à l'étude des langues orientales, arabe, turc et persan, sous la direction d'un maître éminent, M. A. Pavet de Courteille. En 1866, après avoir passé les examens de cette école, il entra dans le service consulaire en qualité d'attaché au consulat général de France à Beyrouth. Il résida à Beyrouth de septembre 1866 à octobre 1871, date à laquelle l'état de sa santé le contraignit à rentrer définitivement en France. Pendant ce séjour de cinq années, interrompu seulement par un congé de quelques mois, il fit plusieurs excursions en Syrie et de nombreux voyages à l'île de Chypre, où il passa souvent jusqu'à quatre et cinq semaines consécutives. Sa première visite à Chypre remonte au mois d'octobre 1866. Il y retourna deux fois en 1867, une fois en 1868, une fois en 1869, et à plusieurs reprises pendant le cours des années 1869-1871. C'est Chypre qui lui fournit sa plus abondante moisson archéologique.

Le terrain moins riche mais non moins intéressant de la Syrie lui offrit cependant aussi plus d'un sujet de recherches. M. G. Colonna-Ceccaldi

qui possédait une rare expérience numismatique, y recueillit nombre de médailles curieuses et inédites. Il examina avec un soin particulier les inscriptions gravées sur les rochers escarpés du fleuve du Chien (l'ancien Lykus), et eut la bonne fortune d'en signaler d'inconnues. Il réussit même, non sans peine, et parfois non sans danger (1), à prendre des estampages de plusieurs d'entre elles (2). Il faut citer encore son étude approfondie sur le monument de Sarba et le site de Palæbyblos, ainsi que sa notice sur l'emplacement de Léontopolis de Syrie.

Les dissertations de M. G. Colonna-Ceccaldi sur les antiquités de Chypre sont trop nombreuses et trop étendues pour pouvoir être analysées ici. Nous croyons rendre à la mémoire de ce jeune savant prématurément enlevé le meilleur et le plus sérieux des hommages, en même temps qu'un service à la science, en dressant la liste détaillée et précise de ses travaux, publiés pour la plupart dans la *Revue archéologique :*

1. — 1864. Inscription du camp de César à Nicopolis (Egypte). (*Revue archéologique*, volume X, p. 211, planche XVIII.)
2. — 1869. Sépulture des environs de Beyrouth. (*Rev. arch.*, XIX, p. 225.)
3. — 1869. Le temple de Vénus Arsinoé au cap Zéphyrium (environs d'Alexandrie d'Egypte). (*Rev. arch.*, XIX, pp. 268-272, pl. VII.)
4. — 1870-71. Découvertes de Chypre (*Rev. arch.*, XXI, pp. 23-36.)
5. — 1870-71. Découvertes en Chypre. (*Rev. arch.*, XXII, pp. 361-372, 9 figures et pl. XXIII et XXIV.)
6. — 1872. Leontopolis de Syrie. (*Rev. arch.*, XXIII, pp. 169-172.)
7. — 1872. Stèle inédite de Beyrouth. (*Rev. arch.*, XXIII, pp. 253-256.)
8. — 1872. Découvertes en Chypre (suite). (*Rev. arch.*, XXIV, pp. 221-228, pl. XXI.)
9. — 1872. La patère d'Idalie. (*Rev. arch.*, XXIV, pp. 304-316, 2 figures dans le texte, et pl. XXIV.)
10. — 1873. La patère d'Idalie (suite et fin). (*Rev. arch.*, XXV, pp. 18-30, 1 figure dans le texte.)
11. — 1873. Découvertes en Chypre (note additionnelle). (*Rev. arch.*, XXV, p. 31, pl. I.)
12. — 1873. Bas-relief votif à Apollon. (*Rev. arch.*, XXV, pp. 159-165, 1 fig. dans le texte.)
13. — 1874. Nouvelles inscriptions grecques de Chypre : Larnaca, Dali, val de Lympia (*Rev. arch.*, XXVII, pp. 69-95, pl. III, 3 fig. dans le texte.)

(1) Un jour, exposé sans abri, au sommet d'un échafaudage, à toutes les ardeurs de ce soleil si redoutable de Syrie, il achevait d'exécuter un de ces estampages, quand il sentit tout à coup l'insolation le prendre. Il n'eut que le temps de se précipiter en bas et de se plonger tout habillé dans le fleuve.

(2) Ces estampages doivent se trouver entre les mains de M. Waddington.

14. — 1874. Inscriptions grecques du Lykus, près Beyrouth. (*Rev. arch.*, XXVII, p. 273.)

15. — 1875. Un sarcophage d'Athienau (Chypre). (*Rev. arch.*, XXIX, pp. 22-29, 1 fig. et pl. II.)

16. — 1875. Nouvelles inscriptions grecques de Chypre. (*Rev. arch.*, XXIX, pp. 95-101, pl. II.)

17. — 1876. Patère et rondache trouvées dans un tombeau de la nécropole d'Amathonte. (*Rev. arch.*, XXXI, pp. 25-36, pl. I et II.)

18. — 1876. Sur le déchiffrement des inscriptions prétendues anariennes de l'île de Chypre, par M. L. Rodet (compte rendu). (*Rev. arch.*, XXXII, p. 280.)

19. — 1877. Découvertes en Chypre : les fouilles de Curium. (*Rev. arch.*, XXXIII, pp. 1-11, pl. I et 2 fig.)

20. — 1877. Découvertes en Chypre (suite et fin) : une patère de Curium. (*Rev. arch.*, XXXIII, pp. 177-189.)

21. — 1878. Le monument de Sarba (Djouni de Phénicie) et le site de Palæbyblos. (*Rev. arch.*, XXXV, pp. 1-22, pl. II, et 12 fig. dans le texte.)

22. — 1878. Le *Bulletin de l'Institut égyptien* et le temple de Vénus Arsinoé. (*Rev. arch.*, XXXVI, pp. 390-391).

23. — 1879. Notice sur la sigyne et le verutum des anciens et sur deux armes provenant d'Idalie. (*Rev. arch.*, XXXVII, pp. 363-375, fig. dans le texte.)

24. — 1879. *Cyprus, its history*, etc., par M. Hamilton Lang, et *Cyprus, its ancient cities*, etc., par le général L. Palma di Cesnola (compte-rendu). (*Rev. arch.*, XXXVIII, pp. 324-326.)

Découvertes de Chypre : Une partie de campagne à Idalie dans l'antiquité. (*Magasin pittoresque*, 1876, juillet, pp. 228-229, avec gravures.)

Dissertations et notes relatives :

A l'Egypte, nos 1, 3, 22 ;
A la Syrie, nos 2, 6, 7, 14, 21 ;
A Chypre, nos 4, 5, 8—13, 15—20, 23—25.

A cette liste il faut ajouter deux articles de fond très remarqués, que M. G. Colonna-Ceccaldi publia dans le *Temps* (23 mai 1873, et 31 août 1878) sur la question de la réforme monétaire, et où il montra, avec une grande originalité, quelle lumière et quelles indications pratiques l'on peut souvent tirer de l'antiquité même, pour la solution des plus graves problèmes économiques de notre époque.

Une grande partie de ces mémoires et des planches qui les accompagnent ont été tirés à part, mais à un fort petit nombre d'exemplaires distribués à quelques amis. Il serait bien désirable de voir ces pages éparses

réunies en un volume, qui ne saurait manquer d'être accueilli avec faveur par tous ceux qui s'occupent des antiquités orientales.

Entre autres travaux inachevés, M. G. Colonna-Ceccaldi laisse un *Corpus* des inscriptions cypriotes auquel il mettait la dernière main lorsque la mort l'a frappé. Ce recueil, qui avait pour base une reproduction scrupuleuse et rationnelle des textes, faite directement sur les originaux, souvent au moment même de la découverte, eût répondu à un véritable *desideratum* de l'épigraphie cypriote.

M. G. Colonna-Ceccaldi était, depuis 1873, associé correspondant national de la Société nationale des antiquaires de France.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE.

M. Ch. Nisard communique la première partie d'un intéressant mémoire où il cherche à déterminer quel est l'auteur du *Pataffio* attribué jusqu'ici à Brunetto Latini. Des doutes s'étaient déjà élevés à cet égard. M. Nisard les confirme et croit avoir découvert l'auteur véritable de cette œuvre singulière qui, quoique en vers, ne mérite guère le nom de poëme. Cet auteur serait un certain Domenico di Giovanni, dit *Il Burchiello*, dont M. Nisard raconte la vie étrange et aventureuse.

M. le baron de Witte lit une lettre dans laquelle M. Fr. Lenormant rend compte des explorations qu'il vient de faire dans l'Italie méridionale.

M. J. Desnoyers, secrétaire de la *Société de l'histoire de France*, dépose sur le bureau le rapport annuel qu'il a l'habitude de faire, concernant les travaux de ladite Société. Nous croyons utile de mentionner les ouvrages publiés depuis 1878 par les soins de ses membres, et qui sont : deux tomes des *Extraits des auteurs grecs* concernant la géographie et l'histoire des Gaules, par M. Cougny ; le tome VII des *Chroniques de Froissard*, par M. Siméon Luce ; le tome II des *Mémoires de Michel de la Huguerie*, par M. de Ruble ; le tome II de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, par M. Paul Meyer ; l'*Histoire du gentil seigneur Bayard*, par le Loyal serviteur, éditée par M. Roman ; enfin la double collection des *Bulletins* et des *Annuaires*, qui renferment beaucoup de mémoires et de documents historiques.

Le 21 novembre a eu lieu la séance publique. Un rapport du président, M. de Rozière ; l'éloge de Naudet, par M. Wallon, secrétaire perpétuel ; le fragment d'un mémoire de M. Mariette, sur les fouilles nouvelles à entreprendre en Égypte, qui constituait une véritable leçon d'histoire, ont rempli cette séance particulièrement intéressante. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

« Monsieur et éminent Maître,

« Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt, dans la *Revue archéologique* (numéro d'octobre), votre *Note sur les cimetières mérovingiens de la Gaule* et les intéressantes conclusions topographiques que vous en déduisez. Bien que la liste qui termine votre note ne mentionne que les principaux cimetières et sépultures de la Gaule, je me permets de vous adresser, dans le cas où quelque jour ce complément pourrait vous servir en quelque chose, la liste complétée pour la Franche-Comté, d'après quelques trouvailles personnelles ou d'après les divers musées de la région. J'avais publié, en 1873, une première liste de 56 localités franc-comtoises possédant des sépultures ou des groupes de sépultures; j'y joins quelques compléments dans la note ci-incluse, tout prêt, dans le cas où d'autres renseignements vous seraient utiles, à vous les envoyer au plus tôt.

« Veuillez m'excuser, Monsieur, de vous écrire, en me permettant de vous rappeler une causerie qui date déjà de six ans passés et qui me permit de faire votre connaissance dans la galerie rétrospective de l'Exposition de Vienne.

« Veuillez agréer, Monsieur et éminent Maître, l'expression de mes sentiments les plus respectueux. JULES GAUTHIER. »

LISTE SUPPLÉMENTAIRE DES SÉPULTURES ET CIMETIÈRES BURGONDES DE FRANCHE-COMTÉ.

Abbans-Dessous (Doubs), sépulture.
Allenjoie (Doubs), cimetière.
Arlay (Jura), sépult.
Barésia (Jura), sépult.
Beaujeu (Haute-Saône), cim.
Bornay (Jura), sépult.
Boussières (Doubs), cim.
Chargey-lès-Gray (H.-Saône), sép.
Chevigney-s^{r}-l'Ognon (Doubs), sép.
Clairvaux (Jura), sépult.
Clucy (Jura), sépult.
Colombe (Haute-Saône), sépult.
Cramans (Jura), sépult.
Cussey-sur-l'Ognon (Doubs), cim.
Dambenoit (Haute-Saône), cim.
Dammartin (Doubs), sépult.
Grèze (Jura), sépult.
Hyèvre-Paroisse (Doubs), cim.

Lavernay (Doubs), sépult.
Lavigny (Jura), sépult.
Lods (Doubs), sépult.
Maynal (Jura), sépult.
Menétru (Jura), sépult.
Meurcourt (Haute-Saône), sépult.
Miserey (Doubs), sépult.
Montigny-lès-Vesoul (Haute-Saône), cim.
Montmorot (Jura), sépult.
Montrond (Doubs), sépult.
Palise (Doubs), cim.
Perrigny (Jura), sépult.
Peseux (Doubs), cim.
Plainoiseau (Jura), sépult.
Pont-des-Arches (Jura), sépult.
Ranchot (Jura), sépult.
Rougemont (Doubs), cim.
Saint-Gorgon (Doubs), cim.
Salins (Jura), sépult.
Sarraz (Doubs), sépult.
Soye (Doubs), sépult.
Soyria (Jura), sépult.
Trésilley (Haute-Saône), sépult.
Vaire-le-Grand (Doubs), sépult.
Valeroy (Haute-Saône), sépult.

—— Des explorations archéologiques entreprises dans la presqu'île de Taman, en Russie, donnent des résultats intéressants.

Entre Temruk et la station de Sennaïa, on vient de découvrir un tombeau qui date du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. On y a trouvé un collier d'or, orné de têtes de lion ; une couronne d'or, ornée de pierres fines et ayant au centre un cygne qui porte l'Amour sur ses ailes ; une broche ronde en or, avec une épingle représentant Vénus qui tient l'Amour dans ses bras ; un collier de perles, un lacrymatoire en argent, des boucles d'oreilles, des chaînes, des bracelets, des bagues en or et des vases en argent. Ce tombeau devait être celui d'une jeune fille.

—— Nous avons lu dans plusieurs journaux que l'on a exposé à Berlin les objets d'art découverts à Olympie. Cette nouvelle ne saurait être vraie. D'après la convention archéologique conclue entre l'Allemagne et la Grèce, tous les objets d'art qui seront découverts par les Allemands sont la propriété du gouvernement hellénique. Les Allemands n'ont droit qu'aux doubles, quand il s'en trouve, et ont le droit exclusif, pendant cinq ans, de prendre des moulages et des empreintes de tous les objets d'art découverts par leurs soins. Il s'agit donc ici des empreintes et des moulages ; le gouvernement grec n'a jamais songé à laisser transférer à Berlin les originaux qui lui appartiennent en toute propriété ; ils seront conservés à Olympie même, dans un musée pour la construction duquel un riche Grec vient de donner une somme assez considérable.

—— D'importantes découvertes archéologiques ont été faites dernièrement à Marathon, près de l'emplacement du temple de Némésis, où l'on admirait une statue de cette déesse, œuvre de Phidias. C'est près de là que les Athéniens avaient, après la destruction de l'armée persane, élevé un trophée à la Victoire. Ces découvertes consistent en bas-reliefs et en statues, dont une, de grandeur colossale, est assez bien conservée. L'éphore général des antiquités a voulu transférer ces objets au musée archéologique d'Athènes, mais les habitants des villages des environs s'y sont opposés, en vertu de la loi sur les antiquités qui permet à chaque commune de garder les antiquités découvertes sur son territoire.

—— Nous signalerons dans le numéro d'octobre du Παρνασσός les articles suivants :

Constantin Condos, *Observations sur la langue*, § 4 : γραφειοειδής, et non γραφιοειδής ou γραφοειδής. — Athanase Petridès, *Sur Ithôme et la Messénie :* I. Sur le mont Ithôme ; II. Sur l'antique cité qui portait le même nom ; III. Sur la ville de Messène ; IV. Sur ce qui reste des constructions de Messène ; V. Sur ce qui reste d'Ithôme ; VI. Des antiquités de la Messénie. — Cavvadias, *le Musée archéologique de Tégée.* (Ce petit musée local, qui venait d'être fondé, contenait, à la date du rapport, 22 morceaux de sculpture, 26 fragments d'architecture et d'ornementation, 300 fragments de bronze, etc. Dans une tête de héros combattant, haute de $0^{m},21$, M. K. croit pouvoir reconnaître un fragment d'une figure de l'un des frontons du temple d'Athéné Aléa, dont l'architecte et sans doute le sculpteur avait été Scopas.) — Miliarakis, *le Lion de l'île de Céos.* — Nouvelles : On découvert à Olympie la tête de l'enfant agenouillé du fronton oriental, tout à fait bien conservée ; on a retrouvé aussi la tête de la Victoire de Pæonios, mais très mutilée ; tout le visage manque. Les trois statues achetées à Mélos sont arrivées à Athènes ; la plus belle est un Poseidon au torse nu. Près de Rhamnonte, on a trouvé divers fragments de sculpture, dont une statue presque entière.

—— Ἀθήναιον, septembre et octobre 1879 :

Kokkidès, *De la découverte des corps célestes par le calcul.* — Condos, *Notes de critique et de grammaire.* — Chrysosthenis Valassidis. *Des locutions conjonctives οὐ μὴν ἀλλά, οὐ μέντοι ἀλλά, οὐ γὰρ ἀλλά.* — Protodicos, *Pièce remise par les habitants de Paros au capitan-pacha, en* 1820. — St. Koumanoudis, *Inscriptions inédites de l'Attique.* (Parmi ces textes, nous remarquons un décret, du IIIe siècle, qui a trait à la construction d'un temple d'Ammon ; le texte ne nous dit pas s'il était à Athènes ou bien au Pirée, où a été trouvée la pierre. Plusieurs fragments de décrets rendus par des thiases. Un curieux fragment d'un décret rendu par les habitants d'un dême en l'honneur de ceux de leurs concitoyens qu'ils avaient chargés de poursuivre devant les tribunaux un certain Néoclès, dont la condamnation avait été obtenue ; il est fâcheux que ce texte, nouveau dans son genre, ne soit pas complet.) — Comptes-rendus bibliographiques.

—— Sommaire des numéros de novembre et décembre du *Journal des Savants* : *Etude sur les fonctions physiques des feuilles*, etc., par M. Chevreul. *La morale anglaise contemporaine*, par M. Ad. Franck. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par M. Littré. *Recherches sur les monnaies romaines contremarquées*, par M. de Saulcy. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, etc., par M. L. Crouslé. *École française d'Athènes*, par M. Ch. Lévêque. *La maréchale de Villars*, par M. Ch. Giraud. Nouvelles littéraires. Table des matières.

BIBLIOGRAPHIE

Le différend entre César et le Sénat (59-49 av. J.-C.), par M. P. GUIRAUD. Paris, Hachette, 1878, 140 pages in-8.

La question de droit entre César et le Sénat, par M. FUSTEL DE COULANGES (*Journal des Savants*, juillet 1879, p. 437-449).

M. Guiraud a repris à nouveau l'étude d'un problème historique souvent débattu et qui se trouve être encore aujourd'hui d'un haut intérêt spéculatif. Il ne s'agit pas de savoir si l'impatience de César a devancé de beaucoup le moment où l'anarchie qui se couvrait des institutions républicaines allait rendre une révolution inévitable, et quelle est la responsabilité qui lui incombe. Ce serait de la naïveté que de considérer la victoire de César sur le parti conservateur comme le triomphe d'une ambition égoïste sur l'intérêt public. Le fondateur de la monarchie césarienne se montra peu scrupuleux; mais le Sénat était plein de gens qui ne l'étaient pas davantage, et derrière le Sénat il y avait Pompée. M. Guiraud s'occupe peu de ces questions; il a horreur des déclamations faciles et donne son avis en quelques mots. « La lutte, dit-il, n'était pas alors entre la monarchie et la république, mais entre deux ambitions rivales qui tendaient l'une et l'autre à la monarchie. Il ne s'agissait pas de savoir si Rome aurait un maître, mais qui serait le maître. » Ailleurs, il reconnait à César un « patriotisme très vif », et il n'hésite pas à dire en terminant que, « puisque Rome était destinée à ne plus s'appartenir, elle ne pouvait tomber en de meilleures mains que celles de César. » M. Guiraud ne se charge donc point de répartir les responsabilités morales; il veut seulement établir de quel côté, au moment précis où éclate le conflit entre les césariens et les conservateurs, se trouvait, non pas la justice, qui pouvait être absente des deux parts, mais le droit écrit, la *légalité*.

César passa le Rubicon vers le milieu de janvier 49, au reçu du sénatus-consulte qui lui enjoignait de déposer immédiatement ses pouvoirs de proconsul des Gaules. Ces pouvoirs, César prétendait en avoir été investi pour un temps plus long par des dispositions légales, contre lesquelles un simple sénatus-consulte ne pouvait prévaloir. Le sénatus-consulte était donc illégal, et le Sénat se révoltait contre la volonté populaire que César allait faire respecter. Le Sénat, de son côté, affirmait que les pouvoirs de César étaient depuis longtemps expirés et qu'on aurait non seulement pu, mais dû lui donner plus tôt un successeur. C'est cette ques-

tion de droit que M. Guiraud a voulu résoudre, et il en a abordé l'examen avec une sûreté de méthode, une précision de connaissances, une étendue d'informations qui font de son livre un modèle d'exposition lucide et de sobre discussion. Ses conclusions, sans doute, ne sont pas inattaquables, mais il faut songer aussi qu'en l'état, avec les documents dont nous disposons, le sujet ne comporte pas de solution absolument certaine. En effet, les pouvoirs extraordinaires de César avaient été créés et continués par deux ou même trois lois successives. Or, ces lois, nous n'en avons pas le texte, et les témoignages des auteurs, contemporains ou autres, ne sont pas d'accord sur leur portée. La marche naturelle du débat juridique se trouve ainsi renversée. Il s'agit, non plus de tirer d'un texte connu des applications régulières, mais de restituer ce texte d'après l'application souvent litigieuse qui en a été faite. De là vient que, quand on essaye de mettre bout à bout les prorogations successives du proconsulat de César, chacun pratique les raccords à sa manière et fixe en conséquence l'échéance à laquelle César cessait légalement d'être proconsul. Th. Mommsen estime que le Sénat a rappelé César trois mois avant le temps; A. W. Zumpt, que les pouvoirs de César étaient expirés depuis deux mois environ, et M. Guiraud, que César était légalement depuis neuf mois à la discrétion du Sénat. Aucun de ces trois systèmes ne peut se passer d'hypothèses : le meilleur est celui qui emploie le moins de conjectures, et surtout celui qui évite de les faire porter sur les points essentiels.

Le désaccord se produit dès le point de départ. La loi Vatinia, votée sous le consulat de César (59), conférait à celui-ci, pour *cinq* ans, le gouvernement de la Cisalpine et de l'Illyrie avec trois légions. Le Sénat, pour prévenir peut-être une seconde loi du même genre, ajouta de lui-même au gouvernement de César la Transalpine, et à son armée une légion. A partir de quelle date faut-il compter la durée du *quinquennium* vatinien? Du commencement de « l'année militaire », dit Mommsen, c'est-à-dire du 1er mars, puisqu'il s'agit d'un commandement militaire. Ce ne peut être du 1er mars 58, puisque l'*imperium* proconsulaire continue sans interruption l'*imperium* consulaire, et que César cesse d'être consul au 1er janvier 58; il faut donc que ce soit du 1er mars 59. Mais César n'ayant pu être à la fois consul et proconsul, le *quinquennium* proconsulaire cesse d'être un espace de cinq ans et il faut admettre, nouvelle hypothèse, que les mois de janvier et février 58, restes de l'année militaire 59-58, comptent pour un an dans le proconsulat de César. Zumpt rejette avec raison la prétendue année militaire de Mommsen, attendu qu'il y a exagération évidente à ériger en loi un simple usage. Mais il remplace les hypothèses de Mommsen par d'autres plus insoutenables encore. D'après lui, le *quinquennium* courait à partir du vote de la loi qui le conférait. Si on lui objecte que l'on ne pouvait cumuler le consulat et le proconsulat, il répond que ce proconsulat n'est plus ordinaire, mais extraordinaire, et ne tombe pas sous le coup de la réglementation normale.

Zumpt se charge donc de déterminer la date de la loi Vatinia, et il arrive au 1er mars 59, non point par des supputations chronologiques, mais par un acte de foi dans la discrétion du Sénat qui a réellement songé à remplacer César le 1er mars 54, et qui n'a pu avoir l'idée de devancer l'échéance légale du *quinquennium*. Ce sont là des inductions bien hasardeuses, et M. Guiraud profite fort habilement de l'hostilité réciproque de ses deux devanciers pour anéantir leurs théories l'une par l'autre. Comme il a fait voir le caractère artificiel de « l'année militaire », il démontre aisément que Zumpt affirme sans preuves suffisantes la mise en vigueur immédiate des pouvoirs extraordinaires et qu'il ignore, comme nous, la date de la loi Vatinia.

Mais, si la critique est aisée, l'art est difficile, et on attend avec une certaine curiosité la partie positive de l'argumentation de M. Guiraud. Il faut reconnaître qu'il s'est gardé autant que possible de l'hypothèse, et qu'il s'est tenu sur le terrain des faits, de l'usage ordinaire et courant. L'usage était que les proconsuls restassent dans leur province durant une année comptée à partir du moment où ils y entraient. Si on applique cette règle à César, il n'y a plus qu'à rechercher quel jour César est arrivé dans la Cisalpine, et on est conduit, sans grande chance d'erreur, au 28 ou 29 mars 58. C'est donc à compter de ce jour que couraient les cinq ans du proconsulat conféré par la loi Vatinia. Quand le Sénat parlait de remplacer César le 1er mars 54, il voulait, en réalité, abréger le *quinquennium*, et casser, comme « viciée », la loi Vatinia, votée malgré l'*obnuntiatio* de trois tribuns et d'un consul.

J'avoue que cette opinion, plus vraisemblable que les thèses de Mommsen et de Zumpt, ne satisfait pas complètement ceux qui regardent de près le jeu des institutions romaines. Qu'un consul, sortant de charge au 1er janvier et pourvu d'un gouvernement proconsulaire en vertu d'un sénatus-consulte, laissât passer deux ou trois mois avant de prendre possession de sa nouvelle charge, le mal n'était pas grand, et, vu l'éloignement de certaines provinces, ce retard, consacré par l'usage, aidait au contraire à la transmission régulière des pouvoirs. L'*imperium* proconsulaire ne changeait pas pour cela de nature : le détenteur le possédait dans son intégralité à partir du 1er janvier et l'exerçait, dans le domaine qui lui était attribué, jusqu'à l'arrivée de son successeur, c'est-à-dire durant un laps de temps variable que le Sénat pouvait allonger à son gré. Il n'en était pas de même pour César, en ce qui concerne la Cisalpine et l'Illyrie. On a peine à croire que la loi Vatinia, en précisant la durée des pouvoirs extraordinaires qu'elle lui attribuait, lui ait laissé la faculté de les prendre à son heure et ait fait ainsi dépendre de son bon plaisir la date à laquelle il devait s'en dessaisir. Il pouvait être indifférent que César les exerçât un peu plus tôt ou un peu plus tard, il ne l'était pas qu'on ne pût savoir au juste à quelle époque on serait en droit de les lui reprendre. Dans le système de M. Guiraud, César aurait été, depuis le 1er janvier 58, proconsul ordinaire de la Transalpine, la loi Vatinia res-

tant lettre morte, en théorie et en pratique, jusqu'au jour où il aurait mis le pied dans la Cisalpine. Ce jour-là, son *imperium* changeait de nature et se doublait d'une magistrature extraordinaire qu'il n'avait pas emportée de Rome et qui naissait sur place, comme une création *ex nihilo*, en vertu de la loi Vatinia ressuscitée. On ne peut pas affirmer que la chose fût impossible, puisque César possédait déjà l'*imperium* proconsulaire, et que son proconsulat de Cisalpine ne différait de l'autre que par sa durée fixe, expressément garantie contre l'arbitraire du Sénat ; mais il faut convenir qu'en ce cas la loi a été bien négligente et le Sénat bien maladroit. C'est le Sénat qui, en faisant de César un proconsul ordinaire, a rendu possible l'exécution de la loi Vatinia ainsi comprise. Sans cette libéralité, que M. Guiraud attribue cependant à la prudence, César était mis en demeure, au 1er janvier 58, ou de n'avoir plus d'*imperium*, ou de réclamer immédiatement le bénéfice de la loi *Vatinia*. Il lui eût fallu commencer trois mois plus tôt ce *quinquennium* si déplaisant au parti conservateur, et en avancer d'autant l'échéance. Il est probable que le Sénat n'eut rien à regretter de ce côté, et que ce que César eût dû faire dans l'hypothèse précitée est précisément ce qu'il a fait. M. Guiraud, en réfutant les allégations exagérées de Zumpt, ne s'est pas assez gardé de l'extrême opposé. S'il n'est pas vrai que les magistratures extraordinaires fussent considérées comme effectives à partir du vote de la loi qui les conférait, il n'est pas non plus vraisemblable qu'une pareille loi ait oublié de fixer la date de l'entrée en charge, et surtout qu'elle ait admis sans nécessité, entre l'*imperium* consulaire et l'*imperium* extraordinaire, une discontinuité rendant inapplicable la prorogation en la forme accoutumée. En effet, avec la loi Vatinia telle que la comprend M. Guiraud, s'il n'y a pas eu discontinuité, c'est grâce à un sénatus-consulte que la loi ne pouvait pas prévoir. Si donc la loi fixait une date initiale, — et elle ne pouvait pas ne pas le faire, — cette date était nécessairement le 1er janvier 58.

L'échéance légale du proconsulat de la Cisalpine se trouve par là même prévue pour le 1er janvier 53. A partir de ce jour, le *quinquennium* était expiré et César n'était plus qu'un proconsul comme un autre, dépendant du sénat et pouvant être ou laissé dans sa province, ou rappelé par sénatus-consulte. M. Guiraud, conséquent avec lui-même, place en mars 53 cette échéance, que Mommsen et Zumpt font tomber au 1er mars 54. Les faits ne permettent pas ici de vérification directe, car on sait que César n'attendit pas la fin de ses cinq ans pour se faire conférer une nouvelle prolongation de pouvoirs par la loi Pompeia-Licinia (55). Ici les difficultés recommencent et s'accroissent de l'incertitude laissée par la première partie de la discussion. Mommsen et Zumpt admettent que la loi Pompeia-Licinia prorogea pour cinq ans le proconsulat de César ; mais le premier pense que le nouveau *quinquennium* commença à l'expiration du précédent et se prolongea jusqu'au 1er mars 49 ; tandis que Zumpt, reproduisant son argumentation antérieure, le fait courir à dater du vote même de la loi, c'est-à-dire, suivant son calcul, du 13

novembre 55. On arrive ici au vif de la question; car de l'échéance du second *quinquennium* doit dépendre la situation légale de César au moment où éclate la guerre civile. D'après Mommsen, en janvier 49, César est encore proconsul légitime et se trouve lésé par le Sénat; suivant Zumpt, ses pouvoirs sont périmés depuis près de deux mois et il se révolte contre un sénatus-consulte régulier. Comme on ne connaît pas plus le texte de la loi Pompeia-Licinia que celui de la loi Vatinia, il faut encore aborder le problème par le dehors et se faire une opinion d'après les débats passionnés que souleva l'approche de l'échéance.

M. Guiraud, avec une dialectique pressante qui va droit aux arguments péremptoires, oppose à Mommsen les affirmations de Cicéron, d'Appien et de Dion Cassius, aux yeux desquels César n'est plus à la fin de l'année 50 qu'un proconsul ordinaire; il ruine la thèse de Zumpt en droit et en fait, et ne laisse debout ni le postulat sur lequel elle s'appuie, ni la date dont elle s'étaye. Il y a place désormais pour une solution nouvelle. Celle que propose M. Guiraud est aussi neuve que hardie. Rapprochant habilement tous les faits qui tendent à prouver que la loi Pompeia-Licinia cessa d'avoir son effet en 50, il rejette le témoignage de Plutarque, d'Appien et de Suétone, et prétend que cette loi avait prorogé l'*imperium* extraordinaire de César, non pas pour *cinq* ans, mais pour *trois* ans. M. Guiraud sent qu'il serait ici par trop périlleux d'être seul de son avis. Aussi se couvre-t-il de l'autorité de Dion Cassius, qui a déjà dit la même chose, et qu'on a eu jusqu'ici le tort de ne pas vouloir écouter. En conséquence, le second proconsulat de César s'étendit légalement du mois de mars 53 au mois de mars 50.

Cette thèse soulève des objections. M. Guiraud en réfute quelques-unes, mais il évite de s'attaquer à la plus grave. C'est beaucoup, c'est trop d'avoir contre soi trois affirmations précises comme celles de Plutarque, d'Appien, de Suétone, et de n'avoir à leur opposer que le calcul de Dion Cassius, calcul qui peut fort bien représenter le fait accompli et non pas le droit créé par la loi Pompeia-Licinia. Les premiers auteurs disent que la loi Pompeia-Licinia prorogea pour cinq ans les pouvoirs de César, et Dion trouve que, tout bien pesé, elle les prolongea de trois ans. La loi peut avoir été telle que l'assurent les uns, et le fait, nous le savons, confirme le dire de l'autre. Y a-t-il là contradiction, et n'est-ce pas trancher bien vite le débat que de nous forcer à opter entre l'une ou l'autre alternative?

M. Guiraud fixe donc à la fin de mars 50 l'échéance du *triennium* adjugé, suivant lui, à César en 55, et devant courir à partir de la fin du *quinquennium* conféré en 59. Mais comment expliquer que César ait pu, en janvier 49, invoquer le bénéfice de la loi et se prétendre lésé par un rappel anticipé et illégal? M. Guiraud répond à cette question dans son avant-dernier chapitre, un des plus substantiels d'un livre qui n'a point de longueurs. César se fondait, non pas sur la loi Pompeia-Licinia, mais sur un plébiscite précipitamment rédigé et voté en 52 sur sa demande,

texte captieux et dilatable qui lui permettait de « briguer le consulat absent », c'est-à-dire, suivant son interprétation à lui, de rester dans son gouvernement jusqu'à ce qu'il pût échanger l'*imperium* proconsulaire contre celui de consul. César, hautement menacé de poursuites judiciaires par ses ennemis politiques, tenait, et pour cause, à ne pas rentrer dans la vie privée, ce qu'il eût été obligé de faire s'il était venu briguer le consulat en personne. Or, — c'est ici que le détour si bien démêlé par M. Guiraud devient ingénieux, — César, en vertu d'une loi de 342 avant J.-C. (*ne quis eumdem magistratum intra X annos caperet*), après avoir été consul en 59, ne pouvait l'être à nouveau qu'en 48. En lui permettant de briguer le consulat absent, le peuple avait donc entendu lui permettre de se présenter aux comices de juillet 49, tout en restant dans son gouvernement. Par conséquent, le Sénat allait contre le privilège légalement octroyé à César en le rappelant dès le commencement de l'année. Le raisonnement est spécieux, et l'on conçoit qu'il ait fourni matière à disputes. César paraissait avoir raison suivant l'esprit de la loi, et ses adversaires étaient fondés à dire qu'ils en respectaient la lettre quand ils soutenaient qu' « absent » ne signifiait pas « proconsul ». Les modérés, comme Cicéron, hésitaient et trouvaient qu'il ne fallait pas chercher querelle à César parce qu'on lui avait accordé plus qu'on ne voulait. M. Guiraud ne nous dit pas si César était bien convaincu de la justice de sa cause : pour lui, il tient à ne laisser planer aucune équivoque sur sa pensée. Il affirme, en résumant ses conclusions, que « dans tout ce débat, la stricte légalité fut du côté du Sénat », lequel « était dans son droit en donnant à César un successeur neuf mois après l'échéance officielle de ses fonctions. »

Voici donc, dans ses traits principaux, le système soutenu par M. Guiraud. César est pourvu d'une magistrature extraordinaire, dont la durée totale, spécifiée par deux lois successives, a été de *huit* années (un *quinquennium* et un *triennium*) comptées à partir de la fin de mars 58. A la fin de mars 50, César n'est plus qu'un proconsul révocable par sénatus-consulte. Il s'est bien arrangé de façon à pouvoir garder son commandement tout en se faisant élire consul aux comices de 49, mais, pour que ce plan aboutisse, il faut que le Sénat s'y prête. Le Sénat décidant, au contraire, qu'il y a lieu de le remplacer avant les élections, César, à défaut de bonnes raisons, jette son épée dans la balance.

Ce serait peut-être demander à M. Guiraud de gâter son livre, qui est tout nerf, que de lui conseiller çà et là un peu moins de hâte, moins de dédain pour les preuves supplémentaires, lesquelles sont souvent indiquées d'un mot et échappent ainsi à la moyenne des lecteurs. A tort ou à raison, on aimerait à rencontrer aussi quelques détails sur les circonstances concomitantes, et, au besoin, quelques réflexions utiles qui seraient, si l'on veut, en dehors de l'argumentation, mais non pas en dehors du sujet. Le différend entre César et le Sénat fournit mainte occasion de juger de la valeur de la constitution républicaine et d'en noter les lacunes. Rien de plus anarchique que des lois suspectes d'illégalité, contre les-

quelles la rébellion paraît permise : or, comment ne pas remarquer l'absence d'un règlement qui, en fixant un délai pour l'examen des vices de forme, aurait couvert de la prescription les irrégularités de cette espèce et garanti l'intérêt public contre les effets rétroactifs de l'*obnuntiatio?* L'incertitude qui planait sur la légalité de la loi *Vatinia* eût été dissipée de cette façon, et on aurait épargné à César bien des menaces imprudentes qui l'ont certainement affermi dans sa résolution de tout risquer plutôt que de redevenir simple particulier. C'est encore un droit anarchique que s'arroge le consul Marcellus lorsque, malgré l'avis du Sénat, il donne à Pompée l'ordre de lever des troupes et de marcher contre César. Ce droit, l'avait-il réellement, et l'*imperium* consulaire pouvait-il aller jusque-là sans être assimilé à la dictature par le *SC. ultimum* qui n'avait pas suffi, en des circonstances analogues, à couvrir la responsabilité de C. Rabirius et de Cicéron ? La chose valait la peine d'être jugée en passant, et ce n'eût pas été une digression dans une étude qui roule précisément sur des questions de légalité.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Guiraud a renouvelé le sujet traité en introduisant dans le débat des données qu'on n'avait pas su utiliser avant lui, et ceux qui approcheront plus près encore de la solution définitive devront reconnaître qu'il les y aura beaucoup aidés. Mais cette solution définitive, il se peut que nous l'ayons déjà, donnée par le maître dont M. Guiraud aime à se dire le disciple et dont il a déjà si heureusement reproduit la ferme et sobre manière. M. Fustel de Coulanges excelle à réduire à leurs éléments les plus simples les questions les plus embrouillées, à rendre aux textes violentés leur sens et comme leur pli naturel, à en concilier les contradictions apparentes et à les faire intervenir dans la discussion au moment opportun. Tout ce qu'il a touché devient aussitôt intelligible : on voit, à travers la limpidité élégante de son style, l'ordre naître comme par enchantement, la lumière se faire, et l'on est si doucement amené à la conviction qu'on est tenté à la fin de lui accorder plus qu'il ne demande. M. Fustel de Coulanges a repris et amendé toute la partie positive de la thèse de M. Guiraud, l'allégeant de quelques hypothèses inutiles, revenant sur certaines négations téméraires, renforçant les parties faibles et modifiant les conclusions de manière à les mettre d'accord à la fois avec les textes et avec les faits. La plupart des corrections proposées plus haut lui appartiennent, et l'on a déjà pu pressentir de quelle façon il élimine les postulats de M. Guiraud. D'abord, comme le veut la logique et l'usage, le proconsulat extraordinaire de César se soude sans interruption à son consulat, c'est-à-dire commence au 1er janvier 58, ce qui met l'échéance rigoureuse du *quinquennium* au 1er janvier 53, et l'échéance de fait, en tenant compte des retards ordinaires, au 1er mars. Mais la loi Vatinia pouvant être cassée d'un moment à l'autre pour vice de forme, César est tout heureux de s'abriter derrière une loi nouvelle qui avait le double avantage d'être régulière et de s'appliquer aux deux Gaules. La loi Pompeia-Licinia ne prolonge pas seulement l'effet

de la loi Vatinia, elle la remplace, et le nouveau *quinquennium* qu'elle accorde à César court à partir du vote même. M. Fustel de Coulanges fait ici un emploi discret de la théorie de Zumpt que M. Guiraud avait écartée un peu trop vite, et il concilie à merveille les textes entre lesquels M. Guiraud s'était cru obligé d'opter. César, pour régulariser sa situation, sacrifie volontiers les deux ans qui restaient à courir sur son premier *quinquennium*. Le nouveau *quinquennium* est fait, en réalité, d'une prorogation de *trois* ans ajoutés aux deux ans auxquels César avait encore droit, s'il eût voulu épuiser les effets de la loi Vatinia. Il importe peu de savoir au juste quel jour fut votée la loi Pompeia-Licinia, car César ne comptait évidemment pas arriver par le bénéfice de cette loi jusqu'aux élections de 49, qui devaient avoir lieu au moins un an après l'expiration de ses pouvoirs. M. Fustel de Coulanges se rallie désormais sans réserve au système de M. Guiraud, qu'il achève par une analyse plus minutieuse des difficultés juridiques créées par les lois pompéiennes de l'an 52. César invoque, en janvier 49, non pas la loi Pompeia-Licinia, mais le plébiscite de 52, qu'il interprète à son avantage, et M. Fustel de Coulanges lui donnerait presque cause gagnée si le privilège octroyé ce jour-là était resté valable sans conteste. Mais Pompée, toujours tergiversant, avait fait passer, quelque temps après, une loi générale qui annulait implicitement cette dispense, puis ajouté après coup au texte de sa loi une mention approbative de la dispense susdite. Cette surcharge, que les adversaires de César considéraient comme une falsification du texte soumis au suffrage populaire, devait-elle avoir force de loi? Toute la question est là. C'est sur ce point de détail, assez négligé jusqu'ici, que M. Fustel de Coulanges fait porter, en dernière analyse, tout le litige. Le problème, ainsi posé, ne comporte pas de solution indiscutable, et nous restons libres de nous ranger à l'avis de Caton ou d'être, avec les dieux, du côté du plus fort.

Telle est cette remarquable étude, qui utilise et dépasse le livre de M. Guiraud. En la relisant, je doute qu'on puisse tirer meilleur parti des textes et les associer plus heureusement sans les torturer. Ce n'est pas que toute objection soit impossible, mais on n'arriverait à ébranler une partie du système que pour donner prise à des objections bien autrement décisives. M. Fustel de Coulanges est de ceux qu'on ne prend guère au dépourvu et qu'on n'attaque pas sans se découvrir. D'ailleurs, on résiste mal à l'autorité d'un tel maître, et, dans les cas douteux, l'on est tenté de reprendre en son honneur le mot des disciples de Pythagore : αὐτὸς ἔφα.

A. B.-L.

FIN DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-HUITIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET

LIVRAISON D'AOUT

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

LIVRAISON D'OCTOBRE

LIVRAISON DE NOVEMBRE

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTES ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. FRANCE.

VI. PAYS ÉTRANGERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Gr.-Augustins.